UNIVERSITY OF ST. MICHAEL'S COLLEGE
3 1761 01875833 4

BASIL'S SEMINARY
TRANSFERRED
†

UNIVERSITY OF ST. MICHAEL'S COLLEGE
LIBRARY

Digitized by the Internet Archive
in 2011 with funding from
University of Toronto

http://www.archive.org/details/compterend01cong

PREMIER
CONGRÈS DE LA LANGUE FRANÇAISE
AU CANADA

971.4
C76p

PREMIER CONGRÈS

DE

LA LANGUE FRANÇAISE

AU

CANADA

QUÉBEC

24-30 JUIN 1912

COMPTE RENDU

QUÉBEC
Imprimerie de l'Action Sociale Limitée
103, rue Sainte-Anne, 103

1913

MAR 27 1969

PIÈCES LIMINAIRES

SOCIÉTÉ DU PARLER FRANÇAIS AU CANADA

DÉLIBÉRATION PRISE PAR LE BUREAU DE DIRECTION
LE 14 FÉVRIER 1911

Sur la proposition de l'honorable M. P. Boucher de la Bruère et de Mgr C.-O. Gagnon, la délibération suivante est prise à l'unanimité :

Attendu que les Canadiens français et les Acadiens ont hérité de leurs ancêtres, les fondateurs de la Nouvelle-France, l'avantage de parler la langue française ; qu'un sentiment élevé et respectueux à la fois leur fait une obligation de parler et d'écrire cette langue aussi purement que possible ; et que, d'autre part, des raisons pressantes et d'un ordre immédiatement pratique les engagent à garder intact le précieux patrimoine de leur idiome national ;

Attendu qu'en effet les traditions de notre race montrent que c'est, pour une grande part, à l'usage et à la culture de la langue française qu'elle doit la conservation de sa foi, de ses mœurs, de son caractère ; et que cette langue doit être dans l'avenir, comme elle l'a été dans le passé, la sauvegarde de notre nationalité et la gardienne de nos souvenirs ;

Attendu que notre langue maternelle, nécessaire à l'expression de notre conscience nationale, et qui seule convient à notre mentalité, remplira d'autant mieux son rôle qu'elle sera plus saine, se conservera plus vivante, et se développera plus librement suivant son génie particulier et dans le respect de ses traditions ;

Attendu que le devoir nous incombe donc de ne rien négliger et de tout entreprendre pour que la langue et la littérature françaises vivent, se conservent, se perfectionnent et se développent au Canada ;

Attendu que la conservation, le développement et la culture de la langue française au Canada soulèvent, au triple point de vue scientifique, littéraire et pédagogique, des problèmes d'un intérêt général pour les Canadiens français et les Acadiens ;

Attendu que plusieurs se sont déjà préoccupés de ces problèmes et ont apporté les plus utiles contributions à l'étude scientifique de notre parler, comme à son perfectionnement littéraire ; mais qu'il est désirable qu'un plus grand nombre encore s'intéressent à ces travaux et s'y emploient ;

Attendu qu'il convient d'y inviter non seulement les personnes plus spécialement désignées par leur profession pour y prendre part, mais encore tous ceux qui ont à cœur le maintien de notre nationalité et la reconnaissance de nos droits ;

Attendu que l'association des efforts exercés dans ce sens est hautement désirable, et qu'il est urgent de mettre en contact les énergies qui s'offrent, de favoriser leur mise en œuvre, de susciter de nouvelles initiatives, et d'utiliser la bonne volonté de tous pour le labeur commun ;

Attendu qu'un congrès de Canadiens français et d'Acadiens, dont l'objet serait l'examen des questions qui concernent la conservation, la défense, l'enseignement, la culture et l'extension de la langue et de la littérature françaises au Canada et dans les milieux canadiens-français ou acadiens des États-Unis, pourrait aider à atteindre ces résultats ;

IL EST RÉSOLU :

Un Premier Congrès de la Langue française au Canada sera organisé et convoqué par la Société du Parler français au Canada, et tenu, sous le patronage de l'Université Laval, à Québec, en 1912, à une date qui sera fixée par le Comité organisateur.

———

PREMIER

CONGRÈS DE LA LANGUE FRANÇAISE

AU CANADA

(Québec, 1912)

APPEL AU PUBLIC

Québec, le 10 avril 1911.

Par une délibération prise le 14 février dernier, la Société du Parler français a convoqué, à Québec, pour 1912, un Congrès de la Langue française au Canada. Ce Congrès, dès à présent assuré d'adhésions et de participations marquantes, s'organise, sous le patronage de l'Université Laval, par les soins d'un Comité que la Société elle-même a constitué parmi ses membres, et qu'elle a chargé de cette mission.

Il n'est pas nécessaire d'appeler longuement l'attention de nos compatriotes sur l'intérêt que présente cette entreprise et sur l'importance des résultats qu'on peut en attendre, à un moment où les efforts pour la conservation et la culture de notre langue doivent se multiplier et se faire plus énergiques que jamais.

Le Congrès est convoqué pour l'étude, la défense et l'illustration de la langue et des lettres françaises au Canada.

On sait quelles hautes ambitions stimulent chez nous, depuis des années, le zèle de ceux qui ont souci de l'une des meilleures parts de l'héritage ancestral.

Que notre langue s'épure, se corrige et soit toujours saine et de bon aloi ; que notre parler national se développe suivant les exigences des conditions nouvelles et les besoins particuliers du pays où nous vivons ; qu'il évolue naturellement, suivant les lois qui lui

sont propres, sans jamais rien admettre qui soit étranger à son génie premier, sans jamais cesser d'être français dans les mots, dans les formes et dans les tours, mais aussi sans laisser, par quelque côté, de sentir bon le terroir canadien ; qu'il s'étende et qu'il revendique ce qui lui appartient, mais sans heurter les ambitions légitimes, et dans le libre exercice de ses droits ; et que notre littérature se développe et se *nationalise*, mais dans le respect des traditions françaises — tels sont les vœux légitimes de tous les nôtres, tel est aussi l'idéal très élevé pour lequel l'on travaille et l'on peine. Et c'est pour réaliser dans une mesure plus grande ces souhaits patriotiques, c'est pour déterminer un nouvel effort, plus vigoureux, vers cet idéal que se tiendra le Premier Congrès de la Langue française au Canada. Tous, à quelque classe que nous appartenions et quel que soit notre état, nous deviendrons plus curieux encore de notre langue maternelle, plus fiers de notre naissance, plus soigneux de notre patrimoine national, mieux instruits de nos droits comme de nos devoirs, et prêts à tout entreprendre pour le maintien d'une langue qui garde notre foi, nos traditions, notre caractère.

Ces idées et ces aspirations ne sont pas nouvelles : un grand nombre, et depuis plusieurs années, se sont voués à la défense de notre idiome contre la corruption intérieure et contre l'envahissement étranger. Ce que ces apôtres, ces propagandistes, ces champions de la langue française chez nous ont accompli, ce que leur doit notre race, ce qu'ils ont mérité de la patrie, nous saurons le dire, au Congrès de 1912.

Mais des efforts individuels sont parfois impuissants. Pour que l'action soit plus efficace, il faut, de temps en temps, réunir les énergies dispersées, grouper les initiatives éparses. Le Congrès rapprochera les uns des autres et mettra en contact les défenseurs de la langue, les amis des lettres françaises ; il fera prendre à tous une idée plus exacte de la situation, des dangers qu'elle présente, des avantages qu'elle offre, et chacun se sentira plus fort, avec un sentiment plus vif de ses responsabilités.

Canadiens français de Québec ou de l'Ontario, du Manitoba, de l'Ouest ou des États-Unis, Acadiens de l'Est ou de la Louisiane, les mêmes raisons d'ordre général nous engagent à ne rien négliger pour maintenir, chez nous, la langue française dans son intégrité, et pour revendiquer les droits qui lui sont reconnus, ou qui devraient l'être.

Nous sommes en Amérique les représentants de la France ; notre mission est de faire survivre, dans le Nouveau-Monde, malgré les fortunes contraires et les allégeances nouvelles, le génie de notre race, et de garder pur de tout alliage l'esprit français qui est le

nôtre. Or, l'usage et le développement de notre langue maternelle sont nécessaires à l'accomplissement de notre destinée ; elle est la gardienne de notre foi, la conservatrice de nos traditions, l'expression même de notre conscience nationale. Comme le disait M. Frédéric Masson dans son discours de réception à l'Académie, le verbe français est à ce point inséparable de notre nation « qu'elle ne saurait exister sans lui, qu'elle ne saurait, sans lui, conserver sa mentalité, son imagination, sa gaieté, son esprit, et que le jour où il périrait, où un autre langage lui serait substitué, c'en serait fait des vertus essentielles de la race et des formes de son intelligence ».

Ne dit-on pas partout, depuis quelques années, que le Canada devient une nation ?

S'il est vrai que le Canada acquiert de plus en plus d'importance, si un peuple est actuellement comme en formation sur le sol du Nouveau-Monde, n'est-il pas utile de savoir quelle part la langue française a prise, ou devra prendre, dans l'expression de l'âme populaire qui naîtra, ou qui est déjà née ? N'est-il pas intéressant de rechercher les meilleurs moyens à prendre pour assurer à notre pays la survivance d'un esprit dont on a dit qu'il était le patrimoine idéal de l'humanité, et, pour l'exprimer, d'une langue, la plus belle de toutes et la seule dont il a pu être affirmé qu'elle avait attaché une probité à son génie ?

Amis et ennemis l'ont bien compris. Jamais on n'a marqué tant d'amour pour notre langue française ; jamais, non plus, il ne s'est fait tant d'efforts pour l'asservir.

Aussi des raisons spéciales et pressantes nous engagent-elles, en ce moment, à nous grouper, à nous concerter, à nous encourager les uns les autres, afin de nous employer avec plus d'énergie et d'efficacité à l'œuvre commune.

Qui donc ne voit pas qu'aujourd'hui le contact avec l'anglais, plus intime, plus fréquent, menace davantage notre parler ? que dans le commerce, dans les professions, dans l'industrie, l'anglais prend trop souvent, et trop facilement, le pas sur le parler de nos pères ? que, si une réaction plus énergique, plus générale, et mieux organisée, ne se produit, notre langue courra le risque de se déformer jusqu'en sa syntaxe, et de perdre donc ses caractères essentiels ?

Et notre langue, menacée dans sa vie intime, ne l'est-elle pas aussi dans sa vie externe, dans ses droits à l'existence ? Elle est aujourd'hui attaquée ouvertement, et dans certains milieux en voudrait tarir, à l'école, les sources même du français. Laisserons-nous se défendre tout seuls ceux des nôtres qui subissent ces assauts ? Notre devoir n'est-il pas de nous grouper pour leur prêter

l'appui de nos encouragements, de nos vœux et de notre influence ?

Enfin, le temps n'est-il pas venu de nous entendre pour organiser mieux et pour éclairer le développement et le progrès de notre littérature ?

Outre les motifs d'ordre général, qui seuls justifieraient la tenue de notre Congrès, il se soulève donc aujourd'hui des problèmes nouveaux qu'il est urgent d'étudier et de résoudre.

Qu'on entende bien cependant que le Congrès n'aura rien d'agressif, et qu'on se rassure sur ce point si l'on a pu avoir quelque inquiétude.

Œuvre pacifique, le Congrès devra éviter toute discussion acrimonieuse, et se bornera à revendiquer les droits qui doivent être reconnus à notre langue. Il ne tentera de proscrire l'usage d'aucun autre idiome, mais il voudra que, chez nous, les deux langues officielles coexistent sans se mêler, sans empiéter l'une sur l'autre. Et parce que, de l'aveu même des Anglais les mieux pensants, c'est une gloire et un avantage inappréciable pour le Canada de compter dans sa population des citoyens parlant la langue de France, et parce que le sentiment le plus élevé nous fait un devoir de rester fidèles à notre passé et de maintenir la nationalité canadienne-française avec sa foi, ses traditions et sa langue, le Congrès cherchera à entretenir chez les Canadiens français le culte de l'idiome maternel ; il les engagera à perfectionner leur parler, à le conserver pur de tout alliage, à le défendre de toute corruption. Il n'y a là rien que nous n'ayons le droit de faire, ni rien dont on puisse s'offenser. Quel mal, par exemple, y aurait-il à ce que, dans ce Congrès, nous étudiions l'histoire de la langue française au Canada, depuis la fondation de la colonie jusqu'à nos jours ? les sources et les caractères de notre parler populaire ? la situation juridique du français chez nous ? les meilleures méthodes d'enseignement de la langue ? les questions qui se rapportent au développement de notre littérature ?

Si nous nous demandons et essayons de faire connaître à tout notre peuple comment la langue française est venue jusqu'à nous, quels dangers elle a courus, comment elle s'est étendue et développée, tant chez les Canadiens français que chez nos frères les Acadiens, nous ne ferons que reprendre et compléter des études auxquelles se sont livrés des Anglais de l'Ontario et des États-Unis.

De même, il ne devrait pas nous être interdit, plus qu'aux professeurs de l'Université de Toronto et aux romanistes des États-Unis, d'étudier la part qu'ont prise les dialectes français dans la formation du franco-canadien, l'influence des langues indigènes sur

notre parler, et ce qui caractérise chez nous le langage du peuple et le langage des gens instruits.

D'un autre côté, si nous cherchons ensemble les meilleurs moyens de combattre l'anglicisme, nous n'aurons aucune objection à ce que les Anglais canadiens travaillent, pour leur part, à combattre le gallicisme. Et c'est, croyons-nous, faire une bonne œuvre que d'épurer ou l'une ou l'autre des deux langues officielles de notre pays.

Et aujourd'hui que nos compatriotes anglais eux-mêmes entreprennent de faire enseigner le français dans leurs écoles de la province de Québec, ce dont il faut les louer beaucoup, quelle objection pourrait-il y avoir à ce que nous discutions nous-mêmes les questions qui concernent l'enseignement du français dans nos propres écoles, et sa conservation dans les familles, dans les associations, dans les relations sociales, dans tous les centres où nos compatriotes ont droit de cité ?

Il nous paraît, en vérité, que le Premier Congrès de la Langue française au Canada devait en effet être convoqué à cette heure, et nous avons l'honneur d'y convier nos compatriotes. Dans la lutte pour la défense et la conservation de nos droits, il n'est permis à personne de se croire inutile : chacun doit faire sa part du labeur commun. La langue des aïeux a besoin, pour survivre et se développer, du concours de tous, et c'est le concours de tous que nous sollicitons.

Nous adressons donc un pressant appel à tous les Canadiens français et à tous les Acadiens qui ont à cœur la conservation de leur langue et de leur nationalité. Nous les invitons tous à adhérer, à contribuer, à concourir, à assister au Premier Congrès de la Langue française au Canada : —

Canadiens français de la province de Québec, restés en Nouvelle-France, gardiens de la tradition, héritiers des souvenirs, dépositaires du patrimoine national ;

Acadiens, « peuple de douleur », que ni l'isolement ni la persécution n'ont pu abattre, et qui gardent, dans le malheur, leur foi et leur langue ;

Canadiens français de l'Ontario, conquérants pacifiques, qui ont su lutter avec vaillance pour leurs droits, et qu'attendent peut-être des combats plus rudes encore ;

Canadiens français du Manitoba et de l'Ouest, pionniers de la culture française, qui font largesse à des pays nouveaux du bienfait de leur idiome ;

Canadiens français et Acadiens des États-Unis, émigrés restés fidèles au parler des aïeux ; — tous, nous les appelons à venir célébrer, sur le rocher de Québec, au berceau de la race, la fête du « doux parler qui nous conserve frères » !

Ensemble, nous étudierons la situation de la langue française chez nous ; nous nous demanderons quelles conditions meilleures on pourrait lui faire, et par quels moyens.

Ensemble, nous affirmerons notre attachement aux saines traditions des lettres françaises. Ensemble, nous enverrons à la mère patrie, à la vieille France, l'hommage de notre filiale affection et de notre reconnaissance pour l'héritage qu'elle nous a laissé. Ensemble, nous prierons Dieu de bénir, sur nos lèvres canadiennes, les syllabes de France.

Pour le Comité Organisateur :

Mgr PAUL-EUGENE ROY,
Président.

Le Secrétaire général,
ADJUTOR RIVARD.

COMITÉ ORGANISATEUR

OFFICIERS

Comité général: *Président*, Mgr P.-E. Roy, évêque d'Éleuthéropolis, Auxiliaire, à Québec; *vice-présidents*, les honorables MM. N.-A. Belcourt, sénateur, Thomas Chapais, membre du Conseil législatif, et P.-A. Landry, juge; *trésorier*, M. l'abbé S.-A. Lortie ; *assistant-trésorier*, M. l'abbé Philéas Fillion ; *secrétaire général*, M. Adjutor Rivard; *secrétaires-adjoints*, M. l'abbé Élie Auclair, M. J.-E Prince, M. l'abbé Camille Roy, M. Amédée Denault.

Commission d'initiative : *Président*, Mgr P.-E. Roy ; *secrétaire*, M. Adjutor Rivard.

Commission des finances : *Président*, l'honorable M. Némèse Garneau, membre du Conseil législatif; *vice-président*, M. Cyrille Tessier ; *secrétaires*, MM. Joseph Picard et J.-S. Matte.

Commission de la propagande : *Président*, l'honorable M. P.-B. de la Bruère, Surintendant de l'Instruction publique dans la province de Québec; *vice-présidents*, M. l'abbé J.-E. Laberge et M. Eugène Rouillard; *secrétaires*, M. l'abbé F. Massé et M. J.-E. Plamondon.

Commission de la publicité : *Président*, M. le Dr Jules Dorion, directeur de *l'Action Sociale*, président de la Ligue de la Presse Catholique; *secrétaire*, M. Amédée Denault, directeur du *Croisé*, secrétaire et trésorier de la L. P. C.

Commission des transports et logements : *Président*, M. Jules Hone ; *secrétaire*, M. Hormisdas Magnan.

Commission des fêtes religieuses et de réception du clergé : *Président*, Mgr C.-O. Gagnon ; *secrétaire*, M. l'abbé Jules Laberge.

Comité de réception et du banquet : *Présidents*, M. le docteur Siméon Grondin et M. Joseph Picard ; *secrétaires*, MM. J.-S. Matte et Hormisdas Magnan.

Bureaux du Secrétariat du Congrès : *Chef des bureaux*, M. l'abbé Ph.-J. Fillion ; *assistants*, MM. les abbés P. Hébert, C. Roy et H. Nicol ; *secrétaire*, M. Léo Pelland.

MEMBRES

MM. Olivar Asselin, l'abbé A. Aubert, Joseph Barnard, l'abbé Chs Beaulieu, le docteur P.-H. Bédard, O.-W. Bédard, Eusèbe Bélleau, Georges Bellerive, l'abbé E. Bernard, J.-S. Blais, Jean Bouffard, A. Buteau, E.-V. Cantin, J.-A. Charlebois, Chs Chauveau, l'honorable P.-A. Choquette, le R. P. Th. Couët, O. P., le docteur P.-C. Dagneau, Paul de Cazes, l'honorable Cyrille-F. Delâge, Joseph Delisle, l'abbé C. Desrochers, l'abbé A. Dion, Arthur Drolet, J.-E.-A. Dubuc, J.-A. Duchaîne, S.-P. Dugal, P.-B. Dumoulin, Arthur Duval, le docteur L. Fiset, l'abbé Cyrille Gagnon, Gustave Gagnon, l'abbé A. Garneau, Sir George Garneau, J.-P. Garneau, l'abbé P.-B. Garneau, J.-N. Gastonguay, le docteur S. Gaudreau, le docteur J. Gauvreau, l'abbé Oscar Genest, L.-P. Geoffrion, l'abbé J. Gignac, l'abbé Amédée Gosselin, F.-X. Gosselin, A.-C. Guilbault, l'abbé J.-A. Hallé, Omer Héroux, l'abbé A. Huot, le docteur A. Jobin, Napoléon Kirouac, J.-T. Lachance, l'abbé Eug.-C. Laflamme, Ph. Lamontagne, l'abbé J.-A. Langlois, Jules Larue, Armand Lavergne, l'abbé V. Lavergne, le docteur O. Leclerc, l'abbé J.-I. Lecours, Nazaire Levasseur, C.-J. Magnan, l'abbé A. Maheu, Frédéric Canac-Marquis, J.-E. Martineau, Mgr O.-E. Mathieu, J.-A. Mercier, T. Morency, A.-J. Painchaud, Chs.-A. Paquet, l'abbé L.-H. Paquet, l'abbé François Pelletier, Ed. Richer, O. Poliquin, Alph. Pouliot, l'abbé Arthur Robert, C.-E. Rouleau, le docteur A. Rousseau, Ferdinand Roy, Joseph Savard, l'abbé H. Simard, L.-P. Sirois, Joseph Sirois, Paul Tardivel, J.-E. Trépanier, l'abbé Louis Turgeon, le docteur A. Vallée, le R. P. Philéas Vannier, C. S. C.

PATRONAGE

L'UNIVERSITÉ LAVAL

PRÉSIDENCE D'HONNEUR

Mgr **L.-N. Bégin**, Archevêque de Québec.
Mgr **A. Langevin**, O. M. I., Archevêque de Saint-Boniface.
Mgr **P. Bruchési**, Archevêque de Montréal.
Mgr **C.-H. Gauthier**, Archevêque d'Ottawa.
Le très honorable Sir **Wilfrid Laurier**, Chevalier Grand'Croix de l'Ordre de Saint Michel et de Saint Georges, membre du Conseil Privé d'Angleterre, ancien premier ministre du Canada.
L'honorable Sir **François Langelier**, docteur en droit, Chevalier de l'Ordre de Saint Michel et de Saint Georges, professeur à l'Université Laval, lieutenant-gouverneur de la province de Québec.
L'honorable Sir **Lomer Gouin**, docteur en droit, Chevalier, Officier de la Légion d'honneur, premier ministre de la province de Québec.
L'honorable M. **P. Landry**, Chevalier Commandeur de l'Ordre du Saint Sépulcre, Chevalier de l'Ordre de Saint Grégoire le Grand, président du Sénat du Canada. .
Son Honneur le **Maire de Québec**, M. Napoléon Drouin.
M. le **Recteur de l'Université Laval**, M. l'abbé Amédée Gosselin.

VICE-PRÉSIDENCE D'HONNEUR

M. **Aram-J. Pothier**, gouverneur du Rhode-Island, États-Unis (Woonsocket, É.-U.).
L'honorable Sir **A.-B. Routhier**, Grand'Croix de l'Ordre de Saint Grégoire, docteur en droit, docteur ès lettres, membre de la Société Royale du Canada, juge de la Cour de Vice-Amirauté,

ancien juge en chef de la Cour Supérieure de la province de Québec, professeur à l'Université Laval (Québec).

L'honorable Sir **J. Dubuc**, juge en retraite (Winnipeg, Manitoba).

L'honorable M. **J.-O. Réaume**, ministre dans le gouvernement de l'Ontario (Windsor, Ontario).

L'honorable M. **David-V. Landry**, ministre dans le gouvernement du Nouveau-Brunswick (Bouctouche, N.-B.).

L'honorable M. **W.-F.-Alphonse Turgeon**, ministre dans le gouvernement de la Saskatchewan (Régina, Saskatchewan).

L'honorable M. **A.-E. Arsenault**, ministre dans le gouvernement de l'Ile-du-Prince-Édouard (Summerside, I.-P.-É.).

M. **P.-E. Lessard**, député à l'Assemblée législative de l'Alberta (Edmonton, Alberta).

M. **Alcée Fortier**, docteur ès lettres, Officier de l'Instruction publique, Chevalier de la Légion d'honneur, professeur à l'Université Tulane, président de l'Athénée Louisianais, président de la Société historique de la Louisiane (Nouvelle-Orléans, Louisiane, É.-U.).

MEMBRES D'HONNEUR

Mgr **A.-A. Blais**, évêque de Rimouski.

Mgr **J.-M. Émard**, évêque de Valleyfield.

Mgr **M.-T. Labrecque**, évêque de Chicoutimi.

Mgr **P. Larocque**, évêque de Sherbrooke.

Mgr **N.-Z. Lorrain**, évêque de Pembroke.

Mgr **F.-X. Cloutier**, évêque des Trois-Rivières.

Mgr **E. Legal**, O.M.I., évêque de Saint-Albert.

Mgr **J.-S.-H. Bruneau**, évêque de Nicolet.

Mgr **J.-A. Archambeault**, évêque de Joliette.

Mgr **A.-X. Bernard**, évêque de Saint-Hyacinthe.

Mgr **A. Pascal**, O.M.I., évêque de Prince-Albert.

Mgr **Albert Guertin**, évêque de Manchester, États-Unis.

Mgr **O.-E. Mathieu**, évêque de Régina.

Mgr **E. Grouard**, O.M.I., évêque d'Ibora, vicaire apostolique d'Athabaska.

Mgr **C. Joussard**, O.M.I., évêque d'Arcadiapolis, coadjuteur d'Athabaska.

Mgr **G.-J.-E. Breynat**, O.M.I., évêque d'Adramyte, vicaire apostolique du Mackenzie.

Mgr **G. Blanche**, évêque de Sicca, vicaire apostolique du Golfe Saint-Laurent.

Mgr **E.-A. Latulipe**, évêque de Catenne, vicaire apostolique du Témiscamingue.
Mgr **O. Charlebois**, O.M.I., évêque de Bérénice, vicaire apostolique du Keewatin.
Mgr **T.-E. Hamel**, P. A., vicaire général (Québec).
Mgr **C.-A. Marois**, P. A., vicaire général (Québec).
Mgr **L.-A. Paquet**, P. A., vicaire général (Québec).
Mgr **J.-O. Routhier**, P. A., vicaire général (Ottawa).
Mgr **F.-A. Dugas**, P. A., vicaire général (Saint-Boniface).
Mgr **H. Baril**, P. A., vicaire général (les Trois-Rivières).
Mgr **I-.L. Guertin**, vicaire général (Saint-Hyacinthe).
Mgr **J.-A.-I. Douville**, P. D., vicaire général (Nicolet).
Mgr **Eugène Lapointe**, vicaire général (Chicoutimi).
Mgr **Émile Roy**, vicaire général (Montréal).
Mgr **H.-O. Chalifoux**, vicaire général (Sherbrooke).
Mgr **N. Aubry**, vicaire général (Valleyfield).
Mgr **L.-J. Langis**, vicaire général (Rimouski).
Mgr **A. Beaudry**, P. D., vicaire général (Joliette).
Mgr **L.-N. Dugal**, P. D., vicaire général (Saint-Basile, N.-B.).
Mgr **J.-B. Comeau**, vicaire général (les Trois-Rivières).
Mgr **N. Milot**, vicaire général (Nicolet).
Mgr **J.-N. Blaquière**, vicaire général (L'Étang-du-Nord, Iles-de-la-Madeleine).
Mgr **J. Hébert**, vicaire général (Bouctouche, N.-B.).
T. R. Père **A. Lacombe**, O.M.I., vicaire général (Saint-Albert).
T. R. Père **H. Leduc**, O.M.I., vicaire général (Saint-Albert).
T. R. Père **H. Lacoste**, O.M.I., vicaire général (Prince-Albert).
Mgr **C. Guay**, P. A. (Lévis).
Mgr **C.-P. Choquette**, P. A. (Saint-Hyacinthe).
Mgr **H. Têtu**, P. D. (Québec).
Mgr **C.-O. Gagnon**, P. D. (Québec).
Mgr **M. Bolduc**, P. D. (Rimouski).
Mgr **F.-X. Belley**, P. D. (Saint-Félicien).
Mgr **F.-M. Richard**, P. D. (Rogersville, N.-B.).
Mgr **T.-G. Rouleau**, P. D., Principal de l'École Normale Laval (Québec).
Mgr **P.-H. Suzor**, P. D. (Nicolet).
Mgr **E.-C. Tanguay**, C. S. (Sherbrooke).
Mgr **F.-X. Bossé**, C. S. (Val-Brillant).
L'honorable M. **F.-D. Monk**, avocat, docteur en droit, Conseil du Roi, professeur à l'Université Laval, ministre dans le gouvernement du Canada (Montréal).

L'honorable M. **L.-P. Pelletier**, avocat, docteur en droit, Conseil du Roi, professeur à l'Université Laval, ministre dans le gouvernement du Canada (Québec).

L'honorable M. **W.-B.Nantel**, avocat, Conseil du Roi, ministre dans le gouvernement du Canada (Saint-Jérôme de Terrebonne).

M. **P.-E. Blondin**, notaire, vice-président de la Chambre des Communes du Canada (Grand'Mère).

L'honorable Sir **Alexandre Lacoste**, Chevalier, docteur en droit, membre du Conseil Privé du Canada, ancien Juge en chef de la province de Québec (Montréal).

L'honorable Sir **A.-R. Angers**, Chevalier, docteur en droit, membre du Conseil Privé du Canada, ancien lieutenant-gouverneur de la province de Québec (Montréal).

L'honorable M. **L.-O. Taillon**, avocat, docteur en droit, Conseil du Roi, membre du Conseil Privé du Canada, ancien premier ministre de la province de Québec (Montréal).

L'honorable M. **Alphonse Desjardins**, membre du Conseil Privé du Canada (Montréal).

L'honorable M. **Raoul Dandurand**, docteur en droit, sénateur, membre du Conseil Privé du Canada (Montréal).

L'honorable Sir **L.-A. Jetté**, docteur en droit, Chevalier Commandeur de l'Ordre de Saint Michel et de Saint Georges, Commandeur de la Légion d'honneur, professeur à l'Université Laval, ancien lieutenant-gouverneur de la province de Québec (Québec).

L'honorable M. **Horace Archambeault**, docteur en droit, membre du Conseil de l'Instruction publique de la province de Québec, juge en chef de la province de Québec (Montréal).

L'honorable M. **C.-B. de Boucherville**, Compagnon de l'Ordre de Saint Michel et de Saint Georges, sénateur du Canada et membre du Conseil législatif de la province de Québec (Boucherville).

L'honorable M. **Pascal Poirier**, Officier de la Légion d'honneur, membre de la Société Royale du Canada, sénateur (Shédiac, N.-B.).

L'honorable M. **F.-L. Béique**, avocat, docteur en droit, Conseil du Roi, sénateur (Montréal).

L'honorable M. **H. Montplaisir**, sénateur (Les Trois-Rivières).

L'honorable M. **J.-B.-R. Fiset**, sénateur (Rimouski).

L'honorable M. **Jules Tessier**, sénateur (Québec).

L'honorable M. **L.-O. David**, membre de la Société Royale du Canada, sénateur (Montréal).

L'honorable M. **P.-A. Choquette**, avocat, Conseil du Roi, docteur en droit, sénateur (Québec).

L'honorable M. **J. Sheyn**, sénateur (Québec).

L'honorable M. **L.-P. Brodeur**, docteur en droit, juge de la Cour Suprême du Canada (Ottawa).

L'honorable M. **A.-A.-C. Larivière**, sénateur (Winnipeg).

L'honorable M. **Benjamin Prince**, sénateur (Battleford, Saskatchewan).

L'honorable M. **F.-X. Lemieux**, docteur en droit, juge en chef suppléant de la Cour Supérieure de la province de Québec (Québec).

L'honorable M. **Siméon Pagnuelo**, docteur en droit, juge de la Cour Supérieure de la province de Québec (Montréal).

L'honorable M. **J.-E. Prendergast**, juge de la Cour du Banc du Roi du Manitoba (Saint-Boniface, Manitoba).

L'honorable M. **L.-A. Prudhomme**, juge de la Cour de comté du Manitoba, membre de la Société Royale du Canada (Saint-Boniface, Manitoba).

L'honorable M. **A. Constantineau**, docteur en droit, juge de la Cour de comté de l'Ontario (Ottawa).

L'honorable M. **S. Blanchard**, juge de la Cour de comté de l'Ile-du-Prince-Édouard (Charlottetown, I.-P.-É.).

L'honorable Sir **Rodolphe Forget**, Chevalier, député à la Chambre des Communes du Canada (Montréal).

L'honorable M. **Rodolphe Lemieux**, avocat, Conseil du Roi, docteur en droit, membre de la Société Royale du Canada, professeur à l'Université Laval, député à la Chambre des Communes du Canada (Montréal).

L'honorable M. **Henri Béland**, député à la Chambre des Communes du Canada (Saint-Joseph de Beauce).

M. **Arthur Lachance**, avocat, Conseil du Roi, député à la Chambre des Communes du Canada (Québec).

L'honorable M. **L.-A. Taschereau**, avocat, Conseil du Roi, docteur en droit, ministre dans le gouvernement de la province de Québec (Québec).

L'honorable M. **J.-L. Décarie**, ministre dans le gouvernement de la province de Québec (Montréal).

L'honorable M. **J.-E. Caron**, ministre dans le gouvernement de la province de Québec (Québec).

L'honorable M. **Cyrille Delâge**, notaire, docteur en droit, membre du Conseil de l'Instruction publique de la province de Québec, président de l'Assemblée législative de la province de Québec (Québec).

L'honorable M. **Adélard Turgeon**, avocat, Conseil du Roi, Compagnon de l'Ordre de Saint Michel et de Saint Georges, docteur ès lettres, président du Conseil législatif de la province de Québec (Québec).

L'honorable M. **Némèse Garneau**, membre du Conseil législatif de la province de Québec (Québec).

L'honorable M. **Ernest DeVarennes**, notaire, membre du Conseil législatif de la province de Québec (Waterloo).

L'honorable M. **E. Choquette**, membre du Conseil législatif de la province de Québec (Saint-Hilaire de Rouville).

M. **J.-M. Tellier**, avocat, Conseil du Roi, docteur en droit, membre du Conseil de l'Instruction publique de la province de Québec, député et chef de l'opposition à l'Assemblée législative de la province de Québec (Joliette).

M. **Henri Bourassa**, ancien député à l'Assemblée législative de la province de Québec, directeur du *Devoir* (Montréal).

M. **Armand Lavergne**, avocat, député à l'Assemblée législative de la province de Québec (Québec).

M. **J.-N. Francœur**, avocat, député à l'Assemblée législative de la province de Québec (Québec).

L'honorable Sir **Georges Garneau**, Chevalier, professeur à l'Université Laval (Québec).

M. **Pantaléon Pelletier**, représentant de la province de Québec à Londres.

L'honorable M. **Jacques Bureau**, avocat, Conseil du Roi, député au Parlement fédéral (Les Trois-Rivières).

M. le Vice-Recteur de l'Université Laval, à Montréal : M. le Chanoine **G. Dauth.**

M. le Recteur de l'Université d'Ottawa : R. P. **A.-B. Roy**, O.M.I.

M. le Supérieur du Séminaire de Nicolet : Mgr **J.-A.-I. Douville**, P. D.

M. le Supérieur du Collège de Sainte-Anne : M. l'abbé **L. Dumais.**

M. le Supérieur du Séminaire de Sainte-Thérèse : M. le chanoine **L.-A. Jasmin.**

M. le Supérieur du Séminaire des Trois-Rivières : M. le chanoine **L. Arcand.**

M. le Supérieur du Séminaire de Saint-Germain-de-Rimouski : M. le chanoine **Chs-P. Côté.**

M. le Supérieur du Séminaire de Chicoutimi : M. l'abbé **Alfred Tremblay.**

M. le Supérieur du Séminaire de Sherbrooke : M. l'abbé **A.-O. Gagnon.**

M. le Supérieur du Collège de Lévis : M. l'abbé **Aug. Marcoux.**

M. le Supérieur du Séminaire de Saint-Hyacinthe : Mgr **C.-P. Choquette**, P. A.

M. le Supérieur du Collège de L'Assomption : M. l'abbé **V.-E. Pauzé.**

M. le Supérieur du Collège de Joliette : R. P. **F.-M. Roberge**, C. S. V.

M. le Supérieur du Collège de Saint-Laurent : R. P. **J.-E. Hébert**, C. S. C.

M. le Supérieur du Collège Bourget : R. P. **A.-D. Richard**, C. S. V.

M. le Supérieur du Séminaire de Saint-Sulpice à Montréal : M. l'abbé **Chs Lecoq**, S. S.

M. le Directeur du Collège de Montréal : M. l'abbé **René Labelle**, S. S.

M. le Supérieur du Collège de Valleyfield : M. l'abbé **P.-A. Sabourin.**

M. le Supérieur de l'Université du Collège de Saint-Joseph de Memramcook, N. B.: R. P. **B. Lecavalier**, C. S. C.

M. le Supérieur du Collège de Sainte-Anne de Church Point : R. P. **P. Chiasson**, Eud.

M. le Supérieur du Collège du Sacré-Cœur de Caraquet: R. P. **E. Travert**, Eud.

R. P. Recteur du Collège Sainte-Marie : R. P. **T. Filiatrault**, S. J.

R. P. Recteur du Collège de Saint-Boniface : R. P. **J. Carrière**, S. J.

M. le Président de l'Association canadienne-française d'éducation d'Ontario : M. **C.-S.-O. Boudrault** (Ottawa).

M. le Président de l'Assomption, société nationale des Acadiens : M. **Buote**, (Tignish, I.-P.-É.).

M. le Président de l'Assomption, société acadienne de secours mutuels : M. **J.-W. Comeau** (Comeauville, N.-É.).

M. le Président de la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal : M. **Thomas Gauthier.**

M. le Président de la Société Saint-Jean-Baptiste de Québec : M. le Dr **P.-H. Bédard.**

M. le Président de la Société Saint-Jean-Baptiste de Saint-Sauveur de Québec : M. le Dr **Jos. Gosselin.**

M. le Président de l'Union Saint-Jean-Baptiste d'Amérique : l'honorable M. **H.-T. Ledoux** (Nashua, N.-H.).

M. le Président de l'Association canado-américaine : M. le Dr **A.-A.-E. Brien** (Manchester, É.-U.).

M. le Président général des Forestiers franco-américains : M. **J.-H. Guillet** (Lowell, É.-U.).

M. le Président de la Société Saint-Jean-Baptiste d'Ottawa : M. **C.-S.-O. Boudrault.**

M. le Président de la Société Saint-Jean-Baptiste de Winnipeg : M. **L.-F. Cardinal.**

M. le Président de la Société Saint-Jean-Baptiste de Saint-Boniface : M. **Joseph Bernier**, député à la Législature du Manitoba.

M. le Président de l'Union nationale Métisse du Manitoba : M. **Roger Goulet.**

M. le Président de la Section française de la Société Royale du Canada : l'honorable Sir **A.-B. Routhier** (Québec).

M. le Président de l'Institut canadien de Québec : M. **Ferdinand Roy** (Québec).

M. le Président général des Artisans canadiens-français : M. **Ludger Gravel** (Montréal).

M. le Président de l'Alliance Nationale : M. **L.-A. Lavallée**, maire de Montréal.

M. le Président de l'Union Saint-Joseph du Canada : **M.-O. Durocher** (Ottawa).

M. le Président de l'Union Saint-Pierre : M. **Oscar Lavallée** (Montréal).

M. le Président général de la Fédération des Ligues du Sacré-Cœur : M. le Dr **J.-B. Prince** (Montréal).

M. le Président général de l'Association catholique de la Jeunesse canadienne : M. le Dr **G.-H. Baril** (Montréal).

M. le Président général de l'Association catholique de la Jeunesse franco-américaine : M. **Louis Perras**, avocat (New-Bedford, É.-U.).

M. le Président du Conseil national des Métiers et du Travail de Québec : M. **Alexandre Grenier** (Québec).

BUREAU DU CONGRÈS

PRÉSIDENT

Mgr **Paul-Eugène Roy**, évêque d'Éleuthéropolis, Auxiliaire, à Québec, président de la Société du Parler français au Canada (Québec).

VICE-PRÉSIDENTS

L'honorable M. **N.-A. Belcourt**, avocat, docteur en droit, Conseil du Roi, membre du Conseil Privé du Canada, sénateur (Ottawa).

L'honorable M. **Thomas Chapais**, Chevalier de la Légion d'honneur, docteur ès lettres, membre du Conseil législatif de Québec, membre de la Société Royale du Canada, membre du Conseil de l'Instruction publique de la province de Québec, professeur à l'Université Laval (Québec).

L'honorable M. **P.-A. Landry**, docteur en droit, juge de la Cour Suprême du Nouveau-Brunswick (Dorchester, N.-B.).

TRÉSORIER

M. l'abbé **S.-A. Lortie**, docteur en théologie, maître ès arts, professeur à l'Université Laval, trésorier de la Société du Parler français au Canada (Québec).

ASSISTANT-TRÉSORIER

M. l'abbé **Philéas Fillion**, maître ès arts, secrétaire de l'Université Laval (Québec).

SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

M. **Adjutor Rivard**, avocat, Conseil du Roi, docteur ès lettres, membre de la Société Royale du Canada, professeur à l'Université Laval, secrétaire général de la Société du Parler français au Canada (Québec).

SECRÉTAIRES-ADJOINTS

M. l'abbé **Élie Auclair**, docteur en théologie et en droit canonique, professeur à l'Université Laval, professeur à l'École d'enseignement supérieur des jeunes filles, secrétaire de la Rédaction de la *Revue Canadienne* (Montréal).

M. **J.-E. Prince**, avocat, Conseil du Roi, docteur en droit, professeur à l'Université Laval (Québec).

M. l'abbé **Camille Roy**, docteur en philosophie, licencié ès lettres de l'Université de Paris, membre de la Société Royale du Canada, professeur à l'Université Laval (Québec).

M. **Amédée Denault**, publiciste, chef du Secrétariat des Œuvres de l'Action Sociale Catholique (Québec).

BUREAUX DES SECTIONS D'ÉTUDE

SECTION SCIENTIFIQUE

PRÉSIDENT

L'honorable M. **Pascal Poirier**, Officier de la Légion d'honneur, membre de la Société Royale du Canada, sénateur (Shédiac, N.-B.).

VICE-PRÉSIDENTS

(*Sous-section historique*)

M. **Joseph-Edmond Roy**, docteur ès lettres, Officier de l'Instruction publique, membre de la Société Royale du Canada, professeur à l'Université Laval, Archiviste du Canada (Ottawa).

(*Sous-section juridique*)

L'honorable M. **A. Constantineau**, docteur en droit, juge de la Cour de comté de l'Ontario (Ottawa).

(*Sous-section philologique*)

M. **Alcée Fortier**, docteur ès lettres, Officier de l'Instruction publique, Chevalier de la Légion d'honneur, professeur à l'Université Tulane, président de l'Athénée Louisianais, président de la Société historique de la Louisiane (Nouvelle-Orléans, Louisiane, É.-U.).

SECRÉTAIRES

(*Sous-section historique*)

M. l'abbé **Thomas Nadeau**, lauréat de l'Université de Lille, professeur au Collège de Lévis (Lévis).

(*Sous-section juridique*)

M. **Oscar Hamel**, notaire, licencié en droit (Québec).

(*Sous-section philologique*)

M. **J.-E. Plamondon**, notaire (Québec).

RAPPORTEURS

(*Sous-section historique*)

M. l'abbé **Antonio Huot**, docteur en théologie et en philosophie (Pass Christian, Mississipi, É.-U.).

(*Sous-section juridique*)

M. **J.-E. Prince**, avocat, Conseil du Roi, docteur en droit, professeur d'économie politique à l'Université Laval (Québec).

(*Sous-section philologique*)

M. l'abbé **Émile Chartier**, docteur en philosophie, licencié ès lettres de l'Université de Paris, professeur au Séminaire de Saint-Hyacinthe (Saint-Hyacinthe).

SECTION PÉDAGOGIQUE

PRÉSIDENT

L'honorable M. **P. Boucher de la Bruère**, docteur ès lettres, Surintendant de l'Instruction publique dans la province de Québec (Québec).

VICE-PRÉSIDENTS

M. l'abbé **R. Labelle**, S. S., directeur du Collège de Montréal (Montréal).

M. l'abbé **J.-S. Corbeil**, docteur en théologie, Principal de l'École Normale de Hull (Hull).

SECRÉTAIRE

M. **C.-J. Magnan**, maître ès arts, Inspecteur général des écoles de la province de Québec (Québec).

RAPPORTEURS

M. l'abbé **P. Perrier**, docteur en théologie et en droit canonique, professeur à l'Université Laval, visiteur des écoles de Montréal (Montréal).

M. l'abbé **N. Degagné**, maître ès arts, professeur au Séminaire de Chicoutimi (Chicoutimi).

SECTION LITTÉRAIRE

PRÉSIDENT

L'honorable M. **L.-A. Prudhomme**, juge de la Cour de comté du Manitoba, membre de la Société Royale du Canada (Saint-Boniface).

VICE-PRÉSIDENTS

M. **Pamphile LeMay**, docteur ès lettres, membre de la Société Royale du Canada (Lotbinière).

M. **A.-D. DeCelles**, docteur ès lettres, membre de la Société Royale du Canada, conservateur de la bibliothèque du Parlement du Canada (Ottawa).

SECRÉTAIRE

M. **J.-B. Lagacé**, professeur à l'Université Laval (Montréal).

RAPPORTEUR

M. l'abbé **Camille Roy**, docteur en philosophie, licencié ès lettres de l'Université de Paris, membre de la Société Royale du Canada, professeur à l'Université Laval (Québec).

SECTION DE LA PROPAGANDE

PRÉSIDENT

L'honorable M. **Raoul Dandurand**, docteur en droit, membre du Conseil Privé du Canada, sénateur (Montréal).

VICE-PRÉSIDENTS

M. **Eugène Rouillard**, Officier d'Académie, vice-président de la Société du Parler français au Canada (Québec).

M. **J.-Armand Bédard**, médecin, docteur en médecine, président de la Société historique franco-américaine (Lynn, É.-U.).

SECRÉTAIRES

M. **Amédée Denault**, publiciste, chef du Secrétariat des Œuvres de l'Action Sociale Catholique (Québec).

M. **P.-G. Roy**, docteur ès lettres, membre de la Société Royale du Canada (Lévis).

M. l'abbé **Cyrille Gagnon**, docteur en théologie, licencié en philosophie, professeur au Petit Séminaire de Québec (Québec).

RAPPORTEURS

M. l'abbé **Élie Auclair**, docteur en théologie et en droit canonique, professeur à l'Université Laval (Montréal).

R. P. **Théophile Hudon**, S. J., professeur au Collège de Saint-Boniface (Saint-Boniface).

M. **Hector Bernier**, avocat, licencié en droit (Québec).

RÈGLEMENT

DU

PREMIER CONGRÈS DE LA LANGUE FRANÇAISE

AU CANADA

ARTICLE I

OBJET

Le Premier Congrès de la Langue française au Canada se tiendra, suivant les dispositions prises par la Société du Parler français au Canada, à Québec, du lundi, 24 juin, au dimanche, 30 juin 1912.

L'objet du Congrès est l'examen des questions que soulèvent la défense, la culture et le développement de la langue et de la littérature françaises au Canada.

I

PRÉPARATION DU CONGRÈS

ARTICLE 2

COMITÉ ORGANISATEUR

Le Congrès est organisé, préparé et convoqué par les soins d'un Comité organisateur, établi, le 14 février 1911, par la Société du Parler français au Canada.

ARTICLE 3

RÉUNIONS

Le Comité organisateur général se réunit, au siège social de la Société du Parler français au Canada, à l'Université Laval, à Québec, chaque fois qu'il est convoqué par ordre du Bureau.

La convocation se fait par avis écrit, mis à la poste, à l'adresse de chaque membre, deux jours avant la réunion.

ARTICLE 4

BUREAU

Le Bureau du Comité organisateur se compose des officiers suivants, élus par le Comité parmi ses membres: un président, trois vice-présidents, un trésorier, un assistant-trésorier, un secrétaire général et quatre secrétaires-adjoints.

ARTICLE 5

TRAVAIL D'ORGANISATION

Le Comité organisateur général, le Bureau de ce Comité et des Commissions et Comités régionaux se partagent le travail d'organisation du Congrès.

Comité général

a) Le *Comité général* règle ce qui concerne l'organisation générale du Congrès ; il élit ses officiers, statue sur le règlement et sur le programme des travaux, des séances et des fêtes, et forme les bureaux des différentes sections du Congrès.

Bureau

b) Le *Bureau* reçoit les demandes d'inscription et arrête la liste des membres du Congrès ; il constitue les commissions organisatrices et les comités régionaux qu'il juge utile d'établir, définit leurs attributions, dirige leurs travaux et reçoit leurs rapports ; il prend

les mesures d'exécution utiles à la réalisation du programme et au fonctionnement du Congrès, assigne à chacun sa part de travail, s'assure les concours et la collaboration utiles, décide de l'admission des rapports, études, mémoires et communiqués, arrête et ordonnance les dépenses et règle tout le détail de l'organisation. Dans l'exercice de ces pouvoirs, il représente le Comité général.

Commission d'initiative

c) Une *Commission d'initiative*, composée du président, du trésorier et des secrétaires du Comité général, est chargée d'étudier et de suggérer les mesures à prendre et les projets à réaliser pour l'organisation du Congrès. Dans les cas d'urgence et pour les affaires de moindre importance, ou lorsque le Bureau complet ne peut pas facilement se réunir, la Commission d'initiative a les pouvoirs du Bureau, qu'elle représente.

Commissions organisatrices

d) Les *Commissions organisatrices* remplissent les missions que le Bureau leur confie : propagande et publicité, questions de finances, moyens de transport et de logement, ordonnance des séances et des fêtes, réception des congressistes et des invités, etc.

Comités régionaux

e) Les *Comités régionaux*, établis par le Bureau, dans différents centres du Canada et des États-Unis, organisent, chacun dans la région qui lui est assignée, le recrutement des membres, la perception des cotisations et la réalisation du programme.

II

CONSTITUTION DU CONGRÈS

ARTICLE 6

COMPOSITION

Sont invités à participer au Congrès et peuvent y être admis les Canadiens français et les Acadiens, ainsi que les administrations,

institutions, sociétés, associations et corporations canadiennes-françaises et acadiennes, qui déclarent y adhérer et payent la cotisation fixée.

Les adhésions doivent être agréées par le Bureau.

ARTICLE 7

CLASSES DE MEMBRES

Le Bureau décerne le titre de *membre donateur* à ceux qui, pour contribuer au succès du Congrès, versent une cotisation de $25.00 ou plus, et le titre de *membre bienfaiteur* à ceux qui payent une cotisation de $5.00 au moins.

Outre ces deux classes, le Congrès comprend des *membres titulaires*, qui paient une cotisation de $2.00, et des *membres adhérents*, qui payent une cotisation de $0.50.

Les administrations, institutions, sociétés, associations et corporations ne sont admises à s'inscrire que comme membres donateurs ou bienfaiteurs : cette inscription donne à chacune d'elles le droit de recevoir un exemplaire du compte rendu des actes du Congrès et de se faire représenter à la réunion par deux délégués, qui ont, en séance, les mêmes droits que les membres titulaires.

Les membres donateurs, bienfaiteurs et titulaires peuvent être choisis comme officiers du Congrès et de ses sections, présenter des travaux et prendre part aux délibérations ; chacun d'eux recevra gratuitement un exemplaire du compte rendu des actes du Congrès.

Les membres adhérents ont le droit d'assister aux séances du Congrès et de ses sections. Toutefois, si par suite de l'affluence des membres, les locaux devenaient insuffisants, les membres adhérents ne pourraient avoir accès à toutes les séances.

ARTICLE 8

ADHÉRENTS ÉTRANGERS

Les personnes et les sociétés étrangères peuvent adhérer au Congrès et avoir droit au compte rendu, en payant une somme de $4.00 (20 francs) pour les individus, et de $7.00 (35 francs) pour les associations.

ARTICLE 9

AUDITEURS ET ZÉLATEURS

Le Bureau du Congrès peut admettre, aux conditions qu'il juge convenable d'imposer, des auditeurs aux séances du Congrès.

Le Bureau peut aussi décerner le titre de *zélateur* à toute personne qui contribue au succès du Congrès.

ARTICLE 10

CARTES DE MEMBRES

Sur versement de la cotisation entre les mains du trésorier, chaque membre ou délégué reçoit une carte, valant quittance, et qui sert de billet d'entrée aux séances. Cette carte est strictement personnelle.

III

DIRECTION DU CONGRÈS

ARTICLE 11

BUREAU

Le Bureau du Comité organisateur constitue le Bureau du Congrès. Il dirige les travaux et les délibérations, et statue sur tout incident non prévu. Il peut modifier le programme et le règlement, à charge de faire connaître en temps utile les modifications aux membres du Congrès.

Les Bureaux des sections prennent, sous la direction du Bureau du Congrès, les mesures utiles à la réalisation de leurs programmes.

IV

ORDRE INTÉRIEUR

ARTICLE 12

SECTIONS

Le Congrès comprend quatre sections :

1° Une section scientifique ;

2° Une section pédagogique ;

3° Une section littéraire :

4° Une section de propagande.

Chaque section s'occupe, sous la direction de son Bureau et suivant l'ordre du jour réglé par lui, de l'étude des questions qui lui sont soumises par le programme. Elle formule les vœux qui découlent de ses délibérations.

Les secrétaires de sections sont chargés des comptes rendus des séances, qu'ils doivent remettre au secrétaire général du Congrès.

Les rapporteurs sont chargés de faire rapport au Congrès sur les délibérations et les travaux des sections, et de présenter les propositions et les vœux qu'elles ont formulés. Leurs rapports doivent être remis au secrétaire général du Congrès, avec les manuscrits des travaux présentés et des discours prononcés dans les sections.

ARTICLE 13

TRAVAUX ET DISCUSSIONS

Aucun travail ne peut être présenté, ni aucune proposition faite au Congrès, soit dans les sections, soit en séance générale, si l'auteur n'en a communiqué au Comité organisateur le manuscrit, ou au moins un résumé et les conclusions, avant le 1er mai 1912.

Toute discussion ne concernant pas l'objet des débats, tels qu'arrêtés par le programme, est interdite.

La durée de chaque discours, lecture ou communication, tant en séance générale que dans les sections, est limitée à quinze minutes, à moins que l'assemblée n'en décide autrement. Les rapporteurs ne sont pas soumis à cette règle.

ARTICLE 14

VŒUX

Les vœux formulés par les sections sont soumis à la ratification du Congrès en assemblée générale.

V

ACTES DU CONGRÈS

ARTICLE 15

COMPTES RENDUS

Afin d'assurer l'exactitude des comptes rendus, les membres qui auront présenté des travaux ou pris la parole, dans une séance de section ou dans une séance générale du Congrès, devront remettre aux rapporteurs ou au secrétaire général, suivant le cas, dans les vingt-quatre heures suivantes, soit le manuscrit du mémoire dont ils auront donné lecture ou du discours qu'ils auront prononcé, soit un résumé écrit de leur communication.

Dans le cas où ces notes ne seraient pas ainsi fournies, le texte rédigé par les secrétaires en tiendra lieu, ou le titre seul du travail sera mentionné.

Le Bureau du Congrès, ou le comité qui sera chargé de la publication des comptes rendus, aura le droit de déterminer quels travaux, discours, communications ou mémoires y seront imprimés, et d'en fixer l'étendue.

ARTICLE 16

RÉALISATION DES VŒUX

Le Congrès devra prendre les dispositions nécessaires pour assurer la continuation de son œuvre, la réalisation de ses vœux et la publication des comptes rendus.

PROGRAMME GÉNÉRAL

(Avant le Congrès)

DIMANCHE, 23 JUIN, ET LUNDI, 24 JUIN

Célébration de la Fête nationale des Canadiens français, organisée par la Société Saint-Jean-Baptiste de Saint-Sauveur de Québec: *Messe, Cortège de Saint-Jean-Baptiste, Banquet, Jeux et Divertissements*, etc. — Programme spécial.

(Le Congrès)

LUNDI, 24 JUIN

2 heures. — Ouverture, à l'Université Laval, des bureaux du Secrétariat : inscription des Congressistes, légitimation des cartes de délégués, distribution des imprimés et des insignes, etc.

8 heures du soir. — Séance d'ouverture du Congrès, à la Salle des exercices militaires.

MARDI, 25 JUIN

10 heures. — 1ère Séance générale du Congrès, à la Salle des Promotions, à l'Université Laval.

2 heures. — Séances des Sections.

8 heures du soir. — 2e Séance générale du Congrès, organisée par les Sections littéraire et pédagogique réunies, à la Salle des exercices militaires.

MERCREDI, 26 JUIN

Le matin. — Excursion à Saint-Joachim (au Petit-Cap).

Après-midi. — Retour à Québec.

8 heures du soir. — 3e Séance générale du Congrès, organisée par la Section scientifique, à la Salle des exercices militaires.

JEUDI, 27 JUIN

10 heures. — Séance des Sections.

2 heures. — Séance des Sections.

8 heures du soir. — Grand concert, organisé par la Société Symphonique de Québec, à la Salle des exercices militaires.

VENDREDI, 28 JUIN

10 heures. — 4e Séance générale du Congrès, à la Salle des Promotions, à l'Université Laval.

2 heures. — 5e Séance générale du Congrès, à la Salle des Promotions, à l'Université Laval.

8 heures du soir. — 6e Séance générale du Congrès, organisée par la Section de la propagande, à la Salle des exercices militaires.

SAMEDI, 29 JUIN

10 heures. — 7e Séance générale du Congrès, à la Salle des Promotions, à l'Université Laval.

Le soir. — Feux de la Saint-Jean. Concerts en plein air. Assemblées populaires. Banquet au Château-Frontenac.

DIMANCHE, 30 JUIN

10 heures. — Messe solennelle, à la Basilique.

Après-midi. — Manifestation populaire aux monuments de Laval, de Champlain, de Montcalm et des Braves, organisée par l'Association catholique de la Jeunesse canadienne-française, avec le concours des Zouaves canadiens, des Gardes indépendantes, et des Sociétés nationales.

8 heures du soir. — Séance de clôture du Congrès, à la Salle des exercices militaires.

10 heures du soir. — Feu d'artifice, sur l'esplanade et les remparts, en face du Parlement.

(Après le Congrès)

LUNDI, 1er JUILLET

Excursion au Saguenay.

PROGRAMME

DES

SÉANCES GÉNÉRALES DU CONGRÈS

SÉANCE D'OUVERTURE

Salle des exercices militaires

LE LUNDI, 24 JUIN, À 8 HEURES DU SOIR

Président : Mgr **P.-E. Roy**

1° Mgr P.-E. Roy, président : — *Allocution.* — *Ouverture du Congrès.*

2° L'hon. M. P. Landry : — *Présentation des hommages des Congressistes à Son Altesse Royale le duc de Connaught, Gouverneur général du Canada.*

3° Sir François Langelier, représentant Son Altesse Royale le duc de Connaught : — *Allocution.*

4° Mgr L.-N. Bégin : — *Présentation des hommages des Congressistes à Son Excellence le Délégué apostolique.*

5° Mgr Stagni, Délégué apostolique : — *Allocution.*

6° M. C.-E. Bonin, premier secrétaire d'ambassade, chargé du Consulat général de France au Canada : — *Allocution.*

7° L'honorable Sir Lomer Gouin : — *Bienvenue de la province de Québec aux Congressistes.*

8° Mgr A. Langevin : — *Le Salut à Québec, réponse des Congressistes.*

ST. BASIL'S SEMINARY LIBRARY

1ère SÉANCE GÉNÉRALE

Salle des Promotions

LE MARDI, 25 JUIN, À 10 HEURES DU MATIN

Président : Mgr **P.-E. Roy**

1° L'honorable Sir Joseph DUBUC : — *Adresse à Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur de la province de Québec.*
2° L'honorable Sir FRANÇOIS LANGELIER, lieutenant-gouverneur : — *Allocution.*
3° L'honorable M. J.-O. RÉAUME: — *Adresse à la ville de Québec.*
4° M. N. DROUIN, maire de Québec : — *Allocution.*
5° M. J.-V. DÉSAULNIERS : — *Adresse à l'Université Laval.*
6° M. l'abbé AMÉDÉE GOSSELIN, recteur de l'Université Laval :— *Allocution.*
7° *Dépêche au Pape.*
8° *Dépêche au Roi.*
9° *Dépêche à l'Académie française.*
10° M. l'abbé T. QUINN : — *Une voix de l'Irlande.*

2e SÉANCE GÉNÉRALE

Organisée par les Sections littéraire et pédagogique

Salle des exercices militaires

LE MARDI, 25 JUIN, À 8 HEURES DU SOIR

Président : L'honorable M. **P.-B. de la Bruère**

1° L'honorable M. P.-B. DE LA BRUÈRE, président de la Section pédagogique : — *Allocution.*

2° L'honorable Sir A.-B. Routhier :—*Adresse à l'Académie française.*
3° M. Étienne Lamy, de l'Académie française : — *Discours.*
4° M. l'abbé L.-A. Groulx : — *Les traditions des lettres françaises au Canada.*
5° M. Gustave Zidler : — Poème : *Pour la plus grande gloire du parler français. — Vers le Passé.*

3e SÉANCE GÉNÉRALE

Organisée par la Section scientifique

Salle des exercices militaires

LE MERCREDI, 26 JUIN, À 8 HEURES DU SOIR

Président : L'honorable M. **Pascal Poirier**

1° L'honorable M. Pascal Poirier, président de la Section scientifique : — *Allocution.*
2° Mgr P. Bruchési : — *Discours.*
3° M. W. Chapman : — Poème : *Les Martyrs du Long-Sault.*
4° L'honorable M. N.-A. Belcourt : — *De l'exercice des droits reconnus à la langue française au Canada.*
5° M. Alcée Fortier : — *La Louisiane française.*
6° M. l'abbé Thellier de Poncheville : — *Allocution.*

4e SÉANCE GÉNÉRALE

Salle des Promotions

LE VENDREDI, 28 JUIN, À 10 HEURES DU MATIN

Président : Mgr **P.-E. Roy**

1° Mgr L.-A. Paquet : — *L'Église catholique et le problème des langues nationales.*

2° Réception des Rapports des Sections d'étude et adoption des Vœux.

a) Section scientifique :

Sous-section historique : Rapporteur, M. l'abbé A. Huot.

Sous-section juridique : Rapporteur, M. J.-E. Prince.

Sous-section philologique : Rapporteur, M. l'abbé E. Chartier.

b) Section pédagogique :

Enseignement primaire : Rapporteur, M. l'abbé P. Perrier.

Enseignement secondaire : Rapporteur, M. l'abbé N. Degagné.

c) Section littéraire : Rapporteur, M. l'abbé C. Roy.

d) Section de la propagande :

Sous-section A : Rapporteur, M. l'abbé E. Auclair.

Sous-section B : Rapporteur, R. P. Théophile Hudon, S. J.

Sous-section C : Rapporteur, M. Hector Bernier.

5e SÉANCE GÉNÉRALE

Salle des Promotions

LE VENDREDI, 28 JUIN, À 2 HEURES

Président : Mgr **P.-E. Roy**

1° M. Adolphe Poisson : — Poème : *L'hécatombe.*

2° M. l'abbé Camille Roy : — *La Société du Parler français au Canada et son premier concours littéraire.*

3° Examen des rapports et adoption des vœux. — Continuation de la séance du matin.

6e SÉANCE GÉNÉRALE

Organisée par la Section de la Propagande

Salle des exercices militaires

LE VENDREDI, 28 JUIN, À 8 HEURES DU SOIR

Président : L'honorable M. **R. Dandurand** (1)

1° L'honorable M. R. DANDURAND, président de la Section de la propagande : — *Allocution.*
2° M. l'abbé P.-C. GAUTHIER : — *Le miracle acadien.*
3° M. le docteur J.-ARMAND BÉDARD : — *Le français dans la famille et dans les relations sociales aux États-Unis.*
4° L'honorable M. H.-T. LEDOUX : — *La mission de la langue française aux États-Unis.*
5° M. HENRI BOURASSA : — *La langue française et l'avenir de notre race.*

7e SÉANCE GÉNÉRALE

Salle des Promotions

LE SAMEDI, 29 JUIN, À 10 HEURES DU MATIN

Président : Mgr **P.-E. Roy**

Continuation de la séance de vendredi : examen des rapports et adoption des vœux. — Délibérations sur questions spéciales. — Rapports des Comités.

---

(1) En l'absence de l'honorable M. R. Dandurand, Mgr P.-E. Roy présida cette séance.

SÉANCE DE CLOTURE

Salle des exercices militaires

LE DIMANCHE, 30 JUIN, À 8 HEURES DU SOIR

Président : Mgr **P.-E. Roy**

1° Mgr P.-E. Roy, président : — *L'œuvre du Congrès.*
2° M. l'abbé Thellier de Poncheville : — *La langue française et l'apostolat catholique.*
3° M. Gustave Zidler : — Poème : *Pour la plus grande gloire du Parler français. — Vers l'avenir.*
4° L'honorable M. Thomas Chapais : — *La langue, gardienne de la foi, des traditions, de la nationalité.*

PROGRAMME DES SÉANCES DE SECTIONS

MÉMOIRES ET RAPPORTEURS

I

SECTION SCIENTIFIQUE

a) Sous-section historique.

(Salle des Cours littéraires, Université Laval)

1° Origine des premiers colons canadiens-français. M. l'abbé S.-A. Lortie, Québec.

2° Degré d'instruction et parler des premiers colons canadiens-français. M. Adjutor Rivard, Québec.

3° Origine des premiers colons acadiens. M. Placide Gaudet, Ottawa.

4° Influence des dialectes français sur le parler franco-canadien. M. Adjutor Rivard, Québec.

5° Influence de l'origine des premiers colons acadiens sur la langue française en Acadie. M. James Geddes, jr., Boston.

6° La dualité du langage en Acadie. M. l'abbé Stanislas Doucet, Grande-Anse, N.-B.

7° L'enseignement du français en Nouvelle-France, de la fondation de la colonie jusqu'à la cession du pays à l'Angleterre. M. l'abbé Amédée Gosselin, Québec.

8° L'enseignement du français au Canada sous la domination anglaise. M. l'abbé Amédée Gosselin, Québec.

9° L'enseignement du français en Acadie, de la fondation de la colonie jusqu'à la cession du pays à l'Angleterre. R. P. P. Chiasson, Church Point, N.-É.

10° Histoire externe de la langue française au Canada. (Mémoires 1 et 2 de la *sous-section juridique.*)

11° Histoire externe de la langue française en Acadie. R. P. J.-E. Mondou, C. S. C., Memramcook, N.-B.

12° Histoire externe de la langue française chez les Canadiens français des États-Unis R. P. V. Charland, O. P., Fall-River, É.-U.

13° Histoire externe et domaine actuel de la langue française en Louisiane. M. Alcée Fortier, Nouvelle-Orléans, Louisiane, É.-U.

14° Apôtres et défenseurs de la langue française au Canada.

15° Apôtres et défenseurs de la langue française dans l'Ontario. R. P. Raymond-M. Rouleau, O. P., Ottawa.

16° Apôtres et défenseurs de la langue française dans l'Ouest canadien. M. l'abbé Denys Lamy, Saint-Boniface, Man.

17° Apôtres et défenseurs de la langue française en Acadie. R. P. M. Dagnaud, Eud., Lévis.

18° Apôtres et défenseurs de la langue française chez les Canadiens des États-Unis.

19° Apôtres et défenseurs de la langue française et lutte contre l'anglicisme en Louisiane. M. Bussière Rouen, Nouvelle-Orléans, É.-U.

20° Domaine actuel du français au Canada, et spécialement dans la province de Québec. T. R. P. Alexis, O. M. C., Ottawa.

21° Domaine actuel du français dans l'Ontario. R. P. G. Lebel, S. J., Sudbury, Ontario.

22° Domaine actuel du français dans le Manitoba. M. l'abbé Denys Lamy, Saint-Boniface, Man.

23° Domaine actuel du français dans la Saskatchewan. R. P. A.-F. Auclair, O. M. I., Lac-au-Canard, Sask.

24° Domaine actuel du français dans l'Alberta. M. l'abbé J.-A. Ouellette, Edmonton, Alberta.

25° Domaine actuel du français dans le Nouveau-Brunswick. M. l'abbé Th. Albert, Shippegan, N.-B.

26° Domaine actuel du français dans la Nouvelle-Écosse.

27° Domaine actuel du français dans l'Ile-du-Prince-Édouard. M. Henri Blanchard, Collège Saint-Dunstan, Charlottetown, I.-P.-É.

28° Domaine actuel du français dans l'Est des États-Unis. M. J.-A. Favreau, Boston, É.-U.

29° Domaine actuel du français dans l'ouest des États-Unis.

30° Français de France au Manitoba. M. Henri de Moissac, Saint-Boniface.

31° Belges de langue française dans l'Ouest canadien. M. Louis Hacault, Bruxelles, Man.

b) Sous-section juridique.

(Salle des Cours de droit, Université Laval)

1° Situation juridique du français au Canada, spécialement dans la province de Québec. M. J.-E. PRINCE, Québec.

2° Situation juridique du français au Canada, spécialement dans l'Ontario. M. le juge A. CONSTANTINEAU, Ottawa.

3° Situation juridique du français dans le Manitoba. M. le juge L.-A. PRUDHOMME, Saint-Boniface, Man.

4° Situation juridique du français dans la Saskatchewan. M. A. TURGEON, Régina, Sask.

5° Situation juridique du français dans l'Alberta. M. ALCIDAS GIROUX, Edmonton, Alberta.

6° Situation juridique du français dans les Provinces Maritimes.

7° État légal du français aux États-Unis.

8° État légal du français en Louisiane. M. ANDRÉ LAFARGUE, Nouvelle-Orléans, Louisiane, É.-U.

9° Rapport sur l'enquête de l'Association catholique de la jeunesse canadienne-française sur l'observation de la loi Lavergne. M. TESSIER, vice-président de l'A. C. J. C., Montréal.

10° Du français dans nos lois. M. J.-E. PRINCE, Québec.

c) Sous-section philologique.

(Salle des Cours de théologie, Université Laval)

1° Le français, troisième langue classique. R. P. THÉOPHILE HUDON, S. J., Saint-Boniface, Man.

2° Caractères du parler populaire franco-canadien. M. ADJUTOR RIVARD, Québec.

3° La langue que nous parlons. R. P. T. HUDON, S. J., Saint-Boniface, Manitoba.

4° Sources et caractères du parler populaire franco-acadien. L'honorable M. PASCAL POIRIER, Shédiac, N.-B.

5° Les dialectes français dans le parler franco-acadien. M. JAMES GEDDES, jr., Boston, É.-U.

6° Les langues indigènes dans le parler franco-acadien. M. JAMES GEDDES, jr., Boston, É.-U.

7° Le français des gens instruits au Canada. R. P. V.-E. BRETON, O. F. M., Montréal. — M. RÉMI TREMBLAY, Ottawa.

8° La francisation des mots anglais au Canada. M. ADJUTOR RIVARD, Québec.

9° Sur quel point il importe davantage de faire porter les efforts pour la correction du parler français au Canada : phonétique, lexicologie, morphologie ou syntaxe. M. l'abbé A. Aubert, Québec.

10° La réforme orthographique. M. Adjutor Rivard, Québec.

11° L'œuvre de la Société du Parler français au Canada. M. Adjutor Rivard, Québec.

12° Les noms géographiques dans Québec. M. Eugène Rouillard, Québec.

13° Les noms géographiques dans l'Ontario. M. L.-E.-O. Payment, Ottawa.

14° Noms historiques de langue française au Nord-Ouest canadien. L'hon. M. L.-A. Prudhomme, Saint-Boniface.

15° Les noms géographiques dans les Provinces Maritimes. M. l'abbé François Bourgeois, Cocagne, Kent, N.-B.

16° Les noms géographiques en Louisiane. M. Edgar Grima, Nouvelle-Orléans, É.-U.

17° La traduction des noms de lieux. M. Adjutor Rivard, Québec.

II

SECTION PÉDAGOGIQUE

(Salle de l'Assemblée législative, Parlement)

1° L'enseignement du français dans Québec. Statistiques de l'enseignement primaire. M. C.-J. Magnan, Québec.

2° L'enseignement du français dans l'Ontario.

3° L'enseignement du français dans la Saskatchewan. R. P. A.-F. Auclair, O. M. I., Lac-au-Canard, Sask.

4° L'enseignement du français dans l'Alberta. M. Julien Leblanc, Edmonton, Alberta.

5° L'enseignement du français dans la Nouvelle-Écosse. M. l'abbé A.-E. Monbourquette, Arichat, C.-B., N.-É.

7° L'enseignement du français dans l'Ile-du-Prince-Édouard. M. Marin Gallant, Rustico, I.-P.-É.

7° L'enseignement du français dans les centres canadiens-français des États-Unis. M. L.-E. Cadieux, Boston, É.-U.

8° L'enseignement du français en Louisiane et l'enseignement bilingue. M. Alcée Fortier, Nouvelle-Orléans, Louisiane, É.-U.

9° Le français au Collège de Saint-Boniface. R. P. Adélard Dugré, S. J., Saint-Boniface, Man.

10° Les formes dialectales du franco-canadien à l'école. M. l'abbé Camille Roy, Québec.

11° La correction du parler de la conversation à l'école. M. J.-P. Labarre, Montréal.

12° La correction du parler de la conversation au collège. Le Cercle du P. F. du Séminaire de Saint-Hyacinthe.

13° La correction du parler de la conversation au couvent. Rév. Sr Sainte-Lucie, des Sœurs de l'Assomption, Nicolet.—Rév. Sr Marie-Irène, des Sœurs de Sainte-Anne, Lachine.

14° Les cercles pour l'étude du parler français dans les collèges. M. l'abbé L.-A. Groulx, Valleyfield.

15° Les cercles pour l'étude de la langue française dans les couvents. Rév. Sr Marie-de-Lourdes, des Religieuses de Jésus-Marie, Sillery.

16° L'école et l'anglicisme. M. l'abbé V.-P. Jutras, Pontgravé.

17° Rôle de la lecture à haute voix et de la diction dans l'enseignement du français. M. Adjutor Rivard, Québec.

18° L'enseignement du français par le latin. M. Gustave Zidler, Paris.

19° L'enseignement de l'histoire de la langue française à l'école primaire. M. Adjutor Rivard, Québec.

20° L'enseignement de l'histoire de la langue française au collège. M. Adjutor Rivard, Québec.

21° L'enseignement de l'histoire de la langue française au couvent. Rév. Sr Sainte-Anne-Marie, des Sœurs de la Congrégation, Montréal.

22° La première formation du goût littéraire à l'école. M. A.-B. Charbonneau, Montréal.

23° L'enseignement bilingue. M. l'abbé Ph. Perrier, Montréal.

24° L'enseignement bilingue dans les écoles de Québec. M. G.-E. Marquis, Québec.

25° L'enseignement bilingue dans les collèges et les couvents de la province de Québec. M. l'abbé J.-E. Laberge, Québec.

26° L'enseignement bilingue, dans la province de Québec, spécialement dans les régions de population mixte et voisines des États-Unis (diocèse de Sherbrooke). M. l'abbé Octave Martin, Sutton.

27° L'enseignement bilingue dans l'Ontario.

28° La mission de l'Université d'Ottawa dans la province d'Ontario. R. P. A. Normandin, O. M. I., Ottawa.

29° L'enseignement bilingue dans le Manitoba.

30° L'enseignement bilingue dans la Saskatchewan. M. l'abbé P.-E. Myre, Sask.

31° L'enseignement bilingue dans l'Alberta.

32° L'enseignement bilingue dans le Nouveau-Brunswick. M. Charles Hébert, Dupuis, N.-B.

33° L'enseignement bilingue dans la Nouvelle-Écosse.

34° L'enseignement bilingue dans l'Ile-du-Prince-Édouard. M. l'abbé Joseph Gallant, Charlottetown, I.-P.-É.

35° L'enseignement bilingue aux États-Unis.

36° Les bibliothèques scolaires dans les collèges.

37° Les bibliothèques scolaires dans les couvents. Rév. Sr Saint-Thomas-d'Aquin, de la Congrégation du Bon Pasteur, Québec.

38° Les bibliothèques scolaires dans les écoles.

III

SECTION LITTÉRAIRE

(Salle du Conseil législatif, Parlement)

1° Dans quelle mesure et par quels moyens il convient de conserver à la littérature canadienne-française un caractère national. M. R. Du Roure, Montréal.

2° Les formes dialectales dans la littérature canadienne-française. M. Adjutor Rivard, Québec.

3° L'éducation littéraire du peuple. M. l'abbé J.-M. Mélançon, Montréal.

4° Les lettres françaises et nos collèges. M. l'abbé W. Lebon, Sainte-Anne-de-la-Pocatière.

5° Les lettres françaises et nos couvents. Les Ursulines de Québec.

6° Les lettres françaises et l'Université. M. l'abbé Élie Auclair, Montréal.

7° Les femmes et les lettres françaises au Canada. Mme H.-D. Saint-Jacques, Saint-Hyacinthe.

8° La critique littéraire au Canada. M. l'abbé Émile Chartier, Saint-Hyacinthe.

9° Part qu'il convient de faire aux auteurs canadiens-français dans l'enseignement de l'histoire de la littérature. M. l'abbé Camille Roy, Québec.

10° La lutte contre la pornographie. R. P. A. Guillot, C. SS. R., Montréal.

11° La presse et les lettres françaises au Canada.

12° La presse et les lettres canadiennes-françaises aux États-Unis. R. P. H. Beaudé, O. P., Ottawa.

13° Les lettres françaises en Louisiane. M. Édouard-J. Fortier, Nouvelle-Orléans, É.-U.

14° La littérature française au Nord-Ouest. L'honorable M. L.-A. Prudhomme, Saint-Boniface, Manitoba.

15° La Société du Parler français au Canada. M. Adjutor Rivard, Québec.

16° L'Institut canadien de Québec. M. Ferdinand Roy, Québec.

17° L'École littéraire de Montréal. M. Léon Lorrain, Montréal.

18° L'Institut canadien-français d'Ottawa. M. C.-A. Séguin, Ottawa.

19° La Société historique franco-américaine. M. J.-A. Favreau, Boston, É.-U.

20° L'Athénée louisianais. M. Bussière Rouen, Nouvelle-Orléans, É.-U.

21° L'Institut canadien de Lévis, M. P.-G. Roy, Lévis.

22° L'Union catholique de Montréal. M. Léon Trépanier, Montréal.

23° La Société de Géographie de Québec, M. Eugène Rouillard, Québec.

IV

SECTION DE LA PROPAGANDE

a) Sous-section A (les associations).

(Salle des Promotions, Université Laval)

1° La langue française et les associations dans la province de Québec. M. J.-B. Lagacé, Montréal.

2° Les Sociétés Saint-Jean-Baptiste.

3° La langue française et les associations féminines. Mme M. Gérin-Lajoie, Montréal.

4° La langue française et les associations dans l'Ontario. M. C.-A. Latour, Ottawa.

5° La langue française dans nos sociétés nationales au Manitoba. M. L.-A. Delorme, Winnipeg.

6° La langue française et les associations dans les Provinces Maritimes. M. l'abbé Ph.-L. Beliveau, Grande-Digue, N.-B.

7° La langue française et les associations aux États-Unis. M. J.-H. Guillet, Lowell, É.-U.

8° La langue française et les associations en Louisiane.

9° La langue française et l'Association canadienne-française d'éducation d'Ontario.

10° La langue française et l'Association de la jeunesse canadienne-française. M. Arthur Saint-Pierre, Montréal.

11° La langue française et l'Association catholique de la jeunesse canadienne-française dans l'Ontario. M. Esdras Therrien, Ottawa.

12° La langue française et *la Canadienne*, de Paris. M. Georges Bellerive, secrétaire à Québec.

13° La langue française et la Société des Artisans canadiens-français. M. J.-V. Desaulniers, Montréal.

14° La langue française et l'Union Saint-Joseph du Canada. M. Charles Leclerc, secrétaire général, Ottawa.

15° La langue française et l'Alliance nationale. M. L.-A. Lavallée, président général, Montréal.

16° La langue française et l'Union Saint-Jean-Baptiste d'Amérique. M. Henri-T. Ledoux, président général, Nashua, É.-U.

17° La langue française et l'Association canado-américaine. M. le docteur A.-A.-E. Brien, président général, Manchester, É.-U.

18° La langue française et l'Assomption, société de secours mutuelle. M. Rémi Benoit, 1er directeur général, Truro, N.-É.

19° La langue française et l'Union Saint-Pierre. M. Oscar Lavallée, Montréal.

20° La langue française et les Forestiers franco-américains. M. le docteur G.-T. Lamarche, Springfield, É.-U.

b) Sous-section B (la famille et les relations sociales, la presse, etc.).

(Salle de lecture, Université Laval)

1° La langue française et l'exercice du culte catholique dans l'Ontario. M. l'abbé L.-A. Beaudoin, Walkerville, Ont.

2° Le foyer, gardien de la langue française. Mme W.-A. Huguenin (Madeleine), Montréal.

3° La langue française au foyer canadien. Mme Solange d'Iberville.

4° Le français dans les relations sociales. Mme R. Dandurand, Montréal.

5° Le français dans la famille, dans la province de Québec.

6° Le français dans la famille, dans l'Ouest canadien.

7° Le français dans les relations sociales, dans l'Ouest canadien. M. le docteur F. Lachance, Saint-Boniface, Man.

8° Le français dans la famille et dans les relations sociales, dans le Nouveau-Brunswick.

9° Le français dans la famille et dans les relations sociales, dans la Nouvelle-Écosse. — Observations sur la conservation de la langue française. M. Rémi Benoit, Truro, N.-É.

10° Le français dans la famille et dans les relations sociales, aux États-Unis. M. le docteur Armand Bédard, Lynn, É.-U. — R. P. M.-J. Marsile, C. S. V. Bourbonnais, Ill., É. U.

11° Le français dans la famille et dans les relations sociales, en Louisiane. Mme Aimée Beugnot, Nouvelle-Orléans, Louisiane, É.-U.

12° Le français et la presse, dans la province de Québec. M. Omer Héroux, Montréal.

13° Le français et la presse, dans l'Ontario. M. Albert Carl, Ottawa.

14° Le français et la presse, au Manitoba. M. Noel Bernier, Saint-Boniface, Man.

15° Le français et la presse, dans les Provinces Maritimes.

16° Le français et la presse, aux États-Unis. M. David-E. Lavigne, Woonsocket, É.-U.

17° La presse française et la survivance de la langue française aux États-Unis. M. J.-G. LeBouthiller, Manchester, É.-U.

c) Sous-section C (les services publics, le commerce et l'industrie, les arts et les sciences).

(Amphithéâtre, Université Laval)

1° Le français dans les services publics, dans la province de Québec.

2° Le français dans les services publics, dans l'Ontario. M. A.-W. Guertin, Ottawa.

3° Le français dans les services publics, le commerce et l'industrie, dans l'Ouest canadien.

4° Le français dans les services publics, dans les Provinces Maritimes. L'honorable M. D.-V. Landry, Bouctouche, N.-B.

5° Le français dans les services publics, aux États-Unis. M. J.-A. Favreau, Boston, É.-U.

6° Le français dans les services publics, en Louisiane, M. André Lafargue, Nouvelle-Orléans, Louisiane, É.-U.

7° Le français dans le commerce et l'industrie, dans la province de Québec. M. P.-J. Paradis, Québec.

8° Le français dans le commerce et l'industrie, dans l'Ontario.

9° Le français dans le commerce et l'industrie, dans les Provinces Maritimes. M. Henri-P. Leblanc, Moncton, N.-B.

10° Le français dans le commerce et l'industrie, aux États-Unis. M. J.-A. Favreau, Boston, É.-U.

11° Le français dans le commerce et l'industrie, en Louisiane.

12° Le français dans les annonces du commerce et de l'industrie. M. Nazaire Le Vasseur, Québec.

13° De l'encouragement à donner aux entreprises industrielles canadiennes-françaises. M. Ernest Roy, Québec.

14° La terminologie franco-canadienne dans les sciences naturelles. M. l'abbé V.-A. Huard, Québec.

15° Le français et la terminologie technique des sciences physiques au Canada. M. l'abbé Henri Simard, Québec.

16° Le français et les termes de médecine au Canada. M. le docteur Jules Dorion, Québec.

17° Le français et la terminologie technique des ouvrages féminins. Mlle Georgina Lefaivre (Ginevra), Québec.

18° Le français et la terminologie technique de l'industrie agricole au Canada. M. J.-C. Chapais, Saint-Denis de Kamouraska.

19° Le français et les termes de marine au Canada. M. le docteur P.-C. Dagneau, Québec.

20° Le français et la terminologie des sports au Canada. Le Cercle du Parler français du Séminaire de Saint-Hyacinthe.

PREMIÈRE PARTIE

COMPTE RENDU

PREMIER

CONGRÈS DE LA LANGUE FRANÇAISE

AU

CANADA

COMPTE RENDU

Le 14 février 1911, la Société du Parler français au Canada décidait d'organiser, à Québec, un Congrès pour « la conservation, la défense, la culture et l'extension de la langue et de la littérature françaises au Canada et dans les milieux canadiens-français ou acadiens des États-Unis ».

Le texte de cette délibération est reproduit dans la série des pièces liminaires, aux premières pages de ce volume.

Un Comité organisateur, immédiatement constitué, invita par un *Appel au public*, tous les Canadiens français et les Acadiens à adhérer, à concourir, à assister au Congrès projeté. Aussitôt les adhésions arrivèrent, nombreuses, attestant que des milliers de compatriotes avaient à cœur la conservation de leur nationalité ; qu'ils seraient heureux de se réunir et de proclamer, au berceau même de la race, les beautés de leur langue maternelle.

Les membres du Comité organisateur et de divers comités régionaux, établis dans les principaux centres français de l'Amérique du Nord, se mirent à prêcher la bonne croisade, et la presse fit pénétrer partout l'écho de

leur parole ; bientôt l'on fut certain que le Congrès de 1912 réunirait des représentants de tous les groupes que forment les nôtres, et que cette convention nationale serait, ainsi qu'on devait le dire plus tard, comme le « concile œcuménique de la langue française au Canada ».

Pendant que se faisait ainsi, sur tout le territoire, le travail de propagande, des Commissions spéciales s'employaient à recueillir les fonds nécessaires, à établir le programme des travaux et à en assurer l'exécution, à ordonner les séances et les fêtes, à prévoir et à préparer les mille détails d'une entreprise dont la réalisation prenait des proportions qu'on n'avait pas même osé espérer d'abord.

Si nous avions tenté de nommer tous ceux qui prirent part à cette organisation, les pièces liminaires auraient vraiment pris trop d'espace : nous avons dû nous borner à donner la liste des membres du Comité organisateur central et de ses principales commissions. Combien d'autres dont nous aimerions à inscrire ici les noms, et qui se sont dépensés avec un dévouement admirable, sans mesure, pour préparer la *grande semaine !* Que de précieux concours ont assuré le succès de l'entreprise !... Dans l'impossibilité où nous sommes de nommer, ailleurs que dans la liste des membres du Congrès, tous les artisans et les bienfaiteurs de cette œuvre nationale, nous devons cependant signaler les généreuses contributions du Gouvernement de la province de Québec, du Conseil de Ville de Québec, et de l'Université Laval, qui s'étaient donné, comme Mgr Roy devait le proclamer, « le très rare et très délicat plaisir d'être les Mécènes du Congrès ».

Le Premier Congrès de la Langue française au Canada a donc été tenu, à Québec, dans la semaine du 24 au 30 juin 1912.

Comme l'avait annoncé le programme, la Société Saint-Jean-Baptiste de Saint-Sauveur de Québec, avec le concours des autres Sociétés Saint-Jean-Baptiste de la ville et des environs, célébrait, le 23 et le 24 juin, la fête nationale des Canadiens français : messe, cortège de

saint Jean-Baptiste, banquet, jeux et divertissements, etc. Un tel prélude convenait bien aux grandes assises qu'on allait tenir dans la cité de Champlain.

Dès le 23 juin, la ville, pavoisée, vit arriver dans ses murs un flot de fervents de la langue française, et toute la journée du 24, le personnel du Secrétariat fut occupé à recevoir les nouvelles inscriptions, à renseigner les Congressistes, à distribuer les imprimés, les exemplaires du *Guide*, les médailles-insignes, etc.

Les jours suivants, l'affluence au Secrétariat et dans les salles réservées aux Congressistes ne fut pas moindre. Et jusqu'à la séance de clôture, on ne vit guère dans Québec que des Congressistes joyeux et enthousiastes.

Tous se faisaient un honneur de porter la médaille-insigne du Congrès. Cette médaille, de M. Alexandre Morlon, de Paris, est une œuvre d'art.

D'un module équivalent à celui de la monnaie d'or américaine de vingt piastres, la médaille-souvenir du Premier Congrès de la Langue française au Canada est d'un dessin délicat et d'une exécution finement achevée. Elle présente un cachet emblématique supérieur, qui la distingue parmi toutes les pièces du genre. C'est avec une légitime fierté que les Canadiens français l'ont vue hautement appréciée non seulement chez nous, mais à Paris même, au Salon des artistes français de 1912, où elle fut exposée.

La médaille porte, à l'avers, la figure d'une jeune mère canadienne, personnification idéale de notre nationalité, dans une noble posture, le bras droit reposant affectueusement sur l'épaule de son fils aîné, à qui elle interprète les hautes leçons de patriotisme rayonnant au livre de notre histoire, que, de la main gauche, elle tient appuyé sur ses genoux et ouvert à l'endroit où se détachent les noms aimés de Champlain, de Laval, de Montcalm et de Lévis. Sur le sol, aux pieds de la mère canadienne, le fils cadet, un tout jeune enfant, a interrompu les ébats de son âge et tournant vers le groupe qui le domine une figure où brille un air d'intelligence et de précoce attention, il prête

aussi l'oreille aux enseignements maternels. Dans le lointain de la perspective apparait la modeste église canadienne-française, avec son clocher à la pointe effilée, se détachant sur le fond des premiers contreforts de nos Laurentides. Au bas de ce délicieux tableau on lit ces simples mots, très expressifs : *Parlons français!*

Au revers, dans une légère concavité, que la double ligne de bordure, nettement dessinée, détache avec le meilleur avantage, et couchée sur un semis de rameaux et de feuilles d'érable, apparait, au centre, l'inscription : 1*er* *Congrès de la Langue Française au Canada, Québec*, 1912. En exergue, ponctué par une fleur de lys, se déroule le vers, si bien inspiré, de notre cher poète canadien-français d'adoption, Gustave Zidler, cette sentence heureuse, qui est devenue la devise de choix de tout notre mouvement français en Amérique : « *C'est notre doux parler qui nous conserve frères.* »

Deux rameaux d'érable, au feuillage entrelacé, en s'unissant par la base, forment la belière de la médaille. Elle s'attache à un riche ruban, tissé expressément pour l'occasion, aux couleurs spéciales adoptées par le Congrès : blanc et bleu d'azur.

Cette médaille a été frappée en bronze patiné, plus quelques centaines d'exemplaires en bronze argenté, qui furent offerts aux membres du Comité organisateur et aux plus dévoués zélateurs de l'œuvre du Congrès.

Un *Guide du Congressiste*, jolie plaquette de 96 pages, fournissait à tous les renseignements nécessaires : règlement, programmes, horaires, listes des membres d'honneur, officiers du Congrès, etc. On y avait inséré quelques gravures : les portraits de Mgr L.-N. Bégin, archevêque de Québec, de l'honorable Sir François Langelier, lieutenant-gouverneur de la province de Québec, de l'honorable Sir Lomer Gouin, premier ministre, de Mgr P.-E. Roy, président du Congrès, et de M. Napoléon Drouin, maire de Québec; quelques vues: la ville de Québec, l'Université Laval, le monument de Champlain, le monument de Mgr

de Laval, le monument de Montcalm, le monument des Braves, la Salle des exercices militaires, le Petit-Cap, Sainte-Anne-de-Beaupré, l'hôtel du Gouvernement, et un plan de Québec.

Au bas de chaque page, encadrée de fleurs de lys, on pouvait lire une phrase de quelque écrivain ou de quelque homme remarquable, se rapportant à la langue française. Plusieurs ayant manifesté le désir de conserver cette série de citations, nous croyons devoir les reproduire ici toutes à la suite :

« Il faut avoir souci de notre parlure, car noblesse oblige.» (LITTRÉ.)

« C'est notre doux parler qui nous conserve frères.» (ZIDLER.)

« C'est presque une position sociale, de nos jours, de parler français à la perfection.» (J. NOVICOW.)

« Il n'est pas de plus grande gloire que de combattre pour la langue de la patrie.» (JEAN DORAT à J. du Bellay.)

« C'est un crime de lèse-majesté d'abandonner le langage de son pays.» (RONSARD.)

. . . « la plus délitable parlure » . . . (BRUNOT-LATIN.)

« La langue est l'expression d'une civilisation.» (ALBERT DAUZAT.)

« Je défendrai toujours la pureté de la langue française.» (MALHERBE.)

« Tu ne dédaigneras pas les vieux mots français.» (RONSARD.)

« La langue est l'instrument d'ultime délivrance.» (ZIDLER.)

« Le français est l'idiome international de l'Occident, depuis le XIIe siècle.» (J. NOVICOW.)

« Et nos mères nous ont bercés sur leurs genoux
Aux vieux refrains dolents des ballades normandes.» (CHAPMAN.)

« Un grand commerçant, un grand industriel, cela ne lui nuit pas, s'il a de l'étymologie.» (MAURICE DONNAY.)

« La langue constitue le lien social le plus puissant qui relie entre eux les membres d'une communauté.» (ALBERT DAUZAT.)

« Parler français est le complément de toute éducation libérale.» (FERDINAND BRUNOT.)

« Il est encor vainqueur sous les couleurs anglaises.» (CHAPMAN.)

« Défendez votre mère contre ceux qui veulent faire servante une damoiselle de bonne maison.» (Ronsard.)

« On comprend que les minorités défendent passionnément leur langue, qui est leur patrimoine moral, qui représente des traditions chères, qui est le symbole de la race, de la petite patrie.»

(Albert Dauzat.)

« Albion, notre foi; la France, notre cœur ! » (Crémazie.)

« Qui tient la langue tient la clef qui, des chaînes, délivre un peuple.» (Mistral.)

« Élever notre vulgaire à l'égal et parangon des autres plus fameuses langues.» (J. du Bellay.)

« Pour parler français, il faut avoir dans l'âme un fonds de noblesse et de sincérité.» (Louis Veuillot.)

« Sur les bords du Saint-Laurent, notre langage n'a pas plus dégénéré que notre caractère.» (Xavier Marmier.)

« Les belles dames du Canada ne peuvent entendre un barbarisme sans rire.» (Pierre Kalm, en 1753.)

« La France est assez riche pour avoir deux littératures.»

(Villemain.)

« Faisons renaître et ressusciter les mots qui ont esté du piéça délaissés, rappelons-les, lesquels remis en usage auront plus de grâce et de goust pour estre sortis de notre ancien estoc.»

(Étienne Pasquier.)

« Les anciens mots français, mêlés aux mots saxons,
Sonnent partout sans fin la victoire normande.»

(Zidler.)

« L'évolution de la langue présente en raccourci l'histoire de la nation.» (Albert Dauzat.)

« En toutes matières: langue, religion, propriété ou personne, les sujets britanniques possèdent des droits égaux.»

(Sir John A. McDonald.)

« La langue doit être considérée comme un des privilèges les plus sacrés d'un peuple.» (Langevin.)

« Jamais nous n'abdiquerons les droits qui nous sont garantis par les traités, les lois et la constitution.» (Mercier.)

« Toutes tribus dans l'État ont des droits égaux, et chacune a le droit inviolable de conserver sa langue et sa nationalité.»

(Mills.)

« Nous savons quels sont nos droits, et quand vient le temps de les affirmer, nous les affirmons.» (Langevin.)

« Tant qu'un peuple n'est envahi que dans son territoire, il n'est que vaincu ; mais s'il se laisse envahir dans sa langue, il est fini.»

(De Bonald.)

« Apprends avec fierté ta langue maternelle.»
(V. de Laprade.)

« La langue est le lien le plus énergique de la culture commune d'un peuple.» (Bluntschli.)

« Nous parlons latin.» (Gaston Paris.)

« Il faut enseigner, en puriste, le français classique.»
(Albert Dauzat.)

« Certes, de nos voisins l'alliance m'enchante,
Mais leur langue, à vrai dire, est trop envahissante.»
(Viennet.)

« L'anglicisme, voilà l'ennemi ! » (J.-P. Tardivel.)

« Mon Dieu, j'ai parlé avec la voix que vous m'avez donnée ; j'ai écrit avec les mots que vous avez enseignés à ma mère et à mon père qui me les ont transmis.» (Francis Jammes.)

« La langue française a attaché une probité à son génie.»
(Rivarol.)

« En face de l'anglais, le latin est un chien de garde qu'il faut soigner, nourrir et caresser.» (Remy de Gourmont.)

« Un des plus précieux éléments de notre richesse nationale, c'est la langue française.» (Louis Fréchette.)

« L'idiome que parlent les Acadiens est une des branches les plus fécondes et les mieux conservées de la langue d'oïl.»
(Pascal Poirier.)

« On parle ici parfaitement bien, sans mauvais accent.»
(De la Potherie, en 1753.)

« Au Canada, l'on garde, dans l'usage de notre langue, cette sorte d'atticisme du grand siècle.» (Xavier Marmier.)

« Sûre, sociale, raisonnable, ce n'est plus la langue française, c'est la langue humaine.» (Rivarol.)

« Sauf quelques provincialismes, quelques expressions vieillies, mais charmantes, le français des Canadiens ressemble plus au meilleur français de France que la langue Yankee ne ressemble à l'anglais.» (P.-J.-O. Chauveau.)

« Pour retrouver vivantes dans la langue les traditions du grand siècle, il faut aller au Canada.» (J.-J. Ampère.)

« Nous ne sommes pas tellement riches que nous puissions refuser la vieille monnaie frappée au bon coin.» (Oscar Dunn.)

« Pour moi, je me suis imposé un devoir, je me suis assigné une tâche : c'est de défendre toujours, partout, contre tous, la langue de mon pays, la langue de ma mère patrie.»
(Napoléon Legendre.)

« La syntaxe est, sans contredit, ce qu'il y a de plus nécessaire.»
(De Wailly.)

« La langue est l'âme d'une nation.» (J.-P. Tardivel.)

« Tout est douceur et vivacité dans le langage français.»

(D'Olivet.)

« Nulle part ailleurs on ne parle plus purement notre langue. On ne remarque même ici aucun accent.»

(P. de Charlevoix, en 1744.)

« Il existe plus de rapports qu'on ne croit — et des rapports plus étroits — entre la langue d'un peuple et son état social.»

(L'abbé Vincent.)

« Qui français parle bien en français doit penser.» (Zidler.)

« Il serait, en vérité, extrêmement regrettable que la langue française, qui fut si longtemps l'unique expression de la religion, de la civilisation et du progrès dans ce pays, perdît jamais une partie de la considération et de la culture dont elle jouit au Canada.»

(Cardinal Bourne, 11 septembre 1910.)

« Au delà des mers, les premiers colons du Canada y ont apporté, et leurs descendants y ont conservé jusqu'à ce moment sans altération, le parler propre à la langue d'oïl du Nord-Ouest.» (Jaubert.)

« Dieu fit le français si doux et aimable principalement à l'honneur et louange de lui-même.»

(L'auteur de Manière de Language, 1396.)

« La langue disparue, adieu la nationalité ! »

(Benjamin Sulte.)

« La langue est le bien le plus essentiellement propre du peuple.»

(Bluntschli.)

« L'ennemi du français au Canada n'est ni le patois, ni l'archaïsme, mais l'anglais.» (Oscar Dunn.)

« J'ai remarqué que les paysans canadiens parlent très bien le français.» (Montcalm, en 1756.)

« Qu'on n'aborde l'anglais qu'après avoir appris le français.»

(Benjamin Sulte.)

« C'est par les soins de l'Université Laval et par son influence que la langue française s'est conservée au Canada dans sa pureté primitive, ainsi que le culte assidu de nos bons auteurs.»

(M.-A. Lefaivre.)

« On remarque que les Canadiens parlent le français le plus pur, sans le moindre accent.» Thomas Jefferys, en 1761.)

« Connaître bien sa langue, c'est se découvrir des ancêtres dans tous ceux qui s'en servirent le mieux.» (Maurice Donnay.)

« Si notre langage est resté français, s'il n'a pas dégénéré en jargon, nous pouvons en rendre grâce au clergé, qui a conservé la langue philosophique, et aux classes agricoles, qui ont conservé la langue familière.» (J.-P. Tardivel.)

« La langue française est un païs vaste, où il y a toujours quelque chose de nouveau à découvrir, et une mine riche, qu'on ne peut trop creuser.» (Le P. Bouhours.)

« On peut être un homme du monde accompli, au XXe siècle, sans savoir l'anglais et l'allemand ; on ne peut pas l'être sans savoir le français.» (J. Novicow.)

« Étudier notre langue, s'y perfectionner, devenir habile à toutes ses nuances, c'est entrer en communion avec l'âme française.» (R. Doumic.)

« La langue est devenue, à notre époque, le symbole le plus tangible de la nationalité.» (Albert Dauzat.)

« Les Canadiens d'aujourd'hui ont conservé, avec une pureté véritablement surprenante, la langue que leurs pères leur avaient léguée.» (George Demanche.)

« Le maintien du catholicisme semble être la principale condition de la persistance de notre race et de notre langue au Dominion.» (Siegfried.)

« Lorsqu'un peuple change de langue, ceux de ses citoyens qui les premiers accomplissent cette transformation sont semblables à des hommes qui retombent dans l'enfance.» (Fichte.)

« L'expression sincère de la loyauté est loyale dans toutes les langues.» (*Le Canadien*, en 1806.)

C'est dans la Salle des exercices militaires de la Grande-Allée, mise à la disposition du Congrès par le Gouvernement du Canada, que devaient se tenir les séances générales du soir. Seule, elle pouvait contenir les huit à dix mille personnes qui, chaque soir, accouraient pour entendre les orateurs et les poètes célébrer la gloire du verbe français. On l'avait décorée avec goût, mais avec un souci particulier de ne pas nuire à l'acoustique. Peu de banderoles, donc, mais de la verdure et de légers drapeaux aux couleurs papales, françaises, anglaises et *américaines*.

Le bleu-blanc-rouge dominait dans l'ensemble des décorations: les galeries et l'estrade, recouvertes de fraîches draperies à ces couleurs de France, offraient un cachet tout particulier d'à-propos.

Dispersés çà et là, soixante-quinze plants de palmiers

naturels, soutenus par de légères consoles drapées, entremêlaient leur vert feuillage aux gentils menus drapeaux, de toutes dimensions, qui, disposés en faisceaux, reposaient agréablement le regard.

L'estrade, disposée en gradins, avec plateforme d'avant-scène, avait une capacité de cinq cents sièges. Elle occupait le centre du grand côté de l'édifice, face à la porte principale. Au sommet de l'estrade, un joli décor de fleurs et de verdure encadrait une niche quadrangulaire, d'où se détachait une bannière ornée de passementeries et entourée d'oriflammes.

De nombreuses corbeilles suspendues à la voûte se balançaient élégamment au-dessus de la tête des orateurs, des invités d'honneur et des musiciens, échelonnés sur l'estrade.

Aux tiges de support des galeries, étaient fixés d'élégants médaillons, ornés de banderoles en harmonie avec l'ensemble, et au nombre de soixante-dix, dont chacun portait le nom d'un grand personnage de notre histoire :

Jacques Cartier.	Champlain.
Laval.	Lévis.
Frontenac.	Montcalm.
Maisonneuve.	Laviolette.
Boucher.	Dollard.
Hertel.	Morin.
Talon.	Hébert.
Brébœuf.	Lalement.
Briand.	Plessis.
Bédard.	Cartier.
Papineau.	Lafontaine.
Chauveau.	Painchaud.
Meilleur.	Grouard.
Parent.	Viger.
Drucourt.	Lefebvre.
Blanchet.	Villiers.
Iberville.	Bardy.
Marquette.	Joliet.

Le Loutre.
Poutrincourt.
Sigogne.
Mademoiselle de Verchères
Duvernay.
Taché.
Bienville.
Marguerite Bourgeoys.
Catherine de Saint-Augustin.
Madame Drucourt.
Garneau.
Charlevoix.
Ferland.
Laverdière.
Crémazie.
Faucher de Saint-Maurice.
Lusignan.
Maillard.
Taschereau.
Pothier.
Jeanne Mance.
La Verandrye.
Laflèche.
Lemoyne de Sainte-Hélène.
Marie de l'Incarnation.
Madame d'Youville.
Lagacé.
Fréchette.
Larue.
Tardivel.
Buies.
Legendre.
Casgrain.
De Gaspé.

———

Des inscriptions, tracées en relief, soit sur le pourtour de la vaste salle, soit sur de gracieuses bannières aux teintes variées, soit sur des panneaux élégamment découpés, rehaussaient singulièrement l'intérêt du décor, sobre d'ailleurs, vu les immenses proportions du vaisseau. Ces inscriptions rappelaient les gloires du parler de France et la leçon de ses principaux apôtres :

« La langue est l'âme d'une nation.» (J.-P. Tardivel.)

« Qui tient la langue tient la clef qui, des chaînes, délivre un peuple.» (Mistral.)

« Défendez votre mère contre ceux qui veulent faire servante une damoiselle de bonne maison.» (Ronsard.)

« C'est un crime de lèse-majesté d'abandonner le langage de son pays.» (Ronsard.)

« . . . La plus délitable parlure. . . » (Brunot-Latin.)

« Sur les bords du Saint-Laurent, notre langage n'a pas plus dégénéré que notre caractère.» (Xavier Marmier.)

« L'évolution de la langue présente en raccourci l'histoire de la nation.» (Albert Dauzat.)

« La langue française a attaché une probité à son génie.» (Rivarol.)

« J'ai remarqué que les paysans canadiens parlent très bien le français.» (MONTCALM, en 1756.)

« Jamais nous n'abdiquerons les droits qui nous sont garantis par les traités, les lois et les institutions.» (MERCIER.)

« Albion, notre foi; la France, notre cœur! » (CRÉMAZIE.)

« La langue doit être considérée comme un des privilèges les plus sacrés d'un peuple.» (LANGEVIN.)

« Un des plus précieux éléments de notre richesse nationale, c'est notre langue, la langue française.» (LOUIS FRÉCHETTE.)

« Défendre toujours, partout, contre tous, la langue de mon pays, la langue de ma mère patrie.» (NAP. LEGENDRE.)

En face de la Salle des exercices militaires, au bord de la Grande-Allée, un arc monumental avait été dressé. Cet arc, de forme imposante et de belle architecture, était flanqué de hautes tours, sur lesquelles le drapeau papal et le drapeau britannique étaient arborés ; au centre de l'arc, étaient disposés en faisceau le drapeau Carillon-Sacré-Cœur, le drapeau français et le drapeau de la province de Québec ; de chaque côté de ce faisceau, flottaient les drapeaux du Canada et des États-Unis.

L'avenue qui conduit de la Grande-Allée à la Salle était bordée de pylones ; au sommet de chacun de ces pylones flottait une large flamme, qui portait le nom de l'une de nos provinces : *Québec, Ontario, Nouveau-Brunswick, Nouvelle-Ecosse, Ile-Saint-Jean, Acadie, Manitoba, Alberta, Saskatchewan, Nouvelle-Angleterre, Louisiane, Illinois.*

Le soir, des lumières électriques dessinaient les principales lignes de l'arc et couraient, en guirlandes, d'un pylone à l'autre. A l'intérieur de la salle, des flots de lumière inondaient le parterre et l'estrade.

Une décoration sobre et de bon goût, avec arcs de verdure, drapeaux et inscriptions, avaient été faite aussi à l'entrée de l'Université Laval, sur les Remparts. - Là étaient établis le siège du Congrès et la permanence du Secrétariat.

L'Université avait généreusement mis ses salles à la

disposition des Congressistes. Dans la Salle des Promotions furent tenues les séances générales du jour.

Les sections se partagerait les autres salles de l'Université, et les deux salles du Conseil législatif et de l'Assemblée législative, où le Gouvernement avait bien voulu permettre aussi aux Congressistes de se réunir.

Tout Québec, du reste, était en fête. Les drapeaux flottaient partout, et, à plusieurs endroits les citoyens avaient orné leurs résidences de décorations particulières, fort belles. Tous les soirs de la semaine que dura le Congrès, il y eut illumination des principaux édifices. On remarquait surtout l'illumination du palais archiépiscopal, de la Basilique de Notre-Dame de Québec, des édifices du Gouvernement fédéral, de l'Hôtel de Ville, de l'édifice de l'Action Sociale Catholique, etc.

Après ces quelques notes, qui rappellent brièvement dans quel cadre devaient se dérouler les événements de la *grande semaine*, nous ferons le récit succinct des séances et des fêtes. Nous suivrons l'ordre chronologique, n'insérant dans la relation que certaines allocutions très courtes, ainsi que le résumé des discours dont nous n'avons pu nous procurer le texte, et renvoyant, pour les pièces plus importantes, aux pages où elles sont groupées.

LUNDI, 24 JUIN

SÉANCE D'OUVERTURE

Dès huit heures, le lundi soir, 24 juin, la Salle des exercices militaires était remplie de Congressistes.

La musique des élèves du Petit Séminaire de Québec, sous la direction de M. Joseph Vézina, commençait cette précieuse collaboration qu'elle apporta à toutes les séances

générales du Congrès, en faisant entendre, à diverses reprises, entre les discours, des airs du répertoire français et canadien.

A huit heures et quart, le président du Congrès, S. G. Monseigneur P.-E. Roy, auxiliaire de Monseigneur l'Archevêque de Québec, faisait son entrée dans la salle ; parmi les hauts personnages qui l'accompagnaient, on pouvait remarquer Sir François Langelier, gouverneur de la province de Québec et représentant Son Altesse Royale le duc de Connaught, gouverneur-général du Canada ; Son Excellence Mgr Stagni, délégué apostolique au Canada ; Nos Seigneurs L.-N. Bégin, archevêque de Québec ; Langevin, archevêque de Saint-Boniface ; Bruchési, archevêque de Montréal ; Gauthier, archevêque d'Ottawa ; Blais, évêque de Rimouski ; Cloutier, évêque des Trois-Rivières ; Archambeault, évêque de Joliette ; Bruneault, évêque de Nicolet ; Mathieu, évêque de Régina ; Blanche, vicaire apostolique du Golfe Saint-Laurent ; Sir Wilfrid Laurier, ancien premier ministre du Canada ; Sir Lomer Gouin, premier ministre de la province de Québec ; M. Étienne Lamy, délégué de l'Académie française ; M. Napoléon Drouin, maire de Québec ; Sir Joseph Dubuc, ancien juge au Manitoba ; Sir A.-B. Routhier, ancien juge en chef à Québec ; les honorables MM. J.-O. Réaume, ministre dans le gouvernement de l'Ontario ; A.-E. Arsenault, ministre dans le gouvernement de l'Ile-du-Prince-Édouard ; M. Alcée Fortier, président de l'Athénée louisianais ; l'honorable M. Cyrille Delâge, président de l'Assemblée législative de Québec ; les honorables MM. N.-A. Belcourt et Thomas Chapais, vice-présidents du Congrès, etc., etc.

Ces messieurs prirent place sur l'estrade aux applaudissements de l'auditoire.

Quand la fanfare eut salué de l'hymne national l'entrée du représentant du Roi, le président du Congrès prononça l'allocution d'ouverture, qu'on trouvera plus loin. (V. IIe partie).

Après avoir salué d'abord les représentants de Sa Majesté le Roi George V, de Sa Sainteté le Pape Pie X, de la France, du Gouvernement de la Province et du Conseil de Ville de Québec, de l'Épiscopat et du clergé canadiens-français, Mgr P.-E. Roy souhaite chaleureusement la bienvenue « à tous les frères rassemblés à Québec pour y fêter le parler des aïeux ». Et, au nom des trois millions de Canadiens français et d'Acadiens de l'Amérique du Nord, déclarant le Congrès ouvert, Mgr Roy le place « sous la double protection de la Vierge triomphante, patronne des Acadiens, et de saint Jean-Baptiste, patron des Canadiens français. »

Le programme de cette séance inaugurale comportait surtout des paroles de bienvenue et des hommages aux personnages officiels qui nous honoraient de leur présence.

Son Altesse Royale le duc de Connaught avait bien voulu accepter l'invitation que le Bureau du Congrès lui avait adressée; mais des circonstances imprévues l'avaient, ensuite, forcé à changer son programme, et, ne pouvant assister lui-même à cette séance, il avait chargé l'honorable Sir François Langelier de l'y représenter.

L'honorable M. Philippe Landry, président du Sénat canadien, et l'un des présidents d'honneur du Congrès, présente donc les hommages des Congressistes au représentant de S. A. R. le gouverneur-général. (V. IIe Partie.) Ce sont les sentiments de tout le peuple canadien-français que Monsieur le président du Sénat exprime ; il rappelle notre fidélité dans le passé, il affirme notre loyauté, il dit notre espoir en l'avenir. « Fermement attaché à ses institutions, à sa langue et à ses lois, le peuple de cette Province s'incline avec respect devant le drapeau qui le protège, et bénit la Providence qui lui a ménagé la tranquille possession du sol défriché par les ancêtres, avec le libre exercice de son culte.»

Au nom de Son Altesse Royale, l'honorable Sir François Langelier répond par une heureuse improvisation, dont malheureusement nous n'avons pu reconstituer le texte.

L'orchestre joue « Dieu sauve le Roi », l'hymne national anglais, que l'auditoire écoute debout.

Puis Monseigneur L.-N. Bégin, archevêque de Québec, président d'honneur du Congrès, se fait, à son tour, l'interprête des Congressistes auprès du représentant du Pape, S. E. Mgr Stagni. On lira plus loin ces belles paroles de respect, de soumission et d'amour, prononcées au nom d'un peuple qui « ne peut être vraiment lui-même que s'il est catholique », qui « ne peut s'acquitter de toute sa mission providentielle que s'il mêle à ses pensées patriotiques les convictions de la foi romaine », et qui « ne peut rester digne de ses pères que s'il sait comme eux prier Dieu en langage de France. ».

Monseigneur le Délégué apostolique répond en termes émus ; et l'éloge qu'il fait de la langue française est salué de longs applaudissements.

La fanfare fait alors entendre quelques airs canadiens. Quand elle attaque les premières mesures de « O Canada, terre de nos aïeux », la foule tout entière se lève et d'une seule voix chante l'hymne national. Cette scène impressionnante se répètera souvent pendant le Congrès. Souvent aussi, en attendant l'ouverture d'une séance, quelque groupe entonnera un air populaire: *Vive la Canadienne, A la claire fontaine, O Canada, mon pays, mes amours*, ou tel autre de nos chants patriotiques, et un chœur immense, de huit à neuf mille voix, fera résonner les voûtes.

La séance continue.

« J'ai le grand plaisir, dit Monseigneur le Président, de vous présenter Monsieur Bonin, premier secrétaire d'ambassade, chargé du consulat général de France au Canada. Monsieur Bonin, ancien élève de l'École des Chartes, s'intéresse beaucoup à l'histoire du Canada. C'est, sans doute, pour bien comprendre l'histoire d'hier qu'il a tenu à vivre avec nous la belle et instructive page que le Congrès inscrit dans l'histoire d'aujourd'hui.

« Nous remercions Monsieur Bonin de l'intérêt qu'il

porte à notre entreprise, et de la bonne parole qu'il veut bien nous dire ce soir. »

M. C.-E. Bonin, le représentant officiel de la France au Canada, parle éloquemment de l'histoire de la Nouvelle-France, de ce long effort d'une « race de foi et de vaillance », et où se reconnaît la vraie tradition française. « Comme la province de Québec dans ses armes, la France elle aussi porte dans son cœur qu'elle *se souvient.* »

Mgr Roy présente Sir Lomer Gouin, « qui a déjà fait beaucoup pour le Congrès, et qui veut encore l'honorer de son concours personnel ».

Sir Lomer Gouin, premier ministre de la province de Québec, président d'honneur du Congrès, souhaite alors la bienvenue aux Congressistes, au nom de sa Province, « dont la mission a toujours été de conserver le dépôt sacré de nos traditions et de notre langue ».

Enfin, vient le « Salut à Québec » des Congressistes eux-mêmes, et c'est Mgr Langevin, archevêque de Saint-Boniface, président d'honneur du Congrès, qui se fait leur interprête.

Monseigneur le Président présente l'orateur en ces termes :

« Je suis bien sûr que les Congressistes étrangers à la province de Québec seront heureux de faire passer leur salut à Québec par l'âme vibrante et par les lèvres de feu de l'intrépide gardien, de l'inlassable défenseur de notre langue dans l'Ouest canadien : j'ai nommé Mgr Adélard Langevin, archevêque de Saint-Boniface. »

Le discours vibrant de Mgr Langevin soulève l'enthousiasme de l'auditoire, qui fait à l'orateur une longue ovation.

Mais nous n'entreprendrons pas de noter comment chaque orateur fut accueilli par l'auditoire. Pendant toute la semaine, ce fut le même enthousiasme ; à chaque instant éclataient les applaudissements ; à chaque discours, c'était un nouveau triomphe, et les acclamations se prolongeaient.

Ainsi se termina cette première et solennelle séance du Congrès.

Dès l'ouverture, Monseigneur le Président avait donné lecture d'un grand nombre de dépêches d'adhésion et de sympathie. Et pendant les jours suivants, de nouvelles dépêches ne cessèrent d'arriver, émues et enthousiastes. Ceux qui ne pouvaient assister aux fêtes du parler maternel, tenaient à faire connaître qu'ils étaient de cœur avec nous. Il nous est impossible de reproduire ici tous ces messages. A chaque séance du Congrès, le Président «faisait déferler sur nous quelques vagues de cette marée montante de voix françaises ». Mentionnons, cependant, les messages reçus de quelques personnages ou institutions plus remarquables, comme suit : L'honorable M. D.-V. Landry, ministre de l'agriculture dans le gouvernement du Nouveau-Brunswick ; les Jeunes gens de Notre-Dame-du-Lac, de Wakerville, Ont., par leur président, M. Alfred Parent ; *la Canadienne*, de Paris ; *le Moniteur acadien*, de Shédiac ; la Société mutuelle l'Assomption, par M. F.-R. Richard, président ; les Canadiens français de Vonda, Sask., par M. Dorion, président ; les Franco-Américains des Illinois, par M. F. Audet-Lapointe, président ; le R. P. L. Davrout, S. J., missionnaire à Tamingfu, en Chine; les 35,000 Franco-Américains de Fall-River, Mass., par M. H.-C.-R. Breault, secrétaire général ; l'Association Saint-Jean-Baptiste de Montréal, par son délégué, M. H.-A. Cholette, au nom de 20,000 personnes réunies à Saint-Louis-de-France ; la Commission des Écoles catholiques de Montréal, par Mgr Émile Roy, président ; S. G. Mgr Émard, évêque de Valleyfield ; l'honorable M. P.-A. Landry, juge de la Cour Suprême du Nouveau-Brunswick ; l'Association catholique de la Jeunesse canadienne-française, en congrès à Sherbrooke, par son président, M. le docteur G.-H. Baril ; la Division ouest de l'Association Saint-Jean-Baptiste de Montréal, par M. Albert Loranger, président ; S. G. Mgr Bernard, évêque de Saint-Hyacinthe ; la Société Saint-Jean-Baptiste du Comté de Prescott, par M. J.-H.

Laurin, secrétaire ; l'Union Saint-Jean-Baptiste de Duluth et les groupes franco-américains de Duluth, de Superior et du Minnesota-Nord, par M. J. Lafortune, président ; les Acadiens de Moncton, par M. F.-A. Richard, président ; la Paroisse de Notre-Dame-du-Lac, Ont., par M. l'abbé L.-A. Beaudoin, curé ; M. Norman Murray, de Montréal ; M. l'abbé Louis-S. Redmer, de Cleveland, Ohio ; les Canadiens français de Sturgeon Falls, Ont., et le Conseil N° 12 de l'Union Saint-Joseph du Canada, par M. J.-A. Serre ; Mgr J.-E. Meunier, de Windsor, Ont. ; M. l'abbé Alfred Émery, de Paincourt, Ont. ; M. l'abbé Théophile Martin, de Prairie, Ont. ; M. l'abbé Pierre L'Heureux, de Belle-Rivière, Ont. ; M. l'abbé Pierre Langlois, de Tecumseh, Ont. ; M. l'abbé N.-D. Saint-Cyr, de Stoney Point, Ont. ; M. l'abbé N. Loiselle, de la Rivière-au-Canard, Ont. ; etc., etc., etc.

Pendant la séance du lundi soir, une autre dépêche fut reçue. Elle venait, par télégraphie sans fil, du steamer *Rotterdam*, à une journée de New-York :

« Arriverons mercredi. Cœurs déjà avec vous. »

ZIDLER et PONCHEVILLE.

M. le comte Thellier de Poncheville, M. l'abbé Thellier de Poncheville et M. Gustave Zidler étaient impatiemment attendus. Un contre-temps avait retardé leur départ de France. Encore en mer, ils nous envoyaient à travers l'espace cette cordiale parole.

A cette première séance, comme à toutes celles qui suivirent, les Zouaves de Québec, avec un groupe de jeunes gens du Petit Séminaire, s'étaient chargés du service d'ordre : besogne ingrate, mais précieux concours pour lequel les organisateurs se sont plus à leur marquer une vive reconnaissance.

Dans l'après-midi du 24 juin, il y avait eu, à l'Université, une réunion beaucoup plus modeste que la grande manifestation de la soirée, mais émouvante et instructive. Les pèlerins de la langue française, venus des provinces de l'Ouest, avaient été convoqués par Mgr Mathieu, l'évêque de Régina, dans la Salle des Promotions de l'Université Laval. Voici comment un journal rendait compte, le lendemain, de cette intéressante réunion :

« Nous avons rencontré là quelques-uns des plus beaux types de Canadiens qui soient actuellement à Québec : des gaillards solides, à la figure tannée par le soleil, mais loyale et franche, respirant la vieille honnêteté traditionnelle de nos campagnes ; des femmes énergiques, qui n'ont pas peur de la vie, mais d'une grâce bien française ; des prêtres qui travaillent à faire un pays nouveau et dont certains n'avaient pas vu la Province depuis vingt et trente ans ; des hommes qui, comme Louis Schmidt, l'ancien secrétaire de Riel, ont jadis fait de l'histoire.

« Mgr Mathieu, très ému de se retrouver dans la vieille maison où il a passé presque toute sa vie, a parlé des relations de Québec et des groupes de l'Ouest avec un tact exquis. — Nous ne voulons point arracher à la province-mère les enfants dont elle a besoin, a-t-il dit ; Québec est notre château-fort, et tout ce qui contribue à la grandeur de Québec contribue à la force et à la grandeur des groupes français du dehors. Mais, d'autre part, que Québec nous réserve donc le surplus de ses forces : tout ce qui fortifie les avant-postes tourne à la gloire et à la force de Québec. Nous avons un pays immense, aux ressources infinies : pourquoi n'en pas prendre notre part ? Ne vaut-il pas mieux que vos fils se fassent là-bas cultivateurs, rois et maîtres sur leur sol, qu'ouvriers dans un pays étranger ? Mais il y faudra mettre une méthode que nous n'avons pas assez pratiquée jusqu'ici.

« Et l'évêque de Régina développe un projet dont il devait être maintes fois question au cours du Congrès : celui d'établir un bureau qui, d'accord avec les groupes

français de Québec et de l'Ouest, permettrait à nos compatriotes qui vont là-bas de se retrouver dans un milieu sympathique, et de constituer des paroisses bien vivantes. Il demande à la province de Québec de donner aux groupes français de l'Ouest tous les médecins, tous les prêtres, tous les religieux et religieuses dont elle peut disposer, pour créer dans l'Ouest les organismes dont les groupes de l'Ouest ont besoin.

« Puis, avec un accent inoubliable, Mgr Mathieu souligne les relations intimes du catholicisme et de la langue française, l'intérêt essentiel que nous avons, au point de vue religieux comme au point de vue patriotique, à conserver le français. Il fait un pressant appel aux Canadiens de l'Ouest pour qu'ils restent fidèles à leurs traditions — à toutes leurs traditions.

« Mgr Roy remercie l'orateur, salue les groupes de l'Ouest, les félicite de leur participation au congrès, puis M. Louis Schmidt prend la parole. Figure intéressante et singulièrement vivante que celle de ce Métis français, qui est au courant de tout ce qui se passe dans la province de Québec, et qui s'intéresse à la cause du français comme les plus passionnés d'entre nous. En quelques phrases simples, il insiste sur le devoir de conservation de la langue et annonce qu'il restera au congrès jusqu'à la fin, trop heureux de se retrouver dans une atmosphère aussi française . . .

« C'était toute une race vaillante, la race métisse qui parlait par sa voix et qu'on a longuement acclamée.»

MARDI, 25 JUIN

PREMIÈRE SÉANCE GÉNÉRALE

La première séance générale du Congrès eut lieu le mardi matin, à l'Université Laval. La Salle des Promotions

débordait d'auditeurs. A 10 heures et demie, Monseigneur le Président du Congrès prit place sur la tribune, avec le Lieutenant-Gouverneur de la Province, l'honorable Sir Joseph Dubuc, Mgr Bégin, Mgr Langevin, Mgr Cloutier, Mgr Bruneault, Mgr Blais, M. Étienne Lamy, M. l'abbé Amédée Gosselin, Recteur de l'Université, l'honorable Dr Réaume, M. Drouin, maire de Québec, M. Alcée Fortier, etc.

Mgr Roy ouvre la séance par une brève allocution, et présente à l'auditoire Sir Joseph Dubuc, qui vient d'être créé chevalier :

« Monsieur le Gouverneur,
Messeigneurs,
Mesdames, Messieurs.

« Hier soir, à la séance d'ouverture, les esprits et les cœurs se sont rencontrés dans un premier contact, qui a fait jaillir une belle flamme de patriotisme.

« Ce matin, nous venons prendre un contact plus intime, dans cette salle où nous sommes mieux rassemblés, dans cette Université où brille d'un si pur éclat le génie français, et où nous sentons battre le cœur de la patrie.

« Nous n'avons pas épuisé la série des devoirs qu'impose la reconnaissance. Achevons donc cette tâche du cœur.

« Et d'abord, qu'on nous permette d'exprimer nos sentiments de respect et de gratitude au digne et dévoué représentant du roi en cette province. Sir Joseph Dubuc veut bien se faire notre interprète auprès de Monsieur le Gouverneur ; et en vous le présentant, je salue, en votre nom, ce compatriote distingué, qui a si longtemps mené dans l'Ouest les bons combats pour la langue et la race, et qui vient de recevoir une consécration royale de sa noble et fructueuse carrière.»

Sir Joseph Dubuc présente alors les hommages des Congressistes à Sir François Langelier, « le représentant du roi dans la plus ancienne province du Canada » ; et M. le Lieutenant-Gouverneur répond à cette adresse avec une bienveillance toute simple et tout aimable.

Le Congrès ne pouvait ne pas donner d'abord à la ville de Québec un témoignage officiel de gratitude pour son généreux concours et son hospitalité.

« La ville de Québec, dit alors Mgr Roy, est deux fois bienfaitrice de notre Congrès : par sa souscription, qui est une souscription de reine, et par son hospitalité, qui est une hospitalité de mère. Vous ne trouverez donc pas étrange que nous tenions à lui donner un témoignage officiel de notre vive et profonde gratitude.

« L'honorable M. O. Réaume, ministre dans le gouvernement d'Ontario, a bien voulu accepter de rendre ce témoignage. Le Congrès se sent fier d'avoir ici pour interprète l'homme de valeur qui honore sa race, et qui sait la défendre dans la province voisine.»

L'honorable M. Réaume présente à M. Drouin, maire de Québec, l'adresse qu'on lira plus loin. En retour, Son Honneur le Maire offre l'hospitalité si large de sa bonne ville.

Comme le Congrès est tenu sous le patronage de l'Université Laval, il convient que les Congressistes expriment à l'Université leur reconnaissance. C'est M. J.-V. Desaulniers qui doit le faire au nom de tous, et Monseigneur le Président l'annonce en ces termes :

« L'Université Laval nous a tellement habitués à ses bienfaits que nous finissons par ne plus les compter, et que la liste s'en allonge presque à notre insu. Ne pouvant nous passer d'elle, nous nous imaginons avoir des droits acquis à sa générosité ; et nous respirons avec une sorte d'inconscience l'atmosphère de bienfaisance que forme autour d'elle un perpétuel dévouement.

« Notre Congrès s'est mis sans hésitation, et comme d'instinct, sous son distingué patronage ; la science de ses professeurs a été largement mise à contribution pour nos travaux ; et, quand il a fallu trouver un foyer pour nos réunions de famille, nous sommes venus frapper à sa porte, avec la conviction qu'elle allait s'ouvrir toute grande, comme s'ouvre la porte de la maison paternelle aux enfants qui veulent entrer.

« Nous voulons, une fois au moins, lui dire notre reconnaissance, et affirmer solennellement la sincère admiration que nous éprouvons pour cette inépuisable bienfaitrice de notre race.

« Nous chargeons de cette tâche agréable Monsieur J.-V. Desaulniers, ancien président général des Artisans canadiens-français, ancien Principal de l'École Belmont, un apôtre intelligent et dévoué de la saine éducation ».

Répondant à l'adresse des Congressistes, le Recteur, M. l'abbé Amédée Gosselin, nous dit comme l'Université est heureuse d'accueillir à son foyer les pèlerins de la langue française.

On trouvera dans la IIe partie toutes ces pièces, adresses et réponses ; pour ne pas allonger inutilement ce compte rendu, nous ne faisons que les mentionner.

Un heureux incident s'ajoute ici au programme. M. le Recteur de l'Université prend de nouveau la parole :

« Messieurs les Congressistes,

« L'Université Laval est particulièrement heureuse d'accueillir, avec les Congressistes, ceux qui représentent, pendant ces fêtes du parler français, notre ancienne et toujours aimée mère-patrie. Nos journées n'eussent pas été complètes, si, au programme, n'avaient pas été inscrites des paroles de France.

« L'Université a pensé qu'il lui convenait de donner ici, publiquement, un témoignage spécial de la grande satisfaction de tous, et elle a sollicité de M. Lamy la faveur de lui offrir un diplôme d'honneur.

« Certes, nous n'avons pas eu la témérité de croire que notre diplôme pouvait s'ajuster au mérite, à la réputation de celui qui veut bien le recevoir. Mais, c'est un échange de mutuelle estime que va signifier ce parchemin, et l'on comprendra tout de suite que l'honneur est vraiment pour nous.

« M. Étienne Lamy, membre de l'Académie française, délégué de l'Académie à notre Congrès, s'inscrit donc, avec

une bienveillance inappréciable, sur la liste de nos docteurs ès lettres.

« Je n'aurai pas l'inutile impertinence de louer les mérites littéraires de M. Lamy. Il représente parmi nous le plus haut tribunal académique qui soit au monde, et cela suffit pour que l'acceptation qu'il a bien voulu faire de notre diplôme lui assure notre profonde et vive gratitude. C'est l'Académie française, personnifiée dans l'un de ses plus solides penseurs, dans l'un de ses plus classiques orateurs, qui honore l'Université Laval. L'Université Laval remercie M. Lamy et l'Académie française.

« Je prie maintenant M. Lamy de vouloir bien recevoir, *honoris causâ*, le diplôme de docteur ès lettres.»

Le diplôme de docteur ès lettres est remis à M. Étienne Lamy, qui veut bien l'accepter, et remercie l'Université en termes d'une exquise délicatesse.

« Vous faites courir au Canada, dit-il, un véritable péril ; quand je raconterai en France comme on est reçu ici, vous aurez une véritable invasion de Français. Je pense par ailleurs que vous n'en serez pas autrement fâchés et que vous le désirez autant que moi.

« Je suis très embarrassé de dire devant vous tout ce que je dirai de vous avec tant de plaisir à vos cousins de France.

« Le Lieutenant-Gouverneur a dit tout à l'heure qu'il espérait que les Canadiens prendraient aux Français jusqu'à la manière de prononcer : je crois que nous gagnerions les uns et les autres à corriger notre prononciation. Il est deux mots, par exemple, que vous prononcez avec une élégance et un charme incomparables : donner et accueillir.»

Et après avoir remercié M. le Recteur et l'Université, il ajoute en terminant :

« Heureusement, on ne m'a pas fait subir d'examen ; mais si je ne sais pas tout ce que sait l'Université Laval, j'aime tout ce qu'elle aime et je crois tout ce qu'elle croit.»

Puis, Monseigneur le Président remet au délégué de l'Académie française l'unique exemplaire en or de la médaille du Congrès.

« L'Académie française, dit-il, nous a traités en enfants gâtés. Nous ne saurions trop la remercier pour la très gracieuse attention qu'elle nous a témoignée, et pour la délicatesse de ses procédés à notre égard. Elle a bien voulu faire exception à la règle qu'elle s'est imposée de ne pas envoyer de délégués officiels à l'étranger, et pour justifier cette exception, elle a déclaré, avec une bonne grâce dont nous sentons tout le prix, qu'en envoyant un délégué au Premier Congrès de la langue française au Canada, elle entendait ne pas l'envoyer à l'étranger.

« De plus, elle a choisi comme délégué l'un de ses membres les plus distingués, un homme, dont l'âme est bien sœur de la nôtre, et qui, en recevant son diplôme de docteur ès lettres de notre Université Laval, pouvait dire, il y a un instant, à M. le Recteur, ces paroles d'une si émouvante simplicité : « Ce que vous aimez, je l'aime, ce que vous croyez, je le crois.» Un tel choix double à nos yeux le grand honneur que nous fait l'Académie.

« Vous, monsieur, qui la représentez si dignement parmi nous, dites-lui bien qu'elle a eu raison de penser qu'elle ne vous envoyait pas à l'étranger. Vous avez senti, au contact de nos esprits et de nos cœurs, que vous étiez ici parmi des frères, et que, en changeant de continent, vous n'aviez pas changé de patrie. Les discours que vous avez entendus vous ont déjà appris jusqu'à quel point nous aimons toujours la France, avec quel soin jaloux nous gardons ses meilleures traditions, et avec quelle sincérité le verbe français fait éclater sur nos lèvres l'âme française.

« Comme gage de notre gratitude, comme témoignage permanent de notre estime pour votre personne et de notre admiration pour votre talent, nous vous prions, monsieur, d'accepter cet unique exemplaire en or de la médaille souvenir du Premier Congrès de la Langue française au Canada. Les deux devises qu'elle porte résument bien les travaux de ce Congrès : « Parlons français — C'est notre doux parler qui nous conserve frères.» En les lisant, monsieur, vous vous souviendrez que, par delà les mers, vous avez retrouvé

la France, semeuse de la vérité qui demeure, et la portant au monde dans un verbe qui ne meurt pas.»

Encore une fois, M. Lamy adresse aux Congressistes quelques paroles de remerciement.

M. Lamy doit prononcer, à la séance du soir, un discours sur la langue française. Mais les Congressistes sont heureux de marquer tout de suite, par de chaleureux applaudissements, combien hautement ils apprécient l'honneur que l'Académie française leur a fait en envoyant au Congrès un représentant aussi distingué. Ils doivent, d'ailleurs, dans un instant, envoyer à l'Académie elle-même le témoignage de leur fidèle attachement à la langue des ancêtres.

En effet, Monseigneur le Président donne lecture des dépêches qu'il envoie, au nom des Congressistes, au Pape, au Roi, et à l'Académie.

AU PAPE

Québec, 25 juin 1912.

Les Canadiens français et les Acadiens du Canada, réunis à Québec, pour le premier Congrès de la Langue française au Canada, sont heureux d'offrir à Sa Sainteté Pie X l'hommage de leur respectueux attachement à sa personne vénérée et de leur filiale soumission à son autorité apostolique.

Soucieux de garder intact le dépôt de leur foi catholique, ils se prosternent aux pieds du Père commun des fidèles, et sollicitent sa bénédiction pour les travaux du Congrès.

Mgr P.-E. Roy,

Président.

———

AU ROI

Québec, 25 juin 1912.

Réunis à Québec, les membres du Premier Congrès de la Langue française au Canada sont heureux d'offrir à Sa Majesté George V l'hommage de leur respectueux attachement à sa personne et l'assurance de l'indéfectible loyauté que gardent à la Couronne britannique tous ses sujets de langue française en Amérique. Ils forment des vœux pour qu'un règne dont les débuts inspirent à tous la joie, la confiance et le respect, se prolonge dans la paix et la prospérité, pour la gloire de l'Empire.

Mgr P.-E. Roy,
Président.

A L'ACADÉMIE FRANÇAISE

Les Canadiens français et les Acadiens du Canada et des États-Unis, réunis à Québec pour le Premier Congrès de la Langue française, envoient à l'Académie française, gardienne séculaire du parler des aïeux, l'expression de leur fidèle attachement à l'idiome ancestral, et témoignent de leur volonté ferme de maintenir en terre d'Amérique les meilleures traditions de la langue et de l'esprit français.

Ils prient l'Académie de transmettre à ceux qui représentent la France devant le monde ce message du Congrès à l'ancienne mère patrie :

« Je me souviens ».

Mgr P.-E. Roy,
Président.

Le programme de cette séance comprend encore un article : une voix d'Irlande doit se faire entendre, et Mgr Roy présente à l'assemblée M. l'abbé T. Quinn :

« La voix qui vient d'Irlande veut dire à la race canadienne, et en langue française, la reconnaissance d'un peuple à qui nous avons, aux jours de la grande détresse, ouvert

nos bras, nos cœurs et nos foyers. C'est une belle page de nos annales ; il est bon qu'elle soit rappelée en ces fêtes de la race.

« Les souvenirs qu'elle évoque mettent en une singulière lumière certaines angoisses du présent, et ne peuvent que nous affermir dans la légitime défense de notre langue et la fière revendication de nos droits. Si l'on nous mesurait toujours avec la mesure dont nous nous sommes toujours servis pour les autres, bien des conflits auraient été évités, et nos lèvres n'auraient jamais goûté à certains calices d'amertume.

« Faites donc parler l'Irlande, Monsieur l'abbé Quinn ! Faites parler l'Irlande persécutée et martyre, l'Irlande que nous avons accueillie et secourue, l'Irlande qui sait reconnaître, en français, la magnanimité de la race française ! »

M. l'abbé Quinn vient dire la reconnaissance des Irlandais que les Canadiens français ont autrefois charitablement accueillis, et il proteste, avec l'éloquence la plus émue et la plus sincère, contre l'ingratitude dont quelquefois nous fûmes payés de retour.

Ce discours vaut à l'orateur de multiples et interminables ovations. Voici comment les journaux rendaient compte, le lendemain, de l'effet produit par le discours de M. l'abbé Quinn:

« L'effet produit par le discours de M. Quinn a été vraiment extraordinaire. Presque tous ignoraient ce que pourrait bien dire l'orateur qui demandait, dans ce Congrès de la langue française, à faire entendre « une voix d'Irlande». L'imprévu, l'inattendu ont doublé la surprise et l'émotion.

« Il n'est guère probable que l'on entende, d'ici la fin du Congrès, beaucoup de discours aussi pleins de souvenirs personnels et où transparaisse aussi clairement le fond d'une sensibilité exquise.

« Le spectacle était vraiment dramatique, de ce vieillard, qui a plus de soixante-dix ans, évoquant les jours sombres de 1847, l'agonie des victimes irlandaises, la charité

des Canadiens français, prêtres et laïques et — contre certains de ses compatriotes — réclamant justice pour le français, au nom de la reconnaissance, au nom du droit, au nom des traditions de générosité de « la vraie Irlande.»

MARDI, 25 JUIN

LES SECTIONS EN SÉANCE

Dans l'après-midi, à deux heures, commença le travail des sections d'étude.

Le Congrès comprenait quatre sections :

1° Une section scientifique (avec sous-sections historique, juridique et philologique) ;

2° Une section pédagogique (avec sous-sections de l'enseignement primaire et de l'enseignement secondaire) ;

3° Une section littéraire ;

4° Une section de la propagande (avec trois sous-sections : A. Les associations ; B. La famille et les relations sociales, la presse, etc. ; C. Le commerce et l'industrie, les arts et les sciences).

On trouvera dans les pièces liminaires le programme d'étude, dont chaque article faisait l'objet d'un mémoire préparé d'avance. Un résumé de chacun de ces travaux avait été imprimé sur feuilles volantes pour distribution aux congressistes, ce qui devait rendre le travail en sections plus facile et la discussion plus fructueuse.

A deux heures, mardi après-midi, les Congressistes se dispersèrent donc dans les salles qui leur étaient respectivement réservées, à l'Université et au Parlement.

Mais cette première séance fut courte : à trois heures, elle fut ajournée, pour permettre aux Congressistes d'assister à l'inauguration, qui avait lieu ce jour-là, du monument

d'Honoré Mercier, ancien premier ministre de la province de Québec.

Les sections, cependant, profitèrent de cette première réunion pour se constituer régulièrement.

Au bureau de chaque section siégeaient les officiers élus :

Section scientifique

Sous-section Historique :

Président : M. J.-E. Roy.
Secrétaire : M. l'abbé Thomas Nadeau.
Rapporteur : M. l'abbé Antonio Huot.

Sous-section Juridique :

Président : L'hon. M. A. Constantineau.
Secrétaire : M. Oscar Hamel.
Rapporteur : M. J.-E. Prince.

Sous-section Philologique :

Président : M. Alcée Fortier.
Secrétaire : M. J.-E. Plamondon.
Rapporteur : M. l'abbé Émile Chartier.

Section pédagogique

Président : L'honorable M. P.-B. de La Bruère.
Secrétaire : M. C.-J. Magnan.
Rapporteurs : M. l'abbé P. Perrier (enseignement primaire).
M. l'abbé N. Degagné (enseignement secondaire).

Section littéraire

Président : M. Ferdinand Roy.
Secrétaire : M. J.-B. Lagacé.
Rapporteur : M. l'abbé Camille Roy.

Section de la propagande

Sous-section A :

Président : L'honorable M. Thomas Chapais.
Secrétaire : M. P.-G. Roy.
Rapporteur : M. l'abbé Élie Auclair.

Sous-section B :

Président : M. Eugène Rouillard.
Secrétaire : M. Amédée Denault.
Rapporteur : R. P. Théophile Hudon, S. J.

Sous-section C :

Président : M. le Dr Armand Bédard.
Secrétaire : M. l'abbé Cyrille Gagnon.
Rapporteur : M. Hector Bernier.

L'honorable M. L.-A. Prudhomme, président de la section littéraire, et l'honorable M. R. Dandurand, président de la section de la propagande — sous-section A, n'avaient pu se rendre au Congrès ; chacune de ces sections dut donc élire un président : M. Ferdinand Roy pour la première, l'honorable M. Thomas Chapais pour l'autre.

Les procès-verbaux, rédigés par les secrétaires, font voir qu'un grand nombre de Congressistes prirent, dès le début, un vif intérêt aux travaux des sections d'étude. Dans chaque section, après une allocution d'ouverture par le président, on prit soin d'abord de se rendre bien compte des études inscrites au programme, d'établir l'ordre dans lequel il convenait le mieux d'examiner les mémoires soumis, et d'arrêter la méthode à suivre pour que le travail se fît rapidement et avec profit.

Dans quelques sections, on put, dès cette première séance, prendre connaissance de certains mémoires ou rapports et même formuler quelques vœux.

MARDI SOIR, 25 JUIN

DEUXIÈME SÉANCE GÉNÉRALE

Le soir, à huit heures, dans la Salle des exercices militaires, deuxième séance générale, organisée par les sections littéraire et pédagogique.

C'est la séance où les Congressistes devaient présenter leurs hommages à l'Académie française, et entendre le délégué officiel de l'illustre Compagnie, M. Étienne Lamy.

Dès le mois d'août 1911, le Président et les Officiers du Premier Congrès de la Langue française au Canada avaient respectueusement invité l'Académie à se faire représenter parmi nous, aux fêtes de juin 1912.

On aimera peut-être à retrouver ici la lettre d'invitation et la réponse :

Monsieur Robert Regnier,
Chef du Secrétariat de l'Institut,
à Paris.

Monsieur,

Au mois de juin 1912 (du 24 au 30), les Canadiens français tiendront leur premier congrès de la langue française. C'est la Société du Parler français au Canada, fondée à Québec il y a neuf ans, qui a pris l'initiative de ce congrès ; elle a cru ne pouvoir mieux faire que de le placer sous le patronage de l'Université Laval, la première université française de l'Amérique du Nord.

Les adhésions nombreuses, enthousiastes, qui nous sont déjà venues de toutes les parties du Canada et des États-Unis, nous persuadent que le congrès groupera, à une heure opportune, toutes les forces vives de la race française, éparses sur notre terre d'Amérique.

Voilà plus de trois siècles que la France fait ici, par nous, son œuvre de civilisation. Malgré le changement d'allégeance que nous ont imposé les vicissitudes de notre histoire politique, malgré les épreuves parfois douloureuses de notre vie nationale, nous avons

gardé aussi intègre que possible l'héritage de traditions pieuses que nous léguèrent les premiers colons de la Nouvelle-France ; nous avons surtout, au centre d'un pays que des populations étrangères envahissent, jalousement conservé le doux parler des ancêtres. Des bords du Saint-Laurent, le royaume français de l'Amérique du nord s'est étendu jusqu'aux États-Unis ; il a reculé ses frontières jusqu'aux rives lointaines de la Louisiane. De nos jours, tous ces groupes français, et celui qui vit au centre historique, dans la province de Québec, et ceux qui sont dispersés dans la terre d'Acadie, dans les provinces de l'Ouest et dans les États de la république voisine, luttent avec énergie pour rester fidèles à eux-mêmes, et pour assurer, dans la plus grande mesure possible, l'efficacité de leur action politique et sociale.

Il importe, croyons-nous, à l'heure où les développements si rapides de notre vaste pays vont inévitablement changer nos conditions d'existence, de bien nous compter, de bien mesurer nos forces, de bien nous instruire du passé pour préparer l'avenir.

Il importe à tous ceux qui, nés ici, parlent la langue de France, de célébrer l'œuvre commune jusqu'aujourd'hui généreusement accomplie, de se concerter pour l'affermir encore, pour propager et étendre par tous les moyens légitimes le culte de l'idiome ancestral.

C'est à une telle œuvre de piété et de prudente organisation que s'emploiera le premier congrès de la langue française au Canada.

Mais les Canadiens français, quand ils travaillent à consolider leur influence ethnique, ne peuvent oublier la France, d'où sont venus leurs aïeux, la mère patrie dont ils sont sur ce continent les pacifiques missionnaires. Et au moment de tenir leur premier congrès de la langue française, ils se souviennent avec admiration de l'illustre Académie qui est, là-bas, la gardienne officielle de notre commun parler; ils osent espérer que les membres de l'Académie française, attentifs à tout ce qui intéresse l'histoire et les développements de notre langue, ne seront pas indifférents aux travaux de ce congrès. Déjà l'Académie a bien voulu témoigner de sa bienveillante sympathie pour l'œuvre de la Société du Parler français au Canada, en couronnant, l'an dernier, le *Bulletin* mensuel de cette association. Les directeurs de la Société seraient encore tout particulièrement encouragés et honorés si, l'an prochain, l'Académie daignait se faire représenter au Congrès de la Langue française au Canada. Ils recevraient avec une spéciale gratitude la parole réconfortante que leur viendrait dire le délégué de l'Académie.

Je vous prie donc, au nom du bureau du congrès, de transmettre à l'Académie française l'invitation respectueuse et cordiale que nous

lui faisons, et de lui faire connaître combien nous serions heureux de voir l'un de ses membres honorer de sa présence et de sa parole le premier Congrès de la Langue française au Canada.

Veuillez recevoir, Monsieur le Secrétaire, l'expression de mes plus dévoués sentiments.

ADJUTOR RIVARD,
Secrétaire général du Premier Congrès de la Langue française au Canada.

L'Académie avait bien voulu accepter cette invitation et avait délégué pour cette mission Monsieur Étienne Lamy:

INSTITUT DE FRANCE

Paris, le 26 août 1911.

Le Chef du Secrétariat.

à Monsieur Adjutor Rivard,
Secrétaire général du Premier Congrès de la Langue française au Canada.

Monsieur,

L'Académie française a pris connaissance de la lettre par laquelle vous avez bien voulu l'inviter à se faire représenter au Premier Congrès de la Langue française, qui se tiendra à Québec du 24 au 30 juin 1912.

Elle a délégué pour cette mission Monsieur Étienne Lamy.

L'Académie s'intéresse vivement à ce que font les Canadiens français pour conserver, avec leurs traditions, toutes les qualités de la race française et avant tout son idiome national. Elle est heureuse de leur donner cette nouvelle marque de sa sympathie.

Veuillez recevoir, Monsieur le Secrétaire général, l'assurance de mes sentiments les plus distingués et dévoués.

R. REGNIER.

Il nous tardait de dire au délégué de l'Académie française combien nous honorait ce haut témoignage de bienveillance.

Dans l'immense salle, auditoire plus nombreux encore que la veille ; toutes les places sont prises, et l'on se presse aux portes pour entrer.

L'assemblée est présidée par l'honorable M. P. Boucher de la Bruère, surintendant de l'Instruction publique dans la province de Québec, président de la Section littéraire.

A ses côtés, sur l'estrade, on remarque encore — et il en sera de même pendant toute la semaine — les personnages considérables qui avaient, la veille, honoré de leur présence la séance d'ouverture, et que nous avons nommés, et d'autres encore, représentant l'Église et l'État, les délégués des associations, etc.

Dans une brève allocution, le président, l'honorable M. Boucher de la Bruère évoque le souvenir de ceux qui ont le plus contribué à la conservation et à l'illustration de la langue et des lettres françaises chez nous.

Puis, il ajoute :

« Vous aurez maintenant le grand plaisir d'entendre les orateurs inscrits au programme de cette soirée. Voix de France, voix du Canada : elles vont tour à tour chanter à nos oreilles. Et vous éprouverez une fois encore comme elle est belle, sonore, et capable de porter les plus fines et les plus hautes pensées, notre douce, notre délectable langue maternelle.

« Sir Adolphe Routhier et M. l'abbé Groulx parleront au nom de vos âmes canadiennes et acadiennes ; le premier dira nos hommages à la France et à l'Académie française; l'autre, notre attachement aux belles traditions des lettres françaises.

« M. Étienne Lamy, de l'Académie française, répondra à nos discours de bienvenue. Nous écouterons avec gratitude la parole élégante et chaude de l'éminent délégué de l'Académie. Puis, c'est la poésie de France, s'exprimant par les lèvres de M. Gustave Zidler, un ami des « deux Frances », qui accordera sur sa lyre ses émotions et les nôtres, les meilleures inspirations et les plus touchants souvenirs de nos « communes patries ».

« Mais nous n'aurons pas encore, ce soir, le plaisir d'entendre le poète lui-même dire ses vers. Monseigneur le Président du Congrès vous communiquait, hier soir, le sympathique salut que M. Zidler nous envoyait du milieu de l'océan. On espérait pourtant qu'il serait ici ce soir. Malheureusement, comme il le prévoyait lui-même, un nouveau retard fait qu'il n'arrivera que demain. Mais il nous l'a dit, son cœur est déjà avec nous. Il a demandé qu'en son absence notre Secrétaire nous lise son poème.»

L'honorable Sir Adolphe Routhier présente alors les hommages des Congressistes à l'Académie française, et confie pour elle à son illustre délégué un « message patriotique et fraternel ».

M. Étienne Lamy, revêtu de son uniforme d'académicien, répond par la lecture d'un magistral discours, fréquemment et longuement applaudi, et où tous reconnaissent le plus bel et le plus éloquent éloge qui ait été fait de notre langue.

M. l'abbé Groulx, dans un brillant discours, dit comment se sont maintenues chez nous les traditions des lettres françaises, et pourquoi elles nous conviennent.

Enfin, en l'absence de M. Zidler, M. Adjutor Rivard interprète un beau poème du poète des « Deux Frances » : *Pour la plus grande gloire du parler français — Vers le passé.* La suite de ce poème, *Vers l'avenir*, est au programme de la séance de clôture.

A cause de la présence et du discours de M. Étienne Lamy, cette séance fut la grande séance académique du Congrès. Aussi nous permettra-t-on d'interrompre ici notre relation pour reproduire les lettres qui furent plus tard échangées entre l'Académie française et le Comité Permanent du Congrès. Au mois d'octobre 1912, ce Comité faisait remettre à l'Académie, avec une lettre adressée à M.

Thureau-Dangin, secrétaire perpétuel, une médaille-souvenir, de bronze, reproduction en grand modèle (13 centimètres de diamètre) de la médaille-insigne des Congressistes. Voici, du reste, extrait du *Journal officiel* du 18 novembre 1912, un compte rendu de la séance tenue par l'Académie, le jeudi 14 novembre, sous la présidence de M. Frédéric Masson, directeur, et au cours de laquelle notre envoi fut reçu :

ACADÉMIE FRANÇAISE

Séance du jeudi 14 novembre

PRÉSIDENCE DE M. FRÉDÉRIC MASSON, DIRECTEUR

Une fort belle médaille commémorative du Premier Congrès de la Langue française au Canada, œuvre du graveur A. Morlon, est offerte à l'Académie. Cette lettre d'envoi l'accompagne :

« Le Comité Permanent du Premier Congrès de la Langue française au Canada offre respectueusement à l'Académie française une médaille-souvenir de ce premier congrès.

« Il profite de cette occasion pour renouveler auprès de l'Académie l'expression de sa plus vive gratitude. En déléguant à notre congrès l'un de ses membres les plus distingués, M. Étienne Lamy, l'Académie française a voulu reconnaître sans doute les modestes, mais persévérants efforts que nous avons faits depuis trois siècles, à Québec et par tout le Canada, pour conserver vivante et bienfaisante la langue de Henri IV, de Champlain et de Richelieu. Nous avons été profondément touchés de cette délicate attention, et nous avons été particulièrement heureux de recevoir et de saluer, en la personne de M. Étienne Lamy, l'un des représentants les plus autorisés des meilleures traditions littéraires de la France.

« Le discours que M. Étienne Lamy a prononcé, à Québec, devant un auditoire de plus de huit mille personnes, restera, nous le savons, comme l'une des pages les plus belles qui aient été écrites sur la langue française, et nous sommes reconnaissants à l'Académie d'avoir ainsi porté jusqu'à Québec, jusqu'au cœur fidèle de la Nouvelle-France, l'éloge de notre commun parler.

« Comme témoignage de notre sincère gratitude, nous offrons à l'Académie cette médaille-souvenir. Puisse-t-elle rappeler toujours aux gardiens officiels de notre langue que, sur les bords du Saint-Laurent, dans le lointain Canada, tout un peuple se souvient et ne cesse de faire chanter sur ses lèvres les syllabes de France.

« P.-E. Roy, évêque, président,
« Adjutor Rivard, secrétaire général.»

L'Académie vote une adresse de remerciements au Comité permanent, auteur de cet envoi.

Quelques jours après, le Président du Comité permanent recevait de M. Frédéric Masson la lettre suivante :

INSTITUT DE FRANCE

Académie française

Paris, le 16 novembre 1912.

Le Directeur de l'Académie à Mgr P.-E. Roy, président du Comité permanent du Premier Congrès de la Langue française au Canada.

L'Académie française, en recevant cette noble médaille par laquelle le Comité permanent du Premier Congrès de la Langue française au Canada a célébré la conception et la réalisation de son œuvre, s'est émue aux noms qu'elle évoque, aux devises qui l'ont inspirée et à la foi qu'elle atteste.

M. Étienne Lamy, l'interprète qu'elle avait heureusement choisi pour offrir son cordial salut à ceux qui parlent notre langue et qui en maintiennent les traditions et l'esprit, lui a rapporté quel accueil il avait reçu, et le discours qu'il a prononcé, à Québec, le 25 juin dernier, déposé dans nos Archives, avec vos lettres et votre médaille, commémorera devant nos successeurs la formation d'une alliance qui leur paraîtra aussi précieuse qu'elle l'est à ceux qui la concluent.

Ce sont des fils de notre France, des enfants de nos pères qui découvrirent, défrichèrent, défendirent la terre que vous cultivez ; ce sont eux qui vous transmirent, avec leur généreux sang, ce parler

à qui votre piété reconnaît la vertu glorieuse d'être la langue de Champlain, de Mgr de Laval, de Montcalm et de Lévis ; langue des hommes d'État, des poètes, des prêtres et des soldats, langue de Richelieu, de Bossuet, de Corneille et de Condé, langue qui se prête et s'adapte à tous les sentiments dont vibre l'âme humaine, à toutes les pensées qu'élabore l'esprit humain, à tous les actes que produit l'activité humaine, langue de force et de douceur, d'éloquence et de poésie, langue de justesse et de clarté, transparente et pure comme l'eau bleue de vos grands lacs !

L'Académie sait par quels persévérants efforts les descendants des colons français ont, depuis trois siècles, conservé, à Québec et dans tout le Canada, la langue que parlaient leurs pères et qui demeure le nœud essentiel de notre race, l'expression de son âme et la voix de son cœur. Cette voix, ceux qui furent assez heureux pour l'entendre résonner sur vos lèvres nous en ont apporté l'écho. Nous l'avons recueilli avec une émotion égale à notre joie : tels des frères séparés si longtemps par les destins jaloux qu'ils en seraient arrivés à ne plus correspondre et à ne plus se connaître, mais voici qu'ils se rencontrent et qu'ils parlent : et ils s'entendent, et ils se comprennent, et ils s'aiment.

Et c'est le miracle nouveau qu'a fait « notre doux parler ».

Le Directeur de l'Académie,

FRÉDÉRIC MASSON.

MERCREDI, 26 JUIN

EXCURSION AU PETIT-CAP

Au matin de ce troisième jour de ses assises solennelles, le Congrès avait, dans son programme, fixé une suspension d'armes, ou plutôt la poursuite de son dessein sous une forme différente : le culte des traditions françaises à célébrer et à rendre plus cher encore, si possible, par une excursion dans la campagne québecoise, sorte de pèlerinage patriotique vers l'un des coins les plus enchanteurs du terroir ancestral.

C'est une échappée à l'air libre, une sortie en famille, que les Congressistes devaient bien s'accorder, pour faire diversion à leurs travaux d'études, en allant se retremper dans l'atmosphère des champs où notre race a puisé sa tenace vigueur, et baigner leurs poumons dans les senteurs vivifiantes de la forêt canadienne. On se dirigeait vers cette oasis charmante qui s'appelle le Petit-Cap, à Saint-Joachim de Montmorency : la si hospitalière maison de vacances des Messieurs du Séminaire de Québec, où tant d'hôtes distingués ont déjà goûté de douces heures de repos, de paix profonde, et dont tous les visiteurs conservent un si durable et délicat souvenir.

Il arriva, malheureusement, que le soleil, aux premières heures de l'aurore, sembla vouloir bouder un peu, pour la première fois depuis trois jours, et faire grise mine à cette fête fraternelle, dont chacun se promettait d'avance tant de joies délectables. Mais cette passagère épreuve ne put décourager ceux qui avaient la foi profonde et vivace dans le succès assuré du Congrès, jusqu'en ses moindres détails. En intrépide capitaine, qui sait relever la confiance, aiguillonnner la valeur de ses troupes, notre vaillant président, Mgr Roy, surtout, ne voulut pas douter un seul instant que la journée serait brillante et belle, comme celles qui avaient précédé, comme toutes celles qui devaient suivre, dans cette semaine unique. A MM. Zidler et Thellier de Poncheville, qui venaient d'arriver de New-York, le matin même, et lui offraient leurs premiers hommages, en exprimant un peu d'inquiétude : « Rassurez-vous, disait Monseigneur en badinant : nous avons fait un bail, pour toute la semaine, avec le soleil du Bon Dieu ; nous aurons sûrement beau temps, encore aujourd'hui, et cela d'autant plus que vous êtes maintenant des nôtres. »

Et, de fait, quand la joyeuse excursion, vers les dix heures, prit d'assaut le convoi qui devait la conduire au but de ses désirs, le soleil était déjà moins avare de ses bonnes promesses. Il faisait un temps idéal lorsqu'on descendit du train, à Saint-Joachim, après un voyage ravissant, à travers

les riantes campagnes de la Côte de Beaupré, longeant toujours la pittoresque rive nord du Saint-Laurent, en vue des rivages escarpés, au panorama varié, de la pimpante Ile d'Orléans, admirant sans se lasser les détails si attrayants du paysage qui se déroulait aux regards émerveillés : l'estuaire de la rivière Saint-Charles, puis Beauport aux coquettes villas, Montmorency, avec sa puissante cataracte, dont notre aimable « Canadien de France », M. Gustave Zidler, pouvait dire, avec conviction : « Je la reconnais ! » tout comme s'il ne mettait pas, pour la première fois, le pied en notre pays, et, à la suite, les florissantes paroisses de L'Ange-Gardien, de Chateau-Richer, de Sainte-Anne de Beaupré, royaume de la sainte Thaumaturge du Canada, et enfin Saint-Joachim.

Inutile d'affirmer que l'entrain le plus franc, la cordialité la plus entière avaient déjà, en cours de route, établi leur empire sans conteste, parmi les cinq cents excursionnistes de tout âge et de toutes qualités, qui fraternisaient à l'envi, échangeant, sans la moindre contrainte, les plus gais propos ; jetant, en chœur, et de toute leur âme, aux échos du rivage voisin et de la montagne prochaine, les refrains entraînants des chansons du pays. Et cela, pendant que maints personnages de distinction : Nos Seigneurs Bégin, archevêque de Québec, Langevin, archevêque de Saint-Boniface, Roy, Auxiliaire, à Québec, et président du Congrès, Sir Joseph Dubuc et lady Dubuc, de Winnipeg, Mgr Bolduc, P.D., M. l'abbé Chs Thellier de Poncheville, M. Gustave Zidler, l'honorable M. Thomas Chapais, membre du Conseil législatif, et Mme Chapais, pour n'en nommer que quelques-uns, rehaussaient de leur concours l'éclat de cette honorable compagnie.

L'accueil fait aux Congressistes, au Petit-Cap, fut d'une largesse princière, absolument digne et du Congrès qui l'acceptait avec enthousiasme, et du Séminaire de Québec, qui l'offrait, avec sa générosité accoutumée.

Sans perdre de temps, tous ces touristes assoiffés d'idéal partirent en promenades, de côté et d'autre, chacun au gré

de sa fantaisie, scrutant à loisir et admirant avec ivresse toutes les beautés naturelles que la Providence a groupées, avec un art divin, autour de ce site merveilleux. Et quand l'on se retrouva, une couple d'heures plus tard, pour le lunch en plein air, sous le dôme majestueux de la vieille forêt historique, c'est assurément la pensée commune qu'exprimait à ses compagnons de promenade — son ami, M. J.-E. Prince, et notre pauvre cher abbé Lortie, [1] — le bon poète Zidler, en disant : « Tout est beau, ici ; tout est bon et captivant.»

Il était une heure de l'après-midi quand le son bienvenu de la cloche réunit les excursionnistes autour de trois immenses tables chargées de mets succulents, dont la rapide disparition eut, en un clin d'œil, satisfait les appétits qu'avait aiguisés la marche à l'aventure, à travers champs et à travers bois. Et c'était plaisir de se réchauffer au rayonnement de la bonne humeur et de la franche gaieté dont vibrait cette assemblée de frères en congé, cette foule charmante, et telle que le Divin Maître eût moins songé, sans doute, à s'apitoyer sur elle qu'à bénir sa joie conquérante, pour qu'il en jaillît plus sûrement les actes de vertu civique dont elle semblait capable.

Avec une pareille réunion de Canadiens français, de « descendants des vieux Gaulois », ainsi mis en gaieté, et toujours empressés de faire succéder les plaisirs plus subtils et délicats de l'esprit et du cœur aux satisfactions nécessaires des exigences de la vie matérielle, la musique, le chant, l'éloquence ne devaient pas tarder à réclamer leurs droits.

Dès le début des champêtres agapes, l'inlassable fanfare du Séminaire, compagne obligée des meilleures réjouissances du Congrès, avait formé cercle au milieu des tables et s'était mise à jouer l'entraînante kyrielle de nos vieux airs canadiens. C'était plus qu'il n'en fallait pour assaisonner

---

(1) L'abbé Stanislas-Alfred Lortie, prêtre du Séminaire de Québec, l'un des plus dévoués promoteurs et organisateurs du Congrès et son trésorier général, déjà mortellement atteint, lors de la tenue du Congrès, devait être enlevé à l'affection de tous ses amis, le 19 août suivant.

l'appétit excellent des convives et constituer le soutien assuré de la verve dont pétillaient déjà les esprits. Le repas est à peine terminé que tous se groupent autour des musiciens, et accompagnées par la puissante harmonie des cuivres, des centaines de voix ardentes, dont plus d'une se mouille de larmes, font retentir la forêt séculaire des accents de nos refrains nationaux ou patriotiques les plus populaires : *A la claire fontaine. Vive la Canadienne ! Jadis, la France sur nos bords. Rien n'est si beau que son pays*, etc., etc.

A la prière de l'assistance, M. le professeur Dumais, de Montréal, dit le joli poème de M. l'abbé L.-A. Groulx : *La leçon des érables*, et M. l'abbé Mélançon, aussi de Montréal, récite sa fière inspiration poétique : *A Dollard des Ormeaux.*

La foule ratifie, d'acclamation, une proposition que fait M. Dumais, et l'on a soin de ne manifester plus ses admirations et ses joies que par des mots bien français : Bravo ! bravo ! ! bravo ! ! !

Brune et gentille est la Huronne, chante encore une voix émue de patriote, et la foule fait chorus.

Puis, soudain, quelqu'un lance le nom de M. l'abbé Thellier de Poncheville, qui vient d'apparaître à la véranda de la résidence. Et tous d'appeler, d'acclamer, jusqu'à ce que le sympathique prêtre de France se rende aux vœux fraternels qui lui commandent et, après avoir invité son ami le poète Zidler, à venir « porter avec lui le poids de ce fardeau », se faisant d'une simple chaise une tribune, consente à parler à cette foule, qui lui ménage une réception triomphale.

« Je ne trouve pas, s'écrie l'éloquent orateur, de mots dans la langue française, si riche pourtant, pour exprimer les sentiments d'indicible bonheur que j'éprouve en ce moment. Ce sont les accents d'une langue divine qu'il faudrait avoir, il me semble, pour vous dire à vous, Canadiens, qui avez conservé la foi que vous a transmise la France, toute la joie du prêtre qui se trouve au milieu de vous. Votre foi, elle est si vive que les athées eux-mêmes, lorsqu'ils

viennent visiter le Canada, sentent renaître en eux leur foi, si bien que vous les renvoyez croyants.

« En voyant ce que vous êtes, la France apprend de vous ce qu'elle fut jadis et ce qu'elle doit être dans l'avenir.

« Permettez-moi de rappeler ici un trait dans lequel je ne puis me défendre de voir une grande et consolante image. Une femme qui avait eu le malheur d'apostasier, et qui sentait peser sur elle tout le poids de sa honte, s'écriait un jour, dans un accès de rage folle : « Ah ! si je pouvais me débaptiser !... »Cette femme, à mes yeux, c'est la France, qui, en des heures d'égarement, paraît vouloir effacer de son front le signe auguste de la Croix. Mais, pas plus que l'infortunée femme, elle n'est capable d'effacer de son front la marque indélébile du sacrement. Malgré elle, et contrainte par la bonté même de Dieu, elle garde sa foi.

« Vous avez ici votre majestueux cap Tourmente, à côté de cette « maison de liesse », où nous nous trouvons si bien. Cette antithèse encore évoque devant moi l'image de mon pays. La France aussi a connu les tristesses et les naufrages de la tourmente, dont ce cap a peut-être été le témoin ; Dieu veuille que notre cher pays, reconnaissant ses erreurs, se ressaisisse bientôt, qu'il se convertisse et, retrouvant sa foi, qu'il revienne, à son tour, dans la sainte maison de liesse. »

Cette superbe harangue, hachée d'applaudissements, pendant le temps trop court qu'elle a duré, est suivie d'acclamations énergiques et chaleureuses.

La musique joue l'air de *Vive la France*, et la foule appelle M. Gustave Zidler qui, très aimablement, répond à l'invitation et récite son magnifique poème : *François de Montmorency Laval. — Séminaire de Québec, mai 1708.* C'est le récit touchant de la mort du saint évêque fondateur de l'Église canadienne. L'auteur pouvait malaisément choisir des vers plus agréables à entendre pour ses auditeurs, sur ce coin de terre sacré qui eut les prédilections du noble apôtre, et qui garde à jamais la mémoire de Mgr de Laval.

Un gracieux incident se place ici. M. J.-E. Prince présente à M. Zidler, dans la personne de l'un des élèves du Petit Séminaire, M. Oscar Bastien, un neveu du chef de la tribu des « Hurons », un descendant de cette rude et fière race amie de la France, et qu'a si bien chantée le poète canadien de Paris. Pendant que M. Zidler serre affectueusement la main du jeune homme, la foule acclame le barde généreux, aux cris de : Vive Zidler ! Vive Thellier de Poncheville ! Vive la France !

Monseigneur l'Archevêque de Québec prend alors la parole. Il désire faire lui-même l'éloge des deux éminents représentants de la France qui ont daigné accompagner les Congressistes à cette fête champêtre. En quelques mots choisis, Sa Grandeur leur offre l'expression des gratitudes de tous. Cette réjouissance fraternelle n'eût pas été complète, dit Mgr Bégin, s'il y eût manqué des représentants de l'ancienne mère patrie, dont le Canadien français aime toujours à relire les chefs-d'œuvre et à conserver les traditions.

Appelé par la foule, l'honorable M. Thomas Chapais, l'un des vice-présidents du Congrès, improvise une allocution où l'émotion vraie met toute la chaleur de l'éloquence qui sait gagner les cœurs.

« Le Congrès, dit-il, qui nous a procuré tant de plaisir, depuis quelques jours, nous convie, aujourd'hui, à une fête sans pareille et qui nous remplit d'enthousiasme. Mais la série n'est pas close, et nous aurons encore de belles surprises. M. Thellier de Poncheville et M. Zidler, nous venons de vous recevoir par de chaleureuses acclamations ; nous vous en réservons bien d'autres encore.

« Que ne signifie pas, pour nous, votre présence sur ce sol consacré par tant de souvenirs, tant de gloire, tant de vertus, consacré par Mgr de Laval lui-même !

« L'école d'agriculture et d'industrie qu'il établit ici même, il y a trois siècles, nous permet d'opposer une belle réponse à ceux qui reprochent au clergé de ne pas faire sa part pour le progrès.

« Les souvenirs se pressent sur nos lèvres et les sentiments débordent de nos cœurs en ce jour.

« En entendant nos frères de France, à qui nous donnons droit de cité dans notre pays et dans nos cœurs, j'ai senti dans mon sein quelque chose de poignant, et je me suis dit : S'il était besoin, pour sauver la France, dans la balance des justices divines, d'un apport qui puisse faire contrepoids aux malheurs de ce grand pays, il n'y aurait qu'à prendre le Canada français, qui a été mis au monde, baptisé et donné à l'Église par la France, et qui dirait au Ciel: jetez un regard de miséricorde sur la mère de nos âmes, celle dont la foi, l'intelligence et le génie rayonnent encore, pour votre gloire, à travers le monde; et la balance penchera en faveur de la France.

« Mais non, ce n'est pas une note de désespoir qu'il convient de faire entendre en ce moment, quand on connaît l'œuvre de résurrection entreprise par des prêtres tels que M. l'abbé de Poncheville ; c'est un cri d'espérance qui doit plutôt sortir de notre poitrine, à la pensée que la France donne toujours ses missionnaires, le plus pur de son sang et sa fortune pour les œuvres catholiques, qu'elle donne aussi ses religieux et ses religieuses, qui vont à travers l'univers distribuer aux enfants le pain de l'intelligence avec celui de la foi.»

M. Chapais rappelle brièvement les luttes que les Canadiens français ont dû soutenir pour rester français, en dépit de l'oppression, de l'ostracisme, de la fausse interprétation des traités.

Les paroles de M. Chapais à l'adresse de la France et de ses représentants étaient si touchantes qu'on vit M. Zidler en pleurer.

Les plus belles fêtes ont, pourtant, leur crépuscule, et celle-ci touchait à sa fin. La foule trouva qu'il y manquait encore le couronnement qu'il fallait, et elle demanda, à grands cris, que Mgr Roy, le président du Congrès, parlât aussi.

On chante : *Il a gagné ses épaulettes !...* On crie : Vive Mgr Roy ! Puis, Mgr Roy parle.

« Le Petit-Cap, dit-il, est vraiment en *liesse*, [1] aujourd'hui ! Il donne l'hospitalité au Premier Congrès de la Langue française au Canada. Aussi, voyez comme sa toilette est brillante ! Jamais ses tapis de gazon ne furent plus verts ; jamais ses grands arbres ne laissèrent filtrer à travers leur riche feuillage une lumière plus pure. Le soleil de Québec devait à sa bonne réputation de prodiguer son éclat et sa chaleur aux hôtes distingués qui débarquaient, ce matin, sur nos bords, et qui font à ce cher Petit-Cap l'honneur de leur première visite. A ces chers amis, qui interrogeaient d'un coup d'œil inquiet notre ciel chargé de gros nuages, je disais, ce matin, pour les rassurer : ne craignez rien ! Nous sommes maîtres du soleil, ici. Et, au même instant, le soleil, avec une complaisance vraiment opportune, dorait d'un clair rayon le front de notre poète Zidler, et souhaitait ainsi une bienvenue peu banale aux voyageurs.

« A mon tour, et au nom de la joyeuse jeunesse qui

---

(1) En face du Château Bellevue, où les prêtres du Séminaire de Québec passent leurs vacances se trouve une maison rustique et antique, qui sert aussi aux villégiatures ecclésiastiques, et qui s'appelle « Liesse ». Les terres du Séminaire sont aussi pittoresques que les noms des bâtiments qui s'y trouvent ou des ruisseaux qui y coulent : La Miche, Les Falaises, Ferme de la Friponne, La chapelle des hirondelles, qui est un enfoncement dans le rocher du cap Tourmente, la Grande ferme, le Petite ferme — laquelle est d'ailleurs la plus grande, — le ferme des Graves, de la Grande Pièce, Valmont, Chevalier.

Les fermes que possède là, aujourd'hui, le Séminaire de Québec, contiennent l'ancien établissement fondé par Champlain dès 1624. La partie de Saint-Joachim qui constitue actuellement les fermes du Séminaire fut achetée par Mgr de Laval, entre les années 1662 et 1668.

A partir de 1668, date de la fondation du Petit Séminaire, les élèves passèrent leurs vacances à la petite ferme et les séminaristes à la grande ferme.

Ce que l'on appelle le Petit-Cap, aussi connu sous le nom de Côteau Fortin, fut d'abord mis en culture, puis abandonné.

A la grande ferme fut établie une École des arts et des métiers, ainsi qu'une école latine, près de laquelle se trouvait l'église paroissiale élevée par Mgr de Laval et le Séminaire, en 1691. Cette église fut incendiée par les Anglais, en 1759, ainsi que toutes les fermes.

Après la cession du Canada, on fut quelques années sans envoyer les élèves à Saint-Joachim.

En 1778, le Séminaire commença la construction du bâtiment actuellement connu sous le nom de Château Bellevue. — La chapelle fut bâtie en 1780 — Mgr Briand en fut l'insigne bienfaiteur.

Ce fut vers 1850 que les vacances furent organisées comme elles le sont aujourd'hui.

En 1870, par les soins de Mgr Hamel, fut bâtie, sur le sommet du Cap Tourmente, une petite chapelle où, très souvent, durant les vacances, les prêtres du Séminaire vont dire la messe.

Lors des fêtes du troisième centenaire de Québec, Sa Majesté le roi George V, alors Prince de Galles, fit une visite au Petit-Cap.

prend ici ses ébats de vacances, je dis une cordiale bienvenue à M. l'abbé Thellier de Poncheville et à M. Zidler.

« Monsieur l'abbé, deux années se sont écoulées depuis votre premier voyage à Québec. Il nous semble, en vous revoyant, que vous ne nous avez jamais quittés, tant vous avez continué à vivre dans notre souvenir ! Et vous, Monsieur Zidler, qui nous faites votre première visite, il nous semble que nous vous avons toujours connu, tant votre nom et vos vers se sont déjà profondément gravés dans nos cœurs.

« Merci à vous deux, apôtre et poète, d'être venus mêler aux charmes de ces bois les charmes de vos voix si douces et si françaises. Il m'a semblé, tout à l'heure, voir nos grands ormes se pencher avec curiosité pour écouter et recueillir cette prose et ces vers, qui, sur vos lèvres, prennent également des ailes pour monter vers Dieu.

« Et désormais, quand la brise soufflera, et que les rameaux se raconteront leurs souvenirs, nos jeunes écoliers, passant par les sentiers ombreux, croiront entendre les échos prolongés de l'éloquence et de la poésie qui les enchantent aujourd'hui.

« En vérité, Messieurs, nous vivons ici l'une des heures les plus délicieuses du Congrès ; et le Séminaire de Québec met le comble à ses bontés en ouvrant si gracieusement aux pèlerins de la langue française ce sanctuaire exquis et tout parfumé de souvenirs patriotiques.

« Je vous invite à venir répandre votre reconnaissance aux pieds de Jésus-Hostie, dans cette rustique chapelle, où doit s'achever notre pèlerinage.»

En un instant, la chapelle du Petit-Cap se remplit ; ceux qui ne peuvent y pénétrer s'agenouillent sur le gazon et chantent *O Salutaris Hostia* et *Tantum ergo*, puis tous repartent pour Québec, contents d'aller y continuer les travaux du Congrès, mais non sans un certain regret de ne pouvoir prolonger plus longtemps un si agréable séjour.

En passant à Sainte-Anne de Beaupré, l'excursion fait une halte, pour saluer la grande Thaumaturge ; on se rend

en procession à la basilique, où S. G. Mgr Bégin préside au Salut solennel du Très-Saint Sacrement.

Puis, le voyage s'achève, dans les conditions les plus heureuses que les organisateurs eussent pu désirer.

MERCREDI SOIR, 26 JUIN

TROISIÈME SÉANCE GÉNÉRALE

Cette troisième séance générale du Congrès, organisée par la Section scientifique, est présidée par l'honorable M. Pascal Poirier, président de cette Section.

Le même brillant auditoire emplit la Salle des exercices militaires. Sur l'estrade, outre les invités et les membres d'honneur qu'on a vus assister aux premières séances, on remarque M. le comte Thellier de Poncheville, M. l'abbé Thellier de Poncheville et M. Gustave Zidler, arrivés tous trois, comme nous l'avons dit, le matin même de ce jour.

M. le Président ouvre la séance par un discours où il entend faire la confession publique de nos fautes... On reconnaît avec lui qu'il y a chez nous des manquements, auxquels il importe de remédier, et que les signaler c'est déjà faire œuvre bonne ; mais on regrette vraiment que l'orateur ne se montre pas mieux averti et surtout mieux inspiré, ne fasse pas de notre conscience un examen plus juste et d'une information plus exacte, ne regarde pas les choses d'un meilleur biais, et ne s'exerce pas à faire dans un autre esprit le compte et la critique de nos défauts.

L'auditoire fait paraître son sentiment là-dessus, quand l'orateur suivant, S. G. Mgr Bruchési, archevêque de Montréal, prend la parole. L'honorable M. Poirier avait

parlé de *confession, d'absolution*... « Si j'étais son confesseur, dit Mgr Bruchési, je lui donnerais bien l'absolution, mais non sans lui faire certaines remontrances qui lui seraient utiles, et surtout je lui imposerais une pénitence.» Et l'assemblée applaudit longuement.

Pourtant, le Congrès accueillait favorablement les critiques, même les plus sévères ; dans certains discours et dans un grand nombre de mémoires, on lira, à l'adresse des Canadiens français, de dures vérités ; il était utile que ces choses fussent dites, il est bon qu'elles soient publiées. Le Comité chargé des comptes rendus croit même devoir, par déférence pour l'honorable Sénateur Poirier et ceux qu'il représentait, publier aussi son discours.

Du magnifique discours prononcé par S. G. Mgr Bruchési, et qu'on lira plus loin, nous croyons devoir mettre, sans plus tarder, sous les yeux du lecteur ce passage, qui se rapporte à l'ouvrage que nous publions :

> Un livre précieux enregistrera le récit fidèle de ces fêtes : ce sera le livre d'or de la race canadienne-française. J'espère qu'il aura sa place d'honneur à tous nos foyers. Qu'on le mette à côté de cet autre livre qui relate nos fêtes eucharistiques de 1910 : ce seront comme les deux tômes d'un même ouvrage démontrant l'amour persévérant de notre peuple pour sa langue et pour sa foi.

L'honorable M. N.-A. Belcourt, l'un des vice-présidents du Congrès, doit traiter un sujet difficile : *De l'exercice des droits reconnus à la langue française au Canada.* Il faut la science juridique de M. le Sénateur pour définir nos droits aussi sûrement qu'il le fait, et sa grande expérience pour indiquer les meilleurs moyens d'en assurer l'exercice. Sa belle étude se termine par un éloquent exposé de l'œuvre accomplie par l'Association canadienne-française d'éducation d'Ontario.

On applaudit ensuite M. Chapman, qui, dans de beaux vers, chante *les Martyrs du Long-Sault.* Avant de lire ce

poème, M. Chapman récite quelques strophes de sa pièce intitulée *Notre langue*.

Enfin, M. Alcée Fortier, président de l'Athénée louisianais, nous parle de la Louisiane française. Il dit l'histoire, les commencements, les développements et les progrès de cette province française, « sœur du Canada », sa langue et sa littérature.

La soirée est déjà avancée. Mais l'auditoire espère bien, avant de partir, entendre aussi M. l'abbé Thellier de Poncheville. Le programme annonce un discours de M. l'abbé P.-C. Gauthier, de l'Acadie ; comme il se fait tard, on décide de renvoyer cet article à vendredi soir. Et, sur l'invitation du président, M. l'abbé Thellier de Poncheville clot la séance par un éloquent *Salut aux Acadiens*. Le brillant orateur a bien voulu reconstituer lui-même le texte de ce discours, ainsi que des autres allocutions si heureusement improvisées par lui dans quelques-unes des circonstances les plus mémorables du Congrès.

On trouvera tous ces discours, et le poème de M. Chapman, dans la deuxième partie de ce volume.

JEUDI, 27 JUIN 1912

LES SECTIONS EN SÉANCE

Toute la journée du jeudi était réservée au travail des Sections.

Comme nous l'avons dit, les Sections avaient tenu une première séance le mardi ; elles s'étaient alors constituées

régulièrement et avaient même commencé à prendre connaissance des mémoires présentés au Congrès. L'examen de ces travaux se continua donc aux deux séances du jeudi, à 10 heures du matin, puis à 2 heures. Même, la sous-section juridique dut tenir une quatrième séance le lendemain matin, pour terminer l'étude des questions qui lui étaient soumises.

Nous ne donnons pas ici la liste des mémoires lus devant chaque section : ce serait reproduire le programme d'étude, qui se trouve déjà dans les *Pièces liminaires*. Ce programme a été révisé, et, tel que publié, il comprend exactement les titres des mémoires qui furent examinés.

Il nous paraît également inutile de publier une analyse de ces mémoires : les travaux présentés ou les résumés de ces travaux seront imprimés dans un autre volume.

Et quant aux vœux qui ont paru être la meilleure conclusion des délibérations, on les trouvera réunis à la fin de cet ouvrage, tels que le Congrès en assemblée plénière les a ratifiés.

Il resterait donc à rapporter les discussions auxquelles chaque mémoire a pu donner lieu, les observations faites par les membres, et certains incidents qui ont marqué le cours des délibérations. Nous nous étions d'abord proposé d'insérer dans ce Compte rendu les procès-verbaux dressés par les Secrétaires de Sections. Mais ces relations feraient double emploi avec les *Rapports* des rapporteurs, qui se trouvent plus loin, et qui montrent quelle bonne et sérieuse besogne se fit dans la journée du 27 juin.

Cependant, nous croyons devoir noter brièvement, pour en garder mémoire, quelques incidents.

A la sous-section historique

En l'absence de M. J.-E. Roy, obligé de retourner à Ottawa, la sous-section historique fut présidée, le matin, par le R. P. Alexis, et, l'après-midi, par M. l'abbé Doucet, de Grande-Anse, N.-B.

A la séance du matin, Mgr Mathieu, évêque de Régina, appelé à prendre la parole, fit un éloquent plaidoyer en faveur de l'émigration des Canadiens français vers l'Ouest ; c'est à la suite de ce discours que fut formulé le vœu IV de la Section, pour encourager ceux des nôtres qui ont décidé d'aller tenter fortune ailleurs à se diriger vers les centres français et catholiques de l'Ouest, où ils peuvent donner l'appui de leur nombre à des groupes déjà établis dans les nouvelles provinces.

A la Section pédagogique

Le procès-verbal de la séance du matin signale la présence de M. Gustave Zidler et la part qu'il prit aux délibérations de la Section, spécialement sur la question du certificat d'études primaires.

A propos de l'enseignement du français dans l'Ouest, il s'élève, dit encore le procès-verbal, un intéressant débat sur l'opportunité d'encourager les institutrices de la province de Québec à aller enseigner dans les provinces de l'Alberta et de la Saskatchewan. « Mgr Baril, M. l'abbé Perrier, M. le chanoine Ross, le R. P. Dugré, M. l'abbé Cloutier, M. C.-J. Magnan, le R. P. Charlebois, le R. P. A.-F. Auclair, M. J.-P. Labarre, etc., prennent part à la discussion. L'idée qui réunit la majorité des suffrages est la suivante : « Il vaut mieux que les jeunes filles de « l'Ouest viennent étudier dans la province de Québec, « pour y apprendre le français, et retournent dans leur « province pour y subir les examens requis. »

Réunion conjointe des Sections pédagogique et littéraire

A 2 heures, la Section littéraire invitait la section pédagogique à une réunion conjointe, et c'est par ces deux Sections réunies que fut discuté et adopté le vœu relatif aux « Pages choisies » d'auteurs canadiens. (Section littéraire, vœu III.)

A cette réunion, M. Gustave Zidler exposa sa thèse de « l'enseignement du français par le latin ».

A la sous-section B de la propagande

Les délibérations de cette Section furent un instant interrompues par un incident qu'il convient de noter ici.

« Au moment, rapporte le procès-verbal, où, après avoir entendu la lecture du mémoire de M. l'abbé L.-A. Beaudoin sur *la Langue française et l'exercice du culte catholique dans l'Ontario*, on va passer à un autre travail, M. Paul Leduc, avocat, appuyé par M. Charles Fontaine, arpenteur, demande la parole ; après quelques précautions oratoires, il cherche à présenter son intervention comme une suite naturelle de l'étude dont la sous-section vient de prendre connaissance, et il soumet une proposition dont l'objet est de blâmer et de censurer énergiquement la conduite d'un personnage, du reste étranger au Congrès.....

« L'honorable M. P.-A. Choquette parle en faveur de la proposition Leduc-Fontaine.

« Le R. P. Théophile Hudon, S. J., rapporteur, déclare qu'il ne voit pas bien comment on peut faire découler cette proposition du travail discret et pondéré qui vient d'être lu ; il ne trouve pas possible d'admettre la résolution Leduc-Fontaine parmi les vœux de la sous-section, et d'autre part ce n'est que sous cette forme qu'elle pourrait être adoptée et rapportée devant le Congrès en assemblée plénière.

« L'honorable M. Choquette et M. Leduc répliquent. M. Amédée Denault, le secrétaire, croit que la motion, si on la modifiait de façon à ce qu'elle paraisse sortir du travail de M. l'abbé Beaudoin, pourrait être reçue, puis étudiée par la sous-section, lorsque celle-ci préparera ses vœux ; si alors la sous-section croit devoir l'insérer parmi les vœux qu'elle formulera, la proposition sera soumise au Congrès en assemblée plénière, et celui-ci en disposera.

Mais si l'on juge que la proposition Leduc-Fontaine ne découle pas du travail de M. l'abbé Beaudoin, elle doit être considérée comme matière nouvelle, et la sous-section doit l'écarter, suivant l'article 13 du Règlement du Congrès : « Aucun travail ne peut être présenté, ni aucune « proposition faite au Congrès, soit dans les Sections, soit « en séance générale, si l'auteur n'en a communiqué au « Comité organisateur le manuscrit, ou au moins un résumé « et les conclusions, avant le 1er mai 1912. Toute discus- « sion ne concernant pas l'objet des débats, tels qu'arrêtés « par le programme, est interdite. »

« M. Leduc proteste contre ce règlement.

« MM. les abbés Beausoleil et Eugène Corbeil prennent part à la discussion et se prononcent contre la proposition Leduc-Fontaine.

« L'honorable M. Choquette demande enfin à la sous-section de permettre à MM. Leduc et Fontaine de modifier un peu leur proposition et de la déposer sur le bureau, pour qu'elle soit étudiée quand seront préparés les vœux et pour qu'alors la sous-section en dispose comme elle jugera devoir le faire. La proposition Leduc-Fontaine, légèrement modifiée, est en conséquence déposée devant la sous-section, et l'on passe à l'ordre du jour. »

A la séance de l'après-midi, la sous-section formula les vœux qui lui parurent devoir être proposés au Congrès, et en vint à examiner de nouveau, ainsi qu'il avait été convenu, la proposition Leduc-Fontaine. « Aucun des auteurs de la proposition n'est présent, et personne ne la soutient. Cependant, la sous-section étudie de nouveau cette motion ; elle en vient à la conclusion que c'est une matière toute nouvelle, qui ne découle d'aucun des mémoires présentés, et qui est étrangère à l'objet des délibérations, telles qu'arrêtées par le programme. A l'unanimité, les membres de la sous-section décident de considérer comme non avenue et de rejeter la proposition de MM. Leduc et Fontaine. »

Nous avons relaté au long ce dernier incident, parce qu'on a tenté de faire à ce sujet quelque bruit, et qu'il est bon de faire connaître exactement ce qui s'est passé.

Vers 5.30 heures, les différentes Sections avaient terminé leurs travaux, sauf la sous-section juridique qui, nous l'avons dit, dut tenir le lendemain une dernière séance. Avant de clore ses délibérations, chaque Section vota des remerciements à ses officiers: président, rapporteur et secrétaire.

Et les rapporteurs durent se mettre sans retard à l'ouvrage pour préparer ou compléter les rapports qu'ils devaient présenter le lendemain à l'assemblée générale du Congrès.

JEUDI, 27 JUIN

CONCERT

Le jeudi soir, il y eut, dans la Salle des exercices militaires, un concert — le « Concert du Congrès de la Langue française » — donné par la Société Symphonique, de Québec, sous la direction de M. Joseph Vézina, directeur musical.

Comme aux séances générales du Congrès, l'immense salle était remplie. Sur la scène, se trouvaient les 65 instrumentistes de la Symphonie et trois cents choristes.

Ce concert obtint le meilleur succès. Nous ne pouvons que reproduire le programme, très français et très canadien-français, qui fut exécuté.

PROGRAMME

Ouverture - - - - - « PHEDRE » - - - - *Massenet*

LA SOCIÉTÉ SYMPHONIQUE DE QUÉBEC

« Connais-tu le pays » - « MIGNON » - - - - - *Thomas*

MADEMOISELLE ERNESTINE GAUTHIER

« Les Erinnyes » - Suite pour Orchestre - - - *Massenet*

Prélude - Scène religieuse

Entr'acte - Divertissement

LA SOCIÉTÉ SYMPHONIQUE DE QUÉBEC

«Le Paradis perdu» Finale de la première partie - - - *Dubois*

CHŒUR ET ORCHESTRE

« Carmen » - - Première Suite de Concert - - - - *Bizet*

Prélude - Aragonnaise - Intermezzo

Les Dragons d'Alcala - Final - (Les Toréadors)

LA SOCIÉTÉ SYMPHONIQUE DE QUÉBEC

CHANSONS POPULAIRES DU CANADA - - - *Bon Vieux Temps*

CHŒUR ET ORCHESTRE

Ces chansons sont harmonisées par le Dr L.-E. Desjardins de Montréal. Il a signé ce délicieux travail du nom modeste de « Bon Vieux Temps ».

L'accompagnement d'orchestre est de M. Jos. Vézina.

Derrièr' chez nous y'a-t-un étang
Trois beaux canards s'en vont baignant
Descendons à l'ombre, ma blonde,
Descendons à l'ombre du bois.

Dans ma main droite je tiens rosier
Qui fleurira,
Ma non lon la
Qui fleurira au mois de Mai.

Au clair de la lune,
Mon ami Pierrot,
Prête-moi ta plume
Pour écrire un mot.
Ma chandelle est morte,
Je n'ai plus de feu.
Ouvre-moi ta porte
Pour l'amour de Dieu.

Mon père a fait bâtir maison,
Je n'ai pas de barbe au menton,
L'a fait bâtir su'l'bout d'un pont.
Le beau temps s'en va,
Le mauvais revient.
Je n'ai pas de barbe au menton
Mais il m'en vient.

C'est en passant par Varennes,
Cach'ton joli bas de laine,
Rencontrai trois capitaines.
Cach'ton tire
Cach'ton bas
Cach'ton joli bas de laine
Car on le verra

D'un jeun'homme comment c'que l'amour s'empare,
J'vas t'expliquer ça mon brav' Jean Picher.
Ça vous saute au cœur, mais sans crier gare,
Puis un'fois qu'ça mord, ça n'veut plus lâcher.
J'en ai ti donc fait d'ces rond's et d'ces poses
J'en suis tout moulu, j'en suis tout transi.
Oh ! m'disait Pierrot, en amour c'est tout rose,
Mais j'cré ben ma foi qu'y a d's'é-pin's aussi.

Nom d'un p'tit bonhomme, ah ! sapristi !
C'te fille à Jérôme' j'l'aim'ti, j'l'aim'ti,
Nom d'un p'tit bonhomme, ah ! sapristi !
C'te fille à Jérôme' j'l'aim'ti, j'l'aim'ti!

Mon père a fait bâtir maison,
J'entends le moulin tic tic tac,
L'a fait bâtir à trois pignons.
Tic tic tac, tique tique tac
Le moulin fait tic tique tique taque
Le moulin fait tique taque
Tique tique tique, tique tique taque
Tique tique tac tic taque...

J'ai fait une maîtresse, y'a pas longtemps.
J'irai la voir dimanche, dimanch' j'irai.
Je ferai la demande, à ma bien aimée,
Je ferai la demande, à ma bien aimée.

Ah ! qui marierons-nous ?
Ah ! qui marierons-nous ?
Ce sera Monsieur que voilà,
Par l'assemblée d'amour.
Ah ! j'aimerai qui m'aim', qui m'aime
Ah ! j'aimerai qui m'aimera.

Dans les jardins d'mon père
Lui y'a't'un bois joli,
Tous les oiseaux d'la terre
Y vont faire leurs nids.
Auprès de ma blonde
Qu'il fait bon, fait bon, fait bon,
Auprès de ma blonde,
Qu'il fait bon rester.

Viv' la Canadienne,
Vole mon cœur vole,
Viv' la Canadienne
Et ses jolis yeux doux, tout doux,
Et ses jolis yeux doux, tout doux,
Et ses jolis yeux doux.
Viv' la Canadienne
Et ses jolis yeux doux, si doux.

« Pleurez mes yeux » - « LE CID » - - - - - *Massenet*

MADEMOISELLE ERNESTINE GAUTHIER

Marche Hongroise « La Damnation de Faust » - - - *Berlioz*

LA SOCIÉTÉ SYMPHONIQUE DE QUÉBEC

⚜

CHANT NATIONAL ACADIEN ——— O CANADA !

DIEU PROTEGE LE ROI !

CHŒUR ET ORCHESTRE

Ave, Maris Stella,
Dei Mater Alma
Atque semper Virgo
Felix Cœli porta (bis)

O Canada, terre de nos aïeux,
Ton front est ceint de fleurons glorieux !
Car ton bras sait porter l'épée,
Il sait porter la croix !
Ton histoire est une épopée
Des plus brillants exploits,
Et ta valeur, de foi trempée,
Protègera nos foyers et nos droits.

Dieu protège le Roi!
En lui nous avons foi,
Vive le Roi!
Qu'il soit victorieux
Et que son peuple heureux
Le comble de ses vœux !
Vive le Roi.!

VENDREDI, 28 JUIN

QUATRIÈME SÉANCE GÉNÉRALE

C'est à l'Université Laval, dans la Salle des promotions, que furent tenues les deux séances plénières du vendredi, à 10 heures et à 2 heures, sous la présidence de Mgr Roy.

A la séance du matin, on remarque sur l'estrade, Mgr Bégin, Mgr Bruchési, Mgr Bruneault, Mgr Blanche,

Mgr Paquet, Mgr Rouleau, l'honorable M. Chapais, M. l'abbé Amédée Gosselin, M. Gustave Zidler, M. l'abbé Thellier de Poncheville, M. George Demanche, de la *Revue française de l'Étranger et des Colonies*, M. Alcée Fortier, etc.

En ouvrant la séance, Monseigneur le Président communique à l'assemblée les dépêches suivantes, reçues de Sa Sainteté Pie X, de Sa Majesté George V, et de l'Académie française :

DU PAPE

Rome, 26 juin 1912.

Mgr Roy,
Archevêché de Québec,
Canada.

Saint Père Pie X, sensible hommage filial attachement et soumission et ferme volonté garder toujours intact dépôt de leur foi adressé par les catholiques canadiens réunis à Québec, remercie, envoie de cœur à vous-même, à eux et à leurs familles bénédiction apostolique implorée, gage faveurs divines.

Cardinal Merry del Val.

DU ROI

Cardiff,
England.

Mgr P.-E. Roy,
Quebec.

I am commanded by the King to thank you and all who have associated themselves with you for the cordial and loyal sentiments to which your telegram gives expression,

Stamfordham.

(*Traduction*)

Cardiff,
Angleterre.

Mgr P.-E. Roy,
Québec.

Le Roi me commande de vous remercier ainsi que tous ceux qui se sont unis à vous dans les sentiments de cordiale loyauté que votre télégramme exprime.

Stamfordham.

DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE

Paris, 27 juin 1912.

Monseigneur P.-E. Roy,
Président Congrès Langue française,
Québec.

Académie française, très touchée de votre message, adresse aux Canadiens français et Acadiens du Canada et des États-Unis ses remerciements et ses félicitations les plus cordiales pour leur vaillante initiative et leur fidèle attachement aux meilleures traditions de l'esprit français. Elle envoie tous ses vœux au premier Congrès de la Langue française, avec son salut fraternel.

Ribot,
Directeur.

Les applaudissements éclatent après la lecture de chacun de ces messages, qu'on a écoutée debout.

Puis Mgr Roy présente à l'Université Laval une médaille-souvenir du Congrès, grand modèle, enfermée dans un riche écrin.

Le Recteur, M. l'abbé Amédée Gosselin, remercie le Congrès, au nom de l'Université.

Il ajoute :

« Mardi dernier, nous avions le grand honneur de remettre, ici même, à M. Étienne Lamy, membre de l'Académie française, le diplôme de Docteur ès lettres de notre Université.

« Les deux autres représentants de la France ne sont arrivés parmi nous que le lendemain, mais leur esprit et leur cœur sont avec les Congressistes depuis longtemps. A leur tour, ils ont bien voulu accepter le diplôme honorifique que nous sommes heureux de leur remettre aujourd'hui. Ce modeste parchemin, nous le savons, n'ajoutera rien à leur mérite, mais il témoignera du moins de l'estime que nous en faisons.

« Monsieur Zidler, le poète sympathique des deux Frances, doit se sentir ici chez lui. S'il n'est pas canadien-français, il est certainement le premier poète *français-canadien.* Non seulement il aime notre histoire, la connaît dans ses détails, mais il l'écrit ou plutôt la chante à merveille. Il est, en France, l'un de ceux qui s'intéressent le plus à la fortune de notre langue, à l'avenir de notre race et il vient nous le dire en personne, en s'accompagnant sur sa lyre toute vibrante. Depuis longtemps, le nom de M. Zidler est familier ici à ceux qui lisent les beaux vers français et l'Université Laval remercie M. Zidler d'avoir bien voulu lui permettre d'ajouter ce nom à la liste de ses docteurs ès lettres.

« Tout Québec connaît depuis deux ans M. l'abbé Thellier de Poncheville, et tous les Congressistes s'apprêtent à l'applaudir. En ses discours on reconnaît l'éloquence la plus bienfaisante, celle de l'apostolat. Sa parole s'inspire d'un cœur sacerdotal qui est grand et profond, d'une âme qui s'égale aux plus nobles et plus hautes aspirations de la France contemporaine. M. l'abbé Thellier de Poncheville a bien voulu accepter lui aussi notre diplôme de docteur ès lettres, et l'Université Laval s'honore de compter parmi ses gradués l'un des plus laborieux et des plus distingués représentants de la jeune France catholique.

« Que M. Zidler et M. l'abbé Thellier de Poncheville veuillent donc recevoir, *honoris causâ*, ce diplôme de docteur ès lettres. »

M. l'abbé Fillion, secrétaire de l'Université, remet à chacun de nos distingués visiteurs le diplôme de docteur ès lettres qui lui est décerné.

Réponse de M. Gustave Zidler

« Monsieur le Recteur,

« Je vous exprime ma plus cordiale reconnaissance du grand honneur que vous avez bien voulu m'accorder en gravant mon nom au Livre d'Or des Docteurs de l'Université Laval, après le nom très cher de l'illustre délégué de l'Académie française, M. Étienne Lamy.

« La faveur de cette dignité me rappelle que vers 1889, je m'inscrivis en Sorbonne pour un magnifique sujet de thèse de doctorat, dont la première — et unique — page n'a jamais reçu que le titre ambitieux. C'est sans doute le démon des vers qui m'a joué ce vilain tour de me ravir aux laborieuses conquêtes de la grave érudition. Mais je m'aperçois aujourd'hui que la poésie mène à tout, puisqu'elle m'a permis de retrouver à Québec ce diplôme de Docteur qu'elle semblait m'avoir fait perdre à Paris.

« Aussi bien, ce parchemin ne restera pas seulement pour moi le témoignage d'un titre universitaire, mais aussi et surtout celui d'un titre de noblesse canadienne. Je ne puis oublier, Monsieur le Recteur, que vous m'avez découvert parmi les Canadiens français une nationalité nouvelle, dont je conserverai toujours quelque fierté, celle de Français canadien. Et qu'est donc en effet, qu'est-ce que doit être un Français canadien ? A en juger d'après moi-même, j'imagine que c'est un Français de France, qui, *pensant aux Canadiens*, doit aussi *penser comme eux et avec eux.*

« Le Français canadien a d'abord lu et médité avec soin

les fastes, trop peu connus au « vieux pays », de l'héroïque famille canadienne-française, et cette lecture l'a conduit par la sympathie à l'admiration et par l'admiration à l'affection dévouée. Il a pu constater qu'aux rives du Saint-Laurent les fils des vaillants colons du XVIIe siècle n'ont rien renié, rien sacrifié de la croyance et de l'idiome de leurs ancêtres, et, contrit de l'abandon où les a tenus trop longtemps la négligence de ses compatriotes, il veut essayer d'en réparer l'injustice dans la mesure de ses forces. Lui aussi, à son tour, il aime à dire : « Je me souviens ! » Il s'engage moralement à seconder, à servir les frères lointains de sa race et de sa foi dans toutes les occasions qui s'offriront ou qu'il travaillera lui-même à créer....

« Personnellement, bien souvent, en promenant ma rêverie solitaire parmi les charmilles du parc royal de Versailles, à travers les petits appartements de ce Louis XV que vous ne devez guère aimer plus que moi, j'ai songé à toutes vos anciennes souffrances, à toutes les luttes que vous avez dû soutenir seuls pour la défense de l'âme héréditaire, et je me suis fait à moi-même ce serment, dans un vers jailli du cœur, que, du moins autant qu'il me serait possible,

« *Versaille effacerait le mal qu'a fait Versaille !* »

« Je me crois prêt, du reste, à m'associer à toutes vos croisades. Mon esprit et mon cœur ne se trouvent point dépaysés parmi vous. Depuis longtemps déjà j'ai rencontré parmi ceux qui m'entourent des initiateurs exquis, des maîtres délicieux d'amitié canadienne. Et puis il paraît qu'avant le secours de ces précieuses directions, j'avais déjà la vocation, les aptitudes. Au reçu de l'un de mes premiers livres, un notable habitant de Québec, que je ne vois pas loin d'ici, m'écrivait : « C'est étonnant comme vous avez l'âme canadienne ! » — Et j'ai dû lui répondre : « Ce n'est pas étonnant du tout ; vous-mêmes, vous avez si bien gardé l'âme française ! »

« Voilà sans doute, Monsieur le Recteur, ce que je devrai expliquer à mes amis de France, un peu surpris peut-être de la haute distinction dont vous venez de m'honorer. Voilà pourquoi aussi, profondément touché, je tiens à vous renouveler en terminant l'assurance de mes sentiments de déférente gratitude. »

Réponse de M. l'abbé Thellier de Poncheville

« Monsieur le Recteur,
Mesdames, Messieurs.

« En nous embarquant il y a quelques jours pour le Canada, nous nous attendions bien, M. Zidler et moi, à aller d'émotion en émotion : nous ne nous doutions pas que nous irions de surprise en surprise. Personnellement, quoique ayant déjà connu la douceur de votre accueil, je ne pouvais soupçonner le stratagème qu'imaginerait votre cordialité ingénieuse pour offrir à mon retour parmi vous un charme nouveau, fait de la richesse glorieuse d'un tel diplôme !

« Ce titre de docteur, je l'eus compris et accepté sans scrupule s'il se fût agi d'un doctorat ès amitiés. Mais à me proclamer docte en lettres, quelle hardiesse, messieurs, fut la vôtre ! Me rattacher, d'un lien d'honneur, à votre grande Université Laval, porteuse d'un si beau nom ; m'associer, par cette confraternité morale, aux maîtres qui maintiennent en ses murs, avec autant de science que d'amour, la culture classique et les traditions françaises ; m'envelopper d'un reflet de la gloire de vos Recteurs, prêtres si éminents, qu'au jour où ils descendent de leur chaire, la main du Souverain Pontife les fait monter sur un siège épiscopal... En vérité, messieurs, j'en demeure confondu.

« Zidler du moins est un poète, votre poète: au front de sa muse, la couronne est bien placée. Je ne vous ai, quant à moi, consacré aucun vers : je n'ai donné au Canada que la poésie de ma jeunesse et de mon cœur d'ami. Et mes parchemins ne sont poudreux que de la poussière des grandes routes de France, aux vents desquelles je jette chaque jour une parole souvent défaillante, plus ambitieuse de prêcher à la foule la foi chrétienne que de conquérir les suffrages de l'Académie.

« Je ne me résous pas cependant à croire qu'un excès de bienveillance pour vos hôtes ait égaré le jugement de votre corps professoral, lequel, en toutes choses, est si sûr. Je cherche donc une justification à son erreur apparente : j'en trouve une, délicate et décisive. Cette seule raison, sans doute, a inspiré votre démarche : en ma modeste personne, c'est le représentant du clergé français qu'il vous a plu d'honorer.

« Votre Congrès a voulu saisir cette occasion de rendre hommage à l'œuvre des prêtres du vieux pays, toujours fidèles à leur poste de travail, en des jours de lutte et de douleur, mais aussi de grand espoir. Ils sont si beaux dans leur persévérance laborieuse, nos petits curés de France sans traitement, sans galon et sans titre, sans gloire devant les hommes, mais admirables aux regards de Dieu ! Ce sont eux qui conservent à leur patrie la vraie langue de ses pères en lui gardant son inspiration chrétienne. Un de vos rapporteurs a établi savamment qu'il fallait connaître le latin pour bien posséder notre vocabulaire : il faut connaître plus encore son Évangile, car notre langue a été faite par lui et pour lui. On ne s'exprime parfaitement en français que si on pense en catholique. A côté des maîtres d'école qui donnent leurs leçons de grammaire, c'est la sublime mission de nos prêtres de cultiver le beau parler de France, en faisant connaître à notre peuple la religion de Jésus-Christ.

« L'honneur que vous m'offrez et que je n'eus pas accepté pour moi, je n'ai nulle hésitation à l'accepter pour

eux. Et de ce témoignage d'estime que vous leur adressez par mon intermédiaire, en leur nom, très chaleureusement je vous remercie.

« Il me crée un devoir. Ne l'ayant pas mérité avant de l'avoir reçu, il m'oblige à le conquérir par mes efforts plus heureux de demain. Que Dieu m'aide, dans ce but, à servir toujours dignement les lettres françaises par l'expression de pensées très hautes et de très nobles sentiments en une forme qui soit toute pure. Si l'accomplissement de cet ambitieux souhait est incertain, il est une seconde promesse que je vous dois et que je suis assuré de tenir : c'est l'engagement de mieux aimer et faire aimer votre patrie canadienne.

« Car le souvenir des journées splendides dont nous sommes les témoins ne pourra s'effacer de nos mémoires. Frappé pour les siècles dans la médaille de bronze dont va se parer votre musée universitaire, il sera gravé éternellement dans un or d'une trempe et d'une marque impérissables : dans la fidélité reconnaissante de nos cœurs. »

On passe ensuite à l'ordre du jour indiqué par le programme.

« Messieurs, dit Monseigneur le Président, parmi les sujets qui s'imposaient à l'attention des organisateurs du Congrès, il en est un qui offrait des difficultés particulières, et que son importance devait mettre au tout premier rang. Dans le programme des séances générales, il est inscrit pour la séance de ce matin, et il est énoncé en ces termes : « L'Église catholique et le problème des langues nationales. »

« Pour traiter un sujet si grave et si délicat, il fallait une grande sûreté de doctrine, une claire intelligence des enseignements et des actes de l'Église, une ferme prudence, une âme assez généreuse pour s'élever et assez forte pour se maintenir dans la sereine région des principes, au dessus des troublants conflits de personnes.

« Voilà pourquoi nous avons confié ce sujet à Mgr

L.-A. Paquet, l'éminent doyen de la Faculté de théologie de notre Université. Quand vous l'aurez entendu, je suis sûr que vous approuverez notre choix. »

Monseigneur Paquet prononce l'admirable discours qu'on lira plus loin. L'éminent professeur reprend, avec la précision du théologien et la science de l'historien le mieux averti, le problème que l'on sent partout présent à la pensée des Congressistes depuis le commencement de la semaine. Nul ne pouvait traiter cette question avec plus de calme énergie, de respectueuse modération et d'éloquence.

D'enthousiastes applaudissements interrompent souvent l'orateur, et, quand il a terminé, se prolongent et paraissent ne devoir pas finir.

C'est l'heure où le Congrès en assemblée plénière doit recevoir les rapports des Sections d'étude et ratifier, s'il le juge à propos, les vœux que celles-ci ont formulé.

M. l'abbé Antonio Huot, rapporteur, présente le rapport de la sous-section historique ; puis il donne lecture des vœux proposés par cette sous-section. Ces vœux sont adoptés.

La sous-section juridique n'a pas encore terminé ses travaux, et son rapport ne pourra être présenté que dans le cours de la prochaine séance.

M. l'abbé Émile Chartier présente le rapport de la sous-section philologique, et lit la série des vœux que cette Section a tirés des travaux qui lui ont été soumis. L'assemblée ratifie ces vœux.

Les vœux, adoptés par l'assemblée plénière comme « Vœux du Congrès », ainsi que les rapports des différentes Sections, se trouveront à la fin de ce volume. Nous n'avons donc à enregistrer ici que leur lecture et leur adoption.

La lecture des rapports et l'examen des vœux seront continués à la séance de 2 heures.

VENDREDI, 28 JUIN

CINQUIÈME SÉANCE GÉNÉRALE

La séance s'ouvre à 2 heures.

M. J.-E. Prince présente le rapport et les vœux de la sous-section juridique. Rapport et vœux sont approuvés et adoptés.

Le programme annonçait la lecture d'un poème de M. Adolphe Poisson, *l'Hécatombe*. M. Poisson n'a pu se rendre à cette séance, et les vers du poète sont lus par le Secrétaire.

Puis M. l'abbé Camille Roy lit le rapport du premier concours littéraire de la Société du Parler français, aussi inscrit au programme.

On trouvera plus loin les vers de M. Poisson et le travail de M. l'abbé Roy.

On continue à recevoir les rapports : celui de la sous-section de l'enseignement secondaire, présenté par M. l'abbé N. Degagné, et celui de la sous-section de l'enseignement primaire, par M. l'abbé P. Perrier.

Les vœux suggérés par ces deux sous-sections sont aussi approuvés par l'assemblée.

Avant l'ajournement de la séance, M. le juge Constantineau, président de la sous-section juridique, présente d'intéressantes observations sur les matières qui ont fait l'objet des études de cette sous-section. Il dit aussi combien il est important qu'un comité soit fondé pour continuer l'œuvre du Congrès, et que ce Comité soit autorisé à prélever les fonds nécessaires à la défense de notre langue. L'examen de cette importante question est ajournée à la séance de demain.

VENDREDI, 28 JUIN

SIXIÈME SÉANCE GÉNÉRALE

Le soir du vendredi, à huit heures, les Congressistes se retrouvent dans la Salle des exercices militaires, pour assister à la sixième séance générale, organisée par la Section de la propagande.

La foule est encore plus grande que celle des soirs précédents. La salle ne peut même contenir tous ceux qui désirent entendre les orateurs.

Cette séance devait être présidée par l'honorable M. Dandurand. Mais le président de la Section de la propagande est en Europe et n'a pu revenir pour le Congrès. En son absence, c'est Mgr P.-E. Roy qui préside.

« Mercredi soir, dit-il en présentant le premier orateur de la soirée, M. l'abbé Thellier de Poncheville adressait à la chère Acadie un salut vibrant, qui vous retint sous le charme, à l'heure même où vous songiez à secouer le joug — pourtant si doux — de l'éloquence. C'est l'Acadie, si merveilleusement évoquée par ces paroles qui chantent encore à vos vieilles, qui va vous parler, ce soir, et dérouler devant vous sa miraculeuse histoire.

« J'ai le très vif plaisir de vous présenter M. l'abbé P.-C. Gauthier, un vaillant apôtre, qui travaille à perpétuer sur l'Ile-Saint-Jean le *Miracle acadien.* »

Et M. l'abbé Gauthier prononce un discours de chaude éloquence.

Puis c'est le tour des Canadiens de la Nouvelle-Angleterre.

« Nos frères des États-Unis, dit Monseigneur le Président, ont répondu généreusement à notre appel, et nous sommes heureux de les voir prendre dans ce Congrès la place que

nos cœurs leur avaient préparée. La lutte que soutiennent là-bas ces chers compatriotes est trop noble et trop décisive pour que nous n'y portions pas un très vif intérêt. Jusqu'à présent, leur patriotisme vigoureux et tenace a résisté aux assauts de l'assimilation américaine ; et nous leur offrons avec l'hommage de notre admiration l'assurance d'un appui plus ferme et plus fraternel.

« Vous aurez, ce soir, le plaisir d'entendre deux représentants distingués de nos frères de la Nouvelle-Angleterre, qui vous feront connaître tour à tour la situation des Canadiens français aux États-Unis. Je vous présente d'abord M. le docteur Armand Bédard, président de la Société historique franco-américaine de Boston. »

Le discours de M. Bédard est écouté avec une remarquable attention.

Monseigneur le Président présente ensuite à l'auditoire un autre Franco-Américain, l'honorable M. Ledoux.

« Vous avez entendu, dit-il, un Franco-Américain né et élevé à Québec. Ses observations si fines et si précises vous ont fait voir quels dangers court notre langue aux États-Unis, et à travers quelles difficultés se poursuit là-bas la lutte pour notre survivance nationale. Il était bon de donner ici ces graves avertissements, et nous devons remercier M. le docteur Bédard de cette leçon de clairvoyant patriotisme.

« Vous aurez maintenant l'avantage d'entendre un Franco-Américain dont la famille réside aux États-Unis depuis trois générations. C'est un compatriote, jeune encore, qui a déjà conquis une situation enviable, et qui, par son exemple autant et plus que par ses paroles, nous fait voir qu'un patriotisme de bon aloi n'est jamais un obstacle sur le chemin du succès.

« J'ai l'honneur de vous présenter l'honorable M. H.-T. Ledoux, avocat, président général de l'Union Saint-Jean-Baptiste d'Amérique. »

M. Ledoux se place à un autre point de vue que M. Bédard, et l'auditoire prend un vif intérêt à ce double

exposé de la situation de nos compatriotes aux États-Unis.

Le dernier orateur de la soirée est M. Henri Bourassa, qui traite de la langue française et de l'avenir de notre race. On l'applaudit longuement ; on lui fait une ovation.

SAMEDI, 29 JUIN

SEPTIÈME SÉANCE GÉNÉRALE

Samedi matin, à 10 heures, dernière séance de travail, à l'Université Laval, sous la présidence de Mgr Roy.

On reçoit les derniers rapports des Sections : celui de M. l'abbé Camille Roy, rapporteur de la Section littéraire, et celui de M. l'abbé Élie Auclair, rapporteur de la sous-section A de la propagande, sont lus d'abord, et les vœux qu'ils proposent sont adoptés.

C'est le moment où il paraît convenable de décider la création d'un comité chargé d'assurer la réalisation des vœux du Congrès et la continuation de son œuvre, et, sur proposition de MM. J.-B. Lagacé, de Montréal, et Adjutor Rivard, de Québec, adoptée à l'unanimité, la délibération suivante est prise par le Congrès en assemblée plénière :

« Il est établi un *Comité Permanent du Congrès de la Langue française au Canada*, pour la défense, la culture, l'extension et le développement de la langue et de la littérature françaises au Canada et en général chez les Acadiens et les Canadiens français de l'Amérique du Nord, et dont la mission spéciale sera d'assurer la publication des actes, la réalisation des vœux et la continuation de l'œuvre du Congrès de la Langue française au Canada, tenu, à Québec, du 24 au 30 juin 1912.

« Et ce comité est formé de S. G. Monseigneur P.-E. Roy, Sir Joseph Dubuc, l'honorable M. L.-A. Prudhomme, l'honorable M. P.-A. Landry, l'honorable M. N.-A. Belcourt, l'honorable M. Thomas Chapais, l'honorable M. J.-O. Réaume, l'honorable M. Alphonse Turgeon, l'honorable M. A.-E. Arsenault, l'honorable M. H.-T. Ledoux, M. le Dr A.-E. Brien, M. J.-H. Guillet, M. le Dr J.-A. Bédard, M. Alcée Fortier, M. l'abbé P.-C. Gauthier, le R. P. A.-F. Auclair, O. M. I., M. J.-E. Prince, M. Édouard Montpetit, le R. P. Chs Charlebois, O. M. I., M. l'abbé Élie Auclair, M. l'abbé S.-A. Lortie, M. l'abbé Ph. Fillion, M. l'abbé Camille Roy, M. Amédée Denault, M. Adjutor Rivard, avec le pouvoir de s'adjoindre les personnes qui seront jugées les plus aptes à faire partie du Comité. »

Monseigneur le Président soumet à l'approbation de l'assemblée la proposition faite, hier, par M. le Juge Constantineau. Cette proposition, adoptée à l'unanimité, devient le vœu III de la sous-section A de la propagande. (Voir les *Vœux*).

L'honorable M. P.-A. Choquette propose alors qu'on revienne sur la formation du *Comité Permanent* pour ajouter quelques membres à ceux qui ont été nommés. Il se fait là-dessus une courte discussion, et l'assemblée, consultée par Monseigneur le Président, se prononce contre la proposition de l'honorable M. Choquette, laquelle est rejetée.

Le R. P. Théophile Hudon, S. J., présente le rapport de la sous-section B de la propagande, et les vœux formulés par cette sous-section sont adoptés.

M. Paul Leduc et l'honorable M. P.-A. Choquette cherchent alors à reprendre la question soulevée devant la sous-section B par la proposition Leduc-Fontaine. On les informe du sort qu'a eu cette proposition, rejetée par la sous-section, comme nous l'avons rapporté, et Monseigneur le Président, aux applaudissements de toute l'assemblée, clot la discussion.

M. Hector Bernier, rapporteur de la sous-section C de la propagande, donne lecture de son rapport ; et les vœux formulés par cette sous-section sont adoptés.

Les travaux du Congrès sont terminés.

Mais, à ce moment, M. l'abbé Lamy, de Saint-Boniface, Manitoba, prend la parole :

« Nous avons, dit-il, encore une déclaration à faire. Aucune des Sections ne pouvait la formuler, car il appartient à l'assemblée plénière du Congrès d'offrir nos remerciements et nos félicitations aux organisateurs de ces fêtes inoubliables. »

Et la déclaration suivante, proposée par M. l'abbé Lamy, est adoptée :

« Les membres du Premier Congrès de la Langue française au Canada expriment leur plus vive et leur plus sincère gratitude à la *Société du Parler français au Canada* et au Comité organisateur pour l'immense labeur qu'ils se sont imposé, et ils les félicitent d'avoir, par tant d'heureux efforts, assuré le succès éclatant de ce Congrès. »

Avant de se disperser, l'auditoire écoute avec intérêt la lecture d'un mémoire présenté par M. Masson, délégué de la Chambre de Commerce de Montréal.

SAMEDI, 29 JUIN

DINER DU CONGRÈS

A neuf heures, le samedi soir, près de quatre cents Congressistes se réunissaient, dans la grande salle des banquets, au Château-Frontenac, pour rompre ensemble le pain de l'amitié, boire à la coupe enchanteresse le vin délicieux de la meilleure fraternité. Ce fut bien là, comme

on l'a dit avec bonheur, une fête à la fois sociale, nationale et intellectuelle sans pareille ; de celles dont le souvenir réjouit à jamais le cœur des heureux à qui il fut donné d'y participer.

La plus vaste pièce que puisse mettre à la disposition de ses clients, en de telles occasions de fête, le princier hotel du Pacifique Canadien fut bientôt remplie de joyeux convives. Il fallut même aménager, pour un certain nombre d'entre eux, qui n'y purent trouver place, une salle contigue. Et quand, à l'heure des discours, on permit l'accès à un certain nombre d'invités spéciaux, en très grande majorité des dames de la meilleure société québecoise, la réunion se trouva composée d'une véritable foule, aussi compacte que brillante, et qui débordait jusque dans les couloirs adjacents.

La salle des fêtes du Château-Frontenac était superbement décorée pour la circonstance. Éclairée à giorno par son luminaire régulier, elle resplendissait encore davantage sous les mille feux d'ampoules électriques aux couleurs variées, dont les souples cordons couraient partout, dessinant les grandes lignes du plafond, s'accrochant aux branches des lustres, serpentant en tous sens. Des guirlandes de feuilles d'érable s'entremêlaient aux lacets électriques, pour en rehausser l'éclat et en adoucir les teintes. Des couronnes de feuilles d'érable ornaient aussi les quatre angles de la salle, toute parsemée de plantes vertes, pendant que de riches gerbes de fleurs naturelles servaient de motif central à chacune des nombreuses tables. A la grande table d'honneur, des courants de verdure et d'autres de ruban aux couleurs du Congrès, blanc et bleu d'azur, sillonnaient la nappe, y mariant leurs fraîches et reposantes couleurs.

Le « menu » de la soirée avait vraiment grand air, avec le cachet distingué qui convenait à la circonstance. Imprimé sur un papier de haut goût, en couleurs or et bleu, il portait, au frontispice, cette suscription :

PREMIER CONGRES

DE LA

LANGUE FRANÇAISE AU CANADA

Québec, 1912

Aux pages intérieures, rattachées à la couverture par un nœud de ruban bleu pâle, se trouvait d'abord la liste des « santés », très sobre :

Le Roi
Le Pape
Le Comité d'honneur
Le Parler des aïeux
Nos hôtes

Venait, enfin, le « menu » proprement dit :

MENU

Hors d'Œuvres

Canapés à la Lucullus

Tortue verte au Madère

Saumon du Saguenay à la Cardinal

Poularde à la Chevalière

Agneau rôti, Sauce à la Menthe

Pommes nouvelles

Asperges en branches

Sorbets au Champagne

Cailles au Cresson

Salade, Cœur de Laitue

Pudding glacé au Kirsch

Petits Fours

Dessert Café noir

C'est sous le charme de tous ces apprêts engageants que les convives se mirent à table.

On comprend aisément que nous ne puissions songer à réciter toute la longue liste des quatre cents Congressistes qui furent du banquet. Nous devons donc nous borner à signaler le groupe, très représentatif, qui entourait Monseigneur Roy, le président, à la table d'honneur. A droite, S. G. Monseigneur Mathieu, évêque de Régina, Sir Lomer Gouin, Premier ministre de la province de Québec, l'honorable juge Constantineau, d'Ottawa, les honorables MM. Némèse Garneau et Geo.-Élie Amyot, membres du Conseil législatif, M. l'abbé Amédée Gosselin, Recteur de l'Université Laval, M. le comte Thellier de Poncheville, MM. Alcée Fortier, de la Louisiane, H.-T. Ledoux et le docteur Armand Bédard, de la Nouvelle-Angleterre, l'honorable M. P. Boucher de la Bruère, Surintendant de l'instruction publique dans la province de Québec, M. le docteur P.-H. Bédard, président de la Société Saint-Jean-Baptiste de Québec, M. Wooldrich, consul des États-Unis à Québec, M. le notaire Cyrille Tessier, M. l'abbé Camille Roy, M. J.-S. Matte ; à gauche, Sa Grandeur Monseigneur Guertin, évêque de Manchester, N.-H., aux États-Unis, l'honorable M. Philippe Landry, président du Sénat du Canada,

Sir Joseph Dubuc, juge en retraite, du Manitoba, l'honorable M. Thomas Chapais, membre du Conseil législatif, et l'honorable M. C.-F. Delage, président de l'Assemblée législative de Québec, Son Honneur le maire de Québec, M. Drouin, Monseigneur C.-A. Marois, Vicaire général, à Québec, M. l'abbé Thellier de Poncheville, Sir Georges Garneau, M. Gustave Zidler, Monseigneur Émile Roy, Vicaire général, à Montréal, MM. Armand Lavergne, député provincial, le docteur Brochu, professeur à Laval, Monseigneur Têtu, M. J.-A. Favreau, de Boston, M. Ferdinand Roy, président de l'Institut Canadien de Québec, MM. Adjutor Rivard, secrétaire général du Congrès, et M. le docteur Grondin, président du Comité du banquet.

Lorsque vient le moment des « santés », suspendant, à son appel magique, le bourdonnement intense des gais propos, des rires aux sons francs, dont résonnait la salle, et donnant un nouveau cours au bel entrain de l'assistance, Monseigneur le Président porte d'abord la santé du Roi. Debout, accompagnés par l'orchestre, dont les accords entraînants avaient déjà animé, depuis une heure, toute la fête, les convives chantent en chœur : *Dieu sauve le Roi !*

A la santé du Pape, avec d'égales marques de sympathie respectueuse, tout le monde se lève de nouveau et se tient debout, pendant que l'orchestre jette aux échos les notes touchantes de l'hymne papal.

Mgr Roy présente ensuite la santé du Comité d'honneur du Congrès, et c'est l'ouverture d'un concours inoubliable d'éloquence et de poésie, où les participants font assaut de savoir profond et d'art enchanteur, sans se surpasser peut-être les uns les autres, mais s'élevant tous d'emblée et entraînant avec eux leurs auditeurs ravis jusques aux sereines hauteurs où l'on se sent irrésistiblement conquis.

Tour à tour, Mgr Roy, Mgr Mathieu, dans des toastes au Comité d'honneur ; MM. Adjutor Rivard et Gustave Zidler, au Parler des aïeux, et à Nos hôtes, M. l'abbé

Camille Roy, M. le comte de Poncheville et M. l'abbé Charles Thellier de Poncheville, font entendre des accents qui pénètrent les âmes, vivifient les esprits et mettent pour longtemps les cœurs en liesse. Ils sont tous acclamés fréquemment et avec la plus franche cordialité.

On trouvera dans la deuxième partie de ce volume les discours et le poème de cette soirée unique, qui fut, de l'aveu de tous, un régal sans pareil pour l'intelligence, au moins autant qu'un enchantement pour le cœur, et qui se prolongea jusqu'après une heure du matin, au sein de l'enthousiasme des assistants.

Le noble et digne comte Thellier de Poncheville, l'un des chefs les plus ardents de la défense catholique en France, à la suite de son improvisation vibrante, se voit, tout spécialement, faire une ovation chaleureuse par l'auditoire qui, debout, agitant mouchoirs et serviettes, chante en chœur les vers de Louis Fréchette : —

« Jadis, la France sur nos bords
Jeta sa semence immortelle ;
Et nous, secondant ses efforts,
Avons fait la France nouvelle. »

DIMANCHE, 30 JUIN

MESSE DU CONGRÈS

« Un congrès de la Langue française au Canada, avait fièrement proclamé, dès la séance d'ouverture, Monseigneur l'Archevêque de Québec, premier Président d'honneur de notre Congrès de 1912, ne peut pas ne pas être un congrès catholique. » La messe solennelle, par laquelle débutèrent les fêtes du dernier jour de ce Congrès, vint apporter

une confirmation éclatante à cette déclaration de Sa Grandeur Monseigneur Bégin.

Le Congrès de la Langue française tenait à couronner par des actions de grâces nationales rendues au Divin Maître des peuples et des patries la série brillante de ses manifestations sans pareilles.

La Messe du congrès fut donc célébrée, en l'église cathédrale, la Basilique de Notre-Dame de Québec, le dimanche, 30 juin, à 9 heures du matin, comme l'acte de reconnaissance de toute une race pieuse, pour les bienfaits déjà reçus de la Providence maternelle, et le témoignage de sa filiale confiance dans les faveurs insignes sollicitées pour l'avenir, à la gloire de Dieu comme au bien-être de son peuple.

A cette messe, Monseigneur Bégin, archevêque de Québec, occupait son trône métropolitain, assisté de messieurs les abbés Philippe Perrier, de Montréal, et Émile Cloutier, des Trois-Rivières.

Le célébrant fut Monseigneur Mathieu, évêque de Régina, Sask., ancien Recteur de l'Université Laval à Québec, ayant comme prêtre assistant M. l'abbé Camille Roy, comme diacre et sous-diacre, messieurs les abbés F. Saint-Pierre et H. Nicole.

Après l'Évangile, Monseigneur Guertin, évêque de Manchester, New-Hampshire, É.-U.-A., le seul évêque d'origine canadienne-française aux États-Unis, prononce le sermon du jour, une pièce d'éloquence sacrée « de haute tenue littéraire et de chaude inspiration patriotique », dont la presse a rapporté qu'elle eût « plus d'une fois soulevé les applaudissements de la foule compacte qui remplissait l'église, si l'on ne se fût trouvé au sein de la majesté de l'office divin ». On lira dans la deuxième partie de ce volume le magnifique discours de S. G. Monseigneur Guertin.

Parmi l'immense assistance dont débordait le vaste vaisseau de la cathédrale, on remarquait, au chœur, Nos

Seigneurs Guertin, de Manchester, et P.-E. Roy, Auxiliaire, à Québec, président du Congrès, le révérendissime Dom Antoine, Abbé mîtré de la Trappe de Notre-Dame du Lac, à Oka, diocèse de Montréal, MonseigneurÉmile Roy, Vicaire général, à Montréal, Monseigneur Marois, Vicaire général, à Québec, Mgr Têtu, M. le chanoine Dauth, vice-recteur de l'Université Laval, à Montréal, Monseigneur Prévost, curé de Notre-Dame de Lourdes, de Fall-River, É.-U.-A., Monseigneur Bolduc, Monseigneur Rouleau, M. l'abbé Amédée Gosselin, Recteur de l'Université Laval, M. l'abbé Eug. Laflamme, curé de Notre-Dame de Québec, M. l'abbé Thellier de Poncheville, le T. R. Père Hage, provincial des Dominicains du Canada, le R. P. Candide, Capucin, d'Ottawa, Mgr Tanguay, de Sherbrooke, le R. P. Roy, Dominicain, MM. les abbés F. Charron, de Rimouski, F.-A. Bergeron, ancien curé de S.-Raymond, C.-E. Saint-Germain, de l'évêché de Nicolet, G. Miville, inspecteur diocésain des écoles du diocèse de Québec, Chs. Beaulieu, secrétaire de Monseigneur l'Evêque de Régina, J. Laberge, secrétaire de Monseigneur l'Archevêque de Québec, L.-J.-A. Doucet, curé de S.-Antoine de Manchester, É.-U.-A., Pierre Bouchard, aumônier de l'Hospice Sainte-Anne de la Baie-S.-Paul, A.-H. Cormier, professeur au collège de S.-François-Xavier d'Antigonish, L.-E. Lauriot, de la Baie-Saint-Paul, P. Roy, curé de Fraserville, F.-X.-J. Lortie, curé de Curran, Ont., J.-A. Bureau, de Québec, F. Jobin, du collège de L'Assomption, J.-S. Fortier, de Sainte-Famille de Woonsocket, R. I., É.-U.-A., L. Lindsay, de Québec, P. Vincent, de l'Hospice de Lévis, R. Casgrain, de Québec, J.-E. Laberge, aumônier des Ursulines de Québec, S.-J. Doucet, curé de Grande-Anse, N.-B., Richard, de Montréal, Alph. Rainville, de Salem, Mass., É.-U.-A., T. Quinn, de Nicolet, L.-A. Groulx, du collège de S.-Thomas d'Aquin, à Salaberry de Valleyfield, Paradis, de Rimouski, P. Richard, de S.-Jacques de Montréal, R. P. Fortier, Rédemptoriste d'Hochelaga, Têtu, aumônier de l'Académie Commerciale, et nombre d'autres.

Au bas chœur, occupaient des sièges d'honneur Sir François Langelier, Gouverneur de la province de Québec, et Lady Langelier, Mlle Langelier et le capitaine V. Pelletier, Sir Lomer Gouin, Premier ministre de la province de Québec et Lady Gouin, Son Honneur le Maire de la ville de Québec, M. Drouin, et Mme Drouin, l'honorable Sénateur Landry, Président du Sénat du Canada, Mme Landry et Mlle Taschereau, Sir Joseph Dubuc, ancien juge de la Cour Suprême du Manitoba, Lady Dubuc et Mlle Dubuc, M. G. Zidler, M. le comte Thellier de Poncheville, Madame F.-X. Lemieux, épouse du juge-en-chef-suppléant de la Cour Supérieure, à Québec, l'honorable M. T. Chapais, M. Adjutor Rivard, avocat, C. R., secrétaire général du Congrès, le docteur S. Grondin, président du comité de réception, A. Favreau, l'honorable M. H.-T. Ledoux, M. Alcée Fortier et plusieurs autres personnages de distinction.

Au chœur de l'orgue, M. Gustave Gagnon tenait l'instrument, avec sa maîtrise accoutumée, et son fils, M. Henri Gagnon exécuta aussi plusieurs morceaux de choix. Les choristes rendirent la messe du second ton, avec le concours des solistes suivants : au *Kyrie*, M. Horm. Paré ; au *Gloria*, M. le notaire A. Leclerc; au *Credo*, M. le docteur Devarennes; au *Sanctus* et à l'*Agnus Dei*, M. le docteur Dagneau.

M. l'abbé Horace Gagnon, professeur au Séminaire de Québec, à l'Offertoire, chanta, de sa voix chaude et pénétrante, un *O Salutaris Hostia* dont toute l'assistance fut vivement impressionnée.

Dans tous ses détails, cette Messe solennelle du Congrès créa comme une sensation de repos rafraîchissant et de profonde émotion ; elle restera sûrement au nombre des souvenirs les meilleurs qu'ait laissés après elle toute cette série de fêtes aux délices sans cesse renouvelées.

DIMANCHE, 30 JUIN

Après midi

CORTÈGE PATRIOTIQUE DE LA JEUNESSE

Aucune fête patriotique, à Québec, n'est vraiment complète, à moins que notre vibrante jeunesse catholique n'y prenne part, une part pleine d'entrain, d'idéal, de générosité, et d'entraînement aussi, telle que seule elle est se montre capable de la bien remplir. C'est le souvenir heureux que l'on gardait des grandes fêtes du troisième centenaire de Québec, comme aussi de celles du Premier Concile national du Canada, auxquelles figura si brillamment la jeunesse ardente de la ville et du district de Québec.

Aussi bien, lorsque les chefs de l'Association catholique de la Jeunesse canadienne- française eurent la gracieuse pensée d'offrir au Comité organisateur du Premier Congrès de la Langue française au Canada de collaborer, avec tous leurs camarades et amis, au succès de l'œuvre commune, en prenant à leur charge la dernière grande manifestation extérieure du Congrès, les membres du Comité se gardèrent-ils bien de refuser le bénéfice d'une aussi bonne aubaine.

Aussitôt leur projet ratifié, nos jeunes se mirent à l'œuvre, avec la belle ardeur qui les distingue. Ils se firent apôtres et missionnaires, allant eux-mêmes visiter un bon nombre des deux cents et quelques paroisses du diocèse, pour y lever, parmi ceux de leur âge et de leur tempérament, de vaillantes recrues du patriotisme, afin que la jeunesse canadienne-française fût représentée par des bataillons compacts, aussi imposants par leur nombre que par leur fière crânerie, dans la grande revue qu'elle se préparait à faire de ses forces prometteuses, le dimanche 30 juin

1912, sous les regards étonnés et ravis des délégués de sa race, réunis de tous les points de l'Amérique.

Le programme qu'elle s'était tracé, avec l'assentiment du Comité organisateur, consistait à défiler, en un cortège unique, à travers quelques-unes de principales rues de Québec, déposant, en passant, des fleurs au pied des monuments évocateurs des plus belles pages de notre histoire nationale : ceux de Monseigneur de Laval, le premier évêque de Québec et de l'Amérique française, de Samuel de Champlain, le fondateur de Québec, le Père de la Patrie, de Montcalm, le grand marquis, le héros de la suprême résistance, pour se rendre jusqu'au Monument des Braves, que l'on décorerait à son tour d'une couronne, au milieu de ce champ historique de Sainte-Foy, témoin de l'ultime victoire des armes françaises sur le sol du Canada.

La Jeunesse Catholique de Québec eut la joie de voir son magnanime projet bien compris et bien secondé par la patriotique jeunesse de la ville de Québec et des campagnes environnantes, qui pouvait plus aisément répondre à son appel, et dont le noble cœur, elle l'éprouva une fois de plus, bat pour toutes les grandes causes à l'unisson du sien. Ce fut une triomphale manifestation de vitalité jeune et de conquérante ardeur que celle-là, où l'on vit marcher côte à côte, se serrant les coudes et lançant en chœur aux échos du Cap Diamant leurs joyeux refrains, les jeunes de l'A. C. J. C., ceux de Notre-Dame de Québec, de S.-Jean-Baptiste et de Notre-Dame du Chemin, ceux de S.-Roch, de S.-Sauveur, de S.-Malo, de Jacques-Cartier, de Stadacona, de Limoilou, représentant toutes les paroisses de la vieille capitale française ; ceux de Beauport, de Charlesbourg, de Montmorency, de S.-Louis de Courville, de L'Ange-Gardien, de Sainte-Anne-de-Beaupré, de La Jeune-Lorette et de L'Ancienne-Lorette, de Lévis, de S.-Romuald, de S.-David de L'Auberivière, de S.-Vallier, de S.-François, de S.-Pierre, de S.-Michel, et jusque de Berthier-en-bas, etc., etc., accompagnés de fanfares retentissantes et faisant, avec fierté, claquer dans la brise qui montait du fleuve

ou soufflait des Laurentides pour les caresser au passage, leurs beaux drapeaux aux couleurs nationales et à l'effigie du Sacré-Cœur.

Les jeunes eurent l'avantage de trouver un précieux concours dans les compagnies valeureuses du bataillon canadien des Zouaves et des Gardes indépendantes du Canada, heureusement réunies à Québec pour leur convention annuelle, à l'occasion du Congrès. C'est ainsi qu'aux phalanges de la jeunesse s'entremêlaient agréablement le costume pittoresque et toujours si sympathique des Zouaves de Québec, de Montréal, de Saint-Hyacinthe, de Saint-Jérôme, d'Ottawa, de Grand'Mère, etc., de même que le brillant costume de nos Chasseurs de Salaberry, de notre Garde Champlain, etc., sans oublier les gracieux Zouaves cadets et gymnastes de S.-Damase, de la paroisse S.-Jean-Baptiste de Québec, que l'on rencontre toujours avec une joie toute particulière au milieu de nos manifestations populaires.

Favorisé par une température idéale, salué par les acclamations incessantes d'une double haie vive de curieux et d'admirateurs, qui s'était échelonnée tout le long du parcours, et que formaient toute la population de Québec, ralliée pour l'occasion, ainsi que les nombreux Congressistes du dehors et les milliers de visiteurs que des trains spéciaux d'excursion avaient jetés dans la ville, ce jour-là, le cortège de la Jeunesse, sous la direction immédiate des hauts officiers de l'A. C. J. C., M. le docteur Baril, président général, et M. Arthur Saint-Pierre, publiciste, vice-président général, de Montréal, M. le notaire Arthur Duval, président de l'Union régionale de Québec et tout un groupe de leurs principaux collègues, réalisa avec bonheur le superbe programme qu'il s'était proposé, et rehaussa les fêtes du Congrès de ce qui, au témoignage général, fut un de leurs articles les mieux réussis.

L'ordre du cortège était comme suit :

1ère division. — Les fleurs.
Les Zouaves, avec fanfare de Saint-Damase.
Les Gymnastes de Saint-Damase.
Les jeunes gens de S.-Jean-Baptiste de Québec.
Les jeunes gens de la Haute-Ville.
Le jeunes gens de Ville-Montcalm.

2ème division. — La Garde Indépendante Champlain, avec fanfare.
Les jeunes gens de S.-Roch et de Limoilou.
Les jeunes gens de Lévis.
Les jeunes gens de S.-Romuald.
Les jeunes gens de Berthier, avec fanfare.
Les jeunes gens de S.-Pierre.
Les jeunes gens de S.-François, de S.-Vallier, de S.-Michel.

3ème division. — La fanfare du Séminaire de Québec.
La Garde Jacques-Cartier.
Les jeunes gens de Jacques-Cartier.
Les jeunes gens de L'Ange-Gardien.
Les jeunes gens de Sainte Anne de Beaupré.
Les jeunes gens de S.-Grégoire de Montmorency.
Les jeunes gens de Beauport.
Les jeunes gens des deux Lorettes.
Les jeunes gens de Charlesbourg.
Les jeunes gens de S.-Louis de Courville.

4ème division. — Les Chasseurs de Salaberry, avec fanfare.
Les jeunes gens de S.-Sauveur.
Les jeunes gens de S.-Malo.
Les délégués étrangers et les Gardes étrangères.
Le Comité d'organisation.

A 1.30 heure, le cortège s'organisait.

La première division se plaça sur les Remparts, depuis le Monument Laval jusqu'à la côte de la Canoterie et en descendant la côte ;

La deuxième division, sur la rue Hébert, depuis les remparts jusqu'aux rues Couillard et S.-Jean.

La troisième division, sur la rue Hamel, depuis la rue Couillard jusqu'aux remparts, et sur les remparts, depuis la rue Hamel jusqu'à la côte du Palais.

La quatrième division, sur la rue Charlevoix, depuis la rue Hamel jusqu'à la côte du Palais et dans la Côte du Palais.

Le cortège étant complété, tête au Monument Laval, où l'on déposa immédiatement une première couronne de fleurs, au sein d'une véritable ovation de la foule compacte massée sur la place de l'évêché, la magnifique colonne de jeunesse et de pimpants militaires s'ébranla en bon ordre, se dirigeant vers le Monument Champlain, sur la Terrasse.

Là, déposition d'une seconde couronne, et l'on suit le long parcours indiqué : rues Port-Dauphin, S.-Louis, Grande Allée — décorant, au passage, le superbe Monument Montcalm — Lachevrotière, des Zouaves, S.-Jean, puis le Chemin Sainte-Foy, jusqu'au monument des Braves, une marche de plus de deux milles.

En arrivant à chaque monument, la couronne de fleurs qu'on y destine est déposée, sans que le cortège s'arrête. Les corps militaires saluent le monument au défilé.

Au Monument des Braves, les militaires forment le « carré ». On dépose les dernières couronnes de fleurs ; des salves de mousqueterie sont tirées par les Zouaves de Québec ; les clairons sonnent au champ ; les fanfares font entendre l'air de l'hymne national et celui du chant populaire de Crémazie : « O Carillon » ; la foule, enthousiasmée, chante, en chœur : « O Canada » ! Le spectacle est grandiose, empoignant, inoubliable !

C'est l'heure des discours.

Devant cette foule immense mais recueillie, composée de 25,000 personnes peut-être, et au dessus de laquelle s'agitent des centaines de drapeaux, en présence des invités de distinction qui ont pris place sur l'estrade érigée au pied de la colonne : NN. SS. Bégin et Roy, Monseigneur Bolduc, Monseigneur Gagnon, Monseigneur Rouleau, Monseigneur Tanguay, Monseigneur Têtu, le T. R. P. Dom Antoine, M. le comte de Poncheville, MM. les abbés Thellier de Poncheville, S.-A. Lortie, etc., le docteur Baril, etc., etc., M. le président Duval, président de l'A. C. J. C., union régionale de Québec, rend grâces à l'assistance de son sympathique concours à l'entreprise des jeunes, dit en quelques mots l'objet de la manifestation et sa haute signification patriotique, puis il présente les orateurs du jour.

D'abord, M. le docteur Georges-H. Baril, de Montréal, président général de l'A. C. J. C.

« Nous sommes au dernier jour de solennités incomparables, déclare l'orateur, et la jeunesse, que l'on rencontre toujours au premier rang, quand il s'agit de la langue et de la foi, a cru de son devoir d'organiser la présente démonstration, que vous nous aidez grandement à rendre si solennelle et si imposante. »

M. le docteur Baril rappelle comme il est bon de se rencontrer ainsi, de temps à autre, prêtres et laïques, pour feuilleter ensemble les pages glorieuses de notre histoire et puiser dans la vie de nos grands hommes des enseignements féconds. Il rend alors hommage aux mérites de Monseigneur de Laval, fondateur de l'Église de Québec, et, en quelques phrases inspirées, retrace la noble carrière de cet *Apôtre* émérite, évoquant son œuvre sublime, qui doit lui assurer à jamais toute notre reconnaissance. Cette reconnaissance, nous la lui rendrons en restant fidèles à l'Église, à la foi de nos pères et à son indéfectible gardien,

notre clergé catholique, objet de tant de sournoises attaques aujourd'hui.

Au pied des monuments de nos héros, le docteur Baril propose aux Canadiens de s'unir plus étroitement que jamais, de resserrer leurs rangs autour de nos pontifes et de nos prêtres, de combiner leurs efforts les plus généreux et les plus tenaces pour sauvegarder toutes ensemble nos traditions religieuses et nationales.

M. Thomas-Louis Bergeron, avocat, de Roberval, un autre membre de l'A. C. J. C., prononce ensuite le deuxième discours :

« Monsieur le Président,
Messeigneurs,
Mesdames, Messieurs,

« A cette heure solennelle où la conscience nationale, après s'être affirmée avec un éclat magnifique au cours des fêtes qui viennent de se dérouler, doit se recueillir pour se rendre bien compte de ce qu'elle doit être et de ce qu'elle est, afin de préparer mieux ainsi les combats futurs ; à cette heure où tout Canadien français soucieux de son devoir doit descendre au plus intime de soi-même, pour y prendre des résolutions saines et fortes, il convient de prêter l'oreille aux grandes leçons de patriotisme généreux, de courage et de dévouement que nous ont données ceux qui, les premiers, vinrent conquérir pour Dieu et pour la France le pays que nous sommes fiers aujourd'hui d'avoir pour patrie ; il convient d'évoquer le souvenir de ces hommes de religion et de vaillance, qui dorment maintenant dans la poussière de leur tombeau, mais qui vivront éternellement dans la gloire de leurs œuvres, afin de tirer de leur vie sans dol les enseignements qui feront de nous des hommes vraiment de leur race, non seulement par le sang et par la descendance, mais encore par le cœur et par la fécondité de la vie.

« Parmi ces figures admirables que notre histoire assemble dans une même auréole, il en est une qui se dresse majestueusement au pied de notre berceau pour en être la gardienne fidèle ; il en est une que nous devons aimer comme celle d'un père et saluer comme celle d'un héros : c'est la grande figure de Samuel de Champlain.

« Jeunesse de mon pays, qui portes dans ton cœur le passé de ta race, par le souvenir, et qui en portes aussi l'avenir, par tes aspirations, découvre respectueusement ton front devant celui qui des Français fut le premier Canadien, et fais jaillir de ton âme vers lui le cri puissant de ta reconnaissance et de ta vénération.

« Salut à toi, Champlain, qui fus le fondateur de Québec et le Père de la Nouvelle France ! Salut à toi, qui mis à l'accomplissement d'une grande tâche la hardiesse du génie, la beauté du dévouement, la persévérance de l'énergie ! Salut à toi, dont l'image vénérée est inséparable de l'image de la Patrie ! Les fils de ceux qui furent tes auxiliaires et les continuateurs de ton œuvre t'envoient l'hommage ému de leur amour et de leur admiration !

« Comme en 1908, alors qu'un peuple fidèle à son passé de gloire, de luttes et d'épreuves célébrait avec éclat le trois centième anniversaire de sa naisance et honorait ta mémoire par des fêtes inoubliables, la Jeunesse Canadienne-française vient encore déposer aujourd'hui à tes pieds, avec des couronnes de fleurs, ses serments de fidélité aux grandes leçons de foi et d'honneur que tu lui as tracées.

« Oui, Champlain fut un homme d'honneur et un Croyant. Incarnant en lui la valeur des preux chevaliers, et le génie français dont il portait le sceau, inaccessible aux cupidités humaines et aux défaillances de la volonté, il consacra toute sa vie à servir fidèlement, sans autre ambition que celle de le bien servir, le drapeau de la foi catholique et de la civilisation française. Il fut sans peur, et quand la Providence lui commanda d'aller porter au Nouveau Monde ces deux grands bienfaits, il ne songea

pas aux difficultés que comportait une pareille entreprise et n'entendit que l'appel de Dieu.

« Qui comprendra jamais les sacrifices ignorés, les héroïsmes insoupçonnés, l'indomptable énergie de volonté que dut déployer Champlain pour venir jeter en terre d'Amérique les germes d'une race française ? Champlain traversa toutes les épreuves sans se plaindre et sans se lasser, marchant avec sérénité jusqu'au bout de son devoir et de ses convictions. Aussi, le jour où le Dieu qu'il avait servi vint mettre fin à sa carrière féconde, que le jugement de l'histoire et la critique des hommes ont trouvée sans tache, il eut la consolation suprême de pouvoir se dire qu'il avait planté sur le vieux promontoire de Québec un arbre immortel, un arbre destiné à couvrir de ses rameaux vigoureux toute la partie nord du continent américain. Car il laissait à ceux qui l'avaient suivi le plus sûr gage d'immortalité : la sève féconde de mœurs austères, la pratique des vertus chrétiennes qu'il leur avait toujours enseignées par ses exemples et par ses paroles.

« Et remarquez bien, messieurs, que si la gloire vint un jour poser sur le front de Champlain son doigt lumineux, ce n'est pas qu'il l'eût courtisée. Il n'ambitionna pas l'honneur vain d'être le fondateur d'une colonie. Dans ce cas, quand il céda Québec aux Kertk il aurait pu considérer son œuvre comme achevée. La colonie avait alors poussé des racines assez profondes pour continuer à vivre, protégée par le drapeau britannique et peuplée par des Anglo-Saxons. Mais ce que Champlain voulait, c'était l'établissement au Nouveau Monde de l'empire de Dieu dans un royaume français, et ses instincts patriotiques et religieux ne purent jamais admettre qu'il en fût autrement. Aussi, rien ne put tenir devant l'énergie et la persévérance de ses revendications, et Québec redevint une colonie française, un foyer de religion.

« Explorateur intrépide et sage colonisateur, Champlain fut surtout un apôtre. L'idée maîtresse de sa vie se résume

dans cette phrase sortie de sa plume : « Ni la prise des forteresses, ni le gain des batailles, ni la conquête des pays ne sont rien en comparaison du salut des âmes, et la conversion d'un infidèle vaut mieux que la conquête d'un royaume.»

. . . . « Type et modèle de tous ces héros qu'un même honneur assemble, dit l'abbé Casgrain, il occupe le rang suprême près de l'autel de la Patrie. En portant, pendant plus de vingt-cinq ans, le fardeau de notre avenir, l'âme déchirée par les soucis, les fatigues et les obstacles sans nombre, il sut toujours reposer son front baigné de sueurs aux sources pures et limpides de la Foi. »

« Et voilà pourquoi, messieurs, il entoura notre berceau de tant de soins en vue de notre sauvegarde morale ; voilà pourquoi il voulut que nos ancêtres fussent gens de croyances saines et de mœurs irréprochables ; voilà pourquoi il imprima à son œuvre un caractère si éminemment religieux.

« Or, c'est à nous qu'incombe maintenant le devoir de continuer cette œuvre de patriotisme et de religion. C'est sur nous que reposent aujourd'hui les destinées de notre race. Descendants d'une race de preux plus grands que le malheur et plus forts que la défaite, enfants d'hier, citoyens d'aujourd'hui et dirigeants de demain, nous devons souder l'avenir au passé par la fidélité du souvenir et la hauteur des aspirations, nous devons unir nos espérances à nos gloires et préparer dans la vie de notre peuple une page qui ne sera pas le reniement de son histoire, mais qui en sera la continuation et le développement normal.

« Aussi longtemps que nous nous réclamerons de Champlain, nous ne pouvons permettre, sans nous mentir à nous-mêmes, que notre race, française et catholique, soit autrement que catholique et française.

« Et l'heure serait mal choisie, messieurs, pour nous endormir dans une fausse sécurité. Afin de rester lui-même, un peuple qui n'a pour se faire respecter d'autres armes que sa parole et sa dignité, un peuple qui est contraint

par la force des circonstances à coudoyer chaque jour des adversaires qui ne désarment pas, un peuple qui est soumis aux influences d'une civilisation essentiellement assimilatrice a besoin d'une vigilance que rien ne saurait surprendre. De plus, à part ces considérations d'un ordre spécial, il faut compter que dans un siècle comme le nôtre, où les courants d'idées malsaines sont si puissants et si multiples, où les ambitions se traînent dans la fange, où le matérialisme a brisé les ailes de l'idéal, il est extrêmement difficile de maintenir un peuple dans les sentiers de l'honneur et des saines traditions.

« Aujourd'hui, disait Ollé-Laprune, on ne maintient rien, on ne préserve rien, on n'améliore rien non plus sans multiplier les efforts, les labeurs et les combats.... C'est par la lutte incessante que se détruisent certains abus et que s'accomplissent certaines réformes. »

« Dans ces conditions, ce serait pour nous manquer de courage que d'abandonner à un petit nombre le soin périlleux de défendre la cause commune. Personne n'a le droit de s'abstenir, et de se reposer sur les autres du soin de prendre notre défense. « Si chacun attend d'un homme ou de tous le salut, demeurant lui-même les bras croisés, nous sommes perdus ». Tout citoyen qui se préoccupe des destinées de sa race doit apporter à l'agrandissement de l'édifice national l'appoint de son effort, si modeste soit-il. Tout homme de cœur doit savoir résolument faire de sa vie deux parts : l'une consacrée aux exigences de la vie matérielle, l'autre vouée à la religion et aux œuvres que réclame le progrès des sociétés humaines. Les jeunes doivent entrer dans ce double rôle. En effet, quand à vingt ans on ne se sent pas d'humeur à escalader les hauteurs sereines où nous appelle le devoir, on est destiné à traîner toute sa vie dans les bas fonds.

« Secouons donc les chaînes de l'apathie et de l'indifférence, qui nous retiennent loin des œuvres qui réclament notre activité. Brisons les entraves qui paralysent les plus beaux élans de notre jeunesse. Entrons dans

ces généreuses phalanges qui ont sincèrement au cœur le désir de donner à leur pays quelque chose d'utile. Si nous ne nous sentons pas le courage de quelques sacrifices, rappelons-nous que l'inaction est une manière honteuse de mourir, et que l'homme ne vaut que par le travail et le dévouement.

« Notre travail doit s'exercer à faire respecter, au Canada, les droits de la langue française. Et ceci, non seulement parce qu'elle est la plus belle des langues, mais surtout parce qu'elle est nôtre et parce qu'elle a droit de cité, au pays de la Nouvelle France. On a fait, cette semaine, l'apothéose de la langue française et l'on a fait valoir tous ses titres à notre attachement. Mais, même si elle n'était pas par excellence la langue du génie et de la conscience, même si elle n'était pas reine parmi les langages humains, nous devrions encore l'aimer et la conserver pour cette raison majeure qu'elle est une partie essentielle de l'héritage ancestral, que c'est avec les mots de son vocabulaire que nos mères ont endormi nos premiers chagrins, séché nos premières larmes et provoqué nos premiers sourires, que la langue qui porta les caresses maternelles et les chaudes affections familiales se confond pour ainsi dire avec l'image de nos mères, et que pour un cœur bien né une mère est toujours reine, une mère est toujours la plus belle et la meilleure des femmes.

« Qu'importe l'hostilité de ceux dont nous dérangeons les plans assimilateurs. S'il fallait nous arrêter chaque fois que l'accomplissement d'un devoir doit soulever des préjugés, heurter des susceptibilités ou des intérêts particuliers, nous ne ferions jamais rien. La Providence a ses blasphémateurs, et Elle n'en continue pas moins à répandre ses bienfaits sur l'humanité. De même, accomplissons notre devoir, en dépit de toutes les attaques et de toutes les haines. Ces haines ne doivent pas troubler la sérénité des âmes fortes, et nous continuerons à défendre, sans forfanterie et sans provocation, mais avec fermeté

et persévérance, la langue française, gardienne de la Foi.

« Si le passé nous a apporté quelques défaites, c'est à nous d'en préparer la revanche. Nous ne nous arrêterons pas à pleurer sur des ruines. Nous emploierons notre temps à édifier pour l'avenir. Quand Champlain dut céder Québec aux Kertk, il ne se dit pas que tout était perdu. Il avait pour lui le droit et la justice, et, seul contre tous, il reprit aux envahisseurs ce qu'ils lui avaient ravi. Que serait aujourd'hui le Canada, si Champlain s'était contenté de dire : « Il n'y a plus rien à faire » ?

« Messieurs, il y a là pour nous un exemple à imiter. Quelles que soient les brèches que le fanatisme ait faites à la garantie de nos droits ; quel que soit le cadre dans lequel on ait prétendu encercler notre vie nationale ; quels que soient les efforts que l'on ait déployés pour restreindre notre expansion et noyer l'influence de nos frères éloignés, nous ne devons pas lâcher prise ; et, par-delà les frontières de notre province, nous devons tendre une main généreuse à ceux qui réclament notre secours. Aux assimilateurs nous opposerons notre volonté bien arrêtée de rester ce que nous sommes, de garder ce qui est à nous ; à l'armée envahissante des immigrants nous opposerons les enfants de nos foyers féconds. A nous d'inculquer à la génération qui nous suivra un attachement inviolable à la foi et au parler de nos aïeux : le secret de notre survivance est là.

« Notre travail doit s'exercer encore à répandre autour de nous la lumière de la Foi. « Dans toutes les conditions humaines, disait Louis Veuillot, il n'y a qu'une manière de bien vivre, c'est de combattre pour Dieu, en nous et autour de nous. » Conquérir la vérité, apporter à cette fin l'effort de sa vie, se donner à elle aussi intégralement qu'elle se donne à ceux qui la recherchent, puis répandre autour de soi cette lumière et cette force par l'exemple, par l'enseignement et par les œuvres, voilà le but que doit se proposer tout homme, au moment où la vie se présente à lui avec ses austères devoirs, ses séduisantes promesses

et ses redoutables incertitudes. Il faut être catholique avant tout et partout. Mais pour que notre apostolat obtienne un résultat satisfaisant, deux conditions s'imposent. La première, c'est que nous unissions nos efforts dans une action commune organisée et disciplinée. Les efforts isolés ne serviront jamais qu'à préparer de grandes déceptions et de lamentables défaites. Jeunes amis, pour coopérer à cette action commune, il vous faut prendre place dans les rangs de l'Association Catholique de la Jeunesse. Elle a donné jusqu'ici assez de preuves de son dévouement pour inspirer confiance aux jeunes de bonne volonté. Elle vous appelle sous ses drapeaux, car, pour poursuivre avec fruit sa noble tâche, elle a besoin du concours de tous ceux qui se sentent disposés à donner à leur pays le meilleur de leur existence.

« La deuxième condition, c'est que nous mettions dans notre travail beaucoup de désintéressement, beaucoup d'abnégation. Le sacrifice doit être à la base de toute action efficace, et tout apostolat est impossible si l'on ne démontre pas que l'intérêt personnel n'entre pour rien dans les motifs de nos actes. Travaillez pour vos semblables, sans arrière-pensée personnelle, et si vous mettez à leur service votre dévouement, vous ne pourrez que vous les attacher. Même s'ils n'ont pas de cœur, ils iront à vous en vertu de cet instinct qui pousse les êtres vulgaires vers leur bienfaiteur. Vous tirerez ainsi de leurs âmes stériles tout ce qu'elles sont susceptibles de produire pour le bien, et votre âme féconde n'en sera pas appauvrie.

« Mais gardez-vous, jeunes gens, de l'écueil redoutable qui vous attend. La grande erreur de la jeunesse, c'est de croire, malgré l'expérience du passé et les déceptions de tous les jours, que le peu de bonheur réalisable ici-bas se trouve dans les jouissances matérielles. Combien, en dépit de toutes les leçons, de tous les déboires et de toutes les hontes, subissent cette tyrannie du plaisir, que Sénèque appelait la source la plus féconde des misères

humaines ! Si vous voulez exercer une action utile, messieurs, il vous faut renoncer à l'égoïsme des sens et aux entraînements de la vie. Résistez fermement aux séductions des plaisirs qui dégradent, qui font couler plus de larmes que tous les fléaux réunis, qui fauchent plus de vies que la guerre et la peste. Haut les cœurs ! Ayez la haute ambition de former une race de chrétiens vigoureux, doués d'un tempérament à base d'héroïsme, capables de lutter, de travailler et de mourir pour leur Foi.

« Entre le passé qui nous regarde et l'avenir qui nous appelle, sachons nous lever dans toute la vaillance de notre jeunesse, déterminés à poursuivre l'œuvre de civilisation chrétienne inaugurée par Champlain en Amérique, à continuer les grandes luttes entreprises par nos aïeux pour le maintien de notre foi et la conquête de nos libertés, à rester fidèles toujours à notre passé, à notre mission, au souvenir de nos gloires et de nos malheurs, fidèles aux enseignements salutaires de ceux qui surent sacrifier pour préparer notre avenir tout ce qu'il y avait de meilleur en eux. »

C'est, ensuite, M. Eugène Dussault, étudiant en droit, de Ville-Montcalm, un autre membre de l'A. C. J. C., qui vient chanter les mérites de l'homme d'armes, dans la trilogie glorieuse de notre histoire : l'*Apôtre*, le *Fondateur* et le *Soldat*.

« Messeigneurs,
Mesdames, Messieurs,

« Pendant ce Premier Congrès de la Langue française au Canada, alors que les aînés, les chefs de notre race, se réunissaient pour étudier notre situation, faire le recensement de nos forces, panser les blessures, et poser les jalons du chemin à parcourir, nous les jeunes, nous les conscrits, qui demain peut-être aurons à lutter pour rester fidèles à notre grand passé, nous ne pouvions rester indifférents à tant d'inoubliables manifestations de patriotisme

et de foi. Si notre place n'était pas dans l'état-major, pour l'élaboration des plans, nous n'en avions pas moins nous aussi un double devoir à remplir : rendre hommage aux aïeux et jurer de toujours rester catholiques et français. Voilà pourquoi nous sommes venus ici.

« En ces jours de manifestations vitales, pouvions-nous, ailleurs mieux qu'en ces lieux, teints du sang de nos ancêtres, manifester notre admiration pour leurs héroïques exploits ? Y avait-il un endroit qui pût nous engager fortement à faire survivre, dans le Nouveau Monde, malgré les fortunes contraires et les allégeances nouvelles, le génie de notre race, plus que cette plaine de Sainte-Foy ? Quel monument eût pu parler avec plus de force à nos cœurs, stimuler nos plus nobles ambitions et nous enivrer de plus belles espérances que ce monument élevé aux héros de la grande revanche ? N'est-ce pas ici, en effet, il y a cent cinquante-deux ans, que l'âme française d'Amérique, un moment défaillante malgré tant de dévouement et de gloire, se ressaisit et, au vigoureux coup de sabre de Lévis, s'élança à la conquête de son avenir ?

« L'année 1759 avait sonné, terrible, pour la petite colonie du Saint-Laurent. L'œuvre qu'avait enfantée le génie fécond et généreux de Champlain chancelait. Là, sur ces Plaines d'Abraham, les armes françaises, jusqu'alors victorieuses, venaient de connaître l'irréparable défaite. Sur le champ de bataille étaient tombés nos meilleurs soldats. Montcalm n'était plus, lui que la gloire avait précédé dans cette colonie, qui l'accueillit comme son suprême rempart. Sur Québec, où hier encore flottait, victorieux, l'étendard de la France, se déployait maintenant le drapeau d'Albion.

« Tout était-il donc fini ? L'âme française avait-elle vécu ? Son dernier souffle était-il descendu dans cette tombe où maintenant dormait à jamais l'illustre marquis ?

« Mais alors, à quoi donc avait servi l'héroïsme de Dollard et de ses seize compagnons, au Long-Sault ? Pourquoi d'Iberville avait-il promené son drapeau vainqueur

de la Baie d'Hudson à la Louisiane ? Pourquoi Frontenac s'était-il si fièrement campé sur son roc de Québec ? Pourquoi la Providence elle-même avait-elle émietté sur les récifs de l'Ile-aux-Œufs cette flotte formidable qui voguait, orgueilleuse, à la conquête de Québec ? Et les victoires fulgurantes d'Oswego, de la Monongahéla, de Carillon et de Montmorency avaient-elles donc brillé pour venir, en un jour, s'engouffrer à jamais dans la désastreuse mais quand même héroïque journée des Plaines d'Abraham ? Ou bien était-ce pour rendre plus grand encore le triomphe de l'Anglais que tant d'héroïsme avait été prodigué ?

« Ah ! non. Tant de dévouement, d'héroïsme et de protection divine n'avait pas été et ne resterait pas inutile. Semence féconde, tout cela allait bientôt porter ses fruits.

« La Providence qui crée les peuples et les fait se mouvoir à travers les siècles, la Providence qui élève ou renverse les trônes, couvre de gloire ou déchire les drapeaux, la Providence avait permis cette défaillance pour soustraire à des dangers nouveaux et mortels, au milieu desquels allait se débattre la nation la plus illustre de l'univers, le petit peuple qu'elle avait choisi et pour le conduire elle-même à sa destinée.

« Non, l'âme française en Amérique n'était pas morte et n'allait pas mourir. Pendant que l'invincible Chevalier, après avoir vengé l'honneur des armes et du nom français, s'en va porter au Roi le serment d'amour du peuple canadien, lui, le pauvre petit peuple « malheureux mais fier, vaincu mais indompté » (David), seul désormais, sous l'œil de Dieu, luttera pour la vie. Et malgré les fortunes contraires et le despotisme vainqueur, en dépit des tentatives d'assimilation et d'anéantissement, sous le drapeau qui était venu pour le conquérir ou l'anéantir, il continue l'œuvre de propagation catholique et de génie français qu'il avait commencée sous le drapeau de sa mère patrie bien aimée.

« Canadiens français, nous sommes les fils de ces preux;

imitons leur vaillance. Ils n'étaient alors que soixante mille ; cent cinquante-deux ans après, nous sommes plus de trois millions. Rien n'a pu entamer leurs rangs ; que rien n'arrête notre élan. Souvenons-nous que ce n'est pas le hasard, mais la Providence qui nous a jetés en Amérique et qui nous y a conservés, après tant de tribulations. D'un œil serein regardons l'avenir. L'avenir, il sera ce que nous le ferons. A l'œuvre et ayons confiance !

« Ce n'est pas parce que nous sommes, fils de foi catholique et de race française, actuellement soumis à un peuple de foi protestante et de race saxonne, que nous devrions désespérer. Non, l'histoire enseigne le contraire et l'histoire ne va pas mentir pour la première fois parce qu'il s'agit de nous, Français d'Amérique.

« Quelles que soient les tribulations de l'heure présente, ayons confiance et restons fidèles à notre destinée. Ce nous est un devoir, nous n'avons pas le droit de nous y dérober. Le faire, ce serait nous moquer des grands aïeux ; ce serait insulter à leur héroïsme, rougir de leur sang. Restons ce qu'ils nous ont fait. Aimons ce qu'ils ont aimé, défendons ce qu'ils ont défendu ; Dieu fera le reste.

« Comme eux « ne souffrons pas que rien efface ni notre langue ni notre foi ».

« Oui, contre l'ingrat qui oublie, contre le fanatisme qui opprime, défendons-la, notre langue. Défendons-la, cette belle langue française qui fut celle de nos aïeux, celle de notre mère ; de cette noble mère qui nous l'a enseignée alors que tout petit enfant, nous la voyions se pencher sur notre berceau pour nous parler ce langage à une mère seule connu. Défendons-la, gardons-la ; aucune force au monde ne peut nous la ravir ; aucune n'en a le droit.

« En vain de tous côtés dressera-t-on l'écueil, si nous le voulons ! on ne parviendra pas à arracher de nos lèvres ce verbe que les aïeux nous ont apporté de France. Longtemps encore, en des jours comme aujourd'hui, nos descendants chanteront aux cieux, en langue bien française, leur hymne d'allégresse.

« Comme nos aïeux, restons fidèles à notre clergé ; c'est le secret de notre triomphe. Il fut leur soutien dans la lutte, leur consolateur dans la défaite ; il sera notre guide dans la victoire.

« N'écoutons pas les émancipateurs arriérés, fauteurs de discorde et de désordre. Leur doctrine, faite de haine, conduit à la mort. Toujours unissons-nous autour de nos évêques, de nos prêtres ; suivons leurs conseils, pratiquons leurs enseignements. Nous n'eurons jamais à nous en repentir ; leur passé nous est la garantie de l'avenir.

« S'il nous faut lutter, luttons sans trembler ; le peureux est déjà vaincu. Oh ! ne soyons pas des déserteurs quand le devoir nous appelle ! L'abstention est une faute, une lâcheté, n'allons pas être des lâches. N'ayons jamais notre drapeau en poche ; portons-le haut et fier mais sans forfanterie. Ne sacrifions jamais le droit et la justice par des complaisances coupables et des compromis prétendus honorables. Tous ont droit à la vie, nous comme les autres et pas moins que les autres. Usons de notre droit et laissons, comme toujours nous l'avons fait, les autres jouir du leur. S'il le faut encore, s'il le faut toujours, montrons encore, montrons toujours, qu'en Amérique, comme ailleurs, on peut être catholique sans être rétrograde et être loyal sans cesser d'être français.

« Jeunes Canadiens français et Acadiens, mes compatriotes, vous tous qui, sur les bords de la Rivière-Rouge ou dans les immenses plaines de l'Ouest, êtes des propagateurs de l'idée catholique et française ; vous tous, nobles descendants du peuple martyr, qui accourez des vallons enchanteurs de l'Acadie ; vous tous, frères, qui vivez sous un drapeau voisin, et qui, là-bas, gardez en vos cœurs ce qui fit la vaillance de nos aïeux ; nous tous qui grandissons sur les bords du Saint-Laurent, à l'ombre de nos clochers magnifiques, emplissant nos yeux de ces paysages grandioses, nourrissant notre esprit des gestes des ancêtres, dans un transport d'enthousiasme, mêlons nos voix et

jurons de toujours rester fidèles à notre grand passé d'honneur, de patriotisme et de foi.

« Au pied de ce monument, symbole de revanche et de résurrection, jurons de garder nos traditions, de ne jamais céder nos lois ; jurons de coaliser nos forces, de nous concerter pour la défense de nos droits, pour la protection de l'âme française contre l'enseignement anticatholique et pour l'abrogation de ces lois perfides et sectaires qui visent à tuer notre langue.

« Et maintenant, mes chers compatriotes, écoutez !... Écoutez cette voix qui passe à travers la brise et qui répond à notre serment. Écoutez, c'est la voix des Plaines d'Abraham et de Sainte-Foy. C'est la voix du soldat tombé au champ d'honneur ; c'est la voix de Montcalm et de Lévis ; c'est la voix de Frontenac, de d'Iberville, de Dollard et de ses héros ; c'est la voix du passé, la voix de nos ancêtres, de ces chevaliers de la croix et de l'épée, de ces hardis et intrépides colons, de ces braves habitants aux bras robustes et au cœur sain. Jeunes compatriotes, c'est la voix de la patrie qui nous crie : « Canadien français, contre qui voudrait te la ravir, défends ta langue ; contre qui voudrait l'asservir, libère ton âme catholique et française, et l'avenir t'appartient ! »

Monsieur le Président Duval, répondant aux vœux de la foule, invite à parler M. l'abbé Thellier de Poncheville, qui prononce une électrisante improvisation, criblée d'acclamations et de bravos, tout comme des applaudissements bien nourris avaient déjà ponctué chacun des discours précédents.

C'est de très bonne grâce que le captivant orateur se rend à l'invitation, et il dit :

« Messeigneurs,

Mes chers amis,

« Honneur à la ville de Québec, qui nous donne un spectacle si réjouissant pour les yeux et si réconfortant pour

les cœurs ! Honneur à son clergé, traditionnel artisan de toutes ses grandes entreprises religieuses et nationales ! Honneur à ses magistrats, qui veillent au respect des franchises communales et qui assurent l'accroissement de la prospérité publique ! Honneur à sa jeunesse, sœur cadette de notre jeunesse catholique française, au front de laquelle rayonnent, ici comme là-bas, tant de nobles espoirs, dans l'âme de qui palpitent de si chevaleresques sentiments ! Honneur à son peuple de travailleurs, courageux et probes dans leur labeur, inébranlables dans leur foi, aux familles fécondes, aux paroisses vivantes, au splendide avenir ! Honneur à vous tous, congressistes du Parler français, qui êtes les hôtes de la cordiale cité et les associés de cette triomphale manifestation, tous loyaux citoyens de l'empire britannique, tous enfants affectueux de la vieille France ! Mais honneur surtout, honneur toujours, à ceux que nous sommes venus saluer ici, aux héros qui sur cette plaine ont versé leur sang pour la patrie et dont la cendre repose sous ce mausolée, jusqu'au jour de l'universelle résurrection du royaume des cieux !

« S'il fallait élever un monument à tous les braves de notre race qui moururent héroïquement comme les compagnons du chevalier de Lévis, la chaîne des Laurentides n'aurait pas assez de pierres pour leur construire leur piédestal de gloire, et sur le sol de votre ville, le souvenir des exploits des morts disputerait la place nécessaire aux vivants. Si nous voulions manifester en tous les lieux qu'illustra notre bravoure française, il ne suffirait pas d'un défilé de deux heures dans les rues de Québec : vos fanfares et vos drapeaux devraient entreprendre un interminable pèlerinage sur les voies qui, d'un pôle à l'autre, sillonnent l'immensité.

« Car le sang de France, comme sa langue, s'est répandu partout. Langue faite pour dire des mots sublimes, sang destiné à couler pour les plus nobles causes, ils ont jailli tous deux d'un même cœur généreux, épris d'enthousiasme pour tout ce qui sert les intérêts du Christ et de l'humanité.

Et c'est un Anglais, Shakespeare, qui a rendu ce bel hommage à notre histoire : « La France, ayant ceint sa cuirasse, se montra sur tous les champs de bataille où l'appelaient le zèle et la charité, comme le propre soldat de Dieu. » (1)

« Ils sont apparus sur toutes les routes du globe et se sont jetés dans toutes les mêlées, nos hardis combattants. Volontaires de 92, qui s'en allaient, la cocarde tricolore au chapeau, mettre en fuite l'envahisseur et promulguer à la face des nations le code nouveau des droits de l'homme, droits illusoires, hélas ! qui devaient être plus d'une fois principe de servitude. Zouaves de Mentana et de Castelfidardo, où fraternisaient Français et Canadiens, l'image du Sacré-Cœur cousue à leur dolman bleu, résolus à défendre jusqu'au martyre les droits du Pape, garantie de vraie liberté pour les âmes et pour les peuples. Tous ont lutté avec vaillance et sont tombés en héros ! Paix à leurs cendres ! Que leurs âmes reposent en la paix de Dieu !

« Ceux qui combattirent ici n'ont pas connu la récompense du triomphe. C'est que leur victoire fut courte, et le joug, un instant brisé par leur suprême effort, retomba sur les épaules de leurs descendants. Honneur à eux, cependant ! Le sang versé n'est jamais stérile. De leurs souffrances fécondes et de leur mort, ils ont acheté la délivrance de leurs frères. Le conquérant d'alors, contre lequel ils se soulevaient, fut vaincu par ce peuple indomptable dont il se croyait le maître. A sentir ses sujets canadiens si résolus dans leur résistance, l'Angleterre comprit qu'il était nécessaire de gagner leur estime et d'obtenir leur loyalisme en leur reconnaissant la pleine jouissance de leurs droits. Et c'est ainsi que la défaite des braves de Lévis prépara l'indépendance pacifique de leur race française et la liberté de leur foi catholique.

« Qu'ils soient donc consolés et glorifiés dans leur tombe ! Ils s'y sont endormis comme ce curé lorrain, ancien soldat de la guerre allemande, qui demanda qu'on

---

(1) *The King John.*

l'ensevelît la tête couchée sur un drapeau tricolore, attendant, en son cimetière des pays annexés, qu'une sonnerie française vînt le faire surgir de son cercueil. Depuis 150 ans ils montent leur faction, eux aussi, et guettent la clameur amie qui les réveillera, dans la nuit de leur sépulture.

« Sentant, autour de leurs os, trembler le sol sous la marche magnifique de vos bataillons nouveaux, ils s'émeuvent à cette heure et du fond du passé où ils sont disparus, leur voix vous interroge. Qui vive ? Qui êtes-vous, jeunes soldats ? — Nous sommes la Jeunesse Catholique Franco-Canadienne. Sous un drapeau différent du vôtre, mais respectueux de nos traditions, nous sommes vos vrais fils, les défenseurs de votre patrimoine, les continuateurs de votre œuvre, les préparateurs ambitieux d'un grand avenir pour notre pays !

« Si vous aviez un jour besoin, jeunes gens, de reprendre confiance dans les destins du Canada et dans la vigueur du sang de France, c'est ici qu'il faudrait venir puiser du réconfort, au creux de ces sillons et à l'évocation de ces souvenirs. Vous y apprendrez à ne jamais désespérer des causes qui semblent perdues. Elles ne le sont que si leurs défenseurs perdent courage, car on n'est pas définitivement vaincu que si on n'a plus la volonté de vaincre. Mais quand on est décidé à lutter jusqu'au bout, tôt ou tard, Dieu aidant, on finit par être vainqueur. Soyez toujours, vous, des entêtés de l'espérance !

« Ne doutez pas davantage de la puissance de renouvellement que Dieu a mise au cœur de votre mère la France. Sa jeunesse, comme la vôtre, lui donne tant de joie et d'espoir ! Elle grandit dans la piété, dans le travail et dans l'action, apportant avec elle la promesse riante des renouveaux qui sont proches. Si le Christ bénit ses saintes ambitions, elle rendra aux baisers de son amour l'âme de son pays !

« Oui, priez pour cette œuvre de régénération, priez beaucoup. Mais cessez de pleurer, car l'heure des hivers

est passé et voici que la vie recommence à sourdre à travers nos plaines où déjà s'épanouissent les fleurs d'un printemps religieux.

« Écoutez ! Du fond de la vallée monte en ce moment jusqu'à nous le chant d'une cloche qui tinte pour l'office du soir. Les clochers de France laissent, en ces jours, tomber dans la nue les mêmes notes de paix. Après avoir fait pleurer leur glas funèbre sur nos ruines, ils s'accordent pour se tenir prêts, quand Dieu voudra, aux sonneries d'allégresse saluant l'aube de la résurrection.

« Regardez ! Près de moi, à cette estrade, replié sur lui-même, notre fier drapeau tricolore est maintenu autour de sa hampe. Un simple fil le retient. Qu'une main brise son nœud, et joyeusement, sous la caresse du vent qui passe dans l'air, il se déroulera de nouveau sur nos têtes, éclatant et triomphant. Elles se dénoueront aussi, soyez-en certains, les dernières attaches qui ont tristement resserré le drapeau de la France catholique. Elles tombent déjà une à une. Dieu achèvera de les rompre toutes, à l'heure marquée par sa Providence et méritée par noter labeur. Et vous le verrez encore se déployer sous un ciel d'azur, au clair soleil de la foi, et frissonner aux souffles généreux de la charité, l'étendard de nos pères, que feront flotter bien haut les mains de leurs enfants !

« Je vous donne rendez-vous au vieux pays pour y contempler ce triomphe. Vous y viendrez inaugurer avec nous le monument de la Revanche, qu'à notre tour nous élèverons en mémoire des militants de ces mémorables entreprises françaises et chrétiennes d'aujourd'hui. Ce sera notre Revanche à nous, la Revanche du Christ, vainqueur du mal dont nous souffrons, triomphateur de paix et d'amour par qui revivront nos grandeurs passées ! »

La fête n'eut pas été complète, si l'on n'y eut entendu et applaudi la voix toujours aimée du Président du Congrès. Mgr Roy, aumônier de l'Union régionale de l'A. C. J. C., à Québec, ne se refuse point à l'appel de ses jeunes amis.

« Tout a été dit, affirme Sa Grandeur, de ce qu'il fallait dire pour émouvoir votre patriotisme et dégager de cette fête la grande leçon qu'elle renferme. Il ne me reste donc qu'à féliciter les orateurs qui ont si bien parlé et à remercier l'Association Catholique de la jeunesse Canadienne-française qui a préparé avec tant de zèle et mené à un tel succès l'une des plus imposantes démonstrations de notre Congrès.

« Je tiens à remercier particulièrement M. l'abbé Thellier de Poncheville du concours que nous a apporté sa vibrante parole.

« Vous nous disiez, monsieur l'abbé, que le jour approche où une main vigoureuse brisera le lien qui tient captif sur sa hampe le drapeau de vos libertés religieuses. Je suis bien sûr que cet acte libérateur sera accompli par une main française. Mais si, par impossible, il y fallait le concours d'une main canadienne, je puis affirmer que ce concours ne fera pas défaut. Le Canada a trouvé des zouaves pour défendre le pape ; il en trouvera pour aider les catholiques de France à reconquérir leurs libertés religieuses.

« Au pied de ce monument qui nous rappelle l'une des plus glorieuses revanches de notre histoire, nous formons des vœux pour la grande revanche de la foi catholique au pays de nos aïeux. »

Sur ces propos réconfortants, au parfum de résurrection, Mgr Roy déclare close cette démonstration magnifique, qui eut le don d'élever à son maximum la sensation de joie intense et d'intime fierté nationale dans les cœurs de tous ceux qui en ont été les témoins ou les acteurs privilégiés.

La foule se disperse en bon ordre et tous regagnent leurs foyers avec la conviction vivace que la nationalité canadienne-française vient de vivre encore l'une de ces heures héroïques dont palpite presque chacune des pages de son histoire. Elle s'est grandie à ses propres yeux,

dans cette apothéose du culte de ses devanciers, et elle en conservera une gratitude durable aux organisateurs du Congrès, qui lui en fournirent l'occasion, comme à la jeunesse catholique, grâce à qui cette occasion heureuse a pu, si magnifiquement, être mise en valeur.

DIMANCHE, 30 JUIN

SÉANCE DE CLÔTURE

Quelques heures après l'ardente manifestation de la Jeunesse canadienne-française, les Congressistes se trouvent réunis à la Salle des exercices militaires, pour une dernière séance générale, la séance de clôture, l'une des plus belles, et peut-être la plus enthousiaste de la semaine.

Une foule énorme envahit la salle. Il faut ouvrir les portes, afin que ceux qui, ne trouvant pas de place à l'intérieur, se sont massés au dehors, puissent au moins entendre les orateurs. Cependant, nul incident désagréable ne se produit, grâce à l'entente qui règne partout, grâce aussi à l'excellente organisation du service d'ordre. Sous la direction de leur commandement, le chevalier Rouleau, les Zouaves de Québec et les étudiants, chargés de ce service, s'y emploient avec un dévouement et une intelligence qui pourvoient à tout.

Et qu'il nous soit permis de marquer aussi notre reconnaissance pour les services inappréciables rendus au Congrès par le Comité de réception, dans l'organisation des séances générales, et spécialement par son président, M. le docteur S. Grondin.

Monseigneur Roy ouvre la séance par une allocution qui résume les travaux et la pensée du Congrès. Il termine

ce discours par le serment que, depuis, la Société du Parler français a fait graver sur les murs de sa salle d'étude : « O cher parler de France, que ma langue s'attache à mon palais, si jamais je t'oublie ! »

Puis il invite M. l'abbé Thellier de Poncheville à prendre la parole.

« Pour fortifier, dit-il, le serment que mes lèvres viennent de prononcer, pour faire goûter à vos cœurs les charmes du verbe de France, et ajouter, s'il en est besoin, une dernière raison à toutes celles que vous avez de l'aimer, ce verbe va maintenant couler en flots harmonieux, chargés de grandes et nobles pensées, sur les lèvres de l'un des plus merveilleux semeurs de paroles françaises et d'idéal chrétien. M. l'abbé Thellier de Poncheville, cet auditoire vous écoute. »

« La langue française et l'apostolat catholique », tel est le sujet du discours de M. l'abbé Thellier de Poncheville, et sa parole vibrante soulève l'enthousiasme. On acclame l'orateur.

Mais un autre Français, ami très cher des Canadiens, va parler. Monseigneur le Président l'annonce :

« Afin que la démonstration soit complète des beautés supérieures de notre langue, vous allez maintenant l'entendre chanter sur les lèvres d'un poète. Ce poète est un Français, et ce Français est un catholique. La langue française ne pouvait trouver ici un interprète plus autorisé et plus sympathique. Ce sera l'honneur et la joie de ce Congrès d'avoir attiré jusqu'à nous ce poète, qui nous connaît si bien et qui chante notre histoire avec tant d'amour. Je prie M. Zidler de faire vibrer nos âmes aux accents de sa lyre. »

M. Gustave Zidler lit la deuxième partie de son poème : *Pour la plus grande gloire du Canada — Vers l'avenir !*

Comme on a applaudi l'orateur, on applaudit le poète. Jamais l'éloquence et la poésie n'avaient peut-être fait vibrer ainsi nos âmes.

Enfin, dernier article du programme de ce dernier soir,

est passé et voici que la vie recommence à sourdre à travers nos plaines où déjà s'épanouissent les fleurs d'un printemps religieux.

« Écoutez ! Du fond de la vallée monte en ce moment jusqu'à nous le chant d'une cloche qui tinte pour l'office du soir. Les clochers de France laissent, en ces jours, tomber dans la nue les mêmes notes de paix. Après avoir fait pleurer leur glas funèbre sur nos ruines, ils s'accordent pour se tenir prêts, quand Dieu voudra, aux sonneries d'allégresse saluant l'aube de la résurrection.

« Regardez ! Près de moi, à cette estrade, replié sur lui-même, notre fier drapeau tricolore est maintenu autour de sa hampe. Un simple fil le retient. Qu'une main brise son nœud, et joyeusement, sous la caresse du vent qui passe dans l'air, il se déroulera de nouveau sur nos têtes, éclatant et triomphant. Elles se dénoueront aussi, soyez-en certains, les dernières attaches qui ont tristement resserré le drapeau de la France catholique. Elles tombent déjà une à une. Dieu achèvera de les rompre toutes, à l'heure marquée par sa Providence et méritée par noter labeur. Et vous le verrez encore se déployer sous un ciel d'azur, au clair soleil de la foi, et frissonner aux souffles généreux de la charité, l'étendard de nos pères, que feront flotter bien haut les mains de leurs enfants !

« Je vous donne rendez-vous au vieux pays pour y contempler ce triomphe. Vous y viendrez inaugurer avec nous le monument de la Revanche, qu'à notre tour nous élèverons en mémoire des militants de ces mémorables entreprises françaises et chrétiennes d'aujourd'hui. Ce sera notre Revanche à nous, la Revanche du Christ, vainqueur du mal dont nous souffrons, triomphateur de paix et d'amour par qui revivront nos grandeurs passées ! »

La fête n'eut pas été complète, si l'on n'y eut entendu et applaudi la voix toujours aimée du Président du Congrès. Mgr Roy, aumônier de l'Union régionale de l'A. C. J. C., à Québec, ne se refuse point à l'appel de ses jeunes amis.

« Tout a été dit, affirme Sa Grandeur, de ce qu'il fallait dire pour émouvoir votre patriotisme et dégager de cette fête la grande leçon qu'elle renferme. Il ne me reste donc qu'à féliciter les orateurs qui ont si bien parlé et à remercier l'Association Catholique de la jeunesse Canadienne-française qui a préparé avec tant de zèle et mené à un tel succès l'une des plus imposantes démonstrations de notre Congrès.

« Je tiens à remercier particulièrement M. l'abbé Thellier de Poncheville du concours que nous a apporté sa vibrante parole.

« Vous nous disiez, monsieur l'abbé, que le jour approche où une main vigoureuse brisera le lien qui tient captif sur sa hampe le drapeau de vos libertés religieuses. Je suis bien sûr que cet acte libérateur sera accompli par une main française. Mais si, par impossible, il y fallait le concours d'une main canadienne, je puis affirmer que ce concours ne fera pas défaut. Le Canada a trouvé des zouaves pour défendre le pape ; il en trouvera pour aider les catholiques de France à reconquérir leurs libertés religieuses.

« Au pied de ce monument qui nous rappelle l'une des plus glorieuses revanches de notre histoire, nous formons des vœux pour la grande revanche de la foi catholique au pays de nos aïeux. »

Sur ces propos réconfortants, au parfum de résurrection, Mgr Roy déclare close cette démonstration magnifique, qui eut le don d'élever à son maximum la sensation de joie intense et d'intime fierté nationale dans les cœurs de tous ceux qui en ont été les témoins ou les acteurs privilégiés.

La foule se disperse en bon ordre et tous regagnent leurs foyers avec la conviction vivace que la nationalité canadienne-française vient de vivre encore l'une de ces heures héroïques dont palpite presque chacune des pages de son histoire. Elle s'est grandie à ses propres yeux,

avaient pris fin. Mais, après cette délicieuse semaine de « vie en famille », à ces frères, rassemblés de tous les coins de l'Amérique, autour du berceau de la race, pour y savourer à longs traits les joies mémorables du retour au foyer paternel, il en coûtait de se séparer déjà, sans avoir pu goûter les satisfactions particulières de quelques heures au moins de contact plus intime, en dehors des exigences d'un programme si bien rempli.

Les organisateurs du Congrès avaient heureusement deviné ce délicat sentiment, très naturel, et prévu les conséquences qu'il devait comporter.

Après le Congrès fini, une idéale excursion par eau, de Québec au Saguenay, devait venir servir de couronnement bien digne à la série des fêtes, et de transition fort convenable entre l'existence d'enchantements qui avait été celle des Congressistes, depuis six jours, et le terre à terre de la vie quotidienne où chacun allait rentrer.

Ils furent environ deux cents à s'inscrire pour ce voyage unique, et tous, au retour, étaient unanimes à plaindre le sort de ceux qui n'avaient pu se joindre à ce pèlerinage patriotique et fraternel.

Par une température charmante, le lundi matin vers 10 heures, l'un des vapeurs-palais de la compagnie de navigation « Richelieu et Ontario », le *Saint-Irénée*, appareillait et quittait bientôt le port de Québec, emportant vers le golfe et vers l'estuaire du Saguenay le joyeux bataillon des pèlerins de la Langue française.

La compagnie était choisie, et l'entrain fut parfait, d'un bout à l'autre du voyage. Monseigneur Bruchési, archevêque de Montréal, Monseigneur Roy, président du Congrès, M. le comte Thellier de Poncheville, M. Gustave Zidler, M. l'abbé Thellier de Poncheville, M. l'abbé S.-A. Lortie, trésorier du Congrès, MM. le docteur Bédard et J.-A. Favreau, de la Nouvelle-Angleterre, M. Alcée Fortier, de la Nouvelle-Orléans, M. l'abbé Doucet, de l'Acadie, et maints autres personnages également importants du monde religieux ou civil, parmi lesquels de nombreuses

dames, avaient tenu à ne pas manquer cette excursion, dont le succès fut en tous points complet.

La compagnie de navigation n'avait rien négligé pour assurer le confort absolu et l'entière jouissance de l'occasion à ses distingués clients de ce voyage spécial. Jusqu'au menu des tables richement servies, qui portait en exergue, à côté des armes de la Compagnie « Richelieu et Ontario », la mention : « *Congrès du Parler français.* — Vapeur *Saint-Irénée*, ligne du Saguenay. » Le commandant du *Saint-Irénée*, le capitaine Dugal, se montra rempli de complaisance et d'aménité pour tous les congressistes à son bord, et son noble exemple entraîna dans le même sens tout son équipage : si bien que les voyageurs n'eurent qu'à se féliciter des excellents traitements dont ils furent l'objet et à témoigner à qui de droit leur sincère gratitude de l'urbanité exquise, « à la française », qu'on leur avait partout marquée.

Le président général de la compagnie lui-même, Sir Rodolphe Forget, député fédéral des comtés de Montmorency et de Charlevoix, tint à manifester la haute appréciation qu'il faisait de cette excursion à nulle autre pareille. Sur son ordre, le *Saint-Irénée* stoppa, à la descente, au quai de S.-Irénée-les-Bains, comté de Charlevoix, où M. Forget fit à tous les excursionnistes les honneurs de son coquet manoir de Gil' Mont.

Sir Adolphe Routhier, voisin de Sir Rodolphe Forget, pour la saison d'été, voulut bien aussi prendre sa large part à ce cordial accueil.

De S.-Irénée-les-Bains, d'où il démarrait vers les cinq heures de l'après-midi, gagnant la mer, sous les effluves de la brise saline et les chaudes caresses d'un beau soleil d'été à son déclin, le bateau s'en alla accoster le quai de Tadoussac, à l'entrée du merveilleux Saguenay.

Nous empruntons ici les notes d'un témoin oculaire, telles que publiées, les 2 et 3 juillet, par l'*Action Sociale*, de Québec. Elles évoqueront avec plus de précision que

nous ne le saurions faire, à des mois de distance, le souvenir gracieux de ce voyage d'élite.

A Tadoussac, raconte le narrateur, station charmante de trois heures. On visite la vieille chapelle du lieu, construite dès 1647, et tous les principaux excursionnistes se font un devoir d'apposer leur signature dans le registre des noms de visiteurs. Tous admirent les vieux tableaux pieux, dons des rois de France, et savourent le parfum d'antiquité vénérable qui émane de ce sanctuaire, l'un des plus anciens de notre pays. On se plaît à entendre le son de l'humble petite cloche, près de trois fois centenaire, qui, de temps immémorial éveilla les échos sauvages du majestueux Saguenay.

Plusieurs des touristes vont également visiter l'établissement de pisciculture dont se glorifie Tadoussac. Puis, à 10 heures, par bonne marée, le bateau reprend sa course. Il pénètre dans l'embouchure du Saguenay, aux accents de l'*Ave Maris Stella* et du *Magnificat*, que chantent les excursionnistes, désireux de clamer au ciel leur ravissement, devant le spectacle de grandeur et de majesté qu'un beau clair de lune, sous un ciel constellé, leur permet d'admirer.

De 9.30 à 11 heures du soir, superbe concert impromptu : brillante musique, chants excellents, charmante poésie récitée par M. Zidler : « L'écho du Saguenay », allocutions captivantes de NN. SS. Roy et Bruchési.

On remonte le Saguenay de nuit, et vers quatre heures, le mardi matin, le *Saint-Irénée*, avec son parti de joyeux et fraternels touristes, aborde au quai de Chicoutimi. Quelques-unes des personnalités les plus marquantes de la gentille petite ville, tant éprouvée naguère, [1] étaient au débarcadère, pour souhaiter la bienvenue aux arrivants : Monseigneur Lapointe, Vicaire général, au diocèse de Chicoutimi, MM. les abbés Frenette et Dufour, de l'évêché,

---

(1) Le 24 juin, premier jour des fêtes du Congrès, on apprenait, à Québec, la triste nouvelle que l'incendie venait de dévaster tout le quartier commercial de Chicoutimi, ruinant la cathédrale, le séminaire, etc.

M. J.-E.-A. Dubuc, gérant général de la Compagnie de Pulpe de Chicoutimi, et président de la Compagnie de chemin de fer de la baie des Ha ! Ha !

Nos Seigneurs Bruchési et Roy, ainsi que la plupart des nombreux membres du clergé présents furent promptement mis à même de célébrer leur messe quotidienne, dans l'une des nombreuses chapelles provisoires aménagées à leur intention. Les laïques se dispersèrent bientôt dans la ville, pour y admirer à l'aise le panorama environnant, contempler de plus près les pitoyables ruines, encore fumantes, de l'incendie désastreux du 24 juin, mais surtout, pour avoir la consolation de constater, à la mine rassurée des citoyens et à leur énergique détermination, que la ville de Chicoutimi, navrée de douleur, n'était cependant pas désespérée, et loin de là ; que l'on pouvait déjà entretenir l'espoir fondé de la voir bien vite sortir régénérée de ses décombres, et plus coquette que jamais, se reprendre à sourire au monde, du haut de ses caps saguenayens, justement confiante en son bel avenir.

Pendant que le navire, dès 7 heures, reprenait le large et mettait le cap sur Québec, afin d'obéir aux exigences de la marée, un train spécial du chemin de fer de la Baie des Ha ! Ha ! emportait une cinquantaine des excursionnistes qui, sous la conduite de M. Dubuc et de l'un de ses principaux assistants, M. Tremblay, allèrent visiter les usines de la Compagnie de Pulpe, avec les nouvelles installations, plus vastes encore, qu'on était alors en passe d'y ajouter, pour en faire l'une des plus importantes organisations du genre en notre pays, puisqu'elles allaient la mettre en mesure de produire jusqu'à cinq cents tonnes par jour de pulpe à papier.

Il fut intéressant pour les visiteurs d'examiner à loisir l'ancien moulin, en pleine exploitation, et les nouveaux édifices qui s'achevaient, avec leur armée industrieuse d'un millier d'ouvriers, tous de tenue excellente.

Dès l'arrivée des touristes du Congrès, sur tous les principaux édifices des usines de la compagnie monta en

même temps au mât le drapeau canadien-français, le cher Carillon-Sacré-Cœur, et il se mit à claquer joyeusement dans la brise matinale, aux acclamations enthousiastes des Congressistes, qui entonnèrent, avec âme : « O Canada, terre de nos aïeux ! » Le spectacle était vraiment touchant, dans ce décor splendide d'une belle nature, et dans ces circonstances d'un cachet tout particulier.

Sitôt la visite finie aux usines, les visiteurs furent rejoints par NN. SS. Bruchési et Roy, M. l'abbé de Poncheville et plusieurs autres prêtres excursionnistes, que voulaient bien accompagner Monseigneur Labrecque, évêque de Chicoutimi, Monseigneur Lapointe et de nombreux prêtres de Chicoutimi. On prit le train, et en route pour S.-Alphonse, où l'on allait rejoindre le bateau.

Au Pont Arneau, sur le parcours, un arrêt permit aux touristes d'admirer les travaux de génie qu'on y poursuivait pour établir un nouveau barrage et augmenter les pouvoirs hydrauliques de la Compagnie de Pulpe, en vue de fournir l'électricité à Chicoutimi.

La gracieuseté des directeurs de l'entreprise offrit ici un rustique petit déjeuner, dans le vaste chantier qui sert de réfectoire aux ouvriers, pour ceux des voyageurs qui avaient quitté le bateau de bonne heure et se trouvaient encore à jeun. Ce fut charmant et d'un entrain merveilleux. Notre bon poète Zidler se montra particulièrement heureux d'avoir pu savourer cette tranche de vie industrielle et champêtre au Canada français, telle que découpée de la sorte en pleine existence active de notre pays qui se développe si merveilleusement.

Puis, nouveau départ, et peu après dix heures, arrivée à S.-Alphonse, où le bateau attendait son détachement d'excursionnistes venus de Chicoutimi par voie ferrée.

Signalons, en passant, la louable attention des directeurs de la Compagnie du chemin de fer, qui ont donné le nom d'Arneau au dernier endroit où nous venions de faire halte, et celui de La Brosse à la jonction de l'embranchement de Chicoutimi avec la ligne venant de Jonquières,

en l'honneur de deux missionnaires célèbres et populaires au royaume du Saguenay. Ce souci délicat et patriotique de faire revivre nos savoureux souvenirs historiques est tout à l'honneur de ces messieurs ; il convient de les en féliciter.

A S.-Alphonse, après une courte visite à l'église et au presbytère, ce fut l'embarquement, et bientôt le *Saint-Irénée*, sortant des profondeurs de la grande baie hospitalière, reprenait le cours du Saguenay, dont les paysages aux splendeurs ininterrompues, toujours plus majestueux et ravissants, sous les effets de clair soleil, dont un ciel clément favorisait ce voyage de féerie, provoquaient constamment les témoignages de vive émotion, d'admiration profonde de tous les excursionnistes, spécialement des étrangers à notre province.

D'enchantement en enchantement, on atteignait, peu après midi, les célèbres points de repère des navigateurs au Saguenay : d'abord le Tableau, et peu après, ces deux gigantesques frères jumeaux : le cap Trinité et le cap Éternité, montant la garde à chacune des pointes de la baie Trinité.

Ici, le navire, dirigé par l'inépuisable complaisance d'un commandant fort obligeant, longe d'aussi près que possible la rive escarpée, permettant aux amateurs de s'efforcer à y atteindre d'un trait de pierre vigoureusement lancée, et parfois même d'y réussir. Le *Saint-Irénée* ralentit sa marche, s'amuse, quelques minutes, à provoquer, de sa sirène, les échos endormis et leur arrache de surprenantes réponses, d'une netteté parfaite, à double et trible répétition. Le navire s'avance un peu dans la baie Trinité, et tous peuvent contempler à leur aise, sous ses aspects divers, l'écrasante masse de pierre dont le front altier projette son ombre majestueuse sur l'abîme liquide où se baigne sa base, donnant au navire qui rase le fleuve l'aspect d'un pygmée blanc qui se frôlerait au pied d'un immense géant drapée de couleurs sombres.

Un saisissement intense s'empare de tous, un flot

d'admiration monte du cœur aux lèvres des voyageurs qui se délectent et s'édifient à ce spectacle, peut-être unique au monde, et après l'*Ave Maris Stella*, chanté en chœur, en l'honneur de la Vierge colossale et protectrice qui se dresse à mi-hauteur du cap Trinité, ce sont des refrains d'allégresse et de bénédiction, que font entendre les touristes de la Langue française, tous se sentant, au fond de leur âme, plus croyants que jamais ! « *Célébrons le Seigneur* ! », le *Credo du paysan*, et d'autres chants de même nature résonnent, tour à tour, aux échos des grands caps.

M. le comte Thellier de Poncheville récite, le cœur ému, un gracieux impromptu poétique, hommage à la grande leçon de foi, et d'humilité en même temps, qui se dégage de la majesté propre au cap Éternité. Tous applaudissent, et l'émotion est générale, comme elle est profonde.

Enfin, l'heure est venue de reprendre la course rapide, aux surprises incessantes et d'instant en instant plus enchanteresses. Le *Saint-Irénée* glisse de nouveau, svelte et léger, vers l'embouchure du Saguenay, emportant maints cœurs où s'agite le regret d'avoir dû s'arracher si tôt à des spectacles si élevés et si réconfortants.

On salue Tadoussac, et déjà le golfe Saint-Laurent développe aux regards les chatoiements de ses horizons immenses. L'île Rouge, l'île Blanche, l'île Verte défilent tour à tour. A droite, c'est la Pointe aux Alouettes, retraite délicieuse des Messieurs du Séminaire de Chicoutimi ; c'est bientôt S.-Siméon, le Cap-à-l'Aigle, puis La Malbaie, où le navire aborde avant sept heures.

Les promenades s'organisent de toutes parts, qui allant saluer la vieille chapelle du lieu, qui un parent, qui un ami, pendant qu'un nombre plus considérable encore gravit la falaise pour aller inventorier les splendeurs renommées à juste titre du Manoir Richelieu, le princier hôtel du « Richelieu et Ontario », à cet endroit. L'accueil aux touristes est partout excellent, selon les lois de la meilleure tradition canadienne-française, et l'on ne quitte pas ce

coin de terre privilégié de la nature sans en remporter les plus agréables souvenirs.

Un peu après neuf heures, tout le monde est revenu à bord, et voilà que s'improvise sur le champ une seconde audition du magnifique concert patriotique en famille, dont le succès de la veille au soir est loin d'être oublié.

Avec un programme un peu modifié, ce sont les mêmes charmants artistes que nous avons applaudis hier ; ils reviennent, une fois encore, nous faire trop courtes les heures sans pareilles que nous vivons. Au piano, Mme Omer Héroux (née Bernadette Dufresne), M. W. Beaudry ; au violon, M. l'abbé J. Laberge ; au violoncelle, M. le docteur A. Lemieux ; comme solistes, Mme Giasson, MM. Ed. Coulombe, Aurèle Leclerc, le docteur Léon Fiset, etc. ; des chœurs d'amateurs : *France! France!* d'Adam, les *Chants canadiens*, d'Ernest Gagnon, etc., etc. : un vrai régal artistique. Pour renouveler le bon goût de la poésie savoureuse que son excellent ami M. Zidler nous avait donnée, la veille, le Secrétaire général du Congrès, en dépit de la fatigue qui l'accable, en ces premières heures de détente, après le congrès fini — « son œuvre » grandiose mais écrasante enfin accomplie — M. Adjutor Rivard veut bien consentir à dire, avec sa maîtrise prenante, qu'on ne se lasse jamais d'applaudir, une couple de petites choses délicieuses.

Il se fait onze heures et davantage ; il faut bien songer au repos de tous, bien mérité et avantageusement préparé par les caresses incessantes du grand vent du large, non moins que par les senteurs balsamiques et assoupissantes que la brise nous apporte de la côte agreste. L'on se retire pour la nuit. Bientôt le navire lève ses amarres, et en route pour Québec, où les touristes du Congrès de la Langue française reprenaient pied dès 6 heures, le mercredi matin.

Que de détails intéressants de ce voyage sans rival il nous faut laisser glisser ! Grisantes causeries, si aimablement éducatrices, de M. l'abbé Thellier de Poncheville ; conversations pleines d'enjouement, échanges d'impressions

fraternelles, dont la mémoire vivra bien longtemps, etc., etc.

Puissions-nous, au moins, avoir dit ce qu'il faut pour faire bien entendre sous quelle impression absolument excellente chez tous s'acheva cet épilogue ravissant du poème enchanteur qu'avait été le Premier Congrès de la Langue française au Canada !

DEUXIÈME PARTIE

ADRESSES — DISCOURS — POÈMES

SÉANCE D'OUVERTURE

LUNDI, 24 JUIN

SALLE DES EXERCICES MILITAIRES

DISCOURS D'OUVERTURE

Prononcé par S. G. Mgr P.-E. Roy, président

Monsieur le Gouverneur, [1]
Excellence, [2]
Messeigneurs, [3]
Mesdames, Messieurs,

« Le meilleur président est celui qui fait le moins de discours. »

Je ne sais plus qui a tracé du président cette ligne un peu brusque et cet idéal un peu maigre. Il serait, sans doute, cruel de n'offrir pas d'autre modèle à un temps et à une société où se lèvent si drues les organisations dont les membres réclament une tête.

Mais on me permettra de me prévaloir du conseil, dont cette boutade n'est que le voile trop transparent, pour ne pas faire de discours. Les organisateurs du Congrès ont d'ailleurs suffisamment agi pour être justifiables de réclamer maintenant le droit de se taire, et de se livrer tout entiers au plaisir d'écouter parler les autres.

Et, vous ne pouvez certes l'ignorer, ils sont nombreux les orateurs qui, pendant ces jours et tout particulièrement dans cette salle, feront chanter sur leurs lèvres le parler de la douce France.

---

(1) L'honorable Sir François Langelier, lieutenant-gouverneur de la province de Québec, représentant Son Altesse Royale le duc de Connaught, gouverneur général du Canada.

(2) Son Excellence Mgr Stagni, délégué apostolique.

(3) Mgr L.-N. Bégin, Mgr A. Langevin, Mgr P. Bruchési, Mgr C.-H. Gauthier, Mgr Blais, Mgr Cloutier, Mgr Brunault, Mgr Archambeault, Mgr Blanche.

Cependant, avant de vous convier à cette fête de l'oreille et du cœur, j'ai à remplir le très agréable devoir de souhaiter une cordiale et reconnaissante bienvenue à tous ceux qui ont voulu être de notre congrès.

Je salue d'abord avec une respectueuse reconnaissance les distingués représentants de Sa Majesté le Roi George V et de Sa Sainteté le Pape Pie X. Leur présence à cette séance d'ouverture dit assez éloquemment sous quels bienveillants auspices est placée l'œuvre du Congrès, et à quels desseins de haut et loyal patriotisme les congressistes entendent appliquer leur zèle et leur activité. Fidèles à l'Église catholique et à la Couronne d'Angleterre, nous pouvons donner l'assurance que tous nos travaux et toutes nos délibérations porteront la marque de cette double fidélité, qui est profondément entrée dans les traditions de notre race.

La France ne pouvait pas être absente d'un Congrès de la Langue française au Canada. Le soin que nous avons pris de garder ici son verbe, et avec ce verbe la civilisation catholique et française dont il fut en Amérique le très noble et très vaillant instrument, nous donne bien quelque titre à sa bienveillante attention.

Et puis, les fêtes qui vont se dérouler, cette semaine, révèleront une telle survivance de la race, un si ferme souci d'en maintenir, d'en cultiver et d'en faire rayonner le génie clair et bienfaisant, que la France devait être tentée de se donner la joie d'un tel spectacle.

Eh! bien, messieurs, la France est présente.

Je la salue dans la personne du distingué représentant de l'Académie française, M. Étienne Lamy, qui, demain soir, nous procurera le très rare bonheur de saisir sur ses lèvres la pensée et le verbe français dans ce qu'ils ont de plus élevé et de plus exquis.

Je salue la France dans la personne de son Consul général au Canada, M. Bonin, qui veut bien, dès ce soir, apporter à notre Congrès naissant le sourire de la mère patrie.

Je salue la France dans la personne du vaillant apôtre qui porte en son âme toute la flamme et sur ses lèvres toute l'éloquence du clergé français.

Je la salue enfin dans l'un de ses poètes les plus remarquables, M. Zidler, qui s'est fait une âme canadienne pour chanter les choses et les gens de chez nous, et qui veut bien jeter sur notre Congrès l'étincelante draperie de ses vers.

Le Gouvernement de la Province et le Conseil Municipal de la ville de Québec se sont donné le très rare et très délicat plaisir d'être les Mécènes de notre Congrès. Qu'on me permette de ne pas tarder davantage à louer leur munificence et à exprimer notre vive gratitude à M. le Premier Ministre, à M. le Maire, et à tous

leurs collègues. Il ne s'agit pas d'un acte de banale bienveillance, comme en font souvent les hommes qui disposent du pouvoir et des deniers publics. La Ville et la Province qui furent le berceau de la race canadienne-française, qui en sont encore le foyer ardent et fécond et le rempart inexpugnable, ont voulu dire, en termes non équivoques, comment elles veulent rester fidèles à leur mission, quels sacrifices elles entendent faire pour assurer ici le maintien des traditions, la survivance, la culture et la défense de la langue ancestrale. Et c'est ce qui donne à leur concours une très haute signification, qu'il nous plaît de souligner.

Je salue encore, et avec une vive émotion, les représentants si nombreux de notre vaillant clergé, et à sa tête l'Épiscopat canadien-français, qui nous honore, ce soir, de sa présence après nous avoir encouragés par ses plus ardentes sympathies et par son concours le plus généreux.

Si l'idée du Congrès a pu atteindre les masses et les remuer, si tous nos frères de l'Amérique du Nord ont pu se joindre à nous et être comme entraînés dans un irrésistible et inoubliable élan de patriotisme, le mérite en revient, dans une large mesure, à ces prêtres et à ces religieux qui se sont faits, avec un noble désintéressement, les collaborateurs et les apôtres de notre Œuvre.

Bienvenue à tous les frères rassemblés à Québec, pour y fêter avec nous le parler des aïeux. Notre vieille cité sent son cœur se dilater pour embrasser tous ces fils de la patrie qui ont répondu à son appel, et qui vont être, pour quelques jours, les hôtes aimés de son foyer.

Nous savons, chers Congressistes, quels sacrifices ont dû faire un grand nombre d'entre vous, quelles distances et quels obstacles il leur a fallu franchir pour venir jusqu'à nous. Les organisateurs du Congrès n'ont rien épargné pour que votre séjour à Québec fût agréable et utile, et s'il manque quelque chose à l'hospitalité qu'ils vous offrent, ce ne sera certes pas la franche et joyeuse cordialité. « Il est bon pour des frères d'habiter ensemble », dit l'écrivain sacré. Voici des jours où nous allons vivre bien ensemble, l'esprit appliqué aux mêmes pensées, la mémoire pleine des mêmes souvenirs, le cœur ouvert aux mêmes espérances, la volonté tendue par les mêmes efforts. Plus que jamais nous nous sentirons étroitement unis dans les liens d'une très ancienne et très douce fraternité ; et ce sentiment fera rayonner la joie au foyer de la grande famille nationale.

Et afin de bien orienter, dès le début, toutes les pensées et tous les efforts, permettez-moi d'indiquer ici quelques-uns des jalons qui ont déjà été plantés pour tracer la route à suivre.

« Le Congrès, disions-nous dans l'Appel au public, le 10 avril 1911, est convoqué pour l'étude, la défense et l'illustration de la langue et des lettres françaises au Canada...

« Que notre langue s'épure, se corrige et soit toujours saine et de bon aloi ; que notre parler national se développe suivant les exigences des conditions nouvelles et les besoins particuliers du pays où nous vivons ; qu'il s'étende et qu'il revendique ce qui lui appartient, mais sans heurter les ambitions légitimes, et dans le libre exercice de ses droits ; que notre littérature se perfectionne et se nationalise, mais dans le respect des traditions françaises : tels sont les vœux légitimes de tous les nôtres, tel est aussi l'idéal très élevé pour lequel l'on travaille et l'on peine. C'est pour réaliser dans une mesure plus grande ces souhaits patriotiques, c'est pour déterminer un nouvel effort plus vigoureux vers cet idéal, que se tiendra le Premier Congrès de la Langue française au Canada...

« Canadiens français de Québec ou de l'Ontario, du Manitoba, de l'Ouest ou des États-Unis, Acadiens de l'Est ou de la Louisiane, les mêmes raisons d'ordre général nous engagent à ne rien négliger pour maintenir chez nous la langue française dans son intégrité, pour user des droits qui lui sont reconnus et revendiquer ceux qui devraient l'être.

« Notre mission, dans le Nouveau Monde, est de faire survivre, malgré les forces contraires et les allégeances nouvelles, le génie de notre race, et de garder pur de tout alliage l'esprit français qui est le nôtre. Or l'usage et le développement de notre langue maternelle sont nécessaires à l'accomplissement de notre destinée ; cette langue est la gardienne de notre foi, la conservatrice de nos traditions, l'expression même de notre conscience nationale...

« Nous adressons donc un pressant appel à tous les Canadiens français et à tous les Acadiens qui ont à cœur la conservation de leur langue et de leur nationalité. Nous les invitons tous à adhérer au Premier Congrès de la Langue française au Canada. »

Cette invitation a été entendue, messieurs. Tout un peuple s'est levé, frémissant, à notre appel. Au-delà de deux cent mille Canadiens français et Acadiens se sont associés à notre pensée, ont approuvé notre dessein, et, par un acte positif, une démarche, une signature, une offrande, ont affirmé leur intention de participer au Congrès et leur volonté de garder intact l'héritage des ancêtres. Et ce soir, à l'heure solennelle que nous vivons, dans les milliers de foyers où brûle encore la flamme du pur patriotisme et où l'on assemble toujours avec un fidèle amour les douces syllabes de France, les yeux se tournent vers Québec, les mains se tendent vers nous,

les cœurs palpitants s'unissent à nos cœurs dans l'allégresse d'une fraternelle alliance.

J'entends comme une rumeur de voix françaises qui arrivent jusqu'aux murs de notre Cité et jusqu'aux portes de cette salle ; voix de l'Ontario et de l'Acadie, voix du Manitoba, de la Saskatchewan et de l'Alberta, voix de la Nouvelle Angleterre, de la Louisiane et des Illinois. Toutes ces voix rendent le son harmonieux de l'âme nationale, et toutes elles redisent l'indéfectible volonté d'une race qui veut vivre.

Souffrez que je recueille maintenant sur mes lèvres toutes ces voix, chargées des souvenirs, des angoisses, des espérances et des résolutions de tout un peuple, et que, au nom des trois millions de Canadiens français et d'Acadiens de l'Amérique du Nord, je déclare ouvert le Premier Congrès de la Langue française au Canada. Je demande à Dieu, qui a fait de nous son peuple choisi, de bénir notre entreprise, de nous aider à la conduire à bonne fin par les voies de la justice et de la charité. Et je place ce Congrès sous la double protection de la Vierge triomphante, patronne des Acadiens, et de saint Jean-Baptiste, patron des Canadiens français.

Adresse à Son Altesse Royale le duc de Connaught, représentée par Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur de la province de Québec.—L'honorable M. P. Landry, président du Sénat du Canada.

Monsieur le Gouverneur,

Les membres du Premier Congrès de la Langue française au Canada n'ignorent pas que Son Altesse Royale le duc de Connaught avait daigné accepter d'ouvrir, en sa qualité officielle, la première séance de ces grandes assises tenues sous son patronage distingué. Ils savent également que, par suite d'événements imprévus, qui ont modifié son programme de voyages dans ce pays, Son Altesse Royale, se voyant dans l'impossibilité d'être à Québec à la date fixée pour l'ouverture de ce Congrès, a voulu quand même consacrer le principe de sa participation à nos fêtes, en vous nommant, Monsieur le Gouverneur, son représentant autorisé.

De cette double attention nous sommes particulièrement reconnaissants.

Un siècle et demi s'est écoulé depuis ce jour sanglant qui vit la rose d'Angleterre, par une rotation providentielle, succéder au lys de France et prendre racine en terre canadienne, alors que le sort des batailles couchait dans une fosse commune les représentants glorieux des deux nations rivales qui se disputaient la suprématie sur le nouveau monde.

Depuis trente lustres, les générations ont succédé aux générations, et l'arbre de notre nationalité, abandonné par la France au milieu de la plaine désolée, exposé à toutes les variations d'une politique toujours incertaine, battu par les vents de l'adversité, s'est affermi quand même dans le sol qui le portait. Ses racines se sont multipliées à l'infini et, puisant dans une terre à jamais féconde une sève toujours généreuse et une vie continuellement nouvelle, il est resté, comme un perpétuel défi aux éléments déchaînés contre lui. Au soleil de Dieu, il eut des floraisons superbes, et si les vents du ciel ont parfois secoué son feuillage et courbé sa tête, s'ils ont arraché quelque chose de sa substance, n'était-ce pas pour porter au loin, jusque dans une terre étrangère, la semence bénie, féconde, reproduisant, sous un autre ciel, ces rejetons vigoureux qui aujourd'hui, à leur tour, demandent un rayon de lumière, et l'affirmation de leur droit à l'existence.

Nous pouvons donner les deux.

Et pourquoi ce Congrès, si ce n'est pour solennellement affirmer le droit sacré que nous avons de parler notre langue ? Ce droit, les hardis pionniers de la France, soldats du roi ou martyrs du Christ, nous l'ont conquis, en promenant le flambeau de la civilisation à travers le continent américain et en fécondant, de leurs sueurs et de leur sang, le glorieux sillon qu'ils avaient ouvert, des bords glacés de la Baie d'Hudson aux plages ensoleillées du golfe mexicain. Ce droit, l'Angleterre l'a reconnu dans les lois organiques qui nous ont donné la constitution sous laquelle nous vivons aujourd'hui. Inscrit en toutes lettres dans l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, ce droit n'est pas confiné à la seule province de Québec, mais il est aussi, dans tout le Dominion, l'incontestable apanage de la race française, et si c'est votre devoir, M. le Gouverneur, dans l'exercice de vos fonctions gubernatoriales, de demander au verbe français de servir de véhicule à l'expression de vos pensées, de vos désirs, de vos souhaits, une semblable obligation incombe également à tous les gouverneurs généraux que l'Angleterre envoie, du cœur même de l'Empire, représenter sur nos bords, la dignité, la majesté, la puissance de la Couronne britannique.

Ainsi le veut la loi, et ce fut une conquête. Ce fut la conquête, pour toute une race, de l'élément essentiel de sa propre conservation et du gage assuré de sa persistante vitalité.

Accourant aujourd'hui de tous les coins de l'Amérique, au vibrant appel d'une patriotique association, réunis au berceau même de la nationalité française au Canada, nous rendons grâces au Ciel, qui nous a défendus, aux heures sombres de notre histoire, et nous disons, dans un élan de nos cœurs, notre éternelle reconnaissance aux champions valeureux qui ont tenu haut et ferme le drapeau de nos justes revendications.

Nous les connaissons.

Les mères canadiennes-françaises, au foyer de la famille ; les éducateurs de la jeunesse, dans les tribunes de nos écoles et dans les chaires de nos universités ; les politiques, dans l'arène électorale et au sein de nos assemblées délibérantes ; les hommes de lettres, dans les colonnes d'une presse toujours militante ; les hommes du sanctuaire, dans l'exercice de leurs fonctions évangélisatrices, les voilà, tous ceux qui, depuis le bas de l'échelle jusqu'au sommet, d'un commun accord, sous l'impulsion du même esprit patriotique, ont soutenu et perpétué jusqu'à ce jour la tradition aimée qui chante à nos oreilles le doux parler de la France.

Fidèles continuateurs des travaux de ces apôtres du devoir, pénétrés de l'esprit des Laval, des Briand et des Plessis, des

Bédard, des Viger et des Papineau, des Parent, des Lafontaine et des Cartier, les membres de la Société du Parler français, en convoquant aujourd'hui, sur ce vieux roc de Québec, tous les fils de notre race, ont voulu rendre hommage à ces défenseurs de notre langue. Ils tiennent également à saluer d'un souvenir ému et d'un geste reconnaissant la mémoire de ces amis sincères qui, bien qu'appartenant à une autre race, n'ont pas craint de mettre au service de la nôtre leur parole ardente et victorieuse.

Il nous semble l'entendre encore résonner à nos oreilles et remuer nos cœurs ravis, quand, tombant des lèvres de l'un des plus grands hommes que le Canada ait produits, elle disait, dans une occasion mémorable, au sein du Parlement canadien, devant une Chambre en majorité anglaise : « Je ne partage aucunement le « désir exprimé dans certains quartiers qu'il faudrait, par un moyen « quelconque, opprimer une langue ou la mettre sur un pied d'infé- « riorité vis-à-vis d'une autre. Je crois que l'on n'y parviendrait « pas, si la chose était essayée, et que se serait une folie et une malice, « si la chose était possible.

« La déclaration, souvent faite, que le Canada est un pays « conquis est sans à propos. Que le Canada ait été conquis ou cédé, « nous avons une constitution en vertu de laquelle tous les sujets « anglais sont sur un pied de parfaite égalité, ayant des droits « égaux en matière de langue, de religion, de propriété et relati- « vement à la personne. Il n'y a pas de race supérieure, il n'y a « pas de race conquise ici : nous sommes tous des sujets anglais, « et ceux qui ne sont pas d'origine anglaise n'en sont pas moins « sujets britanniques. »

Voilà près d'un quart de siècle que cette réconfortante assurance nous fut donnée par Sir John McDonald lui-même, alors que cet ami de notre race présidait aux destinées de notre pays.

Les membres du Premier Congrès de la Langue française au Canada ne sauraient oublier cet incident d'une carrière glorieuse et, en retour de l'hommage délicat et parfaitement désintéressé rendu à leur race et à leur langue, c'est à ce même idiôme qu'ils demandent aujourd'hui de formuler l'expression de leur profonde gratitude envers l'homme distingué dont ils gardent bon et durable souvenir.

Et comment pourrions-nous taire notre admiration pour cet autre remarquable homme d'État, l'un des prédécesseurs de Son Altesse Royale, gouverneur des plus populaires, qui, au moment de quitter le Canada pour l'Angleterre, après cinq années d'une brillante administration, nous laissait, comme sympathique adieu,

ces mémorables paroles, que nos oreilles ont entendues avec délices et que nos cœurs ont conservées avec amour :

« Les différences de races qui existent au Canada, disait « Lord Dufferin, le 2 juin 1878, compliquent jusqu'à un cer- « tain point les problèmes que les hommes d'État ont à résoudre, « de temps à autre, mais les inconvénients qui peuvent quelquefois « en résulter sont plus que contrebalancés par les avantages qui « en dérivent. Je ne crois pas que l'homogénéité ethnologique « soit un bienfait sans mélange pour un pays. Il est incontestable « que le côté le moins attrayant du caractère social d'une grande « partie des populations de ce continent, c'est le cachet d'uniformité « que présentent plusieurs de ses aspects, et je pense qu'il est heu- « reux pour le Canada de pouvoir compter sur la coopération de « différentes races. L'action réciproque des idiosyncrasies natio- « nales introduit dans notre existence une verdeur, une fraîcheur, « une variété, une couleur, une impulsion électrique qui, sans cela, « feraient défaut; il serait d'une très mauvaise politique de chercher « à les faire disparaître. Mes plus chaudes aspirations en faveur « de cette province ont toujours été de voir les habitants français « accomplir pour le Canada les fonctions que la France elle-même « a si admirablement remplies pour l'Europe. Enlevez de l'histoire « de l'Europe le rôle de la France — retirez de la civilisation euro- « péenne la part que la France y a fournie — quel vide se pro- « duira ! »

Les représentants de l'Angleterre dans ce pays, les uns après les autres, nous ont tous habitués à entendre, dans le doux parler de France, les amabilités dont nous venons de donner un spécimen remarquable.

De leur côté, nos compatriotes ont toujours été heureux de pouvoir profiter des occasions qui leur étaient offertes, pour déposer aux pieds des représentants du Roi leur foi et leur hommage.

De notre loyauté il est inutile de protester.

Nous sommes les sujets dévoués du Roi d'Angleterre, et Sa Majesté peut toujours compter sur notre fidélité inébranlable.

Notre passé, dont nous sommes fiers, répond de notre avenir.

Ce passé, comme l'a si bien dit Lord Dufferin, n'a pas voulu mourir et ne saurait s'effacer. « Sa vitalité est trop exubérante, « il est trop riche d'œuvres, trop sonore, trop brillant, trop rempli « d'exploits des grands seigneurs, des créations des hommes d'état, « du martyre des saints missionnaires, du dévouement des femmes « héroïques ! Tout cela ne pouvait rester enseveli dans l'oubli des « âges, ou être étouffé dans le bruit des événements qui se succé- « daient. »

Et le noble lord concluait :

« Le gouvernement et le peuple anglais, par un sentiment qui « les honore autant qu'il vous honore vous-mêmes, ont préféré « adopter votre passé, à condition que vous partagiez leur avenir. »

Ce sont bien là les sentiments qui animent tous ceux qui, de près ou de loin, prennent part à la fête de ce jour. Parfaitement unis, n'ayant qu'un cœur et qu'une voix, nous nous approchons, sans crainte, avec amour, de la personne auguste de ce prince que l'Angleterre nous a donné pour Gouverneur général, et nous lui disons, dans toute la sincérité de nos convictions :

Altesse Royale, notre passé ne peut mourir. Il ne saurait rester enseveli dans l'oubli des âges, ou être étouffé dans le bruit des événements qui se succèdent. Comme nous l'avons fait avec vos devanciers, nous mettons devant vous les gloires de notre passé et les saints espoirs de l'avenir. Votre royale participation à cette fête de notre race est d'heureux augure. Elle est saluée avec enthousiasme par ce peuple qui vous offre, sans détours comme sans partage, à vous le représentant autorisé de notre toujours gracieux souverain, l'hommage de son inaltérable loyauté à la Couronne britannique.

Fermement attaché à ses institutions, à sa langue et à ses lois, le peuple de cette province s'incline avec respect devant le drapeau qui les protège, et bénit, avec amour, la main tutélaire de cette Providence, toujours bienfaisante, qui lui a ménagé, sous l'égide puissante de la Grande Bretagne, la tranquille possession du sol défriché par ses ancêtres, le libre exercice de son culte, le fonctionnement sans entraves du gouvernement constitutionnel. Nous pouvons le proclamer à l'honneur de l'Angleterre, sa politique coloniale, depuis l'Union, large de conception, conciliante de forme, a, plus que ne pouvaient le faire ses légions victorieuses, conquis cette province et l'affection de la race qui l'habite.

Il n'est pas, sur tout le continent américain, coin de terre comparable à celui que nous foulons, où l'hommage qui jaillit de nos cœurs puisse revêtir un caractère plus désintéressé, d'où la parole qui s'échappe de nos lèvres puisse s'élever plus libre de tout calcul et de tout déguisement.

Notre voix s'élève, en effet, du champ de bataille où Wolfe et Montcalm trouvèrent tous deux une mort glorieuse. Le sol que nous foulons est sacré.

Monsieur le Gouverneur, vous qui représentez ici spécialement le Gouverneur général, veuillez transmettre à Son Altesse Royale le duc de Connaught tous les sentiments que nous venons d'exprimer. Dites-lui notre reconnaissance pour la participation qu'il

a bien voulu prendre à ces fêtes, en nous prêtant le prestige de son nom. A la noble femme que Dieu lui a donnée pour compagne, nous offrons l'hommage de notre profond respect, et l'associant aux vœux ardents que nous faisons pour le bonheur de son royal époux, nous prions le Ciel qu'il accorde toujours à leur foyer le rayon qui l'illumine et à leurs projets comme à leurs entreprises le succès qui les couronne.

Adresse à S. E. Mgr Stagni, délégué apostolique, présentée par S. G. Mgr L.-N. Bégin, archevêque de Québec

---

Excellence,

J'ai l'honneur de présenter à Votre Grandeur les hommages respectueux des membres du Premier Congrès de la Langue française au Canada.

Ces hommages vont de nos âmes pieuses et catholiques à Celui qui représente dans notre pays Sa Sainteté Pie X, et par votre personne à notre bien-aimé Pontife, le Pape.

Un Congrès de la Langue française au Canada ne peut pas ne pas être un congrès catholique. La langue française fut ici apportée par des pionniers et des colons qui professaient d'un cœur généreux la foi romaine : et leurs lèvres s'ouvrirent ici pour annoncer tout ensemble le règne de la France et le règne du Christ. C'est au berceau même de notre vie historique que la langue française et la foi chrétienne ont contracté, à Québec, une indissoluble alliance ; et toutes deux se sont ici prêté, au cours des trois derniers siècles, un mutuel et nécessaire secours. C'est par le ministère de la langue française que la foi a partout rayonné sur les âmes ; et d'autre part, c'est par toutes les générosités de cette foi, qui ne veut pas mourir, que notre langue doit de chanter encore et de se perpétuer aux pays d'Amérique.

Faire l'histoire de la langue française au Canada, et dans toute l'Amérique du Nord, c'est écrire l'un des plus beaux chapîtres de l'histoire moderne de l'Église : c'est raconter les efforts persévérants d'un peuple qui fut aussi jaloux de sa piété que de son idiome national, et qui employa l'une et l'autre à l'édification de sa gloire.

Certes, ils furent bien laborieux, ils furent héroïques, les premiers jours de l'établissement de la Nouvelle France. Il fallut à Champlain et à ses rudes compagnons de fortune la plus vigoureuse endurance pour supporter les fatigues et les ennuis des commencements. Mais, nous en sommes sûrs, quand au soir de ces journées difficiles nos premiers colons se recueillaient, au bord de la forêt qu'ils avaient trouée, ils faisaient monter vers le Ciel, en syllabes de France, la confiante prière qu'ils avaient apportée du pays natal ; et ils trouvaient dans ces élans de leur piété, aussi bien que dans l'intimité des plus chers souvenirs, le stimulant nécessaire qui aiguillonnait leur courage.

Le missionnaire, qui fut toujours ici l'indispensable compagnon, et souvent le guide du colon, disait à ceux qui entreprenaient de fonder la patrie nouvelle les paroles qui réconfortent ; et ces paroles, toutes semblables à celles qu'on avait coutume d'entendre, au village de France, rappelaient à tous pour quels patriotiques labeurs ils avaient quitté la terre bien aimée des ancêtres. La langue et la foi mêlaient leurs harmonies divines, confondaient leurs forces invincibles pour consoler, pour enchanter les âmes, et pour les disposer à parfaire, aux bords du Saint-Laurent, l'œuvre de civilisation catholique qu'elles avaient entreprise.

Depuis 1608 jusqu'à 1912, cette œuvre de civilisation française et catholique a passé par toutes les vicissitudes de notre évolution historique ; elle a subi les retards et elle a profité des bienfaits de l'épreuve. Mais toujours elle a gardé le double caractère qui constitue son originalité propre : elle n'a jamais cessé d'associer au culte de la foi romaine celui du parler des anciens.

Voici plus d'un siècle et demi qu'au Canada, nous vivons sous le drapeau de l'Angleterre. Le changement d'allégeance qui a modifié notre vie politique n'a pas amoindri notre foi, et n'a pas non plus altéré notre langue. Nous avons gardé les vertus traditionnelles de notre sang, le zèle de notre apostolat catholique, et, bien plus, nous avons fait servir au profit de cet apostolat la puissante protection du gouvernement anglais. Nous nous plaisons à le rappeler ce soir, en présence du représentant du Roi, ce sont les Canadiens français qui ont les premiers, dans ce pays, gagné à la cause de leur religion la tutelle de l'Angleterre ; et ils sont heureux d'apporter aujourd'hui à l'Église, en même temps que l'expression de leur fidélité, l'assurance de la bienveillance officielle du pouvoir britannique.

Excellence, nous nous empressons de vous dire ces choses, car elles jaillissent tout spontanément de nos cœurs français. Canadiens, Acadiens, Louisianais, tous fils des vaillants qui ont fondé la patrie d'Amérique, nous sommes groupés à Québec pour célébrer la langue qui garde notre foi, et pour échanger, en des heures d'abandon fraternel, nos communes espérances. L'une de nos premières pensées est donc tout naturellement pour l'Église, mère de nos âmes catholiques, et pour Celui que Dieu a établi notre Chef et Pontife suprême.

Les membres du Premier Congrès de la Langue française protestent donc de leur dévouement au Siège apostolique ; ils affirment hautement leur reconnaissance à l'Église qui a veillé sur les ancêtres et qui prodigue aux fils le bienfait de sa protection maternelle.

Ils savent que si, par la langue française ils ont été comme peuple des apôtres de la foi, ils ne seraient rien comme peuple sans la

foi qui les a sauvés. Ils se souviennent aujourd'hui surtout de leurs églises qui furent, aux jours des grands dérangements, aux jours des perturbations violentes, des centres de ralliement, des forteresses inexpugnables, où se retranchait pour ne pas mourir l'âme agonisante de la patrie ; ils se souviennent des prêtres qui ont partagé leurs souffrances, des évêques qui ont éclairé leurs conseils, des bénédictions qui ont affermi leurs volontés. Et ils vous disent avec quelle joie, avec quelle gratitude ils font hommage à Dieu de trois siècles de vie française et catholique.

Ils vous disent encore tous les vœux qu'ils forment, ce soir, pour votre personne et pour celle de l'Auguste Pontife que vous représentez. Ils souhaitent que le Pape règne avec une autorité de plus en plus incontestée sur toutes les âmes, et que l'Église étende de plus en plus sur les peuples sa bienfaisante et surnaturelle influence.

Ils expriment surtout le vœu que le Canadien français, en quelque pays qu'il vive et qu'il prospère, reste toujours fidèle à ses pieuses et chrétiennes traditions. Au Canada, dans la vieille province de Québec, dans l'héroïque Acadie, dans les provinces de l'Ontario et de l'Ouest, aux États-Unis, dans la Nouvelle-Angleterre, dans les pays du centre et de l'Ouest, et jusqu'aux rives lointaines de la chère Louisiane, le Canadien, le Français, fils des communs ancêtres, ne peut être vraiment lui-même que s'il est catholique ; il ne peut s'acquitter de toute sa mission providentielle que s'il mêle à ses pensées patriotiques les convictions de la foi romaine ; il ne peut rester digne de ses pères que s'il sait comme eux prier Dieu en langage de France.

Veuillez, Excellence, agréer, ce soir, comme un gage de persévérance dans les vertus nationales de notre race, cette expression franche, sincère, ardente de notre attachement à l'Église, et de notre soumission toujours respectueuse aux sages directions du Souverain Pontife.

Discours de S. E. Mgr Stagni, délégué apostolique

Monseigneur le Président,
Monsieur le Gouverneur,
Messeigneurs,
Mesdames, Messieurs.

Comme Délégué Apostolique, j'ai été longtemps indécis sur la conduite à tenir vis-à-vis de ce Congrès de la Langue française au Canada. Devais-je y prendre part?... Vous pouvez bien comprendre, messieurs, que la question n'était pas tout à fait simple pour moi qui suis l'humble envoyé du Père spirituel de toute race et de toute langue...

Cependant, je me disais : celui que j'ai l'honneur de représenter est bien surtout le père des fidèles ! Or, là-bas, à Québec, c'est une ville éminemment fidèle et catholique que j'irais visiter ! C'est bien là le berceau de la foi catholique en ce pays et dans tout le continent de l'Amérique du Nord que je vais trouver... Ce sont bien là les descendants des premiers catholiques qui ont colonisé et évangélisé cet immense pays...

Je tournais et retournais ces pensées dans mon esprit, quand m'est arrivée l'aimable invitation officielle de la Présidence du Congrès, et avec cette invitation m'a été communiquée la noble adresse que voulait me présenter, au nom du Congrès, le vénéré Pasteur de l'Église Mère de Québec.

Je vous avoue franchement, messieurs, que quand j'ai jeté un coup d'œil sur ces nobles paroles et sur ces sentiments plus nobles encore, que le successeur du Vénérable Mgr de Montmorency-Laval avait l'intention de m'adresser, au nom de la grande assemblée de Québec, j'ai eu bien de l'hésitation dans mon cœur. Est-ce que j'allais empêcher, par mon abstention, une si belle manifestation de dévouement à l'autorité suprême de l'Église, de la part des fils fidèles de la Nouvelle-France — fidèles depuis trois siècles, fidèles après tant d'épreuves ?

Heureusement, en ce moment-là, j'ai pu entendre la voix d'un conseiller — l'un des plus sages et des plus désintéressés que je connaisse. Quand il apprit qu'il s'agissait de présenter cette belle adresse au Représentant du Saint-Siège, à la séance inaugurale du Congrès :— « Oh ! ce serait vraiment dommage, me dit-il, que cet acte, plein de reconnaissance et de dévouement au Siège Apostolique de

Pierre, ne pût être accompli par les héritiers de la langue qui fut le premier véhicule de la vérité catholique dans toute l'Amérique du Nord.»

Cette sage et grave parole, Messieurs, me décida à prendre part à votre Congrès.

Je suis donc ici, ce soir, et je suis heureux d'abord de saluer les membres du Premier Congrès de la Langue française au Canada. Ce n'est pas un discours que je viens vous faire ; je vous prie même de vouloir bien m'excuser, si j'ose maltraiter un peu votre belle langue.

Il ne m'appartient pas de faire les louanges de votre belle langue, au point de vue littéraire, scientifique, commercial, international, diplomatique. Je n'en aipas d'ailleurs la compétence.

Il y a un point, cependant, un mérite de la langue française qu'il me semble pouvoir rappeler ce soir et constater devant vous, à l'inauguration d'un Congrès convoqué pour la conserver et pour mieux la cultiver en ce pays. La plus grande gloire du parler français, à mon avis, c'est que cette langue est la langue de la plupart des missionnaires et des apôtres de nos temps modernes.

Au dix-septième siècle, comme je disais tout à l'heure, ce fut la langue française qui fut le premier organe de la vérité catholique au Canada et dans la plus grande partie de l'Amérique du Nord. C'est encore la langue de presque tous ces apôtres et religieux dévoués qui apportent encore de nos jours la bonne nouvelle aux peuplades sauvages de l'Ouest et du Nord de ce continent, jusqu'au cercle polaire. Ce n'est pas sans doute la langue qu'ils parlent dans leur ministère aux sauvages, mais c'est la langue dont ils se servent pour faire leur apprentissage à l'apostolat, par laquelle ils correspondent avec le centre de l'Église, avec laquelle ils se consolent les uns les autres au milieu des fatigues de l'apostolat ; c'est la langue enfin dont se servent leurs lèvres mourantes pour offrir à Dieu le sacrifice de leur vie de missionnaires.

Ce que nous voyons au Canada se vérifie à peu près dans tous les pays où il y a des âmes à gagner à la vérité de l'Évangile. C'est la langue du plus grand nombre des apôtres de ces siècles derniers.

Voilà une gloire que les chrétiens de toute autre langue doivent bien envier au doux parler de France. Si cette langue a eu des torts, en se mettant au service de l'erreur, depuis les Encyclopédistes du dix-huitième siècle, et surtout depuis la grande Révolution, ces torts sont bien compensés par le bien que les hommes et les femmes de cette langue ont accompli et accomplissent encore, au service de la vérité, sur le champ de l'apostolat.

Permettez-moi donc de vous en féliciter de tout mon cœur.

Je remercie Monseigneur l'Archevêque de Québec des sentiments qu'il m'a exprimés au nom du Congrès. Ils sont bien dignes des enfants des premiers colons — qui étaient avant tout des chrétiens, des catholiques dévoués, des Français-Romains, étroitement attachés et unis à la sainte Église catholique romaine. Puisse cette fidélité au Saint-Siège être pour toujours la plus grande gloire de la race canadienne-française. Voilà mon souhait pour vous, pour vos familles et pour votre prospérité. Puisse ce Congrès vous aider à le réaliser !

Discours de M. C.-E. Bonin, premier secrétaire d'ambassade, chargé du Consulat général de France au Canada

---

Monseigneur le Président,
Monsieur le Gouverneur,
Messeigneurs, Mesdames, Messieurs,

C'est avec émotion, et non sans fierté, que je me vois appelé pour la première fois à prendre la parole dans cette cité de Québec, dans cette capitale de Québec, dont le nom seul évoque et résume pour les cœurs français tant de grands souvenirs.

Aussi mon premier mot sera pour exprimer ma gratitude envers la généreuse pensée qui a voulu que la France, que j'ai l'honneur de représenter en ce pays, fût invitée, en la personne de son Consul Général, à ce premier Congrès de la langue française tenu au Canada.

C'est qu'il y aura bientôt quatre siècles que le premier Français, le Breton Cartier, a touché le sol canadien et remonté le Saint-Laurent, à deux cents lieues dans l'intérieur des terres. Dès la fin du XVIe siècle, le marquis de la Roche laissait sur ces mêmes bords les quarante premiers colons français et, en 1603, Champlain, dont on vient de célébrer la mémoire, signait, à Tadousac, le premier traité avec les indigènes et fondait dans ce pays, auquel il vouait sa vie, l'établissement dont tous les autres sont sortis : c'était Québec.

Et dès lors, sous la direction des nobles prélats et des grands administrateurs envoyés du vieux pays, se poursuit sans interruption cette colonisation française qui, grâce aux recrues débarquées chaque année par « les vaisseaux du roi », grâce surtout à la prodigieuse, à l'admirable fécondité de la race, était parvenue à grouper, à l'époque de la séparation, 65,000 colons de langue et d'origine française sur la terre canadienne. Comme vient de l'écrire, à son retour à Paris, un des délégués de France-Amérique, que vous applaudissiez récemment ici :—« Pendant cent cinquante ans de labeur et de gloire, depuis Champlain jusqu'à Montcalm, on défriche, on construit, on administre, on enseigne, on catéchise, on récolte ; si l'on bataille, c'est pour pacifier ; si l'on explore, c'est pour s'établir ; si l'on travaille, c'est pour fonder. Et l'on fait de la Nouvelle France le modèle des colonies de la France d'autrefois. Les hommes disparaissent, l'œuvre reste.»

L'œuvre est restée, messieurs, grâce à cette race de foi et de vaillance, serrée autour de ses prêtres, qui a donné sans compter sa

vie et son sang pour défricher et défendre cet immense pays qu'elle avait fait sien et qu'elle occupe encore, depuis les blancs sommets des Montagnes Rocheuses jusqu'aux rouges plaines d'Abraham.

A ce long effort héroïque, comment ne pas reconnaître la vraie tradition française ? Comment oublier que ces colons, débarqués au cours de trois siècles sur les rives du Saint-Laurent, y apportaient, avec notre langue, le meilleur des qualités acquises sur notre vieux terroir ? Ce n'est pas de 1534 ou de 1603 seulement que datait leur histoire et que date la vôtre ; depuis les origines, leurs ancêtres avaient partagé notre vie nationale ; seize ou dix-sept siècles de notre histoire les accompagnaient ici, et quelle histoire ! Ils étaient, comme vous êtes vous-mêmes, les continuateurs de cette suite unique de travaux et d'exploits, les héritiers de cette légende épique qui a fait le grand nom d'un peuple voué, à travers les âges, à la poursuite d'un haut idéal, de la Gaule antique à la France du moyen-âge, et de celle-ci à la France d'aujourd'hui.

Et depuis que le Canada est passé sous un drapeau que réunit au drapeau tricolore une cordiale entente, cet élément français n'a fait que croître, et c'est par millions que se comptent aujourd'hui ceux qui lui doivent leur origine et ont conservé l'usage de notre langue, dans toutes les provinces du Canada et sur le territoire du la grande République voisine.

Ainsi, je suis heureux de voir réunis ce soir, à côté de leurs frères du Saint-Laurent, nos frères d'Acadie, nos frères de Louisiane : en leurs veines coule un même sang, sur leurs lèvres résonnent les mêmes paroles.

Rien n'est plus émouvant pour nous, gens du vieux pays, que de retrouver ici, maintenu par l'énergie canadienne, le signe le plus fort de cette action séculaire de la France que je viens de rappeler, c'est-à-dire notre langage, par quoi s'exprime toute notre pensée, par quoi toutes nos idées peuvent s'échanger ; et, en faisant tous mes vœux pour le succès de cette belle manifestation en son honneur, organisée avec tant d'ordre, d'intelligence et de dévouement, laissez-moi vous redire que, comme la province de Québec dans ses armes, la France, elle aussi, porte en son cœur « qu'elle se souvient ».

BIENVENUE DE LA PROVINCE DE QUÉBEC

Discours de l'honorable Sir Lomer Gouin, premier ministre

Monseigneur le Président,
Excellence, Messeigneurs,
Mesdames et Messieurs,

La province de Québec est heureuse de tendre les bras à tous les fils de son sang, qui habitent les provinces-sœurs de ce Dominion, ou qui sont devenus citoyens de la république américaine.

Ai-je besoin de vous dire que vous êtes tous chez vous sur le sol de notre vieille province ; vous êtes tous des frères que nous attendions avec joie, que nous sommes fiers de saluer fraternellement et auxquels nous offrons la plus cordiale en même temps que la plus sincère bienvenue.

Nous avions la conviction que vous ne manqueriez pas à l'appel, car nous savons les sacrifices que vous vous êtes imposés pour conserver, avec une piété toute filiale, la langue de nos ancêtres.

Qui que vous soyez, je dis : bienvenue à tous ! Fils d'une même race, nous avons au cœur le même amour pour la langue maternelle, et, ici, rien ne saurait nous diviser ni nous séparer. Ce que les organisateurs de ce congrès demandent, ce que nous réclamons tous, c'est la mise en commun de nos énergies pour assurer, sans heurt et sans perturbation, le triomphe d'une cause qui nous est chère.

Merci donc d'être venus ! Merci, au nom de la province de Québec, dont la mission a toujours été de conserver le dépôt sacré de nos traditions et de notre langue. Merci, au nom du gouvernement, qui ne manquera jamais d'encourager et d'applaudir à tous les nobles et généreux mouvements, comme celui qui nous réunit aujourd'hui. Merci à la France, d'avoir bien voulu prendre part à notre fête — qui est un peu la sienne — et de s'être fait représenter par les plus brillants de ses fils. Sujets britanniques, d'une loyauté que personne ne conteste, les Canadiens français, fidèles à l'Angleterre, n'en ont pas moins conservé le culte de leur ancienne mère patrie. Rien de ce qui touche à la France ne nous laisse indifférents, et c'est un plaisir de constater qu'elle non plus n'a pas perdu le souvenir des descendants de la poignée de courageux défricheurs qu'elle avait autrefois envoyés sur les rives du Saint-Laurent.

La cité de Québec a été choisie pour être le siège des réunions de ce congrès. Certes, on ne pouvait faire meilleur choix.

Chaque ville de cette province, chaque province de ce pays, et

j'oserais dire chaque État du nord des États-Unis, sans oublier la Louisiane, a écrit son chapître dans l'histoire de notre langue. Mais le chapître le plus brillant — et l'on ne m'en voudra pas de l'affirmer — est celui de Québec. Il y a des pages navrantes, où l'on voit nos ancêtres, écrasés par le nombre, écrasés aussi sous le poids des circonstances, se relever bravement et continuer la lutte avec une ardeur nouvelle. Il y a d'autre pages où sonne le clairon de la victoire, pages immortelles, qui nous apprennent que, sous la constitution anglaise, il n'est jamais permis de désespérer du droit et de la justice, et qu'une bonne cause, menée sagement et fermement, sans le roulement du tambour, finit toujours par triompher.

Québec fut le berceau de notre race et de notre langue. C'est à Québec, par Cartier et par Champlain, que fut d'abord parlé le français ; c'est de Québec que partirent tous les saints missionnaires qui allaient porter, dans notre langage, la parole de paix et d'amour aux peuplades sauvages. C'est de Québec encore que partirent les explorateurs fameux qui parcoururent le Nouveau Monde en tous sens et qui, avec les missionnaires, ont été les grands apôtres de la civilisation française en Amérique. C'est ici, sur le sol que nous foulons, que Montcalm mourut en soldat, pour conserver aux Canadiens le drapeau, les institutions et la langue de la France.

C'est au parlement de Québec, en 1792, que Papineau l'aîné revendiqua nos droits et obtint pour ses compatriotes le droit de se servir de la langue française au même titre que la langue anglaise.

Bref, Québec a été et est encore le cœur de la race. Franco-Américains, Canadiens français, sachez-le bien, quand vous luttez pour la cause de notre cher parler, Québec, de loin, vous crie : courage ! Quand vous vous réjouissez, Québec se réjouit avec vous, et lorsque vous remportez une victoire, si modeste soit-elle, sur le vieux rocher de Québec il y a des milliers de cœurs qui battent contents.

C'est ici qu'ont germé les grands mouvements qui ont assuré l'avenir de notre langue. L'Université Laval, cette excellente institution canadienne, est la preuve de l'activité qu'ont dépensée les meilleurs amis du verbe français pour sa conservation dans ce pays.

Ah ! cette langue que nous avons appris à bégayer sur les genoux de notre mère ! Elle est bien digne des sacrifices que nous pouvons faire pour elle ; elle vaut bien la peine que nous bâtissions des académies, des collèges et des écoles, où nos enfants iront apprendre, avec l'anglais dont ils ont besoin, toutes les beautés du doux parler de France.

Ce congrès indique notre vitalité ; il indique aussi que le miracle canadien, dont parlait si éloquemment Maurice Barrès, est plus vivant que jamais, et qu'un peuple qui a pu conserver sa langue,

après avoir supporté tant d'épreuves, après avoir livré tant de combats, a droit à la vie et a droit surtout qu'on le considère autrement qu'un peuple inférieur.

Étant données les circonstances difficiles que nous avons dû traverser, pendant la période de formation, nous ne sommes inférieurs à personne.

Nous sommes en train d'acquérir et nous acquerrons petit à petit ce qui fut jusqu'ici considéré comme le patrimoine exclusif des races saxonnes. Nous avons mis fermement le pied sur un terrain d'où semblait nous exclure notre tempérament latin.

Inférieurs, encore une fois, nous ne le sommes à personne. Nous possédons les qualités qui nous sont propres, qualités que nous reconnaissent les races avec lesquelles nous sommes en contact journalier. Nous leur avons pris leur idiome, et nous avons conservé religieusement le nôtre. Et les descendants des vigoureux et fiers paysans français, perdus pendant cent cinquante ans dans un pays grand comme un monde, parlent encore cette langue qui, comme le disait l'ancien consul de France au Canada, M. Kleckowski, « sait rire et peut pleurer. Par elle a passé souvent la grande voix de la douleur humaine ; elle est mêlée à la vie, elle tient à l'âme d'un peuple fier, qui a eu ses gloires, qui a pu avoir ses faiblesses, mais dont l'histoire dira qu'il a beaucoup souffert pour la cause des idées. Langue de pitié et langue de colère, ouverte à la divine tendresse et à la véhémence ardente, elle est le miroir où se reflètent, dans leur diversité plaintive, les sentiments, les passions, les misères de tous les pauvres hommes, nos frères... Langue si limpide qu'elle est un filtre pour la pensée, si riche qu'elle peut tout dire, si souple qu'elle sait faire entendre tout ce qu'elle ne dit pas, si nette dans ses couleurs, si ferme dans ses sonorités — si ferme et en même temps si douce — qu'elle est une caresse pour l'oreille autant qu'une joie pour l'esprit. Saluons-la, saluons-la bien bas ! Elle est reine, parmi ses sœurs les autres langues reines, Sa Majesté la langue française.» .

Messieurs, en terminant, laissez-moi vous dire de nouveau : bienvenue à tous ! Bienvenue aux Acadiens qui, dans le passé, ont tant souffert pour la langue ; bienvenue aux Franco-Américains, qui ont bravé la persécution ; bienvenue aux Canadiens de l'Ontario et de l'Ouest, qui font vaillamment les bons combats ; bienvenue aux Français d'outre-mer, et bienvenue aux représentants de la Louisiane ! J'ajoute : bienvenue au clergé, qui a été le meilleur ami de notre langue, et bienvenue à tous les humbles travailleurs, à tous les milliers de bons patriotes pour qui elle a toujours été la grande et l'éternelle bien-aimée !

LE SALUT À QUÉBEC

Discours de Sa Grandeur Mgr Langevin

Monseigneur le Président,
Excellence,
Monsieur le Gouverneur,
Messeigneurs,
Mesdames, Messieurs,

C'est avec une émotion bien sincère et un cœur débordant de joie et d'affection fraternelle que nous répondons à une si cordiale bienvenue par un salut du cœur à la chère province de Québec, berceau trois fois séculaire de notre race sur le sol de l'Amérique du Nord.

L'air de la patrie, et les vertus évocatrices qui émanent du vieux sol québecois réveillent, embaument, enivrent et rendent le cœur plus fort.

C'est sur cette terre que nous retrouvons les souvenirs les plus glorieux de notre histoire sous les deux régimes français et anglais. C'est la terre de l'héroïsme et de la sainteté ; elle garde les restes bénis de nos vaillants tombés au champ d'honneur, des conquérants pacifiques de nos droits, de ces héros et de ces héroïnes incomparables que Rome s'apprête à placer sur nos autels, et de ces héros plus humbles, nos ancêtres, martyrs de la foi et de la patrie ou du simple devoir de chaque jour.

Ici même, à Québec, nous ne pouvons pas oublier que nous sommes auprès du tombeau déjà illustre du vénérable fondateur de l'Église du Canada, Mgr de Laval, dont l'héroïcité des vertus a été reconnue par le Saint-Siège, et qui a contribué si puissamment à faire de nous un peuple essentiellement religieux, fier de sa foi et jaloux de sa liberté.

O Québec! douce terre de nos aïeux, réjouis-toi! Vois tes filles et tes fils venus de tous côtés, des parties les plus reculées du Canada et même de la grande république voisine, pour t'apporter le tribut de leur admiration affectueuse, et jurer une fidélité inviolable à leur double devoir de chrétien et de patriote.

C'est comme le réveil d'un peuple qui se lève dans la conscience de sa dignité et de sa force, et qui veut affirmer sa confiance inébranlable dans ses glorieuses destinées.

O vieille cité de ce Saintongeois de génie qui s'appelait Samuel Champlain, premier foyer français du Nouveau Monde, tu es vraiment par ton glorieux passé, ta vaillance, et ta haute culture

intellectuelle dans toutes les sphères de la science religieuse et profane, l'œil et le cœur du Canada catholique et français ! Il n'est que juste de venir dans ton enceinte, retremper nos courages parfois abattus, réchauffer nos cœurs refroidis, méditer ensemble les grands problèmes de l'avenir, et nous orienter vers l'idéal sublime que nous allons poursuivre désormais, avec l'ardeur qui nous est propre, avec le calcul et la persévérance dont d'autres nous donnent l'admirable exemple.

Tous les groupes français sortis de la province mère sont ici représentés dans un même esprit de douce fraternité et un même sentiment de confiance mutuelle.

Ils sont ici, nos frères bien aimés de l'Acadie, dont la vitalité merveilleuse s'accentue chaque jour par des progrès constants, une sage organisation, et des manifestations patriotiques qui trouvent un écho sympathique dans tout le pays.

Ils ont connu l'orage d'une terrible persécution qui les a dispersés sur la terre étrangère ; mais ils sont revenus de l'exil et ont repris possession de leur chère terre acadienne, trempée d'un sang généreux et de sueurs fécondes, et sous la bénédiction du Ciel, ils sont devenus un grand peuple, qui marche vers l'avenir avec confiance, malgré les obstacles qu'il doit vaincre.

Ils sont ici, nos frères de l'Ouest, qui se sont engagés courageusement dans le sillon glorieux tracé par nos découvreurs intrépides et nos saints missionnaires, ces porte-étendards du Christ et de la vraie civilisation. Organisés en paroisses régulières, avec leurs institutions religieuses et nationales, et guidés par leurs prêtres, ils sont aussi nombreux que l'étaient nos pères dans Québec, après le traité de Paris, et ils ont autant et même plus de raisons d'espérer dans l'avenir, s'ils s'appuient sur Québec, et si Québec leur est fidèle. Une mère aimante et de sang illustre comme la nôtre peut-elle jamais abandonner ses enfants ! N'est-elle pas deux fois notre mère quand elle défend la vie menacée de ses enfants ?

Ils sont ici, nos frères bien aimés d'Ontario, les plus rapprochés de Québec, forts de leur nombre et de leur organisation paroissiale. Ils n'ont rien à discuter, rien à plaider, ils n'ont qu'à conserver, comme des hommes, ce qu'ils possèdent par le droit naturel, conféré aux parents, et aussi par le droit d'hommes libres dans un pays de liberté pour tous.

La persécution décourage les races sans vigueur et les hommes sans conviction, comme la tempête abat les arbres sans racines, mais elle provoque et ravive les courages des cœurs vaillants. A ceux qui veulent nous arracher ce qui nous appartient, nous devons répondre, avec une fierté toute française et une détermination toute britannique : « Ce que nous avons, nous le gardons! » C'est la fière

réplique du vieux gouverneur Frontenac à l'envoyé anglais qui lui demandait de rendre ses canons : « Viens les prendre! »

Enfin, ils sont ici nos frères bien aimés de la puissante République des États-Unis, et ils ont le mérite d'avoir conservé leur foi et leur langue et même les traits caractéristiques de la race, sous un drapeau étranger, mais ami. Et quand on les visite, on est émerveillé des grandes œuvres d'éducation et de charité qu'ils accomplissent.

Tous, nous avons compris que la patrie canadienne est notre mère et que celui qui ne répond pas à son appel, à l'heure du péril commun, ne mérite pas le nom d'homme.

Aussi, à l'aspect de cette élite, l'âme s'ouvre aux espérances les plus fortifiées et les plus enthousiastes.

Cependant, il ne faut pas se le dissimuler, l'heure est solennelle, nous sommes arrivés à un des grands tournants de l'histoire de tout le Canada, et de notre propre histoire. Les milliers de colons venus de toutes les parties du vieux monde et de l'Amérique du Nord, et qui envahissent les nouvelles provinces de l'Ouest, ne connaissent point notre passé, nos droits de premiers occupants du sol, nos précieuses conquêtes politiques, et les services rendus au glorieux drapeau britannique sur les bords du Saint-Laurent et de la Rivière Rouge.

Ce drapeau, étranger au plus grand nombre des nouveaux colons, qui n'ont encore pour lui que de l'indifférence, quand ce n'est pas de l'hostilité, nous le respectons, nous l'arborons avec joie, et nous lui donnons toujours la première place dans nos fêtes. Nous savons qu'il y a entre lui et nous des liens sacrés, et la conscience nous oblige à lui être fidèles à tout prix, même au prix du sang.

Aussi, nous ne reconnaissons à personne le droit d'arrêter les Canadiens français à la frontière de Québec, et de leur dire: « Hors de là vous n'êtes plus chez vous. »

Nous sommes chez nous, au Canada, partout où le drapeau britannique porte dans ses plis glorieux nos droits sacrés avec la trace de notre sang.

Debout, libres et fiers, auprès de cet étendard qui flotte triomphalement sur tous les océans, nous lui jurons, avec joie, foi et fidélité, mais nous lui demandons en retour de protéger toujours nos libertés, et nous clamons à tous les échos du pays, la vieille devise normande : « Dieu et mon droit! »

Pour nous, la patrie s'étend jusqu'au dernier morceau de terre canadienne, jusqu'à la dernière motte, jusqu'au dernier brin d'herbe. Chacun de nous l'emporte avec lui dans son cœur, comme un trésor sans prix ; et l'exilé mourant, loin des chers siens et de la douce terre natale, évoque, avec amour, l'âme de la patrie, lui envoie

encore son souvenir le plus affectueux, et lui réserve, avec Dieu, le dernier battement de son cœur.

Et puis, il y a le tournant de l'histoire de notre propre peuple, qui a grandi et qui voit le champ de son activité intellectuelle, politique et sociale s'élargir de plus en plus, à mesure que ses moyens d'action sont plus nombreux et plus puissants. Ce sont des fils aimants, devenus des hommes, et qui veulent bien servir l'Église, « leur mère », en retour de ses bienfaits inappréciables, mais qui désirent marcher librement, confiants dans leurs nobles destinées, à côté d'une race fière, qu'ils admirent et dont ils ont obtenu d'être traités en égaux.

La tutelle de l'Église, qui a fait notre force et notre salut durant notre jeunesse, ne peut pas, en se transformant par la force des choses, nous faire oublier ou méconnaître son autorité divine, toute bienfaisante et maternelle. « L'Église, a dit un historien « célèbre, n'est pas seulement la religion des peuples enfants et des « sociétés pauvres, elle a aussi à mener à Dieu les nations riches « et les civilisations éclairées ». (1)

L'Église, quoi qu'on en dise, ne s'oppose pas au progrès, et elle ne dit anathème à aucune revendication légitime. Elle n'a garde de se tenir en arrière du mouvement, comme une aïeule vieillie et impuissante ; elle sait que tout bien, toute ascension vient de Dieu, et elle bénit tout ce qui éclaire, tout ce qui grandit, tout ce qui améliore l'humanité ; mais il ne faut pas lui demander de sacrifier à un prétendu progrès de civilisation les légitimes exigences de l'esprit chrétien, de l'éternelle vérité.

Or, on entend parfois des voix accusatrices, qui cherchent à semer la défiance entre le clergé et le peuple et qui prônent une émancipation malsaine. Chose étrange ! Il se trouve que les ennemis de la religion et les ennemis de notre race tiennent le même langage à l'égard de ce qu'ils appellent un joug intolérable, auquel ils veulent substituer le joug humiliant d'une organisation ténébreuse et perfide, ou celui de la raison humaine en révolte contre Dieu.

Puisque l'histoire proclame hautement que nous sommes restés français parce que nous sommes restés catholiques, il est évident que nous ne conserverons notre nationalité forte, féconde et intacte qu'en demeurant soumis à la sainte Église, notre mère. Nous serons d'autant plus français que nous serons plus catholiques. On pourrait appliquer la même vérité à chaque nation catholique.

C'est la pensée qu'exprime si bien saint Ambroise, quand il dit : « Celui-là s'exile de sa patrie qui se sépare du Christ. — *Qui se a Christo separat, exul est patriae.* »

(1) Kurth: *Les tournants de l'histoire*, p. 156

L'histoire dira ce que les nations saxonnes, au XVIe siècle, et ce que les nations latines, en ces derniers temps, ont perdu, au point de vue de l'idéal, du respect de la vérité, de la justice et de la liberté, en se séparant du Christ par l'abandon ou l'amoindrissement de la vérité catholique. Aussi, je ne m'étonne pas d'entendre le même historien, cité tout à l'heure, s'écrier: « La société humaine, par un sûr instinct, gravite dans la direction de Jésus-Christ, chaque fois qu'elle obéit aux lois naturelles de la conservation. »

Il faut donc que nous sortions de ces solennelles assises nationales plus catholiques et plus français que jamais, tout en réalisant bien l'étendue de nos devoirs comme membres de la grande famille canadienne groupée autour du noble drapeau britannique. Nous voulons que personne mieux que nous ne rende à César ce qui est à César et à Dieu ce qui est à Dieu. Nous voulons être plus que jamais les citoyens enthousiastes de la grande patrie canadienne, nous qui sommes les pionniers du Canada ; mais nous tenons à demeurer fidèles à la foi de nos martyrs et à la gloire de nos héros, et tout vrai Canadien nous en saura gré, j'en suis sûr.

Le résultat de ce magnifique Congrès de la langue française doit être, d'abord, la détermination ferme et constante de conserver ou d'assurer au français la place qu'il doit occuper dans la famille, dans l'école, et dans l'Église, et dans la société. Nous nous réservons d'être assez intelligents et assez conscients de notre honneur, de notre influence et de nos propres intérêts, pour veiller à l'enseignement sérieux et efficace de la langue anglaise. La sollicitude des autres à ce sujet est inutile, et devient même parfois suspecte.

Nous savons qu'en Irlande et dans le pays de Galles, au cœur du grand empire britannique, on enseigne officiellement, dans les écoles primaires, une autre langue que l'anglais, et nous serions vraiment sans excuse, si nous n'enseignions pas à nos enfants la langue française, reconnue comme une des deux langues officielles de la Puissance du Canada.

Un autre résultat de ce magnifique Congrès sera, j'espère, un sentiment profond de la solidarité qui doit nous unir tous, pour nous entendre, nous consulter, veiller sur nos intérêts communs, et nous défendre au besoin.

Il faudrait une vaste union, section de l'union de tous les catholiques demandée par les Souverains Pontifes dans tous les pays du monde. Cette union permettrait de nous entr'aider, et à un moment donné, de parler et d'agir, au nom des deux millions et demi de Canadiens français restés fidèles à leur foi et à leur race, au Canada et aux États-Unis. Ce ne sera une menace pour

personne, puisque toutes les autres nationalités peuvent s'unir de même, mais ce sera un avertissement et une protection efficace.

Ce sera aussi un moyen de combattre l'apathie et l'égoïsme qui ont tué plus de nations que la guerre et la persécution ouverte.

Il faut dire de la patrie ce que le Christ a dit lui-même, posant ainsi une loi de l'histoire : « Celui qui n'est pas pour moi est contre moi — celui qui n'amasse pas avec moi disperse ». Les peureux, les indifférents et les intéressés font la plus grande force de nos ennemis, à l'intérieur comme à l'extérieur.

Je m'adresse de nouveau à toi, ô bien aimée Province de Québec, pour te bénir, te souhaiter des agrandissements et des progrès de plus en plus merveilleux, mais aussi pour te supplier de ne pas oublier tes enfants dispersés.

Il s'échappe des profondeurs de tes vastes forêts, du sein de tes vallées ombreuses, de la cime de tes montagnes, des eaux de tes lacs, de tes rivières et surtout des ondes majestueuses et des cataractes du fleuve roi, comme une douce brise qui gonfle nos cœurs et nous enivre de joie et d'espérance.

Il me semble entendre sortir de chacun de tes foyers français à l'ombre du clocher tant aimé, symbole d'amour et d'espérance, une voix douce et pénétrante qui chante « O Canada, mon pays, mes amours! » Et à ceux qui se font prophètes de malheur et nous parlent de mort, j'oppose la voix divine qui sort de chacun de tes tabernacles et qui dit : « Tu ne mourras pas, mais tu vivras et tu chanteras les louanges du Seigneur. »

Oui, nous vivrons, et nous chanterons les louanges du Christ et de la patrie dans le doux parler de France, aussi longtemps que le Saint-Laurent roulera ses flots majestueux vers l'océan, que les érables donneront leur doux nectar, que nos écoles et nos collèges classiques donneront à l'Église et à l'État des hommes dignes de ce nom, et que nos familles, nombreuses comme les rejetons de l'olivier, s'assoieront au banquet sacré, gage d'immortalité pour les âmes et de grandeur durable pour les nations.

Vous connaissez le souhait monstrueux de cet empereur romain qui disait : « Je voudrais que le genre humain n'eût qu'une seule tête, pour que je puisse la trancher d'un seul coup. » S'il m'était permis de me servir de ce souhait en le purifiant, je dirais : Je voudrais que le peuple canadien-français n'eût aujourd'hui qu'une seule tête, pour l'incliner devant la province de Québec comme devant l'autel de la patrie, ou mieux encore, devant l'autel de Jésus-Hostie, afin que tous nous n'ayions plus désormais qu'un seul cœur et qu'une seule âme pour aimer passionnément la douce patrie canadienne.

PREMIÈRE SÉANCE GÉNÉRALE

MARDI, 25 JUIN

UNIVERSITÉ LAVAL

Adresse à Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur de la province de Québec, présentée par l'honorable Sir Joseph Dubuc

---

Monsieur le Gouverneur,

Au début de leur première séance régulière, les membres du Congrès de la Langue française au Canada saisissent avec plaisir l'occasion de vous souhaiter la bienvenue au milieu d'eux, et de vous présenter l'hommage de leurs sentiments respectueux.

Canadiens français et Acadiens, venus des diverses provinces du Canada et de différents États de la République voisine, nous sommes heureux de saluer en vous le Gouverneur de la bonne vieille province de Québec, berceau de notre nationalité, d'acclamer, en Votre Honneur, l'un de nos compatriotes, qui occupe, dans son pays, le poste le plus éminent que puisse ambitionner un citoyen britannique : celui de représentant du Roi dans la plus ancienne province du Canada. C'est un privilège qui flatte agréablement notre amour-propre national.

Et nous profitons de cette circonstance particulièrement solennelle pour affirmer notre sincère loyauté à Sa Majesté George V.

Trop souvent, et surtout à l'occasion de ce Congrès, on a prétendu, en certains milieux, que les Canadiens français portaient avec ennui le joug de l'allégeance à la Couronne d'Angleterre, et attendaient avec impatience l'heure où ils pourraient le secouer. Je suis bien sûr d'être l'interprète de mes compatriotes en vous affirmant, Monsieur le Gouverneur, que les Canadiens français sont aujourd'hui aussi attachés au drapeau anglais que l'étaient leurs

pères, qui le défendaient contre les révoltés anglais de la Nouvelle-Angleterre.

La grande charte de 1867, monument de libéralité et d'équité, qui nous a été octroyée par la Métropole, ne fait que resserrer les liens qui nous attachent à la Couronne d'Angleterre. Grâce à elle, en effet, notre langue française est langue du Roi au Canada. Et au moment où nous allons aviser aux moyens à prendre pour faire respecter la constitution du pays à ce sujet, nous tenons à déclarer, à la face de notre Dominion, que la loyauté des Canadiens français à la Couronne anglaise ne doit pas avoir, et n'aura jamais d'autre mesure que la royale libéralité des Pouvoirs anglais à notre endroit.

Maintenant, quel est le but de ce Congrès ? Pourquoi sommes-nous réunis sous ce toit de l'Université Laval, dans ces solennelles assises du parler français ? Est-ce pour nous persuader de l'urgence qu'il y a pour nous de conserver intacte notre langue nationale ? Pour quelques-uns, oui, peut-être. Pour la masse de notre peuple, non. Nous n'avons pas besoin d'un tel stimulant. Notre sentiment en faveur de la conservation de notre langue est ardent et profond.

La langue française est, avec la religion catholique et l'amour de notre pays, le dépôt le plus sacré que nous aient légué nos ancêtres. De la conservation ou de la perte de notre langue maternelle dépend notre existence ou notre disparition, comme nationalité distincte.

Nous sommes un rameau sorti de la vieille souche française, qui a grandi, s'est développé, et qui maintenant enrichit de ses fruits le continent américain. Et bien que nous soyons devenus, par le sort des armes, sujets britanniques, nous ne pouvons oublier notre origine ; nous ne pouvons renier le sang qui coule dans nos veines, et nous aimons à nous rappeler que nous descendons de la vieille race française.

Si nous cessions de parler notre langue maternelle, pour adopter l'idiome de ceux qui sont aujourd'hui la majorité au Canada, ne cesserions-nous pas, par là même, d'être ce que nous sommes, des Canadiens français ? Ne serions-nous pas, avant longtemps, noyés dans le grand tout ethnique, de race et de langue anglo-saxonnes, qui peuple l'Amérique du Nord ?

Comme Canadiens français, nous formons une partie importante de la population canadienne.

Des groupes notables s'affirment de plus en plus dans les autres provinces, et nous avons surtout la province de Québec, qui est bien nôtre ; nous y sommes chez nous ; nous nous gouvernons nous-mêmes ; nous y cultivons les qualités dominantes de notre

race ; et, en vivant dans les meilleurs termes avec nos concitoyens d'origine différente, nous donnons aux populations de certaines autres provinces des exemples et des leçons de bon civisme, de libéralité et de largeur de vue, qui, nous l'espérons, finiront par s'imposer.

Bien des causes ont contribué à nous faire parler notre langue moins correctement que nous devrions le faire ; mais nous voulons nous ressaisir. Le travail entrepris, depuis quelques années, par la Société du Parler français au Canada, a déjà produit d'excellents résultats.

Nous sommes français d'origine et de cœur, mais en même temps nous sommes Canadiens. Nous sommes loyalement et fidèlement attachés aux institutions britanniques qui nous régissent.

Avec notre langue maternelle, nous nous faisons un devoir d'apprendre et de parler l'autre langue officielle de notre pays. Mais nous tenons absolument à conserver et à cultiver le doux parler que nous avons appris sur les genoux de nos mères.

La langue française, formée de tons et de nuances d'une exquise délicatesse, est assez difficile à parler correctement. C'est pour nous en faire apprécier l'excellence et la beauté, c'est pour nous engager à la cultiver avec encore plus d'ardeur, s'il est possible, que ce Congrès a été organisé. Ce n'est pas simplement une œuvre de dilettantes ; c'est un mouvement national ; c'est un effort patriotique.

En vous voyant, Monsieur le Gouverneur, vous, l'un des nôtres, représenter si dignement au milieu de nous la majesté de l'autorité suprême, nous sommes fiers de songer que, malgré les vicissitudes et les tribulations de ces héros qui furent nos pères, il y a encore, sur ce sol d'Amérique, une nationalité française, pleine de sève et de vigueur, à laquelle, nous n'en pouvons douter, l'avenir réserve de superbes destinées.

Discours de l'honorable Sir François Langelier, lieutenant-gouverneur de la province de Quebec

---

(En réponse à l'adresse qu'on vient de lire, Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur prononce une très belle allocution, dont malheureusement nous ne pouvons donner que des extraits.

Sir François remercie le Congrès des hommages qu'il lui rend, comme au représentant du Roi; il reconnaît la loyauté des Canadiens français, qui ont donné plus d'une fois la preuve de leur dévouement à la Couronne britannique, et il ajoute :)

Vous dites qu'à l'occasion de ce Congrès on a prétendu que nous voulions nous débarrasser de la domination britannique. Ceux qui ont énoncé ces idées ne nous connaissent point et ignorent les enseignements de l'histoire. Ils s'imaginent que, pour faire une nation canadienne, il faudrait que tous les habitants de ce pays parlassent la même langue. Vous les entendez dire : ce pays étant anglais, tout le monde doit y parler la langue anglaise. Mais, sans remonter dans l'antiquité pour trouver des nations où l'on parlait diverses langues, qu'on lise seulement l'histoire de la France et l'histoire de l'Angleterre, et l'on se convaincra que l'unité de la langue n'est point une condition essentielle de l'unité de la nation.

Sous Louis XIV, le Grand Roi, comme on l'a appelé avec raison, il y avait beaucoup plus que la moitié de la France qui ne parlait pas la langue de son Souverain.

Lorsque les troupes anglaises ont fait le siège de Québec, en 1759, plusieurs régiments ne comprenaient de la langue anglaise que les commandements militaires, et cependant les partisans de l'uniformité du langage n'iront point prétendre que les *highlanders*, qui ont escaladé la falaise avec Wolfe, n'étaient point loyaux à la Couronne d'Angleterre.

Ce n'est pas la communauté du langage qui fera des habitants de ce pays une vraie nation canadienne-française, mais la communauté des intérêts et des aspirations, surtout la communauté des dangers courus pour la défense du drapeau.

Lors de la guerre du Sud-Africain, il y avait des volontaires canadiens venus du Nord-Ouest, de la province d'Ontario, de la province de Québec et des provinces maritimes. A la bataille de Paardberg, qui a décidé du sort de la guerre, le plus gros du combat

a été soutenu par des volontaires de la province de Québec et du Nouveau-Brunswick, commandés par un Canadien français, le colonel Pelletier.

Ceux qui prirent part à cet engagement sanglant songeaient-ils, au moment d'aborder l'ennemi, si leurs camarades parlaient français ou anglais ? Rien n'était plus loin de leur esprit. Exposés aux mêmes dangers, ils ont seulement regardé si ces camarades allaient marcher avec eux et les soutenir.

Ceux qui voudraient faire disparaître la langue française demandent souvent pourquoi nous tenons tant à la conservation de notre langue maternelle. La raison en est bien simple. D'abord, il est naturel qu'on aime à conserver la langue qu'on a apprise sur les genoux de sa mère, puis la langue française n'est point une langue ordinaire ; sans compter qu'elle a une littérature qui n'est égalée dans aucune autre langue moderne, elle est, depuis deux siècles, devenue le véhicule de communication des gens d'éducation de toutes les nations.....

Sa Majesté le roi d'Angleterre, Son Altesse Royale le duc de Connaught et nombre de membres de la famille royale d'Angleterre parlent la langue française. A un bal donné à Québec, lors de la visite de feu le roi Edouard VII, alors prince de Galles, à l'occasion de l'inauguration du pont Victoria, le prince adressa la parole en français à la jeune fille qu'il accompagnait ; elle s'excusa de ne point le comprendre, en lui disant qu'elle n'était pas canadienne-française.—« Je le sais parfaitement, lui dit le prince, mais à Londres les jeunes filles distinguées comme vous parlent toutes le français, *as an accomplishment.* » Je n'ai pas besoin de vous dire que l'*accomplishment* ne fut pas oublié, et cette jeune fille et ses sœurs apprirent à parler notre langue.....

Cependant, nous savons reconnaître que, dans un pays comme le nôtre, la langue anglaise est très utile, indispensable presque, et aussi, jamais il ne nous viendra à l'esprit de la bannir de nos collèges et de nos maisons d'éducation canadiennes-françaises ; loin de là, nous travaillons, en conscience, à l'apprendre le mieux possible.

Adresse à la Ville de Québec, présentée par l'honorable M. J.-O. Réaume

---

Monsieur le Maire et Messieurs les Échevins,

Permettez-moi de vous offrir les hommages du Premier Congrès de la Langue française au Canada. Les paroles me manquent pour exprimer la vive émotion que nous ressentons, nous qui sommes venus de loin, en pensant que nous nous trouvons aujourd'hui réunis dans cette ville, qui fut le berceau de la race canadienne-française et qui sera toujours le foyer où nos descendants viendront puiser de nouvelles forces et se rafraîchir comme à une source intarissable de glorieux souvenirs. Quel endroit plus propice pouvait-on choisir pour réunir en un Congrès national tous ceux qui chérissent les traditions de la race et qui veulent perpétuer dans cette partie du monde, où ils sont chez eux, la langue des ancêtres ? Quelle autre cité que Québec pouvait offrir d'aussi précieux avantages pour une occasion aussi solennelle ?

Nous sommes donc venus ici, dans votre belle ville, pour affirmer énergiquement que nous sommes toujours déterminés à continuer, sur le sol d'Amérique, l'œuvre grandiose de nos pères.

On n'à jeter les yeux sur votre cité et sur son site admirable pour comprendre que Champlain fut conduit par la Providence elle-même. Quelle inspiration que la contemplation de ce site enchanteur pour les pionniers de notre race, venus de France pour ouvrir à la civilisation, au prix des plus dures épreuves, ces terres encore inexplorées. Ce fut avec les yeux de la foi qu'ils regardèrent cette ville, dont ils résolurent de faire comme un poste avancé de la civilisation française, sur ce continent qu'ils voulaient gagner à Dieu et à l'humanité.

Pour nous comme pour eux, la vue seule de Québec est une inspiration. Solidement assise sur ses fondements de pierre, elle nous apparaît comme un symbole de l'inébranlable ténacité de notre race, plus fortement attachée que jamais aux traditions des aïeux. De même que Rome est pour les catholiques la Cité Éternelle de la foi, Québec est pour les Canadiens français comme la Ville Éternelle de la nationalité.

Que nous reste-il donc à faire, à nous qui récoltons aujourd'hui la riche moisson que nous devons à Dieu et aux labeurs des géants de la colonisation française en Amérique.

C'est votre Cité, Monsieur le Maire, qui semble nous répondre elle-même et nous dire : « Veillez ! Travaillez à conserver intacte cette langue imprégnée de poésie et rayonnante de clarté que parlaient les fondateurs ; cette langue, qui est comme la synthèse d'une race et dont chaque mot porte l'empreinte d'un glorieux passé. Gardez-la toujours, cette langue si brillante, si pleine d'âme et d'esprit, et dont la vigueur et la richesse permettent aux idées de s'épanouir avec cette force, cette grâce et cette beauté qu'aucune autre langue ne leur peut donner ! »

Voilà, il me semble, une œuvre digne de nous.

L'idée seule qu'un temps pourrait venir où le doux parler français ne se ferait plus entendre, dans ce pays conquis à la civilisation par nos pères, nous inquiète et nous émeut. Nos descendants auraient raison de mépriser notre mémoire si, par notre manque de vigilance, nous laissions, un jour, les ennemis de notre race nous ravir le trésor du verbe ancestral.

N'est-il pas étrange de voir certains hommes, qui, tout en appartenant à une autre race que la nôtre, sont des citoyens canadiens comme nous, souhaiter la disparition de la langue française en ce pays, quand on se rappelle que cet Empire, dont nous sommes si fiers, n'aurait jamais existé si le peuple anglais n'eût été un jour réveillé, par des hommes de notre sang, de la torpeur où il paraissait tombé. La conquête de l'Angleterre par les Normands a marqué la naissance d'une nation de premier ordre. Cette semence jetée en terre anglaise par une race virile, pleine d'ardeur et d'énergie, devait tomber sur un sol fertile, et en peu de temps, l'on vit ce peuple, jadis la proie d'aventuriers, comme les Angles, les Saxons et les Danois, se relever, rendu plus vigoureux par l'apport d'un sang nouveau, envahir bientôt la France et menacer son existence même.

La Grande Charte, on le sait, est due aux efforts des seigneurs normands, résolus à mettre un frein aux exigences d'une monarchie trop avide de domination.

J'ose affirmer que si le drapeau britannique flotte aujourd'hui d'un bout du monde à l'autre, c'est qu'il a été planté partout par des hommes qui avaient dans leurs veines du sang des vainqueurs de Hastings. Le même esprit viril de cette race de conquérants animait les fondateurs de Québec, comme il inspira aussi les fondateurs de Jamestown. Si l'*Union Jack* flotte encore sur le Cap Diamant, tandis que Jamestown est passé sous le drapeau étoilé, c'est grâce aux héros canadiens-français de 1775 et de 1812. Ces valeureux soldats, élevés dans l'amour de la foi catholique et de la langue française, n'ont pas hésité à verser leur sang deux fois pour le maintien de l'autorité britannique en notre pays.

N'est-ce pas encore pour nous un sujet de fierté de penser que, depuis l'invasion de Guillaume le Conquérant, l'Angleterre n'a jamais pu être conquise ?

Quel encouragement et quelle force nous donnent ici les enseignements de l'histoire ! Quelles promesses pour l'avenir ! Ils manquent vraiment de courage et de clairvoyance, ceux d'entre nous — peu nombreux, en vérité — qui semblent croire que l'heure est arrivée de laisser crouler la Confédération canadienne, sous le vain prétexte de nous assurer plus de liberté sous le drapeau britannique. N'écoutons pas les partisans de cette politique rétrograde. Sachons comprendre la leçon que nous donne la vieille cité de Champlain qui, pendant les trois siècles de son existence, n'a jamais cessé de répandre les bienfaits de la civilisation française, tout en accomplissant, avec une inébranlable fidélité, ses devoirs de ville britannique. Sachons toujours, nous aussi, répondre à l'appel de la Providence et, tout en restant profondément attachés à la langue et aux traditions des aïeux, accomplissons avec conscience, courage et foi, notre devoir de citoyens britanniques.

Est-il possible de manquer à ce double devoir, après avoir eu le bonheur de contempler Québec, Québec qui nous parle d'obstacles franchis et de victoires remportées, Québec l'indomptable, qui nous permet d'espérer avec confiance le triomphe de la justice et de nos droits.

J'espère donc que ce Congrès restera à jamais mémorable dans l'histoire de notre race, représentée par des milliers de délégués, tous prêts à faire le serment de ne rien laisser perdre du dépôt sacré à nous transmis par les fondateurs de Québec. Notre langue n'est-elle pas, pour la race canadienne-française, ce que le Cap Diamant est pour l'antique capitale de la Nouvelle France, une assise inexpugnable ?

L'heure et le lieu sont donc bien favorables aux engagements solennels. Compatriotes, ensemble, jurons aujourd'hui, sur l'autel de la patrie, une inviolable fidélité à notre langue, et prenons ensemble l'engagement formel d'en assurer la survivance par l'enseignement que nous ferons donner à nos enfants.

Qu'on ne se méprenne pas : loin de moi le désir de voir le français supplanter l'anglais en ce pays. Je dois reconnaître, en effet, l'importance, la nécessité même, pour nos enfants, de bien apprendre la langue anglaise dont ils ont besoin aujourd'hui pour pouvoir tenir une place honorable dans le monde commercial et industriel de notre patrie. Ce que je demande avec énergie, encore une fois, c'est que, inviolablement fidèles aux traditions et à la langue de nos ancêtres, nous restions toujours dignes de ces grands

civilisateurs que furent les Champlain, les Brébeuf, les Marie de l'Incarnation, les Frontenac, les Laval, les Dollard, les Marquette, les La Salle, les d'Iberville, les Montcalm, les Cartier, les Lafontaine et tant d'autres.

Ce n'est qu'après nous être dévoués, chacun dans la sphère d'action ou Dieu nous a placés, à la sainte cause qui nous a amenés ici, que nous nous sentirons vraiment dignes de faire un nouveau pèlerinage à l'autel national, et que nous aurons conscience de mériter, encore une fois, l'accueil si large et si bienveillant des magistrats de l'antique et glorieuse cité de Champlain.

Discours de M. N. Drouin, maire de Québec

Monseigneur le Président,
Monsieur le Gouverneur,
Messeigneurs,
Mesdames et Messieurs,

C'est un grand honneur pour moi d'être appelé à recevoir le salut cordial de bienvenue des officiers et des membres du Premier Congrès de la Langue française au Canada.

L'honorable Premier Ministre de Québec nous a dit, hier, combien cette province française est heureuse de vous accueillir, et d'acclamer l'œuvre éminemment patriotique que vous venez inaugurer, et qui, je l'espère, va s'établir en permanence parmi nous.

Vous avez bien voulu exprimer votre joie et votre bon plaisir du choix qui a été fait de Québec comme votre point de ralliement, et comme premier magistrat de cette cité, je vous remercie de l'honneur que vous me faites en venant tenir ici cet important congrès.

Mais vous me permettrez bien de vous dire qu'en cela vous avez fait acte de justice, car il nous semble à nous que de toutes les villes canadiennes c'est bien Québec qui avait le plus droit de revendiquer ce privilège.

En effet, c'est ici qu'est vraiment le berceau de la nation canadienne, fondée par la France, et dont nous avons célébré, en 1908, dans des fêtes inoubliables, le troisième centenaire.

C'est ici qu'a vécu et qu'est mort celui qu'on appelle à bon droit le fondateur et le père de la Nouvelle France ; ici que naquirent, en même temps que la légende guerrière, notre agriculture, notre industrie et notre commerce ; ici que, pendant plus de deux siècles, furent le centre et le cœur de la Nouvelle France ; le siège de cette administration religieuse et civile immense, qui s'étendait aux Grands Lacs, à la Baie d'Hudson, aux riches campagnes de l'Acadie, et jusque sous le soleil riant de la Louisiane.

Après avoir été le berceau, Québec est devenu le rempart et la forteresse, le champ de bataille où se vida la grande querelle internationale, dont notre fier rocher était l'enjeu.

Quand la lutte, qui semble être la condition normale de notre existence, changea de terrain, c'est encore ici qu'ont été livrées ces batailles parlementaires dans lesquelles nous avons conquis les libertés du gouvernement responsable, le droit de rester Français par la langue et par les lois, et notre autonomie dans la Confédération canadienne.

Pour tout Canadien français ce sol est sacré, car il renferme les

tombeaux de Champlain, de la Mère de l'Incarnation, de Monseigneur de Laval, de Frontenac, de Montcalm, et de tant de morts illustres. Tout autour de nous se dressent ces églises, ces monastères vénérables, ce Séminaire de Québec, véritables citadelles qui nous ont conservé la foi et la langue et nous ont fourni toute une pléiade de grands citoyens.

Sans doute, nous avons été dépassés par les autres centres franco-canadiens dans la course qui emporte notre siècle dans la voie de la prospérité et du progrès. On dirait qu'épris d'idéal, nous nous sommes attardés dans le vaste domaine des spéculations et des conquêtes intellectuelles. Mais plus qu'ailleurs, nous nous en flattons, nous avons pu garder dans leur intégrité les traditions des ancêtres, le culte du passé, la religion du souvenir. Plus qu'ailleurs peut-être aussi, nous avons conservé intactes et pures de tout alliage la langue des aïeux et la mentalité française.

Et comment aurait-il pu en être autrement, entourés comme nous le sommes de cette atmosphère toute imprégnée, toute embaumée du parfum qui nous est resté de l'ancienne mère patrie.

Aussi, est-ce avec un véritable enthousiasme que nous avons accueilli la fondation de la Société du Parler français et l'organisation de ce premier Congrès de la Langue française, qui en est sorti comme une superbe floraison.

Aujourd'hui comme autrefois, je suis fier de le dire, Québec, après avoir été appelé à l'honneur d'être le berceau entend rester le rempart et la forteresse de la langue et de la mentalité françaises de nos pères.

Et si jamais elles étaient menacées de sombrer et d'être englouties sous la poussée d'agressions hostiles, j'ai la confiance, je dirai plus, j'ai la certitude que c'est sur Québec que se replieront leurs défenseurs et c'est à Québec que se livreront les derniers combats pour remporter de nouvelles et triomphantes victoires.

Comme citoyens de Québec, nous sommes fiers d'avoir été les sentinelles vigilantes toujours prêtes à recevoir et à repousser les ennemis du dehors, les courageux défenseurs qui ont conquis nos libertés, et nous ne faillirons pas à la tâche aussi glorieuse de transmettre aux générations futures, avec le doux parler de France, les grands souvenirs de notre histoire et les nobles traditions de nos aïeux.

Nous n'aurons pour cela qu'à nous appuyer, comme toujours, sur notre épiscopat et sur notre clergé, sur nos admirables maisons d'éducation, sur nos hommes publics, formés à l'école des patriotes des anciens jours et sur cette puissante organisation des congrès de la langue française, que nous espérons voir établis comme œuvre permanente parmi nous.

Adresse à l'Université Laval, présentée par M. J.-V. Desaulniers

---

Monsieur le Recteur,
Messieurs les Directeurs et les Professeurs
de l'Université Laval,

L'un des premiers actes nécessaires de ce Congrès de la Langue française au Canada doit être d'offrir à l'Université Laval de Québec les hommages respectueux des Congressistes.

C'est sous le patronage de notre Université française et catholique que nous sommes réunis pour des jours qui resteront inoubliables ; c'est dans l'atmosphère de sa vie féconde et utile que nous allons vivre ; c'est dans le rayonnement immédiat de ses fortes inspirations que nous allons tenir séance ; c'est sous son toit large et hospitalier, où se trouve tant à l'aise l'âme vivante de notre race, que nous allons travailler : et comment alors nos premières pensées et notre plus profonde gratitude n'iraient-elles pas sans tarder vers vous, M. le Recteur et MM. les Professeurs, qui représentez ici une institution pour nous si bienfaisante ?

Il était bien juste que Québec fût, pour ce premier Congrès de la Langue française au Canada, le centre de ralliement des enfants dispersés de la grande famille canadienne ; il n'était que bien juste aussi que l'Université Laval fût, pour ce Congrès, le foyer commun de tous les frères qui se cherchent et qui se retrouvent.

L'histoire de l'Université Laval est inséparable de l'histoire du parler français au Canada et en Amérique. Sans doute, c'est dans la famille que vit et se perpétue le parler de notre race ; ce sont nos mères qui sont les premières gardiennes — et combien jalouses !— des syllabes françaises ; c'est à l'école primaire que l'enfant étudie et essaie de faire jouer avec correction le mécanisme compliqué et subtil des lois qui règlent l'usage de notre langue ; mais cette vie première, cette vie domestique de la langue, et cette pratique rudimentaire de ses moyens d'expression ne sauraient suffire à sa gloire. Il faut, pour illustrer une langue et lui assurer dans l'histoire des idiomes une place honorable, qu'elle parle et qu'elle chante dans des œuvres d'art, et que des esprits soient cultivés qui puissent lui faire rendre tout ce qu'elle contient de force, de poésie, d'éloquence et d'harmonie. La gloire d'une langue n'est pas tout entière dans la fidélité des lèvres qui la gardent ; elle se trouve encore et se

complète dans la hauteur des pensées qui la portent, dans la noblesse des sentiments qui l'exaltent, dans la perfection des formes qui la font resplendir.

Et c'est pourquoi nos institutions d'enseignement classique et professionnel ont tant contribué, non seulement à la conservation, mais encore à la vie supérieure de notre parler français. Et c'est pourquoi l'histoire de l'Université Laval, — la première de ces institutions, c'est-à-dire la plus illustre et la plus influente par ses œuvres de haute culture — se mêle et se confond avec l'histoire de notre langue.

Depuis soixante ans, l'Université Laval forme l'élite intellectuelle de notre race ; depuis soixante ans, elle donne aux professions libérales, au barreau, à la médecine, au haut commerce, à l'industrie, à la politique, à la magistrature, au clergé, leurs membres les plus distingués. Ce sont des idées qu'elle répand dans notre pays, en même temps qu'elle y disperse tant d'esprits, et ce sont ces idées et ces esprits qui ont fait quelques-unes des pages les plus belles de notre littérature, qui ont donc composé, à l'honneur de notre langue, quelques-uns des poèmes qui vont, sur la terre canadienne, en perpétuer la vie.

C'est en 1852 que l'Université Laval fut fondée, pendant les luttes vaillantes provoquées par l'Union des Canadas, au moment où se préparait, dans le silence des fécondes méditations, l'éclosion littéraire de 1860. Nous savons que l'Université ne fut pas étrangère à ce mouvement qui allait mettre en meilleure valeur la force de résistance, et en meilleure lumière la vertu propre du parler des Canadiens français. C'est auprès de vos maîtres de ce temps, et surtout auprès des prêtres éminents que compta toujours votre vieux Séminaire, et dont s'honora toujours l'Université, que l'on venait chercher d'utiles conseils ; c'est au contact de leur esprit, que venait se raviver la flamme des généreuses inspirations.

Depuis, vos maîtres et vos professeurs ont apporté leur contribution personnelle à l'œuvre d'illustration de la langue française au Canada, et il nous plaît de rappeler aujourd'hui cette mission que vous vous êtes attribuée à bon droit, et que vous voulez remplir encore demain, qui vous a faits et qui vous fera toujours les ouvriers les plus diligents de notre très bon et très doux parler.

C'est un inappréciable service que votre dévouement a rendu à notre langue ; c'est un grand service qu'il a donc rendu à notre race. Et puisque ce Congrès de la langue française au Canada, est aussi une fête de la race, une fête de tous les Canadiens et Acadiens dispersés en Amérique, il faut que nous proclamions ici ce bienfait que nous vous devons. Nos grandes institutions d'enseignement,

et notre Université Laval en particulier, ont besoin de savoir que le peuple canadien-français sait apprécier leurs œuvres, et qu'il les veut soutenir et défendre de toutes ses plus ardentes et plus actives sympathies.

Acceptez donc, Monsieur le Recteur et Messieurs les professeurs de l'Université Laval, l'assurance que tous ces congressistes auxquels vous donnez une si bienveillante hospitalité comprennent votre inlassable dévouement, et reconnaissent en vous des appuis solides et nécessaires de l'influence de notre race en Amérique. C'est pour une si haute raison que votre œuvre, nous la faisons nôtre, c'est-à-dire que nous l'identifions avec tout ce que nous avons de plus cher et de plus sacré. Nous savons à quel prix vous l'avez entreprise et continuée ; nous savons surtout quelle large part de générosité, j'allais dire d'héroïque charité, le Séminaire de Québec a mise dans l'accomplissement d'une tâche qui eut été impossible sans lui : aussi nous profitons de cette occasion qui nous est offerte pour dire à Monseigneur le Chancelier quelle estime nous avons pour ce clergé de Québec, qui a été, en terre française d'Amérique, l'initiateur des grandes œuvres d'éducation, quelle admiration nous avons pour ce vieux Séminaire, qui fut toujours l'inépuisable bienfaiteur de l'esprit et du parler de notre peuple.

Nous formons des vœux très sincères pour que l'Université Laval poursuive sans cesse son travail de haute éducation, pour qu'elle agrandisse toujours son champ d'action, pour qu'elle multiplie ses moyens d'influence, pour que toujours sous son toit, hier rajeuni, s'épanouissent en de riches floraisons intellectuelles les vertus de l'esprit et du parler français.

———

Discours de M. l'abbé Amédée Gosselin, recteur de l'Université Laval

Messieurs les Congressistes,

Vous venez de prononcer des paroles si aimables, si élogieuses, de nous exprimer de si fermes sentiments de sympathie pour l'Université Laval, qu'il me semble que c'est maintenant à l'Université de dire elle-même toute sa gratitude. Vos protestations de fidélité à Laval, et d'attachement solide à ses directeurs et à ses professeurs, sont la meilleure récompense que nous puissions recevoir pour ce que notre Université a cru devoir faire, à l'occasion de ce Congrès, et je vous prie de croire que nous conserverons précieusement un témoignage de si haute et si cordiale approbation. Il nous a été particulièrement agréable d'entendre ces choses exprimées par des lèvres sincères, habituées à parler de dévouement et de fidélité à la langue, à la foi, à la race des aïeux.

L'Université Laval est heureuse, veuillez le croire, d'ouvrir toutes grandes toutes ses portes aux pèlerins de la langue française. Et puisque vous voulez bien voir en elle un sanctuaire du patriotisme français en Amérique, un sanctuaire aimé de notre peuple, nous ne pouvons que vous inviter à satisfaire ici, dans la plus large mesure, votre patriotique et filiale piété.

Le patronage de l'Université Laval, il était acquis d'avance aux organisateurs de ce premier Congrès de la Langue française au Canada ; il était promis, le jour même où l'Université Laval accordait ce même patronage à la naissante et très active Société du Parler français. Quelle fut sa joie d'accueillir alors dans ses salles de travail les ouvriers laborieux qui venaient ici consacrer leurs veilles, les heures que d'autres prennent pour le repos, à l'étude, à la conservation, à la défense de notre douce et très aimée langue française ! Aussi, vous le pensez bien, quand il y a plus d'un an, dans cette salle même qui nous réunit, fut lancée, aux acclamations de l'auditoire, l'idée d'un premier Congrès de la Langue française, qui se tiendrait à Québec, l'Université déjà aurait voulu dilater ses murs, en tous cas se faisait plus belle, pour accueillir avec une maternelle dilection tous ceux de notre race qui veulent bien voir en elle, sur cette terre canadienne, l'*Alma mater*, une mère féconde de la pensée française.

Comme vous l'avez rappelé, messieurs les Congressistes, en des termes si flatteurs pour nous, ce fut vraiment la mission de l'Université Laval de conserver ici, toujours allumé, toujours rayonnant, l'esprit de notre race ; et pourtant, ce fut son rôle de

multiplier les idées, et par elles, les formes qui les expriment, ce fut donc en définitive, sa tâche glorieuse de travailler, dans une sphère d'enseignement plus élevée que celle où d'autres se dépensent avec autant d'ardeur, à ce que vous appelez l'illustration de la langue française en Amérique. Cette tâche, cette mission, fut assurément le rêve généreux qui hantait l'esprit des directeurs du Séminaire de Québec, des Casault, des Gingras, des Parant, des Holmes, des Taschereau, quand ils résolurent de fonder notre Université ; elle fut aussi une large part du programme qu'ont, depuis, accepté et rempli les professeurs laïcs et ecclésiastiques qui se sont succédé dans nos chaires d'enseignement. Nos professeurs laïcs, comme nos professeurs ecclésiastiques, voient avant tout une œuvre de haut patriotisme dans la mission à laquelle ils se dévouent.

Me permettrez-vous de l'ajouter ici ? Si des prêtres ont d'abord conçu l'apostolat universitaire, et l'ont entrepris sans compter les sacrifices qu'il leur coûterait, c'est qu'ils ont alors pensé, comme nous pensons maintenant, que la science et la foi ont des relations nécessaires, qui fortifient l'une et l'autre, et c'est qu'ils ont pensé aussi— comme nous pensons maintenant — que la langue française n'est jamais plus capable d'exprimer de hautes leçons que lorsqu'elle porte en ces vocables sonores les larges inspirations de la vérité catholique. La langue est gardienne de la foi, a-t-on dit souvent, en une formule heureuse : et si l'Université s'est tant empressée d'illustrer, de glorifier la langue, c'est qu'elle voulait par elle faire resplendir la foi.

Nous vous remercions encore, messieurs, d'avoir conçu pour notre œuvre universitaire de si grandes espérances. Nous essaierons de réaliser des vœux si sincères. Il faut que l'Université Laval grandisse et prospère ; elle le fera, grâce à la sympathie et à l'encouragement indispensable de nos compatriotes.

Il faut aussi que, sur ce rocher de Québec, que dans cette capitale historique de la vie française, l'Université reste debout, comme une forteresse où se concentreront les énergies, les forces victorieuses de la race, et il faut que dans cette forteresse, le mot d'ordre, le mot de fidélité et de vaillance, soit toujours une parole française.

Nous avons grand intérêt à ce que le Congrès qui commence obtienne le plus solide succès ; et c'est pourquoi, au nom de l'Université Laval, je souhaite à vos travaux des résultats pratiques. Faites retentir dans nos salles, dans notre ville, le verbe français ; répandez ici, répandez en tout Québec, répandez sur toute terre française d'Amérique les idées qui vous préoccupent, les ambitions qui vous inspirent, et nous serons fiers de penser que l'Université aura contribué pour sa part à cette œuvre féconde.

UNE VOIX D'IRLANDE

Discours de M. l'abbé T. Quinn

Monseigneur le Président,
Messeigneurs,
Mesdames, Messieurs,

Québec célébrait, il y a quatre ans, le troisième centenaire de sa fondation.

Dans son port, salués par les canons de la citadelle, mouillaient les uns après les autres, les vaisseaux français, américains et anglais, ces derniers nous apportant le message de sympathie et de félicitations du trône même, par la bouche de notre actuel souverain, alors duc d'York.

Je ne vous rappellerai pas ce déploiement de splendeurs que l'on vit alors, ces brillantes reconstitutions d'un lointain passé, ces manifestations grandioses qui affirmaient aux flots de peuple accourus sur ce coin de terre, la merveilleuse vitalité du grain de sénevé déposé sur le rocher de Stadacona par Samuel de Champlain.

Mais quand se furent éteints les derniers échos de ces fêtes mémorables, quand les visiteurs furent retournés chez eux, les fils de la famille, restés seuls au foyer ancestral, conçurent l'idée d'une démonstration plus intime, d'une fête moins éclatante, mais peut-être plus utile encore. Il ne s'agissait rien moins que d'une vaste assemblée, où l'on s'enquerrait de cette question : de quelle manière et dans quelle mesure chaque rameau détaché du vieux tronc, et transplanté sur ce continent, avait conservé une partie précieuse de l'héritage national, « le doux parler de France ».

Je n'appartiens pas par la naissance à la famille française. La langue qui a bercé mon enfance est une langue étrangère. Et s'il m'est échu le redoutable honneur de porter la parole dans cette fête intellectuelle et patriotique, c'est à titre d'enfant d'adoption, de fils de l'Irlande.

Mais, mesdames et messieurs, l'adoption fut parfaite et je réclame ma place à la table paternelle. La langue française, elle est la mienne, comme elle est la vôtre... Ils parlaient cette langue,

les prêtres dévoués grâce auxquels mon père put mourir en paix sur la terre d'exil, en pardonnant aux persécuteurs d'Irlande ! Ils parlaient cette langue, ceux qui recueillirent et adoptèrent l'orphelin de cinq ans; ils parlaient cette langue, ceux qui instruisirent ma jeunesse! Elle est encore celle du vieillard, et c'est dans cette langue que j'ai aujourd'hui le bonheur de publier la reconnaissance que doivent entretenir les fils de l'Irlande pour la patrie adoptive, pour le Canada français.

C'est, mesdames et messieurs, une vérité historique, bien des fois constatée, que les peuples conquérants ont presque toujours tenté d'imposer aux populations soumises par la force, leur idiome, leurs lois et leurs coutumes.

Malgré la foi des traités solennels, la poignée de Français restés ici après la conquête ne devait pas échapper à ces tentatives de contrainte, à ces procédés d'oppression.

Le drapeau aux fleurs de lys avait repassé les mers et ne pouvait plus les protéger. Ce souverain nouveau, au nom duquel on opprimait vos pères, il était bien loin, on se le représentait sous des traits qui n'encourageaient guère la confiance. Vos premiers efforts, pénibles mais courageux, et qui eurent leur retentissement jusqu'au pied du trône, assurèrent les premières victoires.

Ce n'était que le début de la lutte. Le Canada, à deux reprises différentes, fut conservé sous le drapeau anglais par la valeur française. Cela ne suffisait pas à attester votre loyalisme ! Un demi-siècle encore, il vous fallut lutter, devant les tribunaux, dans les Parlements, sur les tribunes populaires. Le sang même coula sur les champs de bataille pour garantir vos libertés.

Canadiens français, vous pouvez, avec orgueil, revendiquer le droit de parler votre langue. C'est un droit qui vous a coûté suffisamment cher !

Ce droit si longtemps disputé, et sanctionné par l'autorité royale elle-même, paraissait désormais à l'abri de toute entreprise hostile.

Mais après être sortie victorieuse des assauts de ses ennemis, la race canadienne-française devait connaître quelque chose de plus douloureux encore : l'ingratitude et la trahison d'un trop grand nombre de ses amis. Et j'en arrive, mesdames et messieurs, à cette question troublante des relations entre ma race d'origine et ma race d'adoption.

Cruelle ironie ! Contradiction déplorable ! ces deux races qui semblent ne pouvoir vivre à côté l'une de l'autre, sur cette terre d'Amérique, leurs ancêtres furent, en Europe, d'inséparables alliés. Crémone, Fontenoy, Laugfeld, vous en avez été témoins: les guerriers

de le Verte Erin vous étonnèrent par leur intrépidité et leur héroïsme, et assurèrent à la France d'éclatantes victoires.

Plus de cinq cent mille sont tombés en combattant pour le drapeau fleurdelisé, et tous les champs de bataille de l'Europe les virent passer avec leur glorieux étendard, sur lequel on lisait cette devise: *Semper et ubique fidelis*... Fidèle partout et toujours.

Pourquoi donc, en changeant de pays, ces preux chevaliers de la justice et du droit veulent-ils briser leur ancienne alliance avec les fils de la France? Pourquoi, surtout, ce peuple noble, patient, chevaleresque, qui a tant souffert de l'oppression, veut-il se faire oppresseur à son tour? et cela dans des circonstances marquées de la plus noire et de la plus révoltante ingratitude?

J'ai parlé de malheur et d'oppression. Quel est le peuple qui en a subi le poids autant que l'Irlande?... Ce n'est pas mon intention, ni l'occasion, de rappeler ici ces pages de larmes et de sang, qui constituent pour ainsi dire sa seule histoire...

Vous me permettrez cependant, mesdames et messieurs, d'en détacher un épisode qui rentre par quelque côté dans le cadre de mon sujet, un épisode où j'ai été moi-même acteur et victime.

C'était en 1847. Une famine plus terrible que celle qui l'avait précédée menaçait le peuple irlandais d'une extermination complète. Le spectacle le plus étonnant n'était pas de voir mourir les gens, mais de les voir vivre, tant la détresse était grande.

Dans le cours de trois années, plus de quatre millions de ces malheureux, échappés miraculeusement à la mort, prirent le chemin de l'exil. Spectres ambulants, ils s'en allèrent, en pleurant, demander l'hospitalité à des pays plus fortunés.

La Providence voulut que nous fussions jetés, après une navigation de deux mois, sur les côtes de la Grosse-Ile.

Une maladie que la science n'a constatée nulle part ailleurs, la fièvre de la famine, vint ajouter ses affres terribles à tant d'autres douleurs.

Le Canada, cependant, avait vu venir ces malheureux, et les reconnut pour des frères. Émus de compassion, des prêtres canadiens-français, bravant l'épidémie, se disputèrent la gloire d'aller leur porter secours.

Clergé canadien-français, sois éternellement béni de ton héroïsme! Vous surtout, qui êtes tombés victimes de votre dévouement, glorieux martyrs de la charité, jouissez dans la gloire de la récompense justement méritée!

Grâce à votre inlassable charité, mes infortunés parents ont pu s'endormir de leur dernier sommeil, en paix avec Dieu, pardonnant

à leurs ennemis et emportant l'ineffable consolation de laisser leurs enfants sous la garde du prêtre canadien-français.

Il m'en souvient encore, l'un de ces admirables ecclésiastiques nous conduisit au chevet de mon père mourant. En nous apercevant, ce dernier, d'une voix défaillante, nous redit le vieil adage irlandais : *Remember your soul and your liberty.* Souvenez-vous de votre âme et de votre liberté...

Soixante-six ans ont passé depuis, mais mon âme a gardé au peuple canadien-français la reconnaissance, et mon esprit est demeuré jaloux de ses droits et de ses libertés.

Si l'épisode que je viens de raconter n'avait pas suffi à m'inculquer l'amour des Canadiens français, un autre incident de ma jeunesse, que vous me permettrez également de rapporter, devait à jamais déterminer mes préférences pour mon pays d'adoption.

Mes parents adoptifs, pour me permettre de conserver la langue de ma famille, m'avait placé, tout enfant, dans une école anglaise, tenue par deux vieilles institutrices, imbues du plus étroit fanatisme. Un jour que le Saint Sacrement passait dans la rue, porté par un prêtre, je voulus me mettre à genoux, suivant la coutume catholique. Ma maîtresse me relève violemment, avec une apostrophe que je ne vous redirai pas. J'obéis, en vertu de la loi du plus fort ; mais, c'était pour sortir de l'école et n'y plus revenir. Mon cours d'anglais était fini. Ce n'était pas la langue de mon âme ni de ma liberté !...

Le peuple canadien-français, lui aussi, fut un jour abandonné par sa mère patrie, et il resta orphelin. On voulut lui imposer une langue étrangère, inconnue, et il dit : « Ce n'est pas la langue de mon âme ni de ma liberté! » Après de longs et persévérants efforts, il obtint enfin le privilège officiel de parler le français à l'égal de l'anglais. Mais là même où il était le plus fort, il ne tenta jamais d'imposer aux autres, à ceux qui vivaient près de lui, ses idées et sa langue. Il voulut pour lui la liberté ,mais ne chercha jamais à restreindre la juste liberté des autres. Voilà mon idéal ! Et voilà pourquoi ce peuple eut mes affections et mes préférences !

Faut-il l'ajouter, des descendants, en petit nombre, Dieu merci, de ceux que vos pères recueillirent mourant de faim et tremblant de fièvre, viennent aujourd'hui vous contester le droit de parler votre langue, et veulent, au nom et sous le couvert même de la religion, vous imposer un idiome étranger !

Je le regrette profondément, mais ces attaques ne réussiront qu'à fortifier chez vous le sentiment national et l'amour de la langue maternelle.

Et qu'un homme, si haut placé qu'il soit et si vénérable qu'on le suppose, ose s'élever contre l'emploi de la langue française dans la prédication évangélique, il se trouvera toujours quelque éloquent patriote pour incarner en lui les revendications de sa race, et pour réclamer avec une noble et respectueuse fermeté.

Votre langue a été investie d'une mission glorieuse et elle n'y a pas failli.

Suivez les pas de ces infatigables missionnaires français qui ont laissé leurs traces sur toutes les parties de ce continent ! Leurs seules armes étaient un bréviaire et une croix de bois. Et partout, cependant, dans les sillons qu'ils ont arrosés de leurs sueurs, et souvent de leur sang, la civilisation et la régénération ont germé.

Devant eux, la barbarie recule, et c'est par eux surtout que s'élève, depuis Halifax jusqu'à Vancouver, et jusque dans les États reculés de l'Union américaine, cette suite ininterrompue de collèges, de couvents, d'hôpitaux et d'asiles pour les misères et les infirmités humanes !

Sont-ce là, mesdames et messieurs, des faits vulgaires ? Et peut-on prétendre que Dieu n'était pas dans les germes répandus, lorsqu'il se montre si bien dans les fruits récoltés ? Non, un peuple qui accomplit de telles œuvres n'est pas près de mourir, pas plus que de se fondre dans une race étrangère, en perdant son caractère ethnique et sa langue. Le *deleto nomine francisco*, décrété en certains milieux, n'aura pas plus de succès que le *deleto nomine christiano* des empereurs romains.

Tant que le fleuve Saint-Laurent roulera vers l'Océan ses flots harmonieux, la vague succédant à la vague ira porter jusque sur les rives de l'ancienne mère patrie l'écho d'une parole française. Tant que subsistera cette forêt de clochers qu'admirait si fort Monseigneur de Forbin-Janson, la parole de Dieu continuera à être prêchée dans la langue de Bossuet, de Fénelon et de Lacordaire. Tant qu'il restera, sur cette terre du Canada et même de l'Amérique, des descendants de ceux qui, les premiers, ont colonisé et civilisé ce pays, ils continueront de revendiquer comme un droit sacré celui de parler la langue que parlèrent Samuel de Champlain, Monseigneur de Laval et Maisonneuve. Et cela, non seulement dans Québec, mais partout où il y a un groupement français ; non seulement dans leur famille, mais à l'école, à l'église, devant les tribunaux et dans les assemblées législatives ; non comme une faveur que l'on sollicite, mais comme un droit naturel, garanti de plus par la constitution et par la Couronne britannique !

Ce droit, tous doivent le reconnaître, et mes compatroites les premiers. L'Irlandais est, de sa nature, une âme généreuse.

Quand un O'Connell, tout en défendant son malheureux pays, écrasé sous une oppression sans nom, trouve encore le temps et le moyen de revendiquer, pour ses coreligionnaires d'Angleterre et d'Écosse, la liberté religieuse, bannie de ces contrées depuis trois siècles, je reconnais en sa parole la voix de l'Irlande, parce qu'il y passe un souffle de justice et de liberté !

L'Irlande véritable, telle que Dieu l'a faite, par le ministère des Patrick, des Colomban et de leurs successeurs, elle mérite et aura toujours mon admiration et mon amour. C'est d'elle et non d'une Irlande bâtarde et défigurée par un contact malsain que je me proclame le fils orgueilleux et dévoué.

Mesdames et messieurs, dans cette fête du parler français, je serai, je crois, le fidèle interprète des sentiments de tous, en formulant le vœu et l'espoir de voir cesser bientôt parmi nous de malheureuses et désastreuses divisions. Sur cette terre hospitalière du Canada, il doit y avoir place au soleil pour toutes les races, pour toutes les langues, sans qu'une nationalité cherche à étouffer l'autre, ou à restreindre ses droits.

Les races irlandaise et canadienne-française, catholiques toutes deux, marchant la main dans la main vers le même idéal : l'extension du royaume du Christ, quel magnifique spectacle ce serait donner au monde ! et de quel progrès religieux cette union ne serait-elle pas le principe ?

Est-ce un rêve dont je me berce ou une réalité prochaine que j'entrevois ? L'avenir le dira.

Quoi qu'il en soit, moi, enfant d'une mère courageuse, qui arrache à ses oppresseurs, lambeau par lambeau, le patrimoine de sa liberté, je dis à mes amis et à mes bienfaiteurs canadiens-français : Luttez sans peur et sans trêve ; soyez à votre manière des O'Connell et des Redmond ; vous avez pour vous le droit et la justice ; votre cause est de celles qui ne sauraient périr...

DEUXIÈME SÉANCE GÉNÉRALE

MARDI SOIR, 25 JUIN

SALLE DES EXERCICES MILITAIRES

Discours d'ouverture, prononcé par l'honorable M. P. Boucher de la Bruère, président de la Section littéraire

---

Messeigneurs,
Mesdames, Messieurs,

C'est au nom des Sections conjointes de littérature et de pédagogie que j'ai l'honneur de présider cette séance.

Je n'ai pas besoin de justifier ici cette alliance des lettres et de l'école, ni non plus de vous exposer leurs titres à l'attention bienveillante et à l'hommage des Congressistes.

C'est par l'école qu'une langue se corrige sans cesse, sur les lèvres des enfants, et c'est par l'école qu'elle revient toujours aux sources pures de ses origines, aux lois essentielles de sa syntaxe. L'école, à tous les degrés de l'enseignement, initie l'étudiant aux secrets de plus en plus profonds du vocabulaire et de la composition ; elle lui apprend peu à peu à manier, avec correction d'abord, avec aisance ensuite, et avec souplesse et avec art, la langue qu'il parle.

L'école — l'école primaire, le collège classique, l'Université — développe aussi, cultive, enrichit l'esprit de ceux qui la fréquentent, et elle le rend donc propre à conserver les bonnes traditions du parler français, à surveiller aussi ses progrès, à le mettre au point des nécessités qui déterminent son évolution.

La littérature, c'est l'expression supérieure du parler, de la langue d'un peuple. C'est la littérature qui illustre la langue française. Dans les œuvres écrites les mots viennent, à l'appel des idées, se grouper en d'harmonieux rapports, et ils font briller, au contact de leurs syllabes, l'éclat splendide, métallique, de leurs formes classiques.

Certes, notre littérature canadienne-française n'a pas encore produit les ouvrages qui portent, avec le cachet original de la plus belle langue, la parure la plus magnifique du génie français. Nous

n'avons pas eu encore notre siècle dix-septième : notre littérature ne comptant pas même un siècle d'existence. Mais on me permettra bien de dire ici que si les développements de notre littérature canadienne-française ont été lents, paralysés le plus souvent par les conditions mêmes de notre vie historique, cette littérature n'en est pas moins l'une des plus belles, j'ai grande envie de dire la plus belle du Canada britannique.

Depuis Étienne Parent, François-Xavier Garneau, Ferland, de Gaspé, Crémazie, jusqu'à nos écrivains d'hier et d'aujourd'hui, quelle lignée d'esprits généreux, qui ont su tirer, de l'heure particulière où ils se recueillaient pour penser leurs œuvres, le meilleur parti possible, et qui nous ont laissé des livres où s'est exprimée, avec une étonnante vigueur et une clarté toute française, la langue que nous parlons !

Aussi sommes-nous fiers, à l'occasion de ce premier Congrès de la Langue française au Canada, de proclamer ceux qui ont le plus contribué à sa nécessaire et durable illustration. Et si, aux noms que nous avons tout à l'heure rappelés, nous ajoutons ceux de Gérin-Lajoie, de Casgrain, de Joseph-Charles Taché, d'Arthur Buies, de Faucher de Saint-Maurice, de Tardivel, d'Edmond de Nevers, de Louis Fréchette, nous ne ferons encore que signaler, parmi les disparus, quelques-uns seulement de ceux dont notre histoire garde jalousement le souvenir.

Combien je voudrais pouvoir aussi nommer, ce soir, tant d'ouvriers obscurs, mais combien habiles et dévoués, qui, pour travailler à l'élaboration de toutes nos forces intellectuelles, se sont dépensés sans gloire dans les travaux de l'enseignement! Instituteurs et institutrices, professeurs qui ont si délicatement, si patiemment ouvert les jeunes intelligences que l'on confiait à leur soin! Leurs noms sont oubliés, mais leur esprit revit quelque part dans une pensée qu'il a allumée au front d'un enfant, dans une action qu'il a généreusement inspirée !

Et si je ne puis proclamer ici tant de héros ignorés, qui ont fait, à l'école, l'histoire de notre langue, laissez-moi du moins nommer quelques hommes, quelques femmes dont la vie s'est identifiée avec l'œuvre de l'éducation: Laval, Marguerite Bourgeoys, les frères Charron, sous le régime français ; sous le régime anglais, nos fondateurs de collèges : Plessis, Painchaud, Brassard ; des maîtres comme Perrouet, des directeurs de l'enseignement, comme Meilleur et Chauveau!

Il convenait, me semble-t-il, d'évoquer, ce soir, ces noms et ces souvenirs. Je ne pouvais mieux unir dans une commune louange ceux qui ont, avec persévérance, travaillé à la conservation et à la glorification de notre langue française.

À L'ACADÉMIE FRANÇAISE

Représentée par M. Étienne Lamy

Discours de l'honorable Sir A.-B. Routhier

Monsieur l'Académicien,

C'est bien ce titre glorieux qu'il convient de vous donner en ce moment, puisqu'il exprime votre caractère représentatif et puisque c'est à l'Académie française elle-même que s'adressent en ce jour nos hommages.

Le Congrès de la Langue française au Canada ne pouvait pas ne pas inviter l'Académie française à prendre part à ses manifestations ; et l'Académie française ne pouvait pas rester indifférente à ce mouvement dont l'objet est d'affirmer le triomphe et d'assurer l'avenir de la langue française, dans une vaste portion de l'Amérique.

L'Académie est donc bien ici à sa place, et vous, monsieur, vous êtes bien à la vôtre ; car le choix qu'elle a fait, et qui vous honore, est digne d'elle. Nous saluons en vous un écrivain dont les œuvres font honneur à sa langue, et que sa foi rend *persona grata* au Canada français et catholique. Il semble que votre nom même vous prédestinait à votre mission ; car vous êtes déjà l'ami des congressistes comme vous êtes l'ami des académiciens.

Mais il n'y a pas seulement entre les académiciens et nous des sentiments d'amitié ; il y a des liens de parenté très étroite. L'Angleterre est pour nous la meilleure des belles-mères, une de ces rares belles-mères qui savent se faire aimer de leurs gendres. Mais la France, elle, est pour nous la *Magna parens* la grande, l'illustre, l'immortelle aïeule, et l'Académie française est notre *Alma Mater*, la Mère nourricière et féconde sur les genoux de laquelle nous avons appris à parler, qui nous a donné la vie intellectuelle, et qui nous la conserve, en nous distribuant le pain substantiel de la forte prose et le vin pétillant de l'éloquence et de la poésie.

Le parler français n'est pas seulement l'aliment nécessaire à notre vie nationale, il est notre gloire et notre orgueil.

C'est dans cette langue harmonieuse et claire que les plus purs chefs-d'œuvre de l'esprit humain ont été produits.

C'est dans cette langue que les peuples civilisés ont échangé leurs plus nobles conceptions, leurs plus grands projets et leurs plus beaux rêves.

C'est la langue des savants, des orateurs, et des poètes.

Vous connaissez la célèbre statue de Thèbes aux cent portes, qui chantait, jadis, quand les rayons du soleil levant effleuraient ses lèvres de marbre. Ce phénomène n'est qu'une image de celui qui se produisit en Europe, quand le soleil de la civilisation chrétienne y répandit ses clartés : ce ne fut pas une statue de marbre, mais une nation vivante qui chanta alors, et ce chant était la douce langue française.

Pendant des siècles ses accents suaves et sonores ont charmé le monde.

Pendant des siècles il n'y a pas eu une vérité fondamentale, pas une doctrine nouvelle, pas un progrès, pas un idéal, pas une manifestation de la pensée humaine, qui ne trouvèrent leur expression dans la langue française.

Pendant des siècles la France a été le cerveau de l'Europe et sa belle langue en a été le verbe.

Et c'est à l'époque la plus brillante de ces siècles de gloire, presque à la même date, que la France enfanta deux filles, l'une qui fut nommée la Nouvelle France, et l'autre, l'Académie française. La première était née mortelle, et la seconde était formée pour ne pas mourir. Mais nous savons, après trois siècles, que toutes deux sont immortelles.

La Nouvelle France n'est pas morte, puisqu'elle parle encore, et elle est immortelle, puisqu'elle parle la langue de l'Académie française.

Quand cette noble fille tomba mortellement blessée sur le glorieux champ de bataille des Plaines d'Abraham, elle se sentait trop jeune encore pour mourir ; et elle dit alors à ses vainqueurs : «Prenez ces immenses territoires, qui deviendront l'un des plus grands royaumes de la terre, mais laissez-moi ma langue et ma religion. »

Elle était convaincue que ces deux éléments constituaient sa vie nationale, et qu'en les gardant tous deux elle ne mourrait pas.

Les événements ont justifié sa conviction, et réalisé ses espérances. On ne peut plus nier sa vitalité, et nulle puissance humaine ne l'empêchera désormais de grandir et de garder à jamais l'idiome et les traditions de ses ancêtres.

En parlant toujours la langue de son *Alma Mater*, elle échappera, comme elle, à l'instabilité des choses humaines. Car c'est un fait historique étonnant que l'Académie française soit restée debout

au milieu des nombreux bouleversements qui se sont produits en France depuis plus d'un siècle.

Sans doute elle a eu son temps d'éclipse, comme toutes les autres institutions, à l'époque de la Révolution française, et ce fut un décret de la Convention qui la supprima, en 1793. Mais deux ans après, à son dernier jour, cette grande destructrice eut l'inspiration patriotique de reconstruire, et elle rétablit l'Académie.

Sans doute elle a eu et elle a encore des ennemis — ce n'est pas une preuve de mérite de n'en pas avoir — qui se sont inclinés très bas devant elle, quand ils sont venus lui demander de leur ouvrir ses portes.

Avant d'y entrer, Voltaire a dû s'humilier même davantage. Il lui a fallu non seulement louer l'Académie, qu'il avait dénigrée, mais faire l'apologie de la religion et de la pudeur, qu'il avait tour à tour outragées.

Malgré quelques erreurs et des nuages passagers qui ont parfois voilé son rayonnement, l'Académie française a donc une glorieuse histoire, et ce sera toujours un grand honneur pour le Canada français d'entretenir avec elle des relations de plus en plus étroites. Tout l'avantage littéraire de ce doux commerce sera pour nous, mais elle acquerra des titres à notre reconnaissance, comme elle en a déjà tant acquis à notre admiration.

Et si la littérature canadienne-française se fait un jour quelque renom, son éclat rejaillira sur son *Alma Mater*, puisqu'elle pourra dire avec fierté : c'est ma fille.

Une des gloires impérissables de l'Académie française, c'est qu'elle couronne et récompense, non seulement le talent, le génie, les œuvres de l'esprit, mais aussi la vertu ; et elle a assez d'humilité pour ne pas la chercher parmi ses membres.

Si elle en vient jamais à donner des prix de vertu aux nations, nous espérons qu'elle songera tout d'abord au Canada français, et qu'il sera le premier couronné.

Et par le Canada français, il ne faut pas entendre seulement la province de Québec, mais toute cette généreuse population de frères, disséminée un peu partout dans les autres provinces et dans les États-Unis d'Amérique.

Ils sont là peut-être un million cinq cent mille, mêlés à des races différentes, mais restés fidèles au souvenir du pays natal, ainsi qu'à la foi et aux traditions des ancêtres. Ils parlent la langue d'Albion, mais ils parlent aussi celle de la France, et nos grandes fêtes nationales sont aussi leurs fêtes.

C'est pourquoi ils sont venus en si grand nombre se ranger à nos côtés, dans la manifestation de nos sentiments patriotiques, et

dans la revendication des droits de la langue française en Amérique Eux aussi, ils sont les petits-fils de la grande aïeule, la *Magna parens*, et ils veulent parler toujours la langue de l' *Alma Mater*.

Quand vous retournerez près d'elle, monsieur l'Académicien, dites-lui bien qu'elle compte ici des milliers d'élèves qui, de l'Atlantique au Pacifique, font entendre sa belle langue et propagent sa brillante littérature.

Faites bien connaître à vos collègues le fidèle attachement de leurs frères d'Amérique. Rappelez-leur qu'il existe entre eux et nous une alliance séculaire, qui n'est pas consignée dans un traité qu'on peut déchirer, mais qui est gravée profondément dans des cœurs qui ne connaissent pas les défaillances.

C'est le message patriotique et fraternel que nous vous confions.

LA LANGUE FRANÇAISE

Discours de M. Étienne Lamy, de l'Académie française

Monsieur le Président,
Messeigneurs,
Mesdames, Messieurs,

Le Canada, pour célébrer des souvenirs, des espérances, des gloires à lui, et à lui seul, n'aurait eu que l'embarras du choix. A l'éclat de vos assemblées suffisaient vos orateurs, vos historiens, vos poètes, et ces colons qui, à la fois poètes, historiens et conquérants, tracent en lignes infinies, sur votre sol, avec le fer des charrues, l'épopée du travail, composent chaque jour par leurs actes l'authentique récit de votre croissance et vous préparent un avenir égal au plus ambitieux des rêves. Mais le congrès conçu par vous demandait des associés autres que vous, et vos fêtes vous eussent paru incomplètes sans le concours d'hôtes lointains. Votre désir est parvenu jusqu'à l'Académie française. Aussitôt, cette personne d'habitudes sédentaires et d'un âge où l'on ne court plus le monde, a, pour être présente ici, confié la deux cent soixante-dix-septième année de sa vieillesse aux risques de terre et de mer. Pourquoi votre appel ? Pourquoi notre empressement ? Pourquoi, si loin de la Coupole, nous semble-t-il siéger « chez nous » ? Pourquoi la rencontre d'aujourd'hui nous apporte-t-elle comme la douceur d'un retour et l'émotion d'une parenté ? Parce que — on vient de le dire et l'on ne pouvait le dire avec plus d'autorité et d'éloquence — nous et vous sommes des fils de France ; parce que, malgré les séparations de l'espace, du temps et de la politique, se célèbre en ce jour une fête de famille, la fête d'une grande famille, et qu'ici vous avez donné rendez-vous à l'unité de notre race.

Sans doute le Canada et la France ne forment plus une même nation. Vous perdre fut une légèreté de l'ancien régime, ne pas vous pleurer fut la honte des philosophes qui, infailliblement hostiles à l'instinct national, félicitaient la Prusse de nous avoir vaincus, admiraient Frédéric, Marie-Thérèse et Catherine d'avoir dépecé la Pologne, notre alliée naturelle, et n'en voulaient pas à

l'Angleterre de nous avoir pris « quelques arpents de neige ». Cette neige, du moins, avait été rougie par un sang plus français que leur encre, et le rire stupide des intellectuels qui vous abandonnaient gaiement fut compensé par la fidélité silencieuse des soldats qui, pour vous défendre, surent mourir. Vous êtes restés à l'Angleterre. Vous avez connu la diversité des régimes que l'Empire britannique prépare à ses conquêtes. Ravisseur armé et dur geôlier tant qu'il a peur de les perdre, il sait finir en époux généreux, et, de l'ancienne chaîne, garder seulement un anneau qu'il leur passe au doigt. S'il est de tempérament un peu polygame, il a tôt ou tard la magnifique intelligence de comprendre qu'à respecter le génie de races étrangères à lui par l'origine et égales à lui par la culture, il sert non seulement leur droit, mais son intérêt, car, en les laissant libres, il s'assure la paix, et leurs dons travaillent pour lui. Il vous a traités avec cette sagesse : au lieu de vous habiller par contrainte en Anglais, au risque de vous irriter sans vous travestir, il a, plus ambitieux, paré l'Angleterre de vos mœurs, de vos traditions, de votre intelligence françaises. C'est en sachant vous laisser vous-mêmes qu'il vous a conquis. Sûr que votre fidélité au passé ne contient aucune haine de votre condition présente, il n'est point jaloux de vos piétés historiques. Il vous laisse arborer nos couleurs, il y joint les siennes pour unir ainsi vos deux fidélités. Il lui plaît que la splendeur de ces fêtes atteste votre indépendance et honore à la fois ce que vous fûtes et ce que vous êtes.

Pour honorer ce que vous fûtes et ce que vous êtes, rien ne vous a paru plus synthétique et plus essentiel que de redire votre attachement immuable au parler français.

Chercher les raisons de cet attachement est parcourir les évidences et les mystères qui, ensemble, collaborent à la formation des langues.

Rien d'immatériel comme la pensée. Il semblerait naturel qu'elle se transmît comme elle se crée. Or, il nous faut, pour la communiquer, le secours des sens. Elle mourrait sourde et muette dans le cerveau où elle naît, si elle ne trouvait, pour se répandre, le petit muscle qui, par son va et vient dans les cavités sonores de la bouche, y transforme l'air en bruit. Comment les idées choisissent-elles entre ces bruits et pourquoi se trouvent-elles traduites par ceux-ci plutôt que par ceux-là ? S'il y a des rapports secrets entre les activités de l'esprit et les vibrations de la voix, les hommes, puisqu'ils possèdent tous un fonds commun d'intelligence et de sensibilité, devraient tous, semble-t-il encore, traduire les mêmes pensées par les mêmes mots, tout comme ils traduisent partout les mêmes émotions par les mêmes gestes : l'unité de l'espèce

règnerait dans l'unité du langage. Or, si l'unité de l'espèce transparaît en quelques termes qui, expressifs d'idées simples et essentielles, se ressemblent dans toutes les langues, ces langues multiples expriment d'ordinaire par des mots différents les mêmes choses. Ici, des populations riveraines sur les bords d'un même fleuve, voisines sur les versants d'une même montagne, mêlées le long de frontières ouvertes, s'entendent et ne se comprennent pas. Là, sur l'étendue d'immenses espaces, un seul vocabulaire est employé par des groupes trop éloignés les uns des autres pour avoir jamais entendu le son de leur voix. Ce caprice a une loi. Parlent de même ceux qui ont le même sang, la même histoire, les mêmes mœurs. Diffèrent par le parler ceux qui diffèrent par l'origine, par les traditions, par le caractère. Ces dissemblances héréditaires influent sur les sensibilités de l'esprit et du cœur, et la diversité des émotions appelle la diversité des mots par quoi elles s'expriment. Chaque langue ainsi sollicite, révèle et consacre le génie d'une race.

Ces langues sont, comme les hommes eux-mêmes, esprit et matière. La matière est la dimension des mots, leur poli ou leur rudesse, leur légèreté ou leur pesanteur, la netteté de leurs arêtes ou l'incertitude de leurs contours. L'esprit est l'ordre selon lequel les mots s'attirent, se groupent et se hiérarchisent pour exprimer et associer les idées. La matière des langues leur semble impérieusement fournie par le sol, le climat, la place du monde où naissent les races. Les épais brouillards du septentrion, la muette matité de la neige, l'anarchie hurlante des vents se retrouvent dans les sons confus, assourdis, indistincts, rauques, de certains dialectes. Ceux des contrées torrides sont brefs, gutturaux, haletants, comme brûlés dans la bouche trop sèche des hommes. Seuls les pays tempérés, où le soleil est douceur, l'atmosphère sérénité et le sol richesse, produisent, comme leur plus belle fleur, les langues harmonieuses. L'esprit des langues ne varie pas moins. Il y a des races à l'intelligence lente, leur conversation épaisse et comme engourdie leur ressemble. Certaines cherchent leurs pensées dans les mêmes brumes où s'effacent leurs paysages. Certaines ont des idées plus nettes, mais s'inquiétant peu de les ordonner, les battent comme des cartes dont la place ne diminue pas la valeur, pourvu que le jeu soit complet. Certaines ont le goût des contournements, des inversions, des surcharges, des incidences imbriquées, tolèreraient que tout un discours formât un bloc d'une seule phrase et attendent, pour comprendre le sens de cette phrase, son dernier mot. D'autres races, au contraire, sont avides de clarté, soucieuses de précision, promptes d'intelligence. Plus elles le sont, plus

elles portent ces dons dans leur langage : plus il devient donc rapide, logique et lumineux.

Entre ces langues inégalement parfaites, cette inégalité fait la hiérarchie. Les plus belles en soi, les meilleures conductrices de la pensée, les plus fécondes en chefs-d'œuvre, imposent leur primauté. Les races moins habiles à produire le beau sont capables de le reconnaître et de l'aimer ; c'est dans l'accord de leur admiration que se retrouve l'unité de l'espèce.

Vous avez eu deux fois raison de célébrer la nôtre. Car si le français est notre bien domestique, il est de plus un de ces idiomes conquérants qui dépassent leurs frontières, une richesse universelle, et l'une des plus magnifiques parures qu'ait jamais revêtues la pensée humaine.

Le nom d'universelles a tour à tour appartenu à trois langues : la grecque, la romaine, la française. Sans reprendre la vieille querelle des anciens et des modernes, et sans amoindrir l'inoubliable dette de la civilisation envers les éducateurs d'Athènes et de Rome, marquons les différences entre les caractères de ces langues. Si toutes les trois se formèrent dans les régions les plus tempérées et les plus belles de l'Europe, près de cette Méditerranée qui fut jusqu'à nos jours le centre du monde, il n'y avait dans l'origine des deux premières aucune vocation d'universalité. Elles furent les filles de temps où chaque peuple vivait pour soi, isolé sur son domaine. Elles furent la voix de sociétés fondées sur l'esclavage, l'omnipotence du mâle, et où les citoyens, seuls admis à vouloir, étaient une infime minorité. En Grèce, cette minorité, dispensée du travail au milieu d'une nature enchanteresse, employa ses loisirs à accroître sa joie de vivre et, affinant par l'exercice sa délicatesse native, devint une aristocratie de l'intelligence, d'une intelligence appliquée à se plaire. Elle aima les brillantes subtilités de sa dialectique, les rêves tragiques ou riants de son imagination, les légendes de son histoire, comme elle aimait les caresses de son ciel, les contours de ses montagnes et de ses rivages, les tableaux de ses peintres, les monuments de ses architectes et la compagnie divine de ses statues. Nuls philosophes, nuls écrivains, nuls orateurs ne se sentirent, à l'égal des Athéniens, soutenus, inspirés par cette attention collaboratrice et qui récompensait en gloire les bons serviteurs de son plaisir. C'est pourquoi là toutes les puissances du génie s'exaltèrent en art. Cet art forma la langue même, qui, toute claire et sonore, éclatante de voyelles et rythmée de consonnes retentissantes, chantait la pureté de ses sons dans la pureté de l'air. Le grec fut la langue de la beauté. Mais c'est pour eux

seuls que les Grecs accordèrent cette lyre. Comme celle d'Orphée, si elle charma les bêtes, la sauvagerie des nations à l'entour, ce fut par la surabondance d'une harmonie qui les atteignait sans s'adresser à elles. Moins encore s'adressait à l'univers la langue romaine, qui fut d'abord celle d'une ville. Le peuple romain naquit avec la religion de la force. Elle le prépara au respect des inégalités, et il se soumit aux mieux armés des siens pour soumettre par eux le monde. Une caste ambitieuse fit le destin et la langue de Rome pour déifier Rome. Son art national fut de tracer et de prolonger les voies qui reliaient l'univers à la ville, de jalonner par des arcs de triomphe les routes de sa gloire, d'élever les cirques où, même durant la paix, on put offrir à la fortune guerrière des sacrifices humains. Elle fit de ses annales le miroir où elle voulait revoir sa puissance jusque dans ses crimes. Elle fit de ses lois politiques une science des secrets qui maintiennent en possession les vainqueurs et en silence les vaincus. Elle créa la langue de l'autorité. Sa brièveté lapidaire, sa précision impérieuse, sa majesté grave conviennent à ceux qui commandent. Ce langage se répandit avec les conquêtes de cette ville ; il eut pour maîtres d'école les légionnaires, les proconsuls, les magistrats. A mesure que s'avançait plus loin la puissance de cette cité, il fut adopté dans les régions atteintes par le flux. Mais un jour se fit le reflux. Au lieu que les peuples attendîssent, immobiles, la loi de Rome, ce furent eux qui tout d'un coup se précipitèrent vers le centre souverain du monde, poussés eux-mêmes par les flots d'une barbarie plus lointaine et irrésistible. Rome s'était imposée aux nations, sa langue les fatiguait comme la voix de leur esclavage. Elles crurent en s'échappant de ce verbe consacrer leur indépendance. Chaque peuple, dans la confusion qui les mêlait, ne se servit plus que de son propre dialecte. Et ce fut Babel.

Parmi eux, il en était un, le peuple gaulois, qu'avant de le vaincre, Rome avait jugé et défini une race de soldats et de parleurs. Ces parleurs n'avaient pas d'écriture ; par suite, leur langue originelle, que ne perpétuait aucun signe durable, avait paru sombrer dans la langue de la raison écrite, des fonctionnaires, des lettrés, des ambitieux, des villes, des armées, de l'État. Il n'eût pas été vraisemblable pourtant que l'idiome primitif disparût tout entier et que, dans le fond des campagnes, les Celtes, quand ils n'avaient rien à demander à Rome, ne conservassent pas le parler de leurs pères. Le jour où l'administration romaine, plus apte à dominer qu'à pénétrer les peuples, leva le camp, le génie des Celtes se retrouva intact et délivré. Mais sur leur sol, les Celtes n'étaient plus seuls. Nul pays autant que la Gaule

n'avait été traversé, envahi, submergé par les migrations qui firent, durant plusieurs siècles, les peuples mobiles sur des routes communes. Le torrent qui du Nord roulait vers Rome les Germains, les Goths, les Lombards, les Burgondes, se fit passage par la Gaule. C'est en Gaule encore que l'autre torrent, envahisseur de l'Europe par l'Afrique, se précipita pour rejoindre celui du Nord et fermer le cycle des inondations. C'est en Gaule, il est vrai, que ce double fléau trouva sa double digue : à Châlons les Huns, à Poitiers les Sarrasins furent refoulés, et l'Europe échappa au péril de devenir asiatique. Mais si, dans la Gaule, nulle de ces races étrangères ne remplaça l'ancienne, la plupart y firent des établissements, toutes y laissèrent des traînards, en aucun lieu du monde elles ne vivaient plus enchevêtrées. La confusion devint fusion. Dans ce carrefour des nations, où avaient retenti toutes leurs voix, la race primitive en écoutait les échos multiples, et, à les répéter, elle les changea en une langue. Le latin fournit son ordonnance générale et son écriture; les idiomes barbares, leur appoint de termes; le génie celte, son art d'emprunter, de choisir, de modifier, de faire sien ce qu'il adoptait. La première nouveauté et la plus originale de cette langue fut, à l'inverse de la grecque et de la romaine, œuvre d'un seul peuple, d'être une collaboration entre toutes les races qui naissaient alors à l'avenir.

Autant que ce premier caractère, un second mettait dans le berceau même de cette langue une vocation d'universalité. Non seulement elle se formait d'éléments fournis à un peuple par les autres, mais dans ce peuple qui les assemblait, chacun eut sa part de travail. Tandis que le grec et le latin avaient été revêtus de leur perfection savante par une oligarchie et étaient descendus sur les peuples comme Pallas sortant tout armée du cerveau de Jupiter, la langue nouvelle ne semble d'abord qu'une décomposition de la romaine. Ce sont les soldats, les ouvriers, la foule qui introduisent jusque dans leur vocabulaire leur indiscipline. Et selon la tradition celtique, cette langue des camps et des faubourgs est d'abord parlée et non écrite. De là l'incorrection, le sans-gêne, le mauvais goût, mais aussi la spontanéité, le naturel, la fantaisie, le mouvement habituels à l'esprit populaire. Ces mérites sont assez éclatants pour surprendre peu à peu les contemporains instruits et délicats. Ceux-ci reconnaissent dans la décomposition qui s'achève une fécondité qui grandit. S'ils continuent à rester sévères au travail qui s'improvise, ils en viennent à estimer, à accueillir les bonnes fortunes de cet effort. Ils finissent par se mettre eux-mêmes à l'œuvre, par améliorer ce qu'ils méprisaient d'abord. Et pour

consacrer les nouveautés qu'ils adoptent, ils leur donnent des lettres de naturalisation en les recevant dans la langue écrite dont ils disposent seuls. Ainsi se distribue entre les uns et les autres la besogne que chacun est apte à accomplir. Par l'initiative des premiers venus, les mots se forgent sur d'innombrables enclumes, mais quand les mots sonnent tout chauds de ce martellement, ils ne sont qu'à l'essai ; pour être admis dans la langue, il faut qu'ils semblent dignes à une élite qui les consacre.

C'est ainsi que dès l'origine s'est formée notre langue et qu'elle a continué de vivre. Elle vit, c'est dire qu'elle change. Voix d'un peuple, elle est la voix de ses âges divers, de sa santé et de ses maladies. Elle a ses crises chroniques, la lutte entre les deux influences qui pour son équilibre doivent concourir et qui parfois tendent à se supplanter. Elle a duré sans se corrompre parce que cet équilibre s'est toujours maintenu ou rétabli. Le verbe des foules, purifié et comme allégé, s'élève au-dessus d'elles en leur restant accessible. Il monte vite jusqu'à la bouche des rois. Quand les fils de Louis le Débonnaire se divisent son empire et se jurent amitié, il leur faut, pour être compris par ce peuple, parler comme lui, et le traité de Verdun est le premier monument de la langue française. Tandis qu'elle pousse sa végétation spontanée, parfois folle, des glaneurs vagabonds, les ménestrels, premiers amoureux de ce printemps, le moissonnent. Ils cueillent les mots bien venus, les assemblent en poésies ; puis, colporteurs des nouveautés qu'ils créent, voyagent pour les offrir de donjons en donjons, où pénètre avec eux « le gay savoir ». Il y serait mal reçu des féodaux qui ne reconnaissent pas leur sexe dans des hommes assez peu hommes pour rimer au lieu de combattre. Mais les rudes guerriers avaient des femmes et des filles à qui la vie des châteaux-forts faisait les loisirs d'une prison et donnait le besoin de vivre par l'intelligence. Elles attendaient ce passant qui apportait avec lui de la pensée ; elles l'accueillirent durant les trêves qu'elles avaient hâte de changer en fêtes. Grâce aux femmes, l'esprit aussi eut ses tournois et elles le couronnèrent dans les cours d'amour où elles étaient reines. Pour leur plaire, il fallut apprendre et parler comme elles le langage où elles avaient mis quelque chose d'elles-mêmes : l'élégance, le charme, la douceur. Ce fut encore une différence avec la langue grecque et la romaine, langues faites par des hommes pour des hommes. La langue française fut la première où apparut l'influence de la femme.

Cette langue préparée par le mélange de tant de races, formée par le concours de toutes les classes, faite par la collaboration des

deux sexes qui devaient en partager l'usage, complétait ainsi sa vocation à l'universalité.

Avant de devenir universelle, il lui fallait devenir une. Or, contre l'unité grandissait la divergence de deux intellects. Le Midi était plus romain par la langue et les mœurs, parce que, plus italien de climat et plus proche, il avait reçu du peuple-roi plus de colons et de cités. Dans le Nord, les habitudes et les idiomes étaient plus rudes, parce qu'il avait été parcouru par plus d'envahisseurs barbares et qu'ils s'y étaient tassés en plus grand nombre. Les deux langues différaient à ce point que, sur l'une et l'autre rive de la Loire, les chercheurs du meilleur parler, ouvriers de la même œuvre, portaient des noms différents : ici trouvères, là troubadours. Et quand une ingéniosité très profonde songea à définir le nouveau parler par le mot de l'adhésion et de l'accord, le mot social entre tous, le mot de « oui », ce oui ne s'exprimait pas de même dans la langue « d'oc » et dans la langue « d'oïl ». Si donc le travail se fût poursuivi isolément dans les deux contrées, au lieu d'une langue, il s'en devait former deux. Mais, quand au delà et en deçà de la Loire, les éducateurs du verbe eurent rendu plus parfait l'idiome en usage autour d'eux, leur goût du beau ne se laissa pas borner par un fleuve, l'heure vint de comparer leurs efforts. Toute comparaison prépare une préférence. La langue d'oc, sonore, éclatante et joyeuse de sons, héritière de l'intellect païen, contenait plus de passé. La langue d'oïl, moins habile, mais plus vigoureuse, contenait plus d'avenir. Le faire délicat du génie méridional et sa grâce voluptueuse luttent contre le génie tout vibrant d'action et tout pénétré de force qui inspirait le Nord. Notre race, instruite et tentée par les chants subtils et sensuels des troubadours, courait risque d'épuiser sa jeunesse en une langueur malsaine : mais tandis qu'ils la retenaient oisive comme Achille parmi les femmes, les trouvères firent briller à ses yeux des armes. Elle reconnut sa destinée quand ils lui dirent la gloire de l'épée loyale, du courage invincible, des tendresses fidèles et héroïques. La langue d'oïl l'emporta. Elle l'eût emporté, même si la guerre des Albigeois n'eût éteint la chanson du Midi.

Le dualisme fini, la divergence ne paraît d'abord que brisée en plus de fragments ; les provinces survivent, s'accroissent, s'individualisent chacune en un patois, plusieurs s'élèvent jusqu'aux dialectes. Qui choisira entre eux ? A une de ces provinces échoit ce rôle de juge reconnu et obéi. L'Ile-de-France, qui a pour centre une autre île, la Cité de Paris, est le domaine de la famille capétienne: le fief qui peu à peu devient royaume et la cité qui devient capitale

grandissent ensemble. Là sont attirées de tout le royaume les autorités sociales, évêques, légistes, magistrats, hommes de pensée, hommes d'épée, hommes de plume, hommes de gouvernement, et ils forment le tribunal capable de choisir le parler le meilleur pour les divers intérêts qu'ils représentent. A ce contrôle toutes les régions soumettent leurs initiatives, leurs variétés d'idiomes. Elles offrent en leur nom de provinces leurs essais à celle qui prononce au nom de la France. Enrichi de ces apports, renouvelé par leur mélange, affiné par leur épuration, le français triomphe d'eux en leur faisant leur part.

Après le quinzième siècle, les humanistes, qui renaissaient Grecs et Romains, tentèrent de transformer le français en une langue pédantesque par une invasion de vocables et de tours étrangers, et faillirent ensevelir sa beauté vivante sous les beautés mortes de l'antiquité. Notre sève robuste résista : jamais plus de mouvement, d'originalité, de surabondance ne marque l'influence du génie populaire sur la littérature. Cette fécondité risquait même d'étouffer le goût sous son fouillis luxuriant, lorsqu'au seizième siècle, le français devient la langue légale par l'ordonnance de Villers-Cotterets. La royauté à ce moment peut disposer du langage, parce qu'elle est devenue la maîtresse non seulement d'un État, mais d'une société. La royauté continue ce magistère en fondant l'Académie française, c'est-à-dire en confiant à une compagnie d'écrivains la charge de veiller sur cette langue. L'Académie sera un conseil de révision pour les mots : ceux qu'elle tiendra bons pour le service seront inscrits par elle dans le « dictionnaire de l'usage ». Un des premiers écrivains qui aient exercé cet office, Vaugelas, rappelait le double caractère de notre langue, quand il définissait l'usage : « la façon de parler de la plus saine partie de la cour, conformément à la façon d'écrire de la plus saine partie des auteurs du temps. » Alors viennent les classiques jardiniers qui, au moment où tout se régularisait dans l'État, tracent dans cette végétation spontanée leurs allées à la française. L'art à son tour envahissait trop la nature. Sous Louis XIV, la cour a attiré tout ce qui dans la nation s'élève, la France se vide de ses élites pour Versailles, et l'éclat qu'elles projettent sur la couronne semble rayonner de la couronne même. Le monarque paraît n'usurper sur personne quand il dit : « L'État, c'est moi », et choisit pour emblème le soleil. Le péril de cette magnificence solitaire serait que, trop majestueuse, elle devînt gênante pour les jours ouvrables de la vie et imposât trop silence à la voix du peuple.

Mais au dix-huitième siècle, le soleil s'abaisse, la joie d'admirer finit, la lassitude d'obéir commence. L'opposition n'a pas de place à Versailles, ville de la Cour, mais se retrouve chez elle à Paris, ville de la Fronde. Bien avant le pouvoir politique, l'influence littéraire a ses journées des 5 et 6 octobre, est ramenée de Versailles à Paris, et ce sont les salons qui donnent la mode à la cour. A Paris, l'élite de ceux qui parlent et écrivent fixe la langue dans la capitale du peuple par qui et pour qui la langue est faite. Ces salons prétendraient à leur tour devenir les seuls arbitres du langage. Les lettres et la science sont non seulement la gloire, mais la mode de l'époque, et toutes les modes exagèrent. Les grammairiens veulent soumettre « les fantaisies de l'usage » aux raideurs d'une syntaxe toute logique. Les savants renchérissent sur l'exactitude. Pour être précise, la langue se coupe les ailes, s'abstrait, se dessèche. Mais le peuple, qui n'a plus de place, la prend toute par la Révolution. Aux régularités minutieuses du lexique et du laboratoire succèdent les rumeurs puissantes et capricieuses de la place publique. L'enthousiasme d'un espoir universel rend l'éloquence au verbe anémié dans sa clarté sans chaleur. Puis, comme la félicité publique fuit devant les paroles qui l'appellent, il faut surmener l'espoir pour le soutenir. Dans les tragédies de la liberté et dans les apothéoses de la gloire, l'imagination populaire prend l'habitude du démesuré, oublie le naturel pour une façon de parler et d'écrire pompeuse, théâtrale, et qui pour atteindre au sublime touche au ridicule. Tout se répare et se renouvelle au XIXe siècle par une réaction de réalité. Au milieu d'événements ramenés aux proportions ordinaires, l'homme, las des crédulités aux formules abstraites, se tourne vers ce qui trompe le moins, la nature. Il la regarde en lui et hors de lui ; il explore deux immensités, son cœur et le monde. La langue se dépouille à la fois de la maigreur didactique et de l'enflure déclamatoire. Elle ajoute à ses dons anciens une sensibilité experte à s'analyser et scrupuleuse de se peindre telle qu'elle est, une richesse renouvelée de sensations et d'images, une âpreté de mélancolie et une profondeur de lyrisme en apparence contradictoires et naturelles à qui regarde de près les misères de l'homme et la splendeur de l'univers.

Jamais donc n'a manqué à notre langue ni la source toujours jaillissante de l'imagination nationale, ni la digue intellectuelle qui filtre le flot pour en recueillir la pureté. Cette collaboration séculaire de la multitude et de l'élite, œuvre où chacun travaille pour tous, a fait la langue une et indivisible. Plus absconde et scientifique, plus conforme aux préciosités d'une aristocratie, elle fût descendue malaisément jusqu'aux multitudes et peut-être, scindée en

deux dialectes, l'un savant, l'autre vulgaire, la parole faite pour unir tous ceux de la race, les aurait tenus divisés. Œuvre de tous, expression de l'unité nationale, la langue n'a pas cessé de fortifier en France une âme et un génie communs.

Elle reflète en effet les traits essentiels de la race française. Notre survivance celtique s'y révèle à ce qu'elle fut parlée avant d'être écrite. Elle est formée plus par l'oreille que par les yeux et avec un souci moindre de la rendre lapidaire pour l'inscription que souple pour les entretiens, de la préparer pour la magnificence que pour l'utilité. Les mots du Midi sont coupés de leurs redondances, la monotone splendeur de leurs voyelles adoucie par quelques tons neutres, les mots du Nord émondés de leur rudesse inharmonieuse, la confusion de leurs consonnes éclairée de voyelles : raccourcis, simplifiés, comme armés en course, harmonieux dans leurs proportions, sobres jusque dans leurs sonorités, ils sont beaux de cette beauté raisonnable que donne aux choses un exact rapport entre leurs formes et leur objet. Ils doivent un surcroît de valeur à la façon infiniment diverse dont les lettres s'accentuent dans les syllabes et dont les syllabes prennent importance dans les mots. Cet art de prononcer qui modifie l'air des mots d'après l'intention avec laquelle ils sont employés, substitue aux harmonies toutes physiques et toujours les mêmes de la sonorité, les dissemblances innombrables et volontaires de l'expression.

La matière plastique du langage se trouve ainsi teintée, renouvelée et comme accrue par toutes les nuances de sensibilité qu'elle reflète et toutes les diversités de pensée qu'elle sert. Et c'est là seulement une forme de l'empire décisif que l'intelligence a exercé sur toute la structure de la langue française. D'autres idiomes mettent leur fierté dans la multitude de leurs vocables, reconnaissent à tout homme indépendance pour en construire de nouveaux, accumulent ainsi des termes de rechange, c'est-à-dire les chances de ne trouver que des suppléants au mot propre, de ne parvenir qu'à l'à peu près et de multiplier par la surabondance des termes l'incertitude des idées. Ils abandonnent à chacun le droit d'exposer ses idées dans l'ordre choisi par son caprice, ce caprice y mît-il du désordre et les rendît-il plus malaisées à comprendre. Même les langues grecque et romaine, plus régulières d'architecture et rigoureuses de syntaxe, n'évitaient ni les inversions, ni les incidences, et sacrifiaient à la pompe ou à l'élégance un peu de la netteté. La grecque, chant d'un peuple heureux, écoutait la musique autant que le sens des paroles. La romaine, si impérative fût-elle, cadençait son allure au risque de la ralentir et laissait traîner longuement sa robe de

périodes. La française, construite par une société qui se construisait elle-même, n'a pas de temps à perdre et va droit au but. D'abord elle forme son vocabulaire avec ce concept nouveau que la multitude des mots ne fait pas leur efficacité, tout comme le verbiage ne fait pas l'éloquence et que pour les langues comme pour les hommes les vraiment riches ne sont pas les prodigues ; que chaque chose a droit à un terme pour la définir, mais qu'il ne faut pas deux termes pour signifier la même chose ; qu'il n'y a pas de mots interchangeables et que leur superfluité fatigue la mémoire sans profit pour la pensée ; que trouver le mot propre et s'y tenir est à la fois simplifier l'étude de la langue et accroître sa puissance par son exactitude. Cette pauvreté consciente du vocabulaire est la richesse originale de notre langue. Et de cette richesse rien ne se perd, et tout est mis en valeur grâce à la manière de l'employer. Notre langue assigne à chaque mot dans chaque phrase, et à chaque phrase dans le discours, une place obligatoire. Sa construction met aussitôt en évidence ce dont on parle et ce qu'on en veut dire. Elle exprime les idées dans l'ordre même où les idées apparaissent à l'esprit. Cet ordre est si suggestif pour l'intelligence que souvent le lecteur achève seul la pensée de l'écrivain, et que l'auditoire souffle aux orateurs la fin de leurs phrases. Aussi est-elle la mieux faite pour la causerie, et elle seule en permet le charme le plus délicat. La conversation française n'est-elle pas l'art de commencer si clairement qu'il devienne superflu de finir, n'est-elle pas la politesse des interruptions où chacun trouve l'hommage d'avoir été saisi à demi-mot, n'est-elle pas la grâce continue d'attaques et de parades indiquées avec un mouvement aussi efficace et plus rapide que si on les poussait à fond ? Essayez avec une autre langue !

Mais les dons de la nôtre ne sont pas seulement une harmonie naturelle de mots et une beauté intellectuelle de logique. Son plus grand mérite est d'avoir perpétué une œuvre de beauté morale. Elle a toujours été la servante d'idées qui dépassaient les intérêts d'une race et d'un temps. Elle a été la distributrice séculaire des richesses communes au genre humain. Une affirmation de foi religieuse est son premier mot d'ordre. C'est au cri de « Dieu le veut ! » que les croisades furent prêchées dans toute l'Europe. C'est en français que furent rédigées les assises de Jérusalem et d'Antioche, les lois de la Terre-Sainte. Ses premières œuvres littéraires sont pour célébrer l'héroïsme de l'homme, les vertus de la femme, et enseigner le sublime dans l'action. Quand elle atteint sa maturité, elle monte, sans s'y perdre, aux sommets de la raison

pure. Ces objets traditionnels de la pensée française occupent ensemble l'incomparable compagnie de prosateurs et de poètes qui, au XVIIe siècle, immortalisent la foi, la philosophie, la politique, la science, les luttes de la passion et du devoir, l'étude de la nature humaine et de ses faiblesses. Le même caractère d'universalité se continue au XVIIIe siècle par les promesses de justice et d'émancipation que l'intelligence française lance au monde, promesses si vides d'expérience, si gonflées de sophismes, si sincères pourtant d'espoir en l'avenir. Toute la terre entendit, car montrer aux hommes le bonheur, c'est parler à tous leur langue.

Voilà les caractères essentiels du français. Le grec a été la langue de l'art ; le latin, la langue du gouvernement ; le français a été la langue de la conscience. Tel est le secret magnifique de son autorité. Elle doit sa beauté suprême à la beauté de ce qu'elle exprime. La noblesse de sa fonction s'est reflétée dans la noblesse de sa forme. Le rayon de sa lumière intérieure a comme illuminé ses mots. L'idéal contenu par elle a été comme l'éther subtil que le ballon enferme, et qui, sollicité par une force ascensionnelle, cherche dans les altitudes son équilibre et soulève avec lui son enveloppe. Et le genre humain, les voyant ensemble passer par-dessus les frontières, lui a su gré de s'élever dans les profondeurs impartagées où monte et s'unit l'âme de tous.

Ainsi se justifie la fortune du français. Ses conquêtes furent vastes autant que rapides. Dès le XIIe siècle, les étrangers le définissent « la langue qui court le monde » et « la plus délitable parlure ». Elle paraît telle non seulement par la supériorité de ses mots et de leurs assemblages, mais pour avoir la première donné leur expression la plus parfaite à deux sentiments nés du christianisme et qui dominent la vie publique et la vie privée de ce temps : l'amour de l'honneur et l'honneur de l'amour. Nos chansons de gestes, nos romans, nos poésies galantes célèbrent le chevalier et la dame, c'est-à-dire le bon droit du courage dans l'homme et dans la femme la dignité de la grâce, c'est à ces sources pures que l'Europe étanche sa soif du beau. Les légendes héroïques du Nord où notre science, oublieuse de son propre bien, a cru découvrir les spontanéités du génie scandinave, ne sont que les échos de notre ancienne voix. La gloire plus proche du seul siècle que nous appelions le grand a usurpé toute notre admiration, les clartés plus lointaines s'éteignent dans l'éblouissement où il nous laisse, mais notre primauté ne fut pas moindre au XIIIe siècle qu'au XVIIe. Au XVIIIe, notre rang était si établi que l'Académie de Berlin ouvrit un concours, non pour rechercher si le français était la première des langues, mais à quelles raisons il devait son universalité

et s'il la conserverait. La réponse de Rivarol est restée fameuse, et le prix qu'il obtint semblait un assentiment donné aux plus hardies des prétentions françaises. Rivarol fut peut-être le causeur le plus exquis d'une société où le suffrage suprême n'était pas « cela est vrai », mais « cela est piquant », d'une époque où l'esprit s'exerçait moins à entretenir la justesse des pensées qu'à aiguiser la finesse des mots, d'une langue où les phrases étaient jolies, provoquantes et grêles comme des danseuses dressées sur leurs pointes. Ce petit maître de nos élégances intellectuelles traita les autres langues en maître. Il insistait assez sur leurs imperfections pour paraître incrédule à leur avenir. Il comparait avec quelque dédain leurs mérites et les nôtres, et invitait ces vaincues à capituler de bonne grâce, comme si notre victoire exigeait leur défaite, comme si le français devait s'étendre en les refoulant et peu à peu se substituer à elles. Il y avait à ces illusions quelques excuses. La France était le peuple alors sans égal par la fécondité de sa population, sa gloire militaire et une influence telle que, renonçant à rivaliser avec notre goût, nos mœurs, nos caprices, l'univers poli se bornait à les copier.

Au début du XXe siècle, nous avons cessé d'être les plus nombreux, de paraître les plus forts, et ce n'est plus vers nous que les regards convergent. Seule notre langue est restée, mais sa puissance n'a pas besoin d'autre puissance. Les affirmations de jadis faussaient le problème au lieu de le résoudre. L'avantage des armes et la masse de la population ne confèrent à un peuple ni droit, ni moyen d'imposer son langage. Si le nombre était un titre, l'avenir du monde serait de parler chinois. Si la victoire était une maîtresse d'école, l'Europe eût parlé le français sous Napoléon, car il l'enseigna d'autorité. Mais le vainqueur des rois fut tenu en échec par les enfants qui ne voulurent pas oublier la langue apprise de leurs mères. Il n'y a pas à tenter de refoulement, il n'y a pas à espérer de substitution entre les langues. Dédaigner aucune d'elles, en souhaiter la disparition est oublier ce que toutes représentent de durable et de légitime. Elles sont les voix des patries, elles sont pour chaque peuple sa pensée sous la forme la plus naturelle à ses instincts, la synthèse de toutes les différences qui le distinguent de tous les autres peuples, la sûreté d'un rempart contre l'étranger. Tant que subsistera la diversité des races, subsistera la diversité des langues.

Mais les peuples, même les plus glorieux de leur autonomie, même les plus jaloux de leurs qualités nationales, ne vivent pas isolés. Ils ont besoin, fût-ce pour régler leurs conflits, de rapports les uns avec les autres. Certains intérêts sont internationaux. Enfin il y a des vérités et des devoirs qui dominent

les races, les unissent, sont le bien ou la loi de tous les hommes. Or pour que les hommes communiquent de peuple à peuple, pour qu'ils s'aident par les aptitudes de chaque race à accroître le bien général, pour que le genre humain prenne conscience de son unité, il est besoin d'une langue commune. Cette langue, qui ne doit pas supprimer les langues nationales, doit s'ajouter à elles.

Il faut ou la fabriquer de toutes pièces ou la choisir parmi celles qui existent. En fabriquer une est le jeu innocent auquel s'amusent depuis quelques années quelques hommes de loisir. Ils inventent des mots avec des syllabes qu'ils empruntent aux diverses langues pour ne pas faire de jalouses. Ils croient être nouveaux et ils reprennent une méthode vieille de maints siècles et qui sur les bords de la Méditerranée a, de fragments ramassés en Europe, en Asie et en Afrique, formé le levantin. Grâce à lui, des hommes de races différentes s'entendent pour leur subsistance et les combinaisons sommaires par lesquelles l'argent des uns passe dans les poches des autres. Mais est-ce là le tout de la vie ? Que l'on tente avec ces langages artificiels et rudimentaires de rédiger un traité, de poursuivre une science, de s'abstraire dans la philosophie, de s'élever à la morale. Or ce sont là les grandes affaires du genre humain. Pour les résoudre, il faut une langue éprouvée, souple, précise, et qu'un long emploi ait rendue complète.

De ces langues en usage, laquelle adopter ? Les peuples les plus denses demandent la préférence pour celles qui sont parlées par le plus d'hommes. Mais la plus parlée de toutes ne l'est que par une minorité dans l'univers. Et quel est l'intérêt de la majorité à qui le dernier mot appartient ? Ne pas choisir comme expression des idées et des intérêts communs à tous les hommes une langue qui représente trop une race. Plus une race se mire en son parler avec l'orgueil d'y reconnaître en quoi elle diffère de toutes les autres et en quoi elle l'emporte sur elles, plus se soumettre à ce parler orgueilleux serait pour les autres s'amoindrir et subir une hégémonie. Les langues les plus parlées dans le monde civilisé sont, avant la nôtre, l'anglais, le russe, l'allemand, et, après la nôtre, l'espagnol. Ce sont les langues des peuples qui se savent le plus de gré de ne ressembler à personne. L'allemand voudra-t-il se faire par la langue le vassal de l'anglais, ou l'anglais emprunter la confusion méthodique de l'allemand, ou l'un et l'autre s'accommoder du vague que l'âme slave a mis dans le russe, ou tous payer tribut à l'inactive grandiloquence de l'espagnol ? La langue désirable est celle qui rappelle le moins les traits particuliers d'une race. Si le peuple qui l'a formée est peu nombreux, le choix fait d'elle risque moins de servir une ambition politique.

L'essentiel est obtenu si cette langue, sans imposer aux étrangers qui l'emploient aucun vasselage envers le génie particulier du peuple qui l'a faite, offre à tous un instrument docile et exact pour tous les travaux de l'intelligence. La perfection serait atteinte si cette langue, pour avoir beaucoup exprimé les sentiments communs à tous les hommes, avait laissé la trace de ses efforts dans des œuvres parfaites : car l'apprendre serait alors s'instruire non seulement de mots, mais de doctrines, et trouver dans les maîtres de la langue des maîtres de la pensée. N'est-ce pas avoir nommé la langue française ? Laquelle a autant servi les idées générales ? Laquelle a créé plus d'œuvres immortelles ? Laquelle est faite d'une substance empruntée à plus de peuples ? Dans laquelle l'égoïsme de la race est-il moins visible ? Dans laquelle est plus permanente la sollicitude du genre humain ? N'est-elle pas la langue de tous ceux qui veulent compléter leur culture et par les lettres devenir plus hommes ? N'est-elle pas la plus employée, après leur idiome national, par les peuples étrangers ? Rester chez eux la seconde, voilà la forme légitime et suffisante de son universalité. Lui maintenir ce rang est l'office public de quiconque la parle, et moins un privilège à garder qu'un service à rendre. Elle ne déclinerait pas sans que son amoindrissement nous accusât, car elle ne cesserait d'être nécessaire au monde que si nous la laissions dégénérer.

Qu'elle ait déjà dégénéré, c'est le seul mais commun argument de ses adversaires. Oui, disent-ils, la France a exercé un magistère admirable, il atteignit son apogée au XVIIe siècle. La France alors était la première non seulement par les qualités de sa langue, mais par l'usage qu'elle en faisait. Elle ne cessait de rappeler les lois de l'ordre. Son génie voyait si haut et si loin qu'il embrassait du même regard la vie présente et la vie future comme les parts solidaires d'une seule destinée. Il n'avait pas trop de l'infini pour contenir sa plénitude. La foi, prolongeant sa raison, lui avait appris que l'homme est sur la terre non pour obtenir le bonheur, mais pour le mériter, que le présent est l'épreuve, l'avenir la récompense, que la société se fonde et dure par des sacrifices demandés aux instincts de chacun, et que les immolations de l'égoïsme individuel à l'intérêt général font le droit de la créature aux générosités compensatrices du Créateur. Cette morale ne condamnait pas l'effort de l'homme pour obtenir dès ce monde quelques avances de joie, mais elle fixait à ces joies leur rang et elle enseignait que, par leur retard même, elles étaient accrues, si on leur préférait le devoir. Le devoir ainsi justifié ne semblait pas trop lourd. Qu'il prescrivît à la race de croître et de multiplier, à la famille de demeurer stable, au sujet de défendre son prince, au pauvre de perpétuer

par son travail l'inégalité des fortunes, aux privilégiés de payer la plus impérieuse de leurs dettes par la bonté envers les malheureux, il obtenait soumission et, sur le monde, la patience répandait sa douceur. Gardienne de cette paix, la littérature ne songeait ni à favoriser la licence des mœurs, ni à exciter les haines de classes, ni à affaiblir la société.

Cet ordre commença d'être ébranlé au dix-huitième siècle par ceux dont l'orgueil, rebelle aux humilités religieuses, se trouva par là même réduit à des hypothèses vagues sur l'existence de Dieu et sur ses desseins. Dieu à son tour et Dieu seul était chassé du paradis terrestre où l'homme, instruit par l'arbre de science, devenait le maître unique. Mais cet arbre porta bientôt des fruits inattendus. L'incertitude d'une destinée future retenait toute l'attention des incrédules sur la vie présente ; ils la considérèrent donc comme un tout qui devait se justifier devant leur raison. De là leur impatience logique et toute nouvelle de transformer la société humaine et d'y faire place au bonheur immédiat. C'était rétrécir les ambitions, abaisser l'idéal, changer le caractère du génie français.

On ne s'en aperçut pas d'abord parce que la survivance de la tradition chrétienne continuait à prévenir les suites naturelles de l'incrédulité. Mais l'incrédulité par sa propagande, puis par la force des gouvernements, a peu à peu, durant le XIXe siècle, usé les croyances du peuple, et la logique des disciples, dépassant celle des maîtres, a soudain éclaté au XXe siècle contre toutes les institutions sociales. Partout où l'ancienne croyance créait le culte des intérêts généraux, la nouvelle créait l'idolâtrie de l'égoïsme individuel. Cet égoïsme a voulu se justifier et, à son service, une nouvelle littérature a surgi. Par ses déclamations contre le travail et l'inégalité, elle souffle la haine contre la société qu'elle nomme l'iniquité sociale. Par ses dédains de tout effort qui coûte à l'homme du temps et de la peine, elle répand le goût de tout résoudre, soudain et sans labeur, par l'autorité de l'État, et à chaque démenti que les faits ne cessent d'infliger à cette attente, elle accroît dans ceux qu'elle trompe l'impatience et la stérilité révolutionnaires. Par ses sophismes sur les droits de la passion, elle légitime toutes les inconstances du cœur, leur sacrifie, avec la famille, l'avenir, et par ses peintures lascives provoque l'immoralité publique. Railleuse surtout du désintéressement et du sacrifice comme d'illogismes périmés, elle ne prend au sérieux que la richesse. Quelles qu'en soient les origines, elle en vénère la masse et le rapide accroissement. Par le vilain mot d'« arrivisme », elle

célèbre la hâte sans scrupules pour laquelle viser le succès et le saisir doit être l'œuvre d'un même instant. Après avoir ainsi exaspéré la fièvre de jouir, elle fournit de sophismes toutes les lâchetés qui craignent pour les biens acquis ou attendus. Contre la guerre, elle s'attaque à l'armée et conspue le drapeau. Contre la misère, elle appelle au sac de la société les prolétaires qu'elle invite à déserter le service de la patrie. Contre les soucis de la paternité, elle vante le remède de la stérilité volontaire, comme pour consommer tout ensemble la fin de la patrie, de la société et de la race.

Ainsi la langue française répand les erreurs les plus contraires à l'ancien génie de la France. Plus sont grandes sa clarté et sa force persuasive, plus il importe de se défendre contre elle et ses poisons. Elle n'a plus à invoquer de primauté à l'heure de sa décadence, et son espoir est vain d'étendre sur le monde une voix qui, faute d'enfants, s'éteint sur son propre sol.

Il ne sert à rien d'ignorer ces accusations. Nous faire sourds ne les rendrait pas muettes. Je ne disconviendrai pas que certaines apparences fournissent prétexte à tant de sévérités; que nombre de romans et de pièces remplacent l'imagination par l'impudeur, le sentiment par la sensualité ; que la bassesse des pensées y trouve son niveau dans la bassesse du style ; que l'esprit, jaillissement naguère spontané et intarissable de notre belle humeur, tourne parfois au laborieux effort et qu'un rire forcé et amèrement triste semble, dans les œuvres malsaines, sonner le glas de la gaieté nouvelle. Notre sérieux même a changé de voix. Pour annoncer aux foules les changements sociaux, ce n'était plus assez du livre. Elles veulent entendre sans cesse la nouvelle de jours meilleurs, pour elles il a fallu transformer les deux moyens les plus continus, les plus retentissants, les plus directs d'action sur le public, la presse et la tribune. L'une et l'autre, veuves d'un glorieux passé, comptent encore des écrivains et des orateurs, mais ils ont de plus en plus de mérite à n'être pas gâtés par le métier, car la fécondité des médiocres transforme la tribune et la presse en deux sources permanentes de corruption pour notre langue. Dans le cours rapide de la plume sur le papier et de la parole sur les auditoires, l'improvisateur doit, coûte que coûte, s'imposer sans cesse à l'attention sous peine qu'elle passe à d'autres et, pour qu'elle ne fuie pas, la retenir par où il peut. Il n'a les loisirs ni de la réflexion, ni du choix, ni du goût. Ce n'est ni la justesse des idées, ni l'exacte convenance entre les mots et les choses, et moins encore l'impartialité qui importent au journaliste en fièvre : c'est l'inattendu, le tapageur, le bouffon, le scandaleux. Et à l'orateur ce n'est pas le choix

des raisons décisives, c'est l'accumulation des à peu près sonores, ce n'est pas d'être court, c'est de ne pas rester court, c'est de retentir tant qu'il lui reste un souffle : l'éloquence, qui se mesurait jadis à la hauteur et à la profondeur, a maintenant pour mesure la longueur. Or ces habitudes sont les plus contraires au génie de la langue française. Elles multiplient les impropriétés, les vulgarités, les incorrections. Elles déshabituent les yeux et les oreilles de ce qui était notre don national, l'élégance dans la sobriété. Elles remplacent, par l'empire obsédant de ceux qui parlent et écrivent sans cesse, cette juridiction qui statuait avec maturité, et par une hiérarchie d'arbitres, sur le sort des mots. Enfin, ce qu'il y a d'excessif ou de chimérique dans les programmes de réformes sociales oblige leurs auteurs à exagérer les maux contre lesquels ils provoquent les colères et les biens dont ils entretiennent le désir. De là quelque chose de perpétuellement gonflé, déclamatoire, obscur et faux dans l'hypertrophie des anathèmes et des promesses. Et le don où Rivarol saluait une vertu, la probité de la langue est atteinte par le mensonge des doctrines. Si ces sources troubles continuaient à couler, elles embourberaient à la fois notre intellect et notre langage.

Mais elles ne couleront pas toujours. Pour avoir si peu dissimulé le mal, j'ai plus de droits à être cru si j'affirme qu'il n'est pas mortel et que notre organisme encore sain lutte contre les poisons et les élimine. Il ne faut accuser la France ni de tout ce qui semble toléré par elle, ni même de tout ce qui se fait en son nom. Il y a moins d'un an, combien croyaient que les susceptibilités de notre vieil honneur étaient mortes et que, pour le réalisme sceptique des générations nouvelles, aucun intérêt ne vaudrait jamais le risque d'une guerre. L'étranger comptait sur cette réputation, et notre gouvernement comptait avec elle quand il se laissait marchander un de nos territoires par le peuple le plus armé de l'Europe. La France comprit que cette apparente disposition à tout supporter d'un cœur trop pacifique la calomniait aux yeux du monde. Il n'en fallut pas davantage. Le frémissement de tout un peuple apprit à ses négociateurs qu'il était attentif et qu'au besoin il serait debout. C'est lui qui, par son courage, a affermi ses chefs, lui qui a rendu au drapeau, par ses fiers respects, un culte réparateur. L'anarchie sociale méprisait aussi les timides résistances et parfois les capitulations de ceux qui avaient la société à défendre, mais là aussi l'excès des provocations a lassé la patience publique, et le courage de l'ordre grandit. Il se manifeste par le discrédit croissant où tombent les marchands de bonheur public ; les entreprises de réédifications socialistes, après avoir déçu la curiosité, la lassent de

compter trop sur l'État, et l'excès d'un bavardage infini réapprend au pays la valeur du silence. Dans la presse, lesquels dominent le bruit affreux des paroles sans pensées, comptent et durent ? Ceux-là seuls qui savent ce qu'ils disent, et savent dire. Dans les lettres, nos œuvres principales de science, de morale, d'histoire, de poésie, déshonorent-elles la France ? Si son imagination dans le roman et le théâtre n'a pas fait vœu de chasteté, même là nombre d'écrivains savent rester honnêtes, et cet honneur ne nuit pas à leur gloire. La littérature d'égoût ne coule en France que sous terre et pour se déverser à l'étranger. Ceux qui nous calomnient auprès de lui par cette marchandise d'exportation ne la placent pas chez nous. Si les lecteurs du dehors, qui ont à choisir, choisissent mal, est-ce notre faute ou la leur ? Et s'ils répondent qu'il n'y aurait pas de tentés sans tentateurs, on a le droit de répliquer : les tentateurs deviennent plus rares et trouvent une opposition croissante dans notre public. La famille, depuis si longtemps attaquée, a, jusque sur le théâtre, des défenseurs imprévus parmi les écrivains. Le mari a cessé d'être la victime nécessaire, c'est lui qui devient parfois le héros de roman. Le divorce, qui eut tant d'avocats, trouve enfin des juges ; on lui demande compte de ses conséquences, l'instabilité de la famille, l'abandon des enfants, la stérilité des unions nomades. L'effroi de cette stérilité qui a atteint notre race ramène les regrets d'un grand nombre vers le foyer d'autrefois, le foyer où le père trouvait le respect, l'épouse la dignité, les enfants la sollicitude, tous les joies des affections immuables. Dans le désert où de faux guides l'égaraient, la France à chaque heure a plus soif de la vieille morale, et des Français chaque jour plus nombreux reconnaissent que pour retrouver cette morale il faut remonter à sa source. L'homme qui enferme tout son espoir dans la vie présente, s'il est bon, s'il s'oublie, s'il se sacrifie, vaut mieux que sa doctrine. Il est en contradiction avec elle. L'homme ne renoncera pas à être heureux : pour être raisonnablement victorieux des instincts qui le sollicitent de se préférer à tout, pour préférer à lui-même les autres et la société, pour faire attendre son bonheur dans la vie présente, il faut qu'il compte sur le bonheur dans une vie future. Encore s'il ne conçoit cet espoir qu'en philosophe, sa croyance à un monde meilleur n'est fondée que sur un postulat de sa raison, un postulat de cette même raison sera tout le fondement de sa morale. Ce n'est pas assez d'un « peut-être » pour donner à l'homme le courage du devoir. L'homme ne peut avoir une certitude trop sûre de sa destinée et des lois qu'elle lui impose. La discipline de son existence, la paix de son esprit, la constance de ses sacrifices ont besoin d'une révélation surhumaine.

Il doit tenir de son Créateur même la promesse d'immortalité et la connaissance des lois nécessaire à la société présente. Il faut qu'elles soient pour l'homme, au lieu d'hypothèses soumises à son intelligence et discutables par elle, des commandements reçus à genoux comme les ordres d'une volonté infaillible et toute-puissante. Alors seulement l'obéissance de l'homme et l'ordre du monde sont ensemble fondés sur l'inébranlable. Les architectes qui mettaient leur orgueil à bâtir sur le sable ont établi par assez de ruines la nécessité de la religion. L'évidence que l'incrédulité est antisociale prépare en France au christianisme un grand demain. Et ce jour sera grand aussi pour la langue française, car notre langue a souffert dans sa beauté toutes les fois que notre pensée a fléchi dans son inspiration. Notre splendeur littéraire est faite de notre santé morale, comme notre force historique est faite de christianisme. Avec lui, notre race aura retrouvé les grandes routes de l'idéal.

Ces routes, messieurs, ramènent vers vous. Vous n'avez jamais cessé de garder intactes les mœurs, la foi et la langue que vous avez reçues du passé. Ces traditions, seul trésor que vous ayez porté de l'ancienne patrie dans la nouvelle, ont maintenu la sagesse dans votre volonté et l'ordre dans votre action. Vous aviez à accomplir une tâche immense: peupler et cultiver un continent. Vous la poursuivez en paix sous un pouvoir d'autant plus respecté que vous ne lui demandez pas de remplacer soudain et d'autorité les œuvres de l'effort personnel et du temps. Vous comptez sur la fécondité de la race, sur sa persévérance au travail, vous semez pour une saison où vous aurez disparu, et vous savez être les collaborateurs de l'avenir parce que votre foi vous a appris les longs sacrifices et les longs espoirs.

Vous regarder n'est donc pas pour nous seulement une joie, mais un exemple. Vous êtes nos frères, mais mieux préservés que nous des expériences où s'égarent les énergies. Tandis que nous parcourions nos destinées comme l'enfant prodigue, vous êtes restés dans la maison paternelle, et nous goûtons son charme en y étant reçus par vous. Nous y voyons quelles vertus conservent une race. Vous êtes ce que nous avons été, nous apprenons de vous à redevenir ce que vous êtes. La France, en voulant se faire nouvelle, s'est vieillie. En ne vous détachant pas de vos traditions, vous avez perpétué votre jeunesse. Tandis que chez nous les vivants ont parfois semé la mort, vos morts vous ont gardé le secret de la vie. Et notre commun langage est beau dans votre bouche, parce que tout y est sain : les mots et les pensées.

Canada, petite colonie d'hier, nation d'aujourd'hui, empire de demain ; Canada, séparé de la France avant que la France se

séparât de son passé, et qui as gardé la plénitude de notre vie ancienne ; Canada, terre de fécondité, fertile en blé, fertile en hommes, fertile en avenir, qui multiplies par un travail solidaire les moissons dans tes plaines et les enfants dans tes foyers, et qui, dans les solitudes immenses où se perdaient tes premiers explorateurs, verras un jour ta race à l'étroit ; Canada, terre de constance, qui as affermi la sagesse de tes mœurs et de tes lois sur ta foi catholique et tiens pour ta plus précieuse liberté d'être soumis à un maître surhumain ; Canada, qui as trouvé dans la fidélité la récompense et offres au monde le modèle d'une société où les vertus privées et les vertus publiques rendent hommage à Dieu ; Canada, la France t'aime, t'admire et te salue.

LES TRADITIONS DES LETTRES FRANÇAISES AU CANADA

Discours de M. l'abbé L.-A. Groulx

Monsieur le Président,

Mesdames, Messieurs,

Une vérité que les Bysantins de chez nous ne contestent plus, pour l'assez bonne raison, semble-t-il, qu'elle n'est plus contestable, et que M. de La Palice est un ancêtre qu'on n'avoue plus guère, c'est la nécessité, pour la littérature canadienne, d'être.... canadienne.

Elle sera canadienne ou elle ne sera pas !

Tout arrive, mesdames, messieurs, et un jour devait donc poindre, où, sur un si grave problème, tout le monde s'aviserait de se mettre d'accord. L'on voudrait ne plus attendre le commencement des grandes œuvres, l'on n'espèrerait plus

« Le porte-voix en quelque sorte officiel
Par quoi le cri du sol s'échappe vers le ciel, »

que de l'artiste au génie libre et authentiquement canadien, vrai Chantecle réveilleur d'aurore, qui commencerait par prendre contact avec la bonne terre — *la Terre divine* — puis, alors, par nous dire « non pas de ces chants qu'on chante en les cherchant »... dans les livres ou dans les confidences des muses étrangères,

« Mais qu'on reçoit du sol natal, comme une sève ! »

L'accord se fit donc, sur ce premier point, et sans héroïsme, puisqu'aussi bien tant d'autres problèmes nous offraient le loisir de discuter toujours. Fallait-il prêter l'oreille à un nationalisme aux prétentions séduisantes mais quelque peu hautaines, qui s'en venait nous proposer... oh ! si peu que rien : l'autonomie la plus absolue dans la création d'un art autochtone ? ou, peuple adolescent, accepter résolument la tutelle du grand art, et avant de commencer à écrire des œuvres, apprendre tout bonnement à lire dans les chefs-d'œuvre ?

Notre modestie, d'accord avec le bon sens, opta pour ce dernier parti. A vrai dire, Brunetière nous y aida bien quelque peu en nous persuadant que « s'il y a quelque chose d'insolemment barbare, c'est de prétendre, en cette vie si brève, ne dater, ne compter, ne relever que de nous-mêmes ». Et comment ne pas nous ressouvenir que « pour rompre avec le passé, il faudrait rompre avec la dernière goutte du sang de nos veines ? »

Au reste, la question la plus complexe et la plus grave ne venait-elle pas de se poser soudainement ? Ce n'était pas tout de nous mettre à l'école du grand art. Il fallait discerner, dans la littérature de France, les œuvres à *substantifique moëlle* que nous pourrions nous convertir « en sang et nourriture ».

Vous avouerez, mesdames, messieurs, que le problème est d'importance, pour peu que de la solution dépende l'avenir de la littérature canadienne ; qu'en dépende aussi l'intégrité de notre âme française : ce qui est bien poser tout ensemble le problème de notre survivance. Et certes, l'on nous accordera que cette solution ne saurait être différée bien longtemps si nous croyons découvrir, parmi les nôtres, une tendance à choisir pour maîtres quelques-uns des moins français des écrivains de France. La mode — une mode tenace qui n'a pas le bon esprit de passer comme les autres, comme toutes les autres — la mode ne veut-elle pas qu'on fréquente de préférence chez ceux-là qui dans leur propre pays n'ont pu faire que de mauvais disciples, maîtres d'un art raffiné et subtil, mais enfermés dans des cénacles pompeux auxquels n'arrive pas toujours la bonne fortune de la Pentecôte.

La littérature d'un peuple doit être consubstantielle à ce peuple, — une race ne profite que des influences qu'elle est prédestinée à subir. — Je n'énonce là, messieurs, que des banalités fort solennelles, et je vous prie de croire que je m'en doute un peu. Mais depuis quand ces banalités vénérables ont-elles déserté les rangs des profondes et éternelles vérités ? Depuis quand ne sait-on plus que la tradition et le progrès sont restés réfractaires au divorce, et qu'il en a coûté cher aux talents et aux peuples qui ne s'en sont pas souvenus ? Hélas ! nous n'avons plus à l'apprendre ni surtout à le redire: les *Déracinés* seront toujours, quoi qu'on fasse, d'une espèce inférieure. Et quoi donc me ramène en ce moment le souvenir attendri de deux érables exilés, érables de chez nous dont là-bas, en Bretagne, à Cree'h Bleiz, manoir de monsieur le comte de Cuverville, j'ai retrouvé un jour l'ombre fraternelle et nostalgique ? Ils ont crû, les plants déracinés de la Nouvelle France, comme ils ont pu, sur le granit breton, à côté du chêne celtique. Ils ont peut-être gardé du pays d'origine l'élancement fier, le panache au vert

viril et hautain. Mais quand un jour, dans les fermentations printanières, on s'avisa de les *entailler*, les vaisseaux appauvris des érables déracinés furent trouvés vides de la sève du pays natal. Messieurs, on peut ne voir en ce fait qu'un symbole, si l'on veut : il n'en est pas moins vrai qu'à tout prix, il faut souder le présent et l'avenir au passé ; le progrès ne fut jamais rien d'autre que la persévérance et la continuité du même effort, l'assimilation intelligente du vieux fonds commun de la race, comme l'arbre plus jeune ne peut aspirer de sève pure et vigoureuse que dans les débris des ancêtres morts.

Et après cela, vous entendez bien, mesdames, messieurs, cette littérature-là se fera pour nous initiatrice et maîtresse de chefs-d'œuvre, qui étant la plus française et la plus dignement humaine, conviendra mieux par cela même à une œuvre de formation et aux exigences de l'âme nationale. Voulons-nous préparer une *Renaissance canadienne* des lettres de France ? Voulons-nous devenir des « ouvriers travaillant à l'exaltation » de la Nouvelle France ? Nous saurons entendre avec circonspection l'invite belliqueuse des du Bellay de chez nous, et ne pas « piller sans conscience les sacrez thrésors du temple delphique ». Il y a de nos jours des pillards intelligents qui pillent avec conscience, et faut-il oser le dire ? Tout ce qui est français nous vient de France, mais hélas ! tout ce qui nous vient de France n'est pas toujours français.

Et par exemple, que n'aurions-nous pas à risquer, pour la vigoureuse éclosion des talents, à fréquenter plus qu'il ne convient, dans ce siècle dix-huitième, dont M. Faguet a pu dire qu'il ne fut « ni chrétien ni français » ? Nulle nécessité non plus, je suppose, d'aller éteindre ou seulement voiler la clarté de nos âmes françaises dans le brouillard romantique, si le romantisme, à le bien prendre, ne fut en littérature qu'une tentative révolutionnaire, un violent assaut au bon sens héréditaire ; et pour tout dire, si le romantisme dans ses origines et dans son fond philosophique, ce n'est ni Châteaubriand, ni même Victor Hugo, ni surtout la France, mais un étranger, un Gênevois, Jean-Jacques Rousseau. Je laisse en paix, sous leur linceul parfumé, bien d'autres esthétiques qui n'ont enrichi l'art français que de cela même qui ne les constituait pas et qui ne doivent le bonheur de vivre qu'au bonheur non moins grand d'avoir pu mourir.

Il reste que nous nous mettions à l'école des écrivains qui firent une fois en France cette grande et rare chose qu'on appelle un siècle classique. Voilà pour nous, mesdames, messieurs, les *Maîtres de l'heure* et de quiconque aussi ambitionne, depuis deux cents ans, le redoutable honneur de tenir une plume française.

On se gardera bien sans doute de nous opposer le caractère assez peu national et convenablement païen de la littérature du dix-septième siècle. Pourrait-on se donner plus de peine, et plus inutilement, pour la caractériser d'une façon plus superficielle ? Mais que dis-je ? Pourrait-on seulement prétendre à porter un pareil jugement sans le limiter à la minorité des œuvres ? Et là encore, il serait question, je suppose, du théâtre, mais qui donc se faisait fort un jour de découvrir plus de christianisme immanent dans une tragédie de Racine que dans toute l'œuvre romantique ? Au surplus, ne ferait-on pas bien de se souvenir que l'empreinte du génie national se reconnaît moins au choix des thèmes qu'à la façon de les traiter, et qu'alors si le Cid est espagnol et si Andromaque est grecque, il n'est rien néanmoins de plus français que l'Andromaque de Racine et que le Cid de Corneille.

Nulle littérature n'est plus grande que la littérature du grand siècle, si aucune n'a manié de plus grandes idées ni de plus grands mots. Nulle n'est plus française, si dans aucune l'âme de la France ne s'est versée aussi entièrement, avec une égale splendeur de son entité historique, avec une intégrité aussi parfaite de ses traditions et de son incomparable idéal. Nulle n'est plus humaine, si de toutes les littératures du monde, aucune n'a pu jeter dans la circulation des idées d'une valeur d'échange plus universelle, si nulle n'a su fixer comme elle la pensée humaine sous « l'aspect de l'éternité».

Voilà bien, mesdames, messieurs, voilà les titres de la littérature classique, à devenir, pour nous, Canadiens, la nourriture qui est la moëlle des lions, qui crée des nerfs et du sang et qui donne de l'âme. Me demandez-vous une raison plus décisive ? Voulez-vous que je prononce un dernier mot ? Ce mot, vous l'avouerai-je ? ce mot qui me brûle les lèvres, je me sentirais assez impertinent pour aller jusqu'à le proférer en famille. Mais ici, ce soir, à la face des délégués de la France, en présence d'un des Quarante Immortels, je tremble d'articuler ce qui paraîtra sans doute à plusieurs un épouvantable blasphème. Et pourtant, mesdames, messieurs, voilez-vous la figure, je sens que le mot m'échappe, que je m'en vais le dire, que je le dis : il faut aller à la littérature classique, parce que nulle plus que toi, ô littérature de Corneille, de Racine, de Molière, de Boileau, de Pascal, de Bossuet, nulle plus que toi n'est.... canadienne !

Pardon, messieurs de France, de la liberté très grande. Mais votre noble littérature, elle entre si naturellement dans nos traditions qu'elle exposerait à de plus graves confusions de propriété, convenez-en, de moins Français que les Canadiens français. Nous

n'avons besoin, pour en arriver là, que de noter entre l'âme canadienne-française et l'âme classique du siècle de Champlain, de Talon, de Frontenac et même de Montcalm, tant d'harmonies survivantes.

Sans doute nous ne sommes qu'un rejeton du vieux pays ; et nous avons même grandi sur une autre rive. Mais comme l'arbrisseau poussé du gland, nous avons gardé du géant dont nous sommes issus, le besoin de la même sève vigoureuse, l'orgueil de dresser la tête dans la claire lumière du même soleil.

Originaires de cette partie de la France où s'épanouit, avec la langue la plus pure, le plus solide tempérament français, séparés un jour brusquement de la mère patrie et restés bien longtemps sans la revoir, nous gardons encore de notre mère, la France du siècle classique, la grande et pure image qu'au jour de la séparation nous emportions d'elle au fond de nos regards émus. Nous avons gardé sa foi, et avec la foi les mêmes instincts d'idéalisme. Une sorte de parallélisme d'histoire et une évolution naturelle sans courbe irrégulière n'ont fait que fortifier les tendances natives.

La France ancienne, celle de l'*Ancien régime*, aura été plus que toute autre chose un pays de croisades. Si ce fut parfois l'instinct de conquête, ce fut presque toujours une grande pensée de foi qui la mena sur les champs de bataille du monde. Nous avons eu, nous aussi, notre époque de croisades. Pendant cent cinquante ans de domination française, nos pères ne connurent que la passion des chevauchées chevaleresques. Et de nos jours, dans cette Amérique vouée à la fièvre du matérialisme et à la conquête de l'or, quand il faut chercher les noms des premiers exploiteurs, des premiers conquistadors, on cherche peut-être ailleurs que dans notre histoire, mais quand il faut élever des statues pour ménager quelque revanche à l'idéal, aux bouches lointaines du Mississipi comme dans la fière Washington, à Détroit de Michigan comme dans les prairies du Far West, regardez : ce sont de nos gens, ce sont des Français qu'on ressuscite dans le bronze.

Quand après la séparation, et presque à la même heure que pour la mère patrie, sonna pour nous l'ascension vers les libertés nouvelles, aucune catastrophe n'est venue nous jeter violemment en dehors de nos traditions. La liberté nous a pris quelques victimes ; elle ne nous a rien pris de notre âme. Si toutefois l'on avait pu craindre que les institutions britanniques nous eussent enlevé quelque chose de notre idéalisme français, l'histoire est là pour attester qu'il n'en fut rien. Certes, nous sommes bien restés des chevaliers de l'idée, d'incorrigibles idéalistes. En 1792, nous engagions notre première lutte parlementaire pour la sauvegarde de notre langue, et nous la terminions, comme dirait M. Zidler, par une de « nos plus

grandes victoires », une victoire française. Un de nos gouverneurs, Lord Dufferin, n'allait-il pas, dans la suite, nous saluer comme les vrais conquérants des libertés constitutionnelles ? Et ce fut, vous le savez, un effort d'un demi-siècle, effort inlassable et superbe où, malgré notre faiblesse et notre pauvreté, tout autre souci plus pratique se vit relégué au deuxième rang. Entre temps, toujours comme la France ancienne, et comme elle sans consulter nos intérêts, nous nous éprenions de toutes les grandes causes vaincues, et l'épée de nos officiers presque adolescents allait faire briller jusqu'à Rome un éclair d'épopée.

Au reste, mesdames, messieurs, ne vous paraît-il pas que nous nous sommes trop bien défendus pour avoir changé ? L'histoire des peuples est faite d'ordinaire de luttes pour s'assimiler d'autres races, pour chasser des intrus du territoire, pour acquérir la suprématie du commerce, pour reculer la frontière et agrandir la patrie. La nôtre se résume tout entière dans une idée, dans une lutte : l'idée et la lutte de la survivance. La survivance ! nous avons coordonné vers cette fin et nous avons dépensé pour l'atteindre tout le trésor de nos énergies. Fortifier par une vigoureuse culture intérieure notre âme française, dresser autour d'elle des murs de défense, voilà qui donne le mot de notre histoire depuis cent cinquante ans. Nous n'avons versé ni plus de sueurs ni plus de sang pour la conquête du sol. Et d'ailleurs, tout l'effort de nos colons et de nos laboureurs se subordonne à la grande œuvre de préservation et de construction nationales. Quand, chez nous, des pionniers ouvrent un canton et sèment de nouveaux champs de blé, ah ! nous le savons, rien ne les anime de la passion des envahisseurs. Humbles constructeurs de la patrie, ils reculent leurs contreforts pour fortifier l'édifice, à profil de cathédrale, où nous gardons, pieusement comme dans un tabernacle, l'âme de la Nouvelle France.

Messieurs, cette noble fidélité au passé, cette suprématie constamment gardée de l'idéal sur la matière atteste le vieil équilibre de l'âme, la robuste santé de l'antique race. Elles nous disent de quel pays et de quel siècle nous sommes. Et tout cela aussi, si je ne me trompe, nous désigne les lettres françaises qui se feront pour nous gardiennes de traditions et initiatrices au grand art. Et si à tant de raisons, il en fallait ajouter une autre, peut-être serait-il facile de démontrer que les plus canadiens de nos écrivains, ceux dont l'œuvre fut une force, en furent aussi les plus classiques.

Qu'importe, après cela, que ces vieilles lettres de France ne sachent pas autant que d'autres plus récentes s'organiser en mots rares et se diamanter d'images somptueuses ? N'en faut-il pas moins les préférer à toutes si en formant « ces vieux mots qui suffisaient

si bien à nos pères pour tout dire », elles seules viennent nous redire, dans le combat de la race, les mots et les choses qu'il importe de ne pas oublier ?

***

Voilà bien comme se pose encore le problème ! Il s'agit de littérature canadienne. Et sans doute conviendrait-il, pour en assurer le progrès, de garder intègres nos âmes de Français. Mais alors, ces âmes, saurions-nous les entourer de trop de protections ? C'est tout bonnement le mot *miracle* que laissait tomber un jour de sa plume Maurice Barrès, au spectacle de notre survivance. Et si de nos amis d'outre-mer nous marchandent l'avenir, ne serait-ce point que pour y prétendre il fallût peut-être se passer de la permission de tous les économistes, de tous les prophètes et du tribunal de l'histoire ?

C'est dire, mesdames, messieurs, combien l'heure serait mal choisie pour faire entrer des ennemis dans la forteresse. Puisqu'il faut faire, et à tout prix, l'économie des expériences hasardeuses, profitables à personne, aux petits peuples moins qu'à tout autre, nous ne laisserons entrer dans nos intelligences aucune de ces façons de penser étrangères, rien non plus de ces esthétiques nuageuses où courraient risque de s'effondrer, avec la santé morale et la royauté de la raison, le clair et vigoureux bon sens du tempérament français.

Rien d'ailleurs ne pourrait remplacer les lettres classiques pour la sauvegarde de l'âme héréditaire. En vain chercherions-nous en dehors d'elles une expression plus adéquate de l'âme ancestrale. Le cosmopolitisme qui depuis deux siècles a totalement envahi les littératures a trop mêlé l'âme des peuples pour qu'on trouve rien de si homogène et de si purement national dans le passé de la France.

Et puis la vieille tradition nous peut fournir beaucoup mieux qu'une sauvegarde. Puisque, de nos jours, un peuple ne peut strictement s'enfermer chez lui, mais qu'on a proclamé par tout l'univers le libre échange des idées, la protection, la survivance restent-elles possibles sans un peu d'offensive, sans un pouvoir de réaction, sans une participation active à la concurrence universelle ? Et alors le meilleur moyen de défense, la plus ferme garantie de durée pour une race, n'est-ce pas d'augmenter son capital et son actif intellectuels, et de porter dans son âme, en entrant dans la mêlée suprême, les plus puissants ferments de civilisation ? Messieurs, trève aux illusions grandioses mais dangereuses ! La vérité, l'inévitable certitude, la voici : Canadiens français, nous n'aurons chance de

survivre ici au choc des peuples que si, devant la plus haute culture anglo-canadienne, nous n'affrontons jamais que des rivaux qui restent des égaux.

Mais pour atteindre à cette suprématie de l'intelligence, à qui irons-nous, encore une fois, à qui irons-nous si ce n'est aux grands maîtres de l'heure ? Leur littérature seule a pour nous les promesses de la vie. La France leur doit son hégémonie intellectuelle. Et n'est-ce pas dans les problèmes qu'agitent les maîtres, qu'il va constamment, comme l'a proclamé la grande voix de Bossuet, des intérêts essentiels de la « civilité » ?

Mesdames, messieurs, c'en est assez : nous avons là ouvert devant nous le temple delphique ; il faut y entrer et le piller sans conscience. Prenons hardiment notre part de ce superbe héritage. Il nous confèrera des droits à la durée comme race et aussi à l'espérance d'une haute et glorieuse littérature.

C'est Brunetière qui l'a dit : « La fortune littéraire d'une langue ne dépend pas du nombre des hommes qui la parlent... mais du nombre, de la nature, de l'importance des vérités que ses grands écrivains lui auront conférées.»

Et un peuple, si humble soit-il, a le droit de vivre et de durer dans le Nouveau Monde quand il peut jeter de l'or dans la coulée ardente où s'élabore l'âme des nations nouvelles. Vous le proclamiez un jour, monsieur l'Académicien (M. Étienne Lamy), dans un de ces articles qui font parler d'eux comme s'ils étaient des livres. « Le XIXe siècle, disiez-vous, a été une époque de régimes unitaires et de vastes agglomérations. Mais l'œuvre libératrice doit se poursuivre dans chaque État, et partout où un seul État comprend encore plusieurs groupes d'origines diverses, chacun de ces groupes doit être mis en liberté de répandre la puissance particulière de pensée ou d'énergie qu'il représente. Toute discipline d'uniformité où il pourrait y avoir collaboration de génies indépendants est un dommage.» (Les Nationalités, *Un siècle*, p. 59).

Et nous, monsieur, nous vous disons maintenant : puisque enrichie des dépouilles classiques, la France du couchant possèderait sur la vie, sur le devoir, sur le vrai, sur le beau, des conceptions qui n'entreront pas sans elle dans l'âme américaine, nous trouverez-vous trop fiers de nos traditions, trop fiers surtout de ce premier rôle réservé par la Providence au modeste acteur que nous sommes, si nous demandons à reprendre pour notre compte une parole d'Émile Faguet, et à crier de temps à autre à ceux-là qui nous voudraient supprimer : « Ce n'est point ici qu'on apprend à être Français, mais c'est ici qu'on a toutes les raisons du monde de s'entêter à l'être.»

Mesdames, messieurs, gardons, quoi qu'il nous en coûte de luttes et de sacrifices, gardons notre âme canadienne-française. Tant de générations de pionniers, de soldats et de laboureurs ont dû y mettre assez d'héroïsme et d'amour pour en faire une semeuse de beauté et d'énergie. Gardons-la pour ensuite la jeter vivante et agissante dans les œuvres de demain, avec la vertu de sa foi, avec la valeur universelle d'échange de son verbe. Et alors, ils nous rendront ce témoignage, nos frères de France, que nous sommes bien toujours la sentinelle française que leur pays oublia de relever, il y a cent cinquante ans, mais qui, l'arme au bras, est restée en faction sur le vieux rocher de Québec, pour jeter sans défaillance l'inlassable cri d'alerte : *France quand même!*

———

POUR LA PLUS GRANDE GLOIRE DU PARLER FRANÇAIS

VERS LE PASSÉ

Poème de M. Gustave Zidler

Defuncti adhuc loquuntur

I

AU BERCEAU DE LA RACE

Quand Champlain, d'une brave et royale assurance
Pas à pas chaque année inscrivant un succès,
Traçait au Nouveau-Monde une carte de France
Qui n'offrait de l'Ancien que de purs noms français.
— De quelle joie, après l'aventure et l'épreuve,
Las d'avoir dû longtemps courir ou guerroyer,
Il revenait dans *son* Québec, *sa* cité neuve,
A la flamme de *son* foyer !

Tous de même, héritiers d'une grandeur commune,
Nobles fils de Champlain par l'amour rassemblés,
Bien qu'en cent lieux épars, au gré de la fortune,
Sous la croix de Saint-George ou les plis étoilés,
Sans qu'avec le Passé nul n'admette un divorce,
Vous rentrez dans Québec, la ville au large accueil,
Comme un sang généreux vient réparer sa force
Au cœur qui bat, tout chaud d'orgueil !

Québec, cœur de Champlain, cœur de France la Haute,
Qu'un jour vint bénir Dieu des rivages Normands !
Québec, cœur libre et fier, cœur sans crainte et sans faute,
Parmi tant de combats fidèle aux beaux serments !
Québec, la ville sainte, où tout monte et s'élève,
Où, loin des vils calculs et de l'or des péchés,
L'Ame du vieux pays vers le Ciel dans un rêve
Suit la flèche de ses clochers !

Digne fille de France, aïeule d'Amérique,
Quelle autre mieux que toi, qui sais « te souvenir »
Nous faisant signe à tous, sur ton roc historique
Au fraternel festin pouvait nous réunir ?
Temple du Souvenir comme de l'Espérance,
Cime où le pèlerin doit fléchir les genoux,
Tu pouvais seule offrir à tous les cœurs de France
La fête du Parler si doux !

II

L'INVOCATION AUX ANCÊTRES

Et donc ensemble ici, sur la grave colline,
Comme en un sanctuaire où notre front s'incline
Aux grands souffles de l'Au-delà,
Conversons tous, émus, avec la race entière :
Champ de bataille, école, asile de prière,
Notre langue, c'est tout cela !

C'est la langue de France, idéale patrie,
Qu'aucun brutal acier n'a jamais amoindrie
Sous le rempart des cœurs fervents :
Parlons, et qu'avec nous parlent les Morts, nos maîtres !
Que toute la pensée intime des Ancêtres
S'anime aux lèvres des vivants !

Joie ! orgueil ! — Notre cœur, cette petite chose,
Des trésors infinis de vingt siècles dispose
Par tous ces vieux mots généreux.
Qu'un seul mot vibre, et tout un peuple nous protège :
Nous revoyons en nous resplendir le cortège
De nos martyrs et de nos preux !

Ah ! oui ! dans cet instant des loyales revanches,
Quand l'érable natal a rajusté ses branches
Toutes à son cimier jaloux,
Quand les fils dispersés confondent leurs étreintes,
Pères ! Pères !... vous tous, nos Héros et nos Saintes,
Vous parlez, présents, parmi nous !

Présents, vous nous parlez : ces mots de votre bouche
Les premiers ont nommé cette terre farouche,
Les premiers exploré si loin :
Comme aux pages du livre ils disent ton histoire,
Du « Mont-Royal » conquis ils chantent ta victoire,
O Jacques Cartier le Malouin !

Chaque homme est une idée. O Français de Saintonge,
Champlain, toi qui gravas sur ce cap ton beau songe,
Tu nous dictes les plus fiers mots,
« Sagesse » et « fermeté », « droiture » et « confiance »,
Autant que Maisonneuve à tous prêche « vaillance »,
« Dévouement » Dollard des Ormeaux !

Vous nous parlez aussi, Laval, conquérant d'âmes,
Brébeuf et Lalemant, qui dressiez dans les flammes
Vos fronts vainqueurs nimbés de feu ;
Vous montrez notre langue à ces bords la première
Apportant le salut de paix et de lumière
Avec vous, Messagers de Dieu !

Et vous, dont tour à tour le mousquet et la bêche
Domptaient l'Indien barbare et la forêt revêche,
Laboureurs, les nobles d'ici,
Vous, les rudes soldats de Carignan-Salière,
Dont la poudre chantait, au péril familière,
Sous Frontenac ou de Tracy !

Et vous, les Découvreurs, les Fondateurs de ville,
Marquette et Jolliet, La Salle et d'Iberville,
Princes d'un empire tombé,
Braves qui combattiez l'Envie ou l'Ignorance,
En contraignant la Gloire à ne nommer que France
Tout le long du Meschacébé !

Et vous, simples Vertus, ô mères Canadiennes,
Berceuses d'éternelle espérance, gardiennes
Du meilleur sang de la Cité,
Vous, des jours les plus durs compagnes les plus chères,
L'Ursuline au grand cœur, Jeanne Mance ou Verchères,
Vaillance, Grâce et Charité !

Et vous, sanglants acteurs de l'extrême épopée,
Que Montcalm et Lévis signaient de leur épée,
Pour l'honneur encor vous levant,
Vainqueurs de Carillon, vainqueurs de Sainte-Foye,
Qui ne vous comptiez pas, mais chargiez avec joie
Au *seul* cri *français* d'En avant !

Et vous, qui des vieux temps portiez l'âme hautaine,
Vous, le verbe vengeur, Papineau, Lafontaine,
Toi, l'histoire et la vérité,
Garneau ! — vous tous, les grands Patriotes fidèles,
Remparts du Nom, soutiens de la Foi, citadelles
Du Droit et de la Liberté !

Tous, tous, en ce moment, Morts vénérés, nos Pères,
Douloureux artisans de destins plus prospères,
Qu'embrasait l'ardeur des Croisés,
Tous, tous, ici, sur nous penchés avec tendresse,
Vous venez de vos fils partager l'allégresse,
Unis à nos cœurs pavoisés !

Et courbés devant vous, sauveurs, briseurs d'entravès,
Nous écoutons monter l'accord de vos voix graves,
Dont jamais l'effort ne fut vain,
Et qui, nous enseignant à lutter comme à croire,
Seules doivent fleurir d'un cantique de gloire
La fête du Parler divin !

III

LE CANTIQUE DE LA LANGUE

— « Notre parler sourit d'une accorte jeunesse,
Pourtant le plus ancien et d'antique maison :
Nul ne saurait montrer des titres de noblesse
Plus fiers, plus fastueux que ceux de son blason.
Quand par nos fortes mains pour une œuvre féconde
Sur le sol d'Amérique il reverdit greffé,
Il avait déjà fait tout le tour du vieux monde
Et sous tous les cieux triomphé !

« Voix de la Chrétienté, de la Chevalerie,
Il avait ceint pour Dieu le glaive de Roland,
Pour rendre au Seigneur Christ sa tombe et sa patrie,
Poussé les nations de son souffle brûlant,
Soumis par ses jongleurs à ses chants tout cœur d'homme,
Et tous méchants bravés, tous péchés combattus,
Posé par Saint-Louis, le parfait Roi-Prudhomme,
La couronne au front des Vertus !

« Il avait même un jour avec le duc Guillaume,
Maître qui l'enseigna d'une brève leçon,
A Londres, dans Oxford établi son royaume,
Tel qu'il s'impose encore au langage saxon ;
Il avait saintement, à l'heure trop amère,
Aux voix de Jeanne d'Arc mis son aménité,
Comme à Bayard prôné par la voix de sa mère
Dieu, l'Honneur et la Charité !

« Longtemps le cher Parler qu'ici nous apportâmes,
Au pays des Aïeux, sous leur doux joli ciel,
Riche et lourd des meilleurs pensers de milliers d'âmes,
De province en province avait cueilli son miel.
Ses mots, qui tous avaient baigné dans l'air de France,
Des fleurs de ses coteaux encor tout parfumés,
Du bel azur natal gardant la transparence,
Qui de nous ne les eût aimés ?

« Et quand par ses héros, ses poètes sublimes,
Le Grand Siècle, imposant au monde ses splendeurs,
Envoyait, pour ravir les esprits sur des cimes,
Corneille et Bossuet, ses deux ambassadeurs,
— Nous ici, pour la Croix menant le combat rude,
Magnifiant notre âme avec d'autres succès,
Nous cherchions à couvrir l'immense solitude
D'un clair manteau de noms français.

« O fier Parler de France, alors que de victoires
Avec nous remporta ton verbe avant-coureur !
Et sur combien de mers, de vastes territoires,
Nous avons promené ton sceptre d'empereur !...
Jusqu'au jour où, vainqueurs réduits à nous soumettre,
Malgré tant de sillons de notre sang rougis,
Nous avons dû, trahis, aux mains d'un nouveau maître.
Livrer la clé du cher logis !

« Nous avons dû livrer, avec nos murs de pierre,
Un continent, d'un trait de plume ailleurs perdu :
Mais nul ne peut lier une âme prisonnière ;
Un abri nous restait qui ne s'est pas rendu !

« Chacun de nous gardait sa sainte forteresse,
Bâtie avec amour d'inexpugnable airain,
Où, sur un faîte altier dominant sa détresse,
Le cœur libre arborait son drapeau souverain !

« Chacun de nous gardait sa forteresse sainte,
Fermée aux quatre vents de remparts sourcilleux,
Sans autre jour, qu'en haut de la jalouse enceinte
Un grand trou vers l'azur pour contempler les cieux !

« Et là, devant l'autel qui défend la relique,
Mieux armés et plus sûrs en ployant les genoux,
Nous avons tous redit l'oraison catholique
Avec les mots sacrés, les seuls mots de chez nous !

« En vain nos ennemis nous criblaient de leurs flèches,
Tentaient sournoisement des coups multipliés :
Imprenables, debout, sans fissure et sans brèches,
Les murs ne bougeaient pas sous l'assaut des béliers !

« Quand *ils* croyaient déjà nous traiter en conquête,
Soudain fondaient sur eux, à leur tour assaillis,
Nos mots, nos braves mots, la tuque sur la tête,
Vêtus d'un bon capot d'étoffe du pays !

« Vainement cherchaient-*ils* à sevrer par contrainte
L'âme de nos enfants de son parler natal :
Plus *ils* frappaient la langue, hostile à leur étreinte,
Plus les vieux mots émus tintaient comme un cristal !

« En vain redoublaient-*ils* les fureurs de leurs haines,
Au réseau de leurs lois partout nous enserrant :
On peut dans des cachots charger les corps de chaînes,
On n'asservit pas l'âme en son parler vibrant !

— « Et puisque maintenant, fils qu'instruit notre exemple,
Nous avons reconquis votre place au soleil,
Puisque du cher Parler nous avons fait un temple

Où tout le grand Passé s'exalte à votre éveil,
Puisqu'en vous nous restons d'actives providences,
Allez sans crainte, où Dieu réclame des lutteurs,
A vos frères meurtris comme à vos descendances
Porter les mots libérateurs !

« Votre œuvre est belle encor sur ce sol d'Amérique,
Hommes de sang français par votre langue unis !
Poursuivez, confiants, votre tâche héroïque
Sur tous nos pas marqués aux chemins infinis.
Vos pères à vos cœurs montrent de hautes cibles,
Que vos fils, sinon vous, quelque jour atteindront :
Messagers et soutiens des choses invisibles,
Dieu mit un signe à votre front !

« Croyez-vous des Élus, si vous n'êtes le nombre,
Les nobles champions d'un suprême tournoi :
Faites luire l'Idée où s'obstinait une ombre,
Prêchez l'Art, la Bonté, la Justice et la Foi !
La langue est une épée autant qu'une cuirasse :
Dites-vous, en luttant pour rompre tous les jougs,
Que l'esprit des aïeux, que le cœur de la race
Combat et veut vaincre avec vous ! »

———

TROISIÈME SÉANCE GÉNÉRALE

MERCREDI SOIR, 26 JUIN

SALLE DES EXERCICES MILITAIRES

Discours de l'honorable M. Pascal Poirier, président de la Section scientifique

---

Messeigneurs,
Mesdames et Messieurs,

Nous allons commencer, si vous le voulez bien, par mettre de côté les compliments mutuels et les éloges réciproques. Ce sera un temps considérable de gagné.

Éloges et compliments pourraient utilement se remplacer par l'aveu public de nos coulpes, par une bonne confession générale *coram populo*, bien humble, bien sincère, bien faite en un mot.

La chose, malheureusement, n'est guère praticable. La seule confession publique qu'il soit permis de faire, en ce pays, c'est la confession de péchés triés sur le volet, l'aveu de certaines fautes avantageuses, qui flattent notre amour propre personnel ou national, et nous élèvent au dessus de notre prochain : Seigneur, je vous remercie de ce que je suis meilleur que les autres hommes.

Les défauts graves, les manquements vraiment sérieux, ceux qui, reflétés dans un miroir, nous ramèneraient chacun à notre véritable taille, ou encore, feraient constater, par exemple, certains *desiderata* dans quelques-unes de nos institutions canadiennes, tenues pour absolument parfaites, il faut les taire ou les dissimuler, si l'on veut faire une bonne confession et s'en aller avec l'absolution. D'ailleurs, nous en sommes arrivés à ce point que, d'un côté, personne n'ose en faire, et de l'autre, personne ne souffre d'en entendre l'aveu.

Ce symptôme est plutôt inquiétant.

Ceux qui sont forts, ou qui travaillent sincèrement à le devenir, soit dans le domaine de la vertu, soit dans le champ des sciences, des beaux arts, de l'industrie, de la guerre, de l'éducation, de la politique même, ne craignent pas une critique honnête ; ils l'invitent plutôt.

C'est l'indice d'une grande faiblesse morale, ou d'une vanité excessive, que de ne pouvoir entendre que des vérités flatteuses.

L'Allemagne, dont le système d'éducation, surtout dans les sciences appliquées, est l'un des plus parfaits du monde entier, est chaque année assaillie de brochures, de pamphlets même, critiquant, ridiculisant, condamnant les méthodes d'enseignement employées, dans les hautes, moyennes et basses écoles.

L'autorité écoute sans s'émouvoir, et le résultat en est que le niveau des études va chaque année s'élevant, le nombre des savants augmentant et celui des illettrés diminuant.

Au Portugal, par contre, l'éducation a atteint les dernières limites de la perfection ; à entendre la bonne presse, il n'est pas possible d'y rien améliorer ; c'est profanation, c'est presque un sacrilège que d'y trouver à redire. Or environ 75 Portugais sur cent ne savent pas écrire, et le nom des savants de ce beau pays que nous aimons, parce qu'il est latin, parce qu'il est catholique comme nous, est aujourd'hui inconnu dans le monde des savants. Et le Portugal est en révolution, l'anarchie y règne presque en maîtresse, et, ce qui est épouvantable à constater et qui devrait, tout au moins, servir d'avertissement, c'est que ceux qui ont fait la révolution portugaise, qui ont chassé leur roi, qui proscrivent aujourd'hui le clergé catholique, ont tous reçu leur éducation et leur formation religieuse au Portugal même. La même chose s'était vue à la révolution française. Je pourrais, dans cet ordre de faits, multiplier les exemples.

Celui qui n'avance pas recule. Cette loi ne souffre pas d'exception et embrasse tous les états. Dans le monde moral c'est ou faire son salut ou être damné ; dans le monde politique, intellectuel ou scientifique, c'est la Chine, autrefois l'une des premières entre les nations civilisées de la terre, et aujourd'hui l'une des plus arriérées, presque la dernière, quoiqu'elle soit aussi éclairée, aussi avancée qu'elle l'était, il y a quatre mille ans ; dans le monde physique, c'est le mouvement *versus* l'inertie. L'inertie, ou ne pas avancer, ne pas concourir pour les premières places, ne pas oser se mouvoir, de peur de heurter certaines vieilles coutumes, devenues de vieux préjugés, c'est la mort, la mort des races, la mort des civilisations, dans le sens le plus catholique du mot.

Notre pays est grand, Messeigneurs et mesdames, beau, plein de promesses magnifiques. C'est le talent d'or qui fut remis, il y a trois cents ans, par le Créateur entre les mains des rois souverains et maîtres absolus de la France. Voyez ce qu'ils en ont fait, eux les fils aînés de l'Église. Ils l'ont enfoui avec soin et amour d'abord; puis ils l'ont négligé, puis abandonné, pour ne donner leur sollicitude

qu'aux vanités de la cour et au service de leur ambition. Ils ont agi comme le serviteur de l'Évangile qui fut condamné.

Eux rejetés, nous avons été appelés, à notre tour ; et voici que Dieu en faisant autonome la province française et catholique de Québec, et en nous donnant à tous une pleine mesure de libertés civiles et religieuses, garantie par l'égalité absolue devant la loi, nous a confié dix talents d'or. Allons-nous, nous aussi, les enterrer sous notre orgueil insensé et les immobiliser sous notre inertie intellectuelle ? Allons-nous, dans l'idée sotte que rien au monde n'est si parfait que nous et nos institutions, laisser nos concurrents prendre le pas sur nous ? Allons-nous les laisser nous devancer dans l'arène, dans la crainte que nos plus rapides coureurs, que les chevau-légers de la presse, par exemple, ne se trompent quelquefois sur le sentier à prendre, ou que nous-mêmes, en nous mouvant plus vite, il ne nous arrive parfois de trébucher ?

Se tromper momentanément de sentier est peu de chose, si l'ont est prompt à retrouver et à reprendre le bon chemin ; trébucher, tomber même, n'est rien, pourvu qu'on ne reste pas par terre et qu'on se relève.

Notre-Seigneur est tombé plusieurs fois, en allant au Calvaire, tant sont ardues les hautes ascensions ; mais il s'est relevé, chaque fois, a continué de marcher, et c'est un nègre, un laïque, qui lui a aidé à monter.

Les dix talents d'or qui nous ont été confiés, c'est la conservation, c'est la diffusion, c'est l'extension, c'est l'empire du nom français et catholique sur ce continent. Cela constitue une mission ; c'est un héritage, le plus beau qui fut jamais laissé à des fils de famille.

Le conserver n'est pas assez ; ce serait rester stationnaires, pendant que les autres avancent, et, pour cela, nous serons certainement condamnés. Il faut, de toute nécessité, que nous fassions fructifier, que nous doublions cet héritage, autrement, nous serons rejetés à notre tour, et de plus aptes, dirai-je de plus dignes ? prendront notre place.

Or faisons-nous ce qui a été demandé du bon serviteur de l'Évangile ? Profitons-nous ? Sommes-nous stationnaires ? Serait-il possible que, relativement, nous perdions du terrain ?

Nous allons, sans doute, de l'avant. Cela n'empêche pas que de plusieurs coins de l'horizon ne s'élèvent certains signes inquiétants.

Ainsi, au point de vue de la chose politique, nous sommes obligés de reconnaître que notre influence, dans les hauts conseils de l'administration fédérale, est moins considérable qu'elle ne l'était à la Confédération.

Dans le domaine public, nous avons stupidement, criminellement peut-être, et ce n'est pas la faute de Monseigneur Langevin, laissé les étrangers s'emparer du Manitoba, notre Manitoba à nous, qui demain viendront nous écraser de leur nombre.

Dans une sphère plus élevée, nous voyons, et cela est dû au défaut d'enseignement supérieur et d'écoles techniques, les premières places et les plus influentes, les situations les plus rémunératives et les plus honorables, remplies, presque toutes, par nos concurrents. Et voici ce qui est le plus sérieux ; le grand effort scientifique qui arrache à la nature ses trésors bienfaisants pour les répandre, ainsi que le bon Dieu l'a préordonné, sur les miséreux aussi bien que sur les puissants et les privilégiés ; qui a changé la face du monde, qui fait le monde plus heureux et meilleur, l'école anglaise et protestante des États-Unis et du Canada en réclame à tort ou à raison l'honneur et les fruits. Le vol des chercheurs et des découvreurs, en biologie, en chimie et dans les autres sciences naturelles dont jusqu'à la nomenclature nous est à peu près étrangère, passe presque inaperçu, au dessus de nos têtes. D'autres promènent le flambeau, ouvrent des avenues nouvelles à l'activité humaine, tandis que nous nous attardons aux portes des cimetières, tournés vers le passé qui nous hypnotise, et nous regardons dormir les grands morts glorieux de notre histoire, nous berçant de l'illusion que c'est là tout ce que nous avons à faire pour devenir grands et glorieux comme eux.

D'un autre côté, par exemple, au témoignage des journaux orthodoxes de Québec et de Montréal, la religion fait d'énormes progrès, surtout dans certains milieux. Ceci est consolant. Rendons-en de profondes actions de grâces. La religion prime tout. Mais ne serait-il pas possible de faire son salut avec un peu moins de bruit ? Ceux qui appartiennent à des religions étrangères et qui ont pour eux la majorité numérique, en dehors de la province de Québec, interprètent ces éclats, comme des attaques dirigées contre leurs croyances, et prennent le zèle qui dévore certains de nos journaux pour de l'intolérance. Ils deviennent, s'ils ne l'étaient déjà, intolérants à leur tour, et c'est nous de l'ouest canadien, et nous de l'Acadie, qui en souffrons, sur qui tombent leurs coups.

Un exemple. Il y a quelques années, nous espérions obtenir l'établissement d'une École normale française, au Nouveau-Brunswick. Aujourd'hui, nous n'osons plus soulever cette question.

Autre exemple. Les orangistes — et il y a plus de braves gens parmi eux qu'on ne le représente — commençaient à nous laisser en paix. Ils apprenaient même à nous estimer, et, de notre

côté, nous trouvions qu'ils étaient plus justes et moins mal disposés envers nous que certains de nos coreligionnaires. Ils viennent de se réunir à Fredericton, et leur procès-verbal constate qu'il y a eu trente-neuf sociétés nouvelles, ou succursales, formées parmi eux durant le cours de l'année qui vient de s'écouler. C'est leur réponse.

Dans le domaine de la langue française elle-même, et c'est pour sa diffusion et son agrandissement que nous sommes réunis ici en aussi grand nombre, il est douteux que nous fassions des progrès appréciables. Je crains même que nous n'ayons reculé depuis cinquante ans.

Les Garneau, les Parent, les Chauveau, les Taché, les Marquette, les Casgrain, les Bellemare, les Faucher, les Buies, les Lusignan, les Legendre, les Fréchette, n'ont guère été remplacés, en tout cas, ils n'ont pas été dépassés.

Dans la section géologique et biologique de la Société Royale, nous avion sun Canadien, que nous nommions avec fierté chaque fois qu'on nous disait que les sciences appliquées ne sont pas enseignées dans les institutions françaises, de la province de Québec et de l'Acadie, Monseigneur Laflamme, un géant sorti de l'Université Laval, l'honneur de ses concitoyens et l'une des gloires de l'Église du Canada.

Monseigneur Laflamme est mort, et c'est un Anglais, un protestant qui l'a remplacé. Sur quatre-vingts ou quatre-vingt-dix fauteuils réservés aux deux sections scientifiques de la Société Royale, la troisième et la quatrième, soixante-huit sont aujourd'hui occupés par des Anglais et trois par des Français. Encore, sur ces trois Français, l'un, le capitaine Deville, est-il de France, l'autre, le docteur Ami, de Suisse. Un seul, Monseigneur Hamel, est Canadien français.

Et l'on n'est ni exclusif, ni intolérant dans le monde des sciences.

Il se fit, à la Chambre des Communes d'Ottawa, il y a une dizaine d'années, un effort sérieux dans le dessein d'améliorer le français de la traduction officielle, débats parlementaires et rapports de ministères. On décida de ne nommer au poste de traducteur que des candidats compétents, pris en dehors des partis politiques. Il y avait deux places à remplir, hautement rémunérées ; une véritable aubaine pour un humaniste. Afin de s'assurer de la compétence des postulants, il y en avait une vingtaine, on les soumit à un examen sérieux. Ce fut, pour les B. A. et les M. A., un désastre dont on étouffa le bruit peu glorieux.

Le français, messieurs, n'est pas enseigné comme il devrait l'être dans nos écoles secondaires.

Qu'est-ce à dire ? Qu'il faille démolir ? Non certes. Sous certains points de vue, nos maisons d'éducation sont ce qu'il y a de mieux au monde. Sous d'autres côtés elles laissent à désirer. C'est l'outillage surtout qui demande à être amélioré.

Tant que les chaires d'enseignement, des plus basses aux plus hautes, seront occupées par quiconque, sans que les titulaires soient tenus de justifier de leur compétence par un examen sérieux et consciencieux, nous n'élèverons pas le niveau, déjà trop bas, de nos connaissances, soit du français, soit de l'histoire, soit de la géographie ou des sciences.

Dans les universités de l'Europe, personne, aujourd'hui, n'est admis à enseigner les éléments d'une science, ou les rudiments d'une langue, morte ou vivante, s'il ne connait à fond la science ou la langue qu'il aspire à enseigner. Le maître doit être de force à se passer du livre.

Je me rappelle le désespoir de Sir Rodrigue Masson, alors ministre de la Milice, qui avait osé proposer, au Conseil de l'Instruction publique, qu'aucun professeur, soit dans les écoles publiques, soit dans les collèges et universités, ne fût admis à enseigner, qu'il n'eût justifié de sa maîtrise du sujet qu'il aurait à enseigner. Je fus, me dit-il, traité comme un révolutionnaire, un sectaire, un libre-penseur.

Et, ajoutait cet homme éminent, ce grand catholique, je ne demandais pas que l'État s'ingérât dans les examens des maisons d'éducation secondaires, mais que ces institutions formassent elles-mêmes un bureau d'examinateurs, composés de membres pris parmi eux et choisis par eux.

La conscience publique, messieurs, réclame pour les institutions catholiques les mêmes garanties de compétence, chez les professeurs, que les universités et les lycées laïques offrent spontanément.

Ne me condamnez pas, Messeigneurs, mesdames et messieurs, pour ce que je viens de dire.

J'aime mon pays autant que qui que ce soit et l'admire ; je suis français et catholique ; je m'incline avec respect devant le dévouement admirable de nos religieuses et de nos professeurs ; je reconnais et sais apprécier hautement les bienfaits répandus sur la race canadienne et acadienne par nos couvents, nos collèges et nos universités et surtout par l'Université Laval. Si je les aime autrement que d'autres le font, c'est peut-être parce que je les aime mieux.

Dans les procès en canonisation il y a, je crois, l'avocat du diable. Disons que je suis cet avocat-là, et que tous les sujets que j'ai, sans ménagement, passés en revue, seront un jour canonisés.

Discours de S. G. Mgr Bruchési

Monsieur le Président,
Monsieur le Gouverneur,
Messeigneurs,
Mesdames et Messieurs,

« Dieu et mon droit ! Honni soit qui mal y pense! » Je ne connais pas de formule plus fière et plus vraie de toutes les revendications légitimes, et en la redisant je salue avec bonheur la langue française sur les nobles armoiries de la Couronne d'Angleterre.

Cette langue qui nous est si chère, pourquoi ne la saluerions-nous pas en même temps sur les lèvres de notre auguste Souverain, George V, qui s'honore de la parler comme la parlaient Victoria et Édouard VII, et sur les lèvres du sympathique gouverneur qui représente son autorité parmi nous.

« Conservez dans toute sa pureté, nous disait jadis le marquis de Lorne, le grand idiome qui est entré pour une si large part dans la formation de la langue anglaise », et Son Altesse le duc de Connaught ne voudrait pas tenir un autre langage; on parle, à Rideau Hall, un français si pur !

La leçon et l'exemple viennent donc de haut.

Apprenons, messieurs, aimons et parlons la langue actuelle de l'Empire. Nous voulons qu'on l'enseigne à nos enfants dans toutes nos écoles ; c'est un devoir, une nécessité et un besoin. Nous l'avons fait jusqu'ici, nous le ferons mieux et davantage encore à l'avenir ; mais nous tenons à proclamer aussi que le parler français a sa place sur la terre canadienne comme sur le blason royal. A tous nos concitoyens, quelle que soit leur origine, nous demandons pour lui le respect, et nous lui donnons, nous, notre plus tendre amour. « Honni soit qui mal y pense ! »

C'est dans cette langue française que Dieu fut prié et loué par les découvreurs de notre pays ; par nos missionnaires et nos martyrs. Elle fut léguée en héritage à nos ancêtres qui la gardèrent avec un soin jaloux. Elle a été la protectrice de notre foi, elle a chanté sur nos berceaux, elle fait en quelque sorte partie de nous-mêmes.

Si nous la laissons disparaître et s'affaiblir, pourrions-nous graver sur nos armes la devise évocatrice du plus glorieux passé : « Je me souviens ! »

Mais grâce à Dieu, nous nous souvenons, et cette imposante représentation des groupes canadiens-français accourus de partout dans la chère et vieille cité de Québec en est la preuve indéniable.

Ce n'est pas seulement la langue harmonieuse et douce entre toutes, la langue des idées et des sentiments délicats, la langue des cours et de la diplomatie, que nous venons admirer et louer ; c'est notre langue à nous, la langue maternelle, dont nous venons, fils de la grande famille, rappeler la gloire et les bienfaits, en cherchant les moyens de la perpétuer sur ce continent.

C'est véritablement sa fête durant ces jours, et eut-elle jamais quelque part une fête plus touchante ?

La vieille mère patrie regarde avec attendrissement, et son Académie française a voulu se joindre à nous dans la personne d'un de ses plus illustres membres. Ses apôtres et ses poètes sont noblement représentés. Elle voit que nous restons fidèles aux leçons données par nos pères, il y a trois siècles, et à Londres, le roi qui nous connaît, et dont nous aimons à nous proclamer les sujets les plus respectueux et les plus loyaux, dira que nous sommes des hommes de cœur.

Naguère, messieurs, se tenaient, à Montréal, ces inoubliables assises et se déployaient ces scènes magnifiques dans lesquelles d'illustres prélats d'Europe ont vu l'un des plus éclatants triomphes décernés dans le monde à la Sainte Eucharistie. Québec donne aujourd'hui un autre grand spectacle : celui de toute une race restée attachée, en dépit du temps et des obstacles, aux coutumes et au langage de ses aïeux : n'est-ce pas la profession de foi patriotique succédant à la profession de foi religieuse ? La démonstration est complète, et le peuple canadien se révèle avec tout son cœur.

La langue et la foi, ces deux choses sacrées sont demeurées et demeureront à jamais associées dans notre âme. Il faut en avoir le culte fervent, veiller sur l'une et sur l'autre, les fortifier et les défendre au besoin, pour les transmettre aux générations à venir.

Pas plus que notre foi, nous ne songeons à imposer notre langue à personne, mais nous la conserverons, au nom du droit naturel qui prime tous les autres droits, au nom de la Constitution qui nous régit et qui en garantit l'usage. Le drapeau britannique la protège, comme il protège nos croyances, nos temples et nos foyers.

Vive donc le glorieux drapeau britannique, mais vive aussi la langue française !

C'est, il me semble, le Credo national que nous chantons aujourd'hui. La joie et l'enthousiasme sont dans tous les cœurs.

Est-ce que nous ne revivons pas en un instant toute notre merveilleuse histoire ? Pénétrées de reconnaissance et de piété filiale, les foules vont défiler devant les deux pères immortels de la patrie, Champlain et Mgr de Laval. Elles vont orner leur statue de fleurs, en rappelant leurs vertus, leurs labeurs et leurs sacrifices : ce sera un émouvant spectacle.

Assurément les manifestations populaires n'ont pas manqué chez nous. Mais quelque chose de particulièrement beau et pratique marque la manifestation présente.

Cette semaine de patriotique réjouissance est, en même temps une semaine d'études et d'investigations sérieuses d'après le plus élaboré des programmes : études et investigations destinées à nous fixer sur la condition présente de notre langue, à tracer à tous leur devoir, et à nous orienter pour l'avenir. Statistiques fidèlement recueillies ; problèmes nombreux et soigneusement scrutés ; examen de nos défauts ; organisation pour un enseignement plus parfait ; direction à donner au foyer et à l'école ; union plus grande entre les divers groupes de notre race : voilà bien la préoccupation du jour, et c'est là que je vois le vrai congrès de la langue française.

Il n'y a pas de patois à faire disparaître chez nous. Nous pouvons l'affirmer sans crainte, dans cette réunion solennelle. Le patois n'existe nulle part, au Canada, pas plus dans nos campagnes que dans nos villes. Il est vrai que bien des locutions en usage ne seraient peut-être pas comprises du Parisien ; elles le seraient par le paysan de Bretagne et de Normandie ; ce sont de vieilles reliques françaises du temps passé.

Mais il y a l'accent et la prononciation à corriger ; il y a l'anglicisme à combattre, l'anglicisme qui pénètre et s'infiltre partout ; il y a la correction du langage à acquérir et à répandre. Je touche là, messieurs, un de nos points les plus faibles. L'œuvre de la première éducation dans la famille, aujourd'hui, est presque toujours à refaire. Et l'on sait combien sont difficiles à déraciner les habitudes du bas âge. Comment arriver à obtenir le respect des règles grammaticales dans le discours familier et improvisé, dans la simple conversation comme dans le discours public préparé avec soin ? La réforme est difficile ; elle doit cependant être tentée et mérite tous nos efforts. Déjà un progrès réel a été accompli dans ces dernières années. Nous devons en remercier et en féliciter nos maisons d'enseignement, nos pensionnats de jeunes filles et nos collèges classiques en particulier. Qu'ils continuent la belle œuvre commencée.

Que le langage intime des élèves soit surveillé de près, autant que leurs réponses en classe. Exigeons que ces réponses soient

toujours grammaticales, et ne nous contentons pas de deviner la pensée exprimée à demi-mots dans des phrases inachevées. Les récompenses sont un puissant moyen d'émulation pour les élèves : le prix du bon langage devrait être l'un des plus beaux et partant l'un des plus ambitionnés.

Je n'insisterai pas sur ces questions qui, dans des sections spéciales, ont été traitées par des hommes d'expérience et de savoir. J'ai simplement voulu dire que se contenter d'affirmer qu'il faut être attaché à sa langue ne suffit pas : un désir sincère doit nous animer sans cesse : trouver le moyen de corriger nos imperfections et acquérir le parler qui se rapproche le plus possible du beau parler de France.

Une admirable société s'est formée à Québec il y a quelques années; dans ce but : nous ne saurions trop l'encourager. J'espère que le présent congrès va lui donner une impulsion nouvelle et qu'elle va s'étendre à toutes les parties du pays où il y a des Canadiens français.

Messieurs, il n'y a pas longtemps, la Supérieure d'un humble Institut fondé à Montréal pour l'évangélisation des infidèles, recevait des jeunes enfants de Canton, en Chine, une lettre où la gratitude est exprimée en termes aussi candides que touchants. Cette lettre, je la lisais à la première réunion convoquée à Montréal, en faveur de ce Congrès. Permettez-moi de la faire entendre au Congrès lui-même ; elle arrive si bien, qu'elle me semble comme une démonstration de tout ce qui s'affirme ici depuis trois jours.

« Révérende Mère,

« C'est une petite Chinoise qui parle. Longtemps avant, je désire vous écrire ; mais je n'en savais pas assez de français pour dire ce que je veux. A Canton, dans le temps passé, nous n'apprenions pas ce beau langage, mais à présent, ma Mère, des Sœurs sont venues du Canada pour nous l'enseigner. Nous sommes bien contentes et disons merci à vous. Dans sept jours, ce sera une année neuve. Bonne année, bonne année, ma Mère! Je prierai le Jésus pour que vous ne soyez pas malade jamais et bien longtemps dans le monde.

« J'espère vous comprendre cette lettre — huit mois seulement que nous étudions le français.

« Votre petite fille,

« Marie Tehan. »

Vous le voyez, messieurs, bon sang ne peut mentir. Nos jeunes missionnaires font aujourd'hui, à deux mille lieues du Canada, ce que leurs ancêtres ont fait sur nos rives, il y a trois cents ans. L'esprit apostolique de Marie de l'Incarnation et de Marguerite Bourgeoys est toujours vivant. Les petits Chinois, heureux d'apprendre le nom et la doctrine du Christ, veulent parler le beau langage des femmes héroïques qui les leur ont enseignés. C'est bien le cas de répéter la parole d'un sympathique compatriote anglais : « La langue française ne peut faire de mal à personne. » Ajoutons qu'elle ne peut faire que du bien.

En songeant, messieurs, aux éloquentes choses entendues depuis l'ouverture du Congrès, il me semble que je ne vous offre, ce soir, que de pauvres redites. Mais l'excuse me paraît facile. Est-ce que les mêmes pensées et les mêmes convictions ne sont pas dans tous les esprits ? Est-ce que les mêmes désirs, les mêmes espérances ne sont pas dans tous les cœurs ? Et alors la parole souvent citée de Lacordaire me revient à la mémoire : « L'amour n'a qu'un mot, et en le redisant sans cesse, il ne le répète jamais. »

Messieurs, la belle semaine va passer vite, mais une vision bien douce va nous suivre désormais. Nous partirons de Québec, emportant avec nous les plus réconfortantes impressions et les souvenirs les plus émus, et nous redirons le joli vers gravé sur la médaille dont on a décoré notre poitrine :

« *C'est notre doux parler qui nous conserve frères.* »

De tout ce qui se dit et s'accomplit pendant ces jours rien ne sera perdu. Un livre précieux enregistrera le récit fidèle de ces fêtes : ce sera le livre d'or de la race canadienne-française. J'espère qu'il aura sa place d'honneur à tous nos foyers. Qu'on le mette à côté de cet autre livre qui relate nos fêtes eucharistiques de 1910 : ce seront comme les deux tômes d'un même ouvrage démontrant l'amour persévérant de notre peuple pour sa langue et pour sa foi.

———

DE L'EXERCICE DES DROITS RECONNUS A LA LANGUE FRANÇAISE AU CANADA

Discours de l'honorable M. N.-A. Belcourt, sénateur

Monsieur le Président,
Monsieur le Gouverneur,
Messeigneurs,
Mesdames, Messieurs,

Le Comité organisateur du Congrès de la Langue française au Canada m'a invité à traiter, ce soir, le sujet inscrit au programme sous ce titre — : « De l'exercice des droits reconnus à la langue française au Canada ».

J'ai longtemps hésité à accepter cette tâche difficile et périlleuse que j'aurais bien volontiers cédée à un autre, malgré les instances réitérées du Secrétaire général, si je n'eusse craint de perdre l'occasion d'offrir publiquement, au nom de nos compatriotes de la province d'Ontario, que j'ai l'honneur de représenter ici plus particulièrement, l'expression de leur profonde gratitude pour la généreuse et patriotique pensée qui a donné naissance à ce Congrès, et pour le dévouement admirable qui seul en a pu assurer le succès, succès éclatant dont toute la race française d'Amérique est, en ce moment, le témoin ému et reconnaissant.

Il a fallu un courage, un dévouement et un labeur inlassables pour vaincre les hésitations et les craintes de quelques-uns et surmonter les obstacles apportés par d'autres ; ceux-là seulement qui ont porté le fardeau de la préparation et de la réussite de ce Congrès pourraient nous en donner la mesure réelle. Ceux dont le rôle principal est, comme le mien du reste, d'applaudir au succès et de recueillir les fruits qui naîtront de cette bienfaisante réunion ont le devoir, comme le plaisir très vif, de proclamer, dans un sentiment de gratitude et d'admiration vivement ressenti, que ce succès est l'œuvre du président et du secrétaire du Comité organisateur.

Grâce à ces messieurs, le grief déjà trop vieux des groupes canadiens-français disséminés un peu partout sur le continent nord-américain, provenant de l'indifférence, au moins apparente, à leur égard, des nôtres dans la province de Québec, est mort le jour même de lanaissance du Congrès de 1912. Aussi. les 250,000

Canadiens français d'Ontario, dont je suis l'humble porte-parole, ont-ils reçu dans l'allégresse et avec enthousiasme l'appel lancé des hauteurs de la vieille cité de Champlain, la dépositaire et la gardienne constamment fidèle de la langue et des traditions ancestrales. Pour nos Canadiens français d'Ontario cette réunion, pleine de substantielles promesses, arrive bien à l'heure où nous en avions le besoin le plus urgent, au moment même où nous sommes engagés dans une lutte bien difficile et bien inégale pour la survivance de la langue maternelle dans la province voisine.

Seule, la vigilance de la vieille garde pouvait donner aux avant-postes d'Ontario, comme des Provinces de l'Ouest et de l'Est, l'appui et leur inspirer le courage nécessaires au maintien de leurs positions. Le Congrès de 1912 était plus nécessaire et il sera plutôt utile aux groupes français des autres provinces qu'à celui de Québec.

Pour celui-ci, c'est surtout la glorification du doux parler appris au foyer paternel, dont il a partout l'usage incontestable et incontesté, pour ceux-là, c'est plutôt le gage d'un renfort formidable dans leurs efforts pour son maintien.

I. — *Les droits juridiques de la langue française au Canada*

Le sujet que l'on m'a confié est aussi vaste que délicat ; il est hérissé de difficultés et susceptible d'appréciations bien diverses.

Je n'ai ni le temps ni la compétence voulus pour traiter ce sujet dans ses divers aspects. Du reste, pour faire œuvre utile et pratique, je ne saurais m'écarter pour un instant du cadre que le titre assigné à mes observations prescrit nettement.

Les droits de la langue française au Canada dans leur application en dehors de la province de Québec, où cette langue jouit, en droit et en fait, d'une égalité complète avec la langue anglaise, n'ont pas été définis aussi nettement et reconnus aussi explicitement que nous le voudrions ou que nous en avions le droit.

Tous, nous sentons bien ce que le traité de Paris aurait pu et aurait dû être, et ce que malheureusement il ne fut pas, en ce qui concerne l'une des meilleures parts de notre héritage ancestral ; s'il nous avait jamais été ou s'il nous était maintenant permis de le refaire ou de l'amender nous savons tous de quelle façon nous le ferions, « et les mots pour le dire nous viendraient aisément ».

Je dois cependant exprimer une fois de plus l'amer regret de la perte que cet oubli nous a causée, tout en exprimant l'espoir qu'un jour peut-être la majorité en ce pays se rendra à l'évidence

et reconnaîtra d'une manière pratique ce que la justice la plus élémentaire, de même que les intérêts et les besoins de la patrie commune, exigent à l'endroit de la langue française, la première implantée et la seule usitée, si l'on excepte celle des aborigènes, pendant un siècle et demi sur les trois quarts du continent nord-américain, en lui concédant l'égalité parfaite chez tous les groupes français du Canada, qui composent un tiers de sa population et qui tous ont donné au drapeau et aux institutions britanniques le tribut de leur allégeance constante et de leur loyauté inaltérable.

Ceci cependant n'est qu'un espoir et nous ne sommes pas ici, ce soir, précisément pour nous bercer de beaux rêves, qui se réaliseront, je l'espère bien, mais plutôt pour faire le bilan de la situation réelle des droits reconnus à notre langue maternelle.

Avant tout gardons-nous de nous illusionner sur nos vrais moyens d'action au point de vue juridique. Il serait tout à fait puéril, dangereux même pour nous, de nous payer de mots. Et vous ne me le pardonneriez pas, pas plus que mes compatriotes d'Ontario, si je me permettais d'ignorer ou de méconnaître l'étendue véritable des droits de la langue française au Canada. Nous de la province voisine, nous avons eu trop souvent à souffrir du fait que dans la province de Québec on a parfois oublié, ou semblé oublier, que notre situation est bien différente. et nous avons trop souvent ressenti le contrecoup de revendications, quelques fois trop agressives et parfois inutiles, pour bien intentionnées qu'elles fussent, faites par ceux qui avaient le moins à souffrir de la part faite à notre langue, pour nous donner le vain plaisir de nous leurrer sur nos droits réels et les garanties dont ils jouissent. Il convient donc, il est absolument nécessaire que la véritable situation juridique de la langue française dans Québec, dans Ontario, dans les Provinces Maritimes, comme dans celles de l'Ouest, ne soit pas perdue de vue, si nous voulons nous rendre un compte exact des moyens que la loi nous met en mains, comme de ceux qu'elle ne nous donne pas ou qu'elle laisse à notre initiative comme individus ou comme race, pour assurer le maintien et la diffusion du verbe français au Canada. Il faut tout d'abord rechercher avec soin et définir exactement quels sont les droits réellement et officiellement reconnus à la langue française au Canada. Et et en fait de droits reconnus, il faut, cela me semble certain, se limiter à ceux qui sont reconnus légalement, à ceux-là seulement que la loi nous garantit expressément. Le texte de nos lois constitutionnelles, voilà donc pour moi, en ce moment, le champ clos où la question peut et doit se débattre et se résoudre. Forcément, il faut, pour l'instant, écarter nos désirs, de même que nos espérances.

L'appréciation juridique que l'on m'a demandé de faire des droits reconnus à notre langue au Canada ne me permet pas d'invoquer le droit naturel, ou le droit des gens, ou la tradition ou l'usage, à part, bien entendu, et toujours sauvegardé, le domaine de la famille, celui de l'église et des relations personnelles ou d'affaires, dans lesquels la liberté individuelle reste et restera toujours le seul guide et la maîtresse suprême ; car ce serait de la dernière tyrannie, et tout à fait en vain, si l'État essayait d'entraver ou de proscrire l'usage d'une langue, quelle qu'elle soit, en ce qui concerne la famille, la conscience et les rapports personnels de toute nature. En matière d'éducation nous ne pouvons pas non plus invoquer la loi naturelle, puisque la constitution écrite, qui nous régit, a elle-même défini les droits du français dans l'école controlée ou subventionnée par l'État. Nous pouvons, il est vrai, appuyer nos revendications pour l'extension des droits de notre langue maternelle sur les motifs puissants que nous offrent la loi naturelle, la tradition, notre invincible attachement au sol natal, notre contribution au développement et au progrès de la patrie canadienne, ainsi que notre intérêt à son expansion, de même que la part que nous prenons à sa prospérité présente et future.

Par droits reconnus il faut donc entendre seulement les droits que la constitution ou la loi reconnaît présentement et explicitement à la langue française dans le domaine de la vie publique, c'est-à-dire dans les rapports que les citoyens sont obligés d'avoir entre eux pour l'exercice de leurs droits, comme pour l'accomplissement de leurs devoirs civiques ; et encore sommes-nous obligés de distinguer entre les points divers de notre territoire national, puisque ces droits ne sont pas uniformes dans toutes les provinces.

Ainsi la loi reconnaît au parler français, au nord de la rivière Ottawa, ce qu'elle lui refuse au sud. Il faut donc distinguer entre le domaine fédéral et le domaine provincial, et distinguer encore entre les divers domaines provinciaux, Québec d'une part et d'autre part les provinces sœurs.

Le fait véridique, tout regrettable qu'il est, c'est qu'il n'y a que pour le domaine fédéral et pour la province de Québec que la constitution décrète l'égalité des deux langues. Au Parlement du Dominion, à la Législature de Québec, devant les tribunaux fédéraux et ceux de la province de Québec seulement la langue française a-t-elle des droits égaux à ceux de la langue anglaise.

Les dispositions de la section 133 de l'Acte de l'Amérique britannique du Nord, qui proclament les droits égaux du français et de l'anglais devant les Chambres fédérales, les tribunaux fédéraux et la Législature ainsi que les tribunaux de Québec, et

celles de la section 93 du même Acte, qui donnent aux Législatures provinciales le pouvoir exclusif de légiférer en matière d'éducation, constituent la somme totale des droits légaux officiellement reconnus à la langue française au Canada ; ce sont les seuls droits explicitement reconnus à notre langue ; ce sont les seuls qu'on ne peut nous enlever sans l'assentiment du Parlement impérial ; ce sont les seuls que la constitution ou la loi nous garantisse formellement; ce sont les seuls que la loi nous permette d'exiger et nous donne les moyens d'exercer.

N'oublions pas que l'Acte de la Confédération canadienne est un pacte, une convention, qui, comme toute convention, lie et oblige les parties contractantes ; n'oublions pas que ce sont là les seuls droits que nous avons réclamés en 1867, ou du moins les seuls sur lesquels nous avons insisté, lorsque nous avons donné notre assentiment au pacte fédératif et que nous sommes entrés dans la Confédération.

Il est regrettable sans doute que l'on n'ait pas insisté sur des textes plus explicites et plus étendus. Ce que je disais du traité de Paris s'applique également à la convention fédérale ; si nous pouvions aujourd'hui la refaire ou l'amender, nous saurions bien réclamer et obtenir davantage. Si nos représentants aux délibérations d'où est sorti l'Acte constitutionnel avaient prévu que la race française, à cette époque presque entièrement confinée dans le Bas Canada, devait se déverser dans les autres provinces faisant alors ou devant plus tard faire partie de la confédération, il est plus que probable qu'ils auraient demandé et obtenu une plus ample liberté pour la pratique et l'expansion de notre langue d'origine partout sur notre territoire national.

Tels sont cependant le fait et la vérité, telle est la situation juridique du français au Canada. Il serait, je le répète, puéril de le méconnaître et de l'oublier.

Le mal n'est peut-être pas tout à fait irrémédiable, mais, pour le moment, le remède n'existe pas dans la loi. Peut-être sera-t-il un jour trouvé, quand nos concitoyens de langue anglaise se seront remis de la folle peur que leur inspire la concurrence que la langue française peut faire à la leur, qui est parlée par plus de neuf contre un sur ce continent, et qui a l'appui formidable du commerce, de l'industrie et de la finance, ou que, mus par des sentiments de justice ou de générosité, il nous l'apporteront eux-mêmes ; ou encore, ce qui est fort peu probable, si la minorité française d'aujourd'hui devient un jour la majorité.

La première partie de ma tâche, ce soir, est terminée. Je me

suis efforcé à définir aussi clairement et aussi brièvement que possible, telle qu'elle m'apparaît, la situation juridique de la langue française dans notre domaine public : chose du reste facile, puisque je n'ai eu qu'à répéter ce que tous savent, qu'à faire une constatation, brutale peut-être, sans doute regrettable, mais évidemment nécessaire en cette occasion. En effet, il ne me paraît pas douteux que si nous voulons perpétuer notre langue sur la terre canadienne nous devrons employer des moyens en dehors de ceux que l'État est obligé de nous fournir, c'est-à-dire les moyens ou plutôt les sacrifices personnels que nous inspireront notre amour pour notre langue maternelle et notre détermination d'en perpétuer l'existence.

II. — *De l'exercice des droits reconnus à la langue française au Canada*

Ce n'est pas sans de vives appréhensions que j'aborde le terrain où le sujet que l'on m'a confié m'amène inévitablement : l'exercice des droits reconnus à la langue française.

Il me faut maintenant quitter le champ étroit de la vérité juridique pour entrer sur le terrain incertain et plein de dangers de l'exploration et de la spéculation. Votre extrême bienveillance et la certitude que je puis compter sur toute votre indulgence me décident à prendre pied sur ce terrain glissant et à vous exposer courageusement le résultat de mes observations et les conclusions qui me paraissent justes et profitables. Je n'aurai au reste d'autre mérite que celui de dire franchement toute ma pensée et d'exposer courageusement ma manière d'envisager ce problème complexe et plein de perplexités troublantes.

J'ai déjà indiqué et précisé les droits officiellement reconnus par la constitution ou la loi, ceux que nous pouvons exercer au Parlement fédéral, à la Législature provinciale et devant les cours de justice fédérales et de Québec, comme en ce qui concerne l'éducation publique dans cette province.

Exerçons-nous ces droits généralement dans leur plénitude ? Utilisons-nous toute la puissance, encore très féconde quoique restreinte, que nous concède notre législation ? Sinon, devrions-nous le faire toujours et quand même, ou au moins dans une plus large mesure ? Les opinions sur cette question assez épineuse peuvent ne pas être unanimes, au moins en ce qui concerne tout d'abord le Parlement fédéral. Il est certain qu'à la Chambre

des Communes et peut-être davantage au Sénat, le droit de discuter en français s'exerce de moins en moins ; de fait, ceux-là seuls qui sont effrayés ou intimidés par la difficulté de parler en anglais le font dans la langue française. Étant donné qu'il n'y a pas dans les deux Chambres, à Ottawa, en tout six députés et sénateurs d'origine anglaise connaissant suffisamment le français pour bien comprendre ou suivre d'assez près un discours dans notre langue, alors que les sénateurs et députés de langue anglaise constituent plus des trois quarts du total, il n'est pas surprenant que les membres français des deux Chambres, qui tous comprennent bien la langue anglaise, exercent si peu leur droit de parler dans leur langue maternelle. Tout regrettable qu'est cet état de choses, il serait encore plus regrettable, à mon sens, si les représentants de la race française se servaient de la langue maternelle à l'exclusion de la langue anglaise. Nos vues, nos opinions, nos besoins, nos aspirations, comme citoyens de ce pays et comme représentants de la minorité française, ne seraient pas ou seraient peu connus de ceux avec qui nous partageons le droit et le devoir de participer à l'administration de la chose publique. A mon avis, c'est aux mandataires de langue française individuellement qu'il incombe de décider pour chacun la part que leur langue doit prendre dans la discussion, aux Communes comme au Sénat.

Tant que nos compatriotes de langue anglaise ne sentiront pas l'avantage ou la nécessité pour eux d'apprendre notre langue nous serons forcément condamnés à nous servir, tant bien que mal, de leur langue, surtout au Parlement d'Ottawa. Un jour, espérons qu'il n'est pas trop éloigné, ils auront le sentiment de leur infériorité sur ce terrain ; alors nous, ou plutôt nos descendants pourront reprendre l'occasion forcément ajournée.

Le seul vœu que ce Congrès puisse exprimer, il me semble, en ce qui concerne l'usage du français au Sénat et à la Chambre des Communes, c'est que nos concitoyens de langue anglaise apprennent notre belle langue et qu'on leur en facilite la tâche.

Ce qui est vrai du Parlement fédéral le demeure au même titre pour la Cour Suprême et la Cour d'Échiquier. Mais notons, de plus, qu'ici le devoir professionnel impose strictement l'obligation de parler dans la seule langue que comprenne le tribunal ou la majorité des juges. On a récemment nommé à la Cour d'Échiquier un juge assistant qui, comme tous les Québécois instruits, comprend et parle bien les deux langues officielles ; tous admettent que c'est une amélioration fort acceptable, même nécessaire.

Quant à la Législature et aux tribunaux de la province de Québec, l'exercice du droit de la langue française n'y laisse rien à désirer, si ce n'est peut-être en ce qui regarde la correction ou l'élégance du français que parfois l'on y parle. Voilà, il me semble, tout ce qu'il m'appartient de dire des droits reconnus légalement à la langue française au Canada. Cette constatation est bien modeste, elle n'est guère encourageante ; elle n'est pas de nature à provoquer l'enthousiasme de ceux qui me font l'honneur de me prêter en ce moment leur très indulgente attention ou de ceux qui auront le courage de lire mes observations, si toutefois le comité organisateur a la témérité de les faire imprimer.

Si dans l'arène parlementaire ou judiciaire, si dans les choses de l'éducation, l'exercice des droits de la langue française ne me semble pas susceptible d'une extension autre que celle que produira l'accroissement de la population parmi les nôtres, il paraît bien évident qu'il y a place, et beaucoup, pour l'amélioration du langage écrit et du langage parlé par nous, surtout de ce dernier.

Certes je ne puis m'arroger la compétence nécessaire pour traiter, avec autorité et comme il le mérite, cet aspect particulier d'un problème hérissé de difficultés.

Depuis plus d'un quart de siècle j'ai vécu et travaillé dans un milieu où il m'a fallu parler et écrire en anglais, la plupart du temps ; les nécessités de la profession, de la vie publique et des rapports sociaux ne m'ont guère laissé de loisirs pour cultiver les éléments de la langue maternelle, puisés dans un Petit Séminaire, à une époque où il fallait bien se garder de parler « en termes ». Que de fois j'ai ressenti profondément la privation des occasions et des moyens, toujours présents pour mes compatriotes de la province de Québec, de s'adonner à la culture des lettres françaises ! C'est vous dire, ce qui n'est d'ailleurs que trop évident, que je n'ai nullement le droit, pas plus que la prétention, d'indiquer ici les moyens à prendre dans Québec pour l'amélioration de l'idiome maternel, tâche que je laisse aux personnes autorisées et dont il y a un grand nombre présentes à ce Congrès. A d'autres il appartiendra de dire les précautions qu'il y aurait à prendre et les réformes à accomplir nous-mêmes et à exiger des autres, dans les services publics, dans l'industrie, dans le commerce, au foyer domestique, à l'école, à l'église, dans les relations personnelles, même ici dans cette province particulièrement. Me sera-t-il, cependant, permis de dire que la réforme qui s'impose davantage, dans l'épuration de la langue française au Canada, c'est l'abandon ou plutôt l'ostracisme du parler « canayen ». Ce Congrès devrait déclarer la guerre à outrance et sans merci à ce parler, malheureusement trop

répandu et dont ne se gardent pas même ceux-là qui, tout en connaissant le défaut, ne craignent pas d'en donner l'exemple pernicieux. Des voix plus compétentes nous diront quelles sont les mesures à prendre contre ce péril et pour perfectionner notre langage parlé ou écrit.

III. — *L'exercice de ces droits en dehors de la province de Québec*

Je serai plus dans le rôle qu'on m'a assigné et qui me convient si je me contente d'indiquer ce qui pourra assurer la survivance de notre langue, laissant à d'autres le soin de préciser les mesures à prendre pour son perfectionnement.

Au reste, il ne faut pas oublier que, pour les groupes en dehors de Québec, ce n'est pas tant le perfectionnement de la langue française que sa conservation qui constitue leur préoccupation majeure. J'oserais dire que pour le moment ils n'ont guère d'autre espoir, d'autre ambition ; la conservation de la langue maternelle semble, pour longtemps encore, devoir amplement suffire à leurs moyens d'action, à leur énergie, et les requérir tout entiers.

Nous d'Ontario, des provinces de l'Est et de l'Ouest, nous aurons fait tout notre devoir, nous aurons réalisé nos espérances de l'heure présente, si nous donnons à la langue française le moyen de vivre modestement chez nous. Votre rôle à vous, dans Québec, où la langue est et sera toujours bien vivante, est de lui procurer une existence plus large, plus belle, plus exubérante ; de lui ménager le rôle et les fonctions, de même que les succès, que notre origine, notre nombre, nos traditions, notre honneur et notre devoir, comme notre amour, commandent. Quels sont les moyens à notre disposition, quels sont les moyens à votre disposition pour assurer à notre langue la conservation, la vie et le perfectionnement dont elle est susceptible ?

Quelques-uns de ces moyens nous sont communs, d'autres sont plutôt propres à chacun.

Ceux qui nous sont communs, et ce sont les seuls qu'il m'appartient d'indiquer, ce sont les sacrifices de temps et principalement d'argent. Là sont les grands moyens, les moyens indispensables. Et il convient de le dire, ce sont les moyens que nous n'avons pas suffisamment employés, ce sont ceux qui nous font surtout défaut. Le résultat le plus clair de mes recherches et ce qui m'apparaît le plus certain c'est que notre peuple n'a pas fait tous les sacrifices d'argent qu'il aurait dû et qu'il aurait pu faire pour assurer la survivance et l'amélioration de sa langue, de même que pour les

besoins et les fins de l'éducation en général. Individuellement et collectivement notre peuple n'a guère fait son devoir et ne le fait encore aujourd'hui qu'à demi.

L'éducation est une des premières nécessités de la vie moderne : comme pour les autres nécessités de la vie il faut en payer le prix ; comme pour les autres nécessités de la vie nous avons eu et nous aurons à peu près pour notre argent.

J'ai dit à peu près: je m'explique; ce que je devrais dire, car c'est une vérité incontestable, c'est que nous en avons eu plus que pour notre argent. A quoi et à qui en sommes-nous redevables ?

Principalement au dévouement, au patriotisme et à l'abnégation de notre clergé et de nos ordres religieux qui, de tout temps, ont prodigué, comme ils le font encore, l'éducation et l'instruction aux nôtres, à un prix considéré partout ailleurs comme ridiculement insuffisant. Nous en sommes redevables à l'Université Laval, à l'Université d'Ottawa, à nos collèges et à nos couvents établis un peu partout, où la récompense monétaire des services inappréciables qui sont rendus est la moindre des préoccupations de ceux qui les dirigent. Si je ne suis pas prêt à proclamer que l'éducation donnée par le clergé et les ordres religieux est la meilleure au monde, comme d'aucuns le prétendent, il nous faut bien admettre qu'elle n'est pas beaucoup inférieure, comme d'autres l'affirment. En tout cas, je prétends, j'ose affirmer sans crainte qu'elle est de beaucoup supérieure au prix dont elle a été payée, et qu'il n'est que juste et convenable que le peuple canadien reconnaisse sans équivoque ce qu'il doit à son clergé et aux ordres religieux en matière d'éducation.

Si nos Petits Séminaires, si nos couvents, si nos écoles des Frères, si nos Universités n'ont pas été ce qu'ils auraient pu être, s'ils ne sont pas aujourd'hui ce qu'ils pourraient être, certes la faute n'en est pas à ceux qui ont donné leur vie et leurs labeurs à l'éducation et qui n'ont reçu en retour que le plus strict nécessaire.

Mais il ne faut pas se contenter de souligner et de saluer leur dévouement ; il faut leur fournir les moyens de faire plus grand et plus beau encore. Il est indéniable toutefois que la race française au Canada n'a nullement à rougir de la part faite par elle à l'éducation classique, pour laquelle on a accompli beaucoup et avec peu. Il me semble cependant constant, il est prouvé maintenant que nous n'avons pas tenu suffisamment compte des besoins et des nécessités de la vie moderne et que pour profiter des avantages matériels qu'offre notre pays, avec ses ressources industrielles et commerciales, et nous assurer notre part légitime de la fortune

publique, nous n'avons pas donné aux nôtres l'éducation et l'instruction pratiques dont ils ont besoin pour faire avec succès concurrence à l'élément anglais qui nous entoure. Je m'empresse d'ajouter que la province de Québec a, tout récemment, entrepris sérieusement la tâche de combler cette lacune, et aujourd'hui on y fait beaucoup plus que dans le passé, à cet égard.

Si l'on désire faire davantage pour assurer aux nôtres une plus large part de la fortune nationale et pour l'éducation en général, de même que pour la culture française en particulier, il faut bien se pénétrer de la nécessité absolue pour tous, pour l'Etat comme pour les individus, de faire plus large, beaucoup plus large, l'apport financier à l'une et à l'autre.

On ne saurait trop le répéter, le moyen sûrement efficace, le seul moyen pour assurer, dans Québec, l'amélioration de notre idiome et sa conservation dans Ontario et les autres provinces de la Confédération, c'est le levier puissant de l'assistance pécuniaire.

Pour promouvoir la culture de la langue dans Québec et maintenir sa vie en dehors de cette province, il faut que l'État et les individus unissent leurs efforts en vue d'amener d'abord le relèvement de l'école, en forçant les commissions scolaires à donner à l'instituteur un traitement adéquat et à assurer la fréquentation de l'école par tous les enfants jusqu'à un certain âge, qui ne devrait pas être moindre que 15 ans, puis, afin de donner à nos écoles de tous genres: écoles élémentaires, écoles spéciales, écoles pédagogiques, industrielles, commerciales et techniques, et aux Universités, les ressources financières qui leur manquent d'une manière lamentable et dont leurs rivales anglaises sont si bien pourvues.

L'Association Canadienne-Française d'Éducation d'Ontario

La principale lacune, d'où découlent les autres maux éducationnels, c'est l'insuffisance en nombre et en qualification du personnel de l'enseignement; c'est la lacune dans Québec, c'est aussi la lacune, plus grande encore, dans Ontario. Telle est la cause, la seule et unique cause de l'imperfection de l'école bilingue, imperfection dont on a tant parlé récemment, et de l'imperfection, probablement tout aussi certaine, de l'école publique dans Ontario, dont on a beaucoup moins parlé et dont il faudra bien s'occuper sérieusement, et avant peu. En dernière analyse il faut admettre que cette situation résulte non pas d'un manque de dévouement ou de bonne volonté, mais uniquement de l'absence de moyens pécuniaires uffisants. On dira sans doute, et avec vérité, que l'éducation

a coûté et coûte encore aux nôtres plus qu'à l'élément anglais, proportionnellement à la population adulte. Et la raison de cela est double : nous avons plus d'enfants à faire instruire et nous leur faisons apprendre deux langues, tandis que nos concitoyens anglais se contentent d'une seule. Aussi, nous avons dû dépenser plus par tête ; aussi devrons-nous, à l'avenir, dépenser dans une plus grande proportion encore pour maintenir chez les nôtres la dualité des langues. C'est pour moi la conclusion pratique de l'examen qu'on m'a proposé. C'est la conclusion que je veux soumettre à votre méditation. Je dirai dans un instant ce qui me paraît sage et opportun, à la suite de cette constatation.

Les Canadiens français d'Ontario ont été les premiers à reconnaître l'urgente nécessité d'améliorer les écoles qui les intéressent davantage et presque exclusivement : l'école séparée, et en particulier l'école bilingue ; ils ont été les premiers à réclamer du gouvernement d'Ontario les modifications et l'assistance pécuniaire qui leur ont paru nécessaires.

Le Congrès canadien-français d'Ontario, en 1910, a dû son existence, de même que l'Association canadienne-française d'Éducation d'Ontario, qui est née du congrès, au désir et à la volonté des Canadiens français d'Ontario de préciser, de définir clairement et pour tous, dans une consultation générale de tous les groupes de la Province, les changements et les améliorations à être apportés à l'enseignement dans l'école séparée et surtout dans l'école bilingue.

Plusieurs années même avant ce congrès, et à plusieurs reprises, les Canadiens français avaient indiqué les lacunes et les défauts du régime scolaire de la province, ils avaient précisé la cause du mal et indiqué les remèdes à y apporter. Ils avaient demandé que les écoles bilingues fussent placées sous la direction d'inspecteurs bilingues. On avait souvent demandé des écoles d'entraînement pédagogique, à Ottawa et dans le Nipissing. La conservation de la langue maternelle pour les nôtres d'Ontario a été le motif suprême du congrès de 1910, la raison même de sa préparation, de même qu'elle a été l'inspiration de sa conduite et la source de son succès ; 1,200 délégués sont venus à Ottawa, de toutes les parties de la province, pour proclamer solennellement, sans provocation, mais aussi sans faiblesse, au nom des 250,000 descendants de Français disséminés dans cette province, que le doux parler de France a droit à la vie et que l'État doit lui fournir les moyens de survivre, sur cette terre ontarienne, découverte et d'abord colonisée par des Français.

Ce congrès, lui aussi, vint bien à son heure ; les déclarations

et les demandes qu'il formula, l'affirmation solennelle qu'il fit des droits de la langue ne vinrent pas trop tôt ; notre langue maternelle allait mourir chez nous ; et il se tramait dans l'ombre, par ceux-là même qui auraient dû en être les défenseurs, le projet inique de hâter sa fin par une attaque aussi brutale qu'injuste.

Le Congrès a servi à parer le coup qu'on avait soigneusement ménagé et à fournir les moyens d'en détourner de semblables à l'avenir.

Si la réunion des Canadiens français d'Ontario n'avait eu d'autre résultat que celui de faire bien mesurer l'étendue du danger imminent qui menaçait notre langue, dans la province voisine, s'il n'avait servi qu'à faire tomber les masques derrière lesquels on avait comploté la mort de l'influence française, il aurait rendu tout de même un service urgent et très réel. Mais il fit plus : il fut l'occasion et la raison d'une superbe et imposante profession d'amour et de fierté pour la langue ancestrale et de foi en son avenir, manifestation qui provoqua l'admiration et l'approbation de ceux qui ont la responsabilité de la direction de l'opinion publique dans la province ontarienne. Il a accompli davantage encore ; tout en affirmant le désir et la volonté des nôtres de bien comprendre et de faire bien apprendre à leurs enfants la langue de la majorité, langue qui semble devoir devenir véritablement universelle, il insista sur la nécessité du système bilingue ; il en demanda, non pas simplement la tolérance, mais la reconnaissance officielle, la sanction légale ; il en indiqua les lacunes et les défauts, dont le principal est incontestablement l'insuffisance du personnel enseignant ; il précisa les remèdes à y apporter et les moyens nécessaires à son bon fonctionnement et à son perfectionnement.

La justification du congrès de 1910 et de ses réclamations, comme du reste de celles de l'Association qui lui succéda, ne se fit pas longtemps attendre. Le rapport du commissaire nommé par le gouvernement provincial a constaté que les lacunes et les défauts de l'enseignement anglo-français dans Ontario sont dus à l'insuffisance d'instituteurs munis des qualifications nécessaires. En justice pour les écoles bilingues il faut dire aussi que c'est à l'insuffisance des professeurs qualifiés qu'il convient d'attribuer les lacunes et les défauts, maintenant admis, de l'enseignement dans les écoles publiques d'Ontario, dans lesquelles il y a aujourd'hui plus de 1,200 instituteurs qui ne possèdent pas les certificats exigés par la loi. Du reste, le rapport du docteur Merchant est, comme on peut s'en convaincre en le parcourant, une justification éclatante, pour toute inconsciente qu'elle parait, de nos écoles anglo-françaises d'On-

tario, même avec les défauts que nous leur connaissons et que nous avons franchement admis.

Voilà, en un mot, quels furent le but du congrès de 1910 et l'œuvre qu'il a accomplie. Si je puis affirmer que le but principal du congrès a été réalisé, l'Association, qui n'en est que la continuatrice, ne peut pas, il est vrai, s'arroger la satisfaction de prétendre que tout son devoir est rempli ou que sa tâche est parfaite.

Il lui reste beaucoup à faire et son œuvre sera et devra être permanente.

Elle pourra, à bon droit, comme je le disais tout à l'heure, appuyer ses revendications pour l'extension de notre langue maternelle sur les motifs puissants de la loi naturelle, de la tradition, de notre condition de premier occupant, de notre apport au progrès et au développement de la patrie canadienne, de notre attachement au sol natal, de nos droits comme associés dans l'œuvre présente et future de la Confédération. Sur le terrain constitutionnel elle devra continuer la lutte et ne mettre bas les armes que lorsqu'elle aura conquis l'égalité parfaite pour le verbe français. C'est ce que j'avais l'occasion de déclarer au Congrès des Canadiens français d'Ontario.

Elle devra surtout, comme j'ai osé le faire ce soir, continuer à adresser aux Canadiens français d'Ontario le conseil et l'exhortation que je me suis permis d'exprimer, insistant auprès des nôtres, pour les induire à faire de nouveaux et de plus grands sacrifices d'argent, sacrifices qui seuls assureront chez nous la survivance de la langue, comme ils seront chez vous l'appui indispensable de son perfectionnement.

Les Canadiens français d'Ontario devront faire plus encore. Ils devront demander, jusqu'à ce qu'ils l'obtiennent, la reconnaissance officielle de l'école bilingue et faire de grands sacrifices pour lui donner un fonctionnement efficace. Ils ne la conserveront qu'à la condition qu'elle soit améliorée. Ils devront en outre établir et multiplier des écoles paroissiales ; il leur faudra aussi tout probablement créer et maintenir des écoles spéciales, destinées à fournir une instruction propre à la direction des affaires industrielles, commerciales et administratives. Dans Québec, et plus particulièrement dans Ontario, il importe surtout et avant tout de donner aux nôtres les moyens de prendre une plus large part au commerce, à l'industrie et à la finance, c'est-à-dire une part plus large de la fortune publique.

Puisque nous sommes ici pour faire le bilan de notre situation réelle, pour nous rendre un compte exact du rôle que nous avons

joué et que nous jouons en ce moment, et pour bien mesurer la part de notre influence dans la Confédération, comme de celle que nous pourrions avoir, ayons le courage de faire la constatation du fait indéniable que, ou parce que nous n'avons pas su apprécier à leur juste valeur les immenses possibilités commerciales, le développement et le progrès en perspective de notre territoire national, ou parce que nous avons manqué de courage ou de confiance en nos moyens, ou encore, ce qui me paraît plus vraisemblable, parce que ces moyens ont été en vérité insuffisants, nous n'avons pas pris notre part de la fortune publique et, comme conséquence nécessaire, la part d'influence que notre nombre justifie.

Il faut donc remédier à l'insuffisance de nos moyens ; il nous faut mieux préparer la génération qui pousse et celles de l'avenir pour l'acquisition de la fortune ; il faut leur procurer une éducation et un entraînement plus pratiques et leur inculquer le goût des affaires.

Pour cela il est nécessaire, absolument nécessaire, de faire plus grande, beaucoup plus grande encore, la contribution collective et individuelle, en espèces, à toutes nos écoles, à partir de l'école primaire jusqu'à l'Université.

Si dans Québec, comme dans Ontario, le sort de la langue dépend principalement de l'efficacité du système scolaire et est pour beaucoup une question d'argent, il ne faut pas oublier, et c'est mon devoir d'insister tout particulièrement sur cette vérité, que pour les groupes ontariens la difficulté financière est et sera toujours encore beaucoup plus lourde. Les Canadiens français d'Ontario ont moins de fortune que ceux de Québec et chez eux le coût de l'éducation est de près de cinquante pour cent plus élevé que dans la province française. Il leur faudra en outre lutter pour la survivance de la langue maternelle non seulement à l'école mais un peu partout ; dans leurs rapports sociaux, d'affaires et politiques, dans la famille et, disons-le en toute sincérité, à l'église.

C'est là surtout que les contempteurs, les ennemis de notre langue, les assimilateurs aux méthodes insidieuses ou cyniquement brutales, poursuivent leur œuvre dans la province ontarienne, comme ils le font du reste aux États-Unis. C'est vous dire que la survivance du français dans Ontario sera le prix d'une vigilance constante, d'un combat de tous les instants, exigeant de grands sacrifices d'argent et de temps, une détermination finale et irréductible à parler le français et à le faire parler à nos enfants.

L'Association d'Éducation aidera sans doute puissamment dans la lutte, pourvu qu'elle soit toujours éveillée, avertie et dirigée avec prudence et discernement ; que ses réclamations et ses revendications soient faites sans éclat et sans provocation aucune. Elle

devra, tout en respectant toujours l'autorité religieuse, insister, par tous les moyens légitimes, sur l'abandon complet et final du système d'assimilation pratiqué un peu partout dans Ontario et surtout par une grande partie du clergé catholique de langue anglaise. Elle devra aussi essayer de dissiper l'indifférence, au moins apparente, qu'on semble éprouver, au Vatican, à l'égard de notre langue. Elle devra continuer d'insister auprès des autorités romaines pour faire reconnaître et sanctionner le droit des Canadiens français à avoir des évêques et des prêtres français là où ils sont en majorité ; car il faut bien le constater, l'adversaire le plus redoutable de la langue française. au Canada et aux États-Unis, et le plus à craindre, parce que ses moyens d'action sont constants et facilement mis à exécution, c'est le clergé catholique de langue anglaise qui, sur ce continent, s'acharne à faire disparaître de l'église et de l'école toute langue autre que la sienne, en s'appuyant sur la prétention, évidemment fausse, que les intérêts bien compris de la cause catholique le demandent.

L'augmentation de la population française dans la grande province voisine, par les moyens naturels et par la migration de Québec, sera aussi un fort appui dans la lutte; notre influence politique nous aidera sans doute, mais il faut bien se pénétrer de la pensée, de la certitude, devrais-je dire, que le succès dépendra de nous seuls ; ce serait en vain que nous ferions appel à la générosité de nos concitoyens de langue anglaise ; ce serait en vain que nous leur rappellerions notre générosité à leur égard dans la province de Québec. Un grand journal d'Ontario disait encore tout récemment : « *It is not a question of more or less generosity, it is a question of law.* »

L'usage de la langue française dans l'enseignement, dans la province d'Ontario, n'est pas sanctionné par la constitution ni par la loi ontarienne ; il est tout simplement toléré en attendant qu'on le fasse disparaître, si on le peut. Les décisions toutes récentes du gouvernement d'Ontario ne le prouvent malheureusement que trop clairement.

Et ceci malgré le rapport du docteur Merchant, rapport qui après tout, n'est qu'une apologie, inconsciente probablement, mais très réelle tout de même, de l'école anglo-française. Il est de plus indéniable que l'ostracisme du français dans Ontario est presque général. Le geste héroïque des 250,000 Canadiens français ontariens, qui ne veulent pas laisser mourir leur langue et qui sont prêts à faire une lutte constante, quelque coûteuse qu'elle soit pour eux, au lieu de provoquer l'admiration, semble avoir réveillé l'animosité d'une grande partie de la population de cette province.

Aussi, je le répète, nous ne devons compter que sur nos propres ressources, ressources malheureusement bien inadéquates, de même que sur l'augmentation de notre influence par l'accroissement de nos votes, et sur notre détermination indéfectible, pour assurer chez nous la survivance de la langue de nos pères.

Si, en outre, nous ne pouvions compter sur l'appui moral, sur le concours matériel de la province de Québec, je crois qu'il nous faudrait bien admettre la faillite ultime de la langue chez nous. C'est là le message qu'au nom de mes compatriotes d'Ontario je suis chargé de transmettre à ce Congrès. Votre appui moral, nous savons qu'il nous est acquis, vous nous en avez donné des preuves dans le passé ; ce Congrès en est la plus récente comme la plus évidente.

Quel est l'encouragement, quelle est l'assistance réelle et substantielle que vous pouvez nous apporter ?

Votre détermination d'améliorer, de perfectionner, par les moyens principaux que je n'ai fait qu'indiquer et par l'œuvre particulière que d'autres ne manqueront pas d'élaborer, au cours de ce grand conseil de la famille française en Amérique, nous apportera, j'en suis certain, l'exemple et l'appui dont nous avons constamment besoin. Votre aide directe, votre aide que je pourrais appeler *ad hoc*, consistera, d'abord et surtout, si vous le voulez bien, à nous préparer des instituteurs bilingues ; vous nous fournirez ainsi l'aide première, l'aide indispensable qui nous manque et que nous sommes et serons pour longtemps encore incapables de nous procurer. Si en outre vous pouvez contribuer à l'établissement et au maintien de nos écoles paroissiales, commerciales et industrielles, vous aurez la patriotique satisfaction d'avoir aidé puissamment à sauver la langue maternelle, sur la terre ontarienne, tout en procurant aux nôtres une plus grande et plus juste part de la fortune générale.

Voilà ce que peuvent faire nos frères de la province mère pour ceux qui, quittant le berceau de notre race, sont allés à la conquête de nouvelles positions dans les autres provinces de la Confédération.

Certes je n'ignore pas ce que peuvent le dévouement, l'abnégation et le patriotisme ; nous en avons eu trop de preuves pour l'oublier, en matière d'éducation généralement, de même que pour la survivance et le perfectionnement de notre langue. Mais il faut être pratique. Il faut être de son temps. Il nous faut bien nous rendre compte des avantages grandement supérieurs dont les écoles et les universités de langue anglaise jouissent au Canada, avantages qu'ils doivent à la générosité collective, mais surtout individuelle. Forcément, il nous faut admettre que la lutte pour le succès, dans

le monde industriel et commercial, est inégale entre l'élément anglais et le nôtre ? Quelles en sont les raisons et la cause ? Est-il douteux que la principale cause est l'insuffisance de l'entraînement de la jeunesse canadienne-française pour les carrières industrielles, commerciales et financières ? Peut-on douter du succès des nôtres si on leur donne les armes nécessaires pour faire la lutte ? N'est-il pas certain que nous serons toujours les vaincus, dans la recherche du succès industriel et commercial, si l'on ne nous fournit pas des armes égales, ou à peu près, à celles qui sont mises aux mains de nos rivaux ?

Sommes-nous disposés à suivre l'exemple donné par nos ancêtres, qui refusèrent les écoles gratuites établies en 1801, et pendant près d'un demi-siècle maintenues, sous les auspices de l'Institution Royale, parce que ces écoles avaient surtout pour but la destruction de l'esprit français et de la foi catholique ?

Avons-nous le désir et la volonté de fournir nous-mêmes, collectivement ou individuellement, les ressources financières et les moyens absolument indispensables à l'enseignement et à la perpétuation de la langue française, ce que certaines provinces de la Confédération nous refusent ?

La conclusion pratique du sujet que l'on m'a confié, comme je l'ai souvent dit, ce soir, mais il faut bien l'admettre, et il était nécessaire que quelqu'un le dît, est en fin de compte principalement une question d'argent. Les Canadiens français de Québec, d'Ontario, des provinces de l'Est et de l'Ouest, peuvent-ils et veulent-ils faire les sacrifices d'argent nécessaires au maintien et à l'extension de la langue française au Canada ?

Il me semble que le Congrès de la Langue française ne remplira pas tout son but et méritera peut-être le reproche de ne pas avoir fait œuvre utile et pratique, si la question que je viens de poser n'est pas soumise à l'attention et à l'examen de ses membres, comme de ceux qui continueront l'œuvre que nous avons commencée.

Encore une fois, je vous prie de me pardonner le prosaïsme avec lequel j'ai traité le sujet si particulièrement pratique qu'on m'a attribué ; je me suis proposé d'aller tout droit et bien simplement à la conclusion logique et pratique de la thèse qui m'a été proposée. Si j'ai été trop terre-à-terre, c'est parce que j'ai voulu ne pas dévier un instant de la route indiquée; vous me pardonnerez, en songeant qu'il eût été plus agréable pour moi, comme pour vous, de m'arrêter en chemin pour cueillir et savourer quelques-unes des fleurs parfumées que la culture française et nos traditions ont semées en abondance sur le sol d'Amérique, et pour abreuver la soif de patriotisme qu'exhale partout la terre canadienne.

Pour conclure, j'ai l'honneur de proposer qu'il soit formé un Comité spécial permanent, dont les membres seront choisis autant que possible parmi les différents groupes, en tenant compte respectivement du nombre et de la force de chacun, et qui sera chargé d'aviser aux moyens à prendre pour aider, par l'assistance pécuniaire, collective et individuelle, à la propagation de la langue et de la culture française dans la province de Québec, et au maintien et à la propagation de la langue nationale dans Ontario et les autres provinces du Dominion. A cause de l'importance de ce comité et de l'œuvre à accomplir, il sera relativement facile, je crois, de s'assurer les services des personnes les plus autorisées, les plus dévouées et les plus influentes parmi les nôtres. L'action de ce comité, qui se traduira en un travail constant et qui aura des résultats que nous pouvons dès maintenant mesurer, saura bien s'imposer à la bonne volonté, au dévouement et au patriotisme éclairé de ceux, parmi nous, qui jouissent de la fortune, de la considération générale, ou qui, en raison de services déjà rendus à la culture française, sont tout désignés pour marquer la route à suivre et préciser les moyens à prendre.

Combien seront admirables le geste et l'action de ce Comité ! Et l'œuvre qu'il accomplira fera sans doute naître les dévouements et les sacrifices de temps et d'argent, dont j'ai parlé, pour conserver, perpétuer et perfectionner cette belle langue française qui nous tient tant au cœur ; qui est la première que tout homme instruit apprend après avoir maîtrisé sa langue maternelle ; dont la limpidité et la précision, la richesse du vocabulaire et la souplesse sont universellement reconnues et admirées ; qui a été le véhicule des plus hautes conceptions de l'intelligence, comme des grandes causes de l'humanité, et qui a joué un rôle si constant et si prépondérant dans les relations diplomatiques du monde entier. La langue française, quel que soit du reste son sort ultime sur le continent américain, ne peut mourir ; la forme artistique que lui ont donnée nos poètes, nos orateurs et nos historiens, la préservera de la mort ; elle a conquis, il y a déjà longtemps, le droit à l'immortalité, en servant à l'expression et à la transmission de tant de grandes et nobles idées, de tant de profondes pensées et d'immortelles vérités.

Est-il étonnant que nous soyons prêts à tous les sacrifices pour conserver la langue ancestrale, que nous possédons encore assez pure, malgré les dangers auxquels elle a été exposée, et pour la transmettre à nos descendants ? N'a-t-elle pas dans le passé été intimement liée à notre sort national et ne doit-elle pas toujours partager nos destinées ? Serons-nous assez pusillanimes pour laisser disparaître la langue qui nous a transmis le récit sublime des

exploits héroïques de nos pères sur cette terre d'Amérique ? Nous laisserons-nous vaincre ou arrêter par des considérations pécuniaires, dans notre désir et notre volonté de perpétuer la langue dans laquelle nos pensées, notre mentalité, les sentiments les plus nobles et les plus élevés de nos cœurs peuvent seuls trouver leur expression juste et véritable ? Notre langue ne peut pas et ne doit pas mourir.

Notre passé, nos destinées, nos espérances pour l'avenir, notre honneur, pas plus que nos intérêts matériels, ne le permettent.

Sa survivance, son expansion, son perfectionnement dépendent de nous, de nous seuls. Nous n'avons qu'à le vouloir d'une volonté irréductible et la langue apprise de nos mères et déposée dans nos traditions ancestrales, dans nos consciences, dans nos rites religieux, dans notre législation, comme dans notre littérature, vivra toujours, forte, belle et noble.

Le voulons-nous ? C'est à ce Congrès de répondre.

LES MARTYRS DU LONG-SAULT

Poème de M. W. Chapman

A Sa Grandeur Monseigneur Bruchési.

Parcourez, attentifs, toute l'histoire humaine,
De l'éclat de Ninive à la splendeur d'Athène.
Des travaux de Lincoln aux actes de Zénon,
Du grand Démétrius au grand Napoléon,
Et vous ne lirez pas de plus sublime page
Que celle écrite, au bord de l'Ottawa sauvage,
Avec un sang aussi hardi que généreux,
Par des soldats français qui furent nos aïeux.

Champlain avait fondé Québec. La colonie,
Grâce à son dévoûment et grâce à son génie,
Qu'au berceau les enfants apprennent à bénir,
Plongeait avec espoir son œil dans l'avenir.
A l'appel de cet homme à la vaillance antique,
Les fils de Loyola, traversant l'Atlantique,
Étaient venus verser l'eau du baptême au front
Du farouche Algonquin et du fauve Huron ;
Maintes tribus des bois s'alliaient à nos pères,
Et les seuls Iroquois gardaient, dans leurs repaires,
Où fumaient nuit et jour des cadavres sanglants,
L'amour de l'embuscade et la haine des Blancs
Dont le fer abattait les forêts séculaires.
Déjà le bourg naissant de la Pointe-à-Callières
Avait vu des héros, la croix ou l'arme aux mains,
Tomber sous la fureur de ces monstres humains
Qui promenaient partout le meurtre, l'incendie....
Et l'âpre et courageux colon de Normandie
N'osait fouiller le sol aux abords d'un bosquet
Sans avoir déposé près de lui son mousquet
Sous les yeux vigilants de quelque sentinelle.

Un jour, le vent des bois apporta sur son aile
La rumeur que, rêvant de combler les horreurs
De ses assauts sans fin contre nos laboureurs,
La peuplade, encor plus barbare et frénétique,
S'apprêtait à noyer tous les Francs d'Amérique
Dans un fleuve de sang, que pas un pionnier
Ne devait échapper au désastre dernier,
Pour l'aller raconter à la mère patrie.

Quel homme sauvera Québec, Ville-Marie,
Trois-Rivières, sur qui, l'enfer dans le regard,
Marchent les Iroquois ?

— Moi, dit Adam Dollard,
Presque un adolescent, né sur le roc celtique :
Et, sans tarder, nourri du pain eucharistique,
Qui triple le courage au cœur de tous chrétiens,
L'altier Breton, suivi de seize Laurentiens,
Jeunes comme leur chef, sous l'œil de Maisonneuve
Toujours stoïque et grand aux heures de l'épreuve,
Quitte la plage où brille aujourd'hui Montréal,
Et, certains de mourir dans un combat brutal,
Qui peut-être fera vivre la colonie,
Il perce, l'arme au poing, la forêt infinie
Pour courir endiguer le fleuve menaçant
Qui doit tout submerger de ses vagues de sang,
Et déjà gronde au fond des solitudes mornes.

A peine sous l'arceau des ramures sans bornes
Que le vent d'avril berce au-dessus de leurs fronts,
Les nôtres sont rejoints par quarante Hurons
Brûlant d'offrir au fier Dollard leur assistance
Contre le sanguinaire ennemi qui s'avance.

Un pacte solennel est fait ; et, sous un ciel
De lapis, dont le pur éclat semble éternel,
Le Long-Sault, quatre jours plus tard, voit la poignée
De ces héros obscurs, maniant la cognée,
Réparer un vieux fort construit, non loin d'un mont,
Par des Indiens amis... Ils s'y retrancheront
Pour attendre, en silence, au guet, dans la prière,
Les démons tatoués sur le sentier de guerre.
Et, pendant que Dollard se prépare au combat,

Le voile de la nuit s'étend ; le vent s'abat ;
La paix de l'infini descend sur la redoute ;
Pas un bruissement de feuille sous la voûte
De la forêt ne rompt le calme solennel
Qui plane sur le mont comme sur un autel :
Seul le grondement sourd des cascades prochaines,
Coupé du sifflement des haches sur les chênes
Et les pins entourant l'étroit rempart de pieux,
Emeut le grand désert sauvage et giboyeux ;
Et si quelque chasseur, marchant à l'aventure,
Passait près du fortin caché par la ramure
D'arbres portant leur cime altière jusqu'aux cieux,
Sans doute il entendrait — murmure harmonieux
Où palpitent l'espoir, l'amour et le mystère —
Les Français réciter, front nu, le *Notre Père*...

Cependant le sommeil clôt plus d'un œil lassé
Dans la redoute obscure où tout bruit a cessé,
Mais le chef des vaillants, toujours anxieux, veille
Et penche, à tout moment, au dehors son oreille
Et, comme auréolé d'un étrange reflet,
Pieusement dans l'ombre égrène un chapelet
Qu'au moment de quitter la côte d'Armorique
Il reçut, disait-il, d'une main angélique.

Tout à coup, dominant la voix sourde des eaux,
Un hurlement éclate au milieu des roseaux
Que les flots du rapide effleurent et balancent,
Et huit cents Iroquois pêle-mêle s'élancent
Contre la palissade... Échevelés, hagards,
Fougeux comme chacals, panthères et jaguars,
Avec de lourds leviers de chêne ouvrant des brêches
Dans le fort, ils y font grêler pierres et flèches.
En vain les Blancs, du plomb de leurs mousquets tonnants
Criblent-ils les nombreux agresseurs étonnants
D'agilité féline et d'audace féroce,
En vain font-ils sur eux pleuvoir les coups de crosse,
En vain labourent-ils du bout de longs épieux
Leurs bras nus et sanglants crispés autour des pieux,
En vain leur lancent-ils leurs haches à la tête :
Rien ne les déconcerte et rien ne les arrête.
A tout prix l'ennemi veut lutter corps à corps.
Mais toujours Dollard voit avorter ses efforts ;

Toujours le grand Breton et sa petite armée
Repoussent, triomphants, la horde décimée.
Et les corps pantelants de deux cents Iroquois
Jonchent déjà le sol épouvanté des bois ;

Et plus d'un assiégé, percé d'un dard, succombe.

Le ciel resta serein devant cette hécatombe,
Et la lune, glissant ses rayons à travers
L'épaisse frondaison des chênes déjà verts,
Jusqu'à l'aube éclaira l'attaque forcenée
Des guerriers infernaux.

Cette lutte acharnée
— Les Iroquois battus reçurent du secours —
Se poursuivit ainsi durant douze longs jours.
Confondus, furieux et fous, les cannibales,
Incessamment courbés sous l'ouragan des balles,
Hurlaient comme les loups harcelés par la faim,
Mais, sûrs de triompher, renouvelaient sans fin
L'assaut du fort tremblant et troué comme un crible,
Tandis que, dévorés d'une soif indicible,
Qui força les Hurons à déserter, un soir,
Les Français combattaient sans renfort, sans espoir,
Tour à tour ripostant et priant Dieu dans l'ombre.
Ils avaient vu périr la moitié de leur nombre,
Et, plus déterminés que jamais à mourir,
Dollard et ses héros n'avaient qu'un seul désir :
Stupéfier par des miracles de courage
Les Peaux-Rouges de plus en plus ivres de rage.

Mais quel est donc le feu qui brûle dans le cœur
Du soldat et lui fait, en déroute ou vainqueur,
Sous les plis en lambeaux d'une vieille bannière,
Répandre tout son sang pour garder une terre
Qu'un brutal ennemi tente de conquérir ?
Et pourquoi les Français semblent-ils mieux nourrir
Que tous leurs fiers rivaux cette flamme féconde
Capable d'embraser ou de sauver un monde ?

Or, depuis Jeanne d'Arc, jamais un pareil feu
N'avait électrisé le peuple aimé de Dieu,
Jamais ses fils n'avaient, pour en marquer l'Histoire,

Fait un geste aussi beau d'héroïsme et de gloire
Que celui qui devait, béni par le Très-Haut,
Rendre immortels les noms des martyrs du Long-Sault,
Rappeler à toujours la défense homérique
Qui sauva de la mort la Gaule d'Amérique.
Et Dollard répétait : — Il nous faut tous périr.
Seul le bras du Seigneur pourrait nous secourir,
Seule la mort mettra fin à la résistance.
Nous défendons le seuil de la Nouvelle France,
Et pour atteindre aux murs de Québec menacé,
L'Indien devra marcher sur le dernier blessé !

Un matin que la lutte était plus âpre et noire,
Que les nôtres n'avaient qu'une eau bourbeuse à boire,
Que le poste comptait à peine dix soldats,
Grand comme Botzaris, Roland, Léonidas,
Dollard, voyant s'ouvrir une nouvelle brèche,
Prend un baril de poudre, y *cheville* une mèche,
L'allume, et, d'une main qui n'a jamais frémi,
Lance le formidable engin vers l'ennemi...
Mais un rameau mouvant l'arrête et le renvoie...
Et la baril fatal, en éclatant, foudroie
Les derniers preux roidis dans un dernier effort.

Et quand le chef indien pénétra dans le fort
Éclaboussé du sang de la troupe stoïque,
Il vit — scène à la fois horrible et magnifique,
Dont l'évocation fait battre tous les cœurs ! —
Dollard, resté debout seul devant les vainqueurs,
Noir de poudre, en lambeaux, de l'écume à la lèvre,
Échevelé, les yeux agrandis par la fièvre,
Achever à grands coups de hache les mourants,
Pour les soustraire au scalp de bourreaux délirants,
Puis, le crâne brisé par une arquebusade,
S'affaisser lourdement le long d'un camarade.

Devant tant de bravoure et tant de dévoûment,
Les noirs envahisseurs, frappés d'effarement,
Et n'osant attaquer nos bourgades guerrières,
Reprirent le chemin de leurs lointains repaires
Sous les forêts du nord aux grands fourrés dormants.
Mais, avant de quitter les décombres fumants,
Ils ouvrirent — maudit soit l'instinct de leur race ! —

Les corps des glorieux défenseurs de la place,
Et, sûrs d'y puiser plus d'audace et de succès,
Dévorèrent le cœur palpitant d'un Français,
Après avoir brûlé jusqu'au dernier cadavre...

Et l'on dit que, le soir de ce drame qui navre,
Un vieux coureur des bois, attiré par le bruit
Du baril explosé dans le poste détruit,
Crut voir — ô vision aussi belle qu'étrange ! —
Un doux fantôme blanc, une femme au front d'ange,
Recueillir de la cendre encore chaude des preux
Qui venaient de verser leur sang si généreux
En couvrant de leur corps la patrie éperdue,
Puis, d'un geste embrassant la sauvage étendue,
— Comme fait le semeur debout dans son enclos —
L'épandre dans le vent qui caressait les flots,
Les roseaux et les foins, les fleurs et les feuillages.

Cette cendre sacrée a fécondé nos plages ;
Et là même où les troncs d'insondables forêts
Se dressaient vers le ciel, les chênes du Progrès
Balancent au soleil leurs rameaux forts et denses.
D'opulentes moissons de vertus, de sciences,
Dans un rayonnement d'aurore et d'idéal,
Croissent sous l'infini de l'azur boréal ;
Là même où l'Iroquois tendait ses embuscades,
Brillent de hauts clochers, de superbes arcades
Réfléchissant les feux éblouissants de l'Art...
Oui, grâce au dévoûment sublime de Dollard
Et de ses compagnons, au sein du Nouveau Monde
Notre race survit, grandit, essaime et fonde,
En gardant sa croyance et sa langue et ses droits
Par le livre, le soc, la parole et la croix.
Oui, grâce à ces héros immortels, l'Espérance
Caresse les enfants d'une seconde France ;
L'avenir radieux sourit aux rejetons
Des tenaces Normands et des vaillants Bretons
Qui, pour peupler nos bords, avaient quitté leurs côtes ;
La nef de nos destins, les voiles toutes hautes,
Sous pavillon anglais cingle avec majesté
Vers le port du Triomphe et de la Liberté !

LA LOUISIANE FRANÇAISE

Discours de M. Alcée Fortier

Monsieur le Président,
Monsieur le Gouverneur,
Messeigneurs,
Mesdames, Messieurs,

En commençant ce discours, que les organisateurs du Premier Congrès de la Langue française au Canada ont bien voulu m'inviter à prononcer à cette grande séance publique, je désire exprimer le bonheur que j'éprouve à me trouver ici, dans cette vieille et pittoresque ville de Québec. Un Louisianais n'est pas un étranger au Canada ; il fait partie de la famille française au même titre que le Canadien, et, comme celui-ci, il a eu pour héritage le sang des aïeux français, leur admirable civilisation, et leur langue si claire, si douce et si belle. Je suis heureux qu'en organisant ce Congrès, les Canadiens n'aient pas oublié leurs frères de la Louisiane, et je les en remercie. Ils ont fait preuve de la courtoisie la plus exquise, du tact le plus parfait, de la mesure la plus française. Admirons la « démesure », quand elle est de l'héroïsme, comme lorsque Roland refuse de sonner du cor pour que la douce France ne soit pas honnie, mais tâchons toujours d'avoir le sentiment si exact des convenances sociales, l'esprit si clair, la raison si immuable, qui caractérisent le peuple français. De cette manière notre Congrès sera digne des hommes éclairés qui l'ont organisé, des membres qui en font partie, et de la ville historique qui en est le siège.

Les Louisianais ont été invités à prendre part à ce grand Congrès, non seulement parce que leur sang est français et que leur langue est française, mais encore parce que le Canada et la Louisiane ont eu les relations historiques les plus étroites ; parce que ce fut du Canada que partirent le Père Marquette et Louis Joliet pour redécouvrir le Mississipi, en 1673 ; parce que ce fut du Canada que partit l'héroïque Robert Cavelier de La Salle, qui descendit le grand fleuve jusqu'à son embouchure, en 1682, prit possession, au nom de Louis XIV, de l'immense contrée arrosée par le Mississipi

et ses affluents, et donna à cette nouvelle terre française le doux nom de Louisiane, en l'honneur du Grand Monarque qui régnait à Versailles, et que nous admirons parce qu'il sut faire son métier de roi, qu'il ne désespéra jamais de la fortune de la France, et qu'il fut toujours laborieux, courageux et majestueux.

Ce fut au Canada que naquirent les deux frères Le Moyne: Iberville, qui établit la colonie de la Louisiane, en 1699, et Bienville, qui fonda la Nouvelle-Orléans, en 1718. Ce fut du Canada que vinrent de hardis pionniers qui fondèrent des familles louisianaises ; ce fut du Canada que vinrent de pieux missionnaires qui enseignèrent la parole divine aux sauvages Indiens ; ce fut au Canada enfin, ici même à Québec, que fut situé pendant longtemps le siège ecclésiastique de la province de la Louisiane.

L'histoire de la Louisiane française est intimement liée à l'histoire du Canada. Il peut être intéressant d'en retracer les grandes lignes. Après que La Salle eût péri, en 1687, en tâchant de coloniser le pays qu'il avait exploré avec tant d'énergie, en 1682, aucune tentative ne fut faite pendant plusieurs années pour continuer son œuvre.

Louis XIV était en guerre avec Guillaume d'Orange, et ce ne fut qu'à la paix de Ryswick, en 1697, qu'il put s'occuper encore une fois d'établir une colonie en Louisiane. Ses ministres, Pontchartrain et Maurepas, choisirent pour cette mission Pierre LeMoyne d'Iberville, né à Ville Marie (Montréal), le plus grand guerrier que le Canada ait produit, « aussi militaire que son épée », soldat et marin, qui devint un sage colonisateur.

Iberville partit de Brest, le 24 octobre 1698, et les noms de ses deux petits navires, « la Badine » et « le Marin », sont presque aussi importants dans l'histoire des États-Unis que ceux des navires de Colomb, la « Santa Maria », la « Pinta » et la « Nina ». Colomb découvrit le Nouveau Monde, et Iberville, par l'établissement de la colonie de la Louisiane, donna à la France, et indirectement aux États-Unis, un immense territoire, qui fit, plus tard, de l'Union Américaine, la grande puissance qu'elle est aujourd'hui. Le 13 février 1699, Iberville et son frère Bienville arrivèrent à l'admirable côte du Golfe du Mexique et jetèrent, peu après, les fondements d'une colonie, sur le côté nord-est de la Baie de Biloxi. Le 2 mars, les Français redécouvrirent l'embouchure du Mississipi, et pénétrèrent dans le grand fleuve aux eaux bourbeuses et au courant impétueux, que La Salle avait exploré, dix-sept ans auparavant, avec une persévérance inlassable.

En 1702, Iberville et Bienville fondèrent, sur la rivière Mobile, une ville que Bienville, après la mort d'Iberville, transféra, en

1711, sur le site qu'occupe actuellement la jolie ville de Mobile, dans l'État de l'Alabama. Bienville était un homme habile, mais il ne reçut pas assez de secours de la mère patrie, et les colons eux-mêmes s'occupaient plutôt à chercher des mines qu'à cultiver la terre qui eût pu les nourrir. Aussi fallut-il, plusieurs fois, envoyer les hommes parmi les Indiens pour qu'ils ne mourussent pas de faim, et le charpentier Pénicaut a raconté d'une manière charmante une de ces expéditions en 1710. Il dit que lui et ses compagnons enseignèrent aux Indiens à danser le menuet, et qu'il eut le plaisir d'enseigner le français à deux gentilles sauvagesses. Il ajoute que cela le faisait mourir de rire d'entendre ses élèves prononcer le français d'une façon gutturale, tandis que cette langue, dit-il, n'a aucunement ce son. Pénicaut fut donc le premier professeur de français en Louisiane et s'occupa de phonétique physiologique et expérimentale bien avant M. Paul Passy et M. l'abbé Rousselot.

En 1712, le riche banquier Crozat obtint la concession de toute la Louisiane, mais il rendit la province au Roi, en 1717, et elle fut concédée à la Compagnie de l'Ouest ou du Mississipi, qui fut jointe plus tard à la Compagnie des Indes, et qui administra la colonie jusqu'en 1731. Tout le monde sait l'histoire de la banque de Law et de l'agiotage de la rue Quincampoix, mais peu de personnes savent que Law fut nommé duc de l'Arkansas, qu'il envoya à sa concession des Allemands dont il ne put s'occuper, et qui fondèrent, sur les rives du Mississipi, des familles de langue française aux rudes noms allemands, ou qui traduisirent leurs noms en français, comme « Zweig », qui devint « La Branche », ou les adoucirent, comme « Himmel », qui devint « Himel ».

La fondation de la Nouvelle-Orléans par Bienville, en 1718, assura l'avenir de la colonie, et l'on s'occupa alors de l'éducation des enfants. On envoyait les garçons en France, mais on ne pouvait faire de même pour les filles. Aussi, en 1727, on fit venir des religieuses Ursulines pour fonder un couvent. Les bonnes Sœurs arrivèrent à la Nouvelle-Orléans, après un voyage long et périlleux, qu'a raconté d'une manière charmante Sœur Madeleine Hachard, qui a donné aussi ses impressions de la petite ville coloniale. Elle dit que les habitants de la Nouvelle-Orléans comparaient leur ville à Paris, une opinion, ajoute-t-elle, qu'elle ne peut partager. Elle parle des belles toilettes des dames qui, selon la mode du dix-huitième siècle, ainsi peut-être que d'autres époques plus rapprochées de nous, mettaient du rouge et des mouches, et elle dit que si les négresses voulaient se servir de mouches, il leur faudrait en mettre de blanches. La belle humeur de la Sœur Madeleine nous plaît infiniment et fut d'excellent augure pour son couvent, qui existe encore,

et dont la première bâtisse, à la Nouvelle-Orléans, est la plus ancienne de toute la vallée du Mississipi.

Les trois principales tribus indiennes étaient les Chactas, amis des Français, les Natchez et les Chicassas, presque toujours hostiles. Les Natchez commirent un grand massacre et furent presque anéantis. Ceux qui survécurent furent adoptés par les Chicassas, auxquels les Français et les colons firent la guerre, sous le commandement de Bienville. Celui-ci ne fut pas heureux dans ses expéditions contre les sauvages et demanda son rappel. Il retourna en France, en 1743, après avoir consolidé et assuré l'œuvre de son frère, Iberville.

La Louisiane française était solidement établie, mais en novembre 1762 le misérable roi Louis XV donna une province française à l'Espagne, par le traité secret de Fontainebleau, et en février 1763, par le honteux traité de Paris, ce qui restait de la Louisiane, à l'est du Mississipi, fut cédé à l'Angleterre, comme le fut aussi le Canada français. La différence entre la cession de la Louisiane et celle du Canada est celle-ci : le Canada avait été conquis dans un combat loyal, tandis que la Louisiane était abandonnée sans aucune raison autre que l'égoïsme du roi et son indifférence pour les intérêts français. Les Louisianais, cependant, ne voulaient pas être espagnols et, en octobre 1768, ils firent une révolution contre l'Espagne. Ils chassèrent le gouverneur espagnol et, n'ayant pu rester Français, ils pensèrent à établir une république louisianaise. Nous sommes fiers de l'héroïsme de nos ancêtres, de leur esprit d'indépendance, bien qu'ils n'aient pas réussi dans leur noble entreprise.

La domination espagnole fut sévère au commencement, cruelle même ; mais elle se radoucit bientôt, et il y eut d'excellents gouverneurs espagnols, entre autres l'illustre Bernardo de Golvez, qui aida les États-Unis dans leur grande guerre d'indépendance, et qui prit aux Anglais Bâton-Rouge, Mobile et Pensacole, de 1779 à 1781. Les Louisianais français, les réfugiés acadiens furent parmi les plus braves soldats de Golvez. En 1800, après Marengo, Bonaparte reprit la Louisiane à l'Espagne et eut l'idée de reconstituer l'empire colonial perdu par Louis XV. Bernadotte, nommé capitaine général de la province, n'accepta pas cette charge, qui l'eût empêché, plus tard, de devenir roi de Suède. Victor, le futur maréchal duc de Bellune, fut nommé à la place de Bernadotte, mais les glaces retinrent sa flotte en Hollande presque jusqu'à la rupture de la paix d'Amiens, et il ne partit jamais pour la Louisiane. Pierre Clément de Laussat, le préfet colonial nommé par le Premier Consul, arriva à la Nouvelle-Orléans en mars 1803, et peu après, il apprit

que Bonaparte, le 30 avril 1803, avait cédé la Louisiane aux États-Unis pour la somme de quinze millions de piastres. L'Union Américaine acquérait ainsi un immense territoire, qui s'étendait jusqu'aux Montagnes Rocheuses, et qui assurait l'extension des États-Unis jusqu'à l'Océan Pacifique. Bonaparte n'avait pu conserver la Louisiane, mais par le traité de cession il avait garanti la liberté religieuse et civile des Louisianais et leurs droits de devenir citoyens des États-Unis.

Le 30 avril 1812, la Louisiane devint le dix-huitième État de l'Union, et c'est le centenaire de ce grand événement que nous venons de célébrer par de belles fêtes à la Nouvelle-Orléans. Nos frères du Canada nous ont exprimé leurs sentiments affectueux, à l'occasion du Centenaire de la Louisiane, et nous leur en sommes profondément reconnaissants. Monsieur l'abbé Antonio Huot, membre zélé de ce Congrès, a représenté dignement le Canada français aux fêtes de la Nouvelle-Orléans, en avril dernier.

Ce fut près de notre ville, sur le sol de la Louisiane devenue État souverain de l'Union américaine, qu'eut lieu, le 8 janvier 1815, la grande bataille où l'armée du général Jackson eut la gloire de vaincre la vaillante armée anglaise de Pakenham. Depuis près de cent ans la paix existe entre l'Angleterre et les États-Unis, et cette paix sera, sans nul doute, éternelle, comme celle qui existe entre l'Angleterre et cet autre grand pays, la France. L'histoire de la Louisiane, de 1815 à 1861, n'est qu'une histoire de développement et de progrès. De grandes plantations de cannes à sucre et de coton y furent établies, et le commerce de la Nouvelle-Orléans prospéra d'une façon merveilleuse. La grande guerre entre les États appauvrit les Louisianais, qui s'étaient distingués sur tous les champs de bataille de la Confédération, mais ils surent surmonter l'adversité avec le même courage que les Français après la guerre de 1870. Aujourd'hui la Louisiane est un des États les plus prospères de l'Union, malgré les inondations du grand fleuve Mississipi, et la Nouvelle-Orléans est la métropole du sud des États-Unis.

L'héroïsme de l'histoire de la Louisiane, la prospérité de la colonie et de l'État, sont dus, en grande partie, aux Créoles louisianais, fils des colons français d'Iberville et de Bienville, les illustres Canadiens.

La domination française a laissé une empreinte ineffaçable en Louisiane, où le sens artistique est plus développé que nulle part ailleurs aux États-Unis. Nous avons l'opéra français, à la Nouvelle-Orléans, tous les hivers, et, pendant le carnaval, d'admirables bals précédés de processions, où, sur de nombreux chars, des jeunes gens de la plus haute société représentent des sujets allégoriques, historiques ou littéraires.

Le Code Napoléon nous régit presque entièrement, et tous nos jurisconsultes, quelle que soit leur origine, sont profondément attachés au droit civil, si clairement exprimé dans le code français. Il est indispensable que nos avocats et nos juges sachent la langue française, s'ils veulent être réellement dignes de leur situation, et quant à nos politiciens, ils savent qu'il faut parler en français pendant leurs tournées électorales pour être bien compris et appréciés de leurs auditeurs dans la Louisiane du sud. Dans plusieurs églises, à la Nouvelle-Orléans et dans nos paroisses ou comtés, les prêtres prêchent en français à de nombreux catholiques, qui préfèrent entendre la parole divine dans cette langue, même s'ils comprennent l'anglais. A la Législature de l'État et aux palais de justice, on ne parle plus le français, comme on le faisait une quarantaine d'années après la cession aux États-Unis, mais les lois de la Louisiane et les annonces judiciaires, à la Nouvelle-Orléans, sont encore publiées en français dans *l'Abeille*, de la Nouvelle-Orléans, qui fut fondée en 1827. Plus d'un tiers de la population de notre ville, soit 125,000 personnes, parlent le français comme langue maternelle, ainsi qu'environ 300,000 personnes dans nos paroisses de la basse Louisiane. Beaucoup d'autres Louisianais parlent plus ou moins bien le français, et presque tous ont étudié cette langue et en ont lu les chefs-d'œuvre. La domination espagnole n'a pas empêché le français d'être la langue maternelle des Créoles, car les plus intrépides parmi les officiers de Charles III et de Charles IV, tels que les gouverneurs Unzaga, Golvez et Miro, furent vaincus par de charmantes Louisianaises, et la langue de la mère resta la langue de la famille.

Quoique la Louisiane soit américaine depuis plus d'un siècle, les descendants des colons français sont profondément attachés à la langue de leurs ancêtres. Ce n'est qu'en français qu'ils peuvent prier leur Dieu, dire des paroles d'amour à la bien-aimée, ou parler à leurs enfants au foyer. Sont-ils moins Américains à cause de leur amour pour les traditions et la langue de leurs pères ? Vous, messieurs du Canada, êtes la preuve que l'on peut parler le français et être loyaux au gouvernement de son pays, de même que nous, Créoles louisianais, sommes Américains avant tout, quoique nous aimions la France, que nous soyons fiers de faire partie de la race française, et que nous parlions le doux idiome des Français. Je l'ai dit à Paris, comme je le dis ici, que mes auditeurs me mépriseraient si je ne préférais ma patrie à tout autre pays. Je crois que l'on doit être citoyen de son pays avant d'être citoyen du monde, et je ne partage nullement les doctrines malsaines d'un certain socialisme qui prêche que l'on doit abolir les frontières entre les États. Je veux la paix dans le monde pour le bonheur de l'humanité, mais

je veux être patriote chez moi avant de l'être chez les autres. J'aime les institutions politiques des États-Unis, qui sont d'origine anglo-saxonne, j'aime la liberté qu'elles me donnent, mais je veux parler le français exclusivement dans ma famille ; je fais des vœux pour que cette belle langue, qui nous rattache si étroitement à la civilisation latine, soit conservée à jamais en Louisiane. C'est ce que vous faites ici, mesdames et messieurs, c'est ce que j'ai admiré pendant les fêtes splendides du tricentenaire de Québec, où vous avez fait un accueil si enthousiaste à Son Altesse Royale, le Prince de Galles, maintenant Sa Majesté le roi George V, et où vous avez aussi affirmé votre amour pour la langue française et votre touchant souvenir de la gloire du Canada français, de héros qui avaient vaillamment fait la guerre à l'Angleterre et l'avaient parfois vaincue. J'ai été ému en entendant parler le français sur les plaines d'Abraham pendant vos magnifiques « pageants » de 1908. J'ai admiré l'esprit libéral de l'héritier du trône d'Angleterre, qui assistait à ces pageants, et qui avait été salué en arrivant à Québec, par le mot « Bienvenue », écrit en grosses lettres au fronton de l'Hôtel de Ville de votre vieille cité. Le Prince de Galles comprenait que, si vous vouliez être Français de langue et catholiques de cœur, vous n'en étiez pas moins fidèles à son père le grand roi Édouard VII ; George V vous estime pour votre loyal souvenir de vos ancêtres français ; tous ceux qui vous connaissent vous estiment et vous admirent, et parmi ceux-ci, au premier rang, sont les Louisianais, qui s'efforceront toujours de suivre votre exemple.

Nous avons en Louisiane bien des écoles où l'enseignement est bilingue, parmi lesquelles sont des écoles religieuses, des écoles libres, et deux écoles françaises, celles de l'Union Française et de la Société du 14 juillet. Malheureusement le français ne fait plus partie des cours officiels des écoles primaires publiques.

Aussi, l'Alliance Franco-Louisianaise, subventionnée par le gouvernement français, a-t-elle établi, depuis quatre ans, des cours de français dans un grand nombre d'écoles primaires. A la Nouvelle-Orléans, aux *high schools*, ou écoles secondaires, beaucoup d'élèves étudient le français, ainsi que dans nos Universités, dont la plus renommée est l'université Tulane de la Louisiane, à la Nouvelle-Orléans. Le souvenir français se conserve par les noms de nos rues, telles que Saint-Louis, Royale, Bourbon, Conti, Chartres, Orléans, Dauphine, Bourgogne, Napoléon, et bien d'autres, et par de nombreux noms géographiques, tels que Bâton-Rouge, Pontchartrain, La Salle et autres, et dernièrement encore le Conseil de Ville de la Nouvelle-Orléans donnait à de nouvelles rues des noms de l'ancienne Louisiane française. Dans notre histoire, on lit à

chaque page des noms français, même après la cession aux États-Unis. Nous voyons parmi ces noms ceux d'Audubon, le grand artiste et naturaliste ; de Beauregard, le Vauban louisianais ; de Martin, le jurisconsulte ; de Villeré et Mouton, les gouverneurs ; de Soulé, le sénateur des États-Unis ; de Broussard, le représentant au Congrès ; de Deléry, Rouquette, Mercier, les poètes, de Vignaud, l'éminent historien de Colomb. Quelques-uns de ces noms viennent de l'Acadie et sont portés par les descendants des malheureux Acadiens que le gouverneur Lawrence chassa si cruellement de leur pays, et qui furent reçus en Louisiane d'une manière si hospitalière. Les fils des exilés sont maintenant nombreux et forment une population honnête et religieuse. Beaucoup d'entre eux sont arrivés à de hautes positions dans notre État et parlent bien le français, mais un grand nombre de nos Acadiens parlent un idiome qui se rapproche de celui des « habitants » canadiens, et qui est un intéressant dialecte à étudier au point de vue philologique.

L'extrait suivant d'une lettre que j'ai publiée dans mes « Études sur la Louisiane » vous intéressera peut-être :

« Nous autres dans la campagne on se mariait jeune. On courtisait les filles et une fois un garçon avait choisi sa prétendue, la noce tardait pas beaucoup. Oh ! mais du Djab si on s'amusait pas bien mieux qu'à c't'e heure. A eune noce ou eune bal on dansait des rigodons, et c'était si tentant que les violoniers mêmes quittaient leurs violons et se mettaient à corcobier comme les autres. Ah ! tu peux guetter, va, c'était pas comme à c't'e heure, non. Parlez-moi des autres fois, oui. A présent, à n'importe qui temps i dansions ; nous autres on dansait jusque quand la saison commençait à frédir, mais par exemple, quand, le Mardi Gras tombait un samedi, i avait pas de Catherine, i fallait un bal. Dans les grands chaleurs on avait pas le temps, on travaillait trop boucoup dur la charrue ; i fallait rabourer la terre, renchausser et déchausser l'maïs et l'coton, et pi à la fin de l'été faire des mulons de foin et de paille. J'vous garantis on était souvent mal en position avec le soleil qui vous grillait la caloquinte, les chouboulures, les maringouins, les bêtes rouges et les poux de bois. On avait pas même le temps de chasser un peu, comme disait nainaine Soco. »

Nous avons eu beaucoup d'apôtres et de défenseurs de la langue française en Louisiane, dans toutes les professions, mais celui, qui, probablement, a fait l'œuvre la plus utile a été le Dr Alfred Mercier, lorsqu'il a fondé, en janvier 1876, l'Athénée louisianais, société dont le but est de maintenir le français en Louisiane

et qui a eu un grand succès. Dans « Les Comptes Rendus de l'Athénée louisianais », on trouve une grande partie de la littérature française contemporaine de la Louisiane, une littérature qui commença, comme le voulait Du Bellay, au seizième siècle, par un poème épique, en 1779, et par une tragédie, en 1814. L'épopée ne vaut ni « la chanson de Roland » ni « la Légende des Siècles » et la tragédie ne peut être comparée ni au « Cid » ni à « Athalie », mais c'est déjà un mérite que d'avoir essayé, et depuis ces premiers ouvrages nous avons eu une littérature intéressante : des poésies lyriques, des drames, des romans, des livres d'histoires. C'est avec plaisir que je vous lirai « l'Arbre des Chactas », de l'abbé Adrien Rouquette, poète et prosateur louisianais :

C'était un arbre immense ; arbre aux rameaux sans nombre,
Qui, sur tout un désert, projetait sa grande ombre,
Ses racines, plongeant dans un sol sablonneux,
Rejaillissaient partout, boa aux mille nœuds ;
Et, se gonflant à l'œil, comme d'énormes veines,
On eut dit d'un haut-bord les câbles et les chaînes.
Arbre immense et géant, les arbres les plus hauts
A son pied s'inclinaient comme des arbrisseaux.
Déployant sous les cieux sa vaste et noire cime,
Il s'y plaisait au choc que l'ouragan incline.
De sa circonférence embrassant l'horizon,
Sous son dôme sonore, en l'ardente saison,
Il pouvait abriter, endormis sur les herbes,
Tout le peuple Chactas et ses troupeaux superbes.
. . . . . .
Puis, autour de cet arbre, arbre aux rameaux immenses,
Voltigeaient colibris, aux changeantes nuances ;
Papes verts, geais d'azur, flamboyants cardinaux,
Nuages d'oiseaux blancs et de noirs étourneaux,
Et leurs plumes semblaient d'éblouissantes pierres !
Et l'aigle, en les voyant, eût baissé les paupières! . . .
. . . . . .
Eh! bien, cet arbre roi, ce géant des forêts,
Cette arche, cette échelle aux infinis degrés,
Un homme aux muscles forts, un homme à rude tâche
Suant des mois entiers, l'abattit de sa hache !
Il l'abattit enfin ; et puis, s'assit content ;
Car dans l'arbre il voyait quelques pièces d'argent !
. . . . . .
Mais si tu fus vainqueur de l'arbre des Chactas,

Impie, il en est un que tu n'abattras pas ;
Un arbre bien plus haut, bien plus fort, et dont l'ombre
Couvre l'Eden si frais et l'univers si sombre.
Et cet arbre est celui que Dieu même planta,
L'arbre saint de la Croix, l'arbre du Golgotha ;
L'arbre que l'homme en vain frappe aussi de sa hache ;
Il le frappe en tous points, et rien ne s'en détache ;
Rien ; car l'arbre toujours, gigantesque, éternel,
S'élance, et va se perdre aux abîmes du ciel !

Voici encore de beaux vers, écrits par le Dr Alfred Mercier ; c'est un dialogue entre les Soleils et la Nuit :

LES SOLEILS

Nous sommes les Soleils, les vainqueurs de la Nuit ;
Devant nous elle fuit et meurt. A nous l'espace !
A nous l'éternité, nous dont la flamme enlace
L'immensité profonde et partout resplendit !

Gloire à nous, rois puissants dont le regard féconde
Les sphères décrivant leur orbe autour de nous !
Notre chaude clarté réjouit chaque monde ;
La vie est un bienfait de nos feux purs et doux.

A nous seuls appartient l'étendue infinie ;
Immortels nous flottons et toujours avançons.
Nés de nos mouvements, des fleuves d'harmonie
Circulent dans l'éther partout où nous passons.

LA NUIT

Vous mentez, ô Soleils ! à moi seule appartiennent
L'espace sans limites et l'immortalité ;
Au-delà des lointains où vos rayons parviennent,
Mon noir abîme étend sa morne immensité.

Semés de loin en loin sur mon manteau d'ébène,
Vous ornez pour un temps ma sévère beauté ;
Il n'est permis qu'à moi, moi votre souveraine,
De dire à haute voix : — J'ai toujours existé.

D'innombrables soleils, avant votre naissance,
Étincelaient déjà sur l'abîme sans fond ;
Où sont-ils aujourd'hui ? Qui pleure leur absence ?
Qui cherche leur éclat disparu de mon front ?

Cessez donc, orgueilleux, de chanter vos louanges !
Éclairez, échauffez les mondes habités.
Je vous absorberai, passagères phalanges,
Quand par le temps qui fuit vos jours seront comptés.

J'ai tâché, mesdames et messieurs, de vous donner une idée de la Louisiane française, de son histoire, de sa langue et de sa littérature Dans les mémoires qui seront lus aux séances des sections, le sujet sera traité d'une manière bien plus étendue. Je vous remercie de la bienveillante attention que vous avez accordée au représentant de la Louisiane, fille de la France, sœur du Canada.

UN SALUT AUX ACADIENS

Discours de M. l'abbé Thellier de Poncheville

Monsieur le Président,
Monsieur le Gouverneur,
Messeigneurs,
Mesdames, Messieurs,

La pénitence spirituellement annoncée par Mgr l'Archevêque de Montréal, la voici ! Méritée, nous disait-il, par un de nos brillants orateurs de cette soirée, elle sera subie par le plus patient des auditoires. Car c'est d'un nouveau discours qu'elle vous menace, alors que vos mains ont à plusieurs reprises renouvelé leur geste d'inquiétude au creux des goussets ou aux plis des corsages, allant se demander, au cadran de vos montres, si, malgré le canon de la ville, l'heure du couvre-feu n'a pas oublié de sonner. Déjà vos yeux lassés sont tentés de somnolence, ma voix elle-même s'endort dans ma gorge... Mais ce ne sera qu'un cri, saluant une dernière fois, avant minuit, le splendide réveil de notre race française sur la terre d'Amérique !

Et comment nos lèvres pourraient-elles se taire quand nos cœurs battent si fort ? Nous ne faisons qu'arriver, nous, les fils de France, près de vous, nos frères du Canada, et nous nous sentons déjà si vieux amis et si désireux de nous le dire ! On citait ici tantôt une lettre d'une fillette s'excusant, en très bon français, d'écrire mal notre langue qu'elle n'avait apprise que depuis huit mois. Nous faisons mieux : c'est ce matin même que j'ai échangé un premier bonjour avec les congressistes de Québec, et il me semble que je parle déjà canadien. Car entre nos âmes les ressemblances sont si profondes, qu'entre nos façons de nous exprimer, les différences sont toutes légères ! Nos mots communs n'ont peut-être pas toujours la même intonation dans l'air ; ils éveillent cependant les mêmes résonances mélodieuses en chacun de nous, et leur accent, sur vos lèvres, n'a jamais rien qui nous déplaise, tant nous y reconnaissons l'accent du cœur.

A Montréal, il y a deux ans, de semblables fêtes nous avaient déjà réjouis ensemble. C'était, alors, la fête internationale de

l'unité de la foi, l'assemblée universelle des catholiques de tout nom et de tout dialecte, venant affirmer leur croyance commune à l'unique Sauveur, Jésus-Christ. Aujourd'hui, c'est la fête intime de l'unité de la race, qui rassemble à leur vieux foyer les enfants de la même famille, engagés en des voies diverses et sous des obédiences politiques différentes, mais toujours frères en leur amour de la France et en leur culte de son beau parler.

Ce sera la gloire de Québec de nous avoir fait prendre davantage conscience de cette parenté profonde qui nous unit. Les liens de la langue qui tiennent nos pensées et nos affections entrelacées, malgré toutes les ruptures de l'histoire, risquaient, avec le temps, de se détendre, peut-être l'un après l'autre de se détacher : des fractions de la race française ont fini par disparaître ainsi pour s'être ignorées trop longtemps. Leur cohésion les eût sauvées de la mort. Québec nous rassemble tous, et pour toujours, au berceau de notre nationalité dans ce continent américain. Ici le nœud vient se resserrer avec une telle force que les vicissitudes nouvelles de nos destinées nationales ne pourront plus se rompre désormais.

Aucune troupe ne s'est démentie, écrivait fièrement Montcalm après l'héroïque victoire de Carillon. En vous regardant les uns les autres dans ces solennelles assises, qui sont les premières sans doute depuis votre dispersion, vous êtes en droit, Français d'Amérique, de vous rendre le même noble témoignage. Aucun de vous n'a oublié son passé. Aucune province ne manque au rendez-vous. Les fils sont tous les dignes survivants de leurs pères, héritiers de leur sang et de leur âme, ouvriers de leur tâche de civilisation chrétienne, gardiens jaloux de leur langue et de leurs droits. Tous réunis pour cette manifestation grandiose, à l'ombre du drapeau britannique qui se fait un honneur de respecter, sur les vastes territoires de son empire, les libertés publiques de ses citoyens, et sous la protection de la croix du Christ dont la France a porté à plus de peuples encore les divins bienfaits.

Il conviendrait donc de vous féliciter tous, dans la variété de vos provenances multiples et l'unanimité de votre foi française. Mais vous excuserez et vous aimerez qu'une parole de glorification soit dite, ce soir, à l'honneur spécial d'un de vos groupes dont les souffrances et la ténacité indomptée méritent ce privilège : salut aux Acadiens !

« Une patrie, écrivait un jour Barrès, est constituée par un cimetière et une chaire d'enseignement.» Ces deux éléments sont nécessaires à sa durée : le sol où dort la cendre sacrée des morts, le vocabulaire où s'est exprimée et comme incarnée leur âme. Les

proscrits de Grand-Pré n'ont pas conservé leur cimetière : on les a dépossédés de la terre qu'avait fécondée le labeur de leurs aïeux et qui gardait leurs ossements. Ils n'ont pu emporter leurs morts que dans les souvenirs ensevelis au fond inviolé de leurs cœurs dont ils ont fait l'idéale sépulture où devait vivre à jamais ce passé douloureux. Mais ils ont maintenu, malgré toute oppression contraire, l'enseignement de leur langue, et par elle ils ont sauvé sur les routes de l'exil leur nationalité en péril.

« C'est l'oubli des vivants qui fait mourir les morts.» L'héroïque fidélité des Acadiens à leur foi catholique et française a fait revivre leurs morts et leur assure, dans leur descendance renouvelée, une impérissable postérité.

Car la contrainte brutale est impuissante à comprimer l'essor d'une race qui porte en ses veines une telle vigueur. Dans vos forêts de géants, quelle force réussirait à empêcher le chêne de grandir ? En vain, pour limiter son développement, l'entoure-t-on d'un cercle d'acier. Il brise son carcan sans effort et continue de dilater son tronc vigoureux. Parfois il le garde au flanc, mais le déborde, le recouvre de son écorce tranquille et se l'incorpore au point qu'il en semble affranchi. Puis il monte toujours plus haut, il s'épanouit toujours plus large, sous l'incompressible poussée de sa sève, malgré le fer qui l'étreint au cœur et qu'il a définitivement vaincu.

On ne s'oppose pas davantage à l'épanouissement de la vitalité d'un peuple tel que le vôtre : les persécutions mêmes fortifient sa vertu et opèrent son relèvement. La France en sait quelque chose à cette heure. L'Acadie a connu le bienfait de cette rude loi de l'humanité. Gloire à ses fils qui ont souffert pour la liberté de son âme ! Gloire à ses prêtres qui ont été les artisans de sa survivance et de son triomphe! Missionnaires errants de leur peuple à l'abandon, ils n'auraient sans doute pas trouvé grâce devant les jurys d'examen dont tout à l'heure on réclamait l'investiture officielle pour vos maîtres d'école. Mais leurs diplômes de professeurs de français et de religion furent signés par leur sang, et leur compétence authentiquée par la rare valeur patriotique et catholique qu'ils mirent au cœur de leurs frères !

En cette histoire, qui n'est qu'un chapître de votre épopée, se manifeste, ô Canadiens, autre chose qu'un exemple de belle fierté humaine et de touchante fidélité française. Ce courageux attachement à votre langue s'expliquerait mal sans une raison supérieure. Il entre dans l'affection que vous lui témoignez un sentiment qui touche au divin. C'est que vous avez aimé en elle, avec le principe de votre parenté nationale, la source et la sauvegarde de vos

croyances catholiques. Elle a été le berceau où s'est formée votre race : elle est toujours la forteresse qui défend votre foi. Vous voulez la garder parce que c'est elle qui vous a gardés! Vous aimez le cri de ralliement que vous a donné Zidler, en un vers devenu classique, inscrit en exergue sur la médaille de votre congrès :

C'est notre doux parler qui nous conserve frères.

Vos annales et vos âmes portent la frappe d'une parole encore plus émouvante :

C'est notre doux parler qui nous conserve à Dieu.

QUATRIÈME SÉANCE GÉNÉRALE

VENDREDI MATIN, 28 JUIN

UNIVERSITÉ LAVAL

L'ÉGLISE CATHOLIQUE ET LE PROBLÈME DES LANGUES NATIONALES

Discours de Mgr L.-A. Paquet

Monseigneur le Président,
Messeigneurs,
Mesdames,
Messieurs,

Les descendants des preux qui portèrent si haut dans l'histoire l'étendard chrétien et le nom gaulois ne pouvaient, en leur patrie d'Amérique, tenir un Congrès sans y convier l'Église, et sans faire à cette Reine du monde, dans le programme de leurs travaux, une place d'honneur.

Et la langue qui, il y a trois siècles, sur les rives encore sauvages de notre grand fleuve, inaugura avec une sainte audace le règne du vrai Dieu ne pouvait, en ce Congrès, recueillir ses voix éparses et ses échos les plus lointains, sans célébrer et sans proclamer les sympathies généreuses que garde invinciblement pour elle l'admirable initiatrice de tous les progrès et l'incomparable éducatrice de toutes les nations.

Ne sont-ce pas là, en effet, des titres dont s'honore justement l'Église catholique et romaine, et ne sont-ce pas là des fonctions qu'elle remplit avec amour et par lesquelles se déploie, sans acception de frontières, son immense activité sociale ?

Le catholicisme est universel.

Il n'a pas pour mission d'opérer un triage des langues ni une sélection des peuples, mais d'utiliser toutes les langues et d'évangéliser tous les peuples.

Ses ministres, de par leur état, ne sont ni des constructeurs d'empires, ni des champions de républiques, mais des sanctificateurs et des apôtres.

Le Christ, leur modèle, n'a pas étendu sur la croix ses mains sanglantes pour distribuer aux races préférées des sceptres et des couronnes, mais pour embrasser dans une même étreinte tous les hommes et pour répandre sur toutes les races les bienfaits de l'œuvre rédemptrice.

C'est de ce principe supérieur que se sont inspirés, à toutes les époques, tous les esprits éclairés et tous les hommes de Dieu ; et c'est cette idée maîtresse, inscrite aux fastes de l'humanité croyante, qui imprime à la politique religieuse son caractère vraiment mondial.

Or, pour accomplir l'œuvre de la rédemption humaine, deux instruments, entre tant d'autres, sont en quelque sorte nécessaires ; la langue liturgique et l'idiome maternel.

Par cette belle langue latine dont les formes précises, semblables aux légendes fortement burinées des vieux médaillons, fixent et retiennent sa pensée dogmatique, l'Église conserve intact, dans les sphères de la science, de la doctrine et des rites, son immuable symbole.

Par l'idiome maternel, elle descend bienveillamment de ces hauteurs, et elle entre en relations, en conversation avec les foules. Là est le secret de son prestige, de son influence et de ses succès.

Chaque peuple, messieurs, vit et respire par sa langue, d'où s'exhalent son passé, ses traditions, ses aspirations. Pour s'associer à cette vie intime et pour agir efficacement sur elle, la Mère et la Directrice des âmes ne saurait se désintéresser du langage national.

Voyez nos mères selon la nature. Comme elles s'empressent autour de l'humble berceau ! Elles le caressent du regard ; elles s'inclinent avec tendresse sur le fruit de leurs entrailles ; de leurs lèvres empourprées d'amour, elles répètent aux tout petits, en des accents de terroir, les premières et rudimentaires syllabes des vocables les plus suaves et des appellations les plus sacrées. C'est en se penchant elle-même sur le berceau et le sein des peuples, c'est en prêtant l'oreille aux vibrations émues de leurs âmes et aux évocations patriotiques de leur histoire, c'est en leur rappelant des mots et des noms aimés et en leur parlant tour à tour la langue de leurs oies et la langue de leurs deuils, la langue de leurs espoirs et la

langue de leurs triomphes, que l'Église conquiert leur estime, qu'elle s'empare de leur pensée, qu'elle transforme et qu'elle régénère leur vie.

Le parler des ancêtres porte en lui-même une vertu magique, des notes singulières qui émeuvent, un rythme mélodieux qui enchante. C'est la formule de la première prière, le langage de la première leçon, des premières impressions, du premier amour. En lui se reflète l'image vénérée de la patrie ; par lui vibre en nos âmes l'âme impérissable des aïeux. Les poètes l'ont chanté ; les orateurs l'ont glorifié ; et la nature, plus puissante et plus prévoyante que l'art, en a fait le lien mystérieux des familles qui se succèdent et des générations qui s'enchaînent dans le mouvement perpétuel des idées et dans le prolongement indéfini des siècles.

Dès l'aurore du christianisme, il apparut à son Fondateur comme l'ordinaire et indispensable moyen de vulgariser la foi nouvelle, et d'appeler et de captiver, sous la houlette des pasteurs, les troupeaux abandonnés et les brebis errantes.

Pour effectuer la dispersion des peuples, Dieu, devant la tour de Babel, avait brisé en tronçons leur parler orgueilleux. Pour assurer la conversion des âmes, son Esprit, au Cénacle, voulut accomplir un prodige non moins éclatant. Il fit soudain aux Apôtres le don des langues ; et c'est pourquoi ces hérauts improvisés, se partageant l'empire du monde, y purent porter en tous les idiomes le verbe de vie. Et c'est pourquoi encore ce verbe, salutaire et fécond, soucieux d'apparaître à tous les regards et de pénétrer dans tous les esprits, sans rejeter le riche vêtement des littératures glorieuses, refusa de s'y enfermer. Volant de bouche en bouche, de bourgade en bourgade, et résonnant jusque sur les lèvres des plus obscurs missionnaires, il ne dédaigna ni les rudes accents des langues en formation, ni les grossiers dialectes des foules illettrées.

Par un sens avisé des intérêts religieux sans doute, mais aussi par une haute et délicate préoccupation de justice sociale, l'Église s'est fait une règle d'entourer de tous les égards les langues multiformes et les nations qui les parlent. (1)

On ne saurait citer d'elle, j'entends de l'autorité souveraine qui la gouverne, ni une démarche, ni un décret, ni un mot par lequel elle ait enjoint à un groupe quelconque de fidèles d'abdiquer le culte et le parler ancestral. On ne l'a jamais vue, on ne la verra, Dieu

(1) « L'Église, dit Taparelli, protège, dans chaque peuple, les éléments de sa nationalité et premièrement la langue nationale » ; et l'auteur développe avec une rare élévation de vues cette pensée. (*Essai théorique du droit naturel.* 2e éd. T., II, pp. 522-526.)

merci, jamais poser sur le cœur de ses fils une main de cosaque pour en surprendre ou en étouffer les légitimes battements. Elle leur prescrit des dogmes ; elle leur impose des devoirs ; elle laisse à la nature le soin de dessiner et de combiner sur leurs lèvres les lettres et les sons qui traduisent leurs croyances et qui formulent leur prière.

Ils surabondent, messieurs, dans l'histoire ecclésiastique et dans la législation canonique, les actes et les textes où domine ce souci éminemment respectueux de la langue et de la race.

Voici d'abord les anciens Papes, autorisant, dès les premiers siècles, l'Église d'Orient à s'écarter dans sa liturgie des usages de l'Occident et même à s'y servir, conformément aux désirs du peuple, des idiomes nationaux.

Voici plus tard le Pape Jean VIII, concédant aux Esclavons le même privilège [1] et déclarant formellement qu'il est juste de bénir le Ciel en toutes les langues, dont Dieu est le suprême ouvrier.

Urbain VIII fonde, au centre de l'unité catholique, un Séminaire spécial dans lequel seront reçus des élèves de tous pays et où, chaque année, par l'enseignement et par la culture des langues même les plus disparates, se renouvellera, pour ainsi dire, la grande merveille de la Pentecôte.

Un siècle après, Benoit XIV tend aux chrétiens d'Orient une main paternelle ; et, dans une bulle empreinte d'une extrême bienveillance, non seulement il sanctionne la conservation intégrale de leurs rites, mais il leur exprime son désir « que leurs diverses nations soient conservées et non détruites ». [2]

Sous son second successeur, la Congrégation de la Propagande menace des peines les plus graves certains missionnaires catholiques, trop peu pressés de se familiariser avec la langue des peuples qu'ils ont la tâche d'instruire des vérités de la foi. [3]

Plus près de nous, le bon et loyal Pie IX s'apitoie en termes courageux sur le sort de l'infortunée Pologne, atteinte par une série d'actes odieux dans sa religion, dans sa langue, dans sa personnalité historique et morale. [4] C'est en russifiant le peuple polonais qu'on travaillait naguère [5] et c'est par la même méthode qu'on s'efforce aujourd'hui, et plus que jamais, à lui ravir la foi de ses pères.

---

(1) Thomassin, *Ancienne et nouvelle discipline de l'Église.* T. II, p. 245.

(2) Michel, *l'Orient et Rome*, p. 162.

(3) *La Nouvelle-France.* T. X, p. 113. Voir les excellents articles dans cette revue par M. l'abbé J.-E. Laberge sur *l'Église et la langue maternelle.*

(4) Sylvain, *Histoire de Pie IX*, T. II, ch. 20.

(5) Lescœur, *l'Église catholique en Pologne, sous le gouvernement russe.* T. II, *L.* III, ch. 3.

Plus près de nous encore, l'immortel Léon XIII rappelle aux prédicateurs le devoir, tant de fois énoncé, qui leur incombe de parler une langue bien connue de leurs auditeurs ; il députe vers ses compatriotes d'Amérique des prêtres de leur sang, et qui puissent charmer leur exil par le doux parler maternel ; il préconise pour le succès de l'œuvre évangélique le ministère d'apôtres indigènes, et il exige que la dispensation de l'enseignement et l'organisation de la discipline soient en harmonie avec les goûts et le génie de chaque peuple ; il recommande enfin aux clergés de tous les pays, prélats, religieux, missionnaires, de professer partout un juste respect pour la langue, les mœurs, les coutumes, les traditions particulières. (1)

C'est dans cette pensée de justice que les Pontifes romains ont groupé autour de leur trône un si grand nombre de collèges et d'instituts nationaux, et qu'ils n'ont cessé de leur témoigner, sans réticence et sans préférence, la plus profonde et la plus généreuse sympathie.

Tout le démontre donc : l'attitude bienveillante, condescendante, de l'Église à l'égard des langues maternelles n'a pas varié ; et il semble que la Mère de Dieu elle-même ait voulu s'y conformer, lorsque, du haut des roches Massabielle, pour révéler au monde étonné son nom béni et sa conception sans tache, elle choisit, non quelque langue savante, mais le parler inélégant d'une ingénue paysanne, l'humble patois béarnais. (2)

L'Immaculée Reine du ciel s'inclinant vers une bergère et lui empruntant, pour promulguer un dogme, son langage simple et rustique : l'esprit du catholicisme, messieurs, est là tout entier.

Évoquerai-je sous vos yeux le zèle héroïque, le dévouement inlassable dont firent preuve tant de saints prêtres pour mettre en œuvre les prescriptions si sages des Papes et pour faire pénétrer, à l'aide d'idiomes connus, la foi chrétienne dans l'âme des populations incroyantes ?

Ce serait retracer l'histoire, aussi touchante que merveilleuse, des missions et des prédications catholiques.

Il n'y a que quelques mois, décédait, à Mattawa, un digne religieux de notre pays et de notre sang (3), dont la vie s'est dépensée au service des pauvres sauvages, et à qui la philologie indienne doit les plus précieux travaux historiques et techniques.

L'indifférent, dont la vue s'égare sur les pages d'un lexique

---

(1) Cf. Lettres Apostoliques « Orientalium dignitas », 30 nov. 1894 ; « Christi nomen », 24 déc. 1894 ; « Auspicia rerum », 19 mars 1896.

(2) Lasserre, *Bernadette*, p. 183.

(3) Le R. P. G.-J. Lemoine, né à Longueuil, en 1860.

français-montagnais ou français-algonquin, n'aperçoit là, sans doute, que le produit fantaisiste d'un stérile labeur. Pour l'homme de foi, au contraire, chaque page, chaque ligne, chaque vocable d'une telle œuvre marque et publie une conquête de l'esprit de Dieu. C'est sous l'empire de cet esprit que l'écrivain-missionnaire s'acharne à pénétrer l'énigme des langues les plus baroques, et c'est pour sauver les âmes divinement rachetées, et dont l'image transparaît à travers les voiles de la barbarie, qu'il s'impose jusqu'au sacrifice de remplacer sur ses lèvres l'inoubliable parler de sa mère par l'informe jargon des enfants des bois.

Quelle générosité ! et que cela nous paraîtrait sublime, si ce n'était l'habituel spectacle offert, depuis tant de siècles, par les milliers d'ouvriers évangéliques !

L'Église anime ces héros de sa parole et de son geste. Et puisqu'elle tient, vis-à-vis des idiomes les plus ignorés et les plus rustres, une conduite si équitable, serait-il possible qu'elle manquât de respect à l'égard d'une langue qui s'est identifiée avec l'apostolat chrétien, dont les progrès ont scandé la marche des peuples, et qui a jeté tant de lustre sur l'humanité et sur les lettres ?

Le voulût-elle, que ce procédé, contraire à ses traditions, serait en même temps téméraire et funeste, et que l'intuition d'immenses catastrophes lui dicterait un autre dessein.

On peut bien, je le sais, tarir à sa naissance ou détourner de son cours le maigre filet d'eau qui coule, modeste et timide, à fleur de terre, entre les herbes.

On ne dessèche pas la source qui jaillit des entrailles mêmes du sol et qui s'y alimente à d'insondables profondeurs. Et l'on n'endigue point le fleuve qui roule, large et profond, les eaux tributaires de quinze provinces et qui porte en ses flots abondants les richesses et les espérances de toute une région. Il y a, qu'on le sache bien, des langues qui ont subi l'épreuve du temps ; et il y a des littératures pleines de la vie des siècles, et qui ne meurent pas.

C'est à l'un de nos journalistes, Étienne Parent, que nous devons cette forte parole : « Un peuple ne doit jamais donner sa démission. » (1)

Et quand donc, messieurs, voit-on les peuples démissionner ? Alors, et alors seulement, qu'ils abdiquent cette façon d'agir, de sentir, de penser que le verbe national exprime et par laquelle se caractérisent leur individualité propre, leur physionomie religieuse, intellectuelle et morale.

---

(1) *Le Canadien*, 5 nov. 1841.

Or, les lettres et la pensée françaises ont joué dans l'histoire du monde un rôle trop considérable, elles ont livré pour l'honneur du Christ trop de luttes valeureuses, elles se sont enrichies de trop de chefs-d'œuvre et distinguées en trop de controverses pour que des fils de France, à quelque degré qu'ils le soient, puissent ne pas s'y attacher de toutes les fibres de leurs âmes. Et cet attachement intime, instinctif comme la race, repose d'autre part sur un droit trop évident et sur une loi trop impérieuse pour que l'Église, dans sa haute sagesse, puisse n'en pas tenir compte.

Quoi que l'on dise et quoi que l'on fasse, la langue que parlèrent François de Sales et Bossuet, Louis XIV et Napoléon, Racine et Châteaubriand, la langue qu'illustrèrent Joseph de Maistre et Louis Veuillot, Lacordaire et Monsabré, Montalembert et Brunetière, et — permettez-moi de l'ajouter — la langue que parlent et qu'illustrent des orateurs comme Albert de Mun et des écrivains comme Étienne Lamy, cette langue-là, messieurs, n'est pas de celles qu'on supprime ou qu'on paralyse sur des lèvres vaillantes et fidèles.

Loin de là : le passé et le présent s'unissent pour nous la montrer entreprenante et vivace, débordante et conquérante.

Elle siège dans les conseils des princes ; elle préside aux destinées des peuples ; elle remplit de sa renommée et de ses œuvres le domaine de l'esprit humain. Elle a immortalisé l'ancienne France. Elle a créé une France nouvelle.

Et c'est par elle, en effet, que, sur cette terre canadienne, une Église, mère de tant d'autres Églises, a été fondée; que des écoles, des couvents, des collèges, des séminaires se sont multipliés; que notre Université catholique, héritière d'un grand nom et gardienne des meilleures traditions, est née et a grandi; et que, dans tout le pays, nous formons un ensemble imposant de groupes religieux unis dans leurs convictions et résolus dans leurs revendications.

L'idiome dont Dieu a fait l'instrument de tant d'œuvres fécondes, et qui de l'Est à l'Ouest, depuis le noble pays d'Évangéline jusqu'aux points les plus reculés du territoire canadien et de la République Américaine, a promené partout l'Évangile et jeté en d'innombrables âmes la semence du salut, ce parler généreux, hardi, apostolique, a bien mérité de l'Église. Et l'Église, nous en avons pour garant l'esprit de justice qui l'anime, ne peut ni entraver son action, ni souhaiter sa déchéance.

J'assistais, il y a trois ans, dans la Basilique Vaticane, aux fêtes de la Béatification de Jeanne d'Arc. La figure de l'héroïne qui sauva si providentiellement sa patrie, et en qui s'incarna d'une façon si admirable l'âme de la France, illuminait l'abside plus encore

par le rayonnement de sa gloire que par les effets de lumière artistement ménagés. Sous l'immense coupole lancée dans les airs par le génie de Michel-Ange, dans ce temple peuplé de saints de toutes races, majestueux comme Dieu, vaste et grandiose comme l'Église, une foule émue, enthousiaste, palpitante, où tous les rangs étaient confondus, se tenait debout. Elle priait, elle ondulait, elle tressaillait. Et soudain, de cent mille poitrines un chant religieux et grave monta vers la voûte sonore, vibrant comme une explosion de foi et jetant au ciel, en des notes d'une indicible puissance, l'allégresse attendrie de tout un peuple. Je fus touché jusqu'aux larmes. Ce n'était pas une illusion. Ce qui éveillait les échos de l'antique basilique et ce qui retentissait au foyer même de Rome chrétienne, c'était bien un air de chez nous, c'était vraiment un cantique français. Cet hymne émouvant en appela deux autres, toujours chantés avec le même élan et toujours modulés dans la langue de Jeanne. Un frisson d'orgueil passa en tout mon être ; je me sentis fier de mes origines ; et mieux que jamais, je compris que, dans l'Église du Christ, toutes les langues ont droit de cité et que toutes sont agréées de Celui qui, en créant les nations, leur inspira le patriotisme et leur commanda la loyauté.

Soyons justes, messieurs, et soyons condescendants comme l'Église elle-même.

Les races baptisées par saint Rémi, saint Augustin et saint Patrice portent sur leurs fronts assez de gloire et dans leurs traditions assez de souvenirs mémorables pour se témoigner un mutuel respect, pour s'accorder une confiance réciproque, pour s'unir et pour fraterniser dans la profession d'une même foi, dans la pratique et la diffusion d'un même Évangile.

— — —

CINQUIÈME SÉANCE GÉNÉRALE

VENDREDI, 2 hrs, 28 JUIN

UNIVERSITÉ LAVAL

LA SOCIÉTÉ DU PARLER FRANÇAIS ET SON PREMIER CONCOURS LITTÉRAIRE

Rapport de M. l'abbé Camille Roy

Société du Parler français et Concours littéraire : il semble d'abord que ce sont là deux œuvres de nature toute différente, des institutions trop dissemblables.

Le parler d'un peuple n'est pas sa littérature : et une société qui s'occupe de l'un n'a pas pour cela juridiction sur l'autre. Le parler, c'est la langue comme elle s'exprime entre bonnes gens, et non pas toujours comme elle s'écrit ; c'est la langue sur les lèvres, et non au bout de la plume.

Nous ne contestons pas cette distinction nécessaire. Et notre Société du Parler français au Canada, fondée en 1902, se traça dès l'origine un programme qui l'accepte, et qui même suppose un double domaine où peut s'étendre et régner la langue d'un peuple.

Étudier la langue française, et particulièrement celle que nous parlons au Canada ; raconter son histoire, définir son caractère et ses conditions d'existence ; se rendre compte des dangers qui menacent notre parler français ; rechercher les meilleurs moyens de le défendre contre les influences qui peuvent restreindre son emploi, déformer sa beauté, compromettre sa vie ; créer des œuvres qui soient « propres à faire du parler français au Canada un langage qui réponde à la fois au progrès naturel de l'idiome et au respect

de la tradition » : voilà en termes presque officiels et authentiques, la tâche laborieuse et suffisante que la Société du Parler français au Canada s'est imposée à elle-même.

Depuis dix ans, elle s'efforce de l'accomplir aussi consciencieusement que possible ; et pendant dix ans, elle s'est surtout préoccupée de l'étude et du perfectionnement de notre parler.

Il serait inutile d'insister ici sur ce que vous savez tous : et par exemple, sur le travail de notre comité d'étude. Depuis dix ans, les bénédictins de la Société du Parler français se réunissent chaque lundi dans leur salle capitulaire ; ils y étudient avec ordre — et par ordre alphabétique — les vocables de notre langue parlée, ils en vérifient les titres de noblesse, ils en constatent les origines certaines, ils en précisent les acceptions variables, et ils les consignent dans ce lexique franco-canadien auquel chaque semaine ils ajoutent une nouvelle page.

Le *Bulletin* fait connaître chaque mois l'œuvre consciencieuse de nos philologues ; il livre au public une première rédaction de ce dictionnaire dont nous avons besoin, et qui bientôt, c'est au moins notre espérance, sera complété.

Combien d'autres études ont paru dans le *Bulletin* qui ont attiré l'attention sur les qualités ou les défauts, les vertus ou les vices de notre parler populaire, et qui ont aussi signalé les négligences, les erreurs de cette autre langue — souvent trop rapprochée de la langue commune — qui est la langue des journalistes ! La Société du Parler français peut encore, sans fausse vanité, se rendre le témoignage qu'elle n'a pas été étrangère aux récentes campagnes que l'on a faites contre la littérature anglicisée des annonces du commerce et de l'industrie, et contre les usurpations dont notre langue française a été souvent victime dans nos services publics.

L'étude du parler français, la défense et la préservation de ce parler, voilà donc l'objet principal de notre Société, et nous croyons bien qu'elle s'y est sincèrement appliquée.

Mais il y a entre le parler d'un peuple et sa littérature des points de contact, des relations nécessaires que nous ne pouvions pas ignorer. La littérature est faite le plus souvent des mots que chaque jour nous remettons sur nos lèvres ; la littérature française surtout, qui recherche tant la simplicité limpide de la pensée et de l'expression, et qui est le moins possible pincée et dédaigneuse dans ses vocables, se pare comme d'un ornement des mots si clairs, si francs, si pittoresques et d'une sonorité si métallique que le peuple inventa pour traduire son âme loyale. Et c'est donc jusque dans les livres, jusque dans les ouvrages de l'esprit, que se peut prolonger et répercuter l'harmonie familière du parler français. Et une société comme

la nôtre reste donc encore dans son rôle quand elle entreprend d'encourager cette transposition artistique du parler dans les livres, quand elle se préoccupe non plus seulement de la conservation et de la préservation, mais aussi de l'illustration de la langue française.

Déjà la Société du Parler français au Canada avait quelque peu élargi, sans le briser, le cadre de ses premiers travaux. Elle avait sollicité pour son *Bulletin* des études d'histoire de la littérature canadienne, des articles de critique, des pages originales sur les mœurs et les choses de chez nous. Souvenez-vous seulement du *Poêle* de M. Adjutor Rivard, et de son *Heure des Vaches*. Et dites-moi si des pages comme celles-là ne sont pas écrites dans une langue « tel sur le papier qu'à la bouche », comme eût dit Montaigne, et si elles n'illustrent pas, comme il convient, le programme de notre Société ?

Cependant, nous avons pensé devoir faire plus encore. L'an dernier, nous avons décidé d'organiser des concours littéraires. Il nous a semblé qu'une telle institution pourrait provoquer des efforts louables, et contribuerait donc à l'enrichissement de notre littérature canadienne-française. Susciter des talents nouveaux, consacrer les anciens par un peu de gloire dont nous pourrions les auréoler, décerner des récompenses qui aient tout le prix d'une couronne : telle fut l'ambition des directeurs de la Société du Parler français, et tel le projet dont ils n'ont aujourd'hui qu'à se féliciter.

Notre premier concours fut ouvert le 1er janvier 1911. Nous invitions à y prendre part tout auteur canadien-français. Les concurrents devaient surtout s'inspirer de l'esprit même de notre société: préférence serait donnée aux œuvres de caractère plus nettement canadien-français.

Le concours devait comprendre d'abord trois sections : section de dialectologie, section de la prose, section de la poésie. Mais une association amie de la nôtre, fondée à Paris pour resserrer les liens de fraternelle amitié qui unissent aux Français de France les Canadiens français, *la Canadienne*, offrit spontanément de décerner un prix de vingt piastres à la meilleure étude de syntaxe qui serait présentée au concours. Une sous-section de dialectologie, section de syntaxe, fut donc ouverte, grâce à cette générosité inattendue. Nous sommes tout heureux de signaler ici cet acte de haute et intelligente sympathie, et de renouveler aux directeurs de *la Canadienne* l'expression de notre cordiale et profonde gratitude.

Le concours, ouvert le 1er janvier, fut fermé le 1er septembre 1911. Ce jour-là, l'on remettait aux juges deux études de lexicologie, deux études de syntaxe, six œuvres en prose, et treize en vers. En tout vingt-trois travaux ; vingt-trois concurrents ! Ce chiffre

seul était consolant, et il persuadait déjà les directeurs de la Société de l'opportunité de leur entreprise.

Le jury, qui fut prié d'examiner et de juger les ouvrages du concours, était constitué comme suit : M. Pamphile LeMay, de Québec ; MM. les abbés Philippe Perrier, de Montréal, et Camille Roy, de Québec ; M. Albert Lozeau, de Montréal ; le Secrétaire général de la Société du Parler français, M. Adjutor Rivard.

Après une étude consciencieuse et diligente des manuscrits, après avoir pesé la valeur propre et la valeur relative des ouvrages, après avoir scrupuleusement échangé leurs personnelles impressions, les juges firent rapport et attribuèrent aux plus méritants les prix du concours.

Dans la section de dialectologie, une étude lexicologique fort remarquable nous a été présentée, et valut à son auteur le plus haut prix du concours. Ce travail sur le lexique franco-canadien a pour titre significatif: *La maison de mon grand-père*, et il est signé d'un nom cher à notre Société, celui de M. l'abbé V.-P. Jutras, curé de Pontgravé.

M. l'abbé Jutras avait pris pour devise-pseudonyme : « Vieux souvenirs des anciens jours ». Et il se trouve, en effet, que son travail, en apparence, et par sa nature même, un peu aride — austère comme peut l'être, et comme doit l'être une page de lexique—est tout plein des souvenirs qui parfument la vieille maison de chez nous.

C'est la maison de son grand-père, telle qu'elle existait, il y a cinquante ans, à la Baie-du-Febvre, avec ses dépendances, le fournil, le four, la remise et la laiterie, que décrit avec une grande précision lexicologique M. l'abbé Jutras. Cette maison, il la connaît bien, depuis la cave jusqu'au grenier : il y a sans doute commis ses premières, déjà lointaines espièglerie ; il eut besoin d'en savoir tous les recoins, d'en éprouver toutes les issues. Il décrit donc, en style lexicologique, c'est-à-dire en définissant chaque pièce par son nom, toutes les parties et tous les objets de la maison, du fournil, de la remise, de la laiterie, et l'on peut, au fur et à mesure, contrôler par des visions et des souvenirs personnels les affirmations de l'auteur. Chaque mot de ce lexique évoque la maison paternelle, la bonne vieille maison canadienne ; à l'appel technique des choses, c'est, avec les choses, un vol d'images familières qui traverse la mémoire, et qui fait presque, ô merveille ! d'une page de dictionnaire, une page de poésie.

M. l'abbé Albert Aubert, professeur au Séminaire de Québec, est l'heureux lauréat de *la Canadienne*. C'est lui qui a remporté le prix offert par cette association franco-canadienne qui, là-bas, s'intéresse si fort aux choses de chez nous. C'est avec une *étude sur les fautes syntaxiques commises au Canada*, que M. Aubert a

conquis les suffrages du jury. Il avait pris pour devise: *Pour la grammaire*, et son travail révèle, en effet, tout le souci qu'il a de préserver des corruptions dangereuses cette partie vitale de la grammaire française qui est la syntaxe. Vicier la syntaxe d'une langue, c'est plus grave encore que de gâter son vocabulaire. C'est dans les tours syntaxiques que s'est particulièrement logé le génie de la langue, et l'on peut dire le génie de la race, et il faut, à tout prix, en notre pays, garder de toute négligence coupable, et de toute infiltration d'une syntaxe étrangère, la grammaire qui règle notre parler et notre écriture. M. l'abbé Aubert a justement signalé, dans son étude, quelques-unes des fautes les plus mortelles que l'on commet en parlant ou en écrivant, et les juges lui ont décerné pour ce travail le prix de syntaxe.

Ce prix ne pouvait aller à meilleure adresse, puisque M. l'abbé Aubert vient justement de mener à terme la publication d'un cours de grammaire française, très louée par les gens du métier, et que déjà l'on s'empresse d'adopter un peu partout.

La section de la prose nous réservait la plus agréable surprise, je veux dire une nouvelle exquise, écrite en une langue souple, alerte, un petit roman psychologique qui tient en quelques pages, et que pénètre une subtile et chaude émotion. Le jury lui a accordé le prix de la section. Cette nouvelle est intitulée *l'Étrangère*, et elle est signée du nom bien connu de M. Sylva Clapin.

L'étrangère, c'est une jeune Américaine en villégiature près de Montréal, et que nous rencontrons, au début du récit, sur le plateau du Calvaire d'Oka. Elle y est accompagnée d'un jeune architecte canadien-français, qui l'aide à comprendre ce que la nature et la foi ont accumulé là de merveilles. De communes admirations font se pénétrer doucement ces deux âmes qu'une éducation bien différente a façonnées. Elles s'éprennent l'une de l'autre, et au moment où la jeune fille va se promettre et se donner, elle éprouve, elle mesure d'un coup d'œil effaré toute la distance qui sépare deux âmes qui n'ont ni même race ni même foi ; elle entend « le flot précipité de voix lointaines qui se répercutent en elle, et qui sont celles des farouches puritains du *Mayflower* », elle comprend que si l'essence latine peut valoir l'anglo-saxonne et la compléter par ses contraires, les deux ne peuvent jamais s'immerger l'une dans l'autre ; . . . et elle fuit pour échapper à l'emprise de l'amour. *L'Étrangère*, c'est donc l'âme inassimilable que font les traditions, et que singularise l'idéal de chaque race. M. Sylva Clapin a fort délicatement analysé cette âme, et les juges qui le couronnent souhaitent qu'il étende la nouvelle jusqu'au roman, qu'il multiplie les pages harmonieuses qu'il vient d'écrire.

Ceux qui croient que l'âme canadienne-française ne sait plus que raser la plaine, le sol auquel l'attachent nos traditionnels labeurs, n'aperçoivent pas, évidemment, tous ces vols de poésie qui se croisent dans le ciel de Québec et de Montréal. Notre premier concours devait nous montrer encore une fois que dans cette province les Parnasses sont partout érigés. Il y en a dans les Laurentides ; il y en a jusque dans les Shickshocks de la Gaspésie. Et nous eûmes donc, dans la section des poètes, les plus nombreux concurrents.

Treize nous ont envoyé leurs œuvres de variable qualité. Et il est arrivé que n'ayant qu'un seul prix à décerner, nous avons dû pourtant en donner deux. Les juges ont prudemment averti le bureau de la Société du Parler français, que s'il était juste d'attribuer un premier prix à M. Charles Gill, il était de toute nécessité d'en offrir un deuxième à Mademoiselle Blanche Lamontagne. Nos désirs ont été agréés ; et justice a été faite.

M. Charles Gill, que Montréal, sa bruyante patrie, aime toujours entendre chanter, a présenté au concours trois parties d'un long poème dont l'action se passe au Saguenay. Si les trois chants que nous avons eu à apprécier n'ont pas une égale intensité d'inspiration, ni une même originalité de forme, ni une même vigueur éloquente, il y a en tous un art suffisant qui en soutient la pensée. Les strophes de l'*Ave Maria*, qui sont le chant sixième du poème, contiennent des émois de conscience qui nous attendrissent ; dans le chant consacré au Cap Éternité, l'on remarque une ampleur de dessin, une élévation d'idée, et parfois une hardiesse d'images qui nous donnent la sensation de la grande poésie.

Mademoiselle Blanche Lamontagne a signé de la devise « Pour ma patrie », un recueil de trente-sept pièces de vers. C'est bien pour la patrie, pour la terre canadienne, que chante là-bas, au bord des grèves, sur son rocher de Cap-Chat, dans cette nature sauvage et tourmentée de la Gaspésie, Mlle Lamontagne. Le jury n'entend pas que toutes les pièces du recueil sont parfaites ; mais il a vite compris qu'il y a dans ces strophes, où parfois l'inexpérience trahit sa faiblesse, un souffle heureux, abondant, très sain, parfumé quelquefois comme celui qui embaume au printemps la terre canadienne, et quelque fois âpre, un peu rude, comme celui qui passe, certain matin plus frais, sur les battures laurentiennes. Mademoiselle Lamontagne aime les choses de chez nous ; elle les observe avec finesse, elle les idéalise avec piété, elle les chante avec profonde émotion : et le jury lui a voulu marquer toute son estime, et lui laisser deviner toutes ses espérances, en couronnant d'hommage et de lauriers sa muse champêtre.

Certes, nous n'avons pas enrichi les lauréats de notre concours.

Un prix de quarante piastres a été attribué au travail lexicologique de M. l'abbé Jutras ; un prix de vingt piastres a été donné à M. l'abbé Aubert, pour son étude de syntaxe, et MM. Sylva Clapin et Charles Gill, Mademoiselle Blanche Lamontagne ont reçu chacun un prix de vingt-cinq piastres.

On a raillé notre parcimonie, ce que des journalistes ont appelé notre « pingrerie », et ce que j'avoue être notre « pauvreté ». Nos prix étaient plutôt des prix d'honneur que des prix d'argent. Nos concurrents l'ont ainsi compris. On ne peut avoir toujours l'esprit de certains gazettiers. Nos auteurs canadiens, prosateurs ou poètes, sont entraînés à la modestie des salaires ; ils étaient préparés à comprendre nos généreuses mais insolvables intentions. Aussi, selon le mot spirituel de l'un de nos amis, lorsque nous leur offrions un prix d'honneur, ils n'ont pas voulu présenter un compte d'épicier.

Ce qui n'empêche, vraiment, que nous regrettons de n'avoir pu faire davantage pour récompenser tant de louables efforts. Nous croyons que nos auteurs canadiens, que tous ceux qui peinent pour faire plus belle, plus artistique, plus digne de l'esprit de notre race, la littérature canadienne-française, ne sauraient être trop dédommagés d'un obscur et pénible travail ; nous souhaitons que demain s'ouvre l'âge d'or de la littérature canadienne.

Il y a chez nous, dans notre vie intellectuelle, des ressources précieuses pour la pensée et pour l'art. Il y a aussi des ambitions qu'il faut stimuler. Les vingt-trois concurrents qui ont répondu à l'appel de la Société du Parler français démontrent une fois de plus la variété des talents, et la légitime ardeur des désirs de succès. Je regrette de ne pouvoir vous parler de chacun de ces vingt-trois travaux que nous avons lus. Que de hautes pensées, que de sentiments délicats, que de formes heureuses en ces pages où l'art n'était pas suffisamment soutenu ! D'autres concours, nous l'espérons, fourniront à ces auteurs une meilleure fortune. C'est le travail jamais abandonné, c'est l'application constante, c'est l'entraînement quotidien qui fait les artistes en prose ou en vers, et la Société du Parler français s'estimerait heureuse si elle pouvait contribuer, par des concours annuels, à affermir les talents, à éveiller ou à renouveler les jeunes ambitions.

Nous sera-t-il permis de continuer l'œuvre commencée cette année ? Nous l'espérons. Notre Société, qui prend de plus en plus conscience de sa vie, ne reculera jamais devant les tâches fécondes que lui impose sa mission.

L'HÉCATOMBE

Poème de M. J.-A. Poisson

Quand la torche enflammée, aux champs de l'Acadie,
Sans aucune pitié promenait l'incendie,
Que les chaumes détruits, les temples profanés
Eurent fait un désert de ces lieux fortunés,
Sans merci le livrant aux traîtrises de l'onde,
Lawrence dispersait aux quatre coins du monde
Un peuple jusque là paisible et désarmé,
Chassé du sol natal pour l'avoir trop aimé.
Le coteau, le vallon, le ravin, la colline,
Tout ce qui fut le doux pays d'Évangéline,
Beauséjour et Grand-Pré, Beaubassin, Chaumédy
Se mirant dans les eaux de la baie de Fundy,
Il ne reste plus rien de ce qui fut la vie,
Oui, plus rien que l'exil, la liberté ravie,
Un peuple sans foyers, des temples sans autels,
Que Longfellow chanta dans des vers immortels.
Mais le bourreau rêvait de nouvelles victimes
Pour combler ses greniers de grains illégitimes.
Pour le persécuteur ce n'était point assez.
Sur l'île de Saint-Jean au hasard dispersés,
Se croyant à l'abri des suppots de Lawrence,
Vivaient, depuis cent ans, d'autres fils de la France.
Un large bras de mer semblait les protéger,
Quand soudain résonna le pas de l'étranger.
La chapelle où l'on prie et le chaume où l'on chante
Vont devenir déserts, car la horde méchante
A franchi le détroit. Adieu blondes moissons
Qui tombaient sous la faulx au rythme des chansons,
Adieu la douce paix du foyer domestique,
Adieu le grêle son de la cloche rustique !
Ainsi qu'à Beauséjour, ainsi qu'à Beaubassin
Va retentir l'appel lugubre du tocsin.
Avant que le soleil au couchant disparaisse,
Il annonce en un cri de suprême détresse
L'exil de tout un peuple en des pays lointains
Et livré sans ressource à de cruels destins.

Mais avant de quitter pour toujours la patrie
On entre dans le temple, on s'agenouille, on prie,
Et tous, réconfortés par cet acte pieux,
Vont laisser sans gémir le beau sol des aïeux.
Au nombre de trois cents ils sont là sur la grève ;
La haine les poursuit sans repos et sans trève.
Ils attendent l'édit qui devra les livrer
Aux hasards d'une mer prête à les engouffrer.
Enfin l'ordre est venu. — « Mais, dit le capitaine,
Avec un tel vaisseau notre perte est certaine ;
C'est nous envoyer tous au devant de la mort
Qui va planer sur nous dès le sortir du port.
Le navire est peu sûr et la mer est mauvaise.»
— « Voulez-vous que ces gens voyagent à leur aise ?
L'ordre est formel, il faut débarrasser ces lieux,
De ces Français qu'on dit bigots, séditieux.»
— « Il me semble, monsieur, qu'ils sont peu redoutables ;
Dépouillés de tous biens, sans armes, misérables,
Ils sont dignes plutôt d'avoir notre pitié.»
— « Pas de murmure, et vous, faites votre métier
Sans les plaindre. Après tout, qu'importe leur misère ?
Conduisez-les bien loin vers un autre hémisphère.»
— « Pouvons-nous sans danger traverser l'océan ? »
— « Qu'on les disperse au loin, voilà le plus pressant.
Que me fait de ces gens la mort dans le naufrage ?
Pourvu que vous puissiez sauver votre équipage,
Je n'ai cure du reste. Embarquez le troupeau,
Voyez qu'il n'ait pas d'arme et n'ait pas de drapeau.»
Le capitaine hésite encor, la mort dans l'âme
D'être l'exécuteur de cet édit infâme.
D'un regard suppliant il demande un retard,
Le vaisseau radoubé pourrait partir plus tard
Et courir moins de risque. En vain. Inexorable,
Le maître lui répond : — « L'ordre est irrévocable.
Qu'importe le vaisseau, la mer et la saison,
Embarque sans tarder l'humaine cargaison.
Appareille au plus vite et demain prends le large.»
Et le navire étroit sous sa pesante charge,
Dressant avec effort toute sa voile au vent,
Quitte le sol aimé, dès le soleil levant.
Un prêtre est avec eux, les bénit, les console
Et leur montre le ciel comme unique boussole,

Et debout sur le pont par la foule encombré,
De ces trois cents proscrits se voyant entouré,
Il entonne avec âme et d'une voix puissante
L'*Ave Maris Stella*, cette hymne si touchante
Dont l'Acadie a fait son chant national.
Étoile de la mer, astre matutinal,
Planez toujours sur nous, a répondu la foule,
Sur le pont secoué par l'effort de la houle ;
Et tous disent en chœur, prosternés à genoux,
Dei mater Alma, daignez veiller sur nous !
Jusque là des oiseaux la troupe vagabonde
Escortant le vaisseau, de l'aile rasait l'onde.
Ces fidèles amis par la brise transis
Se perchent sur le mât et semblent indécis.
Mais le doux souvenir de l'île enchanteresse
L'emporte, et laissant là le navire en détresse,
Ils reprennent leur vol pour retrouver leurs nids
Sur les rameaux déjà par l'automne jaunis.
Les proscrits, le cœur gros, les suivent dans l'espace.
Oubliant un moment la mort qui les menace,
Ils envient ces oiseaux qui d'un rapide essor
Sans redouter la mer s'en vont tout droit au port.
Et les jours s'écoulaient, jours d'angoisse profonde
Où, perdus sur la mer, entre le ciel et l'onde,
Et le regard hanté par l'abîme sans fond
On cherche un peu d'espoir dans le grand ciel profond.
Un jour le capitaine effaré dit au prêtre :
— « Le navire fait eau. Dans deux heures peut-être
Les flots l'engloutiront. Nul ne le sait encor.
Pour le salut de tous la chaloupe du bord
Au moment du danger ne pourra pas suffire ;
Aussi rassemblez-les de suite pour leur dire
Que le canot n'étant d'aucun secours pour eux
Ils le laissent à nous qui sommes moins nombreux.
Vous viendrez avec nous, la chose est bien comprise.»
— « Mais, reprit le vieillard, qu'il n'y ait pas méprise.
Quand de mon peuple on veut faire un peuple martyr
Je partage son sort et ne veux pas partir.
Oui, sauvez-vous sans moi, sauvez votre équipage.
Quant à nous nous saurons mourir avec courage.»
— « Est-ce le dernier mot ? » Le prêtre répondit :
— « Oui, je reste avec eux. Il ne sera pas dit

Qu'à l'acte d'héroïsme auquel on les convie
Par crainte de la mort je devrai seul la vie.
Mais je vais de ce pas demander aux proscrits
Ce que vous exigez, et je serais surpris
S'ils n'étaient point à la hauteur du sacrifice.»
Et le vieux prêtre ému, sans aucun artifice
Leur dit : — « Mes chers amis, le navire fait eau ;
L'avant déjà s'incline ; il va couler bientôt.
Hors Dieu rien ne pourrait vous sauver du naufrage ;
La chaloupe ne peut que sauver l'équipage.
Laissez-la s'éloigner emportant vos bourreaux.
Vous étiez des martyrs, vous deviendrez héros.
Moi, je reste avec vous dans cette heure suprême,
Car le berger s'attache à son troupeau qu'il aime,
Oui, je veux, mes amis, partager votre sort.
Frères dans le passé, soyons-le dans la mort.»
Alors le plus âgé des proscrits se redresse
Et dit : « Puisque le Ciel veut qu'en notre détresse
Nous mourrions trois cents pour n'en sauver que vingt,
Nous sommes prêts à tout, car ce n'est pas en vain
Qu'on aura fait appel à des âmes françaises.
Sans espoir de secours, loin de toutes falaises,
Léguons sans un regret, en un suprême adieu,
Nos corps à l'océan et nos âmes à Dieu.
Amis, ne pleurons pas, nos larmes seraient vaines ;
Qu'il reste fier, le sang qui coule dans nos veines,
Et montrons en ce jour à nos persécuteurs
Que plus on nous abaisse et plus haut sont nos cœurs.»
Et ces trois cents proscrits, d'un accord unanime,
Sans souci de la mort et sans peur de l'abîme
Qui s'ouvre devant eux pour finir leur tourment
Jurent d'être français jusqu'au dernier moment.
Alors le chapelain fit part au capitaine
Que tous, jeunes et vieux, devant la mort certaine,
Sont prêts à leur laisser l'unique et frêle esquif.
Un Français doit mourir sans être un fugitif.
Puis il revint vers eux, et d'un seul cri la foule
Lui dit : — « Vite quittez le navire qui coule,
Car il vous reste encor des âmes à sauver,
Des peines à guérir, des cœurs à relever.
Nous qui n'avons hélas ! que peu d'instants à vivre,
Nous vous en supplions, il ne faut pas nous suivre.»

Et devant un tel vœu si noble et si pressant
A suivre les marins le saint prêtre consent.
Et la foule en prière, à la mort condamnée,
Reçut, genoux en terre et la tête inclinée,
La suprême espérance et le dernier pardon.
Et Dieu seul leur resta dans ce triste abandon.
Et pendant que, fuyant la mort inévitable,
Le canot se lançait sur la mer redoutable,
Des femmes dominant les cris et les sanglots,
De mâles voix chantaient en défiant les flots.
Ils chantaient la patrie à tout jamais perdue.
Et quand, la mort planant sur la foule éperdue,
Par l'abîme attiré, le navire coula,
Les preux chantaient toujours : *Ave Maris Stella !*

SIXIÈME SÉANCE GÉNÉRALE

VENDREDI SOIR, 28 JUIN

SALLE DES EXERCICES MILITAIRES

Discours de l'honorable M. R. Dandurand, président de la Section de la propagande [1]

Messeigneurs,
Mesdames et Messieurs,

C'est une patriotique pensée qui a donné naissance à ce Congrès de la Langue française, et ce sont des cœurs ardents et courageux qui l'ont organisé et mené à bonne fin.

Ces excellents ouvriers avaient déjà démontré leur savoir faire et leur dévouement dans cette belle entreprise qui s'appelle la Société du Parler Français. Il était naturel qu'ils se fissent les apôtres d'une croisade où tous les fils de France seraient conviés pour la défense et la glorification du verbe français.

L'œuvre accomplie par ce premier Congrès justifiera amplement les ambitions de ses promoteurs. Sans doute ce succès sera pour eux un suffisant salaire, mais ils auront aussi la satisfaction de savoir qu'ils ont gagné la reconnaissance attendrie de la vieille comme de la Nouvelle France.

Il était bon, il était opportun que cette grande réunion de famille fût convoquée à cette heure. Nous savons tous dans quelles conditions est née, sur le sol d'Amérique, la langue française, et comment elle s'y est conservée. Mais souvent nous avons entendu des hommes sérieux se demander s'il y a quelque utilité pour nous à continuer la lutte pour le maintien du parler français en Canada. Ces pessimistes voyant la situation des nôtres s'aggraver de plus

---

(1) Ce discours ne fut pas prononcé ; l'honorable M. Dandurand n'ayant pu se rendre au Congrès, la séance fut présidée par Mgr P.-E. Roy.

en plus, au milieu d'une population hétérogène toujours grandissante, n'avaient pas l'espoir d'un lendemain réparateur.

Une étude assez récente sur le Canada par un publiciste français qui a séjourné parmi nous et qui nous a marqué beaucoup de sympathie semble conclure à l'instabilité de notre condition et à l'affaiblissement graduel et fatal du groupe franco-canadien.

Cette opinion était faite pour nous surprendre et nous émouvoir. Il nous semblait en effet qu'un siècle et demi de luttes victorieuses avait assez prouvé la force de résistance et la vitalité de la langue française dans l'Amérique du Nord.

Le colon français est le seul qui ait réussi à garder sa langue comme trait distinctif de son origine. Tous les autres sont venus se fondre dans le grand tout anglo-saxon.

Nous voyons avec curiosité ce phénomène se produire chaque jour sous nos yeux, d'un enfant allemand, russe ou italien, qui n'apprend de ses parents et de ses maîtres que l'anglais et qui se forge une âme anglaise par l'étude exclusive de l'histoire de l'Angleterre. Ce nouveau citoyen canadien ignorera toujours son passé ancestral. Toute son admiration ira peut-être aux grandes figures anglo-saxonnes qui se seront illustrées dans l'écrasement de sa propre mère patrie. Les greffes de ce genre sont communes sur ce continent, où l'assimilation s'accomplit rapidement et radicalement.

Le Canadien français a su résister à l'absorption. Sa filiation traditionnelle est restée intacte, et il a conservé le signe qui annonce au monde son origine : sa langue maternelle.

Si c'est sa volonté raisonnée, ancrée au plus profond de son être, de garder obstinément l'idiome de sa race, cette partie du Canada qui s'appelle la province de Québec restera française, en dépit des sceptiques et des pessimistes. Le flot anglo-saxon pourra se répandre à travers ce continent, mais il devra s'arrêter à l'entrée de nos maisons et devant la porte de nos chaumières.

Si notre ambition se bornait au désir de croître en nombre et de faire bloc, sur les bords du Saint-Laurent, à seule fin de ne pas nous laisser entamer, il se pourrait bien qu'on eût raison d'escompter notre disparition.

Il ne s'agit pas, en effet, de durer.

L'individu peut bien — dans la nation — consentir à jouer les rôles modestes ou infimes. Chacun se place à sa guise dans l'échelle sociale. Mais la nation elle-même ne peut pas se résigner à vivre dans l'effacement lorsqu'elle est entourée, enserrée par d'autres peuples entreprenants, vigoureux et dominateurs, car alors elle apparaît aux yeux de ceux-ci comme une quantité méprisable ou tout au moins négligeable.

Le Canada français n'est pas dans le cas de la Belgique et de la Suisse françaises, qui marquent le prolongement, hors frontières, de la langue et de l'influence de la France, mais qui participent pleinement de la vie des peuples belge et suisse, et ne se distinguent aucunement de leurs compatriotes par leurs aptitudes et par leurs travaux.

Le groupe français au Canada, transplanté à trois mille milles de la mère patrie, au milieu d'un continent de cent millions d'Anglo-Saxons ou de gens formés à leur image, constitue un petit îlot dans cette mer humaine, et il y serait à peu près perdu si sa position stratégique, sur les rives du grand fleuve qui arrose tout l'intérieur du continent, ne le mettait forcément en évidence. Il échappe d'autant moins à l'attention que sa langue le différencie de ses voisins et le signale comme peuple à part, vivant de sa vie autonome et spéciale.

Petit rameau détaché d'un arbre fameux, plein de sève, qui répand depuis des siècles sa belle floraison sur le monde entier, il ne peut échapper à la comparaison qui vient naturellement à l'esprit de l'étranger. Ce rapprochement s'impose. La pensée va toujours du fils obscur au père déjà célèbre.

Londres tient Paris en très haute estime. Si le génie des deux races prédomine en des sphères distinctes, il s'affirme de façon assez éclatante pour commander l'admiration de l'une pour l'autre.

Peut-on en dire autant des sentiments qui animent la majorité de langue anglaise au Canada envers la minorité de langue française ?

L'Anglo-Canadien, dès sa venue au pays, fut libéralement alimenté par les capitaux de sa mère patrie. Guidé par son sens pratique des affaires, il se créa rapidement une situation prépondérante dans les industries, le haut commerce et la finance. Sa prospérité lui permit de doter largement ses collèges et ses universités, et de préparer ses fils pour la direction des grandes entreprises commerciales et industrielles du pays.

Le Canadien français, de son côté, est resté attaché à la terre, dont il a tiré le pain quotidien et parfois quelque aisance, mais jamais la fortune.

Il a dirigé ses enfants vers les professions libérales plutôt que vers les affaires où s'édifie la puissance financière.

L'Anglo-Canadien croit sincèrement, au moment où nous sommes, que le Canadien français ne fait pas le nécessaire pour son développement matériel et intellectuel. Il est d'avis que nos méthodes d'enseignement en sont la cause, que nos collèges négligent par trop les études scientifiques et ne préparent pas nos enfants d'une manière pratique pour la bataille à livrer sur le terrain économique.

Voilà ce qu'il pense et ce qu'il indique souvent comme la cause de notre faiblesse, disons le mot, de notre infériorité.

C'est le jugement très net qui se dégage de tout ce qui s'écrit et se dit en langue anglaise sur notre compte.

Cette opinion est celle de concitoyens riches et puissants, qui ont tout récemment, par leur propre effort, gravi l'échelle de la fortune et qui ont quelque... commisération pour la foule, dans la plaine, qui n'aspire pas à monter.

Bon nombre d'éducateurs expriment l'avis qu'il y aurait lieu de modifier nos programmes de manière à donner plus de place aux études scientifiques, industrielles et commerciales. Certaines institutions importantes ont, depuis quelques années, évolué dans ce sens. Les nouvelles écoles techniques qui se fondent, et celle des hautes études commerciales, vont élargir les horizons des générations qui nous suivent.

Mais quel que soit l'entraînement que nous donnions à nos fils, il ne nous semble pas qu'ils puissent jamais aspirer à partager la puissance financière avec l'Anglo-Saxon, qui aura sur eux une avance trop considérable et qui continuera à s'appuyer sur les capitaux inépuisables de la métropole.

Notre unique espoir est de voir les nôtres mettre en valeur toutes leurs aptitudes.

Notre race tient en Europe la première place dans les sciences et les arts. Elle n'a pas perdu ses qualités natives en traversant l'Atlantique. Si nos enfants sont dirigés dans le sens de leurs talents naturels, ils ont chance d'atteindre à une prééminence qui les placera sur les sommets. Nous n'avons pas le droit de nous perpétuer comme type de la race française en Amérique si nous devons y traîner une vie anémique et insignifiante.

Il se peut que nous n'ayons pas fait tout l'effort voulu, dans le dernier demi-siècle, pour développer et moderniser notre enseignement, mais il est indéniable qu'en ces dernières années nous avons fait de louables progrès.

Les sacrifices que n'aurait peut-être pas consentis, dans le passé, notre population, elle semble maintenant prête à les faire. C'est un signe consolant, que le père de famille commence enfin à se rendre compte de son devoir et soit désireux de l'accomplir.

La meilleure propagande que nous puissions faire, pour le développement de la langue française, est celle qui éclairera l'opinion publique sur la nécessité d'une éducation sérieuse et pratique.

Notre système scolaire est à base démocratique. C'est le contribuable qui détermine la quotité de l'impôt qu'il affectera à l'éducation de ses enfants. C'est sur lui qu'il faut peser pour qu'il vote

les salaires sans lesquels un corps d'instituteurs capables ne peut se recruter ni se maintenir.

Si tous les travaux de ce Congrès n'aboutissaient qu'à la seule résolution — suivie d'une action énergique et systématique—d'inaugurer une campagne par toute la province pour l'amélioration du sort des instituteurs, cette réunion marquerait une date importante dans l'histoire du Canada français.

L'avenir de notre race est exclusivement entre les mains de nos éducateurs. Cette vérité doit être constamment présente à notre esprit, afin qu'elle soit le principe directeur de toute notre politique.

Le français dans la famille, dans la société, dans la presse, dans le commerce, au barreau comme au parlement, ne brillera et ne s'imposera que dans la mesure où sa culture aura été soignée, à tous les degrés de l'enseignement.

Le français s'étendra au dehors du groupe franco-canadien, pénètrera chez l'élite de la société anglo-saxonne et dans la bourgeoisie, à la condition que la classe dirigeante, chez les nôtres, sache sa langue et la parle dans toute sa pureté.

Nous sommes malheureusement loin, très loin de cet idéal vers lequel nous devons tendre avec toute l'énergie, toute la détermination dont notre âme est capable, car il n'y a pas de moyen terme à proposer pour assurer l'avenir de notre race sur ce sol d'Amérique ; il nous faut exceller ou ne pas être.

LE MIRACLE ACADIEN

Discours de M. l'abbé P.-C. Gauthier

Monseigneur le Président,
Messeigneurs,
Mesdames, Messieurs,

Ce n'est pas sans une vive émotion que je viens vous dire un mot ce soir. C'est l'émotion qui s'empare des membres d'une même famille, quand, après une longue séparation, ils se retrouvent, se serrent les mains, se disent leurs joies et leurs peines.

Que ne puis-je vous exprimer combien je suis touché à la vue de ce qu'il y a de beau, de grand, de magnifique dans ce Congrès! C'est l'âme de la Nouvelle France qui se manifeste dans sa force et dans ses aspirations vers le plus haut idéal. Et moi, fils des proscrits de 1755, je viens de ce petit coin de terre que baignent les eaux du golfe Saint-Laurent, et que nos pères appelaient l'île Saint-Jean, vous apporter le salut de l'âme acadienne. Nous sommes frères, nous appartenons à la même famille française d'Amérique ; et, à certaines heures, dans certaines occasions solennelles, comme en ce Congrès de notre langue nationale, un patriotisme commun nous exalte ensemble, et fait vibrer dans vos âmes comme dans les nôtres les mêmes cordes intimes et profondes.

Voilà comment, aujourd'hui, le cœur de la vieille Acadie et le cœur du vieux Québec battent à l'unisson. Et voilà pourquoi, dans les combats que nous devons livrer pour reconquérir notre place au pays de nos pères et revendiquer nos droits souvent méconnus, nous tournons de temps en temps nos regards vers vous. Car, frères orgueilleux de notre origine commune, nous le savons bien et nous aimons à le rappeler, il nous faut encore rester unis dans la défense des mêmes intérêts et dans la poursuite du même idéal, pour ensemble accomplir les hautes destinées que la Providence semble nous avoir réservées sur cette terre d'Amérique.

Quoi que disent et quoi que fassent certains assimilateurs, les Acadiens ne veulent pas faire groupe à part. Canadiens, nous réclamons notre place au soleil de la patrie commune ; nous aimons

le Canada, et sur toute l'étendue de ce territoire que bornent deux océans, nous aimons la sérénité de ses horizons et la ligne harmonieuse de ses montagnes, la grâce de ses collines et la fraîcheur de ses vallons, la sombre frondaison de ses forêts et la riante verdure de ses prairies, le sourd mugissement de ses cataractes et l'imposante majesté de ses fleuves. Nous aimons sa puissante organisation sociale, qui protège nos foyers ; nous respectons ses lois, qui nous régissent ; nous voyons avec fierté ses libres institutions croître et se multiplier ; et c'est avec un légitime orgueil que nous rappelons les noms des grands hommes, orateurs, écrivains, savants, politiques, dont se glorifie la nation canadienne... Mais pour nous, Acadiens, il y a dans la grande patrie quelque chose de plus : il y a la petite patrie. C'est cette terre bénie, que nos pères ont baignée du sang de leurs veines, arrosée de leurs larmes, fécondée du travail de leurs mains, fertilisée des sueurs de leurs fronts. C'est le théâtre où se déroula, dans la tristesse la plus poignante, le drame de leurs malheurs, drame étrange, sans exemple dans l'histoire, et qui se termina par l'exil d'un peuple. Notre petite patrie, c'est aussi un trésor de traditions, de vertu, de dévouement et de sacrifice, patrimoine sacré que nous ont légué nos pères : c'est l'Acadie, toujours chérie de ses enfants.

Nous nous souvenons avec amour et respect de ces héros, de ces glorieux confesseurs qui ne craignaient pas d'affronter l'exil, la mort même, plutôt que de renier leur foi, plutôt que d'être traîtres à leur Dieu, d'imposer silence à la voix de leur conscience, et de se déshonorer par un serment inique.

Vainement on prodigue les séductions, vainement on multiplie les menaces. Les héros vont au martyre, de pieux cantiques sur les lèvres. Graves et sereins, ils se dirigent vers la grève où les attendent les vaisseaux d'exil, et s'en vont finir leurs jours pleins de douleur à l'étranger, loin de la chère Acadie...

Ces souvenirs, et combien d'autres! font palpiter nos cœurs d'une triste et fière émotion. Ils sont à nous, ces souvenirs, à nous seuls ; c'est notre passé, toujours vivant au fond de nos âmes, et que nous avons seuls le douloureux privilège de pleurer.

Nous aimons le Canada, notre grande patrie ; mais laissez-nous, messieurs, chérir d'un amour plus tendre encore et plus intime notre Acadie, la petite patrie du peuple martyr.

Nous nous rappelons aussi, et nous aimons à le proclamer bien haut, qu'aux jours de persécution et d'abandon, Canadiens français, mes frères, vous nous avez tendu la main. Il y a un demi-siècle, seule l'histoire de nos premiers malheurs attirait quelque attention sur nous. Sans instruction, sans influence, sans encouragement,

notre petit peuple gémissait dans l'impuissance et l'abandon. Mais les fils des exilés gardaient l'espoir d'un réveil ; ils n'attendaient que l'appel des chefs, et la direction de leur voix sage et ferme, pour entrer dans les sentiers du progrès et pour marcher avec confiance vers l'avenir. L'heure choisie par la Providence pour la renaissance de notre race allait sonner. Les sauveurs, les apôtres allaient paraître.

Deux Canadiens français, dont les noms vivront éternellement dans la mémoire de notre peuple, se souvinrent alors que, sur le sol de la vieille Acadie, sur les bords du golfe Saint-Laurent, vivaient des frères que la lumière d'une éducation supérieure n'avaient jamais éclairés. Ils vinrent à nous, avec dans le cœur une charité qui ne se démentit jamais, et sur les lèvres des paroles d'encouragement, de science et de sagesse.

Et bientôt s'élevait, à Memramcook, le premier collège acadien, monument qui devait rappeler au souvenir des générations futures la résurrection de notre peuple.

A partir de ce jour, il a bien fallu admettre que la race acadienne n'était pas une race inférieure ; et depuis lors, les vaillants ne manquent plus, qui savent lutter pour reconquérir nos droits et pour assurer notre position au pays de nos ancêtres.

En 1880, le comité d'organisation de la Saint-Jean-Baptiste invitait les Acadiens à se joindre à leurs frères canadiens-français pour célébrer la fête nationale, à Québec, le 24 juin. « Vous viendrez aussi, Acadiens courageux et fidèles, disait cette invitation bienveillante et peut-être un peu flatteuse, race indomptable que ni la guerre ni la proscription n'ont pu courber ni détruire, rameau plein de sève, violemment arraché du grand arbre, mais qui renaît et reparaît au soleil de la liberté. Tous ensemble, nous célèbrerons la Saint-Jean-Baptiste par des réjouissances dont Québec gardera le souvenir.» Les Acadiens répondirent avec empressement à ce gracieux et touchant message. Les Richard, les Landry, les Poirier, les Doucet, les Bourgeois, les Arsenault, et d'autres encore, tous soldats de la vieille garde acadienne, vinrent prendre part avec vous à des agapes fraternelles, et puiser, à cette source de vrai patriotisme qu'est la cité de Champlain et de Laval, un nouveau courage et des espérances nouvelles.

L'année suivante, se tenait, à Memramcook, notre première Convention générale, et le peuple acadien, se plaçant sous la protection de la Reine du ciel, adoptait comme sa fête nationale le jour de la glorieuse Assomption de Marie.

Il nous restait à choisir un drapeau et un chant national, et nous voulions y retrouver quelque symbole de nos croyances et de notre patriotisme. Ce choix ne se fit pas longtemps attendre.

La persécution n'avait fait qu'augmenter la vivacité de nos souvenirs de catholiques et de Français. La France, il est vrai, semblait avoir oublié les nobles leçons de sa propre histoire. Mais une mère n'est-elle pas toujours belle au regard de ses fils ? Pour drapeau, nous allions adopter le tricolore de la mère-patrie. Ce drapeau « portait-il quelques taches, quelques souillures » ? N'importe ! il n'y paraîtrait pas, car le drapeau serait purifié par l'étoile de Marie, aux couleurs papales, placée dans le champ d'azur. C'était à Miscouche, en 1884 ; pour la première fois, M. l'abbé Richard déployait le nouveau drapeau sur l'Acadie, et une foule enthousiaste battait des mains. Du geste, l'apôtre-patriote attira tous les regards sur l'étoile de Marie, et sa voix, émue, entonna l'*Ave Maris Stella*... L'Acadie avait trouvé le drapeau et l'hymne national qui convenaient à ses traditions, à son patriotisme et à sa foi.

Les vaillants gars bretons qui furent nos pères aimaient la France et Marie ; ils aimaient aussi la mer, ce « prolongement de leur patrie». Aussi, quand vos ancêtres s'établissaient sur les bords enchanteurs du Saint-Laurent, les nôtres choisirent les côtes escarpées du golfe et de l'océan Atlantique. Bien qu'unis à vous par les liens indestructibles d'une foi commune et d'une même langue, nous avons un passé de douleurs que vous n'avez pas vécu, des souvenirs dont vous ne connaissez pas l'amertume, et notre histoire sur la terre d'Amérique n'est pas la vôtre.

Quand, chaque année, en votre fête nationale, vous chantez les gestes glorieux de vos ancêtres, nous sommes heureux de nous réjouir avec vous; mais nous avons voulu avoir, nous aussi, un jour à part, où nous puissions, dans l'intimité de la famille acadienne, pleurer sur les malheurs de nos pères et les souffrances de nos martyrs.

Comme l'écrivait si bien l'honorable M. Pascal Poirier, « la Saint-Jean-Baptiste et l'Assomption ne sont pas deux fêtes rivales, mais deux fêtes qui concourent au même but et se complètent l'une l'autre. Ce sont deux fleuves sortis d'une même source limpide et jaillissante, qui descendent, côte à côte, par le même versant, dans une plaine immense qu'ils fécondent chacun à sa manière, c'est-à-dire avec les eaux qui lui conviennent le mieux. L'un coule à l'Ouest, l'autre s'épand à l'Est. La Saint-Jean-Baptiste embrasse la province mère de Québec, l'Ontario et les Territoires s'étendant jusqu'au Pacifique ; l'Assomption couvre le Nouveau-Brunswick, la Nouvelle-Écosse avec le Cap-Breton, l'Ile-du-Prince-Édouard, les îles de la Madeleine, le Labrador, Terreneuve et la Louisiane. Dans les États de la Nouvelle-Angleterre, déjà leurs eaux se mêlent harmonieusement. Quand l'œuvre de la fécondation sera terminée, que l'immense plaine arrosée par les deux fleuves portera sa moisson, il

arrivera que les épis, dans leur prolifique maturité, auront tous les uns avec les autres une étonnante ressemblance. Les gerbes d'or liées dans les vallées de l'Acadie ne diffèreront pas des gerbes d'or entassées dans les plaines de la province de Québec ; et celles-ci à leur tour seront pareilles aux gerbes cueillies aux prairies du Manitoba. Ce sera partout le froment qui fait les hommes forts et les races généreuses, et ceux qui s'en nourriront seront des frères. Canadiens et Acadiens formeront alors, dans une même pensée française et catholique, la race des Francs en Amérique.»

Je vous ai déjà dit un mot de la fondation de notre premier collège, le collège de Memramcook. Dans ces derniers temps, la Providence, qui veille sur nos destinées, nous ménageait encore d'autres bienfaits. De nouveaux apôtres, de nouveaux bienfaiteurs ont abordé sur nos plages. Frères aimés, fils de l'ancienne mère patrie, ils sont venus, comme les Lafrance et les Lefebvre, faire briller chez nous d'un éclat toujours plus vif la lumière bienfaisante et civilisatrice de l'éducation. Eux aussi, les bons Pères Eudistes travaillent, aux collèges du Sacré-Cœur et de Sainte-Anne, à l'œuvre de régénération intellectuelle et nationale, inaugurée par les Lafrance et les Lefebvre.

Et notre ciel est moins sombre. Le souvenir du passé mouille toujours nos yeux, mais l'espérance renaît, et l'avenir nous sourit. Cent mille, il y a vingt-cinq ans, nous sommes aujourd'hui cent quatre-vingt mille. Nous comptons des représentants dans toutes nos assemblées législatives, et quelques-uns des nôtres sont parvenus à la plus haute magistrature. Dans les professions libérales, nos compatriotes font honneur au nom acadien. Grâce à nos collèges, nous avons maintenant un clergé national. Notre Société nationale, *l'Assomption*, est pour notre race une source de force. Société mutuelle excellente, bien organisée, et dont on trouve des succursales dans toutes nos paroisses, elle se distingue surtout par les secours qu'elle apporte à l'éducation de la jeunesse ; actuellement elle fournit à quarante jeunes gens — et le nombre de ses protégés augmente chaque année — l'avantage de recevoir, dans nos collèges, l'instruction qui les prépare à combattre les bons combats pour Dieu et pour la patrie.

Mesdames et messieurs, je suis de ceux qui ne croient pas au *miracle* acadien : nous avons conservé notre langue, parce que nous sommes Français ; avec l'aide du Ciel, nous sommes restés fidèles à la foi des aïeux, parce que nous sommes Bretons. Merci !

Discours de M. le docteur Armand Bédard

Monseigneur le Président,
Messeigneurs,
Mesdames, Messieurs,

Y a-t-il vraiment des peuples bilingues ? L'on cite toujours la Suisse, mais est-ce là un exemple bien probant ? Il est vrai que la République helvétique reconnaît même trois langues nationales, qu'à l'Université de Zurich, l'enseignement se fait impartialement dans les trois langues, mais le peuple passe-t-il indifférent d'une langue à une autre ou, s'il en parle deux, les parle-t-il également bien ? Ou plutôt, ne parle-t-on que le français dans les cantons français, l'allemand dans les cantons allemands, et l'italien dans les cantons italiens ?

Si tous les droits de ces idiomes sont reconnus par la constitution du pays, il ne s'en suit pas qu'ils soient d'un usage commun parmi les trois groupements nationaux.

Aux États-Unis, toutes les races du monde ont quelques représentants. L'on a pu compter jusqu'à cinquante-trois nationalités dans les écoles publiques de Boston seulement. L'Anglo-Saxon rusé n'a jamais prohibé l'usage de sa langue maternelle à l'immigré. On feint même d'en encourager la pratique, mais on se fie à l'action dissolvante de l'immense creuset. L'on sait que de ce vaste moule, un type, hybride peut-être, mais unique en somme, sortira, dont les lèvres chanteront les gloires et la liberté de la nouvelle patrie en purs accents saxons.

Qu'importe que les anciens, les importés, chantent de leur côté les gloires de la patrie abandonnée, il s'y mêlera toujours d'amers souvenirs de misère, de détresse, de persécution souvent, et les petits, qui n'ont point souffert, qui n'ont connu que l'émancipation américaine, s'ils comprennent encore vaguement la langue des aïeux, s'étonneront que ceux-ci ne soient pas venus plutôt au pays de la liberté.

L'*Ubi bene ibi patria* est surtout vrai pour la seconde génération. Ah ! nous l'avons trop entendue, la formule d'allégeance au drapeau américain, criée à pleins poumons par de petits Italiens, de petits Grecs, des Russes, des Juifs, des Slaves, des Bohémiens, des Scandinaves, des Canadiens, des Allemands... et tant d'autres.

Dans cet élan d'un patriotisme surchauffé, d'après un mot

d'ordre des autorités scolaires, la main droite étendue vers l'oriflamme, qui représente pour eux toutes les libertés que n'ont point connues les ancêtres, la vision du vieux pays s'atténue et les accents de la langue maternelle sonnent souvent faux aux oreilles.

Il est presque humain d'en rougir.

La proximité de la province de Québec, les fréquents échanges, les visites annuelles au pays natal, les grandes sociétés fraternelles, et surtout l'église et l'école paroissiale ont, jusqu'ici, sauvé le français du gouffre où vont sombrer tous les idiomes.

On parle encore français dans l'Est américain et, certes, on le fera encore longtemps ; mais l'enseignement dans les écoles paroissiales est nécessairement bilingue. Les conditions économiques l'exigent, l'impitoyable nécessité l'impose. Dans les séances de fin d'année, les élèves déclament des morceaux français, avec un léger accent anglais parfois, puis chantent avec ferveur, et sans accent souvent: *My country 'tis of thee, sweet land of Liberty*. . . L'invocation à Dieu se fait en doux « parler de France », comme il convient, et les noëls naïfs d'antan résonnent sous les voûtes des temples canadiens avec toute leur saveur archaïque. Le catéchisme, l'histoire sainte, un brin d'histoire du Canada sont enseignés en français, mais l'enseignement de l'arithmétique, de la géographie, de la tenue des livres, des éléments pratiques si l'on veut, se donne en anglais, comme il convient d'ailleurs. La session scolaire anglaise de l'après-midi succède impartialement à la session française du matin ; et, une fois la surveillance finie, quand l'enfant hume l'air de la rue, dans cette ambiance anglaise, neuf fois sur dix, sa pensée s'exhale en accents du pays. L'effort est moindre, et la tendance universelle est toujours du côté de la moindre résistance. Dans une analyse des conditions existantes, c'est surtout l'enfant qui compte, et c'est sur lui que doivent se fonder les conjectures de la survivance de la langue ; et le type de l'enfant que nous observons nous est fourni par la moyenne des paroisses franco-américaines. Il serait vain, pour le moment, de le rechercher dans les grands centres de population canadienne, où des groupements considérables ont maintenu, jusqu'ici, une remarquable cohésion. Il est certain que pour ceux-ci, l'action dissolvante est plus lente. Il y aurait même lieu de s'étonner qu'elle eût parfait son œuvre en un demi-siècle.

Si donc, dans les villes de Fall-River, de Lowell, de Manchester et de Woonsocket, le français est la langue de vastes arrondissements, le fait s'explique facilement. Dans ces villes cosmopolites, on passe du quartier grec au quartier italien et de ce dernier au quartier canadien, et, comme par une ordonnance fatidique, le français s'accommode parfaitement de ce voisinage gréco-latin. Les atteintes

de l'anglais sont beaucoup plus à redouter, et c'est quand il aura insidieusement pénétré dans ces milieux franco-américains, pour des fins de commerce et d'affaires, que la langue maternelle se corrompra davantage et sera parfois supplantée.

Mais suivons l'enfant dans sa famille. Il semblerait que dans ce milieu, si profondément canadien encore, le medium de communication dût être le français, mais, hélas ! il n'est souvent que le truchement des réprimandes maternelles, auxquelles l'enfant répond dans la langue des camarades de la rue, toute fraîche encore sur ses lèvres. Il se reprendra aux repas peut-être, si le père, sévère et qui n'entend pas badinage sur ce point, en impose la règle absolue. En se contraignant, en se surveillant beaucoup, il se servira du vocabulaire familial, qui est souvent le seul que la mère entende ; mais l'usage des deux langues alternativement parlées par les parents et les enfants est si fréquent que cela ne constitue même pas une anomalie. Il est certain pourtant que si ce n'en est pas une maintenant, étant donnée la récente immigration des parents, cet état de choses ne pourra se continuer sans que l'une ou l'autre langue succombe.

Enserré dans les mailles de ce réseau avec tant d'autres, le Canadien se démène, lutte avec un acharnement dont l'apathique indifférence des autres nationalités fait ressortir davantage l'héroïsme. Sa résistance a été merveilleuse et unique, car on ne peut le comparer aux Allemands de l'Ouest, qui forment dans ces régions de vastes majorités. Encore une fois, nos observations comme nos termes de comparaison nous sont fournis par les groupements épars, et non point par les grandes agglomérations, à quelque race qu'elles appartiennent.

Spectateur impuissant et ému de l'autodafé des idiomes, que nous en avons vu des Scandinaves, des Polonais, des Juifs, des Italiens même, ces Latins que l'on croirait irréductibles, perdre, dès la seconde génération, jusqu'au souvenir de la langue maternelle ! Cette rapide assimilation modifie jusqu'au type physique, et l'Américain de demain, être composite, produit de tous les sangs, commence déjà à se calquer sur les quelques purs sangs qui restent.

La pacifique invasion des États de la Nouvelle Angleterre par les hordes canadiennes n'est donc pas un phénomène isolé dans l'histoire des États-Unis. Toutefois, depuis quelques années, les nôtres cèdent la place qu'ils occupaient dans les manufactures aux immigrants d'outre mer pour monter de quelques degrés dans l'échelle sociale. Leur genre de vie s'est modifié : on n'habite plus comme autrefois les grands bâtiments des corporations, on est devenu propriétaire ou bien on loge dans d'élégants appartements modernes ; on n'est plus entassé les uns sur les autres, ou, si on l'est encore, on

l'est d'une autre manière. Les conditions sont beaucoup plus sanitaires et se prêtent moins à la promiscuité d'autrefois. Mais la langue perd à ce changement tout ce que l'hygiène y gagne. Si, dans les quartiers populeux, le frottement est encore intime et que les ménagères s'interpellent souvent en français d'une fenêtre à l'autre, les relations sociales ont en général changé d'allure.

Le leurre des vues animées, des places d'eau, des variétés qui foisonnent partout, attire les jeunes, et les bonnes soirées de famille se font plus rares; et, faut-il le dire, quand les amis se rencontrent sous un toit hospitalier, que l'entrain et la gaieté règnent, ces sentiments ne se traduisent pas toujours en accents gaulois. La dernière ballade américaine, souvent insipide et sentimentale, a presque banni la vieille chanson canadienne.

Il faudrait nier l'emprise de l'argot populaire d'une langue ou d'une autre pour admettre que le Canadien, narquois, spirituel, va se refuser le plaisir de l'expression courante, souvent très pittoresque. Il en fera plutôt un affreux anglicisme, s'il ne se permet pas tout simplement la périphrase anglaise. Et une fois que la boutade, qui n'est souvent qu'une allusion aux événements du jour, est lancée, les reparties jaillissent comme des étincelles, en une langue que Shakespeare aurait probablement désavouée, mais que, avec sa merveilleuse intuition, il eût comprise, et que tous les Américains entendent. L'humour américain, si gai, si bon enfant, est pourtant aussi une pierre d'achoppement pour le français.

Tant de facteurs insidieux, tant de lents procédés de désagrégation sapent la langue, qu'elle s'effrite et s'use comme une falaise toujours et impitoyablement battue par les vagues, et que, comme celle-ci, elle subit des transformations dont de sérieuses études morphologiques pourraient seules préciser l'étendue.

Il y a aussi un nombre assez considérable de défections individuelles, il y a des émigrés qui ont fait souche d'Américains dès leur arrivée et qui sont une perte absolue, et pour la nationalité et pour la langue.

Le tableau vous semble peut-être un peu chargé, et la perspective plutôt déconcertante, mais enfin c'est un relevé aussi exact que possible qu'il faut faire et non point un rapport fantaisiste. Les effusions patriotiques des orateurs de la Saint-Jean-Baptiste nous font vibrer, mais l'expérience de tous les jours, l'observation impartiale refroidissent singulièrement l'enthousiasme. Désemparés devant les faits, l'on se demande parfois si nous n'allons pas, comme tant d'autres, insensiblement nous fusionner.

Jusqu'ici, notre combativité, tenue en éveil par les essais d'anglicisation dans le domaine religieux, nous a certainement sauvegardés.

La persécution est bonne pour les petits peuples, et c'est une tactique inhabile de l'assimilateur que de provoquer la fierté de race. Les concessions apparentes sont beaucoup plus efficaces. Quand tout est paisible, que rien ne nous émeut, l'on s'endort souvent dans une sécurité factice.

Les sociétes fraternelles sont aussi, à mon sens, l'un des étais les plus sûrs de la langue. Il faut bien le dire : le Franco-Américain n'a pas perdu l'amour de la discussion en traversant les lignes, il ergote sur des minuties ; les associations fraternelles sont de grandes institutions démocratiques où chacun a voix au conseil, et les sociétaires n'entendent point qu'une coterie mène leurs affaires. Aussi les salles d'assemblée sont parfois le théâtre de joutes homériques, les voutes retentissent de fulminantes apostrophes et de ripostes non moins vives où le vocabulaire s'enrichit de très pittoresques expressions. Et c'est par là que nous sommes encore bien Français : de fulgurants, d'incorrects parlementaires, impatients sous le frein du code rigide qui préside aux délibérations anglaises ! Et ces sociétés sont heureusement nombreuses et florissantes ; on y enrôle les jeunes. Prions qu'elles se multiplient et que par la fédération elles assurent aux migrateurs, c'est-à-dire à ceux qui vont d'un centre manufacturier à un autre, la continuité de leur immatriculation.

Mais tout l'organisme social des Franco-Américains repose surtout sur l'église française et l'école paroissiale qui en est le corrollaire obligé. Et quand on sait que cette église, cette école, il les a élevées de ses deniers, qu'elles ont surgi comme par enchantement, souvent en quelques mois, qu'il fait sienne la dette contractée, que, par un ingénieux système de cotisations qui pourtant grèvent son budget, il amortira en quelques années, l'on ne s'étonne plus que l'émigré soit fier de son œuvre. C'est la fierté du patriote, doublée de l'orgueil du propriétaire. Ces monuments représentent pour lui des sacrifices, de l'abnégation, des heures souvent inquiétantes, puisqu'il veut partager toutes les responsabilités. L'heure de l'échéance sonnera pour la collectivité et chacun veut faire honneur à sa part d'obligation.

Vraiment ils ont accompli des merveilles, et s'il ne faut pas douter que le sentiment religieux ait été leur première impulsion, le souci de la conservation de la langue est toujours entré pour beaucoup dans ces entreprises onéreuses.

C'est par là, plus que par tout autre agent, qu'elle s'est maintenue. C'est à cette grande trinité de facteurs qu'elle devra sa survivance dans l'Est américain, s'il y a vraiment des peuples bilingues,

car nous ne pouvons admettre qu'on ne parle point l'anglais couramment. C'est aussi à eux qu'elle devra de ne disparaître que la dernière dans l'immense holocauste des idiomes, si l'anglais doit être un jour le verbe unique de cette Union américaine, qui résout les problèmes ethniques et les problèmes philologiques avec une sérénité qui n'a d'égale que celle avec laquelle elle déjoue tous les calculs qui ne reposent que sur les données historiques ordinaires.

Mais consolons-nous, nous n'aurons pas, comme Marius sur les ruines de Carthage, le triste privilège de vivre assez longtemps pour être témoins de cette hécatombe ; et nous, qui luttons depuis tant d'années, nous de la Société historique, qui faisons revivre l'action française en Amérique, qui rappelons constamment aux Américains, dans leur langue, ce qu'ils doivent à la France, quand viendra l'heure de l'adieu suprême, si nous ne pouvons jeter qu'un regard de désespérance vers l'avenir, nous mourrons du moins avec une prière française sur les lèvres.

———

LA MISSION DE LA LANGUE FRANÇAISE AUX ÉTATS-UNIS

Discours de l'honorable M. H.-T. Ledoux

Monseigneur le Président,
Messeigneurs,
Mesdames, Messieurs,

L'émotion que j'éprouve en adressant la parole pour la première fois sur le sol des ancêtres, et surtout dans la vieille capitale, berceau de la grande famille canadienne, est bien difficile à décrire. Mais la présentation si flatteuse du président de cette séance et l'invitation si chaleureuse de votre Comité d'organisation me font espérer de votre part toute la charité par laquelle vous vous faites remarquer, ici, dans Québec. Et, croyez-le, nous n'oublions pas le vieux Québec, la patrie de nos aïeux, le Saint-Laurent et «son majestueux cours », et c'est avec un bonheur profond que nous venons aujourd'hui mêler notre vie à la vôtre, vous dire nos luttes du passé, nos victoires du présent, nos rêves d'avenir.

Il y a aux États-Unis plus d'un million et demi de descendants de Français, dont près d'un million dans la Nouvelle Angleterre et l'État du New-York. Cette émigration en masse d'un peuple dans un pays étranger à sa langue, à ses mœurs et à ses habitudes, sort absolument de l'ordinaire ; aussi est-il difficile de ne pas voir dans ce fait un dessein de la Providence.

S. G. Mgr Quigley, archevêque de Chicago, disait il y a quelques années à nos compatriotes de la grande métropole de l'Ouest : — « Avant tout, Canadiens français, conservez vos traditions, propagez votre langue ; c'est par elle que vous êtes restés en Amérique un peuple distinct et que vous avez conquis l'admiration de tous. C'est en conservant votre langue et vos traditions que vous pourrez remplir votre mission, qui est celle de donner à l'Amérique tout ce que la vieille France avait d'admirable et ce que vous avez si bien conservé. » Ces paroles du noble archevêque de Chicago montrent bien ce qu'est la mission de la langue française dans ce grand pays des États-Unis.

Compagne des missionnaires et des découvreurs dans leurs pérégrinations, elle fut la première à faire résonner le ciel des États-Unis, des accords de sa mélodie. Elle fut le trait d'union entre le Créateur et ses missionnaires martyrs, car c'est en français qu'ils demandaient au Ciel la force et le courage nécessaires à l'accomplissement de la mission sublime que leur dictait leur noble dévouement. La langue française devait réunir dans un même sentiment de foi, d'amour et d'abnégation, toutes les énergies que la Providence destinait à l'évangélisation du Nouveau Monde. Plus tard elle fut le bouclier protecteur, la sauvegarde de cette foi pour laquelle tant de sang fut versé. Aujourd'hui elle est la forteresse contre laquelle l'assimilation lutte sans merci, et aussi sans succès, car les mères franco-américaines enseignent encore à leurs petits enfants le Notre Père en français.

L'histoire des Franco-Américains est pour beaucoup semblable à celle des Canadiens français ; elle semble être un miracle perpétuel. Quand l'exode des fils de la province de Québec vers les États-Unis commença, ceux qui restaient au pays natal disaient, avec de l'amerture plein le cœur ; — « Pauvres gens, ils sont perdus pour nous, et pour Dieu. » Non ! chers compatriotes de la province de Québec, ces pauvres gens, dont vous avez déploré le départ, ne sont pas perdus pour Dieu, ni pour vous. A l'ombre du drapeau étoilé, ils ont grandi, ils sont restés fidèles à leurs traditions ancestrales comme à leur foi, et aujourd'hui ils viennent apporter, avec un bonheur inexprimable, le concours de leur enthousiasme à l'apothéose de la langue maternelle.

Ceux qui ont quitté le sol de Québec pour aller s'établir aux États-Unis cédaient pour la plupart à une triste nécessité ; ils voulaient améliorer leur sort. Ils étaient donc à peu près sans ressources, ces émigrés, et ne comptaient que sur le Ciel pour les diriger. Jetés sans direction, sans chefs, dans un pays où le matérialisme et la course à la fortune formaient l'idéal des masses ; préoccupés de gagner le pain quotidien de familles nombreuses ; enfermés dans les filatures ou les usines immenses ; perdus dans les chantiers, pourraient-ils, ces ouvriers, sans instruction pour la plupart, résister à l'assimilation ? Et si cette première génération pouvait être sauvée par la force des souvenirs de famille, que deviendraient les enfants instruits à l'école neutre, élevés dans une atmosphère différente de celle où avaient vécu leurs pères, et sans prêtres pour leur enseigner le chemin du devoir ?

D'après les prévisions humaines, ils devaient inévitablement être perdus dans le grand tout américain : tel le sable est confondu avec la chaux dans le mortier qui unit ensemble les pierres

de nos grands édifices. Comme on avait désespéré de la survivance du peuple canadien-français après la cession, de même on désespéra de l'avenir des émigrés canadiens aux États-Unis.

Et c'est bien dans la conservation de la foi catholique et dans la survivance de la langue française chez les émigrés que l'on trouve la meilleure preuve que Dieu a assigné à notre langue maternelle une mission importante à remplir dans la formation du peuple américain. Si cette mission n'existait pas, pourquoi ces miracles incontestables de la protection divine en faveur de notre élément ? Notre accroissement prodigieux, notre fidélité même aux traditions, nos institutions nationales, nos écoles, nos églises, les dévouements héroïques et les sacrifices sublimes qu'il a fallu faire pour tout cela, voilà autant de miracles perpétuels.

Il y a cinquante ans que les Canadiens français émigrés aux États-Unis commencèrent à s'organiser d'une manière pratique. D'humbles ouvriers devinrent en un jour des chefs, et sans trop le savoir jetèrent les fondations d'institutions qui devaient rendre possible la survivance d'un peuple. Pendant que les francophobes, effrayés par les proportions qu'avait prises l'émigration des Canadiens français, criaient sur tous les tons;—« Dans vingt-cinq ans on ne parlera plus le français aux États-Unis », ces ouvriers devenus des héros, aidés de quelques prêtres au cœur grand comme le monde, non, au cœur grand comme des cœurs français, fondaient des paroisses, construisaient des églises où l'on priait son Créateur en français, érigeaient des écoles où l'on enseignait les doctrines de l'Église en français, des écoles où des religieux et des religieuses dévoués façonnaient la jeune génération qui devait déjouer les plans des assimilateurs.

Ah ! dans nos luttes pour la conservation de notre race, il y eut des défaites pénibles, mais aussi de brillantes victoires. Et après un demi-siècle de travail ardu, malgré les désavantages sans nombre, malgré l'abandon, laissez-moi le dire, où nous laissèrent nos frères de la province de Québec, nous comptons maintenant plus de trois cents paroisses et presque autant d'écoles, où plus de cent mille enfants apprennent à connaître et à aimer la langue de nos aïeux. Un million et demi d'âmes françaises, dans un pays saxon, prient en français, pensent en français, espèrent en français. Oui, on ignore trop en France, et même dans la province de Québec, quelle immense réserve de force et d'amour il y a pour la langue française dans les groupes franco-américains.

Accomplissant, presque sans s'en rendre compte, la mission de la langue française aux États-Unis, les Franco-Américains se sont

fait des trouées dans les sphères mêmes qui semblaient leur être inaccessibles.

N'avons-nous pas un des nôtres à la tête d'un des beaux diocèses des États-Unis, S. G. Mgr Georges-Albert Guertin, évêque de Manchester ? L'État du Rhode-Island ne s'est-il pas donné un Franco-Américain pour gouverneur, Son Excellence l'honorable M. Aram-J. Pothier ? Et son Honneur le juge Dubuque, de Fall River, ne fait-il pas honneur à la magistrature américaine en même temps qu'à la race française ? Nous comptons parmi les nôtres des financiers habiles, des hommes de profession et des journalistes qui ont fait leur marque. Le gouvernement américain a choisi dans nos rangs des hommes qui le représentent dignement en Europe et ailleurs. Nous avons des organisations puissantes, capables de soutenir la lutte. La vitalité prodigieuse de notre race ne s'est pas perdue aux États-Unis ; elle permet d'avoir foi dans l'avenir.

Je le répète, notre rôle, le rôle de la langue française aux États-Unis est bien tel que défini par Sa Grandeur Mgr Quigley : — « Donner à l'Amérique tout ce que la vieille France avait d'admirable et que nous avons conservé. » Notre destinée, la destinée de la langue française, dans l'immense édifice que nous sommes à construire là-bas, est bien de jouer le rôle d'une forte et puissante colonne, qui soit un appui inébranlable quand viendront les perturbations que préparent inévitablement les écoles neutres et la course à la richesse.

A l'abri du drapeau étoilé, symbole de liberté, drapeau que nous aimons de toute notre âme, nous avons le droit de parler la langue française et de l'enseigner à nos enfants.

Loin de nous l'idée de vouloir créer un État dans l'État; loin de nous le rêve de pouvoir imposer notre langue aux autres éléments qui nous entourent ; nous voulons tout simplement apporter à l'âme américaine les beautés artistiques de l'idéal français et l'énergique formation de la philosophie catholique. Que les autres éléments apportent ce qu'ils ont de mieux, de plus fort, de plus grand, et avec le poli français nous formerons ensemble le plus bel idéal qu'un peuple ait jamais rêvé.

La Providence a démontré que les minorités peuvent survivre, et même dominer, quand elles savent faire leur devoir, et avec quel enthousiasme n'avons-nous pas applaudi ces paroles si fières du grand tribun canadien, M. Henri Bourassa, à Notre-Dame de Montréal, en 1910 : — « Nous ne sommes qu'une poignée, c'est vrai ; mais ce n'est pas à l'école du Christ que j'ai appris à compter le droit et les forces morales d'après le nombre et par les richesses. Nous ne sommes qu'une poignée, c'est vrai, mais nous comptons pour ce

que nous sommes et avons le droit de vivre. » Nous aussi, nous ne sommes qu'une poignée ; Québec a cessé de nous envoyer de nombreux émigrants, mais nous aurons toujours l'immigration intellectuelle, qui nous permettra de continuer la lutte et nous osons espérer que cette immigration ne pourra que s'accentuer, après ce Congrès, où vous allez reconnaître nos humbles efforts en faveur du doux parler de France.

Aux États-Unis, plus que dans tout autre pays peut-être, on sait respecter les fortes convictions et donner sa confiance à ceux qui persévèrent, qui ne craignent point la lutte.

M. Blair, du New Hampshire, ancien sénateur des États-Unis, disait un jour, dans un grand banquet d'industriels : — « Les Canadiens français forment un des éléments les plus sains et les plus actifs de notre population. Ils sont appelés à rendre de grands services à la République Américaine ; toutes leurs tendances et leurs aspirations sont vers nous ; le fait qu'ils sont catholiques ne nuit en rien à leur utilité comme citoyens. Au contraire, ils s'assimilent facilement nos institutions et nos coutumes, tout en restant fidèles aux principes de leur foi. »

Nous allons continuer notre lutte pour la conservation de notre caractère distinctif, qui est d'être français et catholique. Nous voulons que la langue française puisse accomplir sa belle et noble mission aux États-Unis. Elle est pour nous sacrée, puisqu'elle nous vient de Dieu ; nous ne pourrions l'abdiquer sans nous déconsidérer à nos propres yeux, sans nous déshonorer vis-à-vis de nos enfants. Cette langue est notre patrimoine, et il n'existe aucune autorité humaine qui puisse nous la ravir.

La langue française continuera son œuvre aux États-Unis. Les assimilateurs en seront pour leurs peines et leur temps. Ils peuvent se dire que dans vingt-cinq ans le français sera plus parlé que jamais. Nous en sommes convaincus. Et, sans doute, le temps viendra où, fidèle à la prévoyance divine, un prêtre de Dieu, un Franco-Américain, priera en français sur le tombeau du dernier assimilateur.

Et la langue française aura accompli sa mission aux États-Unis.

LA LANGUE FRANÇAISE ET L'AVENIR DE NOTRE RACE

Discours de M. Henri Bourassa

Monseigneur le Président,
Messeigneurs,
Mesdames et Messieurs,

J'ai peine à croire que les organisateurs de ce magnifique congrès n'ont pas eu une arrière-pensée de prudence lorsqu'ils ont choisi pour moi un sujet confiné dans la région de l'avenir. Mais comme je n'ai nulle prétention au don de prophétie, on me permettra bien de procéder dans la prévision de l'avenir en m'appuyant sur les enseignements du passé et sur les leçons de l'heure actuelle.

On m'a demandé de vous entretenir de la langue française et de son influence sur l'avenir de la race. Si vous en avez la patience, nous allons étudier la question à un double point de vue.

Nous allons d'abord considérer quelle peut être l'influence de la langue sur l'avenir de la race elle-même ; puis nous étudierons ce qui, à mon sens, est l'aspect le plus important de la question : le rôle de la langue dans les relations qui doivent exister entre la race française et les races qui habitent avec elle le continent américain.

De la nécessité de conserver la langue afin de conserver la race, est-il nécessaire de vous entretenir longtemps ? Dans le domaine de la diplomatie et de la politique, peut-être Talleyrand avait-il raison de dire que la parole a été donnée à l'homme pour déguiser sa pensée. Mais lorsqu'il s'agit de la vie des nations, Dieu merci, le don de Dieu n'a pas défailli : la parole reste aux nations et aux races pour exprimer tout ce qu'il y a de plus noble et de plus généreux en elles; et elles ont cessé de vivre le jour où elles ont perdu leur langue.

Peut-être m'objectera-t-on, et avec raison, l'exemple d'une race dont je veux dire un mot sympathique ce soir (peut-être parce que ce n'est pas le temps de le faire) : je veux parler de la race

irlandaise, qui a subsisté et conservé son caractère ethnique, bien qu'elle ait perdu depuis longtemps sa langue. Les circonstances qui ont entraîné cette perte, il n'y a pas lieu de les relater ce soir. Je veux seulement rappeler que si la race irlandaise a pu, à travers trois siècles de persécution et de déchirements, conserver son caractère propre, c'est précisément à cause de cette persécution ; c'est en luttant pour son existence même et pour la conservation de sa foi qu'elle a maintenu son identité.

Mais voyez la situation de la race irlandaise aux États-Unis. Certes, cette situation, au point de vue des hommes qui la composent, est étonnante. Les Irlandais y ont conquis une influence considérable, dont nos compatriotes se plaignent parfois ; mais ils feraient peut-être mieux d'imiter leur exemple, dans ce qu'il a de bon, que de se borner à de vaines dénonciations et à alimenter des haines qui n'ont jamais enfanté rien d'utile.

Mais si les Irlandais sont devenus peut-être le groupe politique prépondérant des États-Unis, la race s'est noyée dans le grand tout d'origine anglo-saxonne, qui est le peuple américain.

Considérez maintenant le peuple écossais, si remarquable par ses talents, par son énergie, par la diversité de ses facultés intellectuelles et morales. En perdant leur langue et en s'assimilant intellectuellement à la race anglo-saxonne, les Écossais ont fourni à l'Angleterre et à l'empire britannique un coefficient moral et intellectuel dont on ne saurait nier la valeur ; mais la race écossaise a disparu comme race et est devenue simplement l'un des éléments constitutifs du peuple britannique.

Le jour où une race cesse d'exprimer sa pensée et ses sentiments dans sa langue, dans cette langue qui a grandi avec elle et s'est formée avec son tempérament ethnique, elle est perdue comme race. La conservation de la langue est absolument nécessaire à la conservation de la race, de son génie, de son caractère et de son tempérament.

Y A-T-IL AVANTAGE A CONSERVER NOTRE LANGUE ?

Un jour, dans une réunion intime, un Canadien français éminent exprimait le regret que ses compatriotes eussent perdu tant d'années à lutter pour la conservation de leur langue ; car, disait-il, il est bien difficile de supposer qu'ils y réussiront toujours. Ils finiront par adopter la langue de la majorité — et alors pourquoi ne pas s'y résoudre dès maintenant ? — ou ils resteront isolés, comme

les Hébreux sur la terre d'Égypte ; ils seront privés de maints avantages dont ils pourraient jouir s'ils se fusionnaient avec les autres races, par la langue, par les mœurs et par les habitudes de la vie commune. Du reste, ajoutait-il, conservant leurs qualités propres, et acquérant celles des Anglo-Saxons, ils exerceraient une influence prépondérante.

Certes, abstraction faite de toute fierté nationale, cette opinion, envisagée sous un angle étroit, est peut-être soutenable. Mais, messieurs, notre fierté et notre instinct ne nous avertissent-ils pas que le jour où nous aurons perdu notre langue, nous perdrons précisément ce caractère propre, ces facultés spéciales qui peuvent faire de nous un élément désirable pour la construction de la nation canadienne et le développpement de la nation américaine ? Le jour où nous aurions perdu notre langue, nous serions peut-être des Anglais médiocres, des Écossais passables ou de mauvais Irlandais, mais nous ne serions plus de véritables Canadiens.

Rappelez-vous cette parole lapidaire que vous applaudissiez naguère, cette parole prononcée par l'éminent délégué de l'Académie française, M. Lamy : « Chaque langue sollicite, révèle et consacre le génie d'une race ». En effet, c'est la langue qui donne aux œuvres de l'esprit d'une race cette marque indélébile qui en fait toute la valeur, comme l'art d'un pays n'a de valeur propre que si les œuvres qu'il inspire reflètent le génie particulier de la nation.

AVONS-NOUS LE DROIT DE CONSERVER NOTRE LANGUE ?

S'il y a pour nous nécessité de conserver notre langue, et si nous trouvons notre avantage dans cette conservation, en avons-nous le droit ?

Voilà une question qui mérite d'être envisagée sous plusieurs aspects. Le droit naturel, personne ne le nie. Encore ici qu'on me permette de citer une parole de M. Lamy : « L'avantage des armes et la masse de la population ne confèrent à aucun peuple le droit ni le moyen d'imposer son langage ».

A côté du mot « moyen, » je poserais peut-être un point d'interrogation, et l'histoire de l'Irlande suffit à justifier mon doute ; mais sur le droit, assurément, aucune hésitation ne peut exister, au moins chez quiconque a l'esprit bien fait et le cœur à la bonne place.

Avons-nous, au Canada, le droit *légal*, le droit *constitutionnel*, d'exiger la conservation et la propagande de la langue française dans toute l'étendue de la Confédération canadienne ? Je sais bien que le traité de Paris ne contenait aucune stipulation à ce

sujet ; je sais également que la capitulation de Québec et celle de Montréal n'en parlaient pas ; je n'ignore pas que la constitution de 1774 et celle de 1791 étaient muettes à ce sujet ; je sais que la constitution de 1841, parlant, pour la première fois, de l'usage de la langue française au Canada, la proscrivait, dans les sphères officielles.

Dans le travail très intéressant qu'il vous a communiqué, l'honorable M. Belcourt a traité ce sujet avec beaucoup de science et de clarté ; et c'était utile. Il est bon en effet que nous soyons bien renseignés sur ce que nous garantit la lettre de nos lois. M. Belcourt a surtout envisagé la question en juriste. Permettez-moi de vous demander de sortir des bornes étroites de la lettre des traités et des constitutions, et de remonter aux principes fondamentaux de la constitution anglaise, à ces larges principes de droit acquis mais non écrit, qui sont le plus glorieux apanage de tous les citoyens britanniques.

La constitution anglaise elle-même, qu'est-elle, sinon une série de principes de droit privé, social et politique, pratiqués pendant des siècles et consignés de temps à autre dans les Statuts de la Grande Bretagne ? S'il fallait s'en tenir à la lettre des Statuts, quel est le droit moral, quel est le droit politique ou le droit social qui aurait la moindre base solide, dans tout l'Empire Britannique ?

Toute notre histoire prouve qu'en dehors de la lettre des traités et des lois, nous possédons un droit positif à la conservation et à la propagande de la langue française à travers toute l'étendue de la Confédération canadienne.

1775

Douze ans après le traité de Paris, il n'y avait encore qu'une poignée de marchands anglais sur le vieux rocher de Québec, mais il y était resté quelques milliers de colons de France, abandonnés, forcément je veux bien le croire, par la mère patrie. Une armée de rebelles anglo-saxons assiégeait la ville. Les communications avec Montréal étaient interrompues par l'armée du général Amherst. Sir Guy Carleton, voyant qu'il ne pouvait compter ni sur la force de ses canons ni sur l'armée anglaise pour se défendre, fit appel au peuple de Québec. Il demanda à tous les citoyens en âge de porter les armes de s'enrôler volontairement, et il ordonna à ceux qui n'avaient pas assez de courage ou de conviction pour prendre les armes de sortir de la ville. Les vingt-cinq ou trente marchands anglais sortirent et allèrent sur l'Ile d'Orléans attendre, à l'abri des coups, le résultat de la lutte. Qui triompherait ? le Roi ou la

Ligue ? Mais les « mangeurs de soupe aux pois » prirent les armes et coururent à la défense des remparts d'où, quinze ans auparavant, le canon anglais les mitraillait. Fidèles au serment prêté, à la voix du clergé qui leur avait conseillé d'accepter le nouveau régime, ils sauvèrent la ville de Québec de l'attaque américaine ; et pendant toute la durée de la guerre ils défendirent la colonie et le drapeau britannique contre les armes des colons de la Nouvelle Angleterre et des soldats de Lafayette. Telle fut la première source de leur droit moral. Elle n'a pas été consignée dans les Statuts ; mais il semble qu'elle ne devrait jamais s'effacer du cœur et de la mémoire de ceux qui aujourd'hui se glorifient à juste titre de vivre, au Canada, sous le drapeau de la Grande Bretagne, mais qui semblent parfois oublier qu'il fut un jour où, sans le dévouement des Canadiens français, il ne serait pas resté en Amérique un pouce de terre pour y planter la hampe d'un étendard anglais.

1812

Le danger éloigné, un autre représentant de la Couronne, d'esprit moins large que Sir Guy Carleton, et de mémoire plus courte, entreprit une campagne d'assimilation des colons français. Panet et Bédard, qu'assurément on n'appellera pas, même en nos jours de « conciliation », des fauteurs de discorde et des démagogues, furent emprisonnés parce qu'ils réclamaient pour leurs compatriotes le droit de vivre comme des citoyens britanniques libres. Mais un nouveau nuage monta à l'horizon. La guerre éclata entre l'Angleterre et les États-Unis. Alors, se rappelant les dangers de 1774, les autorités anglaises trouvèrent de nouveau qu'il était de bonne politique d'étendre le domaine des libertés et des droits des Canadiens français, qui constituaient encore la majorité de la population. Les colons prirent de nouveau les armes pour la défense de l'Angleterre ; ils aidèrent, une deuxième fois, à préserver le Canada de l'invasion des Anglo-Saxons protestants du Midi. C'est à Chateauguay que fut voté le deuxième *amendement*, non écrit, à la constitution canadienne.

LA RÉBELLION DE 1837

On m'objectera peut-être la rébellion de 1837 ? Je ne parlerai pas ici des causes de cette agitation. Ce n'est aujourd'hui l'occasion de porter aucun jugement sur l'opportunité de la prise

des armes. Mais dans toute cette bataille héroïque qui la précéda, qui dura un demi-siècle, et qui fit reconnaître non seulement aux Canadiens français mais aux Canadiens de toute origine, leurs droits de citoyens britanniques, je prétends que non seulement nos compatriotes ne firent pas acte de rébellion, mais qu'ils continuèrent ici la lutte admirable que le peuple britannique avait soutenue pendant trois siècles contre le pouvoir absolu. En montant sur les échafauds dressés par Colborne, les « rebelles » de 1837 ont acquis les mêmes titres à la reconnaissance de la démocratie anglaise que les héros des grandes luttes pour la liberté, en Angleterre, en Écosse et en Irlande.

LAFONTAINE VIOLE LA LOI

Vint alors l'union des deux Canadas et la constitution de 1841, qui, la première, fit mention de la langue française — pour la proscrire. Cette constitution, avec ses injustices, avec ses règlements de compte faux, elle fut tout de même acceptée loyalement et généreusement par la majorité des Canadiens français, et entre autres par un homme d'État qu'on nous cite volontiers comme le père et le protagoniste de la politique de conciliation. Et cependant, quel fut le premier acte public de Louis-Hippolyte Lafontaine, député et ministre de la Couronne, dans le premier Parlement établi sous l'empire et l'autorité de la constitution de 1841 ? Ce fut de violer la loi et de parler en français, contre la loi. Il en appela d'une loi écrite inique à un droit non écrit mais éternellement juste.

Quelques années plus tard, un ministère encore plus conservateur que celui de Lafontaine, le ministère Draper-Viger, faisait adopter, par l'Assemblée législative de Québec, une adresse demandant le rétablissement de la langue française. On n'avait pas peur, en ce temps-là, de s'adresser à l'esprit de justice des Anglais contre leurs mauvaises passions. Et Anglais comme Français s'unissaient et votaient à l'unanimité la condamnation de cette loi injuste et vexatoire. Après un nouveau délai de quelques années, le Parlement britannique se rendait à la voix unanime du Parlement du Canada et abrogeait cette loi inique. Enfin, en 1867, le principe de l'égalité des deux langues était écrit dans la constitution elle-même.

LA CONSTITUTION DE 1867 ET LA LANGUE

Quelle est la portée exacte des termes de l'Acte de 1867 ? C'est ce que nous n'avons pas besoin de discuter ce soir. Tout ce qu'il

est utile de rappeler à ceux qui l'ont oublié et de souligner afin de le faire entrer davantage dans les esprits, c'est que pour tout ce qui concerne les lois et l'administration fédérales, le principe de l'égalité absolue des deux langues est reconnu en toutes lettres; et cela suffit. En effet, si la loi reconnaît le principe, le bon sens autant que la justice disent que ce principe doit recevoir la sanction de tous les moyens propres à en assurer l'application. Autrement, prétendre que, sous l'empire de la constitution de 1867, les droits de la langue française n'existent que pour Québec, c'est dire que le pacte de 1867 fut un leurre, que les Cartier, les MacDonald, les Brown, les Howe, tous les auteurs de cette constitution magnifique, s'entendirent pour tromper le peuple du Bas Canada !

Pour moi, je ne le crois pas ; je crois que la véritable interprétation de la loi constitutionnelle qui nous régit, c'est celle qu'en donnait, vingt-quatre ans plus tard, son auteur principal, Sir John-A. MacDonald, dans les paroles mémorables que citait l'autre jour M. le président du Sénat et dont je me borne à rappeler la substance. C'est que, depuis 1867, il n'y a plus au Canada de race conquise ni de race conquérante, de race dominante ni de race dominée, mais qu'au contraire il existe, sous l'empire de la loi elle-même, une égalité parfaite en tout ce qui concerne les droits politiques, les droits sociaux et les droits moraux des deux races, et particulièrement en ce qui concerne l'usage public et privé des deux langues.

Si le français et l'anglais constituent le double vocabulaire du peuple canadien tout entier, comment peut-il se trouver des provincialistes assez étroits pour affirmer que l'une quelconque des Législatures du Dominion du Canada peut priver les citoyens de langue française de n'importe quelle province des moyens de donner à leurs enfants la connaissance et la possession parfaite de cette langue, dans toutes les écoles où leurs deniers sont acceptés au même titre que les deniers de ceux qui parlent anglais ?

Si les deux langues sont officielles, aux termes mêmes de la constitution, ces langues ont le droit de coexister partout où le peuple canadien manifeste sa vie publique : à l'église, dans l'école, dans les Parlements, devant les tribunaux, et dans tous les services publics.

Si elles ont le droit d'exister, chacune d'elles a le droit de demander à l'État, quel qu'il soit, fédéral, provincial ou municipal, qui ne sont tous que des fractionnements de l'État entier, c'est-à-dire du pouvoir dérivé de toutes les races et de tous les individus qui composent la nation canadienne — chacune des deux langues a le droit de demander à l'État, sous quelque forme qu'il existe, avec quelque autorité et sous l'empire de quelque loi qu'il exerce son

pouvoir, la reconnaissance complète et absolue de la coexistence et de l'égalité des deux langues.

MOYENS DE CONSERVER LA LANGUE — L'ÉCOLE

Je ne veux vous parler ce soir que de deux des moyens d'assurer la permanence, la vie et la fécondité de la langue française au Canada.

Le premier et le plus important de tous, c'est l'enseignement, c'est l'école. En 1875, huit ans après l'inauguration de la constitution, Edward Blake — un autre grand homme d'État qui n'avait pas peur de la vérité, même quand elle était dangereuse pour lui — Edward Blake proclama en pleine Chambre qu'il fallait adopter, dans toute l'étendue de l'Ouest canadien, le principe de l'école séparée, avec le droit pour les deux races et les deux croyances religieuses de donner leur enseignement avec l'aide de l'État ; parce que, disait-il, c'est le principe même sur lequel s'est conclu le pacte fédéral entre le Haut et le Bas Canada, entre les Canadiens français et les Canadiens anglais, entre les protestants et les catholiques du Canada ; et si le principe est bon pour le vieux Canada, il devrait être également bon pour le Canada de l'avenir.

Ceux qui, dans les provinces anglaises, s'opposent à l'enseignement du français dans les écoles publiques et les écoles séparées, ceux-là mêmes sont les violateurs de l'esprit fondamental de la constitution canadienne ; et ceux de nos compatriotes qui viennent nous prêcher la doctrine de l'avilissement, qui viennent dire qu'il est monstrueux de réclamer pour la langue française des droits égaux à ceux de la langue anglaise, ceux-là sont également des violateurs de l'esprit de la constitution. Non, le pacte conclu entre ces deux grands hommes d'État, Sir John-A. Macdonald et Sir Georges-Étienne Cartier, ne fut pas un pacte d'asservissement ; ce fut au contraire un traité loyal et honorable, conclu par les fils de deux grandes nations se donnant la main pour terminer à jamais les divisions et les haines de l'histoire, afin que de cette union féconde, naquît un grand peuple, conçu dans une pensée de justice.

Ceux qui, dans les provinces anglaises, prêchent l'exclusion du français, ceux qui, dans notre province française, enseignent la leçon de l'avilissement, trahissent également la constitution et la foi jurée.

Ils sont également traîtres à nos ancêtres et traîtres à l'âme nationale, — et par l'âme nationale, je ne veux pas dire seulement la nôtre, mais la grande âme canadienne, composée des plus nobles éléments de la race anglaise comme de la race française, des Irlandais comme des Écossais.

Nous conserverons la langue française et nous la propagerons dans la mesure où nous lutterons pour sa conservation et pour sa propagande, et non pas en allant quémander, avec une bassesse indigne d'un peuple libre, la faveur de vivre avec toute notre âme et toutes nos traditions.

VERS LES SOURCES FRANÇAISES

Le deuxième élément nécessaire à la conservation de la langue, c'est de l'alimenter sans cesse à la source d'où elle provient, à la seule source où elle puisse entretenir sa vitalité et sa pureté, c'est-à-dire en France.

Vous avez entendu à ce sujet des discours trop éloquents, des études trop bien faites, pour que je m'y attarde. Qu'on me permette simplement de toucher en passant à la question souvent agitée — peut-être plus dans le milieu discret des maisons d'enseignement que dans le grand public — du danger que nous courons pour notre foi et notre moralité, à cause du dévergondage de la littérature française contemporaine. A cette crainte je ferai une première objection, qui n'est pas philosophique, je l'avoue, mais qui ne manque peut-être pas d'un certain bon sens ; c'est que, si, par crainte du poison, on cesse de se nourrir, on meurt de faim, ce qui est une façon toute aussi sûre que l'autre d'aller au cimetière. Si nous laissons dépérir la langue, faute de l'alimenter à sa véritable source, elle disparaîtra ; et si la langue périt, l'âme nationale périra; et si l'âme nationale périt, la foi périra également.

D'ailleurs, le danger de l'empoisonnement est-il si grand ? Si, dans la littérature française contemporaine, le poison n'est pas ménagé, est-il nécessaire d'ajouter que le contrepoison y surabonde ? Au lieu de chercher à fermer la porte aux œuvres littéraires françaises, afin d'empêcher les œuvres mauvaises de passer, ouvrons-la plutôt toute grande à ce qu'il y a d'admirable, de généreux, d'idéaliste, de fort, de grand, dans cette production éternelle du génie français, dont il semble que Dieu ait voulu faire, dans l'ordre intellectuel, la continuation du génie grec, et dans l'ordre moral, le foyer principal de la pensée chrétienne et de tous les apostolats généreux.

Mais, dira-t-on, il peut y avoir danger au point de vue de l'unité nationale. Cette alimentation aux sources de la pensée française peut entretenir chez les Canadiens français des arrière-pensées, des sentiments de regret; les isoler de l'empire britannique et même de la Confédération canadienne. Ceux qui parlent ainsi prouvent

qu'ils ignorent les premiers éléments de l'histoire d'Amérique, et qu'ils ignorent aussi le cœur humain.

Prétendre qu'en allant puiser à cette source de lumière intellectuelle qu'est la France, ou encore qu'en allant y chercher l'alimentation nécessaire à sa langue, le Canadien français va devenir plus français, ou moins britannique et moins canadien, est à peu près aussi sensé que de croire que l'Américain cultivé a des arrière-pensées de retour à la Couronne d'Angleterre, parce qu'il continue à lire Shakespeare ou Thackeray, au lieu d'alimenter sa pensée dans la littérature des *dime novels* qui inondent les trains de chemins de fer aux États-Unis. L'Américain instruit est aujourd'hui plus anglais, intellectuellement, qu'il ne l'était il y a vingt-cinq ans. Il a compris que s'il peut, à lui seul, produire des œuvres matérielles gigantesques, développer d'une manière vraiment étonnante son territoire, son industrie et son commerce ; s'il peut stupéfier le monde par sa vitalité politique, industrielle et commerciale, il ne peut pas ignorer quinze siècles de civilisation britannique, d'où il a tiré le meilleur de son sang et de sa pensée. En est-il moins Américain, moins dévoué à sa magnifique patrie ?

De même, le Canadien français comprend que si sa langue ne doit pas devenir pour lui une langue morte ou un patois, comme on la classe dans les boutiques de *parisian french* de Toronto, elle doit continuer à s'alimenter dans la patrie où elle s'est formée.

UNE LITTÉRATURE CANADIENNE

Mais si notre langue doit être de plus en plus française comme forme de langage, elle doit être canadienne objectivement, et même le devenir davantage.

Elle doit enfanter une littérature canadienne, elle doit nous servir à écrire et à lire l'histoire canadienne, elle doit nous apprendre à bien rédiger et à bien plaider les lois canadiennes, elle doit nous faire comprendre l'esprit et la lettre des lois et de la constitution canadiennes. Et *canadien* ne doit pas s'entendre ici au sens étroit de notre province ou de notre race, mais au sens complet et national du nom, qui appartient à toutes les races qui peuplent le Canada. Nous devons donc, à l'aide de cette langue française perfectionnée et vivante, rechercher les origines de la civilisation anglaise et américaine ; nous devons étudier l'histoire de l'Angleterre et l'histoire des États-Unis ; nous devons apprendre à mieux connaître Anglais et Celtes, et à nous faire mieux connaître d'eux.

NI ISOLEMENT NI FUSION

Et ceci m'amène à la deuxième partie de cette étude. J'ai dit que, pour la conservation et la culture de la langue, nous devons à la fois nous rapprocher de la France intellectuelle et *nationaliser* notre langue comme toutes les autres manifestations de notre vie nationale. De même, lorsque nous définissons le terrain de nos revendications, nous devons toujours tenir compte de notre situation à l'égard des autres races qui partagent avec nous la possession du sol. Nous devons redouter également l'isolement et la fusion. Nous ne devons pas, au Canada, nous laisser absorber par aucune autre race ; mais nous ne devons pas y vivre non plus comme les Hébreux en Égypte, acceptant comme compensation de leur asservissement le partage des oignons succulents. Nous devons jouer, au Canada, le rôle d'alliés, de frères, d'associés. Le devoir nous incombe donc de chercher quelle peut être la pensée de ceux qui redoutent et qui combattent la conservation et la propagande de la langue française. Les uns y voient un danger pour l'unité de foi et de discipline ; les autres, un obstacle à l'unité nationale.

La question religieuse, je n'y toucherai pas ce soir, non pas par crainte des opinions, mais parce que vous avez entendu à ce sujet des autorités supérieures à la mienne. Du reste, j'ai déjà eu l'occasion d'exprimer, je crois, la pensée de la plupart de mes compatriotes sur cette question.

A ceux des vénérables chefs de l'Église du Canada et de l'Amérique qui croient que le maintien de la langue française offre de graves dangers, au point de vue des mœurs ou de l'unité religieuse, je me permettrai de rappeler respectueusement que, s'il y a de mauvaises productions françaises, il y a aussi de mauvaises productions anglaises ; que les livres français les plus immoraux sont lus dans les traductions anglaises peut-être plus que dans les originaux français; que s'il existe, en France, une littérature malsaine, propre à affaiblir l'esprit de famille, si la langue française est, par certaines de ses œuvres, la langue de la volupté et du relâchement des mœurs, l'anglais est encore, dans une large mesure, la langue du protestantisme, du matérialisme vécu et, surtout aux États-Unis, des adorateurs les plus enthousiastes du veau d'or. Les catholiques de langue anglaise, plusieurs même de leurs pasteurs, ont-ils mieux résisté à l'influence de cette mentalité que les Canadiens français à la pénétration de la littérature française malsaine ?

Dans l'ordre politique, celui de nos hommes publics qui exprima avec le plus de force, de logique et de sincérité la crainte de l'influence

dissolvante de notre culture bilingue fut Dalton McCarthy. Il a laissé derrière lui une école nombreuse et fanatique. Est-il nécessaire de répéter, après tant d'autres, que la conservation de la langue française n'est pas un danger pour l'unité nationale ? qu'au contraire jamais les Canadiens français ne sont plus fidèles, ou pour employer l'expression anglaise, plus « loyaux » aux institutions britanniques ou à leur nouvelle patrie américaine, que lorsque tous leurs privilèges nationaux, et particulièrement leur langue, sont respectés ?

M. Lamy vous disait, l'autre jour, que « c'est en sachant nous laisser nous-mêmes que l'Angleterre nous a conquis ». Sans doute, cette science, l'Angleterre a pris un temps assez long pour l'apprendre, elle ne l'a pas pratiquée tout de suite dans son intégrité ; il a fallu plusieurs circonstances extérieures et une longue évolution pour lui faire comprendre que c'était là non seulement faire œuvre de justice, mais encore prendre le seul moyen d'assurer la sécurité de sa domination. Ne regrettons pas, du reste, la lutte d'un siècle, qu'il a fallu poursuivre pour nous assurer le reconnaissance de notre langue. Car il y a deux choses qui font durables les fondations de la race anglaise : premièrement, une lente progression, et secondement, la combinaison de deux sentiments singulièrement développés dans le peuple anglais : l'esprit de justice et l'intérêt de la race. Ne lui reprochons pas ce que nous pourrions considérer comme le moins généreux de ces deux sentiments, car c'est précisément cette dualité d'instincts qui fait sa force et sa grandeur. Car lorsqu'il a usé son esprit de domination à une résistance énergique et à l'affirmation persévérante d'un droit, il n'est pas de peuple plus large et plus loyal dans l'observance de la trève ou le respect de la foi jurée.

PLUS FRANÇAIS QUE CATHOLIQUES

On s'étonne parfois que de tous les privilèges, celui que nous réclamons avec le plus d'insistance et qui nous est le plus contesté, ce soit celui de la langue. C'est au point qu'on nous reproche, à l'occasion, de nous montrer plus français que catholiques.

S'il en juge par certaines manifestations extérieures, l'observateur superficiel peut croire en effet qu'il en est ainsi.

L'explication est très simple. D'abord, nous croyons que la langue, sa conservation et son développement sont pour nous l'élément humain le plus nécessaire à la conservation de notre foi ; et deuxièmement, dans la simplicité de notre pensée et de notre

cœur, ayant conservé, dans cette province « moyenâgeuse », la foi catholique telle qu'elle s'enseignait autrefois, nous croyons que l'Église a des promesses de vie éternelle. De plus, nous pensons que dans toutes les revendications de l'Église, les premières démarches, comme la direction générale, doivent venir de ceux en qui nous voyons concentrée l'autorité léguée par Jésus-Christ à ses apôtres, et transmise par eux aux évêques et au clergé des siècles qui se sont succédé—tandis que la langue, c'est notre bien à nous : et si nous ne le défendons pas, personne ne le sauvera pour nous.

Notre langue, elle, n'a pas reçu de promesse divine de conservation, sauf celle queDieu a faite à tous les peuples et à tous les hommes qui ont assez de cœur et d'énergie pour défendre leur âme et leur corps, leur patrimoine national et celui de leur famille ; mais cette promesse ne réserve rien à ceux dont l'âme est assez vile pour troquer leur droit d'aînesse contre un plat de lentilles, et pour mendier comme une faveur ce qu'ils devraient réclamer comme un droit.

LA LANGUE FRANÇAISE ET LE MAINTIEN DE LA CONFÉDÉRATION

Non seulement le maintien de la langue française n'offre aucun danger pour l'unité religieuse et nationale du pays, mais j'affirme que la conservation et l'expansion de la langue française dans chacune des provinces anglaises du Canada est la seule véritable garantie morale de l'unité de la Confédération canadienne et du maintien des institutions britanniques au Canada.

Les institutions humaines ne se conservent que dans la survivance des principes vitaux d'où elles ont surgi. La Confédération canadienne, je l'ai prouvé, est la résultante d'un contrat entre les deux races anglaise et française au Canada, traitant sur un pied d'égalité et se reconnaissant des droits égaux et des devoirs réciproques. La Confédération canadienne ne durera que dans la mesure où cette égalité des droits sera reconnue comme la base du droit public du Canada, depuis Halifax jusqu'à Vancouver.

Il semble difficile, à première vue, d'expliquer l'aveuglement de ceux qui, de bonne foi, — ils sont nombreux — veulent opérer la destruction graduelle de la langue française, ou de ceux, plus modérés, qui veulent bien la laisser subsister dans la province de Québec, mais s'efforcent de l'empêcher de pénétrer ailleurs. Et pourtant, cette mentalité s'explique facilement.

D'abord, l'ignorance de l'histoire et l'absence de toute philosophie privent la plupart des hommes d'État et des publicistes anglo-

canadiens de la connaissance vraie des profondeurs de l'âme humaine et de la notion des répercussions lointaines des événements dans l'histoire des nations. Ils ne connaissent pas le passé, ou ils l'oublient ; et par conséquent leur vision de l'avenir est courte et bornée.

En second lieu, l'habitude de la sujétion coloniale les empêche de voir en dehors des bornes du pays où ils vivent. La plupart des Anglo-Canadiens ne connaissent que deux pays, l'Angleterre et le Canada ; et beaucoup d'entre eux hésitent encore à décider lequel des deux est leur véritable patrie.

Enfin, le défaut de culture intellectuelle, et la soif intense de l'or, qui pénètre la société canadienne comme la société américaine, nous font méconnaître très souvent — et particulièrement aux hommes politiques qui recherchent surtout les mobiles d'intérêt immédiat — l'immense supériorité des forces morales latentes qui couvent sous la force brutale apparente.

Il y a des Anglo-Canadiens qui croient, de bonne foi, que la langue anglaise étant la langue de la mère patrie doit être aussi la langue de la colonie. Ils semblent oublier ce fait capital : que la langue anglaise n'est pas seulement la langue de l'Angleterre, mais qu'elle est aussi la langue des États-Unis.

NOS RELATIONS AVEC LES ÉTATS-UNIS

Qu'on me permette une parenthèse. Les observations que je veux faire à ce sujet ne sont pas dictées par un sentiment d'animosité contre la grande République. Non, ces haines de races, cette habitude de diminuer les peuples étrangers, sont l'une des preuves les plus évidentes des bornes de notre esprit public et de notre «colonialisme»—pardonnez-moi cet anglicisme. J'admire le peuple américain. Il est venu à son heure, dans les desseins de la Providence, offrir sa contribution au concert des nations. Mais je crois sincèrement que l'intérêt véritable de l'Amérique et celui du genre humain veulent que les États-Unis et le Canada restent deux nations distinctes. Je sais que la véritable pensée américaine, celle qui reste à l'abri des tentations de la cupidité, laquelle veut toujours agrandir le territoire national, la véritable pensée américaine est identique sur ce point aux sentiments du peuple canadien.

Or, si le Canada doit rester séparé des États-Unis, il est grand temps que nos compatriotes anglo-canadiens ouvrent les yeux et les oreilles, et surtout élargissent leur esprit, afin de comprendre qu'un danger véritable menace l'unité du peuple canadien et la conservation de son existence politique. Ce danger, c'est la péné-

tration lente mais sûre de l'américanisme vécu dans toutes les phases de notre vie nationale, politique et sociale.

Voici qui va peut-être vous étonner : mais en réalité Québec, la vieille ville de Champlain, si française, est plus canadienne et plus britannique que Montréal. Montréal est plus canadien et plus britannique que Toronto. Toronto est plus canadien et plus britannique que Winnipeg. Pourquoi ? Parce qu'à Québec, grâce à la prépondérance de la langue française, vous vous êtes mieux préservés de l'invasion américaine que Montréal. Toronto, la cité « loyale » par excellence, est, non seulement aux yeux du voyageur de passage, mais surtout à ceux de l'observateur attentif, à moitié conquise par les idées américaines, par la mentalité américaine, par les mœurs américaines, par la prononciation américaine, par la façon de voir, de sentir et d'agir des Américains dans la vie de tous les jours ; et ce danger est bien autrement redoutable que n'importe quel traité de commerce ou n'importe quelle atteinte à la constitution, parce que c'est la conquête morale, intime, des individus qui composent la nation.

Par suite de la communauté d'idiome, il y a un contact beaucoup plus immédiat entre le Canada et les États-Unis qu'entre le Canada et l'Angleterre. Il y a plus encore. Les communications entre les provinces maritimes et le Québec, et la Nouvelle Angleterre, entre l'Ontario et l'État de New-York, entre le Manitoba et le Minnesota, entre la Colombie Anglaise et l'Orégon ou le Washington, sont beaucoup plus fréquentes et plus intimes qu'entre les différentes provinces de la Confédération canadienne. Si nous ne mettons pas à l'unisson toutes nos forces vives, si nous ne faisons pas tous les efforts que les hommes de bonne volonté des deux races peuvent tenter, la pensée américaine nous aura non seulement séparés de l'Angleterre, mais elle aura désuni la Confédération canadienne, avant qu'on ait réussi à repousser de l'Ontario et du Manitoba l'invasion des habitants du « moyenâgeux » Québec.

Toutes ces luttes que nous, Canadiens français, avons dû soutenir depuis vingt ans, dans le domaine de l'enseignement, contre qui les soutenons-nous ? Contre la pensée anglaise, contre la tradition anglaise ? Non.

Le principe de l'école dite « nationale », l'opposition à l'école séparée ou bilingue, dans l'Ontario et dans les provinces maritimes, dans le Manitoba comme dans les nouvelles provinces du Nord-Ouest, où faut-il en chercher la source ? Dans l'idéal américain, qui façonne toutes les intelligences, toutes les volontés dans le même moule, par la même formation intellectuelle, tandis que l'ensei-

gnement public en Angleterre est basé sur le principe de la liberté individuelle, de la formation des individus et des groupes suivant leurs aspirations et conformément à leurs facultés.

Si les projets des anglicisateurs devaient réussir, nous pourrions dès aujourd'hui leur faire une prédiction qui se réalisera assurément : c'est que s'ils réussissent à angliciser les Canadiens français, ils n'en feront pas des Anglais, mais des Américains.

Il est inutile de se faire la moindre illusion à ce sujet. Nous sommes détachés de l'Europe depuis cent cinquante ans. Nous aimons l'Angleterre d'un amour de raison et si on me permet d'ajouter ma pensée personnelle, j'ajouterai que j'aime l'Angleterre d'un amour d'admiration. Mais ce n'est pas seulement par l'admiration et par la raison que se forme le tempérament d'une race. On l'a dit depuis longtemps : les hommes se gouvernent par l'instinct beaucoup plus que par les lois et par l'intelligence. Et le jour où le peuple canadien-français aura appris, par une série d'humiliations successives, que ses droits ne sont respectés que là où il est le plus fort, mais qu'ils sont violés partout où il est en minorité ; le jour où il aura constaté définitivement que dans la seule province de Québec il peut parler sa langue, mais que dans le Manitoba, la Saskatchewan, l'Alberta, et même dans l'Ontario, ses droits sont méconnus, ou réduits à la mesure de ceux des Italiens, des Galiciens ou des Doukobors, ce jour-là, il sera devenu américain, car il ne verra plus aucun avantage à rester britannique.

LES GROUPES FRANÇAIS ET L'UNITÉ CANADIENNE

Et pourtant, l'obstacle le plus sûr que l'on pourrait opposer à la conquête lente mais sûre des provinces anglaises—celles de l'ouest surtout—par l'idée américaine, ce serait l'implantation, dans chacune de ces provinces, de groupes canadiens-français aussi puissants que possible, à qui l'on accorderait des écoles à eux, à qui l'on donnerait des curés de leur langue, afin qu'ils fondent des paroisses à eux, et qu'ils fassent autant de petites provinces de Québec. Alors, il y aurait partout des hommes pour qui l'idéal américain, le culte du veau d'or, les profits du commerce et de l'industrie ne seraient pas le principal objectif. Il y aurait alors, dans toutes les parties du Canada, des gens encore arriérés, assez *bêtes* — pardonnez-moi l'expression, Messeigneurs, — pour garder un idéal au-dessus de celui de la fortune et du succès ; des gens qui continueraient à faire, en dehors de la province de Québec, ce qu'ils ont fait depuis cent cinquante ans dans la province de Québec : maintenir les

institutions britanniques intactes, tout en réclamant toujours, là comme ici, le droit d'exprimer librement leur pensée sur tous les éléments de la politique générale du Canada et de l'empire.

Je lisais, il y a quelques semaines, dans l'un des principaux journaux d'Ontario, une lettre écrite par un missionnaire anglican, attirant l'attention du « loyal » peuple d'Ontario sur l'invasion de l'Ontario par les Canadiens français : « Ontario, disait-il, ne veut pas d'une France de Louis XIV, importée de Québec. »

Comment ? Une France de Louis XIV ? Mais la province de Québec a adopté, depuis cinquante ans, le code civil, tandis que les provinces anglaises en sont encore au vieux droit coutumier d'Angleterre, aux lois les plus désuètes de la vieille procédure anglaise.

Une France de Louis XIV ? Mais nous avons ici, depuis plus d'un siècle, la liberté absolue de tous les cultes, de toutes les religions, quand en Angleterre on discute encore pour décider si les dissidents du pays de Galles vont cesser d'emplir la bourse déjà bien garnie des prélats de l'Église d'Angleterre.

Une France de Louis XIV ? Il y a soixante ans que nous avons réglé, pacifiquement, sans spoliation, sans révolution, le problème de la tenure seigneuriale, tandis qu'un tiers du peuple anglais périt de faim parce que son Parlement ne sait pas comment disposer des droits du duc de Westminster ou d'autres grands propriétaires terriens qui détiennent la moitié du territoire.

Une France de Louis XIV ? Mais avant même que nous eussions un gouvernement responsable, la province de Québec était la seule partie de l'empire britannique où les juifs étaient libérés de toute entrave politique, tandis qu'en Angleterre les catholiques étaient exclus de toutes les grandes charges de l'État et que le peuple anglais recourait à l'émeute parce que l'Église catholique, la « prostituée des sept collines », osait rétablir sa hiérarchie dans le Royaume Uni.

Et tandis qu'on repousse ce péril imaginaire, qu'on redoute l'envahissement des Canadiens français « moyenâgeux », on laisse le Canada anglais devenir, par ses habitudes, par sa langue et par sa mentalité, beaucoup plus sûrement que par n'importe quelle mesure fiscale « *an adjunct of the United States* ».

C'est à croire vraiment que, dans la pensée profonde de certaines gens, existe encore cet instinct étroit qui dictait à un marchand écossais, de Montréal, la parole instructive que rapporte le biographe de lord Durham. Le gouverneur faisait valoir la nécessité, pour le maintien des institutions britanniques, de concilier les Canadiens français, surtout dans ce qui lui semblait leur tenir le plus au cœur : la conservation de leur langue. Et cet

Écossais de répondre, avec une brutale franchise: « *My lord, Canada must be English, even if it should cease to be British.* » En d'autres termes: « Faisons disparaître la langue française, au risque même de voir le Canada devenir américain. »

Je le répète, ceux qui recherchent la destruction de la langue française sont les pires violateurs de la constitution canadienne ; ceux qui mettent des entraves à la propagation de la langue, d'un bout à l'autre du Canada, sont, les uns sans le savoir et d'autres peut-être le sachant, les plus sûrs agents destructeurs des institutions britanniques et de l'unité de la Confédération, et les instruments les plus efficaces que les Américains puissent employer pour absorber graduellement la Confédération canadienne.

LA REVANCHE DU FRANÇAIS

Messieurs, il me reste un point à traiter. Pénétrant plus avant dans l'avenir, j'ose espérer — et je pense que vous partagez avec moi cette légitime ambition — que le Canada deviendra un jour un pays civilisé. S'il en est ainsi, nous devons jeter les yeux au-delà de nos frontières et nous demander si un jour ne viendra pas où nous devrons, soit comme pays indépendant ou même comme colonie de la Grande Bretagne, entretenir des relations étrangères de plus en plus importantes.

Déjà, si vous lisez les bulletins que publie le ministère du commerce, à Ottawa, vous y constaterez que beaucoup d'agents commerciaux du Canada, à l'étranger, ajoutent aux renseignements donnés aux commerçants canadiens : « Ici, il faut correspondre en espagnol ou en français ; là, en italien ou en français ; ailleurs, en portugais ou en français. »

Ceci indique d'avance au commerce et à l'industrie canadienne que le jour où nous entretiendrons des relations commerciales étendues, non seulement avec l'Angleterre et les États-Unis, mais avec d'autres pays, la langue française deviendra un auxiliaire nécessaire. Les commerçants et les industriels de Toronto, de London, de Winnipeg, constateront qu'il est plus avantageux, dans leur propre intérêt, de faire écrire leurs lettres par des Canadiens français parlant le « patois » de Québec que de s'aventurer dans ces tours de force linguistiques qu'ils croient naïvement être du *parisian french*.

Montons plus haut. Un jour viendra sans doute où nous rechercherons, au-dessus des intérêts de boutique et des luttes mesquines d'une politique de clocher, l'idéal suprême qu'une nation doit atteindre pour mériter la consécration de son titre. Un jour viendra,

espérons-le, où Américains comme Canadiens, nous pénètrerons dans la sphère que M. Lamy définissait l'autre jour, celle où se meuvent « les grandes affaires du genre humain ». Un jour viendra où le Canada et les États-Unis ambitionneront de montrer au monde entier une civilisation aussi complète que celle des pays d'Europe ; un jour viendra enfin où le Canadien et l'Américain sentiront de plus en plus que l'homme ne vit pas seulement de pain mais de toute parole venant de Dieu ; que l'homme n'a pas seulement besoin de tramways, de lumière électrique, de chemins de fer, de bateaux à vapeur et de sociétés en commandites, mais qu'il a surtout besoin de manifester son âme dans les sphères les plus élevées de la pensée humaine ; un jour viendra, je l'espère, où Canadiens français comme Canadiens anglais, nous désirerons avoir un art canadien, une littérature canadienne, où nous voudrons que le génie canadien apporte sa contribution à la science du monde.

Ce jour-là, le parler français prendra sa place et sa revanche. Il triomphera par ce caractère d'universalité que M. Lamy a si parfaitement analysé; les Américains et les Anglo-Saxons du Canada s'efforceront alors d'apprendre cette langue, aussi nécessaire à la vie intellectuelle et morale du monde moderne que la langue grecque le fut à la civilisation romaine. Les législateurs de Washington et d'Ottawa feront ce que les Romains faisaient lorsqu'après avoir conquis la Grèce et l'avoir réduite aux proportions d'une des provinces les plus infimes de l'empire, ils s'inclinaient devant la supériorité du génie grec, ils confiaient leurs écoles aux pédagogues d'Athènes, ils étudiaient la philosophie grecque, ils admiraient la peinture grecque, ils imitaient la statuaire grecque, ils inscrivaient les lois de l'empire dans la langue grecque, à la porte même du Forum. Et ce jour-là, les Anglo-Saxons du Canada nous béniront d'avoir, nous, à travers tant de péripéties et de combats, soutenus souvent contre leur mauvaise volonté, préservé la langue française, cette semence immortelle de civilisation chrétienne et moderne.

LE SOUVENIR DE JEANNE D'ARC

Il y a quelques jours, j'avais le bonheur d'assister aux fêtes grandioses et touchantes par lesquelles on célébrait, à Rouen, la béatification de Jeanne d'Arc. J'entendais l'une des voix les plus éloquentes de la chaire française. Permettez-moi de vous transcrire, dans un langage, hélas! bien décoloré, une pensée magnifique de l'orateur. Après avoir fait le récit de la longue passion de l'héroïne, il racontait ce moment d'horreur, cet instant de stupeur, où la haine

et le remords déchiraient l'âme de Winchester et de Bedford. Au pied du bûcher, on avait trouvé le cœur encore vermeil de la martyre et une poignée de cendre. « Que faire, se dirent les bourreaux ? Si nous ne les faisons pas disparaître, le peuple en fera des reliques ; et Jeanne morte combattra encore contre nous. »

Ils les jetèrent à la Seine, donnant ainsi à tout ce qui restait sur terre de la vierge héroïque le seul tombeau qui lui convînt. Et ce cœur toujours vivant, remontant jusqu'aux sources du fleuve, allait au cœur même du pays de France, raviver l'âme nationale et compléter l'œuvre de rédemption. Puis, redescendant le flot et traversant la mer, le cœur de Jeanne allait aborder aux rives de l'Angleterre, pardonner à ses bourreaux et jeter sur la terre anglaise la semence des accords futurs, que le travail des siècles devait faire germer, unissant enfin, dans une cordiale entente, ces deux grandes nations qui cherchèrent, pendant tant d'années, à s'arracher la domination du monde.

Permettez-moi de prolonger cette image si touchante. Plaisons-nous à penser que le cœur de la sainte française, traversant l'Atlantique, est venu jusqu'à cette terre canadienne, où la croix du Christ et la pensée française devaient les premières faire reculer la barbarie, où l'âme française jeta les premières semences de civilisation chrétienne, où pendant cent cinquante ans les fils des deux mêmes races se disputèrent, par la force des armes, les deux rives du Saint-Laurent, mais où la Providence a voulu qu'ils fussent enfin réunis sous un même drapeau. Demandons à Jeanne d'Arc de consommer l'alliance entre les vaincus et les vainqueurs d'autrefois, et de permettre que sa langue, cette langue si belle, si claire, qui lui faisait déjouer les subtilités des casuistes, repousser la trahison et la lâcheté, que cette langue française conservée par nous, Français d'Amérique, au lieu d'être un élément de discorde entre les deux grandes races, devienne au contraire le véhicule des plus belles et des plus nobles pensées, des pensées généreuses, des pensées d'union, par lesquelles Anglo-Canadiens et Canadiens français, Saxons et Celtes, sauront faire triompher dans la partie nord du continent américain les meilleures traditions des deux grandes nations qui ont donné naissance à la patrie canadienne.

BANQUET

SAMEDI SOIR, 29 JUIN

CHATEAU FRONTENAC

AU COMITÉ D'HONNEUR

TOSTE PROPOSÉ PAR MGR P.-E. ROY, PRÉSIDENT

Messeigneurs,
Messieurs,

C'est le grand privilège de notre Congrès d'avoir suscité partout des sympathies ardentes, et d'avoir été honoré de très nombreuses et très hautes protections. Aussi la liste des membres de notre Comité d'honneur est-elle très belle et très longue. On y trouve les noms de ceux, qui, au Canada et aux États-Unis, font le plus honneur à notre race. A tous ces personnages distingués, qui ont si gracieusement donné à notre entreprise le prestige de leurs noms et l'appui de leurs encouragements, nous tenons à offrir nos plus vifs remerciements.

Dans un banquet, la gratitude s'exprime par des verres... sans rimes, que l'on vide... avec raison. Je vous propose donc de lever vos verres et de boire à la santé de notre Comité d'honneur.

Parmi nos membres d'honneur, il en est un qui nous apporte, avec le très grand honneur de sa présence, le prestige que lui a valu son inépuisable bonté. Monseigneur l'évêque de Régina — vous ne pouvez douter que c'est de lui que je parle — s'est fait une telle habitude de se dépenser pour les autres, que l'on serait bien surpris de ne pas le trouver partout où il y a du bien à faire. A l'exemple de son divin Maître et Modèle, il se livre à tous ceux qui réclament un peu de son cœur si charitable et de son esprit

si éclairé. On pourra, sans doute, résumer sa vie par les mots si expressifs qui résument celle du Christ : *Tradidit semetipsum ;* il s'est livré lui-même !

Notre Congrès avait souhaité jouir de sa présence et de sa parole : il nous a donné l'une et l'autre. Et, grâce à la puissance d'attraction qui lui est propre, ses ouailles se sont mises à sa suite ; si bien que Régina s'est vidé au profit de Québec. Et ce fut un touchant spectacle de voir, dès le premier jour du Congrès, cet évêque entouré de ses diocésains, se constituant leur guide et s'ingéniant à leur rendre service. Je n'hésite pas à dire que Mgr Mathieu s'est montré le plus actif de nos membres d'honneur. Je suis donc sûr de vous faire plaisir, et je ne crains pas de lasser sa patience, en lui demandant de répondre à la santé du Comité d'honneur.

Discours de Mgr O.-E. Mathieu, évêque de Régina

En réponse au toste porté au Comité d'honneur

Messeigneurs,
Messieurs,

On a bien voulu me demander de vous dire que nous sommes venus avec plaisir prendre part à ces fêtes organisées dans notre chère vieille ville de Québec, que je savais si douce à voir, mais que je sais aujourd'hui plus douce à revoir.

Pourrait-on un instant douter de la joie qui remplit mon pauvre cœur, qui a tant souffert d'un éloignement aussi imprévu que douloureux ? Pendant ces quelques mois d'absence, j'ai été ahuri de travail ; mais il y avait toujours une case dans mon cerveau pour penser à ma ville natale, et le cœur tout entier pour l'aimer.

A la vue de ces endroits dans lesquels s'est passé à peu près toute ma vie, j'éprouve avec vivacité le sentiment qui faisait dire au poète :

« Objets inanimés, avez-vous donc une âme
Qui s'attache à mon âme et la force d'aimer ? »

Tout mon passé renaît à mes yeux, avec un charme plein d'apaisement ; tout me parle des péripéties de ma vie, en ravive les impressions, en réveille les joies; de tous côtés s'élève comme un parfum que j'aime à respirer ; l'atmosphère en est imprégnée tout entière.

Et cette Basilique, et cette chapelle du Séminaire, dans lesquelles je me suis tant de fois agenouillé, tantôt pour confier à Celui qui y réside mes tristesses et mes joies, tantôt pour Lui exprimer mon affection, comme elles me rappellent les émotions les plus nobles, les plus douces, les plus délicates de mon existence ! Comme elles me parlent de ceux que j'ai si bien connus et tant aimés, de leur foi, de leurs vertus, de leur affection pour moi, du bien qu'ils m'ont fait et, en face de Celui qui est le lien des âmes, je me sens rapproché d'eux !

Et ces élèves, mes enfants, que je rencontre à tous mes pas, que je vois même si nombreux autour de ces tables, ces élèves qui

savent que mon cœur était à eux, que mes pensées, mes préoccupations leur appartenaient, que ma santé et mes forces se dépensaient pour eux, que je leur consacrais mon temps, mes jours, mes veilles, que je leur donnais, non pas de l'or et de l'argent, — car je n'en avais pas — mais beaucoup mieux que l'or et l'argent, la vérité et la lumière ; que je n'avais qu'une ambition, les servir tous, afin de les faire mieux servir Dieu, ces élèves, comme aujourd'hui je suis fier de les revoir, d'avoir mis de ma vie dans leur vie, de mon cœur dans leur cœur! Je suis porté à croire que leurs travaux féconds sont un peu les miens, qu'il reste un lien entre eux et moi, et même que ma tombe, lorsque ma dernière heure aura bientôt sonné, parlera encore, sur cette terre du Canada que nous aimons, pendant que mon âme, portée par leurs prières, entrera dans le repos éternel.

Quelle vie heureuse j'ai menée, au milieu de ces jeunes gens souriants, vaillants, le cœur plein de flammes, allant à la vie comme on va au bonheur, rêvant de glorieux succès, éperonnant les jours qui ne leur semblaient pas courir assez vite, jetant des défis à l'avenir et à la fortune, comme si la fortune et l'avenir étaient à eux, ne prévoyant pas que le midi puisse avoir ses orages et le soir de sombres tristesses ! Rien ne peut me faire oublier ces souvenirs dont l'image, sans cesse évoquée et toujours présente, me suit partout et plus aimée encore, maintenant que descendant les dernières ombres sur des jours qui déclinent.

Peut-on douter du plaisir que goûtent tous ceux qui m'entourent et qui ont pu accepter la gracieuse invitation de venir à Québec, prendre part à ce Congrès, dont il est facile de prévoir les utiles effets ?

Avoir l'occasion de venir à Québec, quel bonheur pour celui qui connait cette ville de souvenirs ! C'est ici que se sont déroulés les beaux gestes de nos ancêtres ; c'est ici qu'ont abordé tous ces héros qui, il y a des siècles, quittaient le beau pays de France pour venir, sur les bords inhospitaliers de notre grand fleuve, promener le signe de la Rédemption, la croix du Christ qui, partout où elle a été plantée et respectée, a toujours abrité des peuples civilisés et heureux.

C'est ici qu'ils ont répandu leurs sueurs et souvent leur sang dans de profonds sillons de labeur et de gloire ; c'est ici qu'ils ont souffert et triomphé, qu'ils sont morts et reposent en paix.

C'est ici surtout que nos compatriotes se glorifient de leur beau langage, aiment à parler des belles traditions de notre race, sans même avoir l'idée que ces pensées puissent affaiblir l'ardente admiration qu'ils ont pour les institutions britanniques.

C'est ici surtout que se trouvent de nombreuses familles, ayant à cœur de donner à leurs enfants ce qui ne tient pas dans les mains,

ce qui ne s'enferme pas dans un coffre-fort, ce que ne peut ravir une spéculation malheureuse, mais ce qui pénètre jusqu'au cœur, ce qui le fait battre à chaque instant, ce qui remplit l'âme et la vie, ce que rien au monde ne peut leur arracher : l'amour de Dieu et de l'Église, de leur famille et de leur pays.

C'est ici surtout qu'on rencontre ces catholiques dont la foi, non diminuée par des transactions qui ôtent à la vérité son nerf, à la doctrine de sa pureté, est une foi entière, vigoureuse, éclatante, telle que nous en recevons la lumière de l'Évangile et de son réflecteur qui est le Saint-Siège. Leur foi est une foi pratique, effective, une foi qui a non seulement une tête pour comprendre et un cœur pour sentir, mais aussi un bras pour agir. La tête dans la lumière, le cœur dans l'amour et le bras dans la force, tels sont les catholiques nombreux que nous rencontrons ici et près desquels leurs frères sont venus chercher le courage de les imiter afin de remplir mieux leurs devoirs.

C'est ici surtout, dans cette vieille et belle province, qu'on peut admirer la noble émulation qui existe entre les différentes nationalités qui l'habitent ; c'est ici qu'on voit une population qui, avec son bon sens natif, comprend que l'autorité religieuse et l'autorité civile, émanant de la même source divine, doivent être entourées du même respect et que, dans leur union harmonieuse, se trouvent toujours le meilleur gage de paix et le secret du véritable progrès social.

Ceux qui ont pu se rendre à votre invitation ont assez d'intelligence et de cœur pour constater cet admirable état de choses, pour l'étudier et en profiter ; ils retourneront chez eux avec des idées plus justes, des sentiments plus élevés, avec la ferme résolution de ne jamais reculer devant aucune affirmation publique de leur croyance. Vous les aurez encouragés à remplir leur devoir, et vous en aurez le mérite.

Vous les aurez aidés à suivre vos exemples, et vous serez mieux disposés à les envelopper de votre charité fraternelle. Sans doute vous êtes tenus de voir d'abord et surtout aux intérêts de votre Province, que tous les Canadiens français regardent comme leur soutien et dont ils ont à cœur le progrès. Mais si vous pouvez vous occuper un peu de ce qui serait nécessaire de faire pour le bien de vos compatriotes résidant en dehors de votre Province, comme nous vous en serions reconnaissants !

Ainsi, dans l'Ouest, par exemple, pour conserver notre langue, pour sauvegarder notre religion, nous aurions besoin d'instituteurs, de médecins, de religieuses, de prêtres. Évidemment, gardez tous ceux dont vous avez besoin. Mais s'il en est quelques-uns qui

veulent et peuvent s'en aller, pourquoi ne pas les diriger vers les autres parties de notre beau pays, où leurs compatriotes ont besoin d'eux et les recevraient à bras ouverts ?

Quel bien feraient, dans les paroisses de l'Ouest, quelques-uns de ces bons médecins qui sont formés par nos chères Universités, et qui ne sont pas disposés à dire comme cet impie : « Quand je suis dans mon laboratoire, j'oublie mon oratoire. » Dans l'Ouest comme partout ailleurs, ils sont nombreux, ceux qui veulent, pour soigner leur corps, des hommes qui croient à leur âme !

Quel bien feraient de bonnes et saintes religieuses, qui viendraient fonder des couvents, ouvrir des hôpitaux, qui se chargeraient d'élever nos enfants, de prendre soin de nos malades ! Vous en avez en si grand nombre que vous en envoyez en Afrique, en Asie, partout. Les âmes de nos enfants, de nos compatriotes, n'ont-elles pas la même valeur que celles de ces étrangers ? N'ont-elles pas été rachetées par le même sang de notre divin Sauveur ?

Quel bien feraient, dans les prairies de l'Ouest, quelle vie heureuse y pourraient mener, toutes ces bonnes familles canadiennes-françaises qui croient aller trouver le bonheur dans les villes manufacturières des États-Unis et qui, le plus souvent, y vont pour épuiser leurs forces, ruiner leur santé, dans un travail aussi pénible que peu lucratif ! Si, il y a trente ans, tous les nôtres qui nous ont quittés, étaient allés s'emparer des prairies de l'Ouest, devenues le grenier du monde, quelle influence serait aujourd'hui la nôtre, dans ces belles provinces dont les étrangers se sont emparés! Ce sont cependant les nôtres qui les ont parcourues tout d'abord, ces immenses et fertiles plaines, et ils semblent avoir laissé quelque chose d'eux-mêmes à ces lieux qui les ont vus travailler et souffrir, comme ces fleurs qui communiquent leur parfum à tout ce qui les touche.

***

Voilà quelques idées que je crois devoir soumettre à votre réflexion. Puissent-elles produire leur effet ! Et maintenant, nous allons nous séparer, meilleurs, plus unis, plus disposés à nous entr'aider.

Dans un cimetière, à Rome, il y a un mausolée d'une rare perfection de travail : il représente une jeune mère pressant sur son sein son petit enfant et lui disant, avec un air qui fait deviner les paroles gravées sur le marbre : « Mon fils, aime Dieu, ton Église, ton pays. »

Voilà quelle sera notre devise à tous. Plus que jadis, nous aimerons Dieu, dont nous avons appris à bégayer le nom béni sur les genoux de nos bonnes mères chrétiennes ; nous aimerons l'Église qui a bercé notre enfance ; nous aimerons notre pays dans lequel nous pouvons mener une vie heureuse, pourvu que ceux qui l'habitent consentent à jouir de leurs droits en respectant ceux d'autrui. Et pour garder au cœur ces trois amours essentiels, nous aimerons notre belle langue, dont nous avons besoin pour prier, pour adorer, pour dire à Dieu que nous voulons L'aimer dans le temps et dans l'éternité.

Nous allons quitter notre ville, mais nous ne l'oublierons pas. On a dit que « tout casse, tout passe ». Non, pas tout. Il reste au moins le souvenir. Et le souvenir d'une fête du cœur comme celle-ci, consolant et doux, est à l'âme comme un impérissable parfum.

Quand le travail nous paraîtra dur, quand la distance nous séparant de vous nous semblera bien pénible, nous ferons comme Guillaume qui, un jour, loin de la douce France, entr'ouvrait son vêtement de mailles, laissant le vent frapper sa poitrine nue et s'écriant, en sentant l'eau du cœur monter à ses yeux : « O doux souffle qui vient de France, c'est là que sont ceux que j'aime. »

Nous aussi, en jetant nos regards du côté de Québec, nous dirons : « C'est là que sont ceux que nous aimons.» Puissions-nous ajouter avec vérité : « C'est là aussi que sont ceux qui se souviennent et qui nous aiment. »

———

AU PARLER DES AÏEUX

Toste porté par M. Adjutor Rivard

Monseigneur le Président,
Messeigneurs,
Messieurs,

Le toste que je dois porter paraîtra-t-il étrange à quelques-uns ? Dans nos banquets, nous levons plus volontiers nos verres en l'honneur des hommes qu'en l'honneur des mots, à la santé des vivants qu'à la mémoire des morts. Il est pourtant facile de justifier cet article du programme. Les mots sont des organismes qui naissent, qui vivent, qui meurent, et leur évolution ressemble si bien à la vie que les philologues leur découvrent des maladies, que les écrivains leur trouvent une âme, et que les poètes les aiment comme des frères. Et puisqu'ils vivent, ne convient-il pas qu'on les réconforte eux aussi, et qu'on leur souhaite une santé robuste, capable de supporter l'usure et la fatigue du temps ? En buvant à la santé du parler des aïeux, nous affirmerons donc que le parler des aïeux vit encore, et nous marquerons, avec une ferme volonté de le garder toujours, l'espérance de le voir grandir, s'étendre et se développer.

Sans doute, un autre idiome, transplanté comme le nôtre, soumis aux vicissitudes qui ont traversé sa fortune, aux assauts qu'il a dû repousser, à l'isolement où il a si longtemps peiné, un autre idiome n'eût pas su résister, et ses mots ne se trouveraient plus que dans les dictionnaires des vieux langages, ces nécrologues des idiomes disparus.

Mais la langue « qu'ici nous apportâmes », c'était la langue de la « terre divine », et, comme le disait le poète Zidler, quand elle traversa les grandes eaux, elle avait déjà fait « tout le tour du vieux monde et sous tous les cieux triomphé ».

Caché dans les racines de ses vocables, elle apportait quelque chose de tendre et de robuste à la fois, quelque chose qui s'envole vers le soleil et qui peut aussi se pencher sur toutes les misères et sur toutes les douleurs, quelque chose qui chante dans les matins clairs et qui sait, quand il faut, crier par des bouches orageuses, quelque chose de gracieux comme les lis de France et de vigoureux comme les troncs des vieux érables canadiens, quelque chose de sacré et qui ne pouvait mourir : l'âme d'une France nouvelle !

Et la gloire de nos aïeux est d'avoir apporté ici, non seulement

le français classique, mais une langue qui, « de province en province avait cueilli son miel ». (Zidler.)

Comme la langue française s'est enrichie par l'apport des dialectes, qui fournissent au langage littéraire les substituts dont il a besoin pour remplacer les vocables disparus, de même notre langage s'est conservé ici grâce aux formes dialectales et vieillies, apportées des provinces de France et transmises jusqu'à nous. Ce sont ces mots surtout qui ont su résister à l'étranger, qui ont gardé la langue et cet esprit de notre race dont on a dit que c'était le patrimoine idéal de l'humanité, et qui garantissent encore la survivance de notre parler.

Mots sans heurts ni secousses, et dont les syllabes se déroulent comme les légères ondulations de la plaine bourbonnaise ; mots doux et riants comme les campagnes et les horizons nivernais ; mots du Berry, pittoresques, qui ne sont plus guère que du sens, pleins de grâce et de poésie, et qui conviennent singulièrement à l'âme populaire, amante de la terre ; mots saintongeois, saupoudrés de sel gaulois ; mots du Poitou, expressifs dans leur forme vieillie de la langue d'oui, et plus doux dans leurs syllabes d'origine occitane ; mots normands, aventureux et conquérants comme des Vikings venus sur des barques rouges, et qui gardent encore les accents savoureux de la langue de Wace et la richesse de forme de l'idiome de Théroulde ; mots du « mol » Anjou, doux comme les habitants et le climat de cette province, et qui peignent toute chose en rose ; mots de la Touraine, qui savent rire ; mots de la Bourgogne, subtils et primesautiers, gais et colorés, pleins d'entrain, de verve et de bonne humeur ; mots picards, rustiques et terriens, semeurs de sentiments et de sensations ; ce sont ces mots, sortis du vieux terroir comme autant de fleurs champêtres nées de la glèbe, qui nous ont conservé ce parler cher à nos lèvres, le seul qui convienne à l'expression de notre conscience nationale, et c'est la gloire immortelle de nos pères de nous avoir légué, avec la langue française classique, les sources fécondes où celle-ci puise ses sucs les meilleurs.

En saluant le parler des aïeux, nous voulons glorifier la langue française d'abord, dans ses formes classiques, illustrées par les chefs-d'œuvre, mais encore et surtout dans le vieux fond de ses formes populaires, héritées de nos ancêtres.

Vous savez bien, messieurs, quel est celui que Monseigneur le Président invitera à répondre à ce toste. Et je ne veux pas retarder davantage le plaisir que vous prendrez, et que j'ai hâte de prendre moi-même, à l'entendre.

Je vous propose donc, messieurs, de boire à la santé des bons vieux mots du parler de nos aïeux.

POUR LE « PARLER DES AÏEUX »

Toste porté par M. Gustave Zidler

I

Pourquoi, chers Canadiens, nous les Français de France,
Sentons-nous notre cœur battre avec déférence,
Vers vous, à votre voix, s'incliner nos esprits ?
Lorsque vous nous parlez, d'où vient donc votre charme ?
D'où notre émoi si grave et profond, qu'une larme
Voile presque nos yeux surpris ?

Ah ! c'est que sans oubli, pères, enfants, épouses,
Vos lèvres ont gardé, fidèles et jalouses,
L'accent du vieux pays qui vibre sous vos toits ;
C'est qu'on peut, tout au long des rives laurentines,
Cueillir, comme des fleurs naïves d'églantines,
Les richesses de nos patois !

C'est qu'ici de la France ancienne — ailleurs caduque —
O « bonnes gens », sous la « câline » et sous la « tuque, »
Nous sourit avec vous dans sa simplicité ;
C'est que par vos chansons, apprises de vos mères,
Avec nos grands Aïeux, nous, passants éphémères,
Nous vivons, mêlés tous à de l'éternité !

Les mots, que notre souffle en cet instant ranime,
Débordent notre cœur d'un jour, frêle et minime,
Par l'infini pouvoir de leur vaste passé :
Chaque mot porte en lui son âme universelle,
Riche et mystérieuse, où couve une parcelle
D'âme des millions d'hommes qui l'ont pensé.

Les mots sont des reflets de l'antique patrie :
Et c'est pourquoi si loin notre oreille attendrie
Aime en reprendre ici le patrimoine entier.
Je t'admire et te loue, ô Canadien, mon frère,
Qui, n'en voulant rien perdre, en rien laisser distraire,
En restas l'intègre argentier !

Je t'écoute, et voici, loyal dépositaire,
Que tous les purs trésors du verbe héréditaire,
Soudain dans tes discours je les ai recouvrés,
Mots délicats ou fiers de bourgeois ou de princes,
Mots ingénus aussi des rustiques provinces,
Louis d'or ou gros sous cuivrés !

Et ces mots, même ceux de la pauvre chaumière,
Qui baignèrent dans l'air de France et sa lumière,
Qui chantent maintenant aux berceaux canadiens,
Nous disent, vieux français, tout pleins de saintes choses,
Fleurant encor nos blés, nos vergers et nos roses :
« Souviens-toi ! souviens-toi, comme je me souviens ! »

L'un dit : « Aux bords de la Charente,
« Qui dut voir là-bas mon déclin,
« Moi, je suis né : je m'apparente
« A la conquête de Champlain. »

— « Et moi, dit un autre, on devine
« Le nid d'où sort mon chant d'oiseau :
« De l'humble aïeule Poitevine
« Mes fredons aidaient le fuseau. »

Un autre reprend : « Ma paroisse,
« C'est Mortagne : si j'y vieillis,
« S'il faut que j'y meure ou décroisse,
« Nul n'est prophète en son pays. »

Tel autre encor : « Ma Normandie
« Me répéta dans ses échos :
« Qu'importe la scène agrandie ?
« Je songe au ciel d'Auge ou de Caux. »

— « Moi, j'ai l'allure cavalière,
« Voyez ! . . . Je fus le compagnon
« D'un joyeux *Carignan-Salière*,
« Moite encor de vin bourguignon. »

Ceux-ci parlent de prés, d'étables,
De granges pleines, et des soirs
Où les noces, le coude aux tables,
Humaient le parfum des pressoirs.

Ceux-ci rythmèrent les cadences
Des bergers chanteurs de noëls,
Firent tourbillonner les danses
Autour des grands feux fraternels ;

Ceux-là jaillirent en prières,
Peut-être même teints de sang,
Mêlés aux luttes meurtrières,
Aux cris d'un héros frémissant !

Tous ces mots, fils divers des campagnes de France,
Votre cœur, Canadiens, les garde unis, fixés,
D'un même souvenir pour la même espérance,
Dévotement, autour de l'érable enlacés.

Tous ces vieux mots, miroirs de nos communs ancêtres,
Avec vous, Canadiens, se maintiennent vivants,
Et, si leur grâce simple ailleurs trouve des traîtres,
Vous ne leur dressez, vous, que des autels fervents.

Aussi bien t'écoutant, fils d'une race élue,
Qui n'as rien renié de tes anciennes fois,
Mon frère Canadien, je m'incline et salue
Tous ceux de mes aïeux qui parlent dans ta voix

II

Et donc, ô cher parler natal, dont la mémoire
Ici se fond en piété,
Je veux lever la coupe en ton honneur, et boire,
Parler de France, *à ta santé !*
A ta santé, non pas pour qu'au hasard tu vives,
Toléré seulement ce soir,
Non point par grâce admis, comme un de ces convives
Qui doivent manger sans s'asseoir !
Non pas pour végéter misérable, risée
Ou du rival ou du félon,

Non comme un bibelot curieux de musée
Ou comme une fleur de salon !
Je bois à ta santé, cher parler de mes pères,
Digne roi d'un trône perdu,
Pour que tes jours sans fin se poursuivent, prospères,
Avec le haut rang qui t'est dû !
A ta santé, non pas pour d'âpres servitudes,
Mais pour la joie et la fierté,
Pour que puisse ton souffle emplir les solitudes
Au plein air de la liberté,
Que puisse en cette terre où Dieu te sert de guide,
Ta voix, ta généreuse voix,
Se mêler à la vie héroïque et splendide
Des grandes eaux et des grands bois !

Et je bois à ta gloire, ô mon cher parler, verbe
Aussi doux et beau que le jour,
Pour que ce monde t'offre, ô moissonneur, ta gerbe
De noble allégresse et d'amour ;
Pour que, regard levé, les âmes, tes hôtesses,
Par ton irrésistible attrait,
S'ouvrent avec vaillance à des délicatesses
Dont seul tu connais le secret !
A ta gloire ! à ta plus grande gloire, ô mon tendre,
Mon joli parler si plaisant,
Pour qu'au lieu de la tombe, où l'on croyait t'étendre,
Tu tiennes la palme en présent !
Pour qu'heureux messager des hautes ambassades
Que l'homme accomplit pour le Ciel,
Tu fasses triompher dans d'ardentes croisades
Le dessein Providentiel !
Pour que par l'univers, — comme une brise égrène,
Répand les semences des fleurs, —
De même, d'une force aimable et souveraine,
Avec nos rêves les meilleurs,
Un grand souffle divin, dont tressaillent les moëlles,
Emportant tes mots radieux,
T'épande, te propage, et t'exalte aux étoiles...
Cher doux parler de nos Aïeux !

A NOS HÔTES

Toste porté par M. l'abbé Camille Roy

Monseigneur le Président,
Messeigneurs,
Messieurs,

J'ai l'honneur de proposer la santé « à nos hôtes ».

Nos hôtes ! Ce mot est bien français et l'un des plus naturels à notre langue ; il a jailli de vive source, du cœur généreux de la race. Une de nos vieilles chansons populaires, que les bonnes gens aiment beaucoup chanter quand l'amitié les rassemble, déclare que le Canadien, « comme ses pères, est galant et hospitalier ». Ces deux vertus, manifestation exquise de l'âme française, sont nées, en effet, d'un même mouvement de sensibilité cordiale ; elles sont inhérentes à notre peuple, comme les deux mots qui les expriment sont ineffaçables dans notre vocabulaire.

Mais si l'hospitalité est douce en nos mœurs canadiennes, et dans notre vie française, jamais elle n'est plus spontanée, jamais elle n'est plus large, ni plus chaude que lorsqu'elle s'exerce au foyer entre gens de même parenté. Les hôtes, alors, ne sont plus des étrangers qu'il convient d'accueillir avec bienveillance, ce ne sont plus des amis que nous recevons avec cordialité, ce sont des frères à qui nous ouvrons toutes grandes les portes de la maison, et les portes du cœur.

Or, ce soir, ce sont gens de même parenté que les Canadiens français et les Acadiens reçoivent à leur table. C'est la France qui est venue prendre place au foyer de ses enfants ; en ses fils nous la saluons comme une mère ; vers cette mère, pour l'étreindre avec filiale piété, depuis huit jours, nous tendons tous nos bras ; à elle nous ouvrons tous nos cœurs.

Vraiment, il n'y a pas d'hôtes ici, ce soir, puisque nous sommes tous de même langue et de même sang ; et je ne puis proposer ce toste qu'à la condition de torturer un peu le sens des mots. Me pardonne la langue de France ! Il lui arrive parfois de souffrir en son vocabulaire des si grandes vertus de notre race !

Vous êtes venus, frères lointains, à ceux qui organisaient, au

foyer de Québec, la fête de notre commun parler. Notre joie n'eût pas été complète, si vous n'aviez pas jeté dans nos concerts la note franche, émue, de l'âme maternelle. Il fallait que la France fût parmi nous, pendant ces jours de rapprochement fraternel ; il fallait qu'elle mît elle-même la main sur nos cœurs pour y sentir battre le rythme harmonieux et caressant des affections filiales ; il fallait qu'elle entendît elle-même sur nos lèvres le verbe que nos pères ont apporté de la France ancienne dans la France nouvelle, et dont l'écho chaque jour se répète comme un chant de fidélité, depuis l'Acadie, terre d'héroïsme, jusqu'à l'Ouest extrême, terre d'espérance, depuis Québec, la cité qui se souvient, jusqu'à la Nouvelle Angleterre, le pays qui souffre, jusqu'à la Louisiane, la province qui ne veut pas trahir !. . .

Jamais nous ne l'avons mieux éprouvé que pendant ces jours du Congrès, ce qui fait des peuples frères, c'est sans doute l'âme semblable qui les fait vivre, mais c'est aussi la langue commune qu'ils font chanter sur leurs lèvres. Cette langue n'est, en réalité, que le signe extérieur, nécessairement identique, des mêmes pensées qui constituent le fond intellectuel, le patrimoine moral de la race ; elle n'est que l'expression spontanée de ce qu'il y a de plus intime et de plus inviolable dans les consciences ; c'est l'instrument forgé par des siècles de joyeux commerce ou de patientes méditations, et dont les notes instinctivement combinées, sont appropriées à l'âme qui y fait passer sa substantielle harmonie. Ce n'est que cela, le parler commun des peuples frères. Mais c'est tout cela. Et si ce sont les âmes semblables qui importent pour l'unité, et pour la fidélité de la race, ces ressemblances supérieures de la vie projettent nécessairement leurs images harmonieuses dans le verbe qui les exprime ; aussi est-ce aux lèvres qui parlent, mieux encore qu'aux regards qui s'illuminent et qui s'échangent, que se reconnaissant d'abord les fils d'un même peuple, depuis longtemps dispersés, mais pour un jour réunis.

Et il fallait que la France vînt elle-même, pendant ces jours de rencontre fraternelle, surprendre aux lèvres de ses fils d'Amérique les mêmes syllabes qu'il y a trois siècles elle confiait aux lèvres de nos pères. Il fallait qu'elle vînt écouter, au bord du Saint-Laurent, la mélodie de ce verbe qui est le sien, dont les variantes ne peuvent étonner les oreilles, puisque en elles se retrouvent surtout l'accent pittoresque, naïf et gracieux, de ses vieilles provinces. Il fallait qu'elle vînt contempler ce spectacle unique de rameaux fraternels, sortis des vieilles souches de Québec ou de l'Acadie, couvrant comme d'une parure la terre d'Amérique, faisant chanter et bruire dans un ciel libre leur riche et inépuisable frondaison.

Et la France est venue.

Elle est venue: et M. le consul général nous a dit, l'autre jour, comment, tout entière, l'ancienne mère patrie s'émeut du spectacle de notre inlassable fidélité. Elle est venue : l'Académie française, la gardienne séculaire de la langue, s'est acquittée ici, pour la première fois, d'un droit de royauté qu'aucun de nous ne lui conteste sur ses possessions d'au-delà des mers. C'est l'impérialisme du verbe qu'elle a fondé à Québec ! Nous nous glorifions d'avoir provoqué cette politique nouvelle et pacifique de Richelieu. Nous avons été heureux d'applaudir l'ambassadeur éloquent, courtois, délicat, le penseur avisé et profond que l'Académie a bien voulu envoyer vers nous. Nul ne pouvait mieux que M. Étienne Lamy nous faire sentir comme la royauté de l'Académie française est constitutionnelle, et qu'il n'y a qu'honneur et profit à recevoir ses sages et classiques leçons.

Elle est aujourd'hui chez nous, la France : et c'est un poète de sa bonne terre, c'est le chantre épique des conquêtes de sa langue, qui est venu — M. Gustave Zidler nous permettra de l'espérer — accorder sa lyre aux harmonies encore neuves, parfois un peu rudes, de la vie canadienne.

Les victoires de la langue : M. Zidler les multiplie chaque fois qu'il chante ; combien d'autres encore lui auront apprises ces journées laborieuses où il a voulu travailler avec nous, et mêler aux austérités de notre prose le reflet de sa claire poésie.

Elle est chez nous, la France : et c'est un apôtre qui représente ici son inépuisable sacerdoce.

Le prêtre de France ! Quelle formule, messieurs ; et quelle grande chose elle signifie ! Le prêtre de France ! il se dessine en toute grandeur sur le fond séculaire de l'histoire du peuple : son geste, qui est le geste de Dieu, symbolise la providentielle mission de la race ; sa parole, qui est tour à tour le verbe de France et le verbe du Christ, se traduit depuis plus de dix siècles en des formes où ont souvent passé en larges souffles les accents les plus profonds, les plus puissants de l'âme nationale. Le prêtre de France est resté le type du dévouement, de la piété, de la science sacerdotale : et nous saluons en M. l'abbé Thellier de Poncheville, en celui qui représente si dignement parmi nous l'admirable clergé français, l'un des ouvriers les plus aimés, les plus actifs, les plus éloquents de la grande et actuelle restauration.

Comme il nous plaît d'associer au nom du fils celui du père : tous deux dignes l'un de l'autre, tous deux inscrits au livre d'or de l'action catholique française !

Heureux les pères quand ils se sentent glorieusement revivre en leurs fils ! Heureux les fils quand ils peuvent prendre au cœur de leurs pères la flamme ardente des chrétiens dévouements, dans leurs pensées les leçons qui orientent la vie, sur leurs lèvres l'éloquence qu'ils feront à leur tour retentir comme une harmonie bienfaisante !

Ce bonheur, ce fut celui du fils que Québec a souvent acclamé ; ce fut celui du père vénérable, du Français catholique, du président si distingué des Congrès des catholiques du Nord, que nous voyons ce soir parmi nous, dont le front blanchi s'auréole d'une gloire ancienne où se mêlent déjà les premiers rayons de la gloire jeune et grandissante d'un apôtre qui est deux fois le fils de son amour !

Messieurs, c'est pour toutes ces raisons, que vos esprits et vos cœurs ont comprises, c'est parce que la France est ici représentée par ce qui symbolise le mieux l'idéal si élevé de sa pensée, l'essor conquérant de son génie ; c'est parce que ce soir nous avons à notre table des convives aimés qui sont des frères qu'à cette heure à la fois tardive et matinale je propose, à mes frères dans le sacerdoce, de bénir à l'autel ce matin la France, notre mère ancienne et toujours chère; à tous ceux qui peuvent encore vider leurs verres de boire à la santé de nos hôtes !

Discours de M. le comte Thellier de Poncheville

Monseigneur le Président,
Messeigneurs,
Messieurs,

Mgr Roy, vous êtes un président à qui nul ne peut résister. Vous avez une autorité qui commande et un charme qui convainct ; je ne puis donc décliner l'honneur, si immérité soit-il, de répondre à la *Santé des Hôtes.*

D'ailleurs, Français et catholique, ne suis-je pas ici deux fois en famille ? Et je sens entre vos cœurs et le mien des liens plus étroits encore : un fils que je vous ai — non pas *donné*, comme vous le disiez, Monseigneur, mais *prêté*, et dont, je le sens bien, vous conserverez quelque chose; une fille que je vous ai donnée, et qui sur cette terre libre et hospitalière, sous le voile du dévouement et de la charité, a l'honneur de se consacrer à l'éducation de vos filles, de travailler à développer dans leurs âmes ces vertus qui ont été les vertus de la vieille France, qui sont demeurées des vertus canadiennes.

De ces titres je m'autorise pour vous apporter le cordial merci de frères de France, que vous avez appelés à l'honneur d'assister à cet inoubliable Congrès, et qui s'en iront d'ici joyeux, réconfortés, plus confiants que jamais dans la vitalité de notre race et de notre langue.

J'oserai plus encore. Modeste représentant des catholiques d'une région de la France dont j'ai l'honneur de présider l'assemblée annuelle, je vous apporte, à défaut d'une voix plus illustre, le salut des catholiques de France.

Les catholiques ! c'est-à-dire ceux qui ont le droit de se dire les véritables représentants du vieux pays, les maîtres légitimes de la vieille maison qui a abrité tant de générations de vos ancêtres, où se formèrent les âmes vaillantes de vos découvreurs, de vos héros et de vos martyrs. Cette vieille maison, elle est encore un peu la vôtre : la sœur mariée, lorsqu'elle s'est assise à un autre foyer, qu'elle a pris le nom d'une nouvelle famille, ne reste-t-elle pas toujours la sœur ? Et ce nom n'est-il pas toujours doux à prononcer, alors surtout qu'une cordiale entente unit ces deux foyers, sa famille d'hier et celle à qui elle doit aujourd'hui sa foi ?

Or, je viens vous le dire à mon tour : la vieille maison, le vieil

édifice de la France catholique est toujours beau, toujours robuste, malgré les efforts impies de quelques enfants ingrats. Les catholiques de France ont à lutter pour n'être pas des parias dans la maison paternelle. Et contre qui ? Contre ceux qui ne craignent pas de se dire les fils de Voltaire ! les fils de l'homme *aux arpents de neige !* Vous voyez bien que nous avons toujours, vous et nous, les mêmes ennemis.

Ils ont à lutter, mais ils luttent. Tant que l'on combat, il n'y a pas de vaincus. Et nous entendons bien n'être pas des vaincus, au contraire !

Dieu, trompant les desseins de ses ennemis, nous a fait la grâce de nous rendre nos chefs naturels, en leur rendant à eux-mêmes la liberté des saintes initiatives et de la direction nécessaire. Trop longtemps désunis, débandés, nous nous unissons maintenant autour de notre clergé, autour de nos évêques, unis eux-mêmes, unanimement, indissolublement, au Chef suprême, au guide infaillible de l'Église.

Et dans cette union nous nous organisons sous leur conduite, par paroisses, par cantons, par arrondissements, par diocèses ; pour la défense de nos droits, et par le développement des œuvres, dont une nouvelle floraison couvre le vieux sol de France : œuvres de perfectionnement de la vie religieuse, œuvres de défense et de propagande de la Vérité, œuvres Sociales qui vont au peuple trop longtemps abusé ; au peuple qui commence à s'apercevoir que les mauvais bergers, en éteignant les étoiles du ciel, ne lui ont pas ouvert le paradis de la terre.

A l'avant garde de cette grande armée du bien, s'avance, virile et vaillante, notre Jeunesse Catholique de France, sœur aînée de votre Association catholique de la Jeunesse canadienne. Et nous autres, les anciens, nous tressaillons d'espoir à sa vue, comme tressaillent, au soir de la bataille, les vieilles troupes qui tout à coup entendent au loin le clairon des jeunes recrues dont l'arrivée va décider la victoire.

Quel sera le jour de cette victoire ?

Quand cette nation qui compte au ciel de si puissants protecteurs, quand la terre de la bienheureuse Jeanne d'Arc, la terre que la Vierge de Lourdes a visitée, qui porte—achevé d'hier—le temple demandé par Notre-Seigneur pour son divin Cœur, quand redeviendra-t-elle la France chrétienne ? Quand son peuple laissera-t-il enfin jaillir librement ces sources de sève chrétienne qu'il porte toujours au dedans de lui ? Nul ne le sait. C'est le secret de Dieu.

Mais ce que je sens, ce que je crois, c'est que ce jour viendra,

et que vous verrez encore les Gestes de Dieu tracés dans l'histoire par la main de vos cousins... de vos frères de France.

Je le crois, avec les meilleurs d'entre nous, avec l'élite intellectuelle et morale de notre pays (vous en avez ici le vivant témoignage) ; avec ceux là même qui, sans partager encore toutes nos croyances, y sont ramenés par leur patriotisme. Et c'est avec l'un d'eux, avec le poète patriote, que je veux vous jeter, ce cri de ma foi :

« Je crois en Dieu : la France affaiblie, abattue,
Laisse opprimer son âme et forcer son aveu,
La grande nation dort du sommeil qui tue ;
Mais l'heure du sursaut viendra : Je crois en Dieu ! »

Discours de M. l'abbé Thellier de Poncheville

Monseigneur le Président,
Messeigneurs,
Messieurs,

Vous l'aimez donc beaucoup, notre parler de France, puisque à l'heure tardive où nous sommes vous voulez l'entendre encore, puisque vous voudriez l'entendre toujours ! On vous a, toute cette soirée, grisés de son éloquence ; toute cette semaine, bercés de la mélodie de ses syllabes d'or. Le flot des paroles françaises aura pendant ces fêtes coulé sur la terre de Québec aussi intarissable que le fleuve qui baigne vos rives. Et s'il était permis, sans attenter à la majesté du Saint-Laurent, unique au monde, de recourir à un autre terme de comparaison, je m'excuserais de ma hardiesse en l'empruntant à Bossuet : ce jaillissement perpétuel du verbe français, ininterrompu depuis le lever du soleil jusqu'à l'aube suivante dont nous sommes tout proches, n'est-il pas semblable à ces eaux fameuses de Versailles, qui ne se taisaient ni le jour, ni la nuit ?

Comme vous chérissez leur langue, vous les affectionnez à l'excès, eux aussi, vos amis de France, puisque ayant au milieu de vous tant d'autres orateurs désignés pour ce rôle, vous demandez aux pèlerins d'outre-mer de se lever tous les trois pour traduire les émotions que chacun se sent au cœur en cette fin de banquet. Sans doute l'honneur qui m'échoit vient-il de ce que vous me regardez un peu comme étant l'un des vôtres : désireuse d'affirmer sa fidélité à ses ascendants de l'ancienne patrie, votre piété filiale se plaît, en me faisant parler en ce moment, à montrer qu'au milieu de vous la voix des fils résonne toujours à l'unisson de la voix des pères.

Qu'il en soit donc ainsi que le désire votre sympathie ! Et que notre nuit s'achève et que nos âmes s'exaltent à chanter sans répit l'immortel parler de nos aïeux !

Nous l'aimions beaucoup : à l'étudier de plus près, il nous semble que nous ne l'aimions pas assez encore. Notre amour pour lui grandit à mesure que nous en connaissons mieux la richesse et la noblesse. Un à un, nous les regardons, ces mots familiers à nos pères, nous les écoutons et de plus en plus nous les admirons : ils sont de si excellente facture ! Ils exhument avec eux, du vieux temps dont ils viennent, une si glorieuse histoire !

Aux jours où ils se livrent à l'inventaire du patrimoine paternel,

les enfants du foyer en deuil voient réapparaître entre ses murs, sous leur regard, l'image du cher disparu qui leur a transmis ces biens sacrés. Son souvenir reprend possession de leur pensée, son âme semble plus proche de leur âme. Ainsi, depuis l'ouverture de nos réunions, dans l'intimité de nos causeries et de nos recherches, nous nous rapprochons de nos morts qui, par les paroles traditionnelles qu'ils nous ont léguées comme des bijoux de famille, reprennent leur place parmi nous.

L'attachement commun à notre langue, supprimant toute distance à travers l'espace, nous a, d'Europe ou d'Amérique, rassemblés les uns et les autres. Il a de même effacé toute séparation à travers les âges : du monde invisible à ce séjour terrestre, nous nous sentons enchaînés par ce lien pénétrant des mêmes vocables ; nous, la génération qui chemine encore sur les routes d'ici-bas en gardant aux lèvres les mots du passé ; eux, nos grands ancêtres, qui frayèrent les sentiers où nous marchons et balbutièrent pour la première fois les termes dont nous nous servons encore. Un peu de leur vie est venu jusqu'à nous dans ces locutions où ils ont enfermé leurs pensées. Quelque chose de leur voix résonne en leur harmonie et provoque notre émoi. Leur âme y palpite toujours... Elle plane plus près de nous, plus fière de nous, en cette glorification posthume de l'œuvre qu'ils accomplirent en leur course mortelle, et peut-être le battement de nos mains qui salue le souvenir de leur beau labeur va-t-il les faire vibrer de joie dans les profondeurs du ciel

En apparence, cependant, tout est modifié autour de nous. Les 27 colons qui débarquèrent de France voici trois cents ans ne reconnaîtraient pas, ce soir, le décor qu'ils ont connu. Alors les rives du fleuve étaient inhospitalières : comme vous avez changé cela en notre faveur ! Leurs festins et leurs veilles ne trouvaient pas à s'abriter sous le plafond opulent d'un château Frontenac : une hutte de branchages était leur demeure, dont le feuillage léger suspendu ici sur nos têtes garde parmi nous le gracieux symbolisme. A l'entrée de leur campement, par l'entrebaillement de la palissade qui protégeait mal leur troupe inquiète, se fixaient déjà, pour les dévisager, des yeux attirés par l'éternelle curiosité féminine : mais sur la figure des indigènes du temps, rien ne transparaissait des qualités charmantes qui, cette nuit, au seuil de notre salle entr'ouverte, jettent un rayon de leur grâce sur la sombre austérité de nos habits d'hommes.

Si l'extérieur s'est transformé, et jusqu'au régime politique dont vous êtes aujourd'hui les féaux sujets, les fils sont demeurés semblables à leurs pères. Les mots que vous redites sont toujours

les mots que vous ont appris vos lointains aïeux et qui, transmis avec soin, de siècle en siècle, de bouche en bouche, ont été par vous recueillis avec amour et défendus avec vaillance !

Mots encore informes des légionnaires latins et des colons de la Gaule, aux temps obscurs des origines de la race et de la langue ; mots plus robustes des paysans de France accompagnant de leur lente mélopée la marche de leurs bœufs dans les plaines normandes ; mots allègres des marins et des soldats oubliant, au chant des refrains du pays, les périls de la traversée et les fatigues des longues étapes en terre étrangère ; mots bénis des missionnaires venant éveiller les rives des grands lacs et les échos des grands bois, endormis depuis la création, pour les faire tressaillir au son du message divin ; mots des mères penchées sur les berceaux où s'enseignent aux voix innocentes les doux noms de Jésus et de Marie ; mots des enfants rieurs dont l'essaim bourdonne, près du vieux hangar familial, dans la chaude lumière de l'été ; mots des vieillards qui, à l'heure de mourir, lèguent à leurs descendants, en un dernier souffle, les traditions auxquelles ils les enchaînent pour toujours ; mots des hymnes nuptiales, des noëls d'allégresse, des rituels funéraires... Tous ces vieux mots qui fleurent bon la terre de France se sont chargés, au cours des âges, de tant d'émouvants souvenirs, que les générations en se succédant les regardent avec plus de respect, vénérant en eux comme un reliquaire des ancêtres, où demeure toujours vivante leur mémoire aimée. Ici, plus qu'ailleurs, on leur fut inébranlablement fidèle : le parler de France qui semblait, sur cette terre, voué à une destruction fatale, était destiné à y connaître la splendeur de cette merveilleuse résurrection.

Ce pourrait être l'objet d'une belle étude, faisant pendant à celle de Rivarol : De l'immortalité de la Langue française. Thèse digne assurément de tenter un jeune docteur encore à la recherche de ses titres et anxieux de justifier le diplôme qu'une bienveillance téméraire lui a accordé par anticipation. Mais cette soutenance, devant un tel jury, ne serait pas regardée comme suffisante par l'Université Laval : votre parti pris évidemment de proclamer la vérité de ma thèse infirme par avance le verdict que vous auriez à rendre.

Tous les peuples sont autorisés à se réjouir avec nous de ce privilège du français, car il appartient au patrimoine de l'humanité entière. Il fut un des glorieux artisans de ses progrès, il demeure un des meilleurs ouvriers de son avenir. Aussi n'entendons-nous pas garder jalousement pour nous seuls les bienfaits que notre langue porte avec elle : sa vertu expansive ambitionne de les répandre indéfiniment. Nous ne nous isolons pas de nos frères en lui

restant attachés : par elle, nous entrons en communication avec le cœur et le cerveau du monde.

Un architecte anglais, Christophe Wren (c'est dans Joseph de Maistre que j'ai recueilli ce trait), (1) observe qu'il faut mesurer les dimensions d'une église à la portée de la voix, de façon à ce que l'orateur sacré puisse être suivi de partout. Quand c'est un Français qui parle, ajoute-t-il, on peut établir des proportions plus grandes, car sa prononciation plus distincte et plus ferme le fait entendre mieux que les autres. La parole française monte donc plus haut et porte plus loin. Moins de nations l'emploient que l'anglais ou le russe ou l'allemand : mais tous les peuples l'écoutent et tous la comprennent.

Si elle a reçu ce privilège, ce fut pour le mettre au service de Dieu. Elle a été faite universelle et immortelle par participation au caractère catholique de l'Église, instituée pour tous les âges et tous les pays. Elle doit sa vie au baptême qu'elle en a reçu, son extension à l'assistance qu'elle lui a prêtée. Le drapeau de mon pays a flotté sur toutes les plages, parce que sa hampe était taillée dans le bois de la Croix. Son verbe a retenti sous tous les cieux, parce qu'il puisait son inspiration au Cœur même du Christ et allait en prêcher l'amour à tous ses frères.

Il n'a pas cessé, malgré sa décadence apparente et passagère, de remplir cet office que nulle autre nation ne lui a encore disputé. Dieu manque à la France, et elle en souffre. Mais s'il la laissait mourir, la France aussi manquerait à Dieu et l'entreprise du salut des peuples, abandonnée par elle, resterait inachevée. Il faut donc qu'elle se relève pour que s'élève toujours la chrétienté : la miséricorde divine s'emploie à cette remontée nécessaire. Quelqu'un vient de vous le dire mieux que moi, ayant plus longtemps peiné à cette rude tâche, ayant plus douloureusement souffert de nos abattements passés. Vétérans ou jeunes soldats, tous les catholiques français portent le même espoir au cœur. Les coups qui frappent notre patrie dans sa puissance temporelle ne sont pas des condamnations à mort : en ces épreuves accidentelles, la foi nous montre des promesses de renaissance. Par les déchirures ouvertes aux flancs de nos cuirassés qui explosent ou de nos sous-marins qui coulent à pic, comme par les entailles brutales qui déchirent à vif la chair de nos colonies, ne croyez pas que ce soit de la vie qui s'en aille : dans le sang du sacrifice s'écoulent les germes du mal, et par les plaies de la douleur rentre la croyance au Dieu de pardon et de guérison.

---

(1) VIe Soirée de Saint-Pétersbourg.

Canadiens français, vous pouvez contribuer à cette rénovation de notre pays : aidez-nous à lui rendre un peu de la vitalité qu'il vous a donnée, en continuant à faire exprimer à ses syllabes les pensées chrétiennes qu'elles ont apportées jusqu'ici. Si la corruption des idées et des mœurs provoque la corruption du langage, la sanctification des âmes, l'élévation des cœurs, la haute éducation des esprits, accroissent la beauté des termes en lesquels se reflète leur vertu intime. La noblesse de vues de nos ancêtres a donné l'élan à leur race et l'essor à leur parler : en gardant et en cultivant leurs traditions les meilleures, vous conservez à notre mère commune sa vocation et ses espoirs. Levons nos verres, messieurs, à la certitude de ce triomphe. Dans quelques heures nous lèverons, nous prêtres, nos calices pour cette prière : comme la langue de la France a été la gardienne invincible de votre foi, la foi du Canada sera la gardienne bienfaisante de notre langue française !

MESSE DU CONGRÈS

DIMANCHE, 30 JUIN

BASILIQUE DE QUÉBEC

Sermon de Mgr Guertin, évêque de Manchester

Posui verba mea in ore tuo, et in umbra manus meæ protexi te, ut plantes cœlos et fundes terram, et dicas ad Sion: populus meus es tu.

Je mets mes paroles dans ta bouche et je te couvre de l'ombre de ma main, pour étendre de nouveaux cieux et fonder une nouvelle terre, et pour dire à Sion : tu es mon peuple.

Messeigneurs,

Mes frères,

La langue française a joué, et joue toujours un si grand rôle, dans l'expansion de l'idée chrétienne à travers le monde, que ce n'est commettre aucune profanation que de la louer dans une église, en présence des saints autels, et de déployer en son honneur toutes les pompes de notre liturgie sacrée. Aussi, invité par celui qui a été l'âme et la tête dirigeante du Congrès du Parler français à prendre la parole, en la cérémonie religieuse par laquelle ce Congrès va se terminer, mon sujet est tout tracé, et c'est de la fonction auguste de notre langue que je veux vous entretenir pendant quelques instants.

Certes, les raisons de l'aimer, de l'admirer, d'en être fiers, d'y être fidèles, ne nous manquent pas. La première de ces raisons est peut-être tout simplement que cette langue est la nôtre, celle de nos origines, de nos premiers bégaiements, la langue de notre père et de notre mère, qui a retenti autour de notre berceau, et dans laquelle nous furent apprises nos prières enfantines. Et si ce

motif de sentiment ne suffisait pas pour nous la rendre chère à tout jamais, l'on pourrait en invoquer d'autres, tirés de sa beauté, de ses formes esthétiques, de ses rares qualités de nombre, d'harmonie, de clarté, de précision. Un grand poète français, dans un ouvrage plein de lyrisme, encore qu'écrit en prose, la déclarait être la plus merveilleuse des langues de l'univers, parce que c'est la seule où les éléments constitutifs du langage soient dans un parfait équilibre. Les autres sont ou trop musicales ou trop gutturales, trop rudes ou trop sonores. Le français allie la douceur à la force, les rythmes suaves aux fermes contours, et sa physionomie essentielle semble bien faite d'ordre et de mesure, de juste proportion ; n'est-il pas aussi la langue de la diplomatie internationale ? Et dans tous les pays civilisés, n'est-ce pas regardé comme de bon ton de le savoir ? N'est-ce pas une distinction de pouvoir le parler ? Dans la haute société américaine, par exemple, l'on se fait une gloire de l'apprendre et de le pratiquer. L'on estime que la culture ne serait pas complète sans lui, que lui seul donne à l'éducation son affinement, sa grâce achevée ; et dans les salons, dans le monde où l'on cause, le parler de France sert d'expression à la politesse des sentiments et à l'échange des idées.

Mais par-dessus toutes ces raisons naturelles que nous avons d'être attachés à notre langue maternelle et de l'aimer, de l'admirer de tout cœur, il en est une d'un caractère supérieur, et qui éclipse en quelque sorte les autres ou les relègue à l'arrière-plan. Quand même notre parler ne se recommanderait pas par ses qualités de mesure, de souplesse et d'ardeur, de subtile énergie et de discrète sonorité, il aurait droit à notre vénération la plus profonde pour les services qu'il a rendus à l'Église, et pour s'être fait l'écho, l'instrument du Verbe divin, dans la civilisation chrétienne des peuples.

I

Par un dessein mystérieux, que l'œil humain ne peut scruter, Notre Seigneur Jésus-Christ avait borné son apostolat personnel aux brebis perdues de la maison d'Israël. Une fois, il s'était avancé jusque sur les terres des Chananéens. Et vous connaissez la réponse qu'il fit à une pauvre femme du pays, qui l'implorait de guérir sa fille : « Il n'est pas bon de prendre le pain des enfants et de le jeter aux chiens. » Ceci indiquait nettement qu'il entendait circonscrire son ministère aux limites de son pays. Les nations étrangères auront leur tour ; déjà son regard les cherchait au fond de l'avenir, et les voyait venir à lui. « En vérité, en vérité,

je vous le dis, il en viendra de l'Orient et de l'Occident. » Et devant cette perspective, il éprouvait une sorte d'enthousiasme. Mais il allait laisser à ses disciples le soin de les appeler et de les faire entrer dans son bercail. Aux apôtres, à saint Paul plus particulièrement, allait échoir l'œuvre de l'évangélisation des Gentils. Le peuple élu n'ayant pas voulu recevoir son Sauveur, et s'étant enfoncé dans l'aveuglement, d'autres nations recevraient la lumière divine et remplaceraient la race déicide.

Or, deux langues se partageaient ces grandes agglomérations que l'on désignait sous le nom de Gentils, et qui représentaient toute la civilisation d'alors. Dans le vaste champ que la volonté du Maître ouvrait au zèle enflammé des prêcheurs de la bonne nouvelle, deux idiomes régnaient en souverains. Chacun était parfaitement organisé, chacun comptait un long passé de gloire. La langue hellénique avait atteint au plus haut degré de son développement avec les poèmes d'Homère ; et ses grands philosophes, Platon surtout, par l'élan, la sublimité de leurs spéculations métaphysiques, avaient introduit dans son essence des éléments qui l'avaient comme prédisposée à devenir, un jour, l'organe officiel de la vérité religieuse. La langue romaine avait produit aussi ses poètes, Ovide, Lucrèce, Virgile, ses penseurs, Sénèque, Cicéron — en attendant Marc-Aurèle — et toute une lignée d'admirables historiens. Moins riche et moins imagée que la précédente, elle était cependant incomparable pour rendre la pensée impériale en tout ce qui avait trait aux choses de gouvernement, comme aussi pour enfermer en une formule lapidaire les questions juridiques.

Voulant donc faire accepter de ces nations païennes la révélation surnaturelle et les convertir à la foi chrétienne, les apôtres s'emparèrent de la langue qu'elles parlaient. Le seul moyen d'arriver jusqu'à l'esprit et au cœur d'un peuple, c'est de se servir des vocables qu'il a lui-même formés et qui reflètent son âme, sa mentalité, sa vie. Et dès lors, les mots grecs et romains commencèrent d'exprimer les vérités du salut, de se prêter à rendre les conceptions religieuses dont l'humanité était redevable au Verbe fait chair. La prise de possession de ces langues par l'Esprit de Dieu fut si complète, elles se plièrent si bien à exprimer toutes les nuances des idées nouvelles, qu'on eût dit qu'elles n'avaient jamais eu d'autre objet. Leur adaptation au christianisme se fit comme naturellement, et elles devinrent l'instrument non seulement de l'Évangile, mais encore de cette science qui a pour base la parole de Dieu telle qu'on la trouve dans le Livre des révélations, et dont la raison humaine éclairée par la foi édifie les spéculations. Le verbe hellénique et le verbe romain semblèrent même puiser un

renouveau de vie dans ce contact avec la pensée divine ; l'Évangile les rajeunissait en les pénétrant et en se les assimilant. Ces langues classiques, que les génies païens avaient fixées et illustrées, poussèrent une floraison merveilleuse d'œuvres qui ne le cédaient en rien, pour la splendeur de la forme, aux réalisations antiques, et qui avaient en plus le mérite d'apporter au monde la vérité absolue. Toute une littérature religieuse, mystique, théologique, est née de cette alliance du christianisme avec les magnifiques idiomes qui reflétaient alors la civilisation orientale et européenne. Ce serait méconnaître l'histoire que de nier les services que l'Église en a reçus. N'est-ce pas dans ces langues que tous nos dogmes ont été définis ? N'est-ce pas aux Pères de l'Église grecque et latine que l'on doit ce monument appelé la théologie catholique ? Pendant des siècles, la langue d'Homère et celle de Cicéron servent d'organes officiels à la pensée ecclésiastique et sont les grands moyens d'apostolat et de conversion des peuples.

Avec l'ère moderne commence un nouvel ordre de choses. Il se fait des révolutions dans l'ancien monde. La civilisation hellénique s'est effondrée et la puissance romaine croule à son tour. De leur débris se forment d'autres peuples ; l'empire matériel passe en d'autres mains ; le règne de la pensée suit d'autres orientations. Il y a partout une fermentation qui annonce que l'histoire recommence. . Les langues grecque et romaine se figent, se cristallisent. Elles sont désormais immuables, classiques ; leur vie est close ; elles appartiennent au passé ; elles deviennent objet d'étude pour le lettré, le savant, mais sont hors d'usage dans les relations quotidiennes. Elles ne sont plus que l'écho encore magnifique de peuples morts. L'Église catholique conserve le latin pour ses actes administratifs et pour sa liturgie. Sa législation s'est fixée dans cette langue admirablement adaptée aux idées de droit. Mais, pour se faire entendre des peuples, il faudra qu'elle ait recours à un autre idiome. Le grec et le latin ne sont plus des instruments de conquête.

II

Cependant, l'Église ne peut renoncer à ses entreprises conquérantes. Des peuples nouveaux sont nés sur les ruines des anciens. Le catholicisme va-t-il s'enfermer en sa vie intérieure, et refuser de prendre contact avec ces races qui s'éveillent pour remplacer les civilisations disparues ? L'apostolat n'est-il pas plutôt la loi de son essence ? N'est-il pas tenu de trouver le chemin des âmes, à

travers tous les âges et tous les bouleversements sociaux, pour leur apporter la parole éternelle ?

Quelle langue l'Église adoptera-t-elle donc comme moyen de communication avec l'Europe renouvelée ? De tous les idiomes qui sont en train d'éclore, sur lequel va tomber son choix ? Lequel lui paraîtra le plus propre à se laisser façonner par son enseignement, le plus apte à subir son empreinte divine ? Lequel se trouvera le plus voisin des langues classiques qu'elle abandonne, et, devenu héritier de leur richesse, pourra le plus facilement tenir le rôle religieux qui leur était dévolu ? Laquelle des nations modernes aura à la fois l'âme la plus chrétienne et un langage davantage pétri de vérité ? Où rencontrer une langue qui soit non seulement celle d'un peuple, mais qui devienne celle de tout un continent, celle du monde; une langue qui ait comme une tendance innée à déborder ses frontières, qui se laisse facilement accepter de l'étranger, tellement charmeuse que les plus réfractaires ne résistent pas à sa séduction, tellement souple et insinuante qu'elle pénètre partout sans effort, qui soit comme naturellement faite pour servir de lien entre les nations, une langue agile et expansive ? Car le Verbe de Dieu veut courir, il veut voler, il est impatient de retentir dans l'univers. Pour se faire connaître des peuples et pour les subjuguer, il lui faut un instrument malléable, docile à son action, tout pénétré de sa vertu, une puissance éminemment diffusive et irradiante.

O langue française, c'est toi qui as été l'élue du Seigneur ! Le Christ Jésus t'a prise dans son berceau et t'a sacrée de ses mains pour être son porte-parole. C'est toi qui as eu l'incomparable honneur d'être désignée pour succéder aux idiomes d'Athènes et de Rome dans la propagation de l'Évangile. C'est toi, l'ange du salut et le missionnaire des nations. C'est par ton ministère que l'Église catholique, dès l'ouverture de l'ère moderne, et jusqu'à nos jours, a chanté ses plus belles victoires. Déjà précieuse à nos yeux parce que tu incarnes la patrie, les traditions des ancêtres, tu l'es bien davantage à cause de ces fleurons de gloire que tu as suspendus au front de notre Divin Maître. Marqués du sceau du christianisme, tes vocables ailés se sont disséminés à travers le vieux monde, ils ont franchi les mers, se sont posés sur tous les continents, éveillant partout des échos religieux, y semant la vie surnaturelle.

Issue directement du grec et du latin, de formation essentiellement classique, la langue française, en effet, se trouvait donc entrer dès l'origine en possession immédiate des trésors mystiques que ces idiomes recélaient. N'est-ce pas Tertullien qui parle de ces âmes qui sont naturellement chrétiennes ? Ce mot est vrai du parler

français. Prenant sa source dans ce génie gréco-romain dont la littérature, si belle en soi, avait eu encore l'insigne privilège d'exprimer les dogmes, de réduire la doctrine catholique en ses formules définitives et de se voir sanctifier par le vertu du Christ, il s'est trouvé, de par sa naissance, en complète harmonie avec la vérité surnaturelle, apte à en traduire les mystères. Les mots dont il est formé surtout, les verbes antiques dont il émane, ayant subi les premiers l'initiation chrétienne, le lent façonnement aux choses ecclésiastiques, rien d'étonnant à ce qu'entre la religion et lui les affinités les plus intimes et les plus directes se soient déclarées dès l'origine. Car les mots ont une âme, ce sont des organismes. Et les vocables grecs et latins s'étaient chargés, au cours des siècles, de trop pure essence chrétienne pour n'en pas infuser dans cette langue française, la première des langues dites romanes, née pour ainsi dire de leur sang, continuatrice légitime des traditions d'élégance, de beauté, d'harmonie auxquelles ils avaient accoutumé le monde.

Bien plus, la France avait été baptisée longtemps avant d'avoir son langage à elle. C'est la fille aînée de l'Église. Son verbe était encore en fusion, n'avait pas encore jailli hors du creuset où sa substance s'élaborait et s'affinait, que déjà le Christ possédait l'âme de la nation. Et puisque la langue d'un peuple est le reflet de sa pensée, le miroir où se peint sa vie intime, et qu'elle est créée à son image et à sa ressemblance, de nos ancêtres chrétiens n'a pu sortir qu'une langue chrétienne, et chrétienne dès le berceau, dès son premier souffle. Aussi, de toutes les littératures modernes, la nôtre est celle qui compte les œuvres religieuses les plus anciennes et les plus vénérables. N'est-elle pas aussi, et de beaucoup, la plus riche, la plus féconde à cet égard ? La nomenclature des travaux inspirés par la foi, la piété, la défense de l'Église, l'ardeur apostolique, à nos écrivains, à nos orateurs et à nos poètes, serait infinie. Dans tous les siècles, les monuments de cette nature sont en grand nombre. A certaines époques, ils abondent, et l'histoire littéraire alors tient tout entière dans des ouvrages de mysticité ou d'éloquence chrétienne. Depuis le seizième siècle, en particulier, les productions les plus magnifiques de notre langue sont consacrées à la gloire du catholicisme. Notre littérature a atteint son apogée, sa période dite classique, avec des œuvres qui avaient Dieu et la religion pour objet. Qu'est-ce que Bossuet, par exemple, sinon le représentant le plus auguste et le plus parfait de notre génie ? Et Bossuet-a-t-il jamais écrit ou jamais parlé pour d'autres fins que pour faire connaître le catholicisme, pour en faire resplendir la majesté, pour le venger des attaques de ses ennemis ? Il n'est pas une ligne de ses

ouvrages qui n'ait un caractère sacré, qui ne porte une empreinte divine. Que de noms illustres, contemporains de celui-ci, ou plus voisins de nous, pourrions-nous mentionner, et à qui nous devons des réalisations absolument achevées comme art et toutes destinées à promouvoir les intérêts du christianisme ! Il semble bien que toute la théologie des Pères et des Docteurs ait été repensée par nos grands écrivains, que tout le mysticisme des ascètes primitifs ait été condensé chez nous en formules précises, que toute la foi, toute la piété, toutes les vertus, tous les dogmes, tous les mystères, en un mot tout ce qui constitue le catholicisme, tout ce qui en fait l'essence et la vie, que tout cela ait été étudié, expliqué, commenté, analysé, enrichi d'aperçus nouveaux, pénétré de saveur et de clarté, par le ministère de la langue française; tout le catholicisme est enclos en notre verbe.

Or, est-il possible de calculer l'énorme influence que de telles œuvres ont exercée et exercent encore dans le monde des âmes ? Qui peut dire de quel secours elles ont été pour l'expansion de la civilisation chrétienne ? Une nation qui possède une littérature religieuse aussi abondante, quand sa langue d'ailleurs a ses entrées partout et jouit des qualités de sympathie qui la rendent naturellement désirable, est sûre de compter parmi les meilleurs ouvriers du progrès par le christianisme. Car ce n'est pas d'hier que le français est considéré comme l'idiome de la distinction et de la culture. Voilà des siècles qu'en Europe tous ceux qui se piquent de savoir, le pratiquent et se tiennent au courant de ses plus belles créations. Et comme la plupart de ces créations sont marquées du sceau divin et servent d'enveloppe à la pensée religieuse, il est bien permis d'affirmer que c'est le génie français qui a le plus contribué à faire du vieux monde un continent chrétien et à le nourrir de la substantifique moëlle de l'Évangile. Il y a ceci d'extraordinaire dans l'histoire des lettres françaises : la décadence littéraire qui coïncide avec la diminution de l'esprit chrétien, tandis que les périodes les plus glorieuses à cet égard furent en même temps celles où l'âme de la race était davantage imprégnée des vertus de son berceau, baigné de grâce. Tant il est vrai que notre parler semble fait pour exprimer la vérité du Christ ! C'est là sa vocation, j'allais dire sa raison d'être. Quand il s'en écarte, il perd la qualité de sa trempe, ses vocables s'amollissent, se vident de leur sens. Forgés surtout pour servir d'instrument aux notions surnaturelles, ils ne prennent leur charme, leur éclat, leur solidité que dans l'accomplissement de leur mission auguste.

A côté du verbe écrit, il y a le verbe parlé. A côté de la prédication par le livre, il y a l'apostolat personnel. Et une voix

éloquente vous dira ce soir tout ce que le catholicisme doit à l'action française. Notre race est essentiellemrnt expansive, communicative. Notre âme n'est pas une âme de réserve, de concentration, de tranquille possession de soi. Le sang latin met en nous quelque chose d'exubérant, une ardeur qui demande à se manifester. Il faut que nos impressions paraissent au dehors, que les autres partagent nos sentiments ; quand nous avons une idée, nous aimons à y rallier les esprits. Par tempérament, l'âme française est apostolique. Et d'autre part, — c'est Ozanam qui l'a affirmé — Dieu lui a dispensé le génie de l'éloquence. Si nos œuvres écrites sont admirables, nos œuvres oratoires sont les plus parfaites après celles de l'antiquité. Or, ce que ces deux forces, — esprit communicatif et agissant, don naturel de parole — mises au service de la foi, ont opéré par l'univers de merveilles chrétiennes, il appartient à un autre de nous l'exposer. Je veux seulement toucher en passant à notre propre histoire, à celle de tout le continent nord-américain, si ce n'est ce coin de terre là-bas, vers le sud-ouest, qui échut en partage à une autre branche de l'âme latine.

Quels sons ont d'abord frappé nos rivages et réveillé des échos dans nos forêts primitives ? De quelle nation étaient ceux qui vinrent ouvrir ces contrées à la civilisation chrétienne ? Sous quels vocables l'Évangile a-t-il été prêché aux barbares qui les peuplaient ? Qui sont ceux qui ont annoncé le vrai Dieu à ces infidèles ? De quel sang étaient les pontifes qui ont occupé les premiers évêchés, non seulement dans les limites du Canada, mais même dans l'union américaine ? Et encore aujourd'hui, pour accomplir la tâche pénible de convertir les derniers sauvages de l'Ouest, à qui s'adresse-t-on ? ou plutôt qui sont ceux qui y viennent s'offrir d'eux-mêmes ? En quels termes les barbares apprennent-ils à prier ? Quels sont les hommes qui incarnent à leurs yeux le christianisme ? Quelle est la langue qu'ils regardent comme l'instrument du salut ? Et j'ose ajouter, puisque je n'en suis que par le cœur et le souvenir, et que la Providence a placé mon berceau et planté ma tente sous un autre ciel, oui, j'ose ajouter, dans la sincérité de mon admiration : y a-t-il une province qui donne plus de consolation à l'Église, où l'esprit chrétien soit plus vivant, plus près de ses origines, où le sens religieux soit plus intense que cette province de Québec, essentiellement française ?

Messeigneurs,

Mes frères,

« *Posui verba mea in ore tuo.* J'ai placé mes paroles dans ta bouche.» Il semble bien que ces mots du prophète aient trouvé

leur accomplissement au sein de la nation française et que la charge annonciatrice de l'Évangile ait été conférée spécialement à notre langue. Qu'elle s'en soit acquittée avec honneur et avec zèle, les faits sont là pour le démontrer. Nous n'avons pu jeter sur l'histoire qu'un coup d'œil trop rapide. Il a dû suffire cependant pour nous convaincre que notre parler a été semeur de civilisation chrétienne dans l'univers, et que c'est par lui surtout que le Verbe de Dieu a jeté ses accents. Les longs services qu'il a rendus ainsi à l'humanité lui assurent la gratitude de toutes les âmes croyantes. Et il ne peut être permis à aucun catholique d'ignorer ou de déprécier le rôle qu'il a rempli. Une langue ne se fait pas à ce point libératrice d'erreurs et dispensatrice de vérités, parmi les Gentils, sans être regardée comme une des forces du catholicisme, et sans avoir droit au respect de tous les fidèles. Rien n'indique, d'ailleurs, que l'Esprit divin se soit retiré d'elle et qu'elle ait fini son action bienfaisante. Dans ce cher Canada, en particulier, un champ immense lui est ouvert. Elle n'a pas seulement à vivre sur ses conquêtes, elle peut aspirer à les étendre, et nous le souhaitons pour elle, puisque son accroissement signifierait progrès du règne du Christ. Dans la Nouvelle Angleterre, elle est libre et agissante aussi. Notre cœur se réjouit de la voir s'y développer et reculer ses frontières. Chaque pas qu'elle fait en avant est autant d'ajouté à l'héritage du Père de famille et du Maître de la maison.

Qu'elle se conserve donc, qu'elle vive et qu'elle s'épure, qu'elle se fortifie et qu'elle s'épande, et surtout qu'elle reste fidèle à sa vocation essentielle, qui est de verser aux nations la lumière, la vérité et la vie ! Ainsi soit-il !

SÉANCE DE CLÔTURE

DIMANCHE SOIR, 30 JUIN

SALLE DES EXERCICES MILITAIRES

Discours prononcé par S. G. Mgr P.-E. Roy, président

Messeigneurs,

Mesdames,

Messieurs,

Le Congrès va finir !

A-t-il répondu à votre attente ? L'a-t-il déçue ?

Votre bienveillance si visible ; votre assiduité aux réunions de toute sorte où vous convoquait le programme ; votre accueil, dont la grâce si délicate et si française et la chaleur communicative ont soutenu et inspiré tous ceux qui sont venus à vous avec une parole ou un chant aux lèvres, donnent à cette question une première réponse qui rassure et qui, pour le moment, nous suffit.

Le Congrès va finir !

En se précipitant vers sa fin, il trahit davantage les lacunes dont il souffre, les imperfections qui le déparent. Faite par des hommes, notre œuvre a la mesure de la sagesse humaine, « toujours courte par quelque endroit ».

Nous déplorons ces inévitables erreurs, nous nous en accusons avec franchise, et nous laissons à d'autres — qui s'en sont déjà chargés — le soin de nous en imposer la pénitence.

Le Congrès va finir !

En le clôturant, ce soir, nous voulons dire merci aux trois cents ouvriers — organisateurs et collaborateurs — qui ont rendu possible une telle entreprise, en y apportant les ressources merveilleuses de leur talent et de leur bonne volonté. Une reconnaissance qui veut atteindre tant de monde ne peut nommer personne. Mais si ce témoignage reste anonyme sur nos lèvres, nous réservons à nos cœurs le soin de faire l'appel nominal !

Le Congrès va finir !

Et nous nous consolerions difficilement de le voir finir, si nous n'avions le ferme espoir que ses effets bienfaisants dureront.

Tant d'espérances se sont ravivées à la flamme du foyer national ; tant de volontés abattues se sont remontées et tendues, comme des ressorts encore souples, pour des efforts nouveaux ; le verbe de chez nous a éclaté en de si fiers accents ; une telle sève de vie a

bouillonné dans l'âme française de l'Amérique, que, en vérité, je ne puis me résigner à penser que cette fin de Congrès est un déclin, mais que je me sens porté à la saluer comme une aurore.

Le Congrès va finir !

Et j'aurais voulu, à cette dernière réunion, faire la synthèse de ses travaux, dégager la leçon de ses fêtes mémorables. J'aurais voulu lier la moisson dont vous avez couché sur le sillon les fécondes javelles. Mais il est plus difficile de lier les pensées que les épis, de faire des gerbes d'idées que des gerbes de blé. Il y faut un soin et un temps que je n'y puis donner.

Laissez-moi vous faire cette simple déclaration: le Congrès nous paraît avoir rempli la mission immédiate que nous lui avions confiée.

Il devait être un geste de ralliement pour la race française de l'Amérique du Nord.

Or, nous avons vu Québec et l'Acadie, ces deux sœurs jumelles, ces deux fruits bénis des entrailles de la France, se presser dans la plus forte étreinte qui les ait encore unies ; nous avons vu les fils de Québec, l'*Alma parens* de tant d'enfants, accourir de partout vers la maison ancestrale. La race française tout entière, brisant les digues qui l'ont trop longtemps retenue sur sa pente naturelle, s'est comme précipitée vers son berceau, centre d'attraction irrésistible pour les peuples dispersés. Et ici, dans l'émotion poignante des souvenirs d'enfance, tous les Français d'Amérique ont renoué des liens qui ne se dénoueront plus. Oui, geste de ralliement, et fête du cœur. Et il était utile, et il était temps que se fît, dans un rapprochement fraternel, cette fusion des cœurs, et que l'âme nationale sentît la brûlure de cet enthousiasme patriotique.

L'âme d'un peuple, pas plus que l'acier, ne se trempe à froid. Pour qu'elle ne se brise pas sur l'enclume où la martellent tant d'épreuves, il faut qu'elle soit plongée dans la flamme ardente. Alors, le marteau qui la frappe, au lieu de la broyer, la durcit et la forme dans le jaillissement des chaudes étincelles !

Notre Congrès voulait être « un geste de vie ». Il fallait une réponse aux prophètes, petits et grands, qui annoncent la mort de la race française comme race distincte en Amérique. Cette réponse, vous venez de la donner au monde . Elle est écrite dans les cent cinquante mémoires préparés pour le Congrès ; elle est venue, vibrante et fière, sur les lèvres de tous ceux que vous avez entendus, prêtres et laïques, chefs de l'Église et chefs de l'État. Cette réponse, elle a retenti, aujourd'hui, dans nos rues, où défilait la vaillante jeunesse; elle a claironné au Monument des Braves. Elle flotte dans l'air et dans vos âmes depuis huit jours. Ah ! messieurs, la race a pris, cette semaine, une attitude devant le monde .

entier ; et dans cette attitude rien ne révèle la crainte angoissante et les spasmes douloureux d'une race qui va mourir ; mais tout fait éclater la joie sereine et la force confiante d'une race qui va vivre !

Maintenant, messieurs, ayant pris cette attitude, ayant fait ce geste, il est de notre devoir de ne pas les contredire par nos actes.

Canadiens français et Acadiens, mes frères, vous allez vous séparer, le cœur chargé d'émotions, la volonté pleine de généreuses résolutions.

Prenez garde que la réalité de demain, brisant le rêve d'aujourd'hui, ne vous laisse inégaux aux tâches nouvelles qui s'imposent.

Le ralliement d'aujourd'hui doit se continuer par les relations plus étroites de demain. Laissez bien ouvertes et bien libres les voies par où devra désormais circuler, d'un groupe à l'autre, la vivifiante sève de la race.

Le beau geste de vie, que vous venez de faire, ne le laissez pas se figer dans l'inertie. Votre langue vivra si vous savez la défendre contre votre propre négligence, contre vos propres défaillances, contre vos propres trahisons.

Ce n'est pas dans le lacet insidieux des lois que sera étouffé, sur ce continent, dans notre pays, le parler des aïeux. Si la langue doit mourir, elle mourra de trahison, sur des lèvres coupables qui ne sauront ni la parler, ni la respecter, ni la défendre.

Mais elle ne mourra pas, parce que vos lèvres lui seront fidèles avec vos cœurs, et que, pour son maintien et sa survivance, vous saurez faire tous les sacrifices et tous les efforts nécessaires.

En 1760 ils n'étaient que soixante mille pour la défendre et la sauver. Ils l'ont défendue et sauvée.

En 1912 nous sommes trois millions pour la parler, pour la propager, pour la venger, pour la glorifier. Ce serait une honte qui ternirait à jamais notre mémoire, si nous allions seulement laisser s'amoindrir le prestige et l'influence d'un verbe que Dieu envoya ici pour continuer la conquête des âmes et étendre le règne du Christ.

O verbe de France et verbe de Dieu, que ma langue s'attache à mon palais si jamais elle t'oublie, ou cesse seulement de te propager et de te défendre ! Messieurs, c'est le serment de mes lèvres et de mon cœur ; c'est le vôtre, c'est celui du premier Congrès de la Langue française au Canada. Le rocher de Québec en reçoit aujourd'hui la solennelle formule. Demain, les échos s'en répercuteront de province en province, d'État en État.

Et tous les Canadiens français et les Acadiens du Canada et des États-Unis n'auront plus qu'un cœur et qu'une âme pour redire avec nous : O cher parler de France, que ma langue s'attache à mon palais si jamais je t'oublie !

LA LANGUE FRANÇAISE ET L'APOSTOLAT CATHOLIQUE

Discours de M. l'abbé Thellier de Poncheville

Messeigneurs,
Mesdames,
Messieurs,

Il s'achève donc, le long poème d'amour préparé avec tant de soin, composé avec tant d'art, qu'à la gloire du verbe français vous êtes venus, en foule innombrable, d'une même voix, réciter ici.

Il s'achève, mais pour se prolonger demain en chacun des pays où vous vous disperserez, pour se poursuivre un jour sur les lèvres de vos fils, pour se perpétuer toujours en leur descendance, au sein de laquelle les échos de ce triomphe et de notre langue ne s'interrompront jamais. Car notre parler traditionnel sortira de ces assises glorifié dans son œuvre ancienne et assuré de son impérissable avenir. Avec la fierté de son passé, ce congrès aura fortifié en nous la volonté de lui préparer de nouveaux destins dignes de sa haute mission. Il vous fut facile, ce serment d'immortalité que vient de lui faire votre enthousiaste assemblée : sa vie d'hier est la garantie de son éternelle survie.

Privilège d'une langue aimée entre toutes les langues, unique à se maintenir là où sombrent les autres — c'est votre histoire, ô Franco-Américains ; unique à renaître là où elle paraissait morte — c'est votre miracle, ô Acadiens ; seule capable de donner ce spectacle qui depuis huit jours attire vers nous le regard surpris des deux mondes. Sur le rocher de Québec où elle était, il y a un siècle et demi, privée du soutien des armes françaises et condamnée par la force de l'Angleterre victorieuse, nos fêtes l'ont présentée en une apothéose, saluée avec respect pas sa Majesté le Roi George V, et bénie avec tendresse par Sa Mère la France.

Votre culte filial envers elle a quelque chose d'une piété religieuse. Consacrées par vos pères, ses paroles vous sont plus sacrées encore pour vous avoir enseigné la foi de Dieu. Avec l'écho de vos aïeux, l'accent du Christ vibre en elles, et dans leur sonorité

harmonieuse et douce vous reconnaissez le chant des cloches qui ont sonné votre baptême. C'est son plus beau titre à votre culte et c'est sa gloire que nul ne peut lui ravir ; elle a prêché l'Évangile au monde, elle l'a répandu plus abondamment que partout ailleurs dans les terres et les âmes du Canada.

Vous avez voulu, messieurs, que cette épopée chrétienne de la langue française fût rappelée une dernière fois devant ce grand auditoire par un Français d'aujourd'hui. Soyez remerciés d'une attention dont je dois oublier combien elle est flatteuse pour ma personne, ne voulant connaître que son réconfort à mon patriotisme. Car un tel choix atteste votre certitude que la mission du vieux pays n'est pas terminée, et cette déclaration solennelle que vous en faites si délicatement avive la confiance qui chaque jour s'accroît en nos cœurs. J'oserai donc, sans témérité, entreprendre d'établir que, malgré les vicissitudes des temps et les fautes des hommes, les paroles de France portent en elles des aptitudes glorieuses, qui les désignaient providentiellement pour devenir la langue par excellence de la civilisation et la langue de préférence de l'évangélisation.

I

Sa vocation, le français la doit tout d'abord à une sorte de prédestination philologique. Il est d'origine latine immédiate, et c'est déjà un bienfait religieux que cette parenté étroite avec Rome, mère et maîtresse de toutes les Églises, mère et maîtresse de notre langue. Un héritage se garde plus intact quand on le reçoit de provenance directe que lorsqu'il est transmis en ligne collatérale. A employer les mêmes termes, à penser avec les mêmes tournures de langage, on s'expose moins aux risques de déformation et aux difficultés qui naissent des malentendus. Notre peuple a l'avantage de faire retentir l'affirmation publique de sa foi dans des vocables presque identiques à ceux dont est formée la prière du Pape. Les moins instruits de nos fidèles savent ce qu'ils disent quand ils récitent leur symbole : *Credo in sanctam Ecclesiam catholicam et apostolicam.* Ils n'ont que faire, pour traduire le formulaire officiel de leur croyance, des dictionnaires falsifiés par l'hérésie ni de l'interprétation subtile de l'exégèse protestante. Grâce à leur langue, leurs âmes comme leurs mots ont leurs racines en terre romaine. N'est-ce pas l'une des raisons pour lesquelles les peuples latins sont restés les plus attachés à la chaire de Pierre ?

Cette filiation nous vaut d'autres privilèges : la Rome antique, en fournissant le plus grand nombre des mots de notre vocabulaire, nous a légué aussi quelque chose de ses fortes vertus.

Ce qui fait la gloire impérissable et l'incomparable supériorité de la langue classique, c'est son génie d'ordre qui met toute chose à sa place et garde en chacune la parfaite mesure. Langue de certitude et d'autorité, ennemie de la fantaisie et de l'indécision, elle se distingue par la précision des termes, la concision du style, la liaison des pensées l'une à l'autre, le déroulement logique de la période, la distribution régulière et l'enchaînement des parties du discours. Idiome magnifique, fait pour exposer le droit et pour exprimer l'absolu, il portera sans fléchir, sur sa charpente puissante, les vérités éternelles. Il s'offrira à traduire pour l'usage des hommes l'ineffable parole de Dieu, sans en affaiblir la majesté. Il la conservera dans ses admirables formules dogmatiques, sans l'altérer ni la corrompre au cours du temps. Aussi l'Église fera-t-elle de la latinité la gardienne de sa doctrine.

La France a reçu de son aïeule ce solide équilibre moral de l'esprit et du langage, ce goût de l'ordre et de la logique qu'elle a sans cesse cultivé, au contact intime des grandes œuvres classiques, et auquel son caractère propre devait ajouter quelque chose.

Par la suppression des désinences casuelles, l'emploi du tour direct l'a conduite à adopter la disposition la plus rationnelle pour sa période. Au lieu de laisser prendre aux mots la place demandée par l'intensité de la sensation ou le caprice de l'harmonie, elle leur impose le respect du rang que leur assigne la raison toute pure : c'est d'abord le sujet, puis le verbe, puis le complément. L'oreille et l'imagination ne sont plus les guides du cheminement de la phrase. La fantaisie individuelle n'est plus libre d'en modifier la courbe normale au gré du rêve ou au profit de la passion. Tout est commandé par la loi d'une syntaxe rigide, qui exclut les tournures ambigues, se refuse aux hardiesses périlleuses et prévient ainsi l'égarement de l'esprit dans le labyrinthe des inversions. Enserrée dans cette règle sévère, la marche de la pensée est parfois moins pathétique, mais elle est toujours plus sûre, ne pouvant se faire qu'en ligne droite : heureuse contrainte, qui favorisera l'exposition loyale de la vérité, et se prêtera mal à la dissimulation de l'erreur.

Le français se trouve donc être, par tempérament, amoureux de méthode et de franchise, si passionné de logique qu'il conduit vivement ses principes jusqu'en leurs extrêmes conséquences et parfois même au-delà de ce qui est raisonnable et prudent, si exact par exigence interne que le faux y détonne comme un instrument

mal accordé. L'improbité répugne naturellement à son génie. Ce qui est captieux, roué, fuyant, ambigu, ne se sent pas à l'aise dans cette prose lucide : c'est la langue où il est le plus difficile de mentir. Elle dit tout ce qu'elle pense, et elle dit bien ce qu'elle veut dire. Ce qui n'est pas clair n'est pas français. Mais traduit en français, ce qui demeurait obscur ou équivoque devient intelligible à tous. Les diplomates emprunteront son style de lumière pour rédiger leurs conventions, afin de se mieux comprendre : par cette éminente aptitude à clarifier ce qu'il touche, il se montre déjà qualifié pour son rôle d'interprète des enseignements de la foi.

Au-delà des Alpes et des Pyrénées, ses sœurs latines, plus éclatantes et plus chantantes, ont des avantages qu'il ne possède pas au même degré. L'espagnol le dépasse en solennité et en sonorité. L'italien, en douceur et en couleur. Mais ces qualités ne sont pas sans péril. Laissées à elles-mêmes, sans contrepoids, elles souffrent de leur propre excès. Elles éblouissent l'esprit de leur perpétuel éclat, l'alanguissent dans la mollesse de leur chant, ou le fatiguent de leur pompe monotone. La vigueur de la pensée risque de s'y énerver, et sa simplicité de s'y corrompre. Le mouvement du discours s'embarrasse aux plis de la période ample et redondante, qui grandit tout ce qu'elle enveloppe. Dégagée de cette étoffe trop somptueuse et chatoyante, le français sera la parure de bon goût, souple comme une robe de lin, qui habille l'idée d'un art discret, la laissant toute simple à voir et toute prête à l'action. Équilibrant ses dons variés l'un par l'autre, évitant à la fois la raideur et le sans-gêne, sachant être tout ensemble naturel et distingué, mélodieux et ferme, léger et musclé, il deviendra, au terme d'un long travail de perfectionnement, l'instrument affiné de la culture humaine, digne d'être élu un jour comme le revêtement délicat de la pensée divine.

Il doit encore une part de ses vertus linguistiques à la terre où il s'est développé.

Les langues, comme les peuples, se rattachent à leur sol par une étroite affinité. Elles reflètent les couleurs du ciel qui les ont vues naître ; elles portent l'empreinte des horizons qui ont inspiré leurs écrivains et le cachet de la nature dont elles ont décrit les splendeurs. A force d'être vues, ces choses entrent dans l'âme. A force d'être chantées, elles laissent dans les mots un peu de leur physionomie.

Les paysages de la France « tant jolie », la « moult délectable » que chérissaient nos pères, sont faits de mesure et d'harmonie. D'autres contrées ont plus de magnificence : des montagnes plus

hautes, des plaines plus étendues, des fleuves plus larges, une végétation plus luxuriante. Leurs beautés sont plus grandioses, mais plus heurtées. Au pays de France, tout est modéré, tempéré, équilibré. « La nature a chez nous l'ondoiement et la grâce, quelque chose qui rit, qui flotte et se renouvelle. Elle caresse et n'éblouit pas... [1] » C'est la patrie du juste milieu ,où l'on ne souffre ni des trop longs brouillards, ni des miroitements brûlants d'un soleil de feu. Sous la fine lumière d'un ciel indulgent, les horizons se déroulent avec régularité, en ondulations gracieuses, dans le charme de leurs pentes douces, de leurs contours nets, de leurs teintes souriantes, comme les perspectives de la pensée se déploient avec calme dans la composition d'un ouvrage bien ordonné.

Une œuvre de prose française, ce devra être ce paysage de France : pas un nuage à l'horizon, pas une brume sur la pensée, mais de la limpidité dans le style, un dessin ferme, mettant bien en relief l'idée principale, sans écraser dans l'ombre les nuances les plus délicates ; par dessus tout, un large plan d'ensemble, qui permette de regarder droit et de voir loin, qui invite l'esprit à monter haut et à planer à son aise, dans la pleine lumière, avec des échappées de tous côtés.

De ces panoramas visibles et d'un don qui lui est propre, notre langue a reçu enfin un goût élevé, qui achève de la prédisposer à sa fonction religieuse.

Les littératures étrangères ont des monuments qui seront l'éternel honneur de l'esprit humain. Mais il est rare que leurs plus belles inspirations ne soient pas inégales et sur quelque point légèrement outrées. Beaucoup ont des images forcées ; leurs métaphores sont d'un degré plus élevé que les nôtres, et c'est souvent un degré de trop. Chargées en abondance de sons et de couleurs, elles sont plus passionnées, jusqu'à en devenir facilement sensuelles.

Par son amour du trait juste et du dessin sobre, sans tons criards, sans empâtement disgracieux, le génie français est mis en garde contre cet excès de sensibilité et cette séduction de l'imagination qui peuvent préparer, à la faveur même d'une religion sentimentale, un envahissement de paganisme. Le sens de la nature, qui mit longtemps à se développer dans ses lettres, est demeuré assez réservé, presque timide chez beaucoup de ses écrivains dont les descriptions ne sont que des aquarelles. Par là s'évite habituellement chez lui le péril d'un évanouissement panthéiste de l'homme dans le monde, cette langueur de rêve, ce vague de vision, qui

(1) Jules Lemaître.

laissent imprécise la frontière entre les puissances de la nature physique et l'âme toute enveloppée et pénétrée par leur action.

Certains idiomes font ramper l'esprit en l'alourdissant de leur pesanteur matérielle. Le français, par sa tournure idéaliste, le dégage plutôt de l'oppression des choses tangibles. Il néglige volontairement la part d'animalité qui est en nous et par laquelle nous tenons aux êtres inférieurs. Il considère de préférence la création et l'humanité par leurs parties les plus hautes, sous l'aspect qui les rend les plus saisissables à l'intelligence. Il se complait plus à exposer des idées qu'à provoquer des sensations et, en son état normal, n'admet la sensation que sous une forme épurée qui la rapproche de l'idée. Son élan naturel le porte à s'élever vers les vues générales et les principes supérieurs où l'esprit domine.

Sans doute, sa littérature, ainsi que celle des autres peuples, connaîtra des périodes de décadence, et elle aura ses tares, parfois plus graves que d'autres. Mais elles seront amenées d'ordinaire par des influences étrangères, comme le romantisme, dont l'origine est germanique, comme la pornographie, dont les industriels parisiens sont loin d'être tous des Français. Par ses tendances propres, notre langue réagira contre cette violence infligée à son bon goût. Elle ne sera jamais si bien elle-même qu'au grand siècle, quand elle recevra son inspiration de la pleine foi spiritualiste, et qu'elle donnera dans ses chefs d'œuvre le spectacle d'une humanité affranchie, autant qu'elle peut l'être, des servitudes de la matière, et gouvernée par la seule raison. Si le Catholicisme est essentiellement une lutte de l'esprit contre la chair, ces tendances spiritualistes lui recommanderont le français comme un de ses auxiliaires les plus précieux.

Il est donc en droit, notre noble parler de France, d'ambitionner une place hors pair au service de Dieu. Toutes les langues ont à rendre hommage au Maître de la création. Toutes s'honorent en Le glorifiant, chacune selon ses ressources et son génie. Il s'en trouvera de plus riches que la nôtre pour diamanter de la magnificence de leurs décorations l'ostensoir au cœur duquel sera enchassée et exposée la doctrine du Christ. Mais nul ne fournira un cristal aussi limpide pour recueillir, comme dans une custode transparente, la divine lumière et à travers cette enveloppe toute pure la faire briller sur l'univers, dans le rayonnement de sa splendeur immaculée.

II

Instrument privilégié d'exposition de la vérité, le français sera encore pour elle un instrument d'une rare puissance d'expansion.

Car s'il a recueilli du sang latin plein ses veines, il a surtout gardé dans ses moëlles toutes les vibrations de l'âme gauloise. L'esprit de la race est passé en lui : ils sont faits l'un et l'autre pour courir le monde et remuer l'humanité.

Le peuple dont il est la voix est profondément humain. Sa sympathie prompte, son caractère ouvert, affable, enjoué, confiant en lui-même et en autrui, se plaisent aux relations sociales. Son humeur l'invite sans cesse à se répandre au dehors. D'un entrain endiablé, d'une verve intarissable, d'un enthousiasme débordant, ses fils ne peuvent d'ordinaire ni rester au repos ni rester en silence. Ils ont, ils ont eu surtout, la passion de l'aventure, la vocation du risque à affronter, le besoin d'aller de l'avant, plus avant que quiconque, par vanité peut-être, par bravade encore, par vraie fierté de cœur aussi.

Le territoire où ils sont établis favorise ces dispositions d'audace et d'élan. Leurs frontières terrestres et leurs rivages ont ouvert devant eux des routes qui s'étendent à travers tout le globe. Placée au carrefour des grands pays d'Europe, la France est en même temps établie à l'avant-garde des vieilles terres, dans la direction des continents nouveaux. Nation de pionniers, elle fournira des légions d'explorateurs qui fraieront aux peuples les voies de l'avenir, cinglant les premiers vers les horizons lointains et s'envolant vers les cieux encore inaccessibles, coureurs de mers, coureurs de bois, coureurs d'azur. Race d'offensive, elle s'élancera sabre au clair, au galop de ses hardies chevauchées, à travers tous les champs de bataille à illustrer de ses exploits, et elle traversera les océans l'Évangile en mains, au balancement de ses caravelles, cherchant des plages inconnues à conquérir au Christ. Terre de feu, terre de volcan, les idées seront chez elle une lave en perpétuelle fusion. Le bien et le mal bouillonneront dans ce creuset incandescent. Quand l'explosion grondera, l'univers entier en sera ébranlé et verra sur ses plaines, en larges coulées, se précipiter le torrent mêlé de vérité et d'erreur. C'est la Croisade qui passe, ou c'est la Révolution, un peuple en armes saintes ou une foule en délire. Quoi qu'on en pense, qu'on l'acclame ou qu'on la maudisse, on devra marcher derrière elle, et la suivre. « Quand Dieu veut qu'une idée fasse le tour du monde, il l'allume au cœur d'un Français.»

Ce sont ses idées plus encore que ses armes que la France a la rage de promener partout. Ses ambitions intellectuelles débordent immensément le champ de ses dominations territoriales, et elle abandonne avec trop d'insouciance à d'autres l'empire des mers et le sceptre des affaires, pourvu qu'elle conserve le royaume des idées et la direction des esprits.

Elle ne peut se résigner à penser seule, étant incapable de garder pour elle ses convictions, ses découvertes, ce qu'elle appelle parfois ses conquêtes. Il faudra que sans répit, elle aille haranguer son prochain au delà de ses frontières, qu'elle l'évangélise et qu'elle l'endoctrine, qu'elle l'entraîne surtout. De bon ou de mauvais gré, elle agitera les autres peuples de son agitation, elle les animera de ses enthousiasmes ou les excitera de ses folies, n'acceptant jamais de les laisser tranquilles quand elle est elle-même émue, ce qui est presque son état habituel.

Cette ardeur de prosélytisme est passée dans sa langue et lui a fait un tempérament d'entraîneur de monde. Sa parole a reçu des vieux Gaulois leur humeur vive et hardie, un instinct de combativité, leur besoin de convaincre autrui. Fiévreuse et pressante dans l'attaque, ardente à la réplique, elle monte à une tribune avec la furia irrésistible de leurs troupes s'élançant à un assaut. Elle est bien la sœur de l'épée française, destinée, elle aussi, à guerroyer sans cesse. Ses mots sont des coups de clairon. Elle criera : en avant, à la baïonnette ! et à son appel les bataillons frémissants s'élanceront aux charges folles et aux morts héroïques. Elle criera encore : Dieu le veut, Dieu le veut ! Et à la voix de Pierre l'Ermite, de Bernard de Clairvaux et d'Urbain II, qui sont gens de chez nous, la chrétienté soulevée s'en ira délivrer le tombeau de son Dieu. Aux accents troublants de la Marseillaise, elle proclamera aux peuples qu'ils sont tous frères, tous libres, et fera trembler les trônes de leurs rois. Aux accents enflammés de ses missionnaires, elle leur annoncera la bonne nouvelle du salut par le Christ et établira sur toute l'étendue des terres habitées le règne de l'éternel Souverain.

Nul ne peut rester indifférent à ce qu'elle dit. Aussitôt que sa grande clameur retentit sous les cieux, elle en réveille tous les échos. Les nations se dressent et écoutent, inquiètes de savoir quel appel leur jettent ses notes puissantes, haletantes, passionnées.

Aucune autre voix n'a remué comme elle, jusqu'en son tréfonds, l'âme humaine. Aucune, si ce n'est celle de l'Église, qui souvent se confondait avec la sienne, n'a exprimé des sentiments qui aient fait plus de bien et plus d'honneur à l'humanité. Même quand son timbre d'or était faussé par la chimère, ses sonorités étaient hautes toujours.

Elle fut la première à parler de fraternité au-dessus des frontières ennemies ; la plus courageuse à opposer la protestation du droit devant la force lâchement tyrannique, à plaider la pitié pour les vaincus et la justice pour les opprimés. Chaque fois que la rumeur d'une plainte lointaine est arrivée jusqu'à elle, montant d'un peuple qui râlait sous le talon brutal de son vainqueur —

c'était le Liban, c'était la Pologne, c'était la Grèce, ce fut aussi l'Irlande — la France répondit, même seule, avec abnégation, se sacrifiant à ce qu'elle estimait être sa mission humanitaire, donnant au monde le spectacle d'un pays qui dirigeait sa conduite dans les affaires internationales, non dans un bas esprit de lucre ou par une stricte préoccupation d'intérêt, mais avec un chevaleresque souci d'équité, parfois même de générosité mal comprise et dommageable à son droit.

Les états civilisés doivent à ses inspirations les plus nobles mouvements qui les aient soulevés. Son *sursum corda* les a arrachés à leurs considérations utilitaires pour les convier à des œuvres désintéressées. A travers leurs égoïsmes nationaux, elle a fait passer de larges courants de sympathie universelle, et dans leur conscience elle a mis des notions d'honneur et de droit qui constituent aujourd'hui la meilleure part de leur patrimoine commun.

Ses fautes et ses malheurs ne peuvent lui faire perdre, en quelques années, le mérite de ces bienfaits qu'elle a prodigués au cours des siècles. Si le souvenir s'en effaçait de la mémoire des peuples, tributaires ingrats de ses longs offices, l'histoire cependant le conserverait toujours à sa louange et témoignerait qu'en des périodes incomparablement glorieuses la langue française fut, à certains jours, comme la langue même de l'humanité.

III

Mais son destin le plus magnifique, couronnant cette longue suite de gloires, a été d'être la langue première née et toujours préférée de l'apostolat catholique : car elle devait faire mieux que de donner son vocabulaire au monde, elle fut appelée à le prêter à Dieu.

Gesta Dei per Francos : ce résumé de notre histoire est grand et son souvenir émeut encore de fierté notre épée. Disons ici une devise plus belle parce que toute pacifique : *Verba Dei per Francos.* Pour évangéliser l'univers, le Verbe divin emprunta les lèvres et les syllabes de France.

C'est par elles qu'il prononcera les grandes paroles qui achèveront de faire connaître les magnificences de sa révélation. Quand le Sauveur entr'ouvrira sa poitrine adorable, pour montrer à ses frères les profondeurs encore incomprises de son insondable amour, c'est en bon français qu'il dira à une religieuse de Paray-le-Monial les mots de feu destinés à réchauffer l'humanité glacée d'indifférence et d'égoïsme : « Voilà ce Cœur qui a tant aimé les hommes. . . »

Quand le ciel soulèvera ses voiles d'azur pour laisser admirer à la terre la splendeur sans ombre de sa Reine, c'est encore à une paysanne de chez nous que s'adressera son message, et c'est dans le langage populaire de Bernadette Soubirous que Marie fera entendre son véritable nom : « Je suis l'Immaculée Conception.»

Ces sublimes mystères, ce sont nos prédicateurs et nos vocables de France qui les ont proclamés avec le plus de retentissement à tous les vents de l'espace. Maisonneuve aimait à s'intituler : le chevalier servant de Jésus et de Marie. Notre langue peut revendiquer le même titre de gloire : nulle ne fut associée comme elle au service du Dieu fait homme et de sa sainte Mère. Dès ses premiers jours, au baptistère de Reims, alors qu'autour d'elle les peuples enfants ignoraient encore l'Évangile et balbutiaient des dialectes impuissants, la Fille aînée de l'Église reçut son mandat d'annoncer le royaume de Dieu à toutes les créatures. Va, fille de Dieu, va ! Et semeuse au geste large, elle entreprit de faire le tour du monde pour l'ensemencer de vérité.

In omnem terram exivit sonus eorum et in fines orbis terræ verba eorum. Comme la voix des apôtres, sa voix, traversant les continents et les océans, a rempli l'immensité. D'autres langues se sont depuis universalisées, mais ce fut par l'expansion de leur commerce : la sienne fut parlée sous toutes les latitudes parce que sous tous les cieux se déployait son irrésistible apostolat.

Avant que le feu ne s'allumât au cœur des locomotives et des paquebots, la flamme du zèle brûlait la poitrine des missionnaires francs. Devançant les trafiquants de comptoirs et les manipulateurs d'or, ces hardis convertisseurs d'âmes tendaient la voile de leurs frêles embarcations aux souffles des mers, remontaient les rivières dans les flancs d'une écorce de bouleau, à la recherche des peuplades les plus reculées, et pénétraient dans la nuit des forêts sauvages et des âmes païennes, qu'ils illuminaient de la splendeur des enseignements divins. Si nous interrogions une à une les nations qui aujourd'hui croient au Christ, leur demandant quels étaient ces étrangers qui se penchèrent sur leur berceau, quelquefois sur leur tombe, pour leur apprendre la sainte doctrine de vie, elles feraient presque toutes la réponse de Jeanne, examinée sur le caractère de ses mystérieux visiteurs du ciel : « Ils avaient la voix douce et ils parlaient français. »

Si ce ne fut pas la langue la plus habituellement usitée dans les sociétés en commandite, ce fut la langue traditionnelle des sociétés de Missions étrangères.

Dans la perpétuelle bataille qui se livre ici-bas contre l'idôlatrie, quelle nation a fourni à l'Église une telle armée, aux rangs

aussi pressés, à l'ardeur aussi infatigable ? Mise en marche à l'aube des temps nouveaux, elle fut presque seule, pendant des siècles, à porter le poids du jour et de la chaleur, se recrutant toujours, ne s'arrêtant jamais, dans son ambition magnanime de reculer indéfiniment les frontières du royaume chrétien.

Malgré la loi Lavergne, bien des voies de communication ne portent pas, dans la province de Québec, d'indication française. De par la loi de la Providence, les chemins de la rédemption ouverts sur la terre d'Amérique sont presque tous marqués de noms français. D'une extrémité à l'autre de votre vaste Dominion, ce sont nos religieux et nos religieuses qui ont apporté, dans les pans de leur robe noire ou sous les plis de leur voile, les trésors de la vérité. Jusqu'au fond des provinces de l'Ouest, défricheurs de forêts et défricheurs d'âmes, ils sont allés droit devant eux, plantant la hache dans les vieux chênes et la croix dans les cœurs. Par une route de cinq cents lieues, qui rattache à Québec, première métropole catholique de l'Amérique, la vallée du Mississipi et la Louisiane, nos pères et vos pères ont parcouru les quatre cinquièmes des États-Unis, où ils ne songeaient qu'à gagner un empire de plus à Dieu. Pendant qu'une flotte étrangère se massait sur les côtes de l'Atlantique, prête à leur ravir leur domaine du Nord, ils continuaient à s'enfoncer vers l'intérieur, se préoccupant toujours du salut des indigènes de l'immense territoire, à l'heure même où la France négligeait la défense de ses colonies. Et lorsque le Canada fut enfin passé sous une domination étrangère, ses fils reprirent l'œuvre des aïeux, qu'ils n'ont cessé de poursuivre avec la même ardeur conquérante. Redire cette histoire, rappeler les exploits apostoliques des Grandin, des Taché, des Provencher, des Lacombe et de cent autres, ce serait, suivant le mot d'un académicien distribuant nos prix de vertu, « rabacher du sublime ». Encore la hardiesse énergique de cette expression serait-elle insuffisante à résumer les vertus de vos héros.

Sublime, en vérité, le labeur de notre langue et de notre prosélytisme, qui s'illustrèrent en tant d'actes de zèle demeurés inconnus à la postérité, en tant d'autres dont le souvenir est venu jusqu'à nous et dont l'effet se manifeste encore chez ceux qui en ont bénéficié. Sublime, cette introduction de quelques-uns de nos mots français dans le dialecte des sauvages de l'Ouest, qui ne purent se représenter, qu'avec leur secours, nos plus augustes croyances religieuses. Ne trouvant pas, dans le vocabulaire trop pauvre des Micmacs, de terme convenable pour représenter les pensées immatérielles de la foi, le P. Pacifique, leur grand apôtre, incorpora à leur lexique des locutions françaises harmonisées à leurs oreilles. La

messe et la communion sont encore désignées en leur tribu par des mots qui conservent l'empreinte de leur patrie d'origine : *alames* et *cemnicoti*. Si démarquées soient-elles, ces deux expressions du missionnaire sont parmi celles qui font le plus honneur à notre langue, interprète des œuvres du Dieu d'amour près des plus humbles de ses enfants.

Ce qu'elle fit dans vos déserts de glace et dans vos forêts impénétrables, elle l'accomplit dans les sables brûlants de l'Afrique, les îles perdues de l'Océanie, les vastes solitudes asiatiques. Des Montagnes Rocheuses aux crêtes de l'Himalaya, des rives du Pacifique à celles de l'Océan Indien, on peut suivre ses représentants, au sillage de leurs navires et souvent à la traînée de leur sang. Sur toutes les plages, on les reconnaît au son de leur voix, qui est de France.

Ils avaient pénétré, déjà depuis bien des siècles, sur les pas de saint François Xavier, au pays des pagodes et des bambous, parmi les Pavillons Noirs et les Longs Cheveux, quand les nations européennes, après leur guerre avec la Chine, en 1844, exigèrent d'elle cinq ports francs pour l'entrée de leurs vaisseaux. Ces concessions commerciales suffisaient aux convoitises des nations marchandes. Seul notre pays fit introduire dans son traité la reconnaissance de la liberté religieuse : ce fut en sa langue qu'on déclara officiellement ouvertes les voies par où passerait la nef du Christ.

L'Afrique a été délivrée, par les mêmes dévouements français, des cruautés de l'esclavage, des horreurs de l'anthropophagie et des ténèbres de l'incrédulité. C'est le cri d'indignation du Cardinal Lavigerie qui, au siècle dernier, souleva l'Europe contre la tyrannie barbare des trafiquants de chair humaine. Et si un rayon d'espérance a lui enfin, parmi ces hontes et ces douleurs, si un nouveau continent commence à se lever au soleil de la civilisation chrétienne, on le doit à nos milliers de Pères Blancs, de Pères du Saint-Esprit, de religieux de tous ordres, aux rangs desquels sont mêlés en foule les fils et les filles de Québec.

Partout on les retrouve à leur rang d'honneur, nos porte-paroles, parmi les porte-Évangile. Notre patrie, même à l'heure de ses présentes épreuves, n'a donc pas renié son passé ni forfait à sa vocation. Il manque des enfants à ses foyers, c'est vrai, et c'est grave. Mais ses missionnaires ne manquent pas au foyer de la famille humaine. Quand bien même ses soldats, trop peu nombreux, laisseraient envahir ses frontières et défaillir le vieux drapeau, la croix trouverait encore chez elle, à cette même heure, des défenseurs, prêts à donner leur sang pour la soutenir sur tous les points du globe où leurs mains l'ont plantée.

Ah ! coupable, elle l'est, bien coupable. Mais elle est sœur de la pécheresse dont il fut dit qu'il lui serait beaucoup pardonné parce qu'elle avait beaucoup aimé. Les peuples la maudissent parfois, pour les exemples d'impiété qu'elle leur donne, mais elle est encore bénie de Dieu pour les vertus cachées qu'il voit en son âme, et pour la compensation des dévouements et des sacrifices que lui prodiguent, au nom de leurs frères égarés, les meilleurs de ses enfants : c'est de chez elle que viennent la moitié des causes de béatification engagées en ce moment devant la Cour de Rome. Vous lui faites grief d'exporter jusque dans vos cités canadiennes ses cartes postales légères et ses gravures licencieuses : mais sur le bureau de travail de Pie X, il n'y a que deux images, une image virginale par excellence, une image sacerdotale entre toutes, celle de Jeanne d'Arc et celle du Curé d'Ars : toutes deux sont de France.

Grande coupable elle aussi, notre langue est de même une grande apôtre. Elle est déclamée chez vous par les troupes de théâtre qui, sur les scènes d'Amérique, représentent nos pièces immorales. Mais elle vous vient plus souvent sur les lèvres de nos congrégations enseignantes, qui reprennent l'œuvre de Marguerite Bourgeoys et de Marie de l'Incarnation, en épelant la catéchisme à vos petits enfants. Elle traverse parfois l'Océan dans des refrains ineptes de café-concert, mais elle fait entendre aussi par delà les mers le murmure ininterrompu de la prière qui, nuit et jour, à Montmartre, demande au Sacré-Cœur pitié pour la patrie et qui chante, à Lourdes, le cantique de notre foi indéfectible : « Catholiques et Français toujours. »

Grâce à Dieu, les voix françaises seront de plus en plus des voix chrétiennes. Même en ses égarements, la France reste éprise de la beauté idéale du Catholicisme, dont elle emprunte encore le langage dans ses blasphèmes. Sa conscience éclairée depuis quinze siècles par le Christ n'a pu pleinement se soustraire à ses inspirations. Son histoire est chargée d'un héritage dont elle ne peut s'affranchir. Ses paroles ont tellement servi à une propagande religieuse qu'elles en gardent l'accent jusqu'en des discours impies. Des fragments de vérité se mêlent toujours à ses erreurs, des sentiments élevés la soutiennent dans ses chûtes et la retiennent sur la pente de l'abîme. Elle est aussi impuissante à arracher de son cœur les fibres de foi dont il est tissé, que de son lexique les mots d'Évangile dont il est plein.

Ramenée par l'épreuve sur les voies où la Providence veut la conduire, elle fait prévoir à plus d'un signe son retour prochain vers ses destinées traditionnelles.

Dans le monde de nos écoles et de nos Universités, une jeunesse grandit, qui s'affirme plus hautement catholique. Une attitude générale d'esprit se manifeste, plus respectueuse de nos doctrines, plus sympathique à leur vertu morale et sociale. Dans la foule, la nostalgie des vieilles croyances se fait confusément sentir, plus vive chaque jour, en face de la faillite des systèmes qui se vantaient de se substituer à elles, et au spectacle des ravages opérés par la malfaisance des morales athées. Et du fond de sa détresse, ce peuple redemande le secours du Dieu de vie dont on l'a séparé.

Au cours du drame affreux qui naguère, près de vos côtes, fit courir sur l'Océan, et à travers le monde, un long frisson d'horreur, sur le pont du *Titanic* en détresse, l'orchestre, dit-on, continua de jouer quelques instants ses airs de joie pour bercer de leur harmonie enchanteresse l'inquiétude des naufragés. Puis, quand on comprit que tout espoir était irrémédiablement perdu, brisant leur rythme, les mêmes instruments qui avaient conduit la danse des salons en liesse, au jeu de leurs harmonies légères, entonnèrent soudain le refrain religieux familier aux Anglo-Saxons : « *Nearer my God to Thee* — Plus près de toi, mon Dieu ! » Supplication suprême montant des cœurs désespérés vers Celui qui peut recueillir les âmes en son havre divin, à l'heure où les corps sont engloutis sans sépulture dans la profondeur des eaux insondées.

Ainsi, sur le pont du vaisseau de France, ont quelque temps, trop longtemps, retenti les chants de fête et les accents criminels de l'impiété. La foule les écoutait, grisée de leurs folles invitations au plaisir, insouciante des périls où elle courait à leur suite. Et le beau navire s'est laissé entraîner au péril des courants qui l'ont jeté sur l'écueil. Brusquement arrachés à leur mensonge, ses passagers s'inquiètent. Ils cessent de se plaire au charme des voix frivoles et des refrains sceptiques. Ils se reprennent enfin à tendre l'oreille aux paroles oubliées de l'Église, qui peut seule les préserver des maux où ils sombrent, et leur prière encore incertaine commence de monter vers le Sauveur en qui renaît leur confiance : « Plus près de toi, mon Dieu, plus près de toi ! »

Si ce n'était là que mon témoignage, il serait infime. Si ce n'était que mon espérance, je tremblerais pour elle. Mais pour garant de ces pronostics d'optimisme, j'invoquerai devant cette assemblée catholique une déclaration pontificale : nulle autre bouche mieux que celle du Pape ne peut prononcer le mot décisif qui nous fera proclamer une dernière fois l'imprescriptible mission de la langue française.

Cette scène émouvante se passa le 29 du mois de novembre de l'an dernier. Au sein de la plus illustre assemblée des princes de

l'Église qu'il eut jamais réunie, devant les glorieux Cardinaux d'Amérique et d'Angleterre, qu'il venait d'introniser, devant les quatre nouveaux Cardinaux de France, appelés à occuper, à ses côtés, le poste éminent que sa bienveillance conserve à notre pays, Pie X parlait. Il avait salué les diverses nations présentes devant lui. De la Fille aînée de l'Église, qui officiellement n'est plus sienne, il n'avait rien dit encore : c'était pour mieux dire la grande promesse qu'il devait lui annoncer. Fixant ses augustes fils, d'un regard qui voit loin dans l'avenir, il salua soudain cette reprise certaine de son rôle d'évangéliste, avec des accents de prophétie qui firent passer sur toutes nos demeures chrétiennes, et dans les âmes découragées, un souffle vivifiant d'espoir : « Lève-toi, disait-il, au nom de son Maître, à la patrie des Francs, lève-toi et lave-toi des souillures qui t'ont défigurée. Réveille dans ton sein les sentiments assoupis et le pacte de notre alliance, et va, fille première-née de l'Église, nation prédestinée, vase d'élection, va porter, comme par le passé, mon nom devant tous les peuples et devant les rois de la terre. »

Réveille-toi donc, ô mon pays, de ton demi-sommeil d'oubli de Dieu ! Parle encore, ô langue de France, fille de la foi catholique et mère des peuples baptisés. Purifie-toi des nuées qui ont passagèrement obscurci ton clair génie. Lave-toi des fautes qui ont à peine affaibli la vigueur de ton apostolat. Et de nouveau, sur les deux frontières de l'Océan, de la France d'Europe et de la France d'Amérique, fais aimer, adorer, acclamer, dans tes vocables immortels, la personne et l'œuvre de Jésus-Christ, par la foi unanime des peuples et des rois !

LA LANGUE, GARDIENNE DE LA FOI, DES TRADITIONS, DE LA NATIONALITÉ

Discours de l'honorable M. Thomas Chapais

Monseigneur le Président,
Messeigneurs,
Mesdames,
Messieurs,

Appelé à clore la série des discours prononcés durant ce Congrès, je me sens tenté d'être ingrat, et de témoigner autre chose que de la reconnaissance aux auteurs du programme, pour le redoutable honneur qu'ils m'ont fait. Prendre la parole, après la fête d'éloquence et de poésie dont nous goûtons l'enivrement, c'est rompre le charme qui nous a tous si puissamment captivés. Pardonnez-moi de vous faire descendre des hauteurs où l'inspiration lyrique et oratoire vous a fait planer, et rappelez-vous, si cela est nécessaire pour vous induire à être bienveillants, qu'en ce moment je suis, autant que vous, victime des circonstances.

Les jours si pleins d'émotions fortes et douces que nous venons de traverser ont dû d'ailleurs vous prédisposer à l'indulgence fraternelle. Qu'il a fait bon, n'est-ce pas, messieurs, de nous trouver tous réunis dans un échange mutuel de souvenirs, d'idées, de sentiments, d'aspirations et d'espérances ! Quel spectacle nous avons eu, et disons-le sans fausse modestie, quel spectacle nous avons donné ! En voyant se succéder nos séances, nos délibérations, nos cérémonies et nos célébrations, je me disais que c'était là quelque chose de plus grand et d'une plus haute portée qu'un congrès ordinaire, et que nous assistions vraiment aux états généraux de la langue française en Amérique.

Pour marquer le terme de ces solennelles assemblées, on m'a chargé de traiter devant vous un très vaste sujet : La langue gardienne de la foi, des traditions, de la nationalité. Rassurez-vous, je ne ferai que l'effleurer, et que signaler brièvement à votre attention quelques-unes des idées qui s'en dégagent.

I

Messieurs, la langue est la gardienne de la foi. Qu'est-ce à dire, et comment peut se démontrer cette proposition ? Pour y arriver, je ne vous demanderai pas de me suivre dans les détours d'une longue et aride dissertation. Je me bornerai à évoquer quelques vérités très simples et absolument incontestables. L'homme est un être enseigné. Il l'est non seulement au point de vue des connaissances naturelles et de la science profane, il l'est aussi au point de vue de la science divine et des idées surnaturelles. Nous ne naissons pas avec la foi ; nous la recevons à l'heure où la raison accuse en nous son premier éveil. Et comment la recevons-nous ? Par la parole. C'est le verbe paternel et maternel qui apporte la foi à nos intelligences et à nos âmes. La parole humaine est le véhicule de la foi divine. *Fides ex auditu*, disait dans sa langue rapide et forte le grand Apôtre des Gentils. Mais ce verbe par qui s'opère la transmission de la foi, quel en est le signe et l'organe ? C'est la langue apprise à l'enfant par la mère, en même temps qu'elle lui prodigue ses sourires et ses baisers, c'est la langue maternelle qui accomplit cette œuvre auguste. C'est elle qui est l'intermédiaire, l'admirable truchement de la foi. Ah ! messieurs, que ne pouvons-nous nous attarder devant ce spectacle émouvant et sublime, une mère penchée sur le petit être qu'elle a porté et nourri, guettant l'éclosion de son intelligence et la naissance de sa pensée pour y déposer, de ses douces lèvres et de son âme généreuse, la semence immortelle de la foi religieuse, et devenant ainsi doublement mère, parce qu'elle donne à son enfant la foi, après lui avoir donné la vie.

Mais cette foi que nous avons reçue d'autorité, elle ne saurait rester dans ce premier état. A mesure que les facultés de l'enfant grandiront, elle se développera progressivement. Peu à peu l'enfant raisonnera sa foi, il en découvrira et reconnaîtra les fondements, il en verra croître les clartés, il en approfondira les certitudes. Et ce doit être l'œuvre première, l'œuvre fondamentale de toute éducation rationnelle que de donner à la foi religieuse toute l'expansion, toute la solidité qu'elle doit avoir. Ici encore ce sera la parole qui remplira cette noble tâche. L'enseignement de l'école, l'enseignement de l'Église continueront celui de la mère et du père de famille. Et l'organe de cet enseignement sera toujours la langue familière et chère, apprise sur les genoux maternels.

Voici l'enfant parvenu à l'âge d'homme. C'est un croyant, c'est un chrétien. Vous pouvez l'affirmer aujourd'hui ; mais le

pourrez-vous demain ? Oui, si la foi reçue d'autorité, développée par l'enseignement, continue à s'alimenter par l'instruction. C'est principalement l'instruction religieuse qui assure la continuité et la perpétuité de la foi. Et, pour le grand nombre, c'est l'instruction religieuse parlée ; c'est la prédication, c'est l'exposition, l'explication, le commentaire, constamment renouvelés, de la doctrine qui sauvegardent la pureté et la fermeté des croyances, et les maintiennent au premier plan de la vie. Voilà pourquoi la chaire chrétienne a été l'une des plus grandes et des plus bienfaisantes institutions que le monde ait connues. Semeuse de vérité et dispensatrice de lumière, elle est restée debout au milieu des écroulements de trônes et des effondrements d'empires, parce que de son verbe dépendait la survivance de la foi à travers les siècles. Supposez que, dans une société, l'enseignement chrétien se taise, et que son silence persiste durant une longue période ; inévitablement vous verrez baisser la foi, vous la verrez pâlir, s'altérer, s'affaiblir et s'éteindre. Supposez encore que cet enseignement cesse de se faire entendre dans l'idiome coutumier, qu'il cesse d'atteindre l'esprit par la langue familière, par la langue comprise sans effort, par la langue des premières prières et des premiers credo, par la langue qui fait partie de notre être intellectuel et moral, par la langue qui a construit en nous l'édifice des connaissances, des croyances, de la mentalité intime. Cet enseignement sera comme la semence de la parabole évangélique, qui tombe sur le roc stérile. Il restera sans efficacité et sans fruit. Ce verbe qui devrait être vie et lumière ne sera plus qu'un flambeau fumeux, sans rayonnement et sans chaleur. Et si cet état dure, il y aura dans les intelligences et dans les âmes obscurcissement et refroidissement. A moins que ces conditions ne soient modifiées par quelque intervention providentielle, on verra, après quelque temps, l'indifférentisme remplacer la croyance, et le culte de la matière s'étaler triomphant sur les ruines de la morale et de la loi. Pour que la foi vive dans une société, il faut que le verbe apostolique y soit toujours vivant et vibrant ; et il faut qu'il se communique par un organe dont l'entendement soit accessible à tous.

On m'objectera vainement qu'il est possible de conserver la foi, au milieu de conditions adverses, par la culture, par l'effort, par l'étude individuelle. Je le conçois et je n'y contredis pas. Mais je parle ici principalement de la foule, de ceux dont le Christ a dit : *Misereor super turbam.* Je parle des collectivités et des multitudes. Et, appuyé sur la raison, sur l'expérience et sur l'histoire, je crois avoir droit de soutenir que pour un peuple, pour une société, entourés, enveloppés, assaillis, sollicités par des éléments

hétérogènes quant aux croyances et au langage, une des meilleures sauvegardes de la foi ancestrale, c'est la langue des ancêtres, le parler qui a fait pénétrer en nous les premières clartés du surnaturel et du divin.

A ce point de vue, messieurs, il y a eu, vous le savez, dans notre histoire un moment décisif. Le dixième jour de février 1763, leurs Majestés le roi de France et le roi de la Grande Bretagne concluaient un traité de paix dans lequel, après l'article où était stipulé la cession du Canada à l'Angleterre, se lisait le suivant : « Sa Majesté britannique, de son côté, consent d'accorder la liberté de la religion catholique aux habitants du Canada. Elle donnera en conséquence des ordres les plus efficaces que ses nouveaux sujets catholiques romains puissent professer le culte de leur religion selon les rites de l'Église de Rome, autant que les lois d'Angleterre le permettent. » Messieurs, si, au lendemain de ce traité, profitant de cette rédaction singulière, de cette contradiction infligée par la restriction finale au reste de l'article, les vainqueurs eussent osé transplanter ici leur législation pénale et embastiller notre clergé dans ses dispositions draconiennes ; si d'autre part, arguant du silence des capitulations et du traité, et proscrivant l'usage public de notre langue nationale, ils eussent continué l'ostracisme avec la persécution et baillonné le verbe français dans la chaire chrétienne ; si la langue de Bossuet, la langue de Laval et de Saint-Vallier eût cessé pendant un quart de siècle, pendant un demi-siècle, de retentir sous la voûte de nos temples, qui peut dire quel eût été le résultat ? Serait-il téméraire de penser qu'avec le silence de la chaire française, avec l'abolition du catéchisme français, la foi des aïeux eût graduellement perdu son rayonnement et son emprise ; que les contacts avec l'élément étranger, les infiltrations protestantes, l'action sans contrepoids des relations d'affaires et de société, le jeu naturel des intérêts et des ambitions, eussent produit à la longue leur dissolvant effet, et qu'après deux ou trois générations peut-être, en eût pu constater l'extinction du catholicisme comme religion nationale sur les rives du Saint-Laurent ? Messieurs, Dieu ne l'a pas voulu. Se servant de causes secondes dont il serait trop long d'exposer ici l'action, avec la liberté de la langue il a sauvé du naufrage la liberté de la chaire, la liberté de l'enseignement catéchistique. Et, du même coup, la perpétuité de la foi catholique a été conservée à notre peuple. Gloire au Dieu de Champlain, de Maisonneuve et de Laval ! la langue de la vieille France a sauvegardé la foi de la France nouvelle. Et, grâce à elles, continuant la chaîne des traditions antiques, nous avons pu, nous aussi, écrire dans l'histoire de l'Amérique du Nord les *gesta Dei per Francos*.

Ces *gesta Dei*, des essaims de notre race sont allés les écrire à leur tour loin des rives laurentiennes. Et pour eux aujourd'hui, comme pour nous jadis, c'est encore la langue qui garde la foi. Ah ! comment ne leur adresserais-je pas ici un salut fraternel, à ces vaillants qui luttent là-bas, à l'Est et à l'Ouest, contre tant de difficultés et de périls, à ces inlassables tenants de notre nationalité. Catholiques et Canadiens français, ils veulent léguer à leurs enfants le double héritage des aïeux, la langue et la religion de leurs pères. Et ils savent qu'au milieu des vastes agglomérations humaines, secouées par tant de souffles divergents, leur langue est le plus sûr rempart de leur foi. Cette conviction double leur vaillance, dans la lutte qu'ils soutiennent contre l'assimilation et l'abdication nationale. Puissent leur courage et leur constance triompher des malentendus, dissiper les défiances, désarmer les hostilités, et conquérir la victoire finale due à tant d'héroïques combats !

II

Messieurs, gardienne de la foi, la langue est aussi gardienne des traditions. Et tout ce que je viens de dire en était d'avance une démonstration manifeste. En effet, parmi les traditions d'un peuple, les traditions religieuses ne sont-elles pas les plus nobles et les plus essentielles ? Ce sont elles qui lui donnent ses meilleures garanties de grandeur et de durée. Ce sont elles surtout qui peuvent lui assurer ces deux inestimables biens, la stabilité et la justice. Nous vivons dans un âge qui a souvent montré peu d'estime pour la tradition, et qui, hâtons-nous de l'ajouter, a fréquemment eu lieu de s'en repentir. Vous êtes-vous parfois arrêtés, mesdames et messieurs, à scruter le sens profond de ce mot, prononcé si souvent qu'il est devenu, comme bien d'autres, semblable à ces monnaies courantes dont un long usage a effacé le relief ? Tradition vient du mot latin *tradere*, qui veut dire donner, livrer, remettre. Faire tradition d'une chose, c'est la livrer, c'est la remettre à quelqu'un. Les traditions, ce sont les choses qu'une génération remet à la génération qui la suit. Et voilà qui, d'un seul coup, nous fait comprendre quelle importance elles ont, quelle place elles occupent dans la vie d'une nation. Les traditions sont la chaîne qui relie le présent au passé. Par elles, les sociétés sentent qu'elles ne sont point un accident né du hasard, à un moment fortuit du temps, mais qu'elles sont au contraire le produit d'un long effort et d'une lente élaboration. Grâce à elles, les hommes d'aujourd'hui reconnaissent qu'ils

sont bénéficiaires des travaux et de l'expérience des hommes d'autrefois. Et à cette lumière ils comprennent la grande leçon de solidarité que les peuples ne peuvent méconnaître sans périr. Ils voient qu'ils font partie d'une collectivité puissante et agissante, qui existait hier, qui survivra demain, dont le rôle antérieur détermine et explique celui de l'heure actuelle, lequel à son tour influera sur celui de l'heure à venir. Les traditions, ce sont les enseignements, ce sont les avertissements, ce sont les éclaircissements du passé projetés sur le présent. Heureux les peuples qui ont des traditions ! malheur aux peuples qui n'en ont pas, ou qui n'en ont plus ! Dieu merci, messieurs, nous en avons. Et nous les chérissons comme l'un des plus précieux trésors de notre héritage. Traditions familiales, traditions paroissiales, traditions sociales, traditions nationales ; un grand nombre d'entre elles sont d'antique origine, nées aux vieilles terres françaises, Bretagne ou Normandie, ou Ile-de-France. Elles ont vivifié notre culte, elles ont modelé nos coutumes, elles ont façonné nos mœurs. Et si vous me demandez de les caractériser en deux mots, je vous répondrai en vous disant qu'elles sont avant tout et par-dessus tout catholiques et françaises. Catholiques, par les pratiques cultuelles qu'elles ont implantées chez nous, par l'intime alliance qu'elles ont maintenue entre l'Église et le peuple, par l'esprit apostolique dont elles ont sans cesse avivé la flamme au cœur de notre race, et qui a fait de nous, comme de la vieille mère patrie, une nation missionnaire. Françaises, par les habitudes domestiques, par les mœurs sociales, par les souvenirs, les récits et les légendes, par les fêtes et les chants populaires, par les anniversaires joyeux ou graves. Ah ! oui, au point de vue national, nous sommes restés profondément traditionnels. Et nous le sommes restés parce que nous avons conservé la langue de nos aïeux. Qui ne voit, en effet, que l'instrument nécessaire de cette transmission de génération à génération, dont je parlais tout à l'heure, c'est la langue ? La langue est le canal où coule la tradition. Et si elle se dissolvait, la tradition se perdrait. Sans doute, si notre langue avait disparu au milieu de la crise tragique où nous avons failli périr, dans la dernière partie du XVIIIe siècle, la solution de continuité n'aurait pas produit d'un seul coup tous ses effets. Mais peu à peu on aurait vu s'élargir le fossé entre hier et aujourd'hui. Le naufrage de la langue aurait graduellement entraîné celui des traditions. Voyez simplement ce qui arrive dans certaines familles, où le malheur des circonstances fait perdre aux enfants l'usage de la langue maternelle. Plus d'une fois, au bout d'une ou deux générations, les descendants ignorent absolument

l'histoire de la famille dont ils sont issus, et dont, souvent, ils ne savent même plus prononcer le nom.

Messieurs, je crois qu'il est inutile d'argumenter longuement sur ce point. Si, pendant les années qui ont suivi la date fatidique de 1763, l'anglais avait progressivement et sûrement supplanté chez nous le français, on peut facilement conjecturer où en seraient aujourd'hui dans notre société la tradition catholique et la tradition française, après un siècle et demi d'anglicisation par la langue.

III

Mesdames et messieurs, que vous dirai-je davantage ? La langue française a gardé la foi, elle a gardé les traditions du Canada français. Est-il besoin d'ajouter qu'elle a gardé également notre nationalité ? Eh ! qu'est-ce donc que la nationalité, si ce n'est pas les traditions nationales, si ce n'est pas la langue nationale elle-même ? Tous ces éléments constitutifs, nous les possédons. Nous les possédons depuis trois siècles. Nous les possédons encore, un siècle et demi après la rupture du lien politique qui nous unissait à la vieille mère patrie de qui nous les tenons. Ils ont survécu au cataclysme où notre ancien régime s'est effondré. Ils ont survécu à la domination de la France sur les vastes territoires conquis jadis à son drapeau par nos explorateurs, nos soldats, nos pionniers et nos apôtres. Ils ont résisté à la persécution comme à la séduction. Loin de décroître, ils se sont développés, ils se sont fortifiés, ils manifestent incessamment sous nos yeux leur énergie puissante. Et ce n'est pas devant cet auditoire, au terme de nos grandes assises nationales, que je dois insister pour affirmer leur expansion victorieuse et leur vitalité triomphante.

On a quelquefois discuté, dans nos assemblées parlementaires, la question suivante : Le Canada est-il une nation ? Messieurs, ce n'est pas ici le lieu ni le moment d'aborder ce problème, qui peut avoir plusieurs solutions différentes, suivant le point de vue auquel on se place. Ce Congrès n'est pas constitué en autorité pour trancher un semblable débat. Mais s'il ne nous appartient pas de décider que le Canada est une nation, au sens politique et diplomatique du mot, parlant pour nous, et nous limitant à la constatation d'un fait historique et social, nous avons bien le droit de proclamer que les Canadiens français sont une nationalité. Oui, sur cette terre d'Amérique, où toutes les races humaines semblent s'être donné rendez-vous, nous occupons une place à part. Nos origines, disons-le avec une légitime fierté, sont d'une illustration

sans rivale. Nous avons un passé, nous avons des souvenirs, nous avons une histoire, nous avons une physionomie, nous avons un nom, et tout cela nous constitue une personnalité nationale, qui, plus que jamais durant les grands jours que nous venons de vivre, a fixé l'intérêt intense de l'Amérique du Nord.

Cette personnalité, messieurs, quelle en est, avant tout, la marque distinctive ? N'est-ce pas la langue ? Oui, la langue, la chère et noble langue française est le signe national dont nous sommes marqués. Compatriotes de la province laurentienne, frères venus de loin et accourus dans notre vieux Québec pour retremper vos énergies et raffermir vos espoirs au foyer de la race, c'est la langue de nos communs aïeux qui est le lien sacré par lequel sont unis nos intelligences et nos cœurs. C'est elle qui nous a gardé notre foi ; c'est elle qui nous a gardé nos traditions ; c'est elle qui nous redit les gloires, les luttes et les épreuves du passé pour nous tracer les routes de l'avenir ; c'est par elle que nous communions tous ensemble dans la mémoire des ancêtres et dans le culte de la patrie. Langue de la famille et de l'école, de la chaire et de l'enseignement catholiques, du souvenir et de la prière, langue tutélaire et préservatrice, il était juste qu'elle reçût de nous l'hommage d'un grand Congrès national comme celui qui s'achève.

Mesdames et messieurs, l'œuvre que nous avions projeté d'accomplir durant cette semaine historique est terminée. Dans quelques instants nous allons nous séparer, tout frémissants encore d'inoubliables émotions. Et demain chacun de nous s'en ira reprendre la tâche spéciale à laquelle est vouée sa vie. Mais de ces délibérations solennelles et de ces grandioses assises nous sortirons, n'est-ce pas, le cœur enflammé d'un amour plus profond, d'une passion plus ardente pour notre idiome national.

O langue de la douce et glorieuse France, dont le sang généreux coule dans nos veines ; langue de nos découvreurs, de nos fondateurs, de nos héros et de nos martyrs ; langue de Champlain, de Maisonneuve, de Brébeuf, de Laval, de Marie de l'Incarnation, de Marguerite Bourgeoys, de Frontenac et de Montcalm, nous t'avons donné, tu le sais, à maintes reprises des preuves de notre attachement fidèle. Mais après ces jours passés sous ton égide, laisse-nous te le dire, nous t'aimons davantage et d'une tendresse plus consciente et plus enthousiaste. Tous les esprits cultivés saluent en toi l'une des éclosions les plus magnifiques du génie occidental. Tu es faite de souplesse et de force, de grâce et d'harmonie. Tu as la puissance et le charme, la sonorité et le rythme, l'ampleur et la précision. Tu possèdes surtout la clarté souveraine qui illumine tout ce que tu touches, et qui fait régner la lumière

jusque dans les domaines les plus obscurs de l'abstraction. La merveilleuse variété de tes formes sait rendre toutes les innombrables nuances et toutes les infinies subtilités de la pensée. La philosophie et les sciences, l'éloquence et la poésie, la politique et les arts trouvent en toi un instrument et un organe également propices à leurs manifestations.

Mais par-dessus toute cette beauté et tous ces dons royaux qui sont en toi, tu as pour nous des titres encore plus intimes et plus chers. Tu as veillé sur notre berceau, tu as jeté dans notre sol vierge les germes féconds qui ont produit tant de moissons glorieuses. Verbe de France et messagère du Christ, c'est toi qui, la première de toutes les langues européennes, as fait vibrer les échos de nos vallées et de nos fleuves, de nos forêts et de nos lacs immenses. C'est toi qui, triomphant de l'espace et de la barbarie, as conquis à la civilisation presque tout notre continent septentrional, et porté la parole chrétienne et française du golfe Saint-Laurent au golfe du Mexique, et de l'Atlantique aux Montagnes Rocheuses. Partout on y retrouve ton empreinte et ton signe, car c'est toi qui partout as nommé les fleuves, les rivières et les monts. Ah ! tu peux bien laisser glapir l'envie, langue conquérante, apostolique et civilisatrice ! Quoi qu'on dise et quoi qu'on fasse, on ne pourra jamais te ravir la gloire d'avoir été dans cette partie du nouveau monde le héraut de la lumière, et d'avoir baptisé l'Amérique.

Pour nous, qui te devons tant d'actions de grâces, nous te saluons, au dernier soir de ce Congrès, de nos acclamations reconnaissantes ; nous jurons de rester fidèles à ton culte, et nous t'adressons la parole qui formule en même temps notre résolution et notre promesse de survivance nationale, au Canada et jusque par delà ses frontières : « *Esto perpetua* » !

POUR LA PLUS GRANDE GLOIRE DU PARLER FRANÇAIS

VERS L'AVENIR

Poème de M. Gustave Zidler

I

LA REVUE DES FRANÇAIS D'AMÉRIQUE

C'est l'heure des adieux, mais sans regrets ni larmes,
Comme il sied à des gens de cœur, aux frères d'armes
Qui vont se séparer pour faire leur devoir ;
C'est l'heure des adieux, mais joyeuse et sans crainte,
Comme il sied aux croyants, qui dans quelque autre étreinte
Savent quelque part se revoir !
Et quand on vient d'unir ses forces dispersées,
Qu'on a pour la même œuvre accordé ses pensées,
Baignés au même flot d'enthousiaste ardeur,
Lorsqu'au même banquet, dans la même allégresse,
Tous à la même coupe ont bu la même ivresse
D'un même rêve de grandeur,
Qui ne sent dans son cœur battre les cœurs des autres,
Des cœurs entreprenants de soldats et d'apôtres,
Ne voulant plus s'ouvrir qu'aux raisons d'espérer ?
Et qui, seul, au dessein généreux qu'il embrasse,
Ne croit porter en soi tout l'esprit de sa race,
Du monde avec lui s'emparer ?
Et donc, à l'heure grave où s'achèvent ces fêtes,
Pour que chacun s'en aille aux prochaines conquêtes,
Plus vaillant et plus sûr par l'appui fraternel,
Pour qu'il allume en lui des millions de flammes,
Ici de tout un peuple associons les âmes
Au même serment solennel !

Et d'abord évoquons ceux de la vieille terre
De Québec, tout le long du fleuve héréditaire
Conservant la blanche maison,
Tous les bons « habitants », esprits nets, cœurs candides,
Qui n'ont, les yeux fixés là-bas aux Laurentides,
Qu'un amour comme un horizon !
Et vous, Ontariens français, je vous salue,
Fils d'Essex, de Prescott, de Russell, troupe élue,
Avant-garde qui nous défends,
Combattants des Grands Lacs ou du Témiscamingue,
Qui voulez que la Loi d'un juste honneur distingue
Le cher parler de vos enfants !
Vous aussi, conquérants de la grande Prairie,
Qui sur les pas fameux du vieux La Vérendrie,
Songez à de fiers lendemains,
Vous qui revendiquez l'antique patrimoine,
Aux bords du Winnipeg ou de l'Assiniboine,
Semeurs des blés manitobains !
Et voici devant vous que notre front s'incline,
Saint peuple acadien, neveu d'Évangéline,
Que Christ des Sept Douleurs marqua,
Dont les jours tourmentés ressemblent aux rivages,
Pêcheurs de Shédiac, amis des flots sauvages,
Défricheurs de Madawaska !
Et je vous nomme encor, vivantes citadelles,
Français de l'Union, qui nous gardez, fidèles,
Avec la langue une âme sœur,
Ilots qui surnagez, paroisses catholiques,
Qui menez au combat vos jeunes républiques
Sous l'emblême du Précurseur !
L'amitié qui vous cherche avec nous vous ramène,
Frères de l'Ouisconsin, de Détroit ou du Maine,
De Boston ou du Missouri,
Postes d'honneur veillant au cœur de chaque ville,
Et vous, Louisianais du pays de Bienville,
Dernier rameau toujours fleuri!
Et tous les descendants de nos grands noms épiques,
De la mer boréale à la mer des Tropiques,
D'Halifax à San Francisco,
Tous ceux qui dans les bois, sur les canots d'écorce,
A la vieille chanson canadienne ont la force
De faire répondre un écho,

Tous avec nous, ce soir, soldats-missionnaires,
— Princes de la pensée ou pauvres mercenaires —
Pour élever plus haut notre Langue au pavois,
Tous, gagnant de la plume ou du soc leur journée,
Mais n'ayant qu'un désir et qu'une destinée,
A notre espoir mêlent leur voix ;

Ce soir, tous, de tout rang, mères qui s'agenouillent.....
Écoliers..... nouveaux-nés des berceaux qui gazouillent
Et s'affirment de France au premier bégaiement.....
Tous, avant de partir en royale ambassade,
De prêcher avec nous la nouvelle croisade,
Vont s'unir au même serment.

II

LE SERMENT

« Je jure, ô mon parler de France, ma noblesse,
De rester ton héraut, ton serviteur fervent,
De t'exalter plus loin sur les ailes du vent,
Sans souffrir qu'un rival t'amoindrisse ou te blesse !

« Le silence est la mort des pères. Je promets
De défendre les miens jusqu'à mon jour suprême,
De te faire vibrer aussi fort que je t'aime,
Sans te laisser déchoir ni te trahir jamais !

« Tu me suivras partout, ma joie et ma lumière,
Mon trésor invisible et pour moi seul présent,
Et ma lèvre rendra la vie en les baisant
Aux syllabes d'amour dont m'a bercé ma mère !

« Je veillerai sur toi, jaloux de ta fierté,
De tes titres anciens et de tes privilèges ;
Mon culte écartera toutes mains sacrilèges :
Je soutiendrai tes droits non moins que ta beauté !

« Je te veux, mon parler français, libre et sonore :
Je briserai les fers qu'on voudrait te forger ;
Je ne permettrai pas qu'un vocable étranger
Sous de faux airs d'ami t'altère et déshonore !

De ton drapeau royal je maintiendrai l'orgueil :
Si quelque hôte barbare envahit ton domaine,
J'éconduirai l'intrus que le caprice amène,
Puis je reblanchirai la pierre de ton seuil!

« Je t'ai reçue intacte, ô langue, ma patrie :
Intact à mes enfants je transmettrai ce don :
Ce n'est pas par ma faute et par mon abandon
Qu'on te verra souffrir, mutilée et meurtrie !

« Je ferai resplendir, tinter clair ton métal :
J'essaîrai, pour étendre encor ta renommée,
De te rendre, en t'ornant, plus digne d'être aimée,
De te dresser au ciel sur un pur piédestal !

« Puisses-tu triompher du temps et de l'espace,
O verbe merveilleux, si riche d'Infini !
Par moi du moins, toujours chantant et rajeuni,
Tu ne passeras pas de ce monde où tout passe !....

« Et puisse, par delà même l'ultime adieu,
Mon cœur que je te donne, ô cher Parler de France,
Travailler dans mes fils à quelque délivrance,
Accomplir avec toi la grande œuvre de Dieu ! »

III

VERS LES VICTOIRES

Comme avant la bataille, en des airs de fanfare,
Montcalm fit défiler les siens,
Ses beaux régiments blancs, Roussillon ou La Sarre,
Et la fleur de nos miliciens,
Vous de même, à l'instant, nos braves de tout grade,
Mots de nos glossaires sacrés,
Défilez sous nos yeux, comme au pas de parade,
Dispos, pimpants et bien guêtrés !
Venez nous rassurer, belle armée aguerrie,
Mots vainqueurs de tant de hasards !
Venez faire parler l'espoir de la patrie,
Aux frissons de vos étendards !

Vous voici, tous nos mots bien nés, aux clairs visages,
Fleurant si bon le vieux terroir,
Qui reflétez encor nos anciens paysages,
Comme un flot pur en son miroir ;
Vous voici, tous nos mots simples, nos mots rustiques,
Si drus, si francs, ensoleillés,
Fidèles compagnons des tâches domestiques,
Chers confidents de nos foyers !
Venez, riez, les mots de la maman berceuse,
Dans nos nuits toujours nous berçant,
Les mots des jeux, de notre enfance insoucieuse,
Qu'on aime entendre en vieillissant !
Venez, priez, les mots qui calmez la misère,
Doux, parfumés comme le miel,
Ceux que l'aïeule égrène aux grains de son rosaire,
Pleins de confiance et de Ciel !
Venez, aimez, les mots de la Miséricorde,
De la divine Charité !
Faites une harmonie avec toute discorde,
De toute haine une bonté !
Venez, vibrez, les mots du tribun et du prêtre,
Nobles conseillers ou vengeurs,
Qui frappez le coupable et flétrissez le traître,
En poussant au front des rougeurs !
Venez, chantez, les mots des œuvres immortelles,
Qui dites à l'Humanité,
De bouche en bouche, avec des frémissements d'ailes,
Le cantique de la Beauté !
Venez, luttez, les mots dont crépite la poudre,
Vétérans chevronnés d'exploits,
Qui, pour les Libertés réservant votre foudre,
Dictez à tous les justes Lois !

Venez, venez, tous nos vieux mots, notre espérance !
Et demain, dans un fier réveil,
Vous irez tous donner, superbes, pour la France,
Lui gagner sa place au soleil !
Vous irez donner tous dans les luttes d'idées
Où notre race doit fleurir,
Et vos clartés vaincront, dans la paix fécondées,
Car *vous* ne pouvez pas mourir !

Des Monongahéla, Carillon, Sainte-Foye,
Vous en obtiendrez chaque jour :
Il vous suffit que Dieu dans tout logis envoie
Des fils, une mère, et l'amour !

Et vous accomplirez votre œuvre héréditaire,
Mots si vaillants de nos Aïeux,
Chaque jour un peu plus conquérants de la terre,
Parce que vous songez aux cieux !...
Et peut-être — qui sait ? — Parler de ma patrie,
Comme le « Roi des Eaux » puissant,
Qui baigne en son flot de lumière et charrie
Des mondes qu'il cueille en passant,
Vous, à travers les temps pour l'éternel voyage,
Chers mots de France séducteurs,
On vous verra traîner dans votre heureux sillage
La conquête de tous les cœurs !

TROISIÈME PARTIE

ACTES DU CONGRÈS

RAPPORTS DES SECTIONS — DÉCLARATIONS ET VŒUX

RAPPORTS DES SECTIONS

Présentés au Congrès en séance plénière, les 28 et 29 juin 1912

SECTION SCIENTIFIQUE

SOUS-SECTION HISTORIQUE

Rapport de M. l'abbé Antonio Huot

On n'aime bien que ce que l'on connaît bien. Rien ne peut donc mieux nous faire aimer notre langue maternelle, que de bien connaître l'histoire de son origine et de ses développements dans l'Amérique du Nord.

M. l'abbé Stanislas-A. Lortie nous a fourni une étude fort instructive, où il a retracé l'origine de 4,894 émigrants venus au Canada de 1608 à 1700. Sur ce nombre, 621 seulement venaient de l'Ile-de-France (12.9 pour cent) ; 4,273 étaient originaires des autres provinces : c'étaient des Normands et des Percherons (1,196), des Poitevins (569), des Aunisiens (524), des Saintongeois (274), des Angevins, des Beaucerons, des Champenois, des Manceaux, des Picards, des Tourangeaux, etc. C'étaient donc des provinciaux qui formaient la majorité des premiers émigrants français venus au Canada, et dans cette majorité, c'étaient les Normands qui dominaient.

Quelle langue parlaient ces émigrés ? M. Adjutor Rivard, dans son mémoire sur *Le parler et le degré d'instruction des premiers colons canadiens-français*, nous rappelle

que les colons venus de l'Ile-de-France parlaient sans doute le français, mais qu'il ne serait pas exact de dire que ces colons parlaient le français littéraire. Tous, en effet, n'appartenaient pas à la classe instruite, et de plus, un grand nombre d'entre eux, enrôlés dans les levées d'hommes qui furent faites aux environs de Paris, étaient des patoisants de la Normandie, de la Bourgogne ou d'autres provinces. Il est raisonnable d'affirmer, toutefois, que tous les colons venus de l'Ile-de-France parlaient le français populaire de l'époque.

Quel parler apportaient à la Nouvelle France les colons originaires des provinces ? Il est nécessaire, ici, de distinguer entre les émigrants venus des villes et ceux qui sortaient des campagnes. Quoique la langue française prédominât alors dans les villes de France, il est certain que les patois y étaient aussi en usage. La question se réduit donc pratiquement, ou du moins principalement, à se demander quel idiome on parlait dans les campagnes de France, au XVIIe siècle, puisque les statistiques nous prouvent que les premiers colons français qui vinrent au Canada avaient quitté le hameau, le véritable terroir, pour venir s'établir ici. Les paysans français d'alors, on ne peut en douter, parlaient le patois, pas exclusivement cependant. L'instruction populaire, grâce aux soins du clergé, était assez généralement répandue chez eux, et l'on peut affirmer en toute sûreté que, malgré l'usage habituel du patois dans leur parler, les paysans français d'alors entendaient bien le français.

Il est donc certain que les patois français furent parlés au Canada par les colons de la classe populaire, aux origines de la colonie, bien que le français y dominât dans la classe dirigeante.

Passant à la question de l'influence des dialectes français sur le parler franco-canadien, M. Rivard, dans une autre étude, où il nous donne comme la philosophie des transformations de la langue de nos aïeux, explique clairement comment s'est effectuée, au Canada français, l'unité

linguistique ; comment, grâce aux petites écoles et à l'influence des missionnaires ainsi que des personnages de la classe instruite, le français se répandit partout et devint bientôt la seule langue parlée dans notre pays, tout en gardant cependant les formes dialectales communes des provinces de France.

La langue que nous parlons aujourd'hui, langue relativement uniforme, a pour fonds le français, plus exactement le français populaire commun du nord. Et c'est par le contact assidu des colons patoisants avec les membres du clergé, les officiers de l'administration, venus de Paris ou d'autres villes de France, tous gens cultivés, que Normands, Picards, Berrichons, Angevins et autres provinciaux s'habituèrent petit à petit à ne parler plus que le français. C'est ainsi que nos formes dialectales tendent constamment à disparaître de notre langage. Il est permis de le regretter. Si nous nous souvenons, en effet, avec amour de la France, la *grande patrie* des aïeux, nous ne voulons pas oublier non plus les *petites patries*, d'où sont venus un si grand nombre de nos pères, et nous voudrions conserver les formes de leur parler qui sont les mieux venues et les plus légitimes.

En même temps que se fondait le Canada français, des établissements français naissaient aussi en Acadie, et M. Placide Gaudet retrace l'origine des premiers Acadiens ; les d'Aulnay et les Le Borgne, pendant que M. James Geddes étudie l'influence de ces premiers colons sur la langue française en Acadie. D'après M. Geddes, l'étude du parler n'indique pas clairement que les Acadiens français et que les Canadiens français furent d'origine différente. Mais les premiers colons de l'Acadie formaient, semble-t-il, un groupe plus homogène et qui resta plus isolé. Abandonnés à eux-mêmes, les Acadiens conservèrent mieux leurs caractères. Aussi l'ascendant du premier groupe exerça-t-il sur le parler national une influence considérable, et les caractères dialectaux de leur français sont plus nets, les distinguent mieux et permettent de les rattacher plus facilement à leur province d'origine.

Il est extrêmement intéressant de se demander où en est aujourd'hui le parler français en Acadie, et comment il se comporte dans son voisinage continu avec l'anglais. M. l'abbé S.-J. Doucet répond à cette question, dans son étude sur la *Dualité du langage en Acadie*. D'après lui, malgré l'abus de courtoisie, qui pousse un trop grand nombre d'Acadiens à parler l'anglais, sous prétexte de politesse à l'égard des Anglais, à qui ils doivent souvent s'adresser, le nombre des familles acadiennes qui ont abandonné la langue française ou qui ne la parlent pas habituellement, est relativement restreint. Ce nombre est même à peu près négligeable, si l'on en juge par la population acadienne du nord de la province du Nouveau-Brunswick. Prenons, par exemple, le comté de Gloucester, où il y a 28,000 Acadiens — le plus fort groupe français de toute l'Acadie : — il est douteux, dit M. l'abbé Doucet, que sur les 5,000 familles acadiennes qui composent ce groupe, on puisse en trouver 20 où la langue anglaise soit devenue la langue de la famille. Et bien que l'on ne puisse trouver, dans d'autres parties de l'Acadie, des proportions aussi favorables au français que celles du comté de Gloucester, M. l'abbé Doucet se fait fort d'affirmer que « l'immense majorité des Acadiens parlent leur langue maternelle dans la famille et dans leurs rapports entre eux, en dehors même de la famille ».

M. l'abbé Amédée Gosselin, Recteur de l'Université Laval, nous ramène vers le passé, avec sa belle étude sur « l'enseignement du français en Nouvelle France, de la fondation de la colonie jusqu'à la cession du pays à l'Angleterre ». Les colons venus de France au Canada avaient reçu, un bon nombre du moins, une certaine instruction, qu'ils désiraient aussi donner, en l'améliorant encore dans la mesure du possible, à leurs enfants. Le clergé et les communautés religieuses furent les grands ouvriers de cette belle œuvre. Dès 1635, les Jésuites établirent une petite école à Québec, et en 1699, Monseigneur de Saint-Vallier y faisait aussi une fondation semblable. Dès le XVIIe

siècle, il est certain qu'il existait des écoles populaires à Sainte-Foy, à Sillery, à l'Ile d'Orléans, à Saint-Joachim, à Saint-Joseph de la Pointe-de-Lévy et au Château-Richer. Montréal dut sa première école de filles à Marguerite Bourgeoys, et les Sulpiciens y furent les pionniers de l'œuvre de l'instruction des garçons. Les Frères Caron et les Récollets fondèrent, à leur tour, des écoles dans la région des Trois-Rivières. A Québec, les Ursulines et l'Hôpital Général se vouèrent généreusement à l'éducation des filles, pendant que dans toute la région de Montréal, de Québec et des Trois-Rivières, les Sœurs de la Congrégation parvenaient à fonder jusqu'à neuf couvents, sous le régime français.

L'enseignement secondaire était très efficacement donné, à Québec, par les Jésuites et par le Séminaire, et à Montréal, par les Sulpiciens, pendant que des écoles techniques, comme l'Académie de Navigation, l'École d'Hydrographie, l'École des Arts et Métiers, toutes ou presque toutes dues à l'initiative et au zèle du clergé, distribuaient généreusement aux ouvriers, à Québec, à Montréal et à Saint-Joachim, l'enseignement spécial dont ils avaient besoin. En somme, malgré la pauvreté des colons, les distances, l'état de guerre presque continuel où vivaient alors nos pères, l'instruction au Canada, sous le régime français, connut une extension et une vitalité véritablement surprenantes dans de pareilles conditions. « Ce qui frappe dans cette organisation, écrit M. l'abbé Gosselin, c'est la bonne entente qui régnait entre le pouvoir civil et les autorités religieuses, et plus encore, la bonne volonté du colon, le zèle et la générosité des évêques, du clergé séculier et régulier et des communautés qui tous, et le plus souvent gratuitement, se dévouèrent pour assurer le fonctionnement d'une œuvre qu'ils considéraient avec raison comme capitale. »

C'est vers le pays d'Évangéline que nous tournons maintenant les yeux, avec le R. P. Chiasson, qui nous raconte ce que fut l'enseignement du français en Acadie,

depuis la fondation de la colonie jusqu'à la cession du pays à l'Angleterre.

C'est à Port-Royal que furent établies les premières écoles acadiennes, et on nous dit que, dès 1632, Razilly travaillait efficacement à l'éducation des Sauvages, avec l'aide des missionnaires. Cette même année, en effet, le P. Tremblay, Capucin, ordonnait aux six premiers missionnaires de son Ordre de se dévouer à l'instruction des enfants indigènes. Ils furent les premiers fondateurs d'un séminaire, établi « pour l'instruction des enfants et jeunes gens abénaquis ou micmacs ». En même temps ou à peu près, fut fondée aussi une maison d'enseignement pour les filles, dont la direction fut donnée, en 1641, à une pieuse personne, Madame Brice. Celle-ci, après la mort du gouverneur d'Aulnay, fut chassée de sa maison et retenue prisonnière par Emmanuel Le Borgne, jusqu'au jour où Madame d'Aulnay fut rétablie dans ses droits de propriété. Alors, Madame Brice reprit la direction de son école, mais pour se voir expulsée de nouveau par les Anglais, lors de la conquête de Port-Royal, en 1654. Le séminaire eut alors le même sort que l'école des filles.

Par le traité de Bréda, la France reprit possession de l'Acadie, et on vit renaître les écoles françaises à Port-Royal. L'abbé Louis Petit écrivait à Monseigneur de Saint-Vallier, peu de temps après, qu'il avait auprès de lui un homme qui réussissait très bien dans l'enseignement de la jeunesse.

En 1686, l'abbé Geoffroy est envoyé par l'évêque de Québec comme vicaire de l'abbé Petit à Port-Royal. Il devient le directeur de l'instruction primaire : il surveille les progrès des élèves, bâtit de ses propres deniers plusieurs écoles et les pourvoit du nécessaire. C'est alors qu'il eut l'idée de confier la direction de ces écoles à des religieuses, et, par l'entremise de Monseigneur de Saint-Vallier, il demanda deux maîtresses d'école à la congrégation des Filles de la Croix. L'arrivée de ces religieuses fut retardée par l'envahissement de Port-Royal par les Anglais, en

1690, et ce ne fut qu'après le traité de Ryswick, en 1701, qu'une religieuse des Filles de la Croix, la sœur Chauzon, vint en Acadie faire la classe. Elle y resta quelques années ; mais elle dut très probablement repasser en France, puisque Monseigneur de Québec, quelques années plus tard, demandait aux religieuses de Notre-Dame de fonder une communauté à Port-Royal. Celles-ci refusèrent, alléguant que l'existence de la colonie était trop menacée pour y faire une nouvelle fondation. En effet, le colonel March avait essayé de faire la conquête de Port-Royal, en 1707, et le colonel Nicholson y réussit, en 1710. C'était la fin du régime français en Acadie.

Cependant, par le traité d'Utrecht, la France s'était réservé l'Ile-Saint-Jean et l'Ile-Royale (le Cap-Breton). Dans cette dernière île, à Louisbourg, se fixèrent les Sœurs de Notre-Dame, en 1732. Elles y étaient, lors des sièges de 1745 et de 1748, et finalement furent rapatriées en France après le traité de Paris.

Notre langue maternelle a une histoire glorieuse au pays acadien. Le R. P. J.-E. Mondou nous dit, dans son étude sur l'*histoire externe de la langue française en Acadie*, que le premier contingent français, venu au pays en 1604, repassa les mers quelques années plus tard, ne laissant que quinze à vingt hommes dans le pays.

Les véritables fondateurs de la nationalité acadienne furent Razilly et d'Aulnay, en 1632. Douze à quinze familles forment le noyau de la colonie naissante.

En 1650, nous comptons 400 âmes disséminées autour de Port-Royal et de Jemsek (Saint-Jean). En 1686, les trois seigneuries—Port-Royal, Beaubassin et Cobequid—forment une population de 880 habitants. En 1710, lorsque l'Acadie devint possession anglaise, on comptait 2,100 personnes.

Sous le régime français, les Acadiens ont joui de tous les privilèges qu'ils pouvaient posséder dans une colonie si éloignée de la mère patrie, et si exposée aux invasions des Anglais. De fait, les incursions de ceux-ci ralentirent le développement du pays et retardèrent l'expansion de la

population française. En 1735, on compte 6,000 à 7,000 habitants de langue française ; à la fondation d'Halifax, 12,000. Le gouverneur anglais, Cornwallis, veut imposer un nouveau serment ; les Acadiens refusent. Déjà, ils ont prêté le serment de 1730.

Les jours sombres commencent. En 1755, sur une population totale de 18,000, répandue dans les trois provinces, au moins 10,000 personnes, tant de l'Acadie que de l'île Saint-Jean (Ile-du-Prince-Édouard), sont exilées, les unes sur les côtes de la Nouvelle Angleterre, les autres en Angleterre et en France. Quelques milliers probablement périssent de misère. Après la dispersion, 2,800 personnes restent en Acadie, cachées dans les bois. Les exilés reviennent, en 1766 et 1767 ; quelques familles s'établissent à la baie Sainte-Marie, d'autres à Memramcook. Puis, la population va s'augmentant sans cesse, comme l'indiquent les chiffres suivants :

Année	1803 :	8,759
"	1812 :	11,630
"	1840 :	32,000
"	1861 :	69,000
"	1871 :	87,740
"	1881 :	108,605
"	1891 :	125,000
"	1901 :	141,660
"	1910 :	165,000

De 1713 à 1755, les Acadiens parlent leur langue, conservent leurs coutumes et leurs traditions, se multiplient rapidement, mais deviennent suspects, quoiqu'ils soient restés neutres.

De 1755 à nos jours, les Français, d'abords craintifs et timides, ne jouissent d'aucune considération dans la vie politique ; ils sont traités avec dédain et mépris par les Anglais, et regardés comme inaptes aux affaires publiques. Haliburton, cependant, les étudie, prend fait et

cause pour eux, et leur obtient plus de liberté. Aujourd'hui, grâce à leur développement et à l'instruction qu'ils acquièrent dans leurs collèges, les Acadiens sont un peuple fort et qui sait faire respecter ses droits. Quoique la langue française n'ait pas été officiellement reconnue en Acadie, l'Acadien, cependant, a conservé sa langue maternelle ; il la parle dans les réunions patriotiques, dans les congrès des associations nationales, et d'excellents journaux la propagent par tout le pays. Là encore, c'est appuyée sur la foi, que la race a pu triompher, après avoir subi héroïquement des épreuves inouïes.

C'est chez nos frères des États-Unis que nous conduit le R. P. V. Charland, qui nous fait la philosophie de l'histoire externe de notre langue dans les États de l'Union. Après avoir affirmé avec raison que les émigrés canadiens-français aux États-Unis peuvent se dire encore *chez eux*, puisqu'ils habitent un territoire exploré par nos pères et civilisé par nos missionnaires, l'auteur s'applique à apprécier justement les forces et les faiblesses de notre nationalité au pays de Washington. Nous y avons subi des pertes, il n'y a pas de doute. Les causes principales de ces déperditions sont : l'isolement, la manie de s'américaniser, le milieu, l'antipathie et le zèle assimilateur. Malgré tout, la langue est restée : la foi l'a gardée, par l'organisation paroissiale, par la famille et par l'école. En ces derniers temps surtout, on a noté, dans la Nouvelle Angleterre, un réveil puissant du sentiment national. Prêtres, laïques, religieuses canadiennes-françaises, religieuses venues de France, tous concentrent leurs efforts énergiques vers un même but : la grande œuvre de conservation nationale. Et cet élan superbe paraît un gage sérieux pour l'avenir de notre langue maternelle aux États-Unis, si, dit le R. P. Charland, on peut arriver à une union plus intime encore, par l'extension des sociétés nationales rendues plus efficaces, plus puissantes, et, si possible, plus liées dans l'effort commun, par une direction, ou du moins, par un intermédiaire accepté de toutes. Et l'auteur

termine son étude par quelques considérations pratiques sur les luttes à faire pour la conservation de la langue.

Poussons maintenant vers le sud américain et rendons-nous jusqu'en Louisiane, dans ce pays fondé par deux Canadiens français, d'Iberville et Bienville, et là, entendons M. Alcée Fortier nous faire, à son tour, l'histoire externe de notre langue en ce pays. Après la cession de la Louisiane aux États-Unis, par la France, en 1803, le français fut mis sur le même pied que l'anglais dans les assemblées législatives et dans les cours de Justice. Cela ne dura malheureusement qu'une trentaine d'années. Jusqu'à cette année 1912, cependant, la langue française était encore, jusqu'à un certain point, considérée comme l'une des deux langues officielles de l'État, puisque les lois devaient y être publiées dans les deux langues et qu'il en était de même, à la Nouvelle-Orléans, pour la promulgation des avis judiciaires. Tous les amis de notre langue regretteront avec nous qu'un vote récent de la Législature de Bâton-Rouge ait enlevé ce caractère officiel au parler de Bienville. Le premier journal publié en Louisiane fut un journal français. De nos jours, les prêtres, dans une cinquantaine de paroisses du diocèse de la Nouvelle-Orléans, font encore la prédication en français. Les Ursulines de la Nouvelle-Orléans fournissent aux jeunes Louisianaises un enseignement bilingue de tout premier ordre. Le journalisme français est encore représenté là-bas par la vaillante *Abeille* de la Nouvelle-Orléans qui, depuis 1827, n'a cessé de travailler et de lutter pour la conservation de la langue des ancêtres, pendant que des sociétés, comme l'Athénée louisianais, se font une gloire de cultiver assidûment les lettres françaises.

Il vous tarde, j'en suis sûr, de savoir les noms de tous ceux qui, soit au Canada soit aux États-Unis, ont été les grands ouvriers de la conservation française.

Le R. P. Raymond-M. Rouleau, O. P., fait d'abord passer sous nos yeux les noms des *Apôtres et défenseurs de la langue française dans l'Ontario.* Obscurs quelques-uns,

mais tous vaillants, furent les premiers propagateurs de notre langue maternelle dans la province voisine, où ils ont été d'abord les illustres propagateurs de la foi catholique. Après ces pionniers de la foi que furent les missionnaires Jésuites de l'Ontario, on est heureux de saluer les noms de M. l'abbé Hubert, qui devait être plus tard évêque de Québec, des RR. PP. Jésuites Potier et Point, du R. P. Marchand, S. S., et d'un évêque irlandais, Monseigneur Denis O'Connor, qui, en sa qualité de supérieur du collège de Sandwich d'abord, et ensuite comme évêque de London et de Toronto, favorisa toujours le français de sa bienveillante influence. Depuis, des missionnaires Oblats, des Pères Jésuites, des prêtres séculiers de plus en plus nombreux, et surtout, des évêques, comme les Guigues et les Duhamel, ont accompli dans l'Ontario des miracles de colonisation française. Parmi ceux qui se sont le plus préoccupés, là-bas, de la grande cause de l'enseignement du français, il faut mentionner MM. Médard Gouin, Moran et Létourneau, de Sandwich, « qui eurent le courage de solliciter et le bonheur d'obtenir, en 1851, la première concession de l'enseignement du français dans les écoles publiques de l'Ontario ». Les inspecteurs Dufort et Girardot, ainsi que l'honorable M. Évanturel et M. H.-J.-B. Turgeon, qui fonda l'Institut Canadien d'Ottawa, en 1852, ont aussi rendu des services signalés à la langue française dans cette province.

Au tableau d'honneur de la langue française dans l'Ouest Canadien, M. l'abbé Denys Lamy signale particulièrement l'illustre découvreur La Vérendrye, ses compagnons et ses successeurs, puis, les Provencher, les Laflèche, les Taché, les Grandin, les Blanchet, les Demers, les Riel, les Ritchot, les Larivière, les Lacombe, les Dubuc, les Prud'homme, les Turgeon et les Langevin.

Parmi les apôtres de notre langue maternelle en Acadie, le R. P. M. Dagnaud nous prie de mentionner les noms de trois illustres pionniers, MM. Hubert Giroir, au Cap-Breton, Lafrance, au Nouveau-Brunswick, Sigogne, en

Nouvelle-Écosse, et celui d'un éducateur très distingué qu'on appelait hier « le premier d'entre les Acadiens » : le P. Lefebvre. Il salue aussi la grande œuvre des éducateurs français de Saint-Joseph de Memramcook, de Sainte-Anne de la Baie Sainte-Marie, du Sacré-Cœur de Caraquet, et rappelle « l'œuvre éphémère et si glorieuse de Mgr Richard à Saint-Louis », tout en n'oubliant pas de mentionner « un obscur et fort méritant soldat de la cause acadienne », M. le sénateur Comeau, mort l'année dernière. « Nous éviterons de nommer les vivants, dit l'auteur, en terminant, leur nombre étant légion, au pays de l'Acadie. »

En Louisiane, M. Bussière Rouen nous signale tout particulièrement, parmi les plus zélés défenseurs de la langue française, les Marigny, les Bernard, les Soulé, les Olivier, les Théard, les Roman, les Mouton, les Thibodeau, les Hébert et les Breaux, ces quatre derniers descendant d'exilés acadiens, les Capdevielle, les Dupré et les Fortier. Nous désirons saluer ici M. Alcée Fortier, que vous avez eu le plaisir d'entendre, l'autre soir, et M. Bussière Rouen lui-même, qui se dévouent tous deux, depuis trente ans, à la propagation et à la culture du français au pays de Bienville, et qui y maintiennent si haut le prestige de cet *Athénée louisianais*, dont M. Fortier est aujourd'hui parmi nous le digne représentant. Il nous faut aussi mentionner tout spécialement, dans le domaine de l'éducation, l'œuvre superbe des Ursulines de la Nouvelle-Orléans qui, depuis près de deux siècles, ne cessent d'inculquer aux jeunes filles de la Louisiane l'amour du français avec l'amour de Dieu.

Après avoir étudié les origines de la langue française en Amérique et avoir passé en revue ses plus vaillants défenseurs, il n'est que juste de nous demander : où en est aujourd'hui, sur ce continent nord-américain, l'œuvre des grands apôtres du français ? Malheureusement, à cause de l'absence de certains travaux sur lesquels nous avions compté, nos données seront ici forcément incomplètes. Pour donner une idée plus claire du domaine actuel du

français en Amérique, au moins dans les régions qui ont pu être étudiées à temps par nos rapporteurs, nous avons groupé en un tableau les chiffres que nous ont fournis, pour l'Alberta, le R. P. Louis Culerier, pour le Nouveau-Brunswick, M. l'abbé Th. Albert, pour l'Ile-du-Prince-Édouard, M. Henri Blanchard, et enfin, pour la Louisiane, M. Alcée Fortier.

Population de langue française dans l'Alberta : 34,366, répartie dans 42 centres, dont les plus importants sont : Saint-Émile, 1,350 ; Morinville, 1,496 ; Edmonton, 1,975 ; Saint-Vincent, 1,400 ; Saint-Paul, 1,550.

Dans le Nouveau-Brunswick, la population de langue française, au recensement de 1901, était de 79,979, ainsi répartie : diocèse de Saint-Jean : 27,871 ; diocèse de Chatham : 52,108. Aujourd'hui, nous dit M. l'abbé Albert, la population de langue française au Nouveau-Brunswick doit dépasser le chiffre de 90,000.

Dans l'Ile-du-Prince-Édouard, la population française est d'environ 13,000.

Le T. R. P. Alexis est à préparer le relevé de la population française de tout le Canada, par diocèse, par comté et par paroisse. Seul le retard apporté à la publication des résultats du recensement de 1911 a empêché le rapporteur de nous donner son travail à temps pour le Congrès.

En Louisiane, la population de langue française est de 450,000 à 475,000, sur une population totale de 1,566,388 (recensement de 1910). A la Nouvelle-Orléans, sur 339,075 habitants, 125,000 parlent le français. Dans certaines paroisses du sud de l'État, où le groupe acadien est particulièrement fort, deux tiers des habitants parlent le français. De plus, la prédication se donne encore actuellement en français dans près de 70 paroisses du diocèse de la Nouvelle-Orléans.

M. l'abbé Denys Lamy et le R. P. Auclair, O. M. I., nous ont fourni une intéressante revue des organisations de la vie sociale française, l'un pour le Manitoba, et l'autre pour la Saskatchewan.

M. Henri de Moissac nous parle des Français de France établis au Manitoba, et il s'intéresse tout particulièrement à cette classe éminemment respectable de colons français venus dans l'Ouest pour fuir les vexations anticatholiques d'un gouvernement hostile à leur foi et qui, plus nombreux qu'on ne le croit, n'ont que le désir de vivre là-bas honnêtement et librement. Ces colons de valeur, une fois bien établis, forment l'un des meilleurs remparts de notre langue maternelle dans l'Ouest.

M. Louis Hacault, dans une étude sur les *Belges de langue française au Canada*, nous conseille de chercher à attirer de préférence dans l'Ouest des paysans wallons catholiques, qui, grâce à leur langue maternelle, la nôtre, constituent un élément facilement assimilable et un puissant apport dans l'œuvre de la colonisation française de ces nouveaux territoires.

De tous ces travaux de la sous-section historique de notre Congrès, il nous paraît naturellement sortir une conclusion très nette, qui est celle-ci : la foi catholique et la langue française sont sœurs ; elles sont nées à la même heure sur le sol canadien ; elles y ont vécu intimement liées dans une infrangible union, et c'est dans cette union bienfaisante que réside la plus sûre garantie de la survivance d'une race particulièrement bénie de Dieu comme la nôtre.

SECTION SCIENTIFIQUE

SOUS-SECTION JURIDIQUE

Rapport de M. J.-E. Prince, avocat

La sous-section juridique a examiné les travaux suivants :

1° La position juridique de la langue française au Canada. — M. le juge A. Constantineau.

2° La situation juridique du français dans le Manitoba. — M. le juge L.-A. Prudhomme.

3° L'état juridique du français dans l'Alberta. — M. L.-A. Giroux, avocat.

4° Étude sur la situation juridique du français dans la Saskatchewan. — L'honorable M. Turgeon.

5° L'état légal du français en Louisiane. — M. André Lafargue.

6° Essai sur la situation juridique du français au Canada. — M. J.-E. Prince, avocat.

7° Du français dans nos lois. — M. J.-E. Prince, avocat.

La sous-section juridique a l'honneur de soumettre au Congrès le rapport suivant :

Comme l'indiquait le programme, elle était présidée par M. le juge Constantineau, d'Ottawa. Des circonstances imprévues devaient nous priver de la présence de M. le juge Prudhomme et de plusieurs autres sur lesquels nous aimions à compter. Le travail du président lui-même offrait un intérêt particulier, l'auteur représentant nos

compatriotes d'Ontario. M. le juge Constantineau examine la situation juridique du français au Canada sous trois aspects : le droit international, le droit constitutionnel, la coutume.

Au point de vue international, il rappelle que « toute nation civilisée, conquise ou cédée, doit être traitée avec humanité, que le conquérent ne doit changer l'état des choses qu'autant qu'il est nécessaire pour assurer la souveraineté ». Puis il cite Oppenheim, et Vatel qui dit : « Un souverain fait la guerre à un souverain et non au peuple désarmé, etc. » Dès lors, quel droit a-t-il d'attenter à sa liberté ? Or, la langue constitue l'une des prérogatives essentielles de la liberté. L'on oublie que l'Angleterre s'est plus d'une fois montrée favorable au régime bilingue dans plusieurs de ses états. Il est faux de distinguer, au Canada, entre une province et une autre. Le Canada tout entier a droit à une même justice. Il n'y a pas une justice pour la province de Québec et une autre pour les autres provinces. « Une province française, comme une province anglaise, dit le savant juge, est un non-sens au point de vue constitutionnel. » Lors de la cession du pays, c'est tout le Canada qui fut cédé à l'Angleterre, sans distinction, et, partant, la protection du droit international s'étend à tout le territoire canadien. Que penser alors de cette opinion trop répandue qui voudrait que les droits et privilèges réclamés n'appartinssent qu'à la province de Québec ?

Après avoir dit, avec beaucoup de vérité, que « la fidélité d'un peuple conquis ne s'impose pas ; qu'elle provient de la justice et du bon vouloir du souverain à l'endroit de ses nouveaux sujets », il conclut que, « d'après les principes du droit international, la conquête ou la cession doit autant que possible n'amener qu'un changement d'allégeance chez le peuple soumis, sans nuire à ses droits et privilèges, etc ». Et donc « la Couronne britannique ne saurait, dans n'importe quelle partie du pays, entraver, chez les Canadiens français, le libre usage de leur langue, sans violer le droit international et l'esprit du droit naturel sur lequel il repose ».

Mais on dit : les traités ont pris la peine de stipuler la liberté religieuse, pourquoi n'en ont-ils pas fait autant pour la langue ? Ce à quoi le juge Constantineau répond que la liberté des cultes était de date encore relativement récente chez les peuples modernes, et que d'autres raisons qu'il n'est pas nécessaire de rappeler motivaient, suivant le droit des gens, son inscription dans un traité.

Mais, n'y a-t-il pas aussi cette considération que les conventions publiques du genre des traités, tout comme celles qui se produisent entre particuliers, « s'étendent non seulement à ce qui y est exprimé mais encore à toutes les conséquences qui en découlent d'après leur nature, et suivant l'équité, l'usage et la loi ? » [1]

Au point de vue constitutionnel. — En 1841, l'Union avait banni le français du Parlement et des lois. Lord Elgin représenta aux autorités de Londres que la politique anglaise allait servir plutôt à *américaniser* qu'à *angliciser* les Canadiens. Ce sentiment est encore le même aujourd'hui. A chaque parcelle de nos droits violés correspond une diminution proportionnelle de notre attachement à l'Angleterre. Au temps de Lord Elgin, un homme intelligent était aux affaires en ce pays, et Lord Grey, car c'était lui, ne fut pas long à comprendre son envoyé au Canada.

Lors de la discussion, aux séances de la sous-section, votre rapporteur avait exprimé l'opinion que l'article 133 de l'Acte de 1867, en décrétant le français à Québec et au Parlement d'Ottawa comme devant les tribunaux de création fédérale, ne l'avait pas exclu des autres provinces confédérées. M. le juge Constantineau ne paraissait pas de cet avis, mais nous trouvons dans son travail les lignes suivantes :

« La lettre de la constitution ne dit pas que la langue française sera légalement reconnue dans les provinces en dehors de Québec ; mais l'esprit de la constitution veut

---

(1) Code civil de la Prov. de Québec, art. 1018, reproduit du Code Napoléon, art. 1161.

que les deux langues officielles au Parlement et dans toute documentation publique dépendant du pouvoir fédéral soient officielles dans toutes les parties du pays.» Son étude. sans doute, rend plus justement sa pensée. Il dit fort bien que les citoyens du pays, sans distinction, étant tenus de coopérer au bien général ou au service public, l'État est en conséquence tenu d'enseigner dans la langue que parlent ces citoyens. De là l'injustice, à Ontario et dans les autres provinces anglaises en général, où l'on met le français simplement au rang des langues étrangères, et où on lui refuse l'aide publique accordée à la langue anglaise. Que dirait-on d'une semblable interprétation touchant la langue anglaise dans la province de Québec ? L'espace ne nous permet pas d'analyser par le détail l'étude si intéressante du savant jurisconsulte. M. le juge Constantineau insiste avec raison sur l'esprit large du pacte constitutionnel, que notre province seule, il semble, était destinée à interpréter dans toute son intégrité. Enfin, l'auteur invoque la *coutume*. Il est inutile de rappeler ici l'histoire à ce sujet. Le français a pour lui, en terre canadienne, une coutume, un usage général qu'aucune autre langue civilisée n'a possédé avant lui. Dès 1851, ce qui n'est pas loin de la date de naissance de l'Ontario anglais, le français se parlait et s'enseignait dans cette partie du pays. Plus tard, en 1868, en 1869 et en 1885, la Législature d'Ontario reconnaissait formellement notre langue. Le jurisconsulte conclut : « Devant ces trois attestations éloquentes du *droit international*, du *droit constitutionnel* et de la *coutume*, il faudra torturer le sens véritable de la jurisprudence pour démontrer que la langue française n'a pas droit de cité en dehors du Sénat, des Communes, des Cours fédérales et de la Province de Québec, pour prouver qu'elle a tout au plus le privilège d'être parlée dans le secret du foyer, au sein de huit des provinces de la Confédération.»

ESSAI SUR LA SITUATION JURIDIQUE DU FRANÇAIS AU CANADA

Dans une étude un peu plus développée, nous avons tenté de traiter le même sujet que celui dont nous venons de donner une très pâle analyse.

Après avoir rappelé brièvement la règle fondamentale d'après laquelle tout État, soucieux de la liberté, doit agir vis-à-vis des nationalités, nous avons cherché les caractères qui constituent une nationalité, et nous avons reconnu que les Canadiens français, en 1763, les possédaient et traitaient en conséquence sous la protection du droit international.

Ce point établi, conformément aux principes et à l'aide d'autorités indiscutables, nous avons rappelé la règle connue que, tant que le conquérant n'a rien changé dans un pays conquis ou cédé, le peuple continue à jouir de la même liberté et des mêmes lois que celles qu'il possédait avant cette conquête ou cette cession. Partant de là, nous avons passé en revue les différents actes politiques susceptibles d'affecter notre situation au point de vue de la langue, depuis la cession du pays jusqu'à la Confédération, dont nous avons essayé aussi de déterminer la portée et l'esprit.

Les capitulations de 1759 et de 1760 ne contiennent rien touchant la langue des habitants. Il en est de même du traité de Paris qui les confirme. De ce fait seul résulterait que la situation juridique, créée par la coutume et l'usage du peuple canadien, pendant au delà d'un siècle et demi, est restée entière. Les conventions subséquentes se trouveraient, au contraire, à l'avoir confirmé. Ce ne fut pas, toutefois, sans subir des assauts.

En 1763, même contrairement à tous les principes, — huit mois après le Traité de Paris — le roi George III émettait une proclamation que l'on a appelée (V. *Campbell vs Hall. Cour d'Appel d'Angleterre*, Lord Mansfield, président) « la première constitution impériale du pays, de

1763 à 1774 ». Cette constitution substituait les lois anglaises aux lois françaises.

C'était une première atteinte indirecte portée à la langue. Les tribunaux, la loi et la jurisprudence ne devraient plus parler qu'une langue étrangère aux vaincus.

Cependant, cette constitution devait être rappelée par le fameux Acte de 1774, l'*Acte de Québec*. Par cette législation nouvelle, la Coutume de Paris, qui formait le fond du droit canadien, les usages et coutumes du peuple étaient rétablis, confirmés ; la langue occuperait désormais le rang qu'elle avait eu jusqu'à cette proclamation. L'Acte de 1774 est un acte très positif, et ses conséquences juridiques ont une portée décisive.

Mais, un peu plus tard, en 1791, lors de la première séance de l'Assemblée législative, une nouvelle attaque se produisait encore contre notre langue, à laquelle quelques députés voulaient substituer l'anglais, sous ce prétexte, que l'avenir parfois verra renaître, que le Canada est une colonie britannique et qu'il convient que la langue anglaise y soit la seule parlée. Cette nouvelle tentative devait échouer et le français conserver ses positions anciennes.

Toutefois, nous l'avons fait entendre, la lutte n'était pas terminée. En 1840, l'Acte de l'Union, dont on connaît l'esprit, décrétait que l'anglais serait désormais la seule langue organique du Parlement et des lois des Canadas Unis.

C'était la violation flagrante, cette fois, non seulement du droit international et du droit privé, mais encore de l'Acte de 1774 et des arrêts portés par l'Assemblée législative de 1791.

Les Canadiens, de nouveau assaillis, obtenaient le redressement de leurs griefs, grâce à leur union et grâce aussi à Lord Elgin, dont le rôle constitutionnel et pacificateur a été si considérable parmi nous. La disparition de la fameuse clause LXI de l'Acte de l'Union, en 1848, constituait donc encore une nouvelle victoire pour la langue et une confirmation solennelle de ses droits par l'autorité impériale.

Tel est l'historique de la langue, avant la Confédération, en 1867.

En étudiant cet acte important, qui a fixé, pour longtemps encore sans doute, nos destinées, nous croyons avoir établi, au moyen de l'histoire, de la jurisprudence et des textes, que non seulement la situation juridique du français n'a pas été entamée, mais qu'elle a, au contraire, été davantage affermie ; que partout son existence aujourd'hui devrait être à l'abri de toute contestation. Et nous croyons avoir prouvé que telle était bien l'intention des hommes d'État, surnommés à si juste titre « les Pères de la Confédération », et qu'en ce moment le français a pour lui, comme langue organique du pays — indépendamment du droit naturel et de la coutume — le droit international, le droit historique, le droit constitutionnel et la jurisprudence.

Sans entrer dans la discussion qui touche aux changements effectués par les provinces — ce qui constitue les études particulières qui suivent celle-ci—nous avons ajouté qu'en ce qui concerne leur législation, au sujet de la langue, chaque fois qu'une langue — une langue, ou une coutume en certains cas — avait existé, avant ou après le pacte de 1867, et qu'on l'avait ensuite abolie, la constitution avait été violée dans l'une de ses prescriptions essentielles.

LA SITUATION JURIDIQUE DU FRANÇAIS AU MANITOBA

« La grandeur des nations, dit un auteur, dépend encore plus de la justice de leurs institutions et du respect qu'elles inspirent que de la force de leurs armées. » C'est par ces paroles que débute l'étude si intéressante de M. le juge Prudhomme, qui, du reste, en a lui-même fait le sommaire suivant :

« Remontant aux sources des droits de notre langue, l'auteur rappelle que le légitime gouvernement provisoire,

établi à la Rivière-Rouge après que la Compagnie de la Baie-d'Hudson eût rétrocédé ses droits à la Couronne, le 19 novembre 1869, stipula que l'anglais et le français seraient sur un pied d'égalité dans la Législature et devant les tribunaux, et que tous les documents publics seraient publiés dans les deux langues. Cette garantie fut insérée dans la constitution de la province, lors de son entrée dans la Confédération, sanctionnée le 12 mai 1870, et confirmée, en 1871, par un statut impérial. En 1890, la Législature manitobaine, s'insurgeant contre l'autorité impériale elle-même, décréta la disparition du français de la Législature et des tribunaux. Cette loi inique, évidemment *ultra vires*, est encore en vigueur, et elle est insérée au chapitre 126 des Statuts Revisés de 1902. Elle ne renferme que deux articles, dont le premier stipule que seule la langue anglaise sera désormais employée dans les journaux et archives de la Législature du Manitoba, ainsi que dans les plaidoiries et pièces de procédure des tribunaux. Le second est ainsi conçu : *Cette loi ne s'applique qu'en autant que cette Législature possède le droit de faire telle loi.* Par cet article la Législature avoue elle-même ses doutes quant à la validité du droit qu'elle s'arroge de mutiler ainsi un texte formel de l'Acte fondamental de la Confédération canadienne.

« Cette loi morbide, qui confesse son vice héréditaire », remarque l'auteur, « a néanmoins été suivie de toutes les conséquences qu'elle comporte. Le français a été banni depuis lors des lois statutaires et des documents publics. Tout au plus nous fait-on la gracieuseté de publier en français la loi scolaire, et encore cette gracieuseté, nous la partageons avec les Allemands et d'autres nationalités ».

L'auteur examine ensuite les quelques arguments qu'on a invoqués pour donner un semblant de légalité à cet attentat.

Il établit d'abord la légitimité du fameux Gouvernement provisoire de 1870, à Manitoba, et prouve, au moyen d'autorités, que, *de jure* et *de facto*, ce gouvernement était souverain dans la Province.

« Or, dit-il, dans la liste des droits adoptée par ce corps législatif », se trouvait un article spécial, qui mettait le français sur un pied d'égalité absolue avec l'anglais, devant la Législature, les tribunaux, etc. Ç'avait été une condition *sine quâ non* de l'entrée, non seulement du Manitoba, qui n'était qu'une partie de l'Ouest, mais de l'Ouest tout entier dans la Confédération.

L'Acte du Manitoba, se conformant aux vœux du Gouvernement provisoire et aux conditions qu'avait acceptées l'autorité fédérale, décrétait formellement l'article spécial qui avait trait à la langue. Au reste, l'article 23 de l'Acte du Manitoba était la reproduction textuelle de l'article 133 de l'Acte de l'Amérique britannique du Nord, 1867, qui met, comme l'on sait, les deux langues, anglaise et française, sur le même pied devant les Chambres et les tribunaux de création fédérale.

L'année suivante, en 1871, pour écarter tout doute à cet égard, toute cette législation était confirmée par un autre Acte impérial. Comment, après cela, une législation provinciale comme celle du Manitoba pouvait-elle abolir un pareil article ?

« En 1890, dit M. le juge Prudhomme, le Manitoba résolut de bannir notre langue de la Législature et des tribunaux » (53 Vict., c. 14). Mais, en même temps, comme si cette petite Législature, en rupture de ban avec la civilisation, doutait de son œuvre, elle ajoutait ce proviso extraordinaire : « Cet Acte ne s'appliquera que dans la mesure où la Législature possède le droit de faire cette loi. » Et c'est ainsi que le français, de langue organique du Manitoba qu'il était, descendait au rang de langue étrangère. Aujourd'hui, dit M. le juge Prudhomme, on publie, par exemple, en français les lois scolaires, mais tout comme on le fait en allemand ou dans tout autre idiome d'immigrants de l'Ouest.

Pour légitimer une semblable violation de la loi constitutionnelle, c'est en vain qu'on invoque cet article 92 du pacte fédéral de 1867, permettant aux provinces d'amender

leur constitution de temps à autre. Il serait trop long d'analyser, ici, l'argumentation que développe longuement le savant juge et qui prouve que cet article 92 de l'Acte de 67 ne concerne nullement l'article 23 de l'Acte constitutionnel du Manitoba. Peut-on concevoir qu'une province — aurait pu dire M. le juge Prudhomme, il nous semble — ait voulu faire partie de l'union fédérale, avec certaines conditions essentielles touchant la protection des minorités, et qu'aussitôt cette union accomplie, il eût été au pouvoir de sa majorité de fouler aux pieds ces mêmes conditions ? Est-ce que ces conditions ne comportaient pas la permanence du français dans la province ?

Mais il y a plus encore. Après le jugement que l'on sait, en 1895 — je cite l'auteur — « une décision impériale, revêtue de la signature de Notre Auguste Souveraine, la Reine Victoria, ordonnait au Manitoba d'observer fidèlement et de mettre à exécution les recommandations et les directions données par les membres du Comité judiciaire du Conseil Privé. . . Vous croyez que l'ordre va être obéi ? »

« Mise en demeure de se soumettre à l'arrêt du plus haut tribunal de l'Empire pour les colonies, dit le savant juge, la Législature refusa, donnant ainsi le spectacle démoralisant d'une province s'insurgeant contre l'autorité impériale. »

Je me hâte d'ajouter que tout en « déplorant l'inconscience étrange » avec laquelle Manitoba a agi, M. le juge Prudhomme reconnaît qu'à côté de certains groupes mal inspirés, il y a des amis de l'ordre qui déplorent de tels empiètements et qui « seraient disposés à rentrer dans la voie de la légalité, de la justice et du respect de la foi jurée ».

L'auteur de cette étude termine par un appel chaleureux aux Canadiens français de Québec, les conjurant de diriger leurs pas vers l'Ouest, afin d'apporter dans ce pays grandissant tout l'appoint du nombre et de l'influence dont ont besoin leurs compatriotes des nouvelles provinces.

L'ÉTAT JURIDIQUE DU FRANÇAIS DANS L'ALBERTA

L'auteur de ce travail, M. Alcidas Giroux, avocat, d'Edmonton, étudie la situation juridique du français dans cette Province, au triple point de vue du Parlement d'Edmonton, des tribunaux et de l'école, dans la province d'Alberta.

1° *Au point de vue parlementaire.*

La province d'Alberta a été formée à même les Territoires du Nord-Ouest, en 1905. La loi qui régissait cette partie de l'Ouest, avant cette époque, était celle des Ordonnances. En 1877, le français y était spécialement décrété, mais pour être aboli par le Gouvernement des Territoires, en 1891, quatorze ans après. La province d'Alberta, créée en 1905, recevait alors une constitution qui ne disait rien du français et qui, dans tout ce qui n'était pas spécialement décrété, laissait exister la législation des Territoires. Le français restait donc banni du Parlement et des lois dans l'Alberta, dès la naissance de cette Province.

Il est clair que cette disposition de l'Acte des Territoires qui régit l'Alberta constituait une violation de la loi constitutionnelle, et que les nombreux groupes français qui habitent cette province ne doivent pas se lasser de protester contre un tel état de choses.

2° *Devant les tribunaux.*

« Ici encore, dit M. Giroux, la constitution de l'Alberta garde le silence, mais la prohibition de 1891 parle pour elle. Il y a exception pour les Cours créées en vertu de l'Acte de 1867 (Art. 133, paragraphe 3). Mais seule la Cour d'Échiquier, qui siège parfois à Edmonton, est tenue d'y entendre du français, si on l'exige. » L'on sait quel cas certains juges anglais font de ce droit.

3° *A l'école.*

L'article 17 de la constitution de 1905 a adopté les Ordonnances 29 et 30 de 1901 relativement aux écoles.

Il y a un ministère de l'Instruction publique, auquel préside un membre du Cabinet, appelé commissaire. Ce Commissaire consulte un Conseil de l'Instruction publique, composé de cinq membres, dont deux catholiques, mais en réalité la régie totale des écoles, qui dépend du Commissaire, dépend du Gouvernement. Les districts scolaires, toutefois, élisent leurs syndics, ce qui constitue, dans la pratique, une garantie importante. Le choix des maîtres et des manuels scolaires dépend aussi des contribuables.

A la faveur de ce régime tel que constitué, il est permis au français d'être enseigné dans une certaine mesure, à l'école albertane.

Voilà pour l'école publique.

Même organisation à l'école séparée. Cette séparation, du reste, ne regarde pas la langue. La minorité seule peut ériger ces écoles. L'avantage qu'elles offrent, c'est qu'on y peut être instruit et dirigé par des catholiques ; mais, par ce moyen, dans l'état actuel de la population, la langue française peut être enseignée.

L'État paie aussi bien des subsides à ces écoles qu'aux autres. Cependant l'anglais seul y est déclaré obligatoire (*compulsory*). Il est loisible seulement « à tout bureau syndical d'organiser un cours *primaire* de langue française ». Et, dans ce cas exceptionnel, ce sont les intéressés qui en supportent le coût.—Beautés du *british fair play !...*

SITUATION JURIDIQUE DU FRANÇAIS DANS LA SASKATCHEWAN

Cette législation pourrait être considérée à deux points de vue : *au point de vue constitutionnel* et *au point de vue local.* C'est la division adoptée par l'auteur du présent travail, l'honorable M. Turgeon.

1° *Au point de vue constitutionnel.*

Par l'Acte de 1867, l'on a voulu, dit-il, laisser aux Provinces le choix des langues, excepté pour la province

de Québec. L'auteur fait sans doute allusion à l'article 133 de l'Acte fédéral.

Il n'y a rien de mentionné dans l'Acte de création de la province de Saskatchewan, en 1905.

Si l'on consulte l'Acte des Territoires du Nord-Ouest, l'usage des deux langues y est bien déclaré officiel; seulement le Parlement fédéral, en 1891, a amendé la constitution de façon à laisser tout à la discrétion de la Province. Or, en 1892, profitant de ce changement, l'Assemblée y a fait de l'anglais la seule langue officielle de ce pays. Il n'est plus du tout question du français.

2° *Au point de vue local.*

Par l'article 136 de la loi scolaire de la Saskatchewan, un cours primaire français est permis, aux mêmes conditions que dans l'Alberta. Le bureau de tout arrondissement scolaire peut aussi permettre l'enseignement dans toute autre langue, mais ce sont les intéressés qui en supportent les charges.

Il est d'usage, depuis quelques années, nous dit l'honorable M. Turgeon, de publier en français les principales lois statutaires, privilège dont jouissent d'ailleurs, et avec raison, l'allemand, le ruthène, etc., tout comme le français; c'est-à-dire que, tout comme dans le Manitoba, l'Alberta et ailleurs dans certaines provinces confédérées, l'anglais seul est la langue officielle du pays. Le français est au rang de « langue étrangère ».

ÉTAT LÉGAL DU FRANÇAIS EN LOUISIANE

M. André Lafargue nous a donné une étude mi-historique et mi-juridique. La partie historique, surtout d'un pays comme la Louisiane, était bien faite pour nous y faire saisir l'état actuel de la langue. Là, comme en tant de contrées où l'immigration anglo-saxonne, avec l'industrie, la finance et le commerce, ont fini par prévaloir, le français a vu décroître son influence. Contrairement à la France

qui, autrefois, après avoir fondé des colonies importantes, les laissait à elle-mêmes et cessait de s'y intéresser, l'Angleterre s'est appliquée à secourir ses colonies, n'épargnant rien pour leur venir en aide. Elle leur apporta ses capitaux, pour lesquels elle trouvait là des placements heureux, assurant ainsi son influence future et sa domination.

La Louisiane, après avoir successivement appartenu à la France et à l'Espagne, a dû passer en dernier lieu à l'Union américaine, où le sentiment national, fortement entretenu, constitue un ferment de décomposition pour tout groupe ethnique qui lui est étranger et qui se sent bientôt emporté dans l'orbite général. Seuls des Français étaient capables de résister aussi longtemps que l'ont fait jusqu'ici les Louisianais. Malgré toutes les influences contraires, 450,000 Louisianais parlent encore la langue des ancêtres. Les Louisianais ont conservé le Code Napoléon, et les commentateurs français jouissent en conséquence de leur autorité déjà séculaire au pays. Le français est enseigné partout en Louisiane, mais, au Parlement, devant les tribunaux et dans les lois, l'anglais semble avoir conquis la prépondérance. C'est merveille que cet État ait pu ainsi résister à deux souverainetés différentes, toutes deux si entreprenantes, la souveraineté espagnole — qui a été la première après celle de la France — et la souveraineté américaine actuelle. Les campagnes de la Louisiane sont restées françaises et parlent toujours « la langue de Lamartine et de La Fontaine ».

Jusqu'en 1890 — pour être plus précis — les affaires « se traitaient, en Louisiane, presque complètement en français », nous dit M. Lafargue. « Aujourd'hui, ajoute-t-il, la situation a un peu changé. La marée anglo-saxonne monte toujours et cherche à nous déborder. » Toutefois les deux langues sont courantes. C'est dans le domaine de l'enseignement que se fait principalement la lutte.

Devant les dangers qui les menacent, les Français de la Louisiane, nous assure M. Lafargue, conscients de leur origine et de leurs belles traditions, sont déterminés

à lutter pour leur conservation et sont heureux de venir saluer leurs frères les Canadiens.

DU FRANÇAIS DANS NOS LOIS

Si une loi, pour être observée, doit d'abord être promulguée : *non lex nisi rite promulgata*, il suit évidemment que l'art d'écrire les lois demande à la fois la connaissance du droit, de la logique et de la langue.

Notre droit est tantôt français, tantôt anglais, tantôt indigène.

Inutile de dire que celui qui vient de France est français, de terme et d'expression. Celui qui nous vient d'Angleterre est sans doute grammaticalement anglais ; mais celui qui est de provenance anglo-canadienne est tout à fait défectueux. La composition en est longue, et il ne mérite pas plus d'éloges que ces statuts d'Angleterre, auxquels les philosophes anglais ont adressé de si sévères reproches. Bentham a cru que jamais son pays ne pourrait codifier le droit. La coutume et les précédents s'y opposent. Au reste, la France n'a si bien réduit son droit en axiomes clairs et précis, que parce que ce droit est principalement un droit philosophique, et aussi parce que les codes sont le fruit d'une société civile très développée. C'est Thiers qui a exprimé, un jour, cette pensée.

Le mal, au Canada, sous le rapport de la langue, c'est qu'une très grande partie de notre droit est le résultat de la traduction. Or, rien n'est imparfait comme une traduction, surtout si le génie des langues à interpréter est différent, comme le sont le génie de l'anglais et celui du français. L'on a tellement traduit, ici, que notre style en a subi une déformation véritable. Sans nous en douter, à la Législature de la Province, notre droit, français de première main, reproduit encore le tour, la manière, le style des vieux ouvrages. Les mêmes clichés sont en usage, au Palais de justice, dans toutes les plaidoiries,

écrites ou parlées. De plus, l'organisation des tribunaux étant d'origine anglaise, quantité de termes qui ont dû être traduits quand même, l'ont été mal, ou par ignorance ou par impossibilité de mieux faire. Il y a là des difficultés que seuls les praticiens sont capables d'apprécier.

Les lois, les statuts, voilà le champ à déblayer, si nous voulons donner une teinte française à notre droit, en majeure partie français.

Dans les autres pays, il existe des commissions chargées expressément de rédiger les lois. A plus forte raison devrait-il en être créé une chez nous, si nous voulons perfectionner la rédaction de nos lois, soit anglaises, soit françaises. Nous devons dire, cependant, qu'en ces dernières années des efforts consciencieux sont faits, à Ottawa et à Québec, pour remédier au mal. Chose singulière, l'on dirait que le français, à Ottawa, est parfois plus soigné qu'à Québec même.

RAPPORT DE L'ENQUÊTE FAITE PAR L'ASSOCIATION DE LA JEUNESSE CANADIENNE-FRANÇAISE SUR L'OBSERVATION DE LA LOI LAVERGNE

Voici bien l'une des constatations les plus instructives que l'on pouvait porter à la connaissance du Congrès.

L'auteur, M. Tessier, de Montréal, commence par reproduire le texte de la loi Lavergne, puis repasse une à une quantité de corporations et de compagnies mises en demeure par ladite loi de se servir du français. L'enquête fait passer devant nous une dizaine de compagnies de chemins de fer, des compagnies de navigation, de télégraphe, de messageries, de téléphone, de tramways, etc.

Le résultat de cet examen nous fait comme toucher du doigt ce défaut, qui règne en permanence dans tous ces services d'utilité publique pour lesquels la population française, pourtant, paie et a payé tous les jours une si large

part d'impôts de toutes sortes. Avant la loi Lavergne, le français était à peu près totalement banni de toutes ces administrations. L'auteur nous montre ce qu'elle a accompli, et il n'est peut-être pas loin de la vérité, quand il dit « qu'elle a plus fait déjà pour la vitalité de notre langue en ce pays que les nombreux et éloquents discours des orateurs, à toute époque de notre histoire ». Ce travail vaut la peine d'être lu par tous ceux qui s'intéressent au sort de la langue française en ce pays.

Mais quelque perfectionnement que cette loi Lavergne ait apporté, pour rétablir dans le commerce les droits de la langue, l'on voit aussi, par le sommaire que dresse l'enquêteur, à la fin de son étude, combien il reste à faire. Il reste, par exemple, à faire exécuter la loi même. Notre insouciance sous ce rapport est peut-être la principale maladie à guérir. C'est donc avec infiniment d'à propos et de raison que M. Tessier insiste sur la création d'un Comité permanent dont les fonctions auraient pour but la protection efficace de notre langue, devant qui seraient portées les plaintes et les récriminations que l'on aurait à faire contre ceux qui méconnaissent les droits du français, et en particulier contre les compagnies de services d'utilité publique qui négligent de se conformer aux exigences de la loi Lavergne.

SECTION SCIENTIFIQUE

SOUS-SECTION PHILOLOGIQUE

Rapport de M. l'abbé Émile Chartier

La philologie est une science si peu répandue que le mot même a de quoi surprendre.

Personne, croyons-nous, n'en a mieux déterminé le sens général que M. Solomom Reinach : « La science humaine peut se proposer un triple objet : Dieu, la nature et l'homme. Le premier appartient à la théologie, le second à la physique, le troisième à la psychologie, dont la philologie n'est que la servante. La philologie embrasse *l'étude de toutes les manifestations de l'esprit humain dans l'espace et dans le temps ;* elle se distingue ainsi de la psychologie proprement dite, qui étudie l'esprit au moyen de la conscience, indépendamment de l'espace et du temps, dans son essence et non dans ses œuvres. [1] » En ce sens très large, la mythologie, la grammaire, l'archéologie, l'histoire et la philosophie sont indispensables au véritable philologue.

Le terme comporte cependant une signification beaucoup plus restreinte. Parce que le langage reflète l'esprit humain plus fidèlement encore que l'art et la littérature, on a facilement identifié la philologie avec la linguistique, qui n'en est pourtant que l'un des chapitres. [2] En ce sens étroit, la philologie a donc pour objet *l'étude des lois d'après lesquelles se développe le langage humain.*

---

(1) Reinach (S.) : *Manuel de philosophie classique*, L. I, f. 1 (in-8, 405 pp., Paris, Hachette, 1880).

(2) *Id., ibid.*, L. VI, f. 1.

En appliquant cette définition à une sous-section d'un Congrès de la Langue *française* au *Canada*, nous aurons tôt fait de délimiter le rôle de ses membres. Ils devaient rechercher l'origine et le caractère du parler français en Amérique (*philologie historique*), apprécier les influences qui contribuèrent et contribuent encore à son amélioration ou à sa détérioration (*philologie critique*), examiner enfin le sort qu'ont subi les désignations françaises appliquées par les premiers colons aux diverses régions du pays (*philologie topographique*).

Vingt et une études ont été soumises aux membres. De ce nombre, sept (Nos 13-19) concernaient la philologie topographique, six (Nos 7, 7a, 8-11) la philologie critique, six (Nos 2, 2a, 3-6) la philologie historique [1]. Puisque le Congrès traitait spécialement de la langue *française*, il

---

(1) Extrait du *Guide du congressiste* (pp. 69-72) :

1° Le français, troisième langue classique. — R. P. Théophile Hudon, S. J., Saint-Boniface, Man.

2° Caractère du parler populaire franco-canadien. — M. Adjutor Rivard, Québec.

2a. La langue que nous parlons. — R. P. T. Hudon, S. J., Saint-Boniface, Manitoba.

3° Sources et caractères du parler populaire franco-acadien. — L'honorable M. Pascal Poirier, Shédiac, N.-B.

4° Sources et caractères du français parlé en Louisiane. — M. le juge J.-A. Breaux, Nouvelle-Orléans, E.-U.

5° Les dialectes français dans le parler franco-acadien. — M. James Geddes, jr., Boston, E.-U.

6° Les langues indigènes dans le parler franco-acadien. — M. James Geddes, jr., Boston, E.-U.

7° Le français des gens instruits au Canada. — R. P. V.-E. Breton, O. F. M., Montréal. 7a. M. Rémi Tremblay, Ottawa.

8° L'anglicisme. — M. Olivar Asselin, Montréal.

9° La francisation des mots anglais au Canada. — M. Adjutor Rivard, Québec.

10° Sur quel point il importe davantage de faire porter les efforts pour la correction du parler français au Canada : phonétique, lexicologie, morphologie ou syntaxe. — M. l'abbé A. Aubert, Québec.

11° La réforme orthographique. — M. Adjutor Rivard, Québec.

12° L'œuvre de la Société du Parler français au Canada. — M. Adjutor Rivard, Québec.

13° Les noms géographiques dans Québec.— M. Eugène Rouillard, Québec.

14° Les noms géographiques dans l'Ontario. — M. L.-E.-O. Payment, Ottawa.

15° Noms historiques de langue française au Nord-Ouest canadien. — L'honorable M. L.-A. Prudhomme, Saint-Boniface.

16° Les noms géographiques dans les Provinces Maritimes. — M. l'abbé François Bourgeois, Cocagne, Kent, N.-B.

17° Les noms géographiques en Louisiane. — M. Edgar Grima, Nouvelle-Orléans, E.-U.

18° Les noms de rues. — M. J.-B. Lagacé, Montréal.

19° La traduction des noms de lieux. — M. Adjutor Rivard, Québec.

convenait cependant d'assigner à celle-ci sa place parmi les autres idiomes : cette étude générale, véritable préface aux délibérations de la section, fut l'objet d'un long et ingénieux mémoire (No 1). Et, comme la philologie fut toujours l'un des principaux objets de la *Société du Parler français au Canada*, il convenait encore d'exposer l'action de ce groupe dans ce domaine spécial ; c'est la tâche que s'était imposée M. Rivard, dont le mémoire (No 12) constitue comme l'épilogue des travaux de la sous-section philologique.

PRÉFACE

Le français, troisième langue classique

(No 1)

Pour établir que « Sa Majesté la langue française (Kleckzkowski) » a droit de s'asseoir sur un trône, à titre de troisième langue classique, aux côtés du grec et du latin, le Père Hudon (No 1) s'inspire surtout de l'ouvrage célèbre du Russe M. Novicow.

Il projette d'abord son regard à travers le passé et constate que notre langue, qui commençait déjà, à la fin du XIe siècle, la longue série de ses triomphes sur les autres idiomes, n'a cessé de l'emporter depuis lors sur l'allemand, l'espagnol, l'italien et l'anglais. Cette victoire pacifique, elle la doit sans doute à la situation géographique et au caractère de son peuple, dont le génie est unique au monde, mais aussi à ses qualités intrinsèques, telles que la facilité de son articulation et sa merveilleuse simplicité. Le rôle prépondérant de l'Académie, l'excellence de la littérature française, manifestée au cours des trois derniers siècles, son aspect catholique, au XVIIe siècle surtout, l'usage presque constant de cette langue dans le domaine des sciences,

de la diplomatie, de la mode et même de l'art culinaire : toutes ces causes, nonobstant les écarts du philosophisme, au XVIIIe siècle, et l'expansion du roman immoral, au XIXe, devaient lui assurer une place à part parmi les idiomes latins.

Cette place, elle la conserve, à l'heure présente, si bien que, comme l'a dit M. Novicow, « on peut être un homme accompli, au XIXe siècle, sans savoir l'anglais ou l'allemand ; on ne peut l'être sans savoir le français ». Aussi voit-on, à côté de la Belgique, de la Suisse et du Canada, où le français sert de langue maternelle à une partie de la population, des pays moins connus l'adopter comme langue auxiliaire : les pays danubiens, la Serbie et la Bulgarie, la Slavonie, la Roumanie et la Hongrie, la Grèce actuelle, la Turquie, l'Égypte, la Perse, l'Amérique latine, l'Angleterre elle-même et les États-Unis, sans compter l'Allemagne et la Hollande, où il sert comme instrument de la haute culture.

A ce titre précisément, la langue française a toute chance de garder, dans l'avenir, la prépondérance dont elle se glorifie à l'heure actuelle. « On n'empêchera jamais les individus de faire une chose qui leur paraît utile et leur procure du plaisir. » Or, et justement, aucune nation n'inspire plus de sympathie que la France, aucune langue ne satisfait plus de besoins que la sienne, la connaissance non plus d'aucune autre ne range davantage un homme dans l'aristocratie intellectuelle. En vain prétexte-t-on les révoltes de l'amour-propre national, la stabilité actuelle de la population française, l'extension de l'anglais, les 140 millions d'Anglo-Saxons seront toujours noyés par les 700 millions de francophiles ; le prestige d'une langue ne dépend pas d'ailleurs du nombre de ceux qui la parlent, et enfin l'orgueil lui-même cède volontiers devant l'intérêt.

En maintenant chez lui la langue de ses pères, le Canadien français ne s'attache donc pas à une relique du passé. S'il continue d'en développer le culte, il ne peut craindre ni de nuire à l'unité nationale d'un pays bilingue, ni de vivre

dans l'isolement. Au souvenir des grands hommes de son histoire, qui tous s'imposèrent par la culture française de la famille, de l'école et du collège, on a raison de souhaiter que les mères canadiennes « continuent de chanter sur les berceaux, pour endormir les petiots, les chansons naïves qui ont bercé notre enfance » et qu'elles inspirent par là à leur progéniture un respect de plus en plus ardent pour la *troisième langue classique* de l'avenir et du présent comme du passé.

I

PHILOLOGIE HISTORIQUE

Caractères des parlers populaires canadien, acadien et louisianais

(Nos 2, 2a, 3, 4, 5, 6)

Est-ce bien cette même langue, aussi classique hier qu'elle l'est aujourd'hui et le sera demain, qu'ont héritée les trois principaux groupes français d'Amérique, le louisianais, l'acadien et le canadien ?

Par langage *franco-canadien*, il ne faut entendre le langage ni de nos hommes instruits ni de nos populations urbaines, mais celui de nos groupes ruraux, de nos paysans et *habitants*. C'est sur celui-là que portent les observations de M. Rivard et du Père Hudon (Nos 2, 2a). En étudiant le lexique de nos gens (v. g. *ajets*, dont deux acceptions locales sont normandes, une troisième est angevine et une quatrième picarde), leur phonétique (v. g. la voyelle *a*), leur morphologie et leur syntaxe, le premier en arrive à conclure que leur langue n'est « ni le patois classique, ni un patois pur, ni un français corrompu », mais un « *parler régional* .... à caractère archaïque avec quelques éléments étrangers » ou encore « du vieux français *patoisé*, le résultat

de la fusion de *plusieurs patois ou dialectes* différents, greffés sur du vieux français ». Le Père Hudon, prenant un autre point de départ, aboutit au même terme : du parler de nos gens il ne retient que les gallicismes. A ce sujet, il constate ce fait brutal : nos *habitants* emploient les mêmes locutions populaires que les écrivains français du XVIe siècle jusqu'à nos jours, même jusqu'à 1912. De ce fait, étayé sur des preuves sans nombre, il argue ainsi [1] : « Les écrivains français ne sont pas venus cueillir ces expressions sur les lèvres de nos Canadiens. Nos Canadiens n'ont pas appris, non plus, ces expressions dans les auteurs. Il résulte donc que les écrivains et les Canadiens ont puisé ces expressions identiques au même fonds, à la même source de parler populaire. Or, comme les écrivains français parlent la langue contemporaine et que les Canadiens sont séparés de la France depuis trois siècles près, il en résulte que cette langue, commune aux écrivains et aux Canadiens, remonte à plusieurs siècles...., que ces expressions, les nôtres, sont françaises, et françaises authentiques. »

Cette conclusion, à laquelle il est si amusant de songer quand l'on entend certains *yankees* opposer à leur *parisian french* le prétendu *canadian french*, est-il permis de l'appliquer au langage populaire de l'Acadie ? M. le sénateur Poirier et M. le professeur James Geddes *junior* non seulement pensent que oui, mais ils démontrent, l'un d'abondance, l'autre scientifiquement, la vérité de leur thèse (Nos 3, 5, 6). Du mémoire de M. Poirier, où s'étalent des considérations étendues sur les origines et le caractère de la langue française en général, il faut retenir le rapprochement qu'établit l'auteur entre certaines expressions purement acadiennes (v. g. *par les petits*, le verbe *ajuder*-aider) et le serment de Strasbourg, les gloses de Reichenau ou certains vieux mots apparemment anglais, mais réellement français (v. g.

---

(1) Cf. Son mémoire publié dans *l'Action Sociale* de Québec, numéros du 8 juillet et des jours suivants.

traveler). M. James Geddes applique à l'observation de ce parler la méthode scientifique de M. Paul Passy. Il a remarqué sans doute, dans le vocabulaire acadien, 35 mots d'origine indienne ; mais, outre que ces mots se retrouvent aussi dans l'anglais et le français (v. g. *alpaca*, *atoca*), M. Geddes dresse une liste de 47 mots de même provenance, que les Acadiens n'ont pas adoptés. L'étude de ce qui leur appartient en propre, étude fondée sur le langage-type de la population de Carleton au Nouveau-Brunswick, induit l'auteur à conclure que le franco-acadien « est essentiellement le français parlé populaire tel que l'ont décrit Beyer et Passy, l'ancien français de l'Ile-de-France, le français populaire du Paris des XVe et XVIe siècles », plus un certain nombre de formes patoises et de phonèmes dialectaux venus en droite ligne des diverses provinces de France. M. Geddes a rédigé, par ordre croissant d'importance, les tableaux de ces phonèmes et de ces formes : 20 viennent de la Picardie, 42 de la Normandie, 59 du Centre de la France, 50 de la Saintonge, 75 de Paris et de ses environs, 84 enfin d'un fonds commun appelé langue du XVIe siècle ou vieux français. Les braves gens qui ont tort de ridiculiser le prétendu *canadian french* n'auraient donc pas moins tort d'opposer à leur inepte *parisian french* un soi-disant *acadian french*. La conclusion est d'autant plus probante qu'elle émane d'un homme qui est à la fois un *Américain* authentique et le plus savant peut-être des philologues des États-Unis.

Il eût été intéressant de voir M. Geddes appliquer la même méthode rigoureuse au parler louisianais, ou M. le juge Breaux (No 4) exposer l'identité, avec le vieux français et les dialectes provinciaux de France, du langage de sa province. A leur défaut, l'illustre disciple de M. Paul Passy, M. le professeur louisianais Alcée Fortier, qui présidait la sous-section, voulut bien exprimer séance tenante son avis, motivé par des études approfondies. Selon le docte maître de l'Université Tulane (Nouvelle-Orléans), il faut attribuer au parler populaire de la Louisiane les

mêmes caractères et la même origine que nous avons assignés aux parlers franco-canadien et franco-acadien, à la suite de MM. Poirier et Geddes d'une part, Rivard et Hudon de l'autre. La démonstration apodictique de cette dernière conclusion a été présentée au long par le maître dans ses quatre volumes sur l'histoire du groupe français en Louisiane.

II

PHILOLOGIE CRITIQUE

Dangers et défauts des parlers populaires canadien, acadien et louisianais

(Nos 7, 7a, 8, 9, 10, 11)

Donc, le parler populaire des groupes français d'Amérique est resté, dans son essence, le vieux parler de France. Est-ce que pourtant certaines classes de la population, certaines immixtions étrangères, certaines concessions prématurées ne l'ont pas exposé dans le passé et ne l'exposent pas davantage dans l'avenir à perdre de son cachet primitif ? La sous-section philologique ne pouvait délaisser ce second sujet d'étude. Que dire, par exemple, de l'invasion de l'anglicisme ? des tentatives périodiques de réforme orthographique ? du peu de respect que manifestent à l'égard de la langue les gens instruits ?

Trois des mémoires répondent à cette dernière question, ceux du Père Breton, de M. Rémi Tremblay et de M. l'abbé Aubert (Nos 7, 7a, 10). Tous trois s'accordent d'abord à déclarer que par *gens instruits* il ne faut pas entendre les professionnels de la littérature, écrivains ou professeurs, dont le langage n'est plus spécifiquement canadien, mais les élèves des études supérieures ou secondaires, prêtres, médecins, avocats, notaires, instituteurs, *techniciens* et même journalistes. Tous trois également traitent

de la langue parlée et non de la langue écrite ; la première, satisfaisante dans une conversation ordinaire, devient insuffisante en un sujet un peu relevé. Tous trois enfin reconnaissent que, même dans cette classe et au cours d'un entretien distingué, on constate actuellement une amélioration notable du parler, qu'il faut donc n'accepter leurs observations qu'en se rapportant à quelques années en arrière.

Mais, ces distinctions établies, tous trois s'accordent à proclamer que la langue de nos *gens instruits* est une langue appauvrie dans sa phonétique, son vocabulaire, sa morphologie et sa syntaxe. Est-ce le résultat de l'enfantine insouciance ? Est-ce dédain de la lecture, influence du journalisme *jaune*, excès d'obséquiosité à l'égard de l'autre race, crainte de paraître recherché, étude plutôt théorique que pratique de la grammaire ? On ne sait trop. Quoi qu'il en soit, dans la presse, au Palais, sur les tribunes politiques, l'on remarque une mollesse déplorable dans la prononciation, l'emploi de mots génériques, de clichés, de particules surabondantes, de jurons et de substituts anglais, l'abus des locutions impersonnelles en guise de conjugaison, et surtout, au point de vue syntaxique, la juxtaposition au lieu de la coordination des propositions, leur liaison idéale et non verbale. M. Aubert a rédigé une courte grammaire de nos *fautes* contre la syntaxe, elle complète la liste de nos *défauts* de prononciation, telle que dressée par M. Rivard dans son *Manuel de la parole*. C'est que, et nos trois auteurs s'accordent là-dessus, si notre langue se détériore, elle se gâte moins par l'anglicisme ou le néologisme, toujours assez faciles à apercevoir, que par les incorrections syntaxiques. Il faut donc, pour corriger le mal, attirer de ce côté surtout l'attention des élèves, proscrire de leurs mains les journaux mal écrits et sarcler les périodiques bien rédigés. A ce compte, on obviera au premier et au pire des dangers que court la langue, un danger bien plus grave que celui de l'anglicisation.

Et pourtant, l'anglicisme lui aussi s'insinue dans notre parler, avec une mine tantôt sournoise, tantôt effrontée.

Si ses nombreuses occupations le lui eussent permis, le fin observateur qu'est M. Olivar Asselin nous l'aurait sans doute montré (No 8). Faisant irruption dans la place, envahissant la langue du commerce, des amusements, de l'industrie, des chemins de fer, du journalisme et de l'annonce [1]. Cette constatation lui eût inspiré peut-être, à l'égard de nos classes instruites, un reproche sévère. Seulement, ce reproche ne saurait guère atteindre les populations de nos campagnes; M. Rivard a démontré (No 9) qu'il existe chez celles-ci une remarquable puissance d'assimilation, qui finit par enlever aux termes anglais leur physionomie originelle. Il est vrai, parce qu'un pareil travail est toujours lent, que certaines expressions courantes ne sont pas encore francisées (*frockcoat*, *kid*, *job*). Néanmoins, il est rare que le peuple n'applique pas aux anglicismes l'une ou l'autre des lois courantes qui président à la francisation : abrégement des longues (*flask* = flasse, *steam* = stime, *loose* = *lousse*), réduction des diphtongues (*wheelhouse* = ouilousse, *crowd* = crâde, *rail* = rèle), nasalisation (*shampooing* = champoune, *tank* = tinque, *tumbler* = tombleur), chute de la consonne terminale (*pudding* = poutine, *band* = banne, *yeast* = isse), modification du vocalisme et du consonnantisme (*peppermint* = papermane, *cookery* = couquerie, *hornpipe* = arlepape), étymologies populaires (*Somerset* = Saint-Morissette, *Sandy Brook's Point* = Saint-Abroussepoil, *Market street* = rue Marquette). C'est le cas de dire que, si nos gens de la campagne laissent pénétrer chez eux l'anglicisme, ils le reçoivent du moins «comme un chien dans un jeu de quilles» !

Si cette façon de « nationaliser » les mots étrangers n'a rien que de louable, à condition qu'elle ne dépasse pas certaines limites, faudrait-il approuver notre peuple de changer la physionomie de son propre vocabulaire en acceptant les réformes orthographiques demandées récemment à si grands cris ? M. Rivard encore (No 11) ne le croit pas.

---

(1) M. l'abbé Étienne Blanchard vient d'exposer l'étendue de ces ravages dans une brochure : *En Garde! Termes anglais et leurs équivalents*, où l'on souhaiterait une expression plus distinguée et plus de rigueur dans la composition.

Après avoir fait le long historique des transformations proposées, il constate que l'accord est loin d'être fait entre les savants sur ces diverses modifications. L'histoire officielle de la réforme, depuis 1901 surtout, est édifiante à cet égard (six propositions du 5 décembre 1901, arrêté du 11 février 1903, et nouvelles propositions, rapport Meyer, en août 1904, rapport Faguet, du 9 mars 1905, commission de juillet 1905). Cette dernière commission n'ayant pas encore publié ses conclusions, la décision de l'Académie (9 mars 1905) constitue le dernier document officiel sur la question. Aussi M. Rivard, après l'avoir longuement exposée et mûrement discutée, estime-t-il qu'il convient de s'y tenir, en un sujet où les admissions hâtives pourraient entraîner les plus désastreuses conséquences.

La sous-section déclare cette prudence aussi sage que vive doit être la lutte des gens instruits contre l'anglicisme et les déformations de leur parler.

III

PHILOLOGIE TOPOGRAPHIQUE

Dénominations géographiques tirées de l'histoire de la France et du Canada

(Nos 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19)

L'insouciance de la classe instruite, l'intrusion de l'anglicisme et la manie de la réforme orthographique menacent la nature de la langue elle-même. Une autre manie compromet l'influence de la race qui parle cette langue : c'est celle qui consiste à faire bon marché des dénominations géographiques empruntées à l'histoire de la France ou du Canada. Cette tendance offrait à la sous-section un dernier champ d'observations.

Cinq des mémoires, ceux de MM. Rouillard, Payment, Prudhomme, Bourgeois et Grima (Nos 13-17), ont rappelé ce fait historique qu'en raison de la colonisation opérée d'abord par la France seule dans nos régions, tous les postes découverts ont porté pendant longtemps des noms français, dans le Québec, l'Ontario, le Manitoba, les Provinces Maritimes, la Louisiane. M. le juge Prudhomme a même établi une liste de 800 de ces noms, pour le Manitoba seul, liste éloquente, où éclatent l'ardeur colonisatrice de la France et le zèle apostolique de ses missionnaires. De son côté, M. l'abbé Bourgeois, s'appuyant sur un ouvrage de l'écrivain Ganong, constate que, si quelques-unes de ces désignations répètent un nom plus ancien, en faisant abstraction de sa signification, la plupart ont une valeur descriptive, commémorative ou évocatrice. On ne saurait donc les laisser tomber sans que s'effeuillent au vent de l'oubli des pages entières d'une histoire héroïque et glorieuse.

Or, et les cinq auteurs le constatent encore, il s'infiltre dans notre société une étrange habitude de déformer ces noms jusqu'à les rendre méconnaissables. On les traduit gauchement ou bien on leur substitue des désignations anglaises et parfois indiennes. Ainsi, dans Québec, des rivières se nomment *Washhamagamaska*, *Kamamagogiwasinowatch ;* dans l'Ontario, Les Chenaux sont devenus *The Snows* (prononcez *Chnôse*) et la rivière à l'Aveugle s'est muée en *Blind river* ; dans le Nord-Ouest, près de 400 dénominations françaises ont disparu et la rivière des *Saintes-Huiles*, la Savanne des Voyageurs, s'appelle maintenant *Severn ;* en Acadie, *Red Head* supplante Cap-Rouge, *Grindstone Island*, l'île aux Meules, *Cape Bear*, le cap à l'Ours, et les anciennes dénominations seigneuriales achèvent de disparaître ; en Louisiane enfin, M. le professeur Fortier nous a confessé que plusieurs se surprennent à prononcer *Bâtonne-Rouge*.

Est-ce à dire que les dénominations françaises vont toutes s'effacer avec la diminution du nombre des Français et l'affaiblissement de leur influence politique ? Aucun

des cinq auteurs ne le croit ; mais tous les cinq déclarent qu'il est grand temps d'éveiller l'attention publique, surtout celle des gouvernants. Et, puisque la vraie cause du mal, c'est l'incompétence des explorateurs et des arpenteurs chargés de faire le relevé topographique des postes établis ou de désigner les postes nouveaux, M. Rouillard estime qu'il faut prendre partout le moyen employé récemment dans Québec. On y a fait appel à la science historique des membres québecois de la Commission fédérale de Géographie, ainsi qu'à la *Société du Parler français*. De la sorte, la carte récente de l'Abittibi est devenue un véritable manuel d'histoire, susceptible d'éveiller la curiosité des écoliers sur les grands gestes des aînés ou des contemporains célèbres.

C'est l'emploi de ce moyen sans doute qu'eût recommandé M. Lagacé dans un mémoire sur les noms des rues (No 18). Il est regrettable que l'auteur, l'un des témoins et des acteurs de la lutte qui se livre à Montréal sur ce terrain, n'ait pas eu le temps de rédiger, avec le résultat de ses observations, l'ensemble de ses suggestions. Mais nous savons qu'à Montréal, à Sherbrooke, à Hull, un travail s'opère en vue de supprimer les désignations étrangères ou inexpressives et d'y substituer des dénominations historiques.

Si nous ne réussissons pas à ressusciter partout les anciens noms français (v. g. *Fort Frontenac* pour Kingston), ni à enrayer l'envahissement des appellations anglaises, du moins faut-il à tout prix empêcher que l'on traduise en anglais les noms français et que l'on consacre ainsi le principe, en géographie canadienne, de la double nomenclature. C'est contre cette manie déplorable que s'insurge M. Rivard (No 19). Il démontre, en s'appuyant sur la provenance même des noms de lieux (noms de personnes ou noms communs), que, dans un cas comme dans l'autre, on ne saurait en détruire le caractère originel. C'est ce qu'ont compris les écrivains anglais des *Statuts refondus de Québec* et des *Statuts refondus du Canada*, les rédacteurs

anglais de nos lois et proclamations officielles, et même, en Louisiane, les législateurs anglophones. Il faut que l'on continue à s'inspirer de pareils exemples si l'on veut que les désignations géographiques ne deviennent pas, pour les générations à venir, une nomenclature incompréhensible ou vide de sens.

ÉPILOGUE

Œuvre philologique de la Société du Parler français au Canada

(No 12)

A l'exécution des vœux de notre Section nul organisme n'est plus en état de travailler que la *Société du Parler français au Canada*. Elle a tant fait dans le passé pour explorer le domaine de la philologie canadienne ! La sous-section se devait de rappeler ce labeur et d'en soumettre au public les résultats. Personne ne pouvait le faire avec plus de compétence que celui qui fut l'inspirateur de ce groupement.

Dans un dernier mémoire (No 12), après avoir accordé un juste éloge à nos devanciers, M. Rivard entreprit de raconter par quels efforts la *Société* a cherché, depuis dix ans, à atteindre son double but : l'épuration du parler populaire, surtout l'étude de la dialectologie franco-canadienne. Il exposa le système des enquêtes, le rôle des comités d'étude, en vue de la compilation d'un lexique, la tâche des comités de rédaction, des correspondants et des rapporteurs. Par les articles contenus dans les dix volumes de son *Bulletin*, par ses consultations, ses traductions, son intervention auprès du pouvoir, la distribution de ses feuilles d'anglicismes et l'intérêt de ses séances publiques, le dévouement gratuit de ses officiers et membres, elle a

largement mérité la couronne académique et les souscriptions généreuses, mais insuffisantes, du public. Elle a même par là répondu d'avance aux critiques de ses rares adversaires, « gens plus à plaindre qu'à blâmer ».

***

Ce regard historique jeté sur une œuvre chère devait clore les délibérations de la sous-section. Elle avait à la fois évoqué le passé, envisagé le présent et scruté l'avenir de la langue française en Amérique. Ce lui avait été l'occasion de proclamer la pureté de nos origines linguistiques, mais aussi de signaler les dangers qui menacent actuellement et qui attendent encore notre parler.

Puisse l'éveil ainsi donné exciter parmi les nôtres plus de fierté, plus de respect pour la langue ancestrale ! La philologie aura prouvé alors que, sous son aspect rigide, elle peut, comme les autres genres d'étude, contribuer à l'œuvre d'expansion nationale que tous rêvent pour la race française d'Amérique, pour les descendants de Champlain, de Bienville et de Saint-Castin !

———

SECTION PÉDAGOGIQUE

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

Rapport de M. l'abbé N. Degagné

Ce qu'est le français, ce qu'il doit être, dans notre enseignement secondaire, tel est l'objet de ce rapport des délibérations de la Section pédagogique du Congrès de la Langue française. Enseignement secondaire signifie ici tout ce qui sort de la pure instruction élémentaire et qui n'est pas, à proprement parler, enseignement supérieur ou universitaire, et embrasse, par conséquent, outre l'instruction classique, les académies, les couvents, les écoles normales, et, en général, l'enseignement primaire supérieur. Le Congrès a néanmoins chargé cette sous-section d'enquêter un peu aussi dans l'école élémentaire elle-même, là surtout où elle existe à peu près seule, à l'égard du français, comme on le verra par la suite de ce rapport. La question du français, chez nous et au delà des lignes, est d'ailleurs infiniment complexe et ne peut être divisée en compartiments homogènes. Tous les aspects en sont connexes ou se compénètrent. L'intérêt de la langue et de la race prime tout ; et d'ordonner tous les travaux par rapport à cette idée maîtresse et vitale a été le souci patriotique des organisateurs du Congrès.

Occupons-nous d'abord de l'enseignement secondaire proprement dit, collégial et classique. Tant par sa nature que par sa fin et ses procédés, on le nomme, avec Monseigneur Dupanloup, haute éducation intellectuelle. L'école, l'académie, le collège commercial, procurent à l'enfant la première instruction. Puis, vers l'âge de 14 ou 15 ans,

le séminaire, le collège, le prennent pour lui enseigner les lettres, l'histoire et la philosophie, surtout pour assujétir son esprit à une discipline qui le mettra en possession de toute sa force. « Car, dit Montaigne, j'aime mieux forger mon âme que la meubler. » Ici on la forge et on la meuble tout ensemble. Cette formation s'obtient par un ensemble de travaux et d'exercices gradués, qui sont pour l'intelligence, la raison, la mémoire, l'imagination, la volonté même, qui préside à tout, ce qu'est la gymnastique pour les muscles et les membres du corps. C'est une comparaison dont on a souvent usé, et il n'en est pas de plus juste. Récitations, traductions, analyses, compositions, se succèdent, s'harmonisent et s'enchaînent de manière à assurer au jeune homme, au bout de cinq ou six ans, avec la jouissance du vrai, du bien et du beau, pour quoi son âme est faite, la maîtrise et la royauté intellectuelles qu'il ambitionne. Ainsi muni et trempé, qu'il obéisse à une mission d'en haut ou se spécialise en vue d'une carrière de son choix, il est prêt pour être un des guides de la société.

L'étude des langues anciennes joue un rôle capital dans l'enseignement secondaire. C'en est le fond essentiel, comme la substance et la moëlle. L'expérience des siècles atteste que le grec et le latin sont de merveilleux instruments d'éducation. Les langues modernes n'approchent pas de leur efficacité à cet égard, entre autres raisons, parce qu'elles ressemblent trop à la langue maternelle : on les apprend pour les parler, non pour se former. Quant aux chefs-d'œuvre des Grecs et des Latins, de tout temps ils ont été le véhicule de la haute culture, désignée par ce mot profond : *humanités*. Des générations et des générations ont appris l'art de penser et de parler à l'école d'Athènes et de Rome ; et la faillite est visible des tentatives récentes faites pour s'émanciper de leur tutelle.

La France, en particulier, a reçu l'héritage latin, puisque sa langue n'est guère que du latin transformé. C'est ce que M. Gustave Zidler montre avec évidence, dans un travail de maître qu'il a fait à notre Congrès l'honneur

de lui envoyer. Voici un trop sommaire aperçu de ce mémoire, où la science profonde du grammairien le dispute à la vive intelligence et à la précision du style.

Le but ultime des études classiques, pour un Français ou un Canadien, est de s'initier à tous les secrets de sa langue. Or, M. Zidler établit clairement qu'il n'y saurait parvenir sans une connaissance approfondie du latin. La raison, c'est qu'une âme latine vit et palpite dans la pensée et le verbe français, c'est que notre glorieux idiome, par ses origines, populaires ou savantes, par son développement à travers les âges, est demeuré substantiellement la langue apportée en Gaule par les soldats de Jules César, les fonctionnaires de la Rome impériale et les apôtres de la Rome chrétienne. Dans les multiples évolutions qui semblaient l'éloigner de plus en plus de sa source, le français n'a pas cessé de reprendre contact avec la langue-mère et d'y puiser une sève nouvelle.

A ceux qui disent que le latin est une langue morte, désormais d'aucun emploi, M. Zidler répond que rien n'est plus vivant, d'abord, que le français primitif, simple déformation d'un latin ayant passé par les bouches gauloises et germaines, cependant que le latin savant fleurit dans les écoles gallo-romaines et que l'Église le retient définitivement pour son culte ; ensuite, que la transfusion incessante du latinisme savant dans le français, opérée, depuis le XIIIe siècle jusqu'à nos jours, par les Universités, les grands écrivains et les progrès de la science, assure au latin une immortelle vie. Le français plonge tellement dans le latin que si, par impossible, on réussissait à les détacher l'un de l'autre, nous serions des « déracinés ». Ce serait, à plus ou moins brève échéance, la ruine de notre langue. Car, si le latin vit toujours dans le français, le français vit par le latin et a sans cesse besoin de s'y rajeunir et de s'y retremper, Antée victorieux de l'Hercule du néologisme, du solécisme, du barbarisme et, en ce pays, de l'anglicisme, à condition de prendre pied souvent sur le sol nourricier.

Il faut du latin, en premier lieu, pour bien posséder le vocabulaire français. Le moyen de retenir le sens de 30,000 mots alignés alphabétiquement dans les dictionnaires ? La connaissance de la langue latine permet de les grouper suivant leur étymologie, avec la nuance propre à chacun, déterminée par le jeu des préfixes et des suffixes ou par d'autres liens de famille, nuance souvent impossible à saisir par la seule pratique et le seul travail mécanique de la mémoire. A certaines impropriétés, certaines inexpériences de ce qui, dans l'économie de nos substantifs, de nos verbes et de nos pronoms, a remplacé les formes de la flexion et de la conjugaison latines, on reconnaît aisément celui qui n'a appris le français que par le français.

Celui qui l'a appris par le latin le connaît intrinsèquement et à fond ; il situe chaque mot dans le terroir primitif et suit les modifications qui l'ont amené à l'état actuel ; il sait l'âge des mots et perçoit leur physionomie jeune ou ridée ; il ne trouve plus guère de synonymes, tellement le vocable se présente à lui avec sa vie propre et sa lumière distincte. Bref, il parle et écrit *consciemment*. Et puis, il sait lire. Si l'on ne goûte plus Corneille, Racine, Bossuet, c'est qu'on a désappris le latin : toute leur sève est latine.

Le vocabulaire n'est pas tout. Le latin sert encore à l'intelligence de la syntaxe et à l'art de la phrase. C'est une science que de lier des mots, d'ajuster des propositions et de construire des périodes ; et c'est une science que l'on prend dans les fortes études latines. Le mécanisme de la syntaxe latine explique, en grande partie, celui de la syntaxe française, de sorte que, pour surprendre le secret de celle-ci, il est nécessaire de pouvoir comparer les deux langues et saisir leurs ressemblances et leurs différences. L'ordre de la phrase, de synthétique, renversé et libre qu'il était en latin, est devenu, en français, direct et analytique. Cependant, combien d'inversions subsistent ici, combien de vestiges latins dans l'emploi de nos

accords et de nos compléments, malgré la rigidité de ces derniers et la disparition des désinences casuelles !

L'exercice pratique de rapprochement entre le latin et le français gît dans le travail du thème et de la version. C'est par là qu'on voit jusqu'où et en quoi l'un s'est écarté de l'autre. Le thème force l'élève à observer les éléments de la proposition française dans leurs moindres détails et à reconnaître l'originalité des idiotismes. La version lui apprend à unir, pour se conformer au génie direct du français, et à faire marcher de pair l'ordre logique et l'ordre grammatical, indépendants et souvent divergents chez les Latins ; elle l'habitue au style périodique, lui enseigne le « pouvoir du mot mis en sa place », enfin l'initie au secret d'une lecture des auteurs attentive, intelligente et fine.

M. Zidler conclut que l'enseignement *du français par le français* est forcément insuffisant et qu'il faut maintenir et, au besoin, développer dans nos collèges l'enseignement *du français par le latin.*

M. Zidler a étudié la question du latin. Mais l'enseignement secondaire comprend aussi, nous l'avons vu, le grec. La langue hellénique ne profite pas moins à l'esprit, et même au français. Si elle n'est pas mère immédiate de notre idiome, elle en est au moins l'ancêtre, par l'intermédiaire du latin. Cicéron rapporte qu'Athènes s'était vengée de la conquête romaine en imposant à ses vainqueurs ses mœurs, sa littérature et, peut-on ajouter, en bonne partie, sa langue. Le grec aussi est chargé de civilisation et d'humanité. Les deux langues-mères de l'Europe se complètent et ne peuvent aller l'une sans l'autre. C'est Sénèque qui a dit : *Linguæ latinæ potentia, linguæ græcæ gratia.* La force ne suffit pas, messieurs, il faut la grâce. Dans le grec et le latin, nous avons l'Orient et l'Occident : la fantaisie et l'exubérance orientales, tempérées par l'exact génie d'Occident, la rudesse et la sécheresse occidentales, atténuées, vivifiées et colorées par l'imagination d'Orient. La langue grecque étant d'ailleurs, comme la latine, quoique avec ses caractères distinctifs, synthétique et à ordre

inverse, et ayant en propre un raffinement artistique et une richesse verbale inouïs, un idiome contemporain ne la vaudra jamais, à beaucoup près, comme instrument de culture. Les exercices de version et de thème grecs et les travaux latins vont donc de concert dans notre enseignement classique. Et c'est le français qui, en définitive, bénéficie de tout cela. Aussi voit-on de mois en mois, d'année en année, l'étudiant laborieux et ouvert, montrer, dans la composition, combien il prend possession de sa langue. Certes, les discours français de Rhétorique ne sont pas tous des chefs-d'œuvre, pas plus que tous ceux qu'on entendra plus tard dans l'arène politique ou sociale. Mais on en remarque où apparaît une raison déjà sûre d'elle-même et où brille un verbe juste et orné. Et la moyenne elle-même s'est élevée peu à peu.

Pas n'est besoin d'ajouter que les classiques français sont entre les mains de nos jeunes gens, qu'on les leur fait admirer et analyser, ce à quoi leur connaissance des langues anciennes, comme nous l'avons fait voir, les dispose excellemment.

Telle est, messieurs, brièvement esquissée l'économie de nos études classiques et la place, prépondérante quant au résultat, qu'y occupe le français. On n'apprend pas seulement à le parler correctement pour l'usage courant de la vie, on se rend maître de toutes ses ressources littéraires et oratoires ; on acquiert à la fois un trésor de jouissances supérieures et une arme incomparable pour la défense de la religion, de la patrie et de la langue elle-même. Ce qui sort du collège, dans la personne d'un jeune homme de vingt ans, ce n'est pas une unité, c'est une puissance. Ici on ne compte pas, on pèse. La société tout entière profitera ou pâtira de l'usage bon ou mauvais de cette puissance. De là l'importance de ne pas semer sur sa route les principes qu'on a puisés à l'*Alma Mater* et sans lesquels la science même de la langue ne saurait être que funeste.

Après la magistrale étude de M. Zidler, un des travaux qui se rattachent le plus directement à l'enseignement

secondaire est celui du très zélé Secrétaire général du Congrès sur l'histoire de la langue française au collège. Ce mémoire met en nouvelle lumière la science de linguistique de M. Rivard, sa haute compétence pédagogique et son ardent patriotisme. On y voit que l'enseignement de la grammaire historique vient couronner dignement les études de langue française. La *Grammaire française* de M. l'abbé Aubert rendra de précieux services à cet égard.

M. Rivard demande qu'aux leçons sur l'histoire externe du français en Europe on en ajoute sur ses vicissitudes politiques au Canada. Il démontre ensuite que l'étude de l'histoire interne de la langue française est particulièrement nécessaire chez nous pour imprégner notre langage de tradition et combattre par là efficacement le néologisme, pour assurer la propriété des termes et faire respecter la syntaxe.

Sur le même sujet, mais à un point de vue différent, nous avons un travail de la révérende Sœur Sainte-Anne-Marie, de la Congrégation de Notre-Dame, de Montréal.

Des savants, des grammairiens et des professeurs pensent que les élèves ne doivent aborder l'étude de la grammaire historique que lorsqu'ils savent bien le français, et même du latin.

L'auteur de notre mémoire est d'un avis différent, au moins pour les couvents, attendu que les jeunes filles ne commencent pas si tôt que les jeunes gens l'étude du latin. On réservera, sans doute, la haute science de l'histoire de la langue pour les études supérieures. Mais il est, dit la révérende Sœur, avec beaucoup de raison, une histoire étymologique élémentaire de la langue qui est bien à la portée d'enfants de dix et de douze ans. Et elle donne de cela des exemples topiques, en reproduisant, sous forme de dialogues entre la maîtresse et l'enfant, de vraies leçons graduées de grammaire historique. Il s'agit tout simplement de profiter, un quart d'heure chaque jour, d'une leçon de géographie, de grammaire, d'arithmétique, etc., pour en expliquer un certain nombre de termes étymologiquement.

La révérende Sœur appuie cette pratique de raisons fort plausibles. Dans l'âge tendre, la mémoire a la plus grande facilité : il faut déjà, à vingt ans, faire plus d'efforts pour retenir. L'esprit aussi, à cet âge, a beaucoup de plasticité, à condition que les explications soient toujours très simples et très claires. En outre, les enfants, au couvent, au moins, veulent se rendre compte des choses et posent des interrogations, qui, pour naïves qu'elles soient, n'en attestent pas moins le désir de savoir. Un troisième motif, c'est que la grammaire historique prépare immédiatement à l'étude du latin, que peut convenablement faire une jeune fille, au sortir du cours moyen.

L'étude de la grammaire historique dès les premiers cours a des avantages appréciables. Elle apprend de bonne heure le sens de la liturgie et de certaines sentences qu'on rencontre dans la lecture profane, ce qui procure un plaisir très vif. Elle augmente et précise le vocabulaire de la jeune fille ; elle donne même quelques éléments de philosophie, par la connaissance d'un bon nombre de termes spéciaux.

Dans le cours supérieur, l'enseignement de la grammaire historique s'élève et rejoint l'histoire de la littérature.

Le lexique canadien a son rôle dans ces leçons d'histoire grammaticale.

Abordons maintenant l'importante question de l'enseignement bilingue. M. l'abbé Laberge va nous expliquer en quoi il consiste précisément, comment il fonctionne, quels bons résultats il produit dans les collèges et les couvents de la province de Québec.

Nous établissons à la base de cet enseignement le droit primordial et inaliénable des parents en matière d'éducation et à l'égard de la langue maternelle. Il est acquis par l'expérience que c'est dans cette langue que l'enfant doit recevoir la petite instruction et surtout les notions religieuses. On peut ensuite l'initier à un idiome étranger. D'après quelles méthodes ? M. l'abbé Laberge en signale cinq principales.

Quand les élèves d'une école bilingue sont de même nationalité, la langue maternelle étant alors officielle dans l'institution, on consacre à la seconde langue un temps et des efforts proportionnés aux besoins et aux circonstances. C'est ce qui se pratique dans notre Province, et tous les ans il sort de nos écoles des jeunes gens parlant l'anglais et le français avec facilité.

Si les enfants sont de nationalité différente, la difficulté est plus grande, mais nullement insoluble. Pour l'enseignement commercial, le système précédent s'applique avec les modifications nécessaires. Quant à l'enseignement secondaire, trois combinaisons se présentent. La première, très efficace, gît dans des *cours parallèles*, organisés d'après la langue maternelle et en des groupements particuliers, à des heures marquées, au point de vue de la seconde langue. Ceci quand les deux nationalités sont à peu près également représentées.

On trouve un deuxième système, surtout lorsque les élèves, soit anglais, soit français, ne forment qu'une légère minorité. Les deux langues y sont, *comme telles*, enseignées dans des *conditions de parfaite égalité*, et pour les autres matières du cours on emploie la langue de la majorité, sans que pour cela les élèves de la minorité soient négligés. C'est la méthode adoptée chez les Ursulines de Québec. Les résultats en sont bons, bien qu'il y ait inégalité inévitable, au point de vue de la connaissance des deux langues chez un même sujet.

Enfin M. l'abbé Laberge examine le cas d'un *cours accessoire*, principalement dans les collèges classiques et les Universités, là où la langue de la majorité domine et est officielle. La justice et la loyauté exigent alors que l'on donne aux étudiants de la minorité un enseignement spécial de leur langue maternelle, surtout sur le désir des parents. Le collège de Bourbonnais, en Illinois, nous est donné comme modèle, d'ailleurs aujourd'hui déchu, à cet égard.

L'enseignement bilingue est donc possible. En fait,

il existe, sous diverses formes, dans maintes institutions canadiennes, notamment, dans nos collèges et séminaires, qui ont doté ce pays-ci de tous ses meilleurs orateurs et écrivains et de ses hommes d'État les plus distingués. Non seulement ces hommes l'ont emporté par leur culture supérieure, mais ils ont parlé, souvent, et parlent l'anglais avec une perfection reconnue des Anglais eux-mêmes.

Plaise au Ciel, s'écrie M. l'abbé Laberge en terminant son beau travail, que, partout dans notre pays, l'enseignement bilingue s'établisse et se modèle sur celui de la province de Québec ! Il est à souhaiter que l'anglais résonne partout en Amérique sur des lèvres catholiques, mais bien plus encore le français, qui a, sur ce continent, de si antiques et si nombreux quartiers de noblesse, cette langue, je cite textuellement, « qui n'est pas un idiome informe, sans art, sans littérature et sans gloire,... mais un merveilleux instrument d'expression, un incomparable véhicule de nobles pensées et de sublimes sentiments, une langue limpide comme le cristal, souple comme une aile d'oiseau, ferme et vigoureuse comme une sonnerie de clairon, douce comme la caresse d'une mère,... l'une des plus répandues, des plus riches, des plus pures, des plus belles, des plus admirables du monde ».

Il existe une institution où l'enseignement bilingue revêt un caractère unique, à cause de la physionomie exceptionnelle de l'établissement. Je veux parler de l'Université d'Ottawa, en faveur de laquelle le R. P. Normandin vient plaider devant le Congrès, d'une façon éloquente et convaincante. Sa situation est particulièrement difficile, sur les confins de deux provinces de mœurs et de croyances différentes, où se rencontre, par surcroît, un troisième élément, anglais et catholique à la fois.

Elle est, avant tout, catholique, par ses chartes émanant du Saint-Siège, et elle propage l'esprit chrétien avec un système fait de méthodes françaises et anglaises. Elle est donc bilingue, mais dans la proportion voulue par des circonstances multiples et d'aspect infiniment varié. Elle

a, de cette sorte, et grâce au zèle apostolique des RR. PP. Oblats, diminué les préjugés de l'élément catholique de langue anglaise à l'égard du français ; elle a fortement contribué à maintenir l'esprit national des Canadiens français.

Non moins complexe, et beaucoup plus inquiétant, est le problème de l'éducation au Manitoba. Un mémoire de R. P. Dugré, nourri de faits et rempli d'observation, nous apporte des renseignements précis sur la situation des Canadiens français là-bas et l'état du français au collège de Saint-Boniface. Le ton général du mémoire est d'une impartialité sévère, et l'avenir paraît sombre pour les nôtres. Certes, les aspects encourageants ne manquent pas. La population écolière française est laborieuse, et fière de sa race, et les bons ouvriers qui sont à la tâche sèment dans les âmes de vigoureux ferments de vie. Mais il faut avouer que l'ensemble des conditions qui sont faites au français n'est pas brillant.

Le collège de Saint-Boniface, dont la fondation remonte à 1818, est encore le seul collège catholique de l'Ouest canadien. Avant 1899, le français y dominait largement. On tenta, à cette date, un système bilingue qui dura peu. En 1906, on institua, à côté du cours classique français, un cours classique anglais, puis deux cours préparatoires de l'une et de l'autre langue, et un cours commercial, surtout anglais. C'est l'organisation qui fonctionne aujourd'hui, sous la direction des RR. PP. Jésuites, à la tête de l'établissement depuis 1885. Successivement les PP. Oblats, les Frères des Écoles chrétiennes et des prêtres séculiers les y avaient précédés. Le cours commercial et le cours anglais qui le prépare sont en grande faveur, même auprès d'un assez bon nombre de Canadiens français, venus de l'ouest du Manitoba, de l'Ontario et des États-Unis. Ces jeunes gens, et leurs parents plus qu'eux-mêmes, ont un véritable engouement pour l'anglais, qu'ils parlent même de préférence au français. C'est un contingent perdu pour l'influence française.

Cette influence profitera surtout du cours classique

français, dont la fréquentation s'accroît rapidement, et où les études sont sensiblement les mêmes que dans les collèges de la province de Québec. Le point noir est dans l'affiliation à l'Université de Winnipeg, qui impose ses programmes, à l'exception de la littérature, de l'histoire et de la philosophie, et chez laquelle est visible une certaine tendance vers le monopole, bien qu'elle soit, pour l'instant, tolérante.

Le P. Dugré décrit les qualités et les défauts de nos jeunes compatriotes de l'Ouest. Ils ont beaucoup de patriotisme, de l'énergie au travail, de l'endurance physique et morale. En revanche, ils manquent de tenue et de distinction dans leur langage. Celui-ci fourmille d'anglicismes, de trivialités et de termes de sport, plaie contre laquelle les maîtres luttent en vain. En outre, l'encombrement des programmes fait que les étudiants ne songent guère qu'à la préparation des examens et qu'ils ne lisent point, ce qui les tient dans un état d'infériorité quant à la formation littéraire.

Diverses sociétés, cercles de l'A. C. J. C. et du Parler français, entretiennent pourtant le culte et l'amour de la langue et travaillent à son épuration. Rien de plus important dans un tel milieu, où il faut que le feu sacré brûle sans cesse.

Le Congrès envoie son hommage et son salut aux éducateurs du collège de Saint-Boniface, dignes émules des pionniers de la race française en Amérique, préposés, à l'heure actuelle, par la Providence pour exalter l'idéal français aux yeux des nouveau-venus de l'immigration et pour le faire briller comme un phare au-dessus de leur immense pays. Là surtout, des hommes de haute et forte éducation intellectuelle valent des multitudes. Par votre supériorité d'esprit, par votre culture française, par votre hauteur d'âme aussi, éminents et courageux successeurs des Provencher, des Laflèche et des Taché, qui militez sous la bannière de votre intrépide et incoercible archevêque, et vous tous, Canadiens français, nos frères, et toi, ardente

jeunesse, pépinière sacrée, réserve de l'avenir, gardez-nous l'Ouest, gardez-le en dépit de tout, gardez ces régions sans bornes et magnifiques, françaises de tradition et d'aspiration, à l'influence française et catholique !

Passons maintenant aux États-Unis. Tout le monde sait que l'on lutte là-bas pour la conservation du français et que nos compatriotes déploient la plus belle activité. Les conditions où ils sont placés sont pourtant bien difficiles aussi et compliquent de toute manière le problème de l'instruction. Malgré cela, M. Cadieux, de Boston, nous montre un bilan qui est à l'honneur des nôtres.

Son mémoire offre un aperçu clair et substantiel de l'enseignement du français dans les centres canadiens de la Nouvelle Angleterre. M. Cadieux pose en fait que, pour tenir tête à la concurrence américaine sur le terrain pratique, les Canadiens sont obligés de savoir l'anglais. On a donc dû organiser les écoles en conséquence. Le clergé s'est voué à cette tâche et a obtenu des succès marquants.

Les chefs de famille canadiens n'ont pas reculé, pour procurer à leurs enfants le bienfait d'une éducation chrétienne et française, devant le paiement d'une double taxe scolaire. A l'heure qu'il est, 135 des 200 paroisses canadiennes-françaises de la Nouvelle Angleterre possèdent leurs écoles paroissiales, avec un total de 64,000 élèves. Un grand nombre de Frères et de Sœurs, de diverses communautés, donnent l'instruction à ces petits, suivant des méthodes calquées sur celles de notre Province.

Le cours primaire, surtout, fleurit aux États-Unis. Quant à l'enseignement secondaire, il est peu avancé. Souvent, les jeunes Américains des deux sexes viennent aux collèges et aux pensionnats du Canada, au sortir de l'école paroissiale, qui est là-bas la cellule, le foyer français par excellence. Les couvents et académies pour filles ne manquent pas, mais on ne trouve, pour l'enseignement secondaire masculin, dans les États de la Nouvelle Angleterre, que cinq *High schools* canadiens-français, sur un total de 12,000 maisons similaires. Nos jeunes gens doivent,

pour la plupart, fréquenter le *High school* public. Ici, le cours classique n'est que de deux ans et a surtout pour but de préparer aux examens qu'exigent les Universités, ce qui influe d'une manière néfaste sur l'enseignement. Le français y est forcément inférieur. Très peu d'élèves l'apprennent d'ailleurs, et ils l'apprennent dans des manuels anglais, surtout de maîtres américains. En 1910, la moyenne des élèves étudiant le français était de 9.90 pour cent, et encore avait-elle augmenté de moitié depuis 1890. Il y a donc au moins progrès, et on peut espérer qu'il continuera.

Une chose fait peine à constater, néanmoins, et c'est la qualité peu recommandable de beaucoup d'auteurs qui sont mis entre les mains des jeunes gens des *High schools*, pour l'étude du français. Mentionnons seulement Renan, Zola et Maupassant. Il y a de tout un peu dans la liste donnée par M. Cadieux, depuis Molière jusqu'à Dumas fils, en passant par Voltaire et Rousseau, excepté toutefois Bossuet, Fénelon, Boileau, et autres quantités négligeables. . . . De l'About, du Musset, du Sainte-Beuve, mais pas de Bazin, ni de Lamy, ni de Veuillot, ni de Lacordaire. J'ai bien peur que ceux qui ont présidé à ces choix n'aient manqué de quelque chose dont l'éducation ne se peut point passer.

Nos compatriotes n'y sont pour rien, heureusement. Pour eux, ils font le possible, et il n'y a qu'à applaudir des deux mains à leur zèle pour le français et aux résultats qu'ils obtiennent, résultats dus en grande partie au dévouement du clergé et des communautés religieuses.

De la Nouvelle Angleterre, nous passons dans un autre centre français, la Louisiane. Nous avons des renseignements fort intéressants, dans un travail de M. Alcée Fortier, de la Nouvelle-Orléans. Avant la cession de la colonie aux États-Unis, en 1803, il n'y avait point, en Louisiane, d'enseignement organisé. Les jeunes Louisianais allaient étudier en France. Sous le nouveau régime, plusieurs collèges s'établirent, où était enseigné le français, entre autres, celui des Jésuites, qui devint très prospère. Même dans les

écoles publiques, l'enseignement fut bilingue, avec prépondérance du français là où l'emportait la population française. Cela dura jusqu'à la Constitution de 1866, qui abolit la langue française dans les écoles de l'État. Le coup fut atténué cependant par des tempéraments subséquents, dont on n'a, du reste, pas assez profité hors de la Nouvelle-Orléans. Mais il se fonda diverses institutions libres où fut donné, soit aux filles, soit aux garçons, un enseignement bilingue. Récemment, un groupe d'hommes, patriotes zélés, dont fait partie M. Fortier, ont établi une société pour ouvrir des cours de français dans les écoles publiques, avec la permission et même une allocation du gouvernement. Enfin, il faut mentionner plusieurs Congrégations religieuses, notamment les Ursulines, qui procurent avec succès aux jeunes Louisianaises l'éducation et l'enseignement du français.

Dans les *High schools* de la Louisiane, la langue française est facultative, mais les deux tiers des élèves la choisissent de préférence à une autre langue moderne ou au latin, ou bien étudient le français et le latin.

M. Fortier conclut que le français se maintient parfaitement dans les établissements secondaires, mais qu'il faut que l'on s'efforce de le faire rentrer d'une manière plus efficace dans l'enseignement primaire public.

Revenons maintenant à l'étude exclusive du français dans nos collèges et couvents. La section pédagogique a eu à examiner la question des cercles du parler français. Ces cercles sont, pour la plupart, une émanation de la Société du Parler français. Ils existent, croyons-nous, sous une forme ou sous une autre, dans toutes nos maisons secondaires ou académiques. Qui contestera leur utilité ? Ils contribuent à épurer la langue, à en procurer une connaissance plus réfléchie et plus exacte, à la faire parler, surtout, plus correctement par les élèves, garçons et filles, affligés d'un vice, commun à l'humanité, hélas ! je veux dire le respect humain, enfin à leur inspirer l'amour de leur parler maternel, l'ambition de conserver ce trésor intact et

de le défendre à n'importe quel prix. Ils sont utiles et efficaces, à condition d'être organisés avec intelligence, sans détriment pour les études essentielles du cours, et d'être suivis persévéramment par quelqu'un qui en soit l'âme.

Pour ce qui regarde, en particulier, les jeunes filles des couvents, des Écoles normales et autres institutions similaires, elles doivent comprendre l'importance pour elles de parler un langage pur, correct et bienséant. Le rôle qu'elles sont appelées à jouer dans la société, soit pour Dieu, soit pour le monde, les constituera naturellement les gardiennes de la langue maternelle. Leurs excellentes institutrices, ces innombrables religieuses qui sont l'honneur et la parure de notre pays, comprennent, grâce à Dieu, cette importance, et multiplient leurs efforts pour assurer à leurs enfants un parler irréprochable. Les moyens qu'elles prennent, à en juger par le mémoire de la révérende Sœur Marie-de-Lourdes, de Sillery, sont tout ce qu'il y a de plus ingénieux et de plus pratique.

Il y a donc, au couvent de Sillery, deux sociétés, dont l'une est une véritable académie, avec sa hiérarchie, ses lois, ses sanctions, ses réunions, où, comme s'exprime la révérende Sœur, « on lit et dit, on imite et analyse, on joue même des fragments des œuvres classiques ». A cela viennent se joindre les travaux personnels des élèves. Les auteurs canadiens ont leur part dans ces séances littéraires. L'autre association, issue de celle-là, porte le nom de *Société du Parler français-canadien* et englobe toutes les élèves. Elle a aussi son organisation d'étude, de surveillance et d'émulation. Elle se subdivise en groupes, dont chacun porte le nom de son chef, lequel s'appelle Marie de France, Malherbe, Garneau, Crémazie, etc. N'est-ce pas tout à fait spirituel et original ?

Il ne me sied pas de faire l'éloge des professeurs de collège. Me sera-t-il interdit néanmoins de penser que notre œuvre mérite l'estime des « honnêtes gens », comme on disait dans la vieille et savoureuse langue, et que la jeunesse sortie de nos classes ne fait pas tache sur le blason

canadien ? Et ce que je puis dire aussi, je crois, c'est que nous comprenons notre mission, que nous nous efforçons, du moins, d'être à la hauteur, qu'après l'amour de Dieu nous avons un autre amour au cœur, celui de la patrie canadienne, et que dans notre contribution à l'œuvre nationale la langue française tient la première place.

Nous faisons bon accueil à toutes les suggestions qui nous paraissent raisonnables et que nous pouvons faire cadrer avec notre programme régulier d'études. L'A. C. J. C. nous a trouvés sympathiques ; nous sommes entrés dans ce mouvement, soit en créant des cercles, soit en adaptant nos sociétés existantes à ce mode nouveau d'action. On nous demande aujourd'hui d'établir des cercles du parler français. L'idée est excellente. Il n'est que de n'avoir pas trop de sociétés, mais d'en avoir qui marchent bien et qui n'entravent pas le mouvement général.

L'organisation préconisée par M. l'abbé Groulx, de Valleyfield, peut servir de modèle. Pas de société nouvelle, dit-il, mais, dans le cercle ou l'académie qui fonctionnent déjà, un comité du parler français. A tour de rôle et annuellement les élèves des classes supérieures font bénéficier leurs confrères de leur travail. On se livre à des études de lexicologie et de philologie, on surveille, on corrige, on met en fiches. Séances et discussions périodiques, rapport du secrétaire lu en assemblée générale. L'important est que le comité soit tenu en haleine et l'attention générale éveillée.

Le langage de la conversation, au collège et au couvent, touche de près aux cercles et entre dans leur fonctionnement. Mais il a son importance propre. Une conversation habituellement surveillée et relativement correcte, entre jeunes gens, est tout à la fois un signe évident de l'attention donnée à la culture de la langue et un moyen infaillible d'atteindre à un parler irréprochable. Les enfants parlent mal, dans leurs récréations et leurs jeux, et ils rendent stériles, par leur insouciance, leur légèreté, leur manque de

cœur, les meilleures leçons et les efforts les plus persévérants. De ce fait il faut accuser aussi, souvent, le milieu d'où ils viennent et l'éducation de famille. Ç'a été une bonne idée des organisateurs du Congrès d'attribuer une part de son étude à cet aspect de la question du français. La section pédagogique a reçu trois travaux, qui montrent ce que l'on fait pour remédier au mal et ce qu'il importe de faire. Il nous viennent, l'un, du Séminaire de Saint-Hyacinthe, et les deux autres, des Sœurs de l'École normale de Nicolet et des Sœurs de Sainte-Anne, à Lachine.

Ce que l'on fait dans ces institutions, et ailleurs aussi, sans doute, pour améliorer la conversation des élèves, le voici sommairement. On s'applique à leur donner l'exemple, on les reprend en classe, on les force à se surveiller et à se corriger eux-mêmes et mutuellement. On établit des concours, on accorde des récompenses, on publie des méthodes, des tracts, des vocabulaires, on affiche ou l'on proclame des listes de fautes, on propage le *Bulletin du Parler français* et autres publications analogues, on forme des ligues de zèle, on multiplie les leçons de bon langage, les exercices de rédaction, de déclamation, de lecture à haute voix, etc. Il y a déjà des résultats, mais, à ce qu'on peut voir par le mémoire de M. l'abbé Decelles, un commencement seulement.

Ce qu'il faut faire : continuer d'abord, car, ici comme dans le chemin de la vertu, qui ne cherche pas à avancer recule. Puis, je crois qu'à celui qui aura trouvé une méthode pour vaincre le respect humain des enfants on pourra appliquer l'*Omne tulit punctum* du poète, et qu'ensuite on devra lui décerner une couronne. Avec cela, mettons une conviction dans le cerveau du jeune garçon ou de la jeune fille, celle de l'importance et de la nécessité de bien parler. Un autre point capital, gagnons les parents à surveiller le langage de leurs enfants. Enfin, développons chez l'enfant, dès le cours élémentaire, le goût du beau et du parler correct.

J'arrive, en dernier lieu, à la question des bibliothèques de lecture, que nous avons été chargés aussi d'étudier.

Dans le monde, on ne lit plus guère de livres. « Beaucoup d'épelés, peu de lus », comme dit l'autre, et pardonnez l'irrévérence en faveur de la vérité. Il est même douteux qu'on épelle assez bien. Ce ne sont plus seulement les classiques vénérables que l'on relègue au musée des antiques, mais les modernes trouvés trop graves, et même des contemporains. A part les romans, dont il est fait une énorme consommation, les estomacs actuels ne peuvent digérer que de minces tranches de journal ou de magazines. Qui niera que cette frivolité du public soit un mal, contre lequel les bons esprits doivent réagir ?

Il importe donc au premier chef d'inculquer à la jeunesse le goût de la lecture sérieuse, si utile comme complément des études, et d'établir, par conséquent, de bonnes bibliothèques dans les maisons d'éducation. Le Congrès a reçu de spécialistes des observations et des renseignements précieux sur ce sujet. Nous avons, à notre section, un travail du R. P. Hermas Lalande et un autre du Bon Pasteur de Québec.

Les révérendes Sœurs préconisent l'existence d'une bibliothèque générale dans chaque couvent, ou, encore mieux, de bibliothèques particulières à chaque classe. La création et l'entretien d'une bibliothèque demandent des sacrifices pécuniaires devant lesquels on ne doit pas reculer. Que l'on fixe un taux d'abonnement raisonnable, et que ces revenus soient exclusivement employés au soutien de la bibliothèque. Enfin, le choix des livres exige beaucoup de compétence, de délicatesse et d'esprit d'apostolat. Des ouvrages instructifs, attrayants, bien écrits, mais où le souci de la vérité et de la morale catholiques prime tout le reste, voilà ce qu'il faut. Il appartient aux bibliothécaires de les proportionner à l'âge et à la capacité de l'élève. De tels ouvrages, il en existe une quantité. Il n'est que de les connaître et de savoir les apprécier. Je n'indiquerai point de listes, je dirai seulement : Est-ce que dans les pensionnats on lit suffisamment Madame de Maintenon, cette maîtresse éducatrice ? Est-ce que

dans les collèges est suffisamment connu et estimé ce maître de la plume et de la pensée catholique, Louis Veuillot ? Est-ce que dans l'enseignement philosophique on pratique beaucoup Bossuet ou Joseph de Maistre ? A cette saine et forte nourriture ne préfère-t-on pas parfois un peu de frelaté ? Méfions-nous. Les modernes, presque tous, surtout ceux à qui vont les faveurs de la mode et les caresses de la vogue, sont de mauvais bergers. Pour Dieu ! surtout, en dehors d'un très petit, très petit nombre d'œuvres vraiment supérieures, ne faisons pas lire de romans à nos enfants, voire la plupart de ceux qui sont réputés « bons ». Qu'est-ce que ces aventures laisseraient dans leur âme ? Il n'est d'ailleurs pas temps pour eux de faire des études d'âmes, à supposer que les grandes personnes mêmes en fassent, mais bien de former la leur. Rappelons-nous le mot de Lacordaire, qui se trouve exclure tous les romans: « Ne lisez pas les bons livres, ne lisez que les très bons. »

La révérende Sœur Saint-Thomas d'Aquin invite à mettre dans les bibliothèques de couvents les meilleures œuvres des auteurs canadiens. Rien de mieux, rien que le Congrès n'approuve davantage. Il faut choisir pourtant, ne nous point faire illusion, et convenir que nos écrivains ne sont pas tous des maîtres.

Tels sont les travaux qu'a reçus la Section pédagogique du Congrès, pour l'enseignement secondaire et primaire supérieur.

SECTION PÉDAGOGIQUE

Enseignement primaire.

Rapport de M. l'abbé Ph. Perrier

Vingt rapports ont été examinés et discutés dans notre sous-section pédagogique. Sur ce nombre, cinq disent ce qu'est l'enseignement du français dans le Québec, la Nouvelle-Écosse, l'Ile-du-Prince-Édouard, l'Alberta et la Saskatchewan ; sept ont trait à l'enseignement bilingue dans le Québec, dans l'Ontario, dans le Nouveau-Brunswick, dans l'Ile-du-Prince-Édouard, dans la Saskatchewan. Les huit autres indiquent ce qu'il faut faire et qu'il faut éviter pour bien apprendre à parler français à l'école primaire.

Mon intention n'est pas de vous redire le contenu de ces substantiels travaux. Mon ambition est plus modeste. En vous communiquant tout simplement les vœux émis je vous indiquerai les raisons qui ont porté notre assemblée à les adopter.

I

Je grouperai sous un même chapitre les travaux qui ont pour titre l'enseignement du français et l'enseignement bilingue. Au fait, l'enseignement bilingue n'est pas autre chose que l'enseignement du français et de l'anglais. Il est peu d'écoles chez nous où l'enseignement de l'anglais soit complètement exclu.

M. C.-J. Magnan, inspecteur général de l'enseignement primaire, nous a parlé de l'enseignement du français dans

le Québec, et M. Marquis, inspecteur, nous a parlé de l'enseignement bilingue qu'on y donne. Le premier nous a prouvé, statistiques en mains, les progrès accomplis, au cours de ces vingt dernières années, dans le vieux Québec. Cependant, on pourrait souhaiter que les enfants fréquentent plus longtemps les écoles, et la Section a cru bon de formuler à ce sujet un vœu spécial.

La situation du français dans les écoles des Provinces Maritimes n'est pas aujourd'hui aussi précaire que dans le passé. Le peuple martyr peut apprendre sa langue maternelle.

M. l'abbé Monbourquette écrit que le français est enseigné dans cent six écoles primaires de la Nouvelle-Écosse; M. Marin Gallant affirme que dans l'Ile-du-Prince-Édouard l'enseignement primaire du français est donné, dans quarante-cinq districts d'écoles, à 1350 élèves ; et, ce qu'il est bon de constater, 2,000 élèves des écoles anglaises de la même province suivent le cours français prescrit par le bureau d'éducation pour entrer à l'École normale.

M. Charles Hébert, inspecteur d'écoles dans le Nouveau-Brunswick, raconte, dans de fortes pages, très consolantes, comment l'enseignement bilingue se donne dans les endroits de sa province où la population française est en majorité ou est égale à la population d'autres langues. Environ 17,000 élèves y apprennent le français, dans des écoles visitées par deux inspecteurs bilingues acadiens. L'enseignement bilingue est en progrès dans cette province : l'on vient de créer sept nouveaux districts bilingues.

M. l'abbé Joseph Gallant, en nous parlant de l'enseignement bilingue dans l'Ile-du-Prince-Édouard, insinue, sans amertume du reste, que les instituteurs n'y ont pas encore tous le moyens nécessaires pour bien apprendre le français. Des vœux, adoptés par la Section, vous seront soumis concernant l'enseignement bilingue dans ces provinces.

La situation de nos compatriotes de l'Ouest a été l'objet d'études du plus haut intérêt. Le R. P. Auclair,

le vaillant rédacteur du *Patriote*, de Duck Lake, dans son travail sur l'enseignement du français dans la Saskatchewan, M. l'abbé Pierre Myre, dans son travail sur l'enseignement bilingue de la même province, constatent tous deux que l'on ne tire pas suffisamment parti de la loi, qui autorise un cours primaire français. On signale en quelques endroits l'apathie de compatriotes indifférents à leur langue et surtout la pénurie d'instituteurs bilingues. Sur cent districts scolaires où un cours primaire en français serait possible, soixante en sont dépourvus.

M. Julien Leblanc, chargé de raconter comment se donne l'enseignement du français dans l'Alberta, déplore également que l'on ne donne pas à la langue française la place à laquelle elle a droit.

Mais la grande question qui surgit en tous pays habités par diverses nationalités, c'est la question bilingue. Elle se pose également dans le Québec, là où les enfants des catholiques de langue anglaise et les fils des Canadiens français fréquentent les mêmes écoles.

M. l'abbé Martin nous dit comment on conçoit l'enseignement bilingue dans le diocèse de Sherbrooke, dans ces cantons de l'Est, jadis anglais, qui deviennent de plus en plus français par la conquête pacifique des nôtres. Signalons le regret qu'il exprime, que nos instituteurs n'aient pas une connaissance plus parfaite de l'anglais.

D'ailleurs, notre Section a émis un vœu où elle traduit son désir de voir nos compatriotes, non seulement dans Sherbrooke, mais dans toutes les provinces, acquérir une connaissance plus parfaite de la langue maternelle, et une connaissance courante de la langue seconde.

Mais comme l'enseignement bilingue rencontre dans l'Ontario des obstacles plus particuliers, ainsi que le démontre le R. P. Charles Charlebois, O. M. I., un vœu spécial concerne cette province.

II

Il me reste à analyser les travaux qui traitent des méthodes d'enseignement du français.

L'une des premières choses que notre enseignement doit s'attacher à faire disparaître, chez nous, c'est l'anglicisme. Il est si dangereux, quand on veut et quand on doit se servir de deux langues, de ne connaître suffisamment ni l'une ni l'autre.

Celui qui, à l'école, apprend deux langues et les apprend mal, est exposé plus tard à les mêler dans ses discours, et son langage devient alors hybride. C'est sans doute ce défaut que signalait Brunetière, quand, en 1900, haranguant en français des congressistes en grande partie étrangers, il leur citait ce dicton anglais : « *Whoever knows two languages is a rascal.* »

Nous devons apprendre deux langues ; mais, suivant la formule de Monseigneur le Président, manifestons le respect que nous avons pour les deux, en n'en parlant qu'une à la fois.

C'est avec un zèle d'apôtre que M. l'abbé Jutras, dans son travail sur « l'école et l'anglicisme », nous a prêché cette bonne vérité.

Mais il n'y a pas que l'anglicisme à combattre chez nous. Notre vocabulaire, souvent très pauvre, contient aussi des éléments auxquels il ne faut pas donner droit de cité. C'est pourquoi M. Labarre, principal de l'École Champlain, a insisté avec à propos sur la correction du parler de la conversation à l'école primaire.

D'une élève de l'École Normale de Chicoutimi nous est venu un travail sur le même sujet.

Mais dans ce travail d'épuration de la langue, il ne faudrait pas englober les formes dialectales qui ont droit à la vie. Aussi M. l'abbé Camille Roy a-t-il recommandé aux instituteurs d'utiliser dans le parler populaire toutes

les formes légitimes de notre langue, surtout celles qui nous viennent des provinces de France.

Les instituteurs primaires ont l'ambition bien légitime de contribuer à la première formation du goût littéraire à l'école. M. A.-B. Charbonneau, titulaire d'une classe à l'École Montcalm, s'est fait leur porte-parole pour raconter ce que l'on a fait, et dire ce que l'on veut faire à l'avenir, pour la culture du sens esthétique et littéraire à l'école primaire. C'est pour contribuer à cette formation première que M. Adjutor Rivard, soucieux de l'honneur de la langue française, veut qu'on la parle bien dans nos écoles, insiste sur le rôle utile de la lecture à haute voix et de la diction. Dans un autre travail, M. Rivard recommande que l'on enseigne l'histoire de la langue française, à l'école primaire, et que l'on explique aux petits comment le français a été apporté en terre d'Amérique, comment cette langue est un patrimoine national que nos pères nous ont transmis et que nous devons conserver et léguer à ceux qui viendront après nous.

C'est pour propager le goût de la lecture française que M. Nérée Tremblay demande la création de bibliothèques dans toutes nos écoles primaires. Des vœux vous seront soumis sur tous ces points.

SECTION LITTÉRAIRE

Rapport de M. l'abbé Camille Roy

J'ai l'honneur de soumettre à l'assemblée générale le rapport de la Section littéraire.

La Section littéraire a tenu ses séances dans la salle du Conseil législatif, au Parlement.

Son président, l'honorable M. L.-A. Prudhomme, de la Société Royale du Canada, juge à la Cour supérieure du Manitoba, n'ayant pu assister au Congrès, le R. P. Adalbert Guillot, de l'ordre des Rédemptoristes, fut appelé à présider la première séance de la Section, mardi, et M. Ferdinand Roy, avocat au barreau de Québec, président de l'Institut Canadien de Québec, fut invité à présider les séances de jeudi.

La Section littéraire avait à couvrir un champ d'étude assez vaste. Les organisateurs du Congrès ont pensé avec raison que la vie littéraire d'un peuple intéresse la vie même de sa langue, et qu'il importe donc d'assurer par les meilleurs moyens possibles le développement des lettres canadiennes-françaises.

Vingt-cinq travaux étaient au programme de la Section. Nous avons cru ne pas devoir tenir un compte rigoureux de l'ordre dans lequel ils ont été présentés ; il nous a semblé qu'il valait mieux les grouper selon l'ordre logique ou la nature même des questions traitées.

Une première question se pose inévitablement, chaque fois qu'il s'agit de littérature canadienne : Quelles sont les conditions de son originalité, et par conséquent de sa meilleure fortune ?

Depuis quelques années l'on a souvent parlé de la

nationalisation de la littérature canadienne-française. La Section littéraire du Congrès ne pouvait pas ne pas s'en préoccuper. Et c'est à un conseiller compétent qu'elle a demandé des lumières. M. R. du Roure, professeur de littérature française, à l'Université Laval de Montréal, a bien voulu nous dire « dans quelle mesure et par quels moyens il convient de conserver à la littérature canadienne-française un caractère original ».

Notre littérature, pense M. du Roure, a plus de chance que la littérature de la Suisse et que la littérature belge d'être elle-même, et de se distinguer de la française, parce que le peuple canadien, étant plus éloigné de la France que tout autre peuple de langue française, échappe plus facilement à l'influence immédiate de la mère patrie. D'ailleurs, ce peuple est en contact permanent avec des compatriotes d'une autre race, et il suit des destinées assez différentes de celles de la France.

La nature, l'histoire, les traditions ont ici des formes, des actions et un esprit qui ne sont pas les formes de la nature, les actions de l'histoire, ni même l'esprit de la France contemporaine.

Nos écrivains peuvent puiser en tout cela des sujets qui seront bien de chez nous ; et ils ont, pour les traiter, une langue, un vocabulaire où se peut reconnaître aussi l'usage de notre parler. Comme les écrivains régionalistes de France, les écrivains canadiens-français peuvent utiliser les locutions, les proverbes locaux, les vieux mots, abandonnés en France, mais ici conservés.

M. du Roure observe cependant que notre littérature n'a chance d'être elle-même et de produire de fortes œuvres que si elle est faite par des écrivains qui connaissent bien la langue française classique, qui ont été formés par la lecture et l'étude des grands écrivains de France. La littérature française, représentée par ses chefs-d'œuvre de tous les siècles littéraires, reste la source inépuisable, nécessaire, où doit se replonger sans cesse, pour s'y clarifier, s'y fortifier et s'y rajeunir, l'esprit de l'écrivain canadien-français.

Après les explications de M. du Roure, M. le Président invite M. Gustave Zidler, professeur à Versailles, l'ami cordial des Canadiens, spécialement invité à ce Congrès, et très versé dans l'étude de l'histoire, des mœurs, et de la littérature du Canada français, à nous dire sa pensée sur la question traitée par M. du Roure. M. Zidler approuve les conclusions de M. du Roure, et insiste sur la nécessité, pour nos auteurs, de bien voir notre nature, de bien savoir et comprendre notre histoire, de bien étudier nos mœurs, s'ils veulent rester eux-mêmes, c'est-à-dire canadiens, et il recommande aux romanciers surtout de bien utiliser les vocables du parler franco-canadien, qui sont de bon aloi et pittoresques.

L'auditoire applaudit le poète aimable des « deux Frances », qui vient de se montrer excellent théoricien, et causeur très sympathique.

M. Adjutor Rivard souligne à son tour les conclusions de M. du Roure, appuie les observations de M. Zidler, ajoute quelques réflexions sur le soin qu'il faut apporter à bien choisir et utiliser les mots de chez nous, dénonce l'anglicisme détestable, et signale de façon piquante, et un peu paradoxale, la victoire possible de l'anglicisme sur l'anglais : une « Market street » de Sherbrooke, est devenue la rue Marquette !

M. le Président invite le rapporteur à ajouter quelques mots sur le sujet de la nationalisation des lettres canadiennes. M. l'abbé Camille Roy fait observer que si cette question est posée devant la Section littéraire, ce n'est pas que notre littérature ait jusqu'ici, dans l'ensemble du moins, manqué de se faire elle-même distincte de la française. Nos prosateurs, en général, sont bien canadiens. Ce sont surtout nos poètes qui sont les grands coupables ; ils n'ont pas assez vu les choses de chez nous, et parce que leur art est difficile et demande l'étude, outre le don du Ciel, ils se sont attribué des modèles trop souvent condamnés à l'imitation factice des maîtres français.

La thèse de M. du Roure s'est trouvée illustrée par le travail que présentait à notre Section le très distingué Secrétaire général de la Société du Parler français, M. Adjutor Rivard.

M. Rivard avait à traiter des « formes dialectales dans la littérature canadienne ». Après avoir rappelé que le problème de la nationalisation de la littérature canadienne — qui n'est autre que le problème de la décentralisation littéraire — ne s'arrête pas au choix des sujets, mais comprend aussi la forme des œuvres, et le vocabulaire dont elles sont écrites ; après avoir démontré que la langue française s'enrichit d'emprunts faits aux dialectes, aux langues provinciales, il conclut que le parler franco-canadien a le droit de fournir au vocabulaire de chez nous les mots qui disent le mieux les choses de chez nous.

M. Rivard cite de nombreux exemples de ces mots pittoresques, de ces mots du terroir, que nous avons gardés de la vieille langue, des dialectes de France, ou que nous avons créés. Et ces exemples pittoresques achèvent la démonstration d'une thèse qu'on ne peut plus contester.

M. Rivard fait remarquer comme il est nécessaire que nous ayons un lexique, un dictionnaire franco-canadien. La Société du Parler français a entrepris de faire et de publier ce dictionnaire.

L'on a souvent répété que la critique littéraire est nécessaire au développement des lettres canadiennes, et que c'est pour avoir manqué de critique que notre littérature s'est plus d'une fois alanguie ou égarée.

M. l'abbé Chartier, licencié ès lettres de l'Université de Paris, professeur au Séminaire de Saint-Hyacinthe, avait à dire ce qu'a fait chez nous la critique littéraire, et ce qu'elle doit faire.

La critique littéraire et l'histoire de la littérature ont longtemps attendu, ici, avant de se constituer de façon utile pour nos écrivains. « Tombeurs » ou flatteurs, nos critiques d'occasion ont longtemps dénigré ou loué à l'excès. Aujourd'hui la critique paraît plus soucieuse d'équilibre, et plus nourrie de doctrines.

M. l'abbé Chartier, au cours de ce développement essentiel de son travail, a fait la part trop large au rapporteur de la Section, pour qu'il soit possible à celui-ci d'insister. Il lui plaît, cependant, de signaler particulièrement, dans la liste de ceux qui s'occupent aujourd'hui, parmi nous, de critique littéraire, le critique du *Bulletin du Parler français*, M. Adjutor Rivard, et l'auteur même du travail que nous analysons, auteur qui s'est modestement oublié, M. l'abbé Émile Chartier.

M. l'abbé Chartier entrevoit dans les œuvres de la critique d'aujourd'hui, et dans l'application plus sérieuse des jeunes aux fortes études, des promesses d'avenir que nous souhaitons voir se réaliser demain.

Si imparfaite qu'ait été notre littérature canadienne-française, convient-il d'assigner à ses œuvres principales une place au programme de l'enseignement de l'histoire des lettres ?

Le rapporteur de la Section, chargé d'examiner cette question, répond dans l'affirmative, et fait remarquer combien cette étude de nos meilleurs auteurs canadiens et de notre histoire littéraire peut être à la fois utile à la formation des élèves et à une intelligence plus complète de l'histoire générale de ce pays.

Après ces études d'ordre général sur les conditions d'existence de la littérature canadienne, il nous a été très agréable de voir se dérouler sous nos yeux quelques pages de cette jeune et très inégale littérature.

Madame H.-D. Saint-Jacques, de Saint-Hyacinthe, l'une de nos chroniqueuses les plus recherchées et que ne réussit pas toujours à masquer le voile diaphane de ses pseudonymes, nous a dit la part de la femme dans l'histoire de nos lettres canadiennes.

Madame Saint-Jacques a rendu hommage à nos couvents, à nos religieuses enseignantes, qui ont tant fait, à toutes les époques de notre histoire, pour la culture de la femme canadienne. Elle a dit aussi le zèle de nos grand'-mères pour stimuler l'ardeur de leurs fils et de leurs filles.

Madame Saint-Jacques cite la lettre inédite de l'une d'elles, qui écrit à son fils, étudiant à Québec, quelques années après la conquête, pour l'encourager à travailler, afin que la génération de demain soit capable de résister à l'influence anglaise, et de conserver son parler de France.

Ce n'est pourtant pas avant 1879, que la femme canadienne apporte sa contribution à notre littérature. Cette année-là, Mlle Angers, Laure Conan, commence la série des œuvres qui en font la plus illustre de nos femmes écrivains.

Madame Saint-Jacques insiste sur l'œuvre de Françoise, et signale quelques-unes des autres femmes qui consacrent aujourd'hui encore leur talent et leurs loisirs à l'enrichissement de notre littérature.

L'honorable M. L.-A. Prudhomme, de la Société Royale, si attentif à tout ce qui est manifestation de vie française dans l'Ouest canadien, nous a fait connaître l'œuvre littéraire des provinces et des patriotes de l'Ouest.

Après avoir justement rappelé la situation difficile, peu propre au travail de l'esprit, où se trouvent placés nos gens de l'Ouest, M. Prudhomme fait défiler tour à tour les historiens, les polémistes, les poètes de l'Ouest.

C'est une page de notre histoire littéraire que le journalisme canadien-français aux États-Unis. Le R. P. Henri Beaudé, de l'ordre des Frères Prêcheurs, est chargé de nous définir l'œuvre de cette presse franco-américaine.

Cette œuvre fut plus patriotique que littéraire. Le journal a contribué, avec l'école, à préserver nos compatriotes des États-Unis de l'influence absorbante de l'assimilation ; il a contribué à la conservation de la langue française chez les groupes franco-américains. Mais sa rédaction n'est pas toujours assez soignée. Il y a des articles de bonne tenue ; la sous-rédaction est souvent négligée.

Savez-vous l'histoire des lettres françaises en Louisiane ? — Le mémoire que nous a communiqué sur ce sujet M. Édouard-J. Fortier, professeur de langue romane à

l'Université Columbia, de New-York, est on ne plus documenté et intéressant.

M. Édouard Fortier, le fils de notre bienveillant et vénérable ami, M. Alcée Fortier, après des études laborieuses, commencées en 1903, et des recherches difficiles à cause de la rareté des documents, nous a envoyé ce qu'il déclare être la bibliographie la plus complète des œuvres louisianaises. Cette étude sera l'une des plus précieuses du compte rendu des travaux du Congrès. Elle fait passer sous nos yeux, tour à tour, les œuvres de la littérature louisianaise sous la domination française, sous la domination espagnole, et sous la domination américaine. La Section littéraire est particulièrement reconnaissante à M. Édouard Fortier de ce travail si documenté, si substantiel, qu'il lui a présenté.

Où se sont formés les ouvriers de la littérature canadienne-française ? Il importait de le rappeler, au cours de nos travaux.

M. l'abbé Wilfrid Lebon, professeur au Collège de Sainte-Anne de la Pocatière, a largement démontré l'influence prépondérante de nos collèges et petits séminaires sur les lettres françaises.

Notre culture littéraire est due à l'enseignement classique qui est donné dans ces maisons. Nos collèges ont contribué à la conservation de notre langue et des traditions intellectuelles de la France.

M. l'abbé Lebon ne voit de sécurité pour l'avenir de nos lettres françaises que dans la perpétuité de notre enseignement classique. Il souhaite que cet enseignement se perfectionne.

Au-dessus de l'enseignement secondaire des collèges, il y a l'enseignement supérieur de l'Université. Ce que doit faire l'Université pour les lettres françaises au Canada, ce qu'elle a fait jusqu'ici, M. l'abbé Élie Auclair, professeur à l'Université Laval de Montréal, fut chargé de nous le dire.

Ce que nous devons faire à l'Université, c'est d'organiser l'enseignement supérieur des lettres, d'aviser au

moyen de recruter élèves et maîtres, de tracer un programme d'enseignement qui convienne aux conditions spéciales où se trouvent nos étudiants, et qui soit fondé sur la vieille et nécessaire méthode gréco-latine.

M. l'abbé Auclair raconte ensuite ce que l'on a fait dans ce sens, à l'Université Laval de Montréal, et parle en particulier de la chaire de littérature française qu'on y a fondée. Il constate que, malgré la haute compétence des maîtres, les élèves sérieux n'ont pas été en nombre. Il conclut à la nécessité de bien cultiver, par les meilleures formes d'enseignement, la langue de France.

Le rapporteur fait observer qu'il paraît difficile d'accepter une suggestion, pourtant intéressante, de M. l'abbé Auclair. M. Auclair voudrait que les étudiants en droit fussent tenus de faire un stage régulier de deux ou trois ans aux cours de lettres avant d'être admis à la pratique du droit. Le vœu est excellent. Il semble qu'on ne pourrait pas sans inconvénients le faire passer dans la pratique. Le cours de droit étant limité à trois années d'études, ce serait probablement provoquer un conflit dangereux entre le droit et la littérature que d'obliger les étudiants à suivre régulièrement et efficacement un cours de lettres. Ce sentiment du rapporteur est aussi celui de M. Ferdinand Roy, avocat au Barreau de Québec, et de M. Thomas Lefebvre, avocat à Roberval.

Non seulement les hommes, mais les femmes apportent à notre littérature des œuvres qui l'enrichissent. Aux jeunes filles, comme aux jeunes gens, il faut donc un enseignement qui développe leurs facultés littéraires, et les initie à l'art d'écrire. Nos couvents y ont généralement pourvu.

« *Les lettres françaises et nos couvents* », tel est le titre d'un mémoire très précis qu'ont bien voulu préparer les Dames Ursulines de Québec, et où se trouve retracé l'effort de nos religieuses enseignantes pour assurer à nos jeunes filles l'enseignement des lettres françaises, et pour les mettre à même, au besoin, de faire les lettres canadiennes. Notice historique de nos congrégations enseignantes, descriptions

des méthodes employées chez les Dames Ursulines pour l'enseignement des lettres, réflexions sur l'importance d'une solide culture littéraire pour les jeunes filles qui peuvent la recevoir, conseils sur l'art de lire et sur le choix des lectures : tel est, en résumé, cet utile mémoire, qui nous permet de jeter un coup d'œil intéressant sur la vie intellectuelle que l'on fait dans notre vieux, illustre, toujours jeune monastère des Ursulines de Québec.

Le rapporteur ajoute quelques renseignements sur l'œuvre de l'École Supérieure des jeunes filles de Montréal, renseignements que lui communique, avec bonne grâce, Sœur Sainte-Anne-Marie, la distinguée directrice de l'École Supérieure.

Aujourd'hui que le peuple lit beaucoup, il faut bien parler d'éducation littéraire du peuple. M. l'abbé J.-M. Mélançon, aumônier du Couvent d'Outremont à Montréal, a cherché à résoudre le problème de cette éducation, qu'il suffit de nommer pour que l'on ait l'air de prononcer un paradoxe.

L'éducation littéraire du peuple consiste à fournir au peuple les moyens de connaître les bons livres, à éveiller en lui quelque sens critique, pour qu'il puisse discerner les œuvres de valeur, et même elle consiste à enseigner à ceux qui la peuvent recevoir quelques notions de style.

Cela ne peut se faire suffisamment à l'école primaire, mais cela peut se faire dans les œuvres postscolaires ou extrascolaires, qu'énumère M. Mélançon. Le R. P. Paul-Arsène Roy, de l'ordre des Frères Prêcheurs, suggère, à ce propos, l'œuvre des bibliothèques circulantes, qu'il a vue fonctionner en Angleterre.

Sur cette question de l'éducation littéraire du peuple se greffe naturellement cette autre question, très délicate, de la lutte contre les mauvais livres, et en particulier contre la pornographie.

Le R. P. Adalbert Guillot, de l'ordre des Rédemptoristes, chargé de traiter cette question, définit d'abord

la pornographie, rappelle que si un grand nombre de livres sont interdits par l'autorité ecclésiastique, compétente en matière de morale, un plus grand nombre sont interdits par le droit naturel.

Puis l'auteur indique quel mal peut faire la littérature pornographique, et déplore le fait que cette littérature s'introduise au Canada « par importation ». Le R. Père Guillot estime qu'il faut organiser la lutte contre ce fléau, et suggère quelques moyens pratiques.

L'éducation littéraire du peuple, que l'on estime si désirable, un grand nombre d'associations ou d'Instituts se sont proposé depuis longtemps déjà de la donner. Dans les villes surtout, l'on a fondé ces Instituts, et la Section littéraire a été heureuse d'entendre le récit de leur histoire, de leurs actions ; de se rendre compte de leur influence.

M. Ferdinand Roy, le très actif et très distingué président de l'*Institut Canadien de Québec*, nous a dit le but de cet Institut, fondé en 1847. Grouper, dans la ville de Québec, ceux qu'intéresse le mouvement des idées, provoquer l'initiative personnelle et l'effort de l'esprit régional par la culture intellectuelle de ses membres ; assurer, même, une part de l'enseignement supérieur : tel est l'objet des occupations de l'Institut Canadien de Québec.

Ses moyens d'action sont une bibliothèque, des conférences, des cours publics de littérature et d'histoire.

L'*Institut Canadien de Lévis* a entrepris, il y a quelques années, une œuvre analogue à celle de l'Institut de Québec. M. Pierre-Georges Roy, de la Société Royale du Canada, nous a exposé sa courte histoire, et dit ce qu'il faudra faire pour asseoir cet Institut sur des bases solides.

L'*Union catholique de Montréal*, fondée en 1858, telle que définie par M. Léon Trépanier, a pour but de « faire régner l'Église chez nous par les concours efficaces de la science, de la littérature, du droit, de la médecine, de l'éloquence et de la philosophie ». M. Trépanier raconte son histoire et son œuvre.

L'*Institut Canadien d'Ottawa* fut fondé en 1852,

spécialement pour grouper les Canadiens français de cette ville. M. C.-A. Séguin, le jeune et brillant président de cet Institut, nous en fait l'histoire et nous en dit l'esprit.

Appelé d'abord « Cercle littéraire », l'Institut devait être un centre de groupement social pour les Canadiens français qui devaient y trouver, en même temps que des amusements, des moyens d'instruction, par la lecture, les conférences, l'étude. Avec des alternatives d'efforts heureux ou impuissants, l'Institut s'est fait une histoire utile, et son influence a été profitable pour la vie nationale des Canadiens d'Ottawa.

La Section française de la Société Royale du Canada est la première de toutes, par sa dignité officielle et par le choix de ses membres.

En plus de ces associations, destinées surtout à instruire le peuple et à développer sa culture, il y a les Sociétés où ne fréquentent que les lettrés ou les savants. Ces Sociétés ont une histoire qui se mêle souvent à l'histoire de nos lettres canadiennes.

La *Société de Géographie de Québec*, fondée en 1877, est une autre association où se spécialise l'étude de ses membres. Elle se propose de répandre le goût de la science géographique, et de faire connaître à l'étranger les ressources du pays.

M. Eugène Rouillard, qui est l'un de ses membres les plus actifs, nous a raconté l'histoire de cette Société, et l'accident heureux de sa restauration, en 1908. Elle publie un *Bulletin* fort instructif ; elle compte aujourd'hui trois cents membres, et elle est en relations avec quatre cents sociétés géographiques.

L'*École littéraire de Montréal* est un cénacle de poètes, où fréquentent quelques prosateurs. Elle a groupé un trop grand nombre de nos jeunes poètes, elle a suscité des efforts couronnés de trop de succès, pour qu'il ne fût pas éminemment intéressant d'entendre raconter son œuvre par M. Léon Lorrain, rédacteur au *Devoir*.

Le but de l'École est de travailler à la conservation de

la langue et au développement de notre littérature nationale. Son moyen d'action est la critique mutuelle. C'est une École au vrai sens du mot : on s'y efforce d'apprendre.

Les nombreuses publications des poètes de l'École littéraire attestent la fécondité de son travail et de ses méthodes.

A côté de l'École littéraire, il y a à Montréal une *Société des gens de Lettres*, fondée le 4 décembre 1911. Le but de cette *Société* est de travailler à faire progresser nos lettres canadiennes, et d'exercer le magistère redoutable de la critique. Son secrétaire, M. Z. Mayrand, nous a fait connaître, il y a quelques jours, l'existence de cette Société, à laquelle nous souhaitons succès.

Aux États-Unis, comme au Canada, l'on s'est préoccupé de grouper les efforts intellectuels. La *Société historique franco-américaine* est née de ce besoin de rassembler et d'organiser les travailleurs.

M. Arthur Favreau, le secrétaire de cette société, nous apprend que, fondée le 30 mai 1899, à Boston, elle a pour but d'étudier l'histoire des États-Unis, et de montrer la part qui revient à la race française dans l'évolution et la formation du peuple américain. La Société compte plus de cent membres ; elle tient deux assemblées par année ; elle s'est occupée de recueillir des statistiques, de donner des conférences, de provoquer la publication de travaux d'histoire.

Enfin, de la Louisiane active et lointaine, nous est venue une excellente étude sur l'Athénée louisianais. Monsieur Bussière Rouen, son secrétaire perpétuel, en est l'auteur.

Nous avons une spéciale sympathie pour l'*Athénée louisianais*, parce que l'*Athénée louisianais*, c'est la *Société du Parler français en Louisiane*.

Cet *Athénée* eut son Adjutor Rivard, dans la personne du docteur Alfred Mercier, et il fut fondé le 12 janvier 1876. Il a pour président, aujourd'hui, M. Alcée Fortier, que nous sommes si heureux, et si honorés, de compter au nombre des Congressistes présents à Québec.

L'Athénée louisianais a pour but : 1° de perpétuer la langue française en Louisiane ; 2° de s'occuper de travaux scientifiques, littéraires, artistiques. Il avait mis à son programme un article qui ne fut jamais réalisé : se constituer en association d'assistance mutuelle.

Ses moyens de propagande sont : un concours littéraire annuel ; la publication d'un bulletin ou « comptes rendus » ; des conférences publiques ; des soirées littéraires et artistiques ; des médailles d'or offertes en prix pour le français dans les écoles.

L'Athénée louisianais, nous assure-t-on, ne périra pas, car il est fondé sur un principe immuable : le respect des ancêtres, l'amour pour leur belle langue et leur noble patrie.

Telle est l'œuvre de la Section littéraire. Nous espérons qu'elle a fait besogne utile, et que l'activité intellectuelle des nôtres y trouvera de nombreux, utiles, efficaces stimulants.

SECTION DE LA PROPAGANDE

Sous-Section A

Rapport de M. l'abbé Élie.-J. Auclair

Le 21 octobre 1855, sur la tombe de Ludger Duvernay, le fondateur de la Saint-Jean-Baptiste, dont on transportait ce jour-là les restes mortels de l'ancien cimetière de Montréal au nouveau cimetière de la Côte des Neiges, Sir Georges-Étienne Cartier, alors dans toute sa force et dans toute sa gloire, prononçait ces paroles : « Réunis en ce moment près de la tombe de notre fondateur, prenons l'engagement solennel de travailler pour le maintien de nos institutions.... Et, avant de nous séparer, bénissons le nom de l'homme regretté qui a si puissamment contribué au développement de notre nationalité en créant parmi nous l'esprit d'association.»

Ces paroles me sont revenues naturellement à la mémoire, messieurs, pendant que je lisais les travaux de la sous-section, dite des associations, de la Section de la Propagande de votre Congrès. Le grand homme d'État canadien, qui a fait la Confédération, et à qui le pays tout entier se prépare à élever un monument, avait raison de bénir et de célébrer la mémoire de celui qui « créa chez nous l'esprit d'association ». Car, les travaux dont je vais avoir l'honneur de vous faire rapport l'établissent superbement, nos diverses associations nationales, pour la défense et pour la propagande de la langue française, nous ont été, depuis cinquante ans, d'un bien puissant secours.

Je voudrais vous exposer d'abord, comme dans une vue

d'ensemble, quelle fut cette œuvre des associations nationales, en vous analysant un à un les travaux soumis à votre Congrès. Je vous dirais ensuite, en les résumant peut-être et en les groupant, quels sont les « vœux » que, par leurs distingués représentants, ces diverses associations de Québec, d'Ontario, de l'Ouest, des Provinces Maritimes et des États-Unis soumettent aux délibérations et, je l'espère, à la haute sanction du Premier Congrès de la Langue française au Canada.

M. Lagacé, de Montréal, traite de « La langue française et les associations » dans la province de Québec, ou plus exactement de l'œuvre de la Saint-Jean-Baptiste de Montréal. La société nationale par excellence de tous les Canadiens est en effet née à Montréal, comme chacun le sait, en 1834, et puisqu'en la fondant, cette société, Duvernay, selon le mot de Cartier, « créait parmi nous l'esprit d'association », il était juste qu'on lui donnât en quelque façon, dans ce Congrès, au chapître des associations, les honneurs de la préséance. M. le Secrétaire général avait d'ailleurs indiqué au programme qu'après le travail de M. Lagacé, les représentants des diverses sociétés Saint-Jean-Baptiste venus au Congrès seraient appelés à parler chacun de leur groupement et de son influence pour la propagation de la langue.

Je ne referai pas avec l'auteur l'historique de la société Saint-Jean-Baptiste. Mais je note que M. Lagacé ne paraît pas de ceux que la *Saint-Jean-Baptiste* effraie. Il estime utile, avec raison, d'inspirer aux Canadiens l'orgueil de leur origine et de les affermir dans leur foi en l'avenir. Comme disait Monseigneur d'Hulst, au XIVe centenaire du Baptême de Clovis et de la France, à Reims, en 1896, il est réconfortant toujours d'incliner l'avenir devant le passé. « Nos démonstrations, dit M. Lagacé, eurent pour résultat, surtout dans les groupes isolés, d'établir entre tous les Canadiens une communauté de pensées et de vouloirs: » D'ailleurs, en ces derniers temps particulièrement, la Saint-Jean-Baptiste de Montréal, par ses cours publics, a fait

beaucoup pour l'instruction populaire. A plus d'une reprise aussi, l'association a défendu, par des protestations ou d'autres actes publics, les droits de la langue, que l'on voulait ici ou là méconnaître. Enfin, elle a institué un cours de grammaire, à l'usage exclusif de ceux qui ne parlent pas notre langue. Deux cents élèves ont suivi ce cours, cette année. Elle se propose d'ouvrir bientôt des classes de français dans les quartiers de Montréal qui sont plutôt anglais.

Mais, messieurs, ce serait singulièrement restreindre l'action qu'a prise dans le monde canadien l'association Saint-Jean-Baptiste que de la limiter à Montréal et à ses banlieues. J'ai parfaitement compris que M. Lagacé se bornait à Montréal parce qu'il voulait parler de ce qu'il connaissait mieux et parce qu'il supposait que d'autres rapporteurs parleraient des diverses sociétés locales qui sont nées de la pensée de Duvernay et qui ont si magnifiquement prospéré dans nos grandes villes : Québec, Ottawa, Sherbrooke, Saint-Hyacinthe, Valleyfield, Joliette et partout, dans l'ouest et aux États-Unis comme dans les centres moins éloignés. En parlant ici du bien que nos sociétés nationales ont voulu et ont fait au « parler français », il faut n'en ignorer aucune. Car toutes ont mérité le salut d'honneur que nous devons à un passé fidèle à lui-même.

Au surplus, M. Lagacé voudrait voir toutes les Saint-Jean-Baptiste se mettre plus résolument encore, si c'est possible, à la besogne pratique, et il formule des vœux dont nous parlerons tantôt.

Madame Gérin-Lajoie avait accepté de parler de « La langue française et les associations féminines ». C'est la seule femme, messieurs, dont j'ai, dans cette sous-section, à parler, en rendant compte de son intéressant travail. Vous me permettrez de me souvenir des vieux usages français et de m'incliner respectueusement devant la femme d'action intelligente et chrétienne qu'est la fille de Sir Alexandre Lacoste. Son initiative entreprenante a doté Montréal de toute une floraison d'œuvres. Qu'elles gardent toujours, ces œuvres, l'esprit des femmes distinguées

qui les ont organisées, depuis 1903, et nous n'aurons rien à craindre d'un féminisme de mauvais aloi. Ce sera au contraire une force de plus au crédit de notre race. Madame Lajoie rend compte du travail accompli depuis dix ans par la Fédération Nationale, associée à la Saint-Jean-Baptiste. Elle note que nos Canadiennes cultivent la langue française « parce que sa conservation se confond avec le maintien de nos traditions ». Elle établit que d'ailleurs ce mouvement de vie nationale féminine canadienne-française n'isole pas nos sœurs et nos mères. « Ne pouvant adhérer à un programme de neutralité, dit-elle, les Canadiennes françaises ont su cependant inspirer à leurs sœurs anglaises une confiance assez grande pour que celles-ci coopèrent avec elles à plusieurs entreprises nationales... Ce groupement national, qui semblait devoir nous isoler, ajoute-t-elle, ne nous isole que pour projeter plus loin le rayonnement de notre influence. »

M. C.-A. Latour, de la ville d'Ottawa, nous entretient de « La langue française et les associations dans l'Ontario ». Il dit un mot de l'importance des Unions mutuelles. Il précise ce qu'elles ont été pour les nôtres dans l'Ontario, parle notamment de la Société Saint-Antoine, de l'Union Saint-Thomas, des Artisans, de l'Alliance Nationale et surtout de l'importante « Union Saint-Joseph », qui fut fondée en 1863. Si, au Congrès d'Éducation d'Ottawa, en 1910, « la province s'est réveillée française », dit-il, avec les 1,200 délégués de ses 210,000 Canadiens français, c'est que l'Union Saint-Joseph avait été comme le cénacle de la préparation de ce congrès. D'ailleurs, il affirme que l'Union Saint-Joseph n'a pas fini son œuvre et qu'elle continuera, puis il formule des vœux.

Avec M. L.-A. Delorme, de Winnipeg, nous passons à l'étude des œuvres des associations nationales du Manitoba. Et là encore, messieurs, il y a lieu d'être émerveillé. Suivant un mot heureux que vous connaissez, « les blessés de l'Ouest ne sont pas des vaincus ». La langue française, argumente M. Delorme, est un héritage

que nous ont légué nos ancêtres. Il nous appartient, à chacun d'entre nous individuellement, et à tous collectivement. Pourtant, ce droit naturel a été limité à l'école et banni officiellement de la Législature et des tribunaux. Les sociétés nationales de l'Ouest, Saint-Jean-Baptiste, A. C. J. C., Alliance Nationale, Union Saint-Joseph, Artisans Canadiens-français, comprennent qu'il faut à leurs membres individuellement savoir le français et le parler, et collectivement conserver et propager l'usage de la langue française. Au Manitoba, comme dans toute province où les Canadiens sont en minorité, il convient non seulement de comprendre ces devoirs en théorie et en pratique, mais encore d'unir les forces vives en les groupant, et M. Delorme suggère une fédération régionale. Nous y viendrons.

M. l'abbé Béliveau, de Grande-Digue, Nouveau-Brunswick, nous parle de « La langue française et les associations dans les Provinces Maritimes ». C'est le premier prêtre dont je rencontre le nom dans mon rapport, messieurs, et je ne puis assez dire combien mon cœur de prêtre et de patriote a été ému à la lecture de son substantiel et si vibrant travail. Ah ! que je suis fier, messieurs, de ce frère dans le sacerdoce et de ce peuple-frère du nôtre aussi, le premier de tous, qu'on a appelé si justement le « peuple martyr ». Écoutez, messieurs, ce raccourci saisissant d'une histoire unique au monde : —

« Après la déportation de nos Pères, en 1755, un vaste linceul s'étendit sur l'Acadie tout entière et l'enveloppa pendant au-delà d'un siècle. Un seul refuge restait à la langue française : le cercle intime de la famille — et la prière. Dans toute cette épopée sanglante de notre histoire, une seule consolation nous reste : le miracle de sa conservation. — Notre réveil national date de la fondation du Collège Saint-Joseph de Memramcook, en 1864. Après l'éducation, la langue française doit son maintien et son progrès, dans les Provinces Maritimes, à l'initiative de notre Société nationale « l'Assomption », qui tient ses

assises solennelles une ou deux fois par décade. Le Congrès de Miscouche, Ile-du-Prince-Édouard, en 1884, enraya un mouvement certain d'anglicisation des nôtres. Celui de Church Point, en 1890, contribua largement à la fondation du Collège Sainte-Anne, qui répand aujourd'hui partout ses bienfaits. Celui d'Arichat, Cap-Breton, en 1900, réchauffe le patriotisme de ces frères éloignés, qui n'avaient eu, jusqu'alors, aucune relation avec les Acadiens des autres parties du pays. Ensuite, la « Société mutuelle l'Assomption », par le groupement des Acadiens, par ses délibérations dans notre langue maternelle, par son petit journal-revue, par son admirable caisse écolière, instruisant actuellement près de quarante enfants de ses membres, dans nos collèges acadiens, fait aussi une œuvre précieuse pour le maintien et l'amélioration de notre parler français. Les Artisans canadiens, les quelques cercles que nous avons de l'Alliance Nationale et de l'A. C. J. C., ont les mêmes ambitions et, dans leur sphère d'action, travaillent au même but. »

M. l'abbé Béliveau termine son travail par l'expression d'un vœu. Il demande une fédération des associations acadiennes d'abord, puis une vaste fédération de « tout ce qu'il y a de français sur la terre d'Amérique ». Nous y viendrons, si vous le voulez bien, au chapitre des vœux.

Des Provinces Maritimes, nous passons aux États-Unis. Notre race, tout en étant loyale partout au drapeau qui protège ses destinées, ne connaît pas de frontières, pour ce qui est de sa vie propre et de la propagation de sa langue. Et c'est même, je pense, une note bien caractéristique du Canadien. Il reste lui-même partout où il parle français. M. l'avocat Guillet, de Lowell, président des Forestiers franco-américains, avait assumé la tâche, à lui très facile et pour nous révélatrice, de nous parler de « La langue française et les associations des États-Unis ». Après un aperçu rapide des diverses émigrations des nôtres au-delà de la ligne 45e, de celle d'abord

qui accompagnait les grands découvreurs, de celle qui suivit 1837-1838, et de celle enfin, plus importante, qui commença en 1861, au début de la guerre de Sécession, notre compatriote nous raconte la fondation de la Saint-Jean-Baptiste de New-York (1850), les conventions nationales, les Congrès, l'Union canadienne-française, l'Association canado-américaine, l'Union Saint-Jean-Baptiste d'Amérique, l'Ordre des Forestiers franco-américains, la Société Historique franco-américaine, l'Assomption, l'Association de la Jeunesse Catholique franco-américaine, les Chevaliers Jacques-Cartier, la Brigade des Volontaires franco-américains de la Nouvelle Angleterre... Il dit l'objet et l'organisation de ces diverses associations, leurs efforts surtout pour la conservation et la culture de la langue française... Il écrit quelque part : « Avec le nombre, la stabilité et l'aisance de nos gens, l'organisation paroissiale se fit, et ces écoles que nous trouvons aujourd'hui à côté de chaque église franco-américaine constituèrent la solution du problème de la conservation de la langue française aux États-Unis. » Comme il a raison, messieurs, et comme nous devons de gratitude à cette armée de prêtres canadiens, de Frères et de Sœurs, maîtres ou maîtresses d'école, qui ont fait là-bas patiemment et solidement l'œuvre nationale ! M. Guillet, lui aussi, parle d'une fédération désirable des forces vives des gens de notre parler. Nous aurons occasion d'en reparler.

M. Arthur Saint-Pierre, vice-président de l'Association Catholique de la Jeunesse canadienne-française, nous ramène dans la province de Québec et à Montréal. Il parle de cette société de jeunes, devenue si vite populaire, à bon droit certes, et que nous devons au zèle éclairé de ces premiers apôtres de l'idée française et catholique en Amérique que sont les Pères Jésuites. Je n'ai eu en mains que le résumé du travail de M. Saint-Pierre. Mais il est significatif et vous fera désirer, comme à moi, de lire et de méditer l'étude complète. Voici ce résumé : —

« L'Association Catholique de la Jeunesse canadienne-

française, écrit M. Saint-Pierre, est une fédération de groupes autonomes, dirigée par un Conseil fédéral annuel et un Comité central permanent. Il importe donc de distinguer soigneusement l'action des différents groupes de celle de l'Association prise en corps. L'Association s'est toujours fait un devoir de revendiquer haut et ferme les droits de la langue française au Canada, dans son organe *le Semeur*, et par des démarches de son Comité central auprès des autorités compétentes. Nul n'a oublié le vaste pétitionnement mené à bonne fin par l'A. C. J. C., et qui a largement contribué à faire voter, par la Législature de Québec, la loi dite *Loi Lavergne*, dont le but est d'obliger les Compagnies d'utilité publique à se servir du français dans leurs rapports avec le public de cette province. Les groupes individuellement ont toujours mis beaucoup de zèle à seconder l'action du Comité central. De plus, ils font de louables efforts pour épurer la langue parlée par leurs membres, et dans les milieux où ils existent. Pour mieux accomplir ce dessein, plusieurs se sont affiliés à la Société du Parler français et travaillent sous sa direction. Mais le plus grand service que l'A. C. J. C. rend tous les jours à la langue française, c'est de lui façonner des défenseurs renseignés et virils, connaissant ses droits et fermement décidés à les faire respecter. »

Puis, l'auteur propose ce vœu « qu'un groupe de l'A. C. J. C. soit fondé dans toutes les paroisses françaises du pays ». J'en parlerai tantôt.

Avec M. Esdras Terrien, qui traite de « La langue française et l'A. C. J. C. dans l'Ontario », nous continuons l'étude de M. Saint-Pierre, mais cette fois dans la province-sœur. C'est une voix des « pays d'en haut », et une voix émue, vibrante, sincère, on le sent, parfois même un peu violente, comme celle des gens qui souffrent, qui se fait entendre. Il est des choses qui sont malaisées à dire, si vraies et si justifiées soient-elles, et le Congrès, je le crois, se doit de rester pacifique. Mais on ne saurait entendre l'écho de ces revendications sans en être ému. L'histoire de la jeune

association ontarienne est pleine de leçons de choses, qu'il est utile de méditer. Les luttes pour le français sont, depuis l'existence du cercle Duhamel de l'A. C. J. C. (en 1904), poursuivies avec vigueur, nous raconte M. Terrien. Plus de français au téléphone, dans les magasins, à l'hôtel de ville d'Ottawa; fondations de cercles, œuvres actives par conséquent: voilà ce que l'auteur admire. Dans son ardeur, il se plaint vivement de l'apathie de quelques compatriotes en face des alliés froncophobes. Il parle de divisions, d'abandon des traditions, de perte d'idéal, il demande une organisation de défense et de reconquête de nos droits, de ceux de la langue.... Il m'a semblé, messieurs, que cette note quelque peu pessimiste cachait toute une force d'action.... Tant que nos compatriotes de la capitale et des « pays d'en haut » auront des chevaliers de cette ardeur, ils sauront, nous n'en doutons pas, faire une excellente besogne. D'ailleurs, les faits sont là. M. Terrien nous parle, lui aussi, du beau Congrès d'Éducation d'Ottawa, en 1910, « d'où l'on sortit plus religieux et plus français ». Il a raison. Comme il le dit encore : « Ces jeunes vaillants ont un idéal, ils combattent pour une cause juste et sainte, cela suffit pour les mettre en marche ! » Qu'ils marchent donc ! et, dans le respect des autorités constituées, avec fierté mais non sans modération dans les formes — *fortiter in re, suaviter in modo* ! — que nos jeunes amis ontariens continuent et perfectionnent leur action ! Ce sont des champions de la langue et du parler, tout autant que de la foi et des croyances.

Dans un sérieux travail, M. Georges Bellerive, avocat de Québec, nous entretient de « la Canadienne », dont ce pauvre Jean Lionnet fut le premier président et M. Léopold Leau le fondateur, et qui suit, de Paris, depuis neuf ou dix ans, nos travaux, nos luttes, nos ennuis ou nos joies. Il n'est pas une de nos revendications à laquelle elle n'ait fait écho. Il n'est pas un des problèmes qui passionnent chez nous l'opinion qu'elle n'ait étudié. Cette sympathie attentive de nos frères de France, M. Bellerive a raison de le penser

et de l'écrire, nous est infiniment précieuse. L'accueil enthousiaste que nous avons fait, à Saint-Jean, à Montréal et à Québec, à cette délégation française qui nous visitait, le mois dernier, et à la tête de laquelle nous étions si fiers de distinguer M. Gabriel Hanotaux, M. René Bazin et M. Étienne Lamy, de l'Académie française, établit parfaitement jusqu'où nous aimons toujours la France. Il est sûr qu'indirectement des initiatives comme celle de MM. Léopold Leau, Jean Lionnet et leurs amis nous soutiennent et nous encouragent superbement.

J'ai pris sur moi, messieurs, de grouper ensemble les travaux No 12, No 14 et No 18a, qui nous exposent ce que font, au sujet toujours de la propagande du français, les utiles associations montréalaises qui s'appellent les Artisans canadiens-français, l'Alliance Nationale et l'Union Saint-Pierre. Ce sont toutes trois des sociétés de secours mutuel, et leur premier souci, sans doute, est d'assurer certains avantages matériels, que vous connaissez, à chacun de leurs membres. Mais elles cultivent aussi le souci patriotique, et elles le font avec éclat. Les Artisans comptent 40,000 membres et 580 succursales. Ils ont un bulletin mensuel : *l'Artisan*. La société, qui fut fondée en 1876, par un modeste ouvrier, étend son influence non seulement partout dans la province de Québec, mais dans les Provinces Maritimes, dans l'Ontario, dans l'Ouest et dans les centres canadiens des États-Unis. De même l'Alliance Nationale, fondée en 1892, recrute ses membres en Acadie et aux États-Unis comme au Canada ; elle n'a pas moins de 24,000 adhérents et de 435 cercles ou bureaux de perception. L'Union Saint-Pierre, dont la fondation remonte à 1859, a moins de membres et moins de cercles (exactement 4,000 membres et une centaine de cercles), mais elle n'est pas moins vaillante. Comme le disent très justement les auteurs des rapports soumis à votre Congrès, MM. J.-V. Desaulniers, pour les Artisans, Louis-Arsène Lavallée, pour l'Alliance Nationale, et Oscar Lavallée, pour l'Union Saint-Pierre, l'une des principales fins de ces

associations, c'est de grouper les forces des fils de la race, de les unir pour l'action commune, dont la moindre ambition n'est sûrement pas le maintien et la culture du parler français. Honneur à ces bonnes sociétés ! Elles sont pour nous une force indéniable. Au foyer de la succursale ou du cercle, on s'occupe évidemment des intérêts de l'association, mais on ne néglige jamais non plus, à l'occasion, l'étude des problèmes d'où dépend l'avenir de notre nationalité canadienne-française. Et puis, dans ces grandes réunions générales, qui ont lieu tous les ans ou tous les deux ans, on apprend à se mieux connaître, à s'estimer, à s'aimer, à se protéger et à se défendre. Enfin, messieurs, et surtout, dans tous ces centres et tous ces foyers d'action, c'est le cher et doux parler de France qui règne sans conteste. Ah ! il est facile de comprendre pourquoi ces milliers de sociétaires ont voulu adhérer à votre congrès ! C'est, voyez-vous, la langue de leur société, en même temps que la langue de leur mère, à tous et à chacun, que vous vous donnez la mission de défendre. Ils seront, n'en doutez pas, des propagandistes zélés de toutes les décisions que vous arrêterez.

Je pourrais en dire autant des membres de l'Union Saint-Joseph du Canada, de ceux de l'Association canado-américaine et de ceux de la société de secours mutuel dite de l'Assomption, dont j'ai aussi à cœur de vous parler, au moins brièvement, en regrettant que le temps soit trop court. Car, comment, en quelques minutes, rendre justice à toutes ces riches initiatives ?

Nous avons déjà parlé de l'Union Saint-Joseph, en rendant compte du travail de M. Latour. M. Charles Leclerc, qui est le secrétaire général de cette société, nous en raconte l'histoire, à son tour, après avoir dit ce qu'il faut penser de la puissance des sociétés de secours mutuel, de la différence qui existe entre la mutualité cosmopolite et la mutualité nationale, et des dangers surtout que peuvent offrir pour notre langue les sociétés anglo-saxonnes. « Le maintien et la propagation de la langue française », voilà l'un des buts immédiats de l'Union Saint-Joseph, et ce qu'elle a

fait déjà, à l'occasion surtout du Congrès d'éducation de 1910, nous est un sûr garant que nous pouvons compter sur elle pour l'avenir. «C'est d'abord dans la ville d'Ottawa, écrit M. Leclerc, que l'Union Saint-Joseph a fait sentir son influence bienfaisante.... Puis, elle a étendu son champ d'action. Unir les Canadiens français de Kent et d'Essex, relier nos compatriotes du nord de la province à ceux de Prescott et de Russell, établir une communauté d'idées et de sentiments entre tous les groupes français de la province, telle a été l'œuvre de la société.... Et cela fut fait si bien que le Congrès d'Ottawa, en 1910, a trouvé une forte organisation là où l'on craignait de rencontrer un désarroi complet...., un patriotisme rigoureux là où l'on appréhendait une néfaste apathie.... »

De même, aux États-Unis, dans les centres canadiens, avec l'Union Saint-Jean-Baptiste d'Amérique et les Forestiers franco-américains, l'Association canado-américaine, dont nous parle M. Brien, de Manchester, son président général, a fait beaucoup pour l'expansion de la langue et pour sa protection. Je parle naturellement des sociétés dont j'ai eu en mains les rapports, ou encore de celles qui sont annoncées au programme, et dont les rapports viendront. Mais je n'oublie pas, et vous allez me permettre de le noter une fois pour toutes, qu'aux États-Unis, comme au Canada, dans le Québec, dans l'Ontario, dans les Provinces Maritimes et dans l'Ouest, beaucoup d'autres sociétés locales ont fait œuvre utile, lesquelles méritent nos félicitations les plus chaleureuses, et auxquelles il faut répéter très haut que nous comptons sur elles toujours.

Mais je viens à la Canado-Américaine, fondée à Manchester, en 1896. Son but est triple : unir les forces, aider les malades, assister les héritiers. Ce qui retient surtout mon intérêt, c'est que le français est la seule langue officielle. Remarquez-le, messieurs, ils ont du mérite souvent à ne parler que français, nos frères de là-bas. Nous ferions bien de le comprendre avant de condamner trop cruellement quelques faiblesses. Aidons-les plutôt, c'est le vrai

moyen, de toute notre sympathie. La Canado-Américaine, nous expose M. Brien, a fait naître les paroisses françaises, elle a encouragé les écoles françaises, elle a poussé l'usage du français dans le commerce, elle publie un hebdomadaire en français, elle veut maintenant, par ses cercles, établir des cabinets d'étude, des cénacles littéraires... français, toujours français, cela va sans le dire... Bref, comme le Président, l'association, en toute loyauté, et dans le plus parfait respect des institutions américaines, entend que ses membres soient et parlent français. Messieurs, je salue ces frères de mon sang et de ma langue. Ils ont le droit de compter sur nous.

Ce que je dis de M. Brien et de l'Association canado-américaine, je pourrais le dire de M. Henri Ledoux, de Nashua, et de l'Union Saint-Jean-Baptiste d'Amérique, dont il est le président, et qui groupe 25,000 Franco-Américains. Elle est née, cette autre société, nous raconte son Président général, en 1900, « pour conjurer le fléau de l'anglicisation, en combattant l'école neutre, la société neutre et le journal neutre ». Les fondateurs ont voulu une organisation essentiellement française et catholique. C'est qu'ils comprenaient, estime M. Ledoux, que les sociétés de langue anglaise, quelles qu'elles soient, sont les plus dangereux agents d'assimilation. On y respire naturellement, en effet, une atmosphère étrangère à notre langue, à nos traditions, à notre idéal. Je n'insiste pas, c'est clair comme de l'eau de roche. L'Union Saint-Jean-Baptiste d'Amérique exige de ses membres qu'ils s'engagent, sur leur parole d'honneur, à toujours parler français dans leurs familles et dans les réunions où les convenances le permettent. Ses dignitaires n'entrent en fonctions qu'après avoir pris le même engagement. L'Union a fait des œuvres : elle a refrancisé des noms, elle aide les écoles paroissiales où l'on enseigne convenablement le français, elle donne des prix.... Elle s'est occupée d'arranger des monologues, de faire imprimer des chansons, nos chères vieilles chansons canadiennes, et les vieux ont pleuré en

les entendant chanter, après des années d'oubli. N'est-ce pas touchant ? L'Union a encore favorisé les créations de bibliothèques françaises, en vendant des livres ; elle a acheté, la conservant à ses membres et à son siège social, la célèbre bibliothèque du major Mallet, ce collectionneur patriote. Enfin, elle a son journal. Monsieur Ledoux n'exprime pas de vœux, mais il est facile de voir ce qu'il désire, et j'espère qu'il se ralliera à ceux que votre rapporteur, messieurs, aura l'honneur de vous proposer tantôt.

Il n'en sera pas autrement, sans doute, de M. le docteur Lamarche, de Springfield, secrétaire suprême de l'Ordre des Forestiers franco-américains, qui nous expose, dans un rapport très complet, le travail très actif effectué par cette importante société de nos frères de la Nouvelle Angleterre, depuis 1905, date à laquelle plusieurs cours de l'Ordre des Forestiers d'Amérique se séparèrent de leur société, parce qu'on leur refusait — ce qui avait été permis, ou tout au moins toléré jusque là — de se servir du français dans leurs réunions. Monsieur Lamarche fait l'histoire, palpitante d'intérêt, des luttes et des efforts de tous ses confrères pour assurer leur droit à la vie et à l'idiome national. « Nous, nous ne perdrons pas notre langue, disait l'un d'eux (docteur Boucher, 23 octobre 1905), car nous avons trop combattu pour la garder. Mais nos enfants ? que deviendront-ils si leurs pères ne sont que des Forestiers d'Amérique ? » L'Ordre des Forestiers franco-américains compte maintenant 10,000 membres et 61 cours. Et tous sont fermement dévoués à la cause française. Le docteur Lamarche ne formule aucun vœu, mais j'estime que celui que nous proposerons tantôt en faveur des unions nationales rencontrera ses vues.

La Société mutuelle dite de l'Assomption, qui a été fondée à Waltham, Massachusetts, en 1903, est une société exclusivement acadienne. J'ose vous dire tout de suite, sans craindre de blesser personne, que je la propose à l'admiration de toutes ses sœurs, les mutuelles canadiennes ou canado-américaines, et voici pourquoi : c'est une mutuelle,

c'est une nationale, mais toutes le sont, de celles dont nous avons parlé, et de ce qu'elle a de commun avec les autres je ne parlerai pas, pour ne pas me condamner — et vous avec moi — à d'éternelles redites. Mais voici ce que je tiens à mettre en vedette, dans le travail que soumet au Congrès M. Rémi Benoit, premier directeur général de la société. Il me pardonnera de ne pas signaler autrement son intéressante étude :

« Sachant, avec regret, écrit-il, que le manque d'instruction est une des plus grandes lacunes chez notre peuple (les Acadiens), les fondateurs de notre société ont voulu, dès le début, suppléer, tant soit peu, à ce besoin, d'une manière pratique et permanente. Comme principe fondamental de sa constitution, une caisse dite de l'écolier fut établie, dont le but spécial est l'éducation, surtout française, de la jeunesse. Chacun de ses membres (à la société) est requis de contribuer cinq centins par mois à cette caisse dont les fonds sont administrés séparément de toutes autres cotisations mensuelles et pour les fins de l'éducation seulement. Le conseil exécutif est autorisé à choisir, chaque année, d'après un mode d'examen déterminé, un nombre de concurrents en proportion des fonds disponibles. Ces candidats, ainsi qualifiés et choisis, ont droit à un cours d'étude jusqu'à la philosophie inclusivement. Ils sont confiés au soin et à l'enseignement des Pères de nos collèges acadiens de Saint-Joseph de Memramcook (Nouveau-Brunswick), de Caraquet (Nouveau-Brunswick) et de Sainte-Anne de Church Point (Nouvelle-Écosse). Dans le cours de huit ans, c'est-à-dire depuis sa fondation, au moyen de ses petites ressources, la société l'Assomption a envoyé 45 jeunes gens à ces collèges français. Sept ont déjà gradué. Actuellement, 38 de ses protégés suivent le cours de ces maisons d'éducation... » Messieurs, je n'ai fait que retrancher quelques majuscules du manuscrit, que j'ai transcrit en lui gardant toute sa saveur. La société dite de l'Assomption se propose toutes sortes de progrès dans l'avenir. J'y applaudis. Mais n'eût-elle que

cette organisation de la caisse écolière à son crédit et dans son programme que je dirais : « L'avenir est à elle ! » Il me semble voir se lever, pour acclamer ce langage pratique, tous ces prêtres fondateurs de collèges, qui ont été pour nous les sauveurs et les seconds fondateurs de la patrie canadienne.

Il me reste un dernier mot à vous dire, messieurs, d'une association de Québec, qui nous fait l'honneur de nous adresser un rapport, dont je n'ai du reste eu en mains que le résumé, rédigé par l'honorable M. P.-A. Choquette : l'Association Nationale Champlain. C'est d'abord, si je comprends bien, une société « d'exercices athlétiques et gymnastiques ». Mais ses fondateurs se proposent, avec la condition fondamentale que ses membres doivent « jouir d'une bonne réputation, être catholiques et parler français », de travailler à la culture et à la conservation de la langue française. On se promet, dans ce but, de travailler à l'établissement de bibliothèques, de cercles littéraires, de concours... Bref, il y a là mille excellentes bonnes intentions. Je dois au Congrès de dire que nous comptons sur toutes ces bonnes volontés, mais que nous ne pouvons faire mieux que d'attendre ces messieurs à l'œuvre. Du reste, l'œuvre sera facile. Comment, à Québec, ne pas compter sur « la bonne réputation, l'esprit catholique et le parler français » ? Et puis, franchement, les exercices athlétiques et gymnastiques ne seront pas inutiles pour assurer, comme parlait le poète antique, le *mens sana in corpore sano.*

Messieurs, nous voici au point culminant de tout ce qui précède et au point pratique. Je veux parler des « vœux ».

Après une sérieuse étude et un examen attentif, je crois tout résumer, en mettant devant le Congrès les vœux que propose la sous-section A de la Propagande.

———

SECTION DE LA PROPAGANDE

Sous-Section B

Rapport du R. P. Th. Hudon, S. J.

Les travaux de cette Section se divisent en deux catégories : la langue française au foyer et dans les relations sociales, la langue française et la presse.

Les travaux de ces catégories se subdivisent en deux sections et traitent le sujet au point de vue général et d'une façon particulière.

Le point de vue général, cela va de soi, s'applique à tous les cas et à toutes les provinces.

Le point de vue particulier étudie la même question dans chacune des provinces canadiennes, auxquelles on peut rattacher toute la colonie franco-américaine.

Deux travaux ne rentrent pas dans les cadres tracés plus haut ; le premier traite de l'exercice du culte dans l'Ontario et de la langue française ; il ouvre la série des travaux.

Le second, et il en clôt la série, présente une étude sur la lutte contre l'anglicisme. Cette dernière étude n'a pas été présentée au Congrès.

*
* *

Au cours des travaux sur la langue française dans la famille et dans les relations sociales, on constate des faits, on présente des doléances, on suggère des remèdes.

Le fait qui domine tous les autres est celui de la

conservation de la langue française au foyer. Cette préservation est due particulièrement à la mère de famille.

Les doléances portent sur l'engouement de plusieurs pour la langue anglaise, la négligence à maintenir l'usage du français parmi les nôtres.

Les remèdes proposés sont de diverses sortes : une propagande plus active en faveur du français, la création d'associations dont le but serait d'encourager la langue française, de la cultiver, de la répandre.

Chacune des études entre dans des détails — pénibles souvent à l'amour-propre national — où tout en faisant la part des efforts tentés jusqu'ici, on insiste pour réveiller de nouvelles énergies.

En constatant franchement que la langue française est menacée en certains endroits, on jette un cri d'alarme salutaire : les efforts combinés pour obvier aux dangers feront le reste.

Les travaux sur la presse peuvent rentrer sous deux rubriques : l'une contient les aperçus généraux, l'autre s'occupe plus spécialement de la presse française dans les districts anglais.

Sous le premier chef, on trouve une étude sur la situation actuelle de la presse française. Il semble que la remarque principale soit qu'il est besoin d'un grand effort pour relever le niveau de la presse au point de vue du style et de la tenue littéraire.

Quant à la presse dans les milieux anglais, elle requiert des encouragements plus vigoureux, afin qu'aidée pécuniairement et moralement elle se mette à la hauteur de la tâche qui lui incombe.

*
* *

Le premier travail — étude vigoureuse et franche — déborde la province d'Ontario, et dans ses grandes lignes couvre des situations analogues dans les autres provinces et dans quelques-uns des États américains.

L'auteur, étudiant la situation des paroisses bilingues, suppose trois cas : 1° paroisse de majorité française ayant à sa tête un curé canadien-français ou un curé irlandais : la position faite à nos compatriotes varie du tout au tout selon l'alternative ; 2° paroisse de majorité anglaise : la position faite alors à la minorité française est loin d'être enviable ; 3° paroisse où l'une des deux races comprend les deux langues et où les Canadiens français, qui en général comprennent mieux l'anglais que les autres le français, ont droit cependant de conserver leur langue, gardienne des traditions religieuses ou familiales.

A propos de la prédication dans les deux langues, l'auteur répond aux objections : surcroît de travail pour le prêtre, ennui des auditeurs, longueur des offices.

Puis, l'auteur revendique pour ses compatriotes le droit à l'enseignement du catéchisme et de l'histoire sainte dans la langue maternelle. Il conclut cette première partie en touchant un mot du malaise causé par la quasi obligation où se trouvent parfois les fidèles de langue française de se confesser en anglais.

Dans la seconde partie se pose la question brûlante et qui hante tous les esprits, savoir: si le curé doit être de la majorité des paroissiens, et l'évêque de la majorité des diocésains ?

Sans affirmer de façon absolue que toujours il faut tenir compte de la majorité, l'auteur soutient cependant qu'en règle générale, cette solution paraît la plus naturelle et la plus équitable. Il ajoute qu'il ne faudrait pas qu'en pratique, la majorité fût sacrifiée trop souvent et pendant de longues périodes.

Il constate un fait admis comme certain par la population française tout entière, savoir : que les ministres du culte canadiens-français donnent généralement ample satisfaction aux minorités, tandis que la majorité ou la minorité française est lésée plus souvent qu'à son tour, dans ses droits les plus sacrés, lorsque les ministres du culte n'appartiennent pas à la race canadienne-française.

***

« Le foyer, gardien de la langue française », par Madeleine (Madame Huguenin), est une étude vibrante de patriotisme, qu'il sera bon de répandre à profusion.

Après la défaite, en 1760, la femme canadienne — les héros ayant été vaincus — prépara l'avenir. Les mères « se penchèrent sur les tout petits, en jurant que là où les hommes avaient échoué, les femmes réussiraient ». « Elles ne cessèrent depuis de prier Dieu en français, et d'endormir les bébés aux accents d'une chanson de France. »

Elles ont gardé la langue.

Elles ont nourri des fils qui surent mourir sous les balles, qui surent mourir sur le gibet ; et elles furent fidèles au magnifique devoir de peupler leur pays. Toujours la foi et la prière gardèrent à la Canadienne française le sentiment intact de ses devoirs envers sa famille et sa patrie.

Les mères canadiennes qui ne parlent que l'anglais à leurs enfants encourent un grave reproche. Leur faiblesse est sans excuse.

A la mère revient la tâche de conserver au foyer la langue française.

***

« Le français dans nos relations sociales », par Madame Dandurand, a une allure des plus pratiques.

Après le couvent ou le collège, les jeunes Canadiens français laissent inconsciemment s'altérer le français de leurs conversations.

La femme — spécialement la jeune fille — a une mission pour la conservation de la langue française en Amérique et pour la correction du parler. Elle peut, elle doit exercer, autour d'elle, dans la famille, dans la société, une heureuse influence.

L'art de la conversation ne « saurait s'alimenter de la pauvre chère fournie par la lecture de livres légers, et encore moins par la pratique du *bridge* ».

Les défauts auxquels on doit s'appliquer à remédier sont principalement l'anglicisme et l'insuffisance du vocabulaire.

Les jeunes gens doivent s'efforcer de briller et par la solidité de leurs études et par la forme de leur parole.

Ce que peut la femme, par son action sur son mari et sur ses fils, Frédéric Passy l'expose éloquemment, et c'est par cette citation que termine l'auteur.

*
* *

Le travail du docteur Lachance, de Saint-Boniface, rempli de détails vécus, pose la question avec beaucoup d'énergie et de franchise.

L'auteur divise son étude en deux parties, dont l'une concerne les femmes et la seconde les hommes.

Il s'agit d'abord des relations mondaines : dans les salons, dans les réunions récréatives où il y a des dames, à Saint-Boniface et dans les campagnes, on parle ordinairement un français assez correct. La différence n'est pas grande entre le langage tenu dans ces réunions et celui qu'on tient dans les réunions analogues, dans les petites villes et les campagnes de la province de Québec. Cependant, on remarque, dans le Manitoba, un peu plus de mots anglais et d'anglicismes que dans le Québec. — A Winnipeg, on étale volontiers son anglais. Plusieurs familles aisées ont des bonnes de langue anglaise, et le langage des enfants s'en ressent. On remarque, en outre, beaucoup d'engouement pour l'éducation anglaise, parmi les femmes surtout : des familles françaises, des plus en vue du Manitoba, envoient leurs jeunes filles au pensionnat anglais de Winnipeg plutôt qu'au pensionnat de Saint-Boniface, dirigé par les mêmes religieuses, avec des programmes correspondants. Un mari est chose recherchée par nos jeunes filles, et les

mariages entre personnes de langues différentes sont assez fréquents, dans notre haute classe. — Les jeunes filles affectent de parler anglais dans les tramways et dans la rue. Nos bonnes femmes elles-mêmes sont heureuses, à l'occasion, de sortir leur anglais, dans les magasins où les jeunes employées canadiennes-françaises tombent d'ailleurs assez souvent dans un détestable engouement pour l'anglais.

Dans les réunions d'hommes, chez le barbier, à la poste, à Saint-Boniface et dans les campagnes, on parle français — un français qui n'est pas toujours celui de l'Académie. A Winnipeg, dans ces mêmes endroits, et ailleurs, en entend plus d'anglais, parfois rien que de l'anglais. Dans les villes anglaises, Brandon, Portage La Prairie, etc., les nôtres oublient leur langue ; les instruments de travail, par exemple, seront toujours désignés en anglais. Dans les conseils de ville, s'il y a des échevins de langue anglaise, on parle généralement l'anglais ; les proclamations cependant se publient dans les deux langues. Dans les réunions politiques, on parle le meilleur français qu'on peut. Dans les jeux en plein air, les Canadiens français, entre eux, parlent de préférence en anglais ; on s'interpelle dans cette langue et on ne retrouve la langue française qu'après la partie.

En ce qui touche les relations d'affaires, annonces, factures, livres de compte, tout est rédigé presque exclusivement en anglais. A Saint-Boniface même, les affiches sont assez souvent an anglais. Toutefois, les succursales de la Banque d'Hochelaga rédigent tout en français, annonces, billets, etc. A Winnipeg, on trouve des employés parlant français dans les principaux magasins et la clientèle les demande. Au téléphone, peu ou point de demoiselles connaissent le français. Parmi le peuple, on rencontre une vénération parfois ridicule pour le médecin ou l'avocat de langue anglaise.

Pour compléter cette étude, il convient de mentionner que, dans les milieux anglais, un petit nombre de personnes

cultivées savent parler français. Il y a un cercle polyglotte à l'Université du Manitoba, où l'on attache beaucoup d'importance au français ; les jeunes filles et les femmes se montrent parmi les plus assidues et les plus empressées à assister aux réunions. Pour les Anglais de la haute classe, le fait d'être français est loin de diminuer le mérite de quelqu'un.

***

M. Rémi Benoit traite « du français dans la famille et dans les relations sociales dans la Nouvelle-Écosse.» Il débute par des considérations sur les traverses que subit la langue française dans la Nouvelle-Écosse. Si la langue française est persécutée, c'est pour qu'elle sorte plus glorieuse de la lutte, comme parée des sacrifices que nous aurons faits pour elle, et prête à accomplir sa mission en Amérique. Mais prenons garde, ajoute l'auteur, de ne point lui refuser nos efforts et nos dévouements. Les œuvres nécessaires à la préservation de la langue française sont les écoles, les associations, les bibliothèques, les cercles littéraires, les conférences, les journaux, mais surtout il faut le concours actif de la femme, de la mère de famille, car la mission de la mère de famille, pour la conservation et la culture de la langue française au foyer et dans les relations sociales, est de première et souveraine importance. Les femmes devraient former des associations pour s'aider, s'encourager. Entre elles — et l'on doit en dire autant des hommes — les Acadiennes doivent toujours parler français.

M. Benoit conclut en disant : « C'est la famille qui a gardé la langue des Acadiens. »

***

Le No 27 : «Le français dans la famille et dans les relations sociales aux États-Unis », par M. le docteur Armand Bédard, de Lynn, É.-U., a été lu à une assemblée générale

tenue à la salle du Manège ; il ne ressort pas par conséquent de la critique ou du rapport de la Section.

Le travail du Révérend Père M.-J. Marsile, C. S. V.: « Le français dans la famille et dans les relations sociales, dans l'Ouest des États-Unis, » n'est pas des plus optimistes; cependant, on y remarque une grande sincérité.

Le français et la famille : dans les groupes importants, le français se parle encore, mais il est en recul. La première génération est disparue ; la deuxième, aussi en partie éteinte, parlait le français ; la troisième, celle de maintenant, parle encore le français, mais préfère l'anglais, surtout dans les villes. La langue s'est mieux conservée dans les campagnes. Bien des dangers menacent la langue française en ses derniers retranchements: l'indifférence des parents, l'étude exclusive de l'anglais, la honte de parler le français, qu'on traite de jargon, les mariages mixtes, les paroisses mixtes, les pensionnats insuffisamment dotés ou soutenus par les nôtres. Les remèdes : réformer les fausses conceptions des parents qui prônent la langue anglaise ; persuader à la mère qu'à elle revient la tâche d'enseigner le français aux enfants ; donner l'enseignement primaire en français, d'autant que l'enfant apprendra irrésistiblement la langue anglaise parlée par tous.

Pour répandre le goût et la pratique du français, les cercles dramatiques et littéraires, les clubs, les bibliothèques seront d'un grand secours dans la société, où les dangers que court la langue française proviennent de la population canadienne-française trop disséminée, des trop nombreuses affiliations aux sociétés de langue anglaise. Les remèdes sont indiqués dans ce rapport, et, dans les autres l'on donne les mêmes conseils ; au premier rang, il convient de placer les associations nationales.

En somme, il est facile de se rendre compte de la belle mission qui revient aux parents et aux sociétés patriotiques pour la sauvegarde ou la survivance du français.

Avec Madame Beugnot, nous passons à un pays qui nous intéresse particulièrement, la Louisiane.

La Louisiane est d'origine française, l'Espagne y a laissé peu de traces.

Pour plus de clarté « nous parlerons des influences favorables et des influences défavorables au français ».

En premier lieu, influences favorables : il faut compter d'abord la persistance de l'hérédité française, surtout dans les paroisses qui portent presque toutes des noms français et où le français domine. Dans les cours de justice, on se sert du Code Napoléon. Dans les églises catholiques, les extraits mortuaires, les actes de baptême et de mariage sont en français. Les lois promulguées par la Législature sont publiées en anglais et en français ; dans les paroisses où le français seul est parlé, on les publie entièrement en français.

A la Nouvelle-Orléans, le français est enseigné dans les écoles publiques. Les familles d'origine française font de grands efforts pour conserver l'usage du français dans les relations de tous les jours.

L'usage du français est répandu dans la Louisiane, grâce aux sociétés et aux cercles français, à l'Athénée louisianais, aux conférences annuelles de l'Alliance française, et aussi grâce au prestige du français parmi les Américains distingués. A la Nouvelle-Orléans, qui est divisée en deux parties distinctes : le quartier américain et le quartier français, on trouve dans ce dernier les noms des rues en français; on y voit, par exemple, les rues Royale, Chartres, d'Enghien, Dauphine, Bourbon, etc.

Influences défavorables : l'anglais est parlé dans les écoles publiques et dans les affaires. Les résultats de la guerre civile ont été désastreux pour la langue française. Les familles louisianaises furent ruinées par la guerre ; de nouvelles familles, enrichies rapidement, se souciaient peu d'une langue qu'elles ne comprenaient pas.

Cependant, on peut dire, en manière de conclusion, que le français conserve toujours une emprise considérable.

Il existe beaucoup de sympathie, en Louisiane, à l'endroit du Canada — d'origine française.

Le français et la presse

L'étude de M. Omer Héroux est brève, sincère, énergique, teintée de tristesse.

L'auteur rappelle les méfaits imputés — avec trop de justice souvent — à la presse, et l'influence néfaste qu'elle a pu exercer sur le langage populaire ; il montre que cet état de choses dépend, dans une certaine mesure, des conditions qui entravent, chez nous, le progrès de la culture générale, des circonstances particulières où travaillent les journalistes, en même temps que des fautes qu'il serait relativement facile de faire disparaître !

Il demande au public d'exercer son influence sur les journaux, d'exiger une rédaction meilleure, plus soucieuse des droits de la langue ; il montre comment cette influence pourrait être exercée et quels devoirs le public a envers les journaux qui servent la cause du français.

Ce pâle résumé donne une faible idée de la valeur de ce travail, rédigé par un homme du métier, et qui consacre à l'œuvre difficile du journalisme son talent et ses efforts ; il est à souhaiter qu'on le publie à part et qu'on le répande à profusion, afin de former une opinion saine, qui saura exiger d'être respectée.

***

Le travail de M. Carle sur la presse d'Ontario est de ceux qu'il convient de méditer, car tout en exposant la situation, il formule des réflexions générales dignes d'attention.

L'étude débute par un acte de foi à la survivance de nos compatriotes dans la province voisine. L'auteur n'est pas de ceux qui s'effraient de la persécution.

Après avoir déploré, non pas qu'il n'y ait pas eu de journaux publiés en français dans l'Ontario, mais que ces journaux n'aient pas toujours été à la hauteur de leur mission, M. Albert Carle entreprend de juger la presse française d'Ontario, au double point de vue de la défense religieuse et nationale, et il le fait sans faiblesse. Il estime que le critérium doit être basé sur l'idée de religion et de nationalité. Ceux qui ont manqué à cette double obligation, même dans l'intérêt d'un parti, ont failli à leur devoir. Qui oserait soutenir que M. Carle n'a pas raison ?

Le Courrier d'Ottawa — 1861 — fut le premier en date ; il disparut bientôt, pour faire place à *l'Union*, journal quotidien, qui vécut peu de temps, faute d'encouragement, et aussi par suite de l'animosité des adversaires que ses thèses suscitèrent.

En 1865, les frères Duvernay fondèrent *le Canada*, journal quotidien, conservateur en politique, étranger aux questions religieuses et nationales ; connu quelque temps sous le nom de *Gazette d'Ottawa*, le *Canada* s'éteignit en 1896, n'ayant joui d'aucune influence décisive sur l'orientation des Canadiens français d'Ontario, ayant préféré voiler les principes et défendre des intérêts secondaires de politiques à courtes vues.

Suit une énumération d'autres journaux dont l'existence éphémère ne mérite guère de mention. Sauf *l'Etincelle*, tous furent à peu près nuls au point de vue des principes.

A Windsor, on tenta sans succès la publication d'un journal de province.

M. Carle aborde ensuite l'appréciation des journaux actuels; on ne soutiendra pas qu'il a fardé la vérité ; peu de gens, cependant, seront tentés de contredire son vigoureux réquisitoire.

Il fait du *Temps* une appréciation sévère, lui reprochant d'être strictement un journal de parti et de n'avoir,

à cause de ses attaches politiques, jamais abordé franchement la défense de la cause nationale. Les reproches sont vigoureux, mais combien mérités, surtout dans l'Ontario, où tant de questions vitales exigent des journalistes un dévouement sans borne.

Le Moniteur, d'Hawkesbury, journal hebdomadaire, fut, celui-là, un vrai journal canadien ; il dut naguère remettre l'épée au fourreau, car on lui contestait le droit de défendre ses compatriotes, victimes d'injustices incroyables. L'auteur espère que ce journal pourra bientôt reprendre l'offensive des anciens jours.

Il y a aussi *la Concorde*, qui, jusqu'à ces derniers temps, entendait la *concorde* de façon étrange : pour elle, la paix doit être assurée par la capitulation des Canadiens français.

L'auteur passe en revue l'armée française d'Ontario ; il salue en elle une troupe d'élite, à laquelle il ne manque qu'un journal pour donner efficacement. Il fait un pressant appel en faveur d'un journal ontarien, canadien-français, catholique et patriote.

Ce travail mériterait qu'on l'étudiât avec soin et qu'on essayât de répandre les idées que l'auteur préconise ; le salut viendra de ce côté, et il ne peut venir que de là.

***

M. Noël Bernier fait une brève histoire de la presse manitobaine, mentionnant les noms des revues et des journaux français du Manitoba. En voici la nomenclature : *Le Métis*, *le Manitoba*, *l'Ouest canadien*, *l'Agriculteur*, *le Courrier de l'Ouest*, *l'Écho du Manitoba*, *l'Ouest-Canada*, *le Nouvelliste*, *le Soleil de l'Ouest*, *les Cloches de Saint-Boniface*, *l'Ami du Foyer*.

Puis, M. Bernier trace, en termes précis et sobres, le rôle et la mission de la presse au Manitoba. Il annonce la fondation prochaine d'un journal catholique, qui sera l'organe des Canadiens français dans la fédération des catholiques manitobains, fédération en voie d'organisation.

*
* *

Le français et la presse aux États-Unis ; sur cette question, deux travaux ont été envoyés, qui font entendre des notes assez différentes. Le premier a pour auteur M. David Lavigne, le second, M. J.-G. Le Bouthillier.

M. Lavigne signale ce fait, merveilleux en soi, de l'existence d'une presse française aux États-Unis, et, il a raison d'insister sur les conséquences de ce fait ; il démontre, mieux que tous les raisonnements, la survivance des Franco-Américains.

Il y a deux catégories de journaux français aux États-Unis, ceux qui sont rédigés par des Français de France, et s'adressent aux Français, ceux — et ce sont les plus importants — que dirigent des journalistes canadiens-français et qui s'adressent à l'élément franco-américain, de descendance ou d'origine canadienne-française.

L'auteur ne s'occupe pas des premiers, et se contente de mentionner *le Courrier des États-Unis*, auquel il rend un tribut flatteur.

La presse franco-américaine compte sept quotidiens, trois bi-hebdomadaires, douze hebdomadaires et un mensuel.

M. Lavigne loue la presse franco-américaine du travail magnifique qu'elle accomplit, dans des conditions particulièrement difficiles.

La survivance de la langue française s'explique par le fait que, si les Canadiens français ont quitté le pays, ils n'ont pas renoncé à la race .

Si des transformations nécessaires dans la mentalité ont eu lieu, il n'en reste pas moins que l'âme française survit à tous les changements. Les Franco-Américains se sont reconnu des devoirs envers la race, la religion, la langue maternelle, et ils les accomplissent vaillamment; à la religion, ils ont dressé des autels ; à la race, ils ont offert des sociétés et des écoles paroissiales, bâties au prix de sacrifices prodigieux ; à la langue, ils ont payé le tribut

de tous leurs efforts, combinant dans cet amour toutes les traditions et les aspirations de leur nationalité.

M. Lavigne fait une remarque qui est bien vraie, et dont l'importance n'échappera à aucun compatriote un peu averti. Le Franco-Américain *croit que sa race est immortelle ;* qu'il ait tort ou non, peu importe, telle est sa foi immuable. Tout gravite autour de la langue, que la presse est chargée de défendre.

M. Lavigne définit le champ sur lequel s'exerce l'activité de la presse ; il faudrait citer ce passage, qui couvre tout le terrain et qui montre assez quelle vigilance et quelle énergie doit déployer le journaliste, s'il veut remplir la mission à laquelle il se dévoue.

La langue dont usent les journaux n'est pas de tous points irréprochable, loin de là ; l'anglicisme, sous toutes ses formes, y sévit. Si l'auteur critique sévèrement, cependant il explique les conditions lamentables dans lesquelles écrit le journaliste ; on impose à celui-ci un surcroît de travail qui l'empêche de s'acquitter de sa fonction comme il le désirerait, et comme il en serait capable, si l'on se montrait plus généreux à son égard.

La faute en remonte au public, qui ne fait pas son devoir ; il y a là « négligence criminelle ». Les Franco-Américains, s'ils comprenaient leurs vrais intérêts, devraient encourager les journaux de langue française, en leur confiant leurs travaux d'impressions, leurs annonces et surtout en leur souscrivant un capital plus élevé. Le vice principal réside dans la pénurie d'argent.

M. Lavigne conclut en montrant comment la Société du Parler français, si elle était encouragée dans les centres américains, pourrait faire beaucoup pour la conservation de la langue et son perfectionnement.

Il demande enfin que les journaux franco-américains coopèrent ensemble, afin de diminuer les frais de publication ; la suggestion est excellente.

M. LeBouthillier, comptant que le maintien des journaux franco-américains dépend de la survivance de la race française, examine cette question de la survivance.

Il étudie et scrute l'état d'âme de ses compatriotes, aux différentes étapes de l'assimilation, en tenant compte des centres, de l'ambiance, des causes de défections.

Somme toute, si l'examen du passé ne permet pas de conclure à la survivance certaine de la langue, il existe de solides raisons d'espérer. Si l'on peut avoir de graves inquiétudes pour l'avenir, on doit se souvenir que des gens de cœur réagissent contre les tendances assimilatrices. On peut dire, en règle générale, que la langue française vivra de longues générations encore, et que dans certains centres, la langue française et l'esprit français ont de telles chances de durée, qu'on n'entrevoit pas le jour où ils disparaîtront. Là, évidemment, les journaux se maintiendront.

*
* *

Un mot d'un travail supplémentaire envoyé par Solange d'Iberville. L'auteur recommande qu'on veille à la prononciation et à l'articulation des enfants. C'est une science qu'il serait convenable de posséder soi-même auparavant, avant de l'enseigner aux autres.

Elle voudrait que l'on réagît davantage contre la mollesse de l'articulation et certain bredouillement de prononciation.

L'auteur énumère quelques-uns des défauts de prononciation les plus courants, cite des fautes, propres à certaines régions ou localités, s'élève contre l'usage par trop fréquent de locutions vulgaires, dont quelques Canadiens, par sotte vanité, se font gloire, ne paraissant pas se douter qu'il n'est guère raisonnable d'être content de passer pour un malappris. C'est là un de nos travers.

Les vœux que la sous-section a formulés lui ont paru être la meilleure conclusion des divers travaux qu'elle a examinés.

SECTION DE LA PROPAGANDE

Sous-Section C

Rapport de M. Hector Bernier, avocat

La sous-section C de la Section de la Propagande a l'honneur de faire rapport au Premier Congrès de la Langue française. Elle avait comme président Monsieur le docteur Armand Bédard, président de la Société Historique franco-américaine.

Elle a recueilli, selon sa mission, quelques vœux généraux, limpides et saisissants, les plus capables de fournir un champ vaste à toute une campagne d'initiative et d'efforts. Aussi, bien qu'elle eût plus spécialement à rechercher de quelle façon, en Amérique, est respectée la langue française, dans les services publics, le commerce et l'industrie, s'est-elle efforcée de grouper les quelques travaux qui ne se rattachaient que de loin à sa mission particulière. Et comme ceux-ci déploraient tous l'indigence de notre vocabulaire et l'invasion de l'anglicisme, elle s'est préoccupée généralement de la saine terminologie française à répandre.

Insuffisance de vocables français, et quelques anglicismes, voilà ce que le savant abbé Huard reproche à notre parler usuel et populaire, dès qu'il s'agit de sciences naturelles. L'école, suggère-t-il, sera l'agent de propagande féconde. En minéralogie, nous avons un langage très pur, fort peu semé d'anglicismes, mais si pauvre qu'il se limite à connaître les métaux les plus familiers. Notre langue, plus au fait du règne végétal, est plus riche, dès

qu'elle cause d'astres, de plantes, etc. L'observation populaire, sans cesse en contact avec certains végétaux, les a dotés d'appellations souvent pittoresques et bien nôtres, qu'il faudrait conserver. L'anglicisme, peu fréquent là encore, est à peu près inconnu dans le règne animal. Monsieur l'abbé Huard n'a guère, en anatomie, en zoologie, en physiologie, que certaines déformations du terme français à signaler. Mais là où la pénurie de vocables est plus grande que partout ailleurs, en sciences naturelles, c'est dans l'entomologie. Notre langage populaire ne connaît que des genres, ignore presque toutes les espèces d'insectes.

La sous-section C de la Propagande ignore si la collaboratrice distinguée du *Soleil*, mademoiselle Lefaivre, a constaté, chez les femmes de notre race, une pareille insuffisance du verbe français dans les travaux et industries de la femme. Toujours est-il qu'elle paraît, implicitement, ne pas accepter volontiers l'état de choses actuel, puisqu'elle recommande vigoureusement aux femmes d'initier leurs enfants à la terminologie française des arts féminins, d'écarter les anglicismes, et puisqu'elle fait défiler si minutieusement les expressions jolies et gracieuses que la langue française devait choisir et a choisies pour les mille tâches délicates ou humbles de la femme.

Monsieur J.-C. Chapais, agronome très averti, est beaucoup moins discret. Il avoue franchement que la classe agricole est peu riche en terminologie française et que l'anglicisme foisonne en son langage ; celui-ci, limité aux choses les plus familières, est bigarré de canadianismes et d'acadianismes qui ne sont pas toujours du meilleur aloi. Il conseille, comme le plus excellent moyen d'y obvier, une liste où seraient indiqués, par séries et en opposition dans chaque série, le mot reprochable et le mot irréprochable. Monsieur Chapais ne s'est pas contenté d'inclure, en son étude, un glossaire considérable et précieux, il a présenté à la sous-section un vœu qu'il a paru très bon de rapporter au Congrès:

Chaque fois que, sous les auspices de la Société du Parler Français au Canada, une étude aura été préparée,

relative à la terminologie de l'art agricole, et qu'elle aura été publiée dans le Bulletin de cette société, il en sera fait un tirage multiple, sur de petits feuillets que l'on distribuera gratuitement et à profusion aux secrétaires des cercles agricoles, des sociétés d'agriculture, d'horticulture, d'apiculture, d'industrie laitière, avec prière de les faire circuler parmi les membres de leurs sociétés respectives.

L'insuffisance de mots, toute regrettable qu'elle est, et l'anglicisme, aussi désastreux qu'il puisse être, ne peuvent entraîner des conséquences aussi graves que celles que ne manquerait pas de produire l'emploi exclusif de la langue anglaise dans les services publics, le commerce et l'industrie. La province de Québec est la mieux protégée contre ce danger. N'a-t-elle pas, tout de même, à lutter chaque jour ? N'y a-t-il pas une tendance à placer, en affaires, la langue anglaise sur un piédestal que celle-ci usurpe ? Monsieur Nazaire Levasseur, publiciste, met en garde contre l'appellation anglaise de syndicats d'affaires canadiens-français, contre la comptabilité anglaise, au bureau de certaine compagnies presqu'entièrement françaises, et contre les circulaires et prospectus que ces mêmes compagnies distribuent en langue anglaise à la publicité. Il ajoute avec raison que les Anglais se prévalent de tout cela pour ne pas apprendre le français. Beaucoup plus optimiste, Monsieur Philippe Paradis, homme d'affaires, en un travail intéressant, ne constate que l'absence totale de correspondance entre les fournisseurs de gros américains et nos commerçants français ; il déplore surtout le fourmillement des anglicismes à l'usine, où l'ouvrier désigne tant de rouages et de pièces mécaniques par leurs noms anglais.

D'ailleurs, la constance des nôtres à imposer leur langue, hors de la province de Québec, n'a-t-elle pas été le moyen d'en obtenir la survivance, et la mollesse à ne pas le faire n'a-t-elle pas été celui de la compromettre ? C'est ce qu'affirme un jeune d'Ottawa, Monsieur Waldo Guertin. Il a sous les yeux l'enseignement de ces deux attitudes. Dans le comté d'Essex, il n'y a que les pièces officielles des

conseils municipaux qui soient anglaises, les délibérations se font en langue française. Il y a absence absolue de français dans le service des chemins de fer, de la navigation, du téléphone. Toutefois, le patriotisme ardent réagit, et la résistance ne demande qu'à se propager. Les services publics souffrent du même besoin de langue française, dans les districts de Rainy River, Thunder Bay, Algoma, Nipissing. L'antipathie francophobe y est vive. Les inspecteurs d'écoles, anglais ou irlandais, sont hostiles. Il y a même des groupes isolés où la perte de la langue française devient chaque jour plus irréparable. Il faut aller ailleurs pour trouver une presse française militante, à l'est, à Carleton, à Prescott, etc. Au téléphone, il y a des employés français. Au comptoir des magasins, des commis français répondent aux clients. Il y a même des correspondances françaises entre les marchands anglais et les marchands français. Hélas ! les autres services ne connaissent pas la langue française, plusieurs des nôtres sacrifient leur cause à la convoitise des situations, la désunion accumule trop de ravages. Il n'en est pas moins vrai que nos frères de là-bas se ressaisissent et que par l'expansion de la presse française, par l'organisation de conférences aux Anglais, pour les convertir à la cause de la justice et du droit, et par le combat sans trève, il y a lieu d'espérer des années meilleures, des années tout à fait bonnes.

Monsieur Guertin broie donc un peu de noir. Monsieur Arthur Favreau, de Boston, est plus optimiste, et cela étonne, puisque la langue française, officielle au Canada, ne l'est pas aux États-Unis. Des statistiques motivent cet enthousiasme. Elles lui viennent de personnages bien informés, dignes qu'on s'en tienne à leurs déclarations. Il cite l'opinion de M. Éphrem Barthélemy, rédacteur du *Courrier de Salem*, de Monsieur Henry Vitry, rédacteur à *l'Opinion publique*, de Worcester, de Monsieur Godfroy de Tonnancour, rédacteur de *l'Indépendant*, de Fall-River, de Monsieur Henri Guillet, de Lowell, de Monsieur J.-G. LeBouthillier, rédacteur à *l'Avenir National*, de Manchester,

de Monsieur David Lavigne, ancien rédacteur à *la Tribune*, de Woonsocket. Voici le résumé de leurs assertions. Les marchands anglais ont été forcés de reconnaître la langue française, ils ont des commis français. Plusieurs industriels anglais parlent français. Souvent, ils ont à leur emploi un surintendant français. Ils publient des annonces en français, font circuler de la réclame française. Et ce respect, que témoignent l'industriel et le commerçant anglais, tend à s'élargir. A Manchester, c'est l'égalité absolue du français et de l'anglais, c'est la province de Québec. Il n'y a guère que Worcester et quelques lieux d'importance peu considérable où la vanité de parler anglais menace de déborder.

Monsieur Arthur Favreau a le même optimisme quand il examine le français dans les services publics. Le fait que beaucoup de Franco-Américains atteignent les honneurs politiques et administratifs rend facile, avec le service de l'administration, les relations du peuple, en langue française. L'Union postale universelle, dont la langue officielle est celle de France, fait circuler des mandats de poste rédigés en français. Il y a des interprètes pour recevoir en français la déposition d'un témoin au tribunal. Des avis publics, des avis électoraux sont publiés dans la presse franco-américaine. L'enseignement secondaire surveille la culture du français. Toutes les bibliothèques publiques ont leur collection de livres français. Il y a, nécessairement, fatalement, des assemblées politiques où s'épanche abondamment la langue française. Dans tous les autres services publics, c'est l'anglais seul, néanmoins, qui règne.

Les Franco-Américains ont un sort bien préférable à celui de la malheureuse Acadie. L'honorable docteur Landry, ministre dans le cabinet du Nouveau-Brunswick, le laisse entendre clairement. Aucune des provinces maritimes ne tient compte du français dans les services publics. Il n'y a que les mandats de poste qui soient bilingues. Les candidats acadiens, à l'École Normale, ont le droit de

rédiger certaines copies en français, et leur nombre de points leur est accordé. Il y a des inspecteurs d'écoles français. L'honorable ministre n'a pas dit si leurs services étaient efficaces. Il y a, au Nouveau-Brunswick, un surintendant français de l'industrie laitière : il fait des conférences agricoles dans les principaux centres acadiens. Les Acadiens n'insistent pas suffisamment pour faire admettre leur langue à l'organisation des services publics. Monsieur Henri Leblanc, du Nouveau-Brunswick, regrette également l'absence de rigoureuse initiative dans le commerce et l'industrie. La majorité anglaise n'a aucun souci de la langue française. L'anglais diminue, l'anglicisme envahit le parler acadien. A l'école primaire, chez le fournisseur, l'anglicisme abonde. Les négociants anglais ne livrent à la publicité que des circulaires, annonces et prospectus anglais. Leurs quelques annonces dans les journaux français fourmillent d'anglicismes. Les clients français n'imposent pas assez leur langage. Monsieur Leblanc, dont la sous-section communique le pessimisme en toute sa franchise, entrevoit le salut dans une correspondance constamment française entre marchands français de la province de Québec et marchands anglais des provinces maritimes. Ceux-ci devront apprendre la langue française, et l'Acadien en aura le bénéfice. Il a paru que l'école, l'association, la correspondance commerciale française étaient les moyens les plus effectifs de propager le français dans le commerce et l'industrie.

Nous aimons à croire que les vœux formulés par la sous-section, et dans lesquels elle a résumé ses études, seront ratifiés par le Congrès.

DÉCLARATIONS ET VŒUX

Du Premier Congrès de la Langue française au Canada, formulés par les Sections d'Étude, et adoptés par le Congrès en séance générale, le 28 et le 29 juin 1912

SECTION SCIENTIFIQUE

Sous-section historique

I

Considérant que la langue française en Amérique a une noble et glorieuse histoire, et que la reconnaissance nous fait un devoir d'en perpétuer le souvenir ;

Le Premier Congrès de la Langue française au Canada exprime le vœu que les noms des plus vaillants apôtres et défenseurs de notre idiome en ce pays soient pieusement conservés et souvent rappelés aux enfants du Canada par ceux qui sont chargés de leur enseigner, dans nos écoles et dans nos collèges, les beautés de la langue maternelle.

II

Considérant que les monuments qu'on élève aux grands hommes de la patrie sont des exemples toujours présents de pur et noble patriotisme pour tous les fils d'une nation ;

Le Premier Congrès de la Langue française au Canada émet le vœu que les Canadiens français élèvent à ces apôtres de la langue française, dans les endroits qu'ils ont

illustrés par leurs sacrifices et par leurs travaux, des monuments dignes de leur mémoire et de leurs œuvres. Et le Congrès désire louer tout particulièrement la noble initiative des Canadiens français de l'Ouest, qui ont formé le projet d'immortaliser le nom du grand découvreur La Vérendrye, en lui élevant un monument qui sera comme la consécration de sa gloire.

III

Considérant que la connaissance de notre histoire est singulièrement propre à nous faire aimer davantage notre langue et à nous inspirer un plus vif désir de la cultiver, de la défendre et de la propager ;

Le Premier Congrès de la Langue française au Canada exprime le vœu qu'il soit fondé une section historique de la Société du Parler français au Canada, qui pourrait s'appeler la « Société d'Histoire du Canada », et dont le but principal serait l'utilisation méthodique de nos archives nationales; trésor malheureusement trop inexploré et trop peu connu jusqu'à ce jour. Le Congrès désire ajouter qu'il verrait avec plaisir cette section historique de la Société du Parler français, une fois fondée, travailler efficacement à répandre dans le grand public canadien-français les ouvrages traitant de nos origines ou des périodes les plus importantes de notre histoire, comme, par exemple, les « Voyages » de Jacques Cartier, de Champlain, le « Journal » de Montcalm, etc., en faisant des éditions populaires de ces œuvres.

IV

Considérant qu'il importe que le domaine actuel du français dans l'Ouest canadien, dans l'Ontario et dans les Provinces maritimes, ne cesse de s'étendre ;

Le Premier Congrès de la Langue française au Canada émet le vœu que les Canadiens français de la province de

Québec et des États-Unis qui ont décidé d'aller tenter fortune ailleurs soient particulièrement dirigés vers l'Ouest canadien, l'Ontario et les Provinces maritimes, où ils iront donner l'appui de leur nombre aux groupes français déjà établis dans ces fertiles provinces. Le Congrès désire ajouter que, pour diriger vers les centres catholiques et français de l'Ouest canadien les habitants de langue française de la province de Québec qui ont résolu d'aller tenter fortune ailleurs, il serait nécessaire d'établir un Bureau de colonisation à Québec, et des Bureaux correspondants dans les villes épiscopales de l'Ouest. Le Congrès croit aussi utile de faire observer que nos compatriotes de l'Ouest ont tout particulièrement besoin de médecins, d'instituteurs et d'institutrices religieuses et laïques, et qu'ils sollicitent ardemment le concours précieux d'un plus grand nombre de prêtres de notre langue, dont les paroisses canadiennes-françaises, qui vont se multipliant là-bas, auront un besoin croissant.

SECTION SCIENTIFIQUE

Sous-section juridique

Considérant :

Que le droit individuel garantit à chacun la liberté de choisir sa langue ;

Que la langue d'un peuple est en même temps l'une des plus claires expressions de son caractère et de sa vie, « l'un des éléments les plus essentiels de la nationalité » (Novicow) ;

Que, lors de la cession du pays à l'Angleterre, en 1763, les Canadiens français, issus d'une même race, formaient une nationalité organique distincte, ayant son caractère, ses mœurs, ses traditions, sa religion, ses lois et sa langue

plus que séculaire, et qu'à ce titre cette nationalité était, comme elle l'est encore aujourd'hui, sous la protection du droit international et des traités ;

Qu'en 1867, le droit positif aussi bien que le droit naturel, le droit historique et le droit des gens, avaient conservé le statut juridique de la langue dans toute son intégrité ;

Que le pacte confédératif de 1867 a été basé expressément sur le respect des droits des minorités dans toute les provinces, aussi bien celles qui seraient plus tard formées à même le territoire que celles qui existaient en ce temps-là, et que c'est violer la lettre ou l'esprit de la constitution que d'y porter atteinte ;

Attendu qu'il y a eu violation de ces droits et oubli des promesses et des traités, en certaines provinces ;

Le Premier Congrès de la Langue française au Canada émet le vœu :

Qu'il soit formé un comité spécial d'hommes versés dans les lois, chargé de veiller à la législation touchant les droits de la langue, partout où sont établis des groupes importants de la race, et que tout en respectant les idiomes étrangers, des mesures soient prises pour que le français soit maintenu ou rétabli dans son intégrité, à titre de langue organique de ce pays, au même rang que la langue anglaise ;

Que, cependant, ce comité ne s'en tienne pas à cette surveillance générale, mais qu'entrant dans les détails pratiques, il ait le soin de faire connaître au peuple l'étendue de nos droits ;

Et que des garanties soient exigées de la part des candidats aux élections pour assurer, en Chambre, la pratique, la défense et la revendication légitime de tous les droits du français, la langue devant être regardée comme l'un de ces privilèges et l'une de ces libertés essentielles qui dominent toutes les querelles et tous les intérêts de partis.

SECTION SCIENTIFIQUE

Sous-section philologique

I

Vu que le parler populaire des Français d'Amérique est un parler régional relativement uniforme, que caractérisent des formes dialectales diverses, incorporées au français populaire commun du nord de la France des XVe et XVIe siècles, plus quelques éléments étrangers ;

Vu que l'étude des formes archaïques et dialectales conservées chez nous présente un grand intérêt scientifique ;

Vu qu'à ces formes premières certains éléments ont été ici ajoutés, qui paraissent conformes au génie de la langue, et que leur disparition ferait perdre au parler français d'Amérique une partie de son caractère propre ;

Le Premier Congrès de la Langue française au Canada

1° souhaite que le public s'instruise de mieux en mieux de la différence qui existe entre une langue, un patois et un dialecte, afin de proscrire la distinction absurde que l'on établit entre le *parisian french* et le *canadian french ;*

2° regrette qu'un plus grand nombre de savants ne s'attachent pas à faire le relevé et le départ des formes archaïques, dialectales et locales, qui se rencontrent dans notre parler populaire ;

3° déclare qu'il faut à tout prix encourager le peuple à garder et à employer toutes les expressions qui rappellent les origines de son parler, et répondre aussi, par des démonstrations scientifiques, à ceux qui méprisent le caractère archaïque de la lexicologie, de la phonétique et de la syntaxe du français populaire d'Amérique ;

4° félicite cordialement les groupes français des États-Unis, du Canada, de la Louisiane et de l'Acadie, des efforts

qu'ils ont faits et continuent de faire pour maintenir intact l'héritage reçu des ancêtres et n'accepter de formes nouvelles qu'en proportion de leur conformité avec le génie propre de leur parler régional ;

5° adresse un hommage tout spécial à nos frères de l'Acadie, « peuple de douleur », que ni l'isolement ni la persécution n'ont pu abattre, et qui gardent, dans le malheur, leur foi et leur langue.

II

Considérant qu'aucune classe n'exerce sur la langue une influence plus désastreuse que celle des gens instruits, quand ils ne surveillent pas leur parler ;

Considérant que l'un des périls du parler national est l'intrusion des mots anglais avant qu'ils aient été francisés ;

Considérant que « la syntaxe est l'élément constitutif d'une langue » et que « les fautes de syntaxe compromettent la nôtre plus gravement encore que ne le font les néologismes et les anglicismes » ;

Considérant enfin qu'il est difficile, en fait d'orthographe, de réformer sans se laisser entraîner jusqu'à l'excès ;

Le Premier Congrès de la Langue française au Canada

1° invite les journalistes à signaler constamment aux professionnels leurs erreurs de langage, ainsi qu'à les éviter eux-mêmes, invite les gens instruits à parler dans leurs conversations la langue qu'ils écrivent, invite les professeurs à perfectionner, par des études de texte, le langage de leurs élèves, invite ces derniers à conserver, dans leurs entretiens, dans leurs amusements, au foyer comme au collège, la langue qu'il apprennent dans leurs classes ;

2° proteste contre les journaux qui propagent l'incorrection, la vulgarité, la mosaïque linguistique, le culte de l'anglicisme ;

3° souhaite que les maîtres d'écoles procurent aux élèves et leur fassent apprendre un « Catéchisme du Parler français » contenant, avec une table de nos principales

fautes de phonétique et de syntaxe, ainsi que de leurs correctifs, la liste de nos anglicismes et de leurs équivalents français, le catalogue des expressions propres à chacun des arts et métiers, le tableau des termes étrangers légitimement francisés ;

4° déclare qu'il faut s'en tenir jusqu'à nouvel ordre, en fait d'orthographe, aux changements adoptés par l'Académie dans son rapport du 9 mars 1905.

III

Considérant que les noms français distribués sur la surface du pays ont une valeur, à la fois ou alternativement, descriptive, commémorative et évocatrice ;

Considérant que quatre dangers principaux menacent les noms de lieux dans notre pays : la multiplication des désignations indigènes ou grotesques, la substitution aux noms français de noms anglais ou étrangers, la traduction des noms français en noms anglais, et enfin la double nomenclature ;

Le Premier Congrès de la Langue française au Canada

1° regrette que l'on abandonne à l'arbitraire ou à l'insouciance d'explorateurs trop souvent incompétents la désignation des endroits nouvellement ouverts à la colonisation, et que l'on répète un peu partout les mêmes noms, surtout dans Québec ;

2° condamne, au nom de l'histoire, la pratique de remplacer par des noms étrangers les noms originairement tirés du français, la pratique de traduire en français les noms anglais et en anglais les noms français, la pratique d'employer encore sans discernement les dénominations empruntées aux langues indigènes ;

3° exprime le vœu que les commissions chargées de désigner les lieux géographiques tiennent compte de ces observations et qu'une Commission permanente soit nommée pour la désignation des endroits nouvellement explorés dans la province de Québec ;

4° souhaite enfin que la Commission de Géographie ou la section historique de la Société du Parler français se charge de faire rédiger, pour les maisons d'enseignement, une série de cartes murales, analogues à celles de nos voisins, pour l'intelligence de l'histoire et de la géographie canadiennes.

SECTION PÉDAGOGIQUE

Enseignement primaire

I

Attendu qu'un grand nombre d'élèves cessent de fréquenter l'école après la quatrième année ;

Attendu que cette scolarité écourtée nuit au progrès de l'enseignement de la langue française ;

Ce Congrès désire que le vœu suivant, adopté lors d'un récent congrès des inspecteurs primaires d'écoles catholiques de la province de Québec, soit considéré favorablement par le Comité catholique du Conseil de l'Instruction publique :

« Qu'un certificat d'études puisse être accordé, après examen spécial, 1° aux élèves qui ont suivi avec succès les deux années ou les quatre années du cours élémentaire du programme du Comité catholique du Conseil de l'Instruction publique ;

2° « Aux élèves qui ont suivi avec succès les deux années du cours intermédiaire ;

3° « Aux élèves qui ont suivi avec succès les deux années du cours supérieur. »

II

(A). — Attendu que les municipalités scolaires ne rémunèrent pas suffisamment les services de nos instituteurs et de nos institutrices primaires ;

Le Premier Congrès de la Langue française au Canada émet le vœu :

Qu'une campagne soit organisée par toute la province de Québec, avec le concours du curé de chaque paroisse et du maire de la municipalité, pour le relèvement des salaires accordés aux instituteurs et aux institutrices de nos écoles.

(B). — Attendu que, dans l'Ile-du-Prince-Édouard, les instituteurs n'ont pas tous les moyens requis pour bien apprendre le français ;

Le Premier Congrès de la Langue française au Canada émet les vœux suivants :

1° Que les congrès pédagogiques de langue française des instituteurs acadiens reçoivent de leurs gouvernements respectifs et de la population en général tout l'encouragement qu'ils méritent, afin de développer la culture professionnelle des instituteurs bilingues ;

2° Que l'on travaille à la création d'une école normale bilingue catholique, dans chaque province si possible, ou au moins à la création d'une section pédagogique bilingue, qui puisse fournir des maîtres compétents pour l'enseignement du français.

III

Attendu que, dans l'Alberta et la Saskatchewan, l'on ne donne pas à la langue française la place à laquelle elle a droit ;

Le Premier Congrès de la Langue française émet le vœu :

1° Que les Canadiens de langue française de l'Alberta et de la Saskatchewan, s'appuyant sur la loi, ne se contentent pas d'une demi-heure de français dans les écoles, mais qu'ils voient à ce qu'un cours primaire en français soit donné partout où la chose est possible ;

2° Que l'on demande la création d'écoles normales bilingues catholiques et la nomination d'inspecteurs bilingues catholiques ;

3° Que l'on pousse la jeunesse étudiante de Québec vers la carrière pleine d'avenir de l'enseignement dans l'Ouest, que l'on fasse également des efforts pour envoyer des jeunes de l'Ouest se préparer dans Québec pour devenir là-bas des instituteurs bilingues.

IV

Attendu que l'enseignement bilingue rencontre, dans l'Ontario, des obstacles singuliers ;

Le Premier Congrès de la Langue française au Canada émet le vœu :

1° Que la presse française de l'Amérique proteste contre la réduction du français dans les écoles primaires de l'Ontario, et contre la double inspection des inspecteurs anglais et canadiens-français ;

2° Qu'une faculté pédagogique soit fondée à l'Université d'Ottawa, et qu'on y dirige les jeunes qui paraîtront dûment qualifiés au double point de vue intellectuel et moral.

V

Attendu qu'un très grand nombre de nos compatriotes sont aujourd'hui fixés aux États-Unis et qu'ils y forment, surtout dans la Nouvelle-Angleterre, des groupes considérables ;

Attendu que pour ces Franco-Américains la conservation de leur langue maternelle est la meilleure garantie de leur survivance et la meilleure sauvegarde de leurs traditions nationales et religieuses ;

Le Premier Congrès de la Langue française au Canada

1° félicite les Franco-Américains d'avoir, au prix des plus généreux sacrifices, établi des écoles paroissiales qui leur font honneur, et souhaite que toujours, dans ces écoles, on donne aux enfants la culture française qui leur est indispensable ;

2° reconnaît qu'il ne faut négliger aucun moyen de

donner aux élèves de ces écoles la connaissance de l'anglais, qui leur est nécessaire dans les milieux où ils vivent ;

3° et il émet le vœu que, partout où ces écoles n'existent pas encore, on fasse tous les efforts pour les établir.

VI

Attendu que le Canada est une confédération anglo-française, dans laquelle deux langues, la langue française et la langue anglaise, ont des droits égaux devant la constitution fédérale ;

Attendu que de nombreux avantages résultent de la culture des deux langues officielles du pays ;

Attendu qu'il est même nécessaire qu'au moins l'une des deux races apprenne la langue de l'autre, pour faciliter les relations entre compatriotes de nationalités différentes ;

Le Premier Congrès de la Langue française au Canada émet le vœu :

1° Que partout où il se trouve des groupes importants de Canadiens français ou d'Acadiens, on les autorise à organiser des écoles bilingues sur un plan rationnel, admis par les pédagogues les plus renommés ;

2° Que dans ce système on mette à la base la connaissance de la langue maternelle, qui est reconnue comme le moyen indispensable d'apprendre ensuite la langue seconde ;

3° Que la langue maternelle reste la langue véhiculaire des diverses matières du programme ;

4° Que l'on tienne compte de la langue française dans tous les examens officiels, et qu'il soit loisible au candidat d'écrire les différentes compositions dans sa langue maternelle.

Et le Congrès, convaincu que, pour résoudre de si graves problèmes, il faut avant tout compter sur le secours de Dieu, exprime le désir que, dans toutes les écoles françaises du pays, les enfants récitent chaque jour un « Ave Maria » et une invocation au Sacré-Cœur de Jésus pour la sauvegarde des écoles bilingues d'Amérique, et que, à cette

même intention, on mette à une place d'honneur, dans ces écoles, une image ou une statue du Sacré-Cœur.

VII

Attendu que toute réforme du parler populaire, pour être efficace, doit commencer à l'école primaire ;

Le Premier Congrès de la Langue française au Canada émet le vœu :

1° Que la Société du Parler français au Canada réunisse en fascicules les pages d'anglicismes déjà publiées, pour les distribuer aux enfants des écoles ;

2° Que le *Bulletin du Parler français au Canada* soit adressé à toutes les écoles de la province de Québec, au même titre et aux mêmes conditions que *l'Enseignement Primaire*, de telle sorte que les instituteurs et les institutrices soient tous mis en demeure d'étudier les pages d'anglicismes et les listes lexicologiques qui seront publiées à l'avenir.

VIII

Attendu que la correction du parler de la conversation à l'école primaire laisse à désirer ;

Le Premier Congrès de la Langue française au Canada émet le vœu :

1° Que nos grammaires deviennent de plus en plus de véritables cours de langue française, qu'elles contiennent plus de gravures, plus d'exercices de langage, plus de groupements de mots autour d'une même idée et plus d'exercices de composition ;

2° Que les professeurs surveillent constamment leur propre langage et celui de leurs élèves toutes les fois qu'ils sont en contact avec eux ;

3° Que l'on favorise, dans toute les écoles élémentaires où la chose est possible, la création de cercles du « bon parler » ;

4° Que l'on encourage, par de bons points et par d'autres récompenses, les élèves qui font des efforts pour parler correctement.

IX

1° Attendu que l'enseignement primaire doit avoir pour but d'enseigner d'abord la langue française vivante, plutôt que la langue livresque et étroitement académique ;

2° Attendu que l'école doit faire de notre parler un langage qui réponde à la fois aux enseignements de la tradition et à l'évolution naturelle de l'idiome, aux exigences des conditions sociales nouvelles et au génie de la langue ;

3° Attendu que les parlers populaires sont, d'ailleurs, les sources vives où les langues classiques doivent puiser pour vivre et pour s'enrichir ;

Le Premier Congrès de la Langue française au Canada émet le vœu :

Que les instituteurs soient attentifs à l'avantage pédagogique et pratique d'observer et d'utiliser tout ce qui, dans le parler populaire franco-canadien, peut venir en aide à l'enseignement et à l'enrichissement de la langue usuelle.

X

Attendu que la création de bibliothèques dans toutes nos écoles primaires propagerait le goût de la lecture française ;

Le Premier Congrès de la Langue française au Canada

1° Prie le gouvernement de la province de Québec de se rendre à la demande du Comité Catholique du Conseil de l'Instruction publique, qui sollicite avec instance la création de bibliothèques scolaires dans les écoles primaires ;

2° Et demande respectueusement aux autorités religieuses diocésaines et paroissiales de vouloir bien s'intéresser au succès de cette œuvre.

SECTION PÉDAGOGIQUE

Enseignement secondaire

I

A. — Considérant en général

1° Que le français, sorti du latin populaire, n'a pas cessé de recevoir, du XVIIIe siècle jusqu'à nos jours, des apports considérables de latinismes d'origine savante ;

2° Que les plus magnifiques représentants des lettres françaises ne peuvent être étudiés et compris qu'à la lumière du latin ;

3° Qu'au Canada surtout, le latin, constamment enseigné dans les collèges, est resté le principal instrument de défense et de conservation du français contre le péril de l'anglicisme ;

B. — Considérant en particulier

1° Que la connaissance du latin est indispensable pour la complète intelligence de la plus grande partie de notre *vocabulaire* ; qu'elle nous habitue à parler et à écrire consciemment, avec justesse, propriété et précision dans les termes ; que, par le retour à l'acception étymologique et concrète, elle nous prémunit contre l'abus de l'abstraction vague et incolore ;

2° Que notre *syntaxe*, autrement dit notre façon de penser elle-même, ne se peut bien expliquer que par une comparaison suivie avec le latin, dans les ressemblances comme dans les différences des deux langues ; que la lecture raisonnée de la période, nous apprenant à classer et à enchaîner nos idées, sert à combattre notre tendance actuelle au discours coupé et incohérent ;

3° Que le *thème* semble l'exercice le plus complet d'explication française, parce qu'il nous force, sous les mots, à ne rechercher que la pensée elle-même à traduire ;

4° Qu'enfin la version demeurera toujours une école incomparable de logique non moins que de l'art du style et de la phrase littéraire ;

Le Congrès tient à affirmer :

Que tous les collèges français d'Amérique doivent maintenir et au besoin renforcer les études latines, sans perdre de vue que ces études, par une confrontation continuelle des deux langues, doivent aider à la défense et à la parfaite possession du français.

II

Attendu

1° Que le grec n'est pas moins utile que le latin pour la formation intellectuelle et classique ;

2° Que beaucoup de mots français sont dérivés du grec;

3° Que le français n'est lui-même langue éducatrice qu'en autant qu'il est l'héritier du grec et du latin ;

Le Congrès émet le vœu :

Que l'on continue, dans les collèges, d'associer étroitement le grec et le latin, afin d'assurer une bonne culture intellectuelle et une connaissance plus parfaite et plus littéraire du français.

III

Attendu

1° Que rien n'est plus propre à assurer la pureté et l'intégrité de la langue française que d'en étudier l'évolution à travers les âges ;

2° Que l'histoire de la littérature française ne se peut bien comprendre que si l'on suit les progrès et les transformations de la langue ;

Le Premier Congrès de la Langue française au Canada émet le vœu :

1° Que, dans toutes les maisons françaises d'enseignement secondaire du Canada et des États-Unis, on

maintienne au programme, en les fortifiant au besoin, ou l'on y insère les études de grammaire historique ;

2° Que les professeurs d'histoire littéraire s'efforcent de vivifier et de féconder leur enseignement en attirant l'attention de leurs élèves sur les transformations de la langue.

IV

Attendu

1° Que l'enseignement bilingue, quand il est sagement organisé et distribué avec dévouement, produit les plus heureux résultats ;

2° Que le français et l'anglais sont les deux langues officielles de notre pays ;

3° Que la connaissance de ces deux langues constitue une réelle supériorité et deviendra de plus en plus utile et nécessaire dans notre patrie ;

Le Premier Congrès de la Langue française au Canada émet le vœu :

1° Que l'enseignement bilingue soit partout considéré comme un élément de supériorité dans notre système d'instruction ; que, dans tous les endroits où il y aura lieu, on s'applique à l'étendre et à le faire progresser ;

2° Que dans notre étude de l'anglais nous nous efforcions d'acquérir généralement une plus parfaite prononciation ;

3° Que la langue française devienne en honneur dans tout le Dominion, comme l'est déjà l'anglais dans la province de Québec ;

4° Que, tout en cultivant la langue qui lui est étrangère, chacun fasse une étude plus approfondie et garde toujours l'amour et le culte privilégiés de sa langue maternelle.

V

Attendu que l'Université d'Ottawa est une institution éminemment utile à la conservation de la langue française ;

Le Premier Congrès de la Langue française au Canada émet le vœu :

Que, suivant son espoir, l'Université d'Ottawa puisse compter sur des secours et des encouragements précieux dans la poursuite de son œuvre importante.

VI

Attendu que le collège de Saint-Boniface est le seul établissement d'enseignement secondaire catholique et français dans l'Ouest canadien ;

Le Premier Congrès de la Langue française au Canada émet le vœu :

1° Que le collège de Saint-Boniface maintienne fortes et vivaces les traditions de l'enseignement secondaire français, tout en s'adaptant, pour l'enseignement bilingue, aux conditions du milieu ;

2° Qu'il s'oppose de toutes ses forces à l'établissement du monopole de l'enseignement secondaire ;

3° Qu'il jouisse de la plus large liberté possible dans l'organisation et la direction de son enseignement ;

4° Qu'il favorise l'enseignement de l'histoire de la langue française.

VII

Attendu que les Cercles du Parler français, dans les établissements d'enseignement secondaire, contribuent grandement à corriger et à améliorer le langage des jeunes ;

Le Premier Congrès de la Langue française au Canada émet le vœu :

1° Que dans les collèges et les couvents, on établisse ou l'on maintienne des Cercles du Parler français ;

2° Qu'il soit publié, de temps en temps, dans le *Bulletin du Parler français*, des comptes rendus des travaux de ces Cercles.

VIII

Attendu que la lecture est un des meilleurs moyens de compléter l'éducation ;

Le Premier Congrès de la Langue française au Canada émet le vœu :

1° Que l'on ne mette dans les bibliothèques de nos collèges que des ouvrages propres à former l'esprit, à élever l'âme, et « écrits de main d'ouvrier » ;

2° Que l'on donne la plus grande attention au choix de ces livres, que l'on fasse appel pour cela à toutes les compétences ;

3° Que l'on ait, dans ce choix, grand souci du style et de la langue ;

4° Que l'on fasse une bonne place, dans les bibliothèques, aux ouvrages canadiens, notamment à ceux d'histoire ;

5° Que le revenu de l'abonnement soit exclusivement consacré au renouvellement de la bibliothèque ;

6° Que l'on place à la tête des bibliothèques les personnes les plus compétentes et les plus zélées, et que celles-ci puissent largement se consacrer à leur œuvre, et distribuer les lectures suivant les besoins de chaque classe et de chaque élève.

IX

Attendu

1° Que la fondation d'un prix du Parler français serait de nature à attirer l'attention des élèves et des maîtres, ainsi que des parents, sur le soin qu'il convient d'apporter à la correction de notre langage ;

2° Que ce prix du Parler français serait un puissant moyen de contribuer à l'épuration et au perfectionnement de notre parler ;

Le Congrès émet le vœu que, dans toutes les classes de nos écoles primaires et de nos maisons d'enseignement

secondaire, les municipalités scolaires, ou les autorités des collèges et des couvents, suivant le cas, veuillent bien fonder, si elles ne l'ont déjà fait, un prix du Parler français, pour récompenser les élèves qui, habituellement et durant tout le cours de l'année scolaire, se distingueront le plus par un parler correct, purgé de tout anglicisme, nettement articulé et libre de tout accent.

SECTION LITTÉRAIRE

I

1° Considérant que la littérature canadienne-française trouvera son originalité dans les sujets que lui proposent la nature du Canada, son histoire, ses mœurs, ses traditions ;

2° Considérant qu'elle doit aussi se renouveler dans l'étude des meilleurs ouvrages classiques de langue française;

Le Premier Congrès de la Langue française au Canada émet le vœu :

1° Que la diffusion de la culture française classique et la connaissance du mouvement littéraire moderne soient assurées par tous les moyens efficaces (amélioration de l'enseignement secondaire, chaires d'enseignement supérieur, conférences, bourses de voyage et d'étude, etc.) ;

2° Que la plus grande publicité soit donnée aux ouvrages sur la langue, les traditions et l'histoire du Canada ;

3° Que des récompenses officielles, pécuniaires et honorifiques, soient accordées aux œuvres canadiennes-françaises de caractère vraiment national.

II

1° Considérant que notre langue française au Canada s'est enrichie de nombreux emprunts faits aux dialectes ;

2° Considérant que notre langue française a créé des mots nouveaux, qui signifient le mieux les choses de chez nous ;

3° Considérant qu'il serait désirable, commode, nécessaire de posséder un lexique, un dictionnaire franco-canadien où seraient inscrits tous ces mots particuliers à la langue française au Canada ;

Le Premier Congrès de la Langue française au Canada émet le vœu :

Que le dictionnaire projeté par la Société du Parler français au Canada soit publié le plus tôt possible.

III

1° Considérant que l'on ne peut bien connaître l'histoire du peuple canadien-français, si l'on ignore les manifestations principales de sa vie littéraire ;

2° Considérant qu'il y a dans nos ouvrages canadiens-français des pages qui sont propres à former le goût littéraire des élèves de nos maisons d'enseignement ;

3° Considérant que l'étude de l'histoire de la littérature canadienne est un excellent moyen de faire mieux apprécier qu'on ne le fait d'ordinaire le livre de chez nous ;

Le Premier Congrès de la Langue française au Canada émet le vœu :

1° Que cette étude de l'histoire de la littérature canadienne soit progressivement introduite dans l'enseignement primaire supérieur et dans l'enseignement secondaire ;

2° Que, pour le moment, des « Pages choisies » de nos auteurs soient le plus tôt possible publiées, afin que les maîtres et les élèves puissent concentrer leur attention sur des œuvres qui sont capables de former l'esprit et le bon goût.

IV

1° Considérant que les collèges ont contribué dans la plus grande mesure à la conservation et à l'illustration de la langue française au Canada ;

2° Considérant qu'il importe que leur œuvre soit continuée, et devienne de plus en plus efficace ;

Le Premier Congrès de la Langue française au Canada émet le vœu :

1° Qu'une École Normale Supérieure soit le plus tôt possible établie pour assurer une formation plus rapide, plus complète des professeurs de l'enseignement secondaire ;

2° Qu'un bulletin intercollégial soit fondé, où seront exposés et discutés les questions pédagogiques et les graves intérêts qui concernent les progrès de nos études classiques.

V

1° Considérant que l'éducation littéraire du peuple est possible, dans quelque mesure du moins, à l'école primaire;

2° Considérant que cette éducation procure au peuple d'utiles et saines distractions, et lui fait aimer les bonnes lectures ;

Le Premier Congrès de la Langue française au Canada émet le vœu :

1° Que l'on se préoccupe, à l'école primaire, dans la mesure possible, de cette éducation littéraire de l'enfant du peuple ;

2° Que les journaux contribuent à cette éducation par une rédaction soignée, lors même qu'il ne s'agit que de raconter les nouvelles du jour ;

3° Que des bibliothèques, des cercles de jeunes gens, des conférences soient organisés dans les centres paroissiaux pour assurer le développement de cette culture ;

4° Que l'on mette à l'étude le système des bibliothèques circulantes, qu'on le fasse connaître, et qu'on l'établisse dans nos paroisses canadiennes-françaises.

VI

1° Considérant que le journal franco-américain peut contribuer, et a contribué, dans une grande mesure, à la

conservation, au développement de l'esprit français aux États-Unis ;

2° Considérant qu'il peut, dans une même mesure, assurer le maintien de la langue, et l'enrichissement de la littérature franco-américaine ;

Le Premier Congrès de la Langue française au Canada émet le vœu :

1° Que les journalistes franco-américains soient soucieux d'écrire leur langue correctement, et se gardent surtout de l'anglicisme ;

2° Que les journaux franco-américains donnent une plus grande attention au mouvement littéraire, plus d'encouragement à nos écrivains, et fassent une part plus large à la critique littéraire.

VII

1° Considérant que beaucoup de livres impies, immoraux, sont activement propagés parmi nos populations, surtout dans les grandes villes ;

2° Considérant qu'il est difficile aux particuliers de reconnaître, de dénoncer et de combattre tous ces livres si funestes à la foi et aux mœurs ;

3° Considérant qu'une association serait plus en état d'avertir et d'éclairer les honnêtes gens sur ces malfaiteurs littéraires, de former une saine opinion publique, de préserver la jeunesse et de réprimer l'audace des mauvais libraires;

Le Premier Congrès de la Langue française au Canada émet le vœu :

1° Que l'on organise de façon pratique et efficace la lutte contre la littérature pornographique, et qu'on en confie le soin, s'il est possible, à une association ;

2° Que l'on veille à ce que la loi canadienne soit en cette matière rigoureusement appliquée ;

3° Que pour combattre le mauvais livre on cherche à lui substituer le bon livre, en organisant la propagande des saines publications à bon marché.

SECTION DE LA PROPAGANDE

Sous-Section A

I

Considérant tout le bien que les associations nationales et autres ont fait dans le passé au parler français, notamment : les Associations et Sociétés Saint-Jean-Baptiste, la Fédération Nationale des Femmes canadiennes-françaises, l'Union Saint-Joseph du Canada, les diverses sociétés manitobaines, l'Assomption, la société mutuelle l'Assomption, les diverses associations franco-américaines des États-Unis, l'Union Saint-Jean-Baptiste d'Amérique, les Forestiers Franco-Américains, l'Association Canado-Américaine, l'Association si jeune mais si vivante de la Jeunesse Catholique canadienne-française, les Artisans canadiens-français, l'Alliance Nationale, l'Union Saint-Pierre de Montréal ;

Le Premier Congrès de la Langue française au Canada

Adresse à toutes ces sociétés et à toutes leurs sœurs canadiennes-françaises, franco-américaines et acadiennes, où qu'elles soient, le témoignage de la gratitude nationale et leur demande de continuer et de perfectionner l'œuvre chère à tous ;

Et considérant la sympathie qu'elle nous porte, il envoie à *la Canadienne*, de Paris, son salut fraternel et l'assurance de sa vive reconnaissance, et prie les Canadiens français, les Franco-Américains et les Acadiens de donner un chaleureux appui à cette association.

II

Et le Premier Congrès de la Langue française au Canada émet le vœu :

1° Que les Associations nationales soient partout encouragées de préférence aux autres ;

2° Que, tout en fortifiant leur autonomie locale, puis régionale, et sans fusion, les associations canadiennes-françaises ou acadiennes du Canada et des États-Unis s'unissent de mieux en mieux, en maintenant entre elles, par un Comité permanent du Congrès de la langue française et par un Secrétariat général du Parler français, l'union demandée par presque tous les rapporteurs des travaux présentés au Congrès ;

3° Qu'à l'exemple de la société de secours mutuel l'Assomption, aussi bien que de l'Union Saint-Joseph du Canada, et de quelques autres, nos sociétés nationales s'efforcent de faire, par souscriptions spéciales, des œuvres pratiques ;

4° Que des sections de l'association Saint-Jean-Baptiste et de l'A. C. J. C. soient créées dans tous les centres canadiens-français, qu'on y encourage l'usage et la culture du « parler français », par des soirées littéraires, ou par des soirées de lecture, et, enfin, que la Saint-Jean-Baptiste soit célébrée partout le 24 juin ;

5° Qu'en Acadie on fasse pour les sociétés nationales acadiennes ce que l'on propose pour nos associations Saint-Jean-Baptiste du Canada ;

6° Que les femmes s'organisent partout, dans tous les centres canadiens-français et acadiens, en associations affiliées aux Saint-Jean-Baptiste et autres sociétés nationales.

III

Et, considérant que pour rendre efficace et féconde l'union des différents groupes de langue française dans l'Amérique du Nord, il importe de fournir au Comité Permanent les moyens nécessaires à la réalisation des vœux du Congrès ;

Le Premier Congrès de la Langue française au Canada

Autorise le Comité Permanent à prélever les fonds nécessaires, à se créer des sources de revenus stables, soit

par la formation d'une société accessible au pauvre comme au riche, soit par des contributions paroissiales ou individuelles, soit par d'autres moyens au choix du Comité, afin que celui-ci puisse mieux s'employer à la fondation, à la défense, à la conservation, au développement de nos œuvres, et à la protection de nos droits.

Sous-Section B

I

Considérant que le lien qui existe chez nous, depuis l'origine de la colonie, entre la langue française et la foi catholique doit être maintenu dans toute sa force pour l'avantage de ces deux grandes causes ;

Le Premier Congrès de la Langue française au Canada exprime le vœu :

Que dans les paroisses de majorité française, et dans celles où l'élément canadien-français est en nombre suffisant, la prédication et le catéchisme soient faits en langue française.

II

Considérant la générosité des sacrifices qu'ont faits tous les adhérents à ce Congrès, la haute portée instructive des délibérations des diverses sections d'étude, l'influence bienfaisante que ce grand ralliement national était de nature à exercer sur l'esprit de tous nos compatriotes ;

Le Premier Congrès de la Langue française au Canada

Envoie à tous les membres adhérents, titulaires, donateurs, bienfaiteurs et délégués, que les circonstances ont empêchés d'assister au Congrès, l'expression de ses plus vives sympathies.

III

Considérant que l'influence de la femme, pour le maintien et la propagation de la langue maternelle, au foyer et dans la société, est décisive ;

Le Premier Congrès de la Langue française au Canada émet le vœu :

1° Que la mère de famille veille au langage de l'enfant dès son bas âge, qu'elle contraigne l'enfant à parler toujours correctement, sans permettre jamais aucune négligence — cette vigilance ayant d'ailleurs l'avantage de développer chez l'enfant le sentiment de la dignité personnelle — et qu'elle enrichisse le cœur et l'intelligence de l'enfant par des chants et des récits religieux et nationaux à la portée de son âge ;

2° Que, dans les provinces anglaises, surtout dans les milieux où l'ignorance et les préjugés poussent un certain nombre à mépriser le français, la mère s'efforce de réagir énergiquement pour que l'enfant, convaincu de la beauté supérieure de la langue française, soit toujours fier de la parler ;

3° Que la mère de famille, en vue d'élever le niveau de l'éducation et de donner à celle-ci un cachet de distinction, persuade au père de donner l'exemple du bon langage, de bannir les expressions vulgaires, trop souvent la monnaie courante de la conversation ;

4° Qu'elle veille à faire instruire ses enfants dans la langue française, afin que ceux-ci conservent une mentalité française ;

5° Qu'elle veille au choix des compagnons et des compagnes de ses enfants, de même qu'à celui des servantes, afin qu'elle ne voie pas détruire l'œuvre à laquelle elle travaille avec tant de sollicitude ;

6° Que la mère canadienne-française n'oublie jamais que les fils qu'elle donne à la patrie font sa gloire, et qu'elle ait toujours l'ambition de réaliser cet idéal de la famille

nombreuse, unie par la communauté de la foi, du langage et des mœurs ;

7° Que la jeune fille prenne un soin particulier de parler correctement, et que, pour affermir chez elle l'amour de l'idiome maternel et le dessein de le conserver toujours, elle donne une attention spéciale à l'étude de la langue et de la littérature françaises ;

8° Que la sœur s'applique à donner l'exemple de la correction du langage à ses frères, qu'elle cherche à amener ceux-ci à se dépouiller de cette rudesse native dont trop souvent ils s'enorgueillissent ;

9° Que les Supérieures de couvents et les directrices d'Écoles normales de filles s'efforcent de bien faire comprendre à leurs élèves le devoir qu'elles ont de relever le niveau du parler français dans leurs familles, et que, pour aider l'œuvre de réformation, on répande dans les écoles la liste des fautes signalées par le *Bulletin du Parler français* ;

10° Que ces mêmes personnes, ainsi que toutes les institutrices, se gardent d'un engouement dangereux pour la langue anglaise, prennent garde de substituer l'anglais au français ou de n'enseigner le français que d'une façon superficielle et d'effacer ainsi, chez leurs élèves, les caractéristiques de la mentalité française — la culture de l'anglais au détriment du français étant d'autant plus impardonnable que la langue française est la langue de la beauté, de la distinction, de la culture supérieure ;

11° Que, dans les relations mondaines, la femme s'applique à faire connaître, aimer et respecter la langue française, et qu'elle évite la ridicule habitude de parler anglais avec des personnes de langue française — ce travers dénotant un défaut de fierté, un manque de cœur et de patriotisme d'autant plus inexcusable qu'il n'est pas d'Anglais un peu instruit qui ne se pique de savoir le français ou qui ne regrette de ne pas le savoir ;

12° Que, dans les relations d'affaires, la femme impose l'usage de sa langue — sa force sur ce terrain est d'autant plus grande que les patrons et les marchands sont plus

désireux de recevoir son argent ; et que, dans les moindres occasions, ne fût-ce que pour demander un renseignement, elle parle d'abord français — la dignité, la distinction, la fermeté d'une femme en imposent aux natures les plus frustes;

13° Qu'il se forme des associations de jeunes filles de langue française, correspondant à l'Association Catholique de la jeunesse canadienne-française, et que l'on ne fréquente pas imprudemment les associations de langue anglaise, dont l'idéal n'est pas le nôtre.

IV

Attendu que, par suite de mariages mixtes, si la femme n'est pas canadienne-française, la langue française pourrait être totalement ignorée des enfants, et que si le père n'est pas canadien-français, il pourra arriver que la langue française ne résonne jamais plus au foyer ;

Le Premier Congrès de la Langue française au Canada émet le vœu :

1° Que le père canadien-français déploie l'énergie nécessaire pour que l'on ne voie pas ses fils et ses filles contraints d'avouer que, porteurs d'un nom français, ils ignorent la langue française ;

2° Que la mère canadienne-française ait le courage de faire respecter la langue française dans sa propre maison ; qu'elle suive en cela l'exemple de tant de mères appartenant à d'autres nationalités et qui n'acceptent pas de sacrifier la langue de leurs ancêtres ;

3° Que l'on favorise la rencontre des jeunes gens et des jeunes filles de race française, afin que, se mariant ensemble, ils conservent la communauté de sentiments, le grand élément de bonheur et de paix au foyer conjugal ;

4° Que l'on fasse lire les ouvrages où la question des mariages mixtes, entre personnes de races différentes, est posée et traitée avec un sentiment de justice et d'équité, comme, par exemple, *Colette Baudoche*, de Barrès, *les Oberlé*, de Bazin, etc.

V

Considérant l'importance du rôle éducateur de la presse, et, d'autre part, l'influence néfaste qu'elle peut exercer sur le peuple, si elle ne se montre pas toujours soucieuse de sa noble mission ;

Considérant en outre que la presse peut être l'un des agents les plus puissants du perfectionnement de la langue ;

Le Premier Congrès de la Langue française au Canada

Est heureux de féliciter les journaux qui marquent le respect qu'ils ont d'eux-mêmes et de leurs lecteurs par la bonne tenue littéraire et morale qu'ils savent toujours garder ; mais il déplore l'œuvre de certaines feuilles qui travaillent plutôt à corrompre le langage populaire, en vulgarisant l'emploi de locutions triviales et grotesques, et il regrette aussi la trop grande facilité avec laquelle beaucoup de lecteurs acceptent sans protester, et encouragent de leur patronage des bouffonneries et des farces grossières.

Et le Congrès émet le vœu :

1° Que les Canadiens français et les Acadiens, conscients de l'importance de la presse au point de vue national, réservent davantage leur patronage et leurs encouragements aux journaux qui sont particulièrement dévoués à la défense de leurs intérêts ; que, dans les milieux anglais, la presse fondée spécialement pour la défense des véritables intérêts français soit activement encouragée, propagée, soutenue, subventionnée avec générosité par tous ceux qui ont à cœur le développement de l'influence française ;

2° Que la Société du Parler français établisse un comité local dans chacun des centres où se publient des journaux français, et que les officiers de ce comité entretiennent des relations étroites avec les directeurs et les rédacteurs de chacun de ces journaux, à leur avantage mutuel ;

3° Que la Société du Parler français au Canada publie une édition populaire de son *Bulletin*, à l'usage des enfants des écoles primaires.

Sous-Section C

I

Considérant que, pour le maintien de la langue française au Canada, il serait avantageux que la classe agricole de notre pays connût les termes français qui se rapportent plus spécialement aux travaux des champs et aux produits du sol, et qui trop souvent manquent au vocabulaire de nos paysans ;

Le Premier Congrès de la Langue française au Canada émet le vœu :

1° Qu'il soit préparé, quand il sera possible, des études de terminologie de l'art agricole ; que ces études soient publiées dans le *Bulletin du Parler français au Canada ;* qu'il en soit fait des tirages à part, et que ces feuilles puissent être distribuées dans nos campagnes, par l'entremise des secrétaires des cercles agricoles, des sociétés d'agriculture, d'horticulture, d'apiculture, d'industrie laitière ;

2° Qu'il soit fait, de ces études, des tableaux muraux, destinés à être exposés dans les écoles et expliqués aux élèves.

II

Considérant que, dans le domaine des sciences naturelles, le vocabulaire tant des classes instruites que des classes populaires, chez nous, accuse une insuffisance regrettable ;

Considérant que, pour introduire dans la langue usuelle les termes qui doivent, en français correct, désigner les objets de la nature, il faut compter surtout sur l'école à tous ses degrés, et, par conséquent, sur le professeur, l'instituteur et l'institutrice ;

Le Premier Congrès de la Langue française au Canada émet le vœu :

1° Que, dans les écoles de préparation à l'enseignement, les futurs professeurs, instituteurs et institutrices

puissent acquérir, en histoire naturelle, une connaissance assez étendue des espèces minérales, végétales et animales de notre pays, soit les plus communes, soit les plus importantes au point de vue industriel, agricole et commercial ;

2° Que, dans l'enseignement des sciences naturelles, les professeurs, instituteurs et institutrices s'appliquent à faire connaître et à faire apprendre aux élèves les noms français exacts des espèces minérales, végétales et animales dont il est question dans la proposition précédente ;

3° Que, soit par l'initiative du gouvernement de la Province, soit par celle de l'une de nos grandes maisons d'édition, l'on publie une série de tableaux d'histoire naturelle, destinés à être exposés dans les écoles, et où soient représentés en couleurs les principaux minéraux, végétaux et animaux du Canada, dont les noms français seraient imprimés de façon à pouvoir être lus de toutes les parties de la classe.

III

Considérant que les lois physiques ne peuvent être énoncées exactement et que les phénomènes de la nature, de même que les opérations de l'industrie, ne peuvent être expliqués convenablement que dans une langue simple, claire et d'une précision technique irréprochable ;

Considérant que le langage scientifique des élèves de nos collèges est trop souvent peu précis, ce qui rend leurs études plus difficiles et les empêchera plus tard de faire profiter les autres du fruit de leurs travaux ;

Considérant que nos industriels et nos ouvriers ignorent la plupart des termes français pour désigner les outils qu'ils emploient et les produits qu'ils confectionnent, et que leur vocabulaire technique est trop souvent chargé d'anglicismes et de termes anglais ;

Le Premier Congrès de la Langue française au Canada émet le vœu :

1° Que les professeurs de nos collèges exigent de

leurs élèves, dans les compositions comme dans les leçons en sciences physiques, la plus grande précision possible, et que, dans l'école à tous ses degrés, les instituteurs, quand ils ont à parler des phénomènes de la nature, s'appliquent à n'employer que les termes techniques français ;

2° Que les professeurs des écoles techniques aient le soin de toujours indiquer à leurs élèves les termes français qui désignent les outils, les mécanismes ou machines qu'ils décrivent ;

3° Que dans les établissements industriels, les patrons se renseignent eux-mêmes, quand il est besoin, et donnent le bon exemple à leurs ouvriers, en n'employant que des termes français pour désigner les machines, les opérations et les produits ;

4° Que pour répandre la connaissance des termes techniques français dans les industries, on fasse placer dans les usines et les ateliers des tableaux muraux illustrés, donnant de bonnes représentations des machines et outils avec leurs noms français.

IV

Considérant que rien n'affaiblit un droit comme la négligence à s'en servir ;

Considérant que, pour ce qui regarde les industries de transport, les Canadiens français ont déjà réussi à faire donner à leur langue la place qu'on lui avait trop longtemps refusée ;

Considérant que, au point de vue économique, les Canadiens français ont tout intérêt à se servir de la langue française dans leurs relations commerciales et industrielles entre eux ou avec les Canadiens d'autre origine ;

Le Premier Congrès de la Langue française au Canada émet le vœu :

1° Que les Canadiens français et les Acadiens usent avec fermeté et en toute circonstance opportune du droit qu'ils ont de parler, d'écrire et de faire respecter leur langue ;

2° Que, tout en rendant hommage à la bonne volonté des compagnies de transport qui ont déjà acquiescé aux légitimes réclamations des Canadiens français, on ait soin de bien utiliser les droits reconnus et de prendre des moyens pratiques pour mener à bonne fin cette œuvre de juste revendication ;

3° Que, dans les écoles commerciales ouvertes aux jeunes gens d'origine française, on se garde d'inspirer aux élèves un engouement imprudent pour la langue anglaise, et qu'on donne une attention spéciale à la correspondance française et à la tenue des livres en français ;

4° Que les Canadiens français et les Acadiens se servent plus généralement de la langue française dans leurs relations d'affaires et de commerce, afin de rendre nécessaire, même dans les maisons anglaises, la connaissance du français, et de multiplier ainsi pour leurs compatriotes les positions lucratives et honorables ;

5° Que, dans les institutions de finance, de commerce ou d'industrie, fondées et dirigées par des Canadiens français ou des Acadiens, la langue française soit la langue usuelle, et qu'on donne à ceux qui la parlent la place qui leur est due.

6° Enfin, que les Canadiens français et les Acadiens donnent de préférence leur patronage aux maisons de commerce et d'industrie où l'on reconnaît et respecte les droits de la langue française.

DÉLIBÉRATION VOTÉE

EN SÉANCE GÉNÉRALE, LE 29 JUIN 1912

Les membres du Premier Congrès de la Langue française au Canada expriment leur plus vive et leur plus sincère gratitude à la *Société du Parler français au Canada*

et au Comité organisateur, pour l'immense labeur qu'ils se sont imposé, et ils les félicitent d'avoir, par tant d'heureux efforts, assuré le succès éclatant de ce Congrès.

DÉLIBÉRATION ADOPTÉE

EN SÉANCE GÉNÉRALE, LE 30 JUIN 1912

Les membres du Premier Congrès de la Langue française au Canada, désireux de reconnaître publiquement les généreuses sympathies dont leur œuvre a été l'objet, offrent leurs remerciements à tous les bienfaiteurs insignes de ce Congrès, et tout spécialement ils prient le gouvernement de la province de Québec et le Conseil de Ville de Québec d'agréer l'expression de leur vive et durable gratitude.

APPENDICE

ÉCHOS DU CONGRÈS

ÉCHOS DU CONGRÈS

Sous ce titre, nous reproduisons un certain nombre d'écrits, articles de journaux et de revues, pièces de vers, etc., publiés à l'occasion du Congrès et s'y rapportant, mais qui n'ont pu être insérés dans le compte rendu, et qu'on aimera, croyons-nous, à retrouver ici, à relire et à conserver.

Si nous reproduisions tout ce qui s'est écrit sur le Congrès, toutes les appréciations que la presse en a faites, toutes les poésies inspirées par les fêtes du parler de France, cet appendice formerait à lui seul un volume. Nous ne pouvons publier que quelques-uns de ces nombreux morceaux. Et quant aux articles de journaux, parce que les appréciations de la presse française du Canada et des États-Unis sont mieux connues de nos lecteurs, nous croyons devoir donner surtout des extraits de feuilles étrangères.

Il serait même inutile de nommer les journaux canadiens-français et franco-américains qui se sont occupés du Congrès : tous en ont parlé. On peut affirmer aussi que la presse française du monde entier s'est intéressée aux manifestations de la « grande semaine ». A la liste des journaux du Canada et des États-Unis, il faudrait ajouter les noms des revues et des journaux suivants, et de beaucoup d'autres, qui ont publié, à différentes dates, avant et après les fêtes de juin 1912, des articles, études, comptes rendus, analyses, reproductions, extraits, appréciations, etc., se rapportant au Congrès [1] :

L'Action (1, rue des Petits-Champs, Paris), 29 août, 2 septembre 1911, 28 juin, 29 novembre 1912.

(1) Cette liste est incomplète, mais nous n'avons voulu mentionner que les articles que nous avons lus.

L'Action française (3, Chaussée d'Antin, Paris), 24 et 26 juin 17 novembre 1912.

L'Alerte (17, rue Jean-Goujon, Paris), 4 septembre 1911.

L'Argus Soissonnais (Soissons), 2 septembre 1911.

L'Assaut (25, rue Dauphine, Paris), 11 août 1912.

L'Aurore (18, rue Notre-Dame-des-Victoires, Paris), 2 juillet 1912.

L'Avenir (Le Puy), 4 juillet, 13 août 1912.

La Bataille (24, Boul. Poissonnière), 28 juin 1912.

Le Bien Public (Dijon), 2 septembre 1911.

Le Bulletin de la Semaine (37, rue de l'abbé Grégoire, Paris) 13 septembre 1911.

Le Bulletin du diocèse de Valence (Valence), 28 septembre 1912.

Le Cambrésis (Le Cateau), 30 juin 1912.

La Canadienne (26, rue de Grammont, Paris), *passim*, 1911, août, septembre, octobre, novembre, décembre 1912, janvier 1913.

La Chronique Versaillaise (Versailles), 12 décembre 1912.

Comœdia (27, Boul. Poissonnière, Paris), 1er septembre 1911, 28 juin, 29 novembre 1912.

Le Courrier de Saone-et-Loire (Châlon-sur-Saone), 3 septembre 1911, 28 juin 1912.

Le Courrier de la Plata (Buenos-Ayres), 30 septembre 1911.

Le Courrier maritime de France (103, rue de Miromesnil, Paris), 14 septembre 1911.

Le Courrier du Pas-de-Calais (Arras), 1er et 17 juillet, 30 novembre 1912.

Le Courrier du Centre (Limoges), 17 novembre 1912.

Le Courrier du Mexique (Mexico), 15 juillet 1912.

Le Courrier de la Vienne et des Deux-Sèvres (Poitiers), 26 juillet 1912.

Le Cri d'Alger (Alger), 28 juin 1912.

La Croix (5, rue Bayard, Paris), 30 août 1911, 24 et 27 juin, 2, 10, 17, 18 et 25 juillet, 30 août, 10, 29 et 30 septembre, 30 novembre 1912.

La Dépêche (Toulouse), 1er septembre 1911.

La Dépêche algérienne (Alger), 27 juin 1912.

La Dépêche coloniale (19, rue Saint-Georges, Paris), 29 août, 2 septembre 1911, 29 juin, 30 août 1912.

La Dépêche de l'Est (Reims), 16 mars, 3 novembre 1912.

La Dépêche de Lyon (Lyon), 2 juillet, 15 août 1912.

La Démocratie (34, Boul. Raspail, Paris), 29 août, 3 septembre 1911, 16 avril, 27 juin 1912.

L'Echo de Chine (Shanghaï), 31 juillet 1912.

L'Echo de l'Est (Bar-le-Duc), 29 juin 1912.

L'Echo d'Oran (Oran), 27 juin, 16 novembre 1912.

L'Echo du Blanc (*Le Blanc*, Indre), 12 juillet 1912.

L'Echo de Paris (6, Place de l'Opéra, Paris), 1er septembre 1911, 15 et 29 novembre 1912.

L'Éclair (10, Faubourg Montmartre, Paris), 1er septembre, 6 décembre 1911, 1er mars, 24, 25, 26 et 28 juin, 12 juillet, 4 octobre, 15 et 29 novembre 1912.

L'Éclair (Montpellier), 29 juin 1912.

L'Éclair de l'Est (Nancy), 4 et 25 juillet, 5 décembre 1912.

L'Enseignement chrétien (15, rue Cassette, Paris), décembre 1911, décembre 1912.

L'Espérance du Peuple (Nantes), 30 juin 1912.

L'Étendard (13, rue du Rocher, Paris), 15 novembre 1912.

Les Études religieuses (50, rue de Babylone, Paris), 20 septembre 1912.

L'Excelsior (88, Av. des Champs-Élysées, Paris), 29 août, 1er septembre 1911, 28 avril, 25 juin, 13 juillet, 29 août, 15 novembre 1912.

L'Express (Lyon), 27 juin, 14 et 17 juillet 1912.

L'Express de l'Ouest (Nantes), 17 juillet 1912.

Figaro (26, rue Drouot, Paris), 28 août, 1er septembre, 19 octobre, 5 décenbre 1911, 28 juin, 19 octobre, 15 et 29 novembre 1912.

La France (9, rue de Richelieu, Paris), 13 juillet, 15 novembre 1912.

France-Amérique (21, rue Cassette, Paris), février 1912.

La France littéraire et politique (11, rue Cassette, Paris), septembre-octobre 1912.

Le Gaulois (2, rue Drouot, Paris), 25 juin, 12 juillet, 9 septembre, 15 et 30 novembre 1912.

La Gazette de France (1 bis, rue Baillif, Paris), 2 septembre 1911, 28 juin, 2 et 22 juillet 1912.

La Gazette des Colonies (8, rue de Chateaudun, Paris), 6 septembre 1911.

Gil-Blas (30, rue Louis-le-Grand, Paris), 30 août, 1er septembre 1911, 29 juin, 15 et 29 novembre 1912.

Hâvre-Éclair (Le Hâvre), 5 septembre 1911.

L'Indépendance Belge (Bruxelles), 27 juin 1912.

L'Indépendant Auxerrois (Auxerre), 27 juin 1912.

Le Journal (100, rue de Richelieu, Paris), 1er septembre 1911.

Le Journal d'Allemagne (Berlin), 30 juin 1912.

Le Journal de Bruxelles (Bruxelles), 28 juin, 10 juillet 1912.

Le Journal d'Indre-et-Loire (Tours), 30 juin 1912.

Le Journal de Liège (Liège), 2 juillet 1912.

Le Journal du Loiret (Orléans), 27 juin 1912.

Le Journal de Maine-et-Loire (Angers), 29 juin 1912.

Le Journal du Midi (Nîmes), 4 septembre 1911.

Le Journal de la Nièvre (Nevers), 3 septembre 1911.

Le Journal des Débats (17, rue des Prêtres de Saint-Germain-l'Auxerrois, Paris), 29 août, 2 septembre 1911, 25 et 27 juin, 2 et 13 juillet 1912.

Le Journal de Rennes (Rennes), 29 juin 1912.

Le Journal de Roubaix (Roubaix), 27 juin 1912.

Le Journal de Rouen (Rouen), 6 décembre 1911, 2 juillet 1912.

Le Jura républicain (Lons-le-Saunier), 6 juillet 1912.

Le Levant (Constantinople), 8 septembre 1911.

La Liberté (117, *rue Réaumur*, Paris), 27 juin, 4 juillet, 16 et 30 novembre 1912.

La Liberté (Fribourg), 2 septembre 1911.

La Liberté du Sud-Ouest (Bordeaux), 12 et 17 juillet 1912.

La Libre Parole (14, Boul. Montmartre, Paris), 2 septembre 1911, 10 et 17 juillet, 1912.

Le Lorrain (Metz), 27 juin 1912.

Le Marché (Paris), 19 juin 1912.

Le Matin (6, Boul. Poissonnière, Paris), 27 juin, 1er juillet, 29 novembre 1912.

Le Mémorial de la Loire (Saint-Étienne), 28 juin 1912.

Le Mémorial Artésien (Saint-Omer), 29 juin 1912.

Le Mémorial diplomatique (3, Cité Trévise, Paris), 30 juin 1912.

Le Messager de Paris (42, rue Notre-Dame-des-Victoires, Paris), 1er septembre 1911.

Le Messager du Cœur de Jésus (Tournai), octobre 1912.

Le Messin (Metz), 26 juin, 17 et 23 novembre 1912.

Le Mois littéraire et pittoresque (5, rue Bayard, Paris), juillet 1912, janvier 1913.

Le Monde diplomatique (16, Quai du Louvre, Paris), 15 juillet 1912.

Le Nord maritime (Dunkerque) 3 septembre 1911, 4 décembre 1912.

Les Nouvelles (142, rue Montmartre, Paris), 2 septembre 1911, 25 et 29 juin 1912.

Le Nouvelliste d'Alsace-Lorraine (Colmar), 30 septembre 1911, 28 juin, 4 juillet 1912.

Le Nouvelliste de Bretagne (Rennes), 15 juillet 1912.

Le Nouvelliste (Le Mans), 27, 28 et 29 juin, 16 novembre 1912.

L'Opinion (4, rue Chauveau-Lagarde, Paris), 10 août 1912.

Paris-Journal (50, rue Notre-Dame-des-Victoires, Paris), 1er septembre 1911, 28 juin, 15 et 30 novembre 1912.

Paris-Midi (9, rue de Beaujolais, Paris), 29 août 1911, 28 juin, 15 et 20 novembre 1912.

La Patrie (12, rue du Croissant, Paris), 2 septembre 1911.

Le Patriote de Chateaudun (Chateaudun), 4 juin 1912.

Le Pèlerin (5, rue Bayard, Paris), 28 juillet 1912.

Le Penseur (15, rue Gazan, Paris), août 1912.

Le Petit Démocrate (Vienne), 28 juillet 1912.

La Petite Gironde (Bordeaux), 1er septembre 1911.

La Petite République (111, rue Réaumur, Paris), 1er septembre 1911, 15 novembre 1912.

Le Petit Journal (61, rue Lafayette, Paris), 1er septembre 1911, 15 et 29 novembre 1912.

Le Petit Phare (Nantes), 4 décembre 1912.

Le Phare de la Loire (Nantes), 4 décembre 1912.

La Presse coloniale (2, rue des Halles, Paris), 11 septembre 1911, 3 décembre 1912.

Les Questions actuelles (5, rue Bayard, Paris), 23 novembre 1912.

La Réforme Sociale (59, rue de Seine, Paris), 16 juillet 1912.

Le Républicain (Toulouse), 1er septembre 1911.

La République (21, Boul. Montmartre, Paris), 2 septembre 1911, 15 juillet, 2 août 1912.

Le Réveil du Centre (Limoges), 3 septembre 1911, 5 juillet 1912.

Revue française d'exploration (19, rue Cassette, Paris), août 1912.

Revue française politique et littéraire (17, rue Cassette, Paris), 30 juin, 4 août, 24 novembre 1912.

La Roumanie (Bucarest), 2 juillet 1912.

Le Salut (Saint-Malo), 23 juillet 1912.

Le Salut public (Lyon), 27 juin, 21 et 23 juillet 1912.

La Semaine Religieuse (Angers), 7 juillet 1912.

La Semaine Religieuse (Autun), 27 juillet 1912.

La Semaine Religieuse (Bayeux), 30 juin 1912.

La Semaine Religieuse (Valence), 28 septembre 1912.

Le Siècle (11, rue des Petits-Champs, Paris), 30 août, 2 septembre 1911, 16 et 30 novembre 1912.

Le Soir (Bruxelles), 1er juillet 1912.

Le Soleil (3, rue Rossini, Paris), 2 septembre 1911, 30 novembre 1912.

Les Tablettes des Deux Charentes (Rochefort, Charente-Inférieure), 25 juillet, 10 août 1912.

Le Télégramme (Toulouse), 3 septembre 1911, 26 et 27 juin, 18 juillet, 17 novembre 1912.

Le Temps (rue des Italiens, Paris), 2 septembre 1911, 25, 27 et 29 juin, 10, 13 et 16 juillet, 3, 16 et 19 novembre 1912.

L'Union libérale (Versailles), 13 décembre 1912.

L'Univers (19, rue des Saints-Pères, Paris), 28 juin, 2 juillet, 28 août, 1er décembre 1912.

Le Valenciennois (Valenciennes), 18 et 19 juillet 1912.

La Vie (6, rue Mazarine, Paris), 24 juillet, 24 août 1912.

La Vie maritime et fluviale (28, rue Saint-Lazare, Paris), 25 octobre 1911.

La Vie Nouvelle (Montauban), 6 juillet 1912.

La Vigie française (5, rue Étienne-Marcel, Paris), 12 septembre 1911.

La Voie française (4, Boul. des Italiens, Paris), 6 octobre 1911.

Le Voltaire (17, rue des Petits-Champs, Paris), 2 septembre 1911, 30 novembre 1912.

L'Yonne (Auxerre), 22 juin 1912.

LETTRE DU MAIRE DE QUÉBEC

Nous avons dit avec quelle générosité la Ville de Québec avait souscrit à l'organisation du Congrès. Le 3 juillet, M. Napoléon Drouin, maire de Québec, adressait au Président du Congrès la lettre suivante, qui n'a pas encore été publiée.

Monseigneur Paul-Eugène Roy,
Évêque Auxiliaire de Québec,
Président du Premier Congrès de la Langue française
au Canada.

Monseigneur le Président,

Comme Maire de Québec, je croirais manquer à mon devoir si je ne m'empressais de vous exprimer à vous et à vos vaillants et distingués collaborateurs mes chaleureuses félicitations sur le succès qui a couronné la tenue de votre Congrès.

Je le fais avec d'autant plus de plaisir que je suis sûr d'être l'interprète fidèle de la pensée et de l'opinion hautement exprimées de tous les citoyens de Québec, que le Congrès a su tenir sous le charme de l'éloquence pendant toute une semaine.

Du reste, Monseigneur, les brillants auditoires composés de l'élite de notre population, les foules compactes d'auditeurs enthousiasmés et ravis, dont rien n'a pu lasser l'ardeur et l'attention patiente et éclairée, l'entrain extraordinaire qui a marqué toutes les séances du Congrès, vous ont dit déjà combien tous ont apprécié cette œuvre admirablement organisée et merveilleusement menée à bonne fin.

Ce que, dans un élan de reconnaissance, vous avez bien voulu appeler le concours généreux du Conseil Municipal, a été récompensé au centuple par les résultats féconds qui ne manqueront pas de se produire comme conséquence directe du Congrès, par l'affluence considérable de visiteurs que vous avez attirés dans nos murs, par le nouvel éclat que vous avez fait resplendir sur le fier rocher de Québec, ajoutant ainsi à la renommée que nous ont conquise nos fêtes civiques et nos démonstrations nationales.

Comme Maire de Québec et comme Président de son Conseil municipal, je suis fier d'avoir contribué à vous faire obtenir l'aide que vous avez sollicitée et dont vous avez fait un si judicieux emploi.

Et votre succès prouve que notre Conseil a eu là une heureuse inspiration.

Veuillez donc recevoir, Monseigneur, pour vous-même et pour vos distingués collaborateurs, mes sincères félicitations et celles des échevins, mes collègues, et soyez assuré que je ne fais que rendre la pensée de tous les citoyens de Québec, en vous disant que vous avez ajouté une page des plus brillantes aux annales déjà si riches de notre vieux Québec.

Veuillez agréer, Monseigneur, l'expression de mon profond respect, et me croire

Votre tout dévoué,

NAP. DROUIN,
Maire de Québec.

IMPRESSIONS DE QUELQUES CONGRESSISTES

Ces impressions ont été recueillies, pendant le voyage au Saguenay, par un collaborateur de *l'Action Sociale*, de Québec, et publiées par ce journal.

Attachement inébranlable des Canadiens français à leur foi ; fidélité sans réserve au drapeau britannique ; amour de la langue des ancêtres et résolution de l'aimer encore davantage, de l'étudier et de la mieux parler ; affirmation d'indéniables droits dans le respect des droits des autres nationalités ; enfin, doux espoir pour l'avenir — voilà, il me semble, ce qui résume le Congrès de la Langue française et en découle. Le Congrès a été une grande œuvre et un grand bienfait.

L'Archevêque de Montréal.

Mes impressions ? Vous les devinez bien un peu.

Je pars « empoigné » par les qualités prenantes des Canadiens français : leur cordialité, comme leur touchante et indomptable fidélité ; mon cœur ému presqu'aux larmes.

Si mon cœur est charmé, mon esprit est conquis par ce que j'ai vu et entendu pendant ce beau Congrès. Je suis désormais convaincu de l'avenir indestructible de la race et de la langue françaises sur votre sol.

Et je dirai à mes frères, les catholiques du vieux pays, qu'ils doivent être fiers de leurs cousins de la Nouvelle France ; et peut-être ajouterai-je — mais ne le dites pas trop haut — qu'ils ont plus d'une leçon à prendre et d'un exemple à suivre dans l'histoire de vos fermes et persévérantes revendications.

Thellier de Poncheville.

CE QUE JE SENS, après la semaine bénie,
Mon cher Parler de France, à Québec triomphant,
C'est qu'ici vit toujours l'orgueil de ton génie,
Des lèvres de la mère aux lèvres de l'enfant !

Sans crainte, d'une foi radieuse et profonde,
Parler royal ! parler divin ! — CE QUE JE CROIS,
C'est que tu dois fleurir en grâces dans ce monde —
Indestructible, autant que l'arbre de la croix !

CE QUE J'ESPÈRE, avec une ferveur lyrique,
C'est que, verbe très pur de toute Charité,
Dieu te caressera, sur ce sol d'Amérique,
Du tranquille reflet de son éternité !

GUSTAVE ZIDLER.

Le mot qui vient en ce moment aux lèvres de tout congressiste, c'est : succès complet ! L'Acadie s'est toujours souvenue de sa noble origine, mais je vous l'assure, à partir de la grande semaine que nous venons tous de vivre en frères, plus que jamais l'Acadie se souviendra. Les Acadiens se considèrent aujourd'hui comme ayant contracté envers S. G. Mgr Roy, M. l'abbé Lortie et M. Rivard une dette que nous avons conscience de ne pouvoir payer jamais, puisque... à l'impossible nul n'est tenu.

Pas un Acadien, non plus, ne pourra jamais oublier le magnifique et touchant hommage rendu à notre bien aimée patrie par M. l'abbé Thellier de Poncheville, et nous garderons, à l'apôtre de France, une éternelle reconnaissance.

L'abbé STANISLAS-J. DOUCET,
Curé de Grande-Anse, N.-B.

Vous m'avez demandé de vouloir bien résumer mes impressions personnelles sur le premier Congrès du Parler français, qui vient de se terminer à Québec. C'est avec plaisir que je défère à ce vœu si gracieusement exprimé. Dans mon humble opinion, ce premier Congrès a eu un succès indéniable. Pour un coup d'essai, c'est un coup de maître, à l'actif des organisateurs. C'est le triomphe de la Langue française au Canada, aux États-Unis et en Acadie. Il semble que ce Congrès a remis le doux parler de France à son rang d'honneur et de prééminence, d'où il ne doit plus descendre.

Nul n'a pu assister aux séances de Sections ou aux séances générales sans être heureux et fier d'appartenir à la race française.

Ceux-là surtout qui, comme moi, viennent de bien loin, des provinces de l'Ouest, emporteront de ce Congrès, j'en suis sûr, un

renouveau d'ardeur et de fidélité à garder, à propager cette belle langue française, sans lassitude, ni défaillance. Là-bas, dans ces contrées éloignées, qui sont comme un prolongement de la patrie, nous ne luttons pas seulement pour son perfectionnement, mais nous avons à combattre pour son existence. Dieu merci, cet état de lutte nous force à nous défendre et à faire face à l'ennemi.

Tous ceux qui ont eu l'inoubliable bonheur d'assister à ce Congrès ont déjà ratifié ce serment de Monseigneur le Président, à la séance de clôture. « O belle langue française, je veux que ma droite se dessèche, que ma langue s'attache à mon palais, si tu n'es pas toujours la première et dans mon cœur et sur mes lèvres! »

R. P. Mérer, O. M. I.,
Représentant de S. G. Mgr Legal et Délégué de l'Alberta au Congrès de la Langue française.

Nos impressions du Congrès sont si multiples, si complexes et si profondément remuantes, qu'il leur faudrait le temps de se refroidir un peu, pour se cristalliser en quelques formules. L'on ne passe pas de la vie intense et tumultueuse des grandes villes américaines, de la cacophonie de tant d'idiomes qui se heurtent constamment dans nos rues, à la douce et suave harmonie du français, caressant l'oreille pendant toute une semaine, sans que de ce contraste ressorte d'abord une première et exquise sensation de plaisir esthétique. Et de voir toutes ces forces vives de la race, la finesse d'aperçus, la dignité, la prévoyance délicate pour ceux qui viennent de loin, constamment en éveil, c'est encore une fois une autre sensation, dont le charme égale le premier. Il n'y a guère que quelque grand chef-d'œuvre musical qui me les ait fait éprouver jusqu'ici.

Que ce Congrès ait une répercussion presque mondiale, en cette ère de revues universelles si avisées, nous n'en doutons pas. De nos jours, un peuple ne fait point de gestes si significatifs, sans qu'on le note partout. Et l'intérêt qu'il a déjà éveillé, chez les nôtres, de l'Est à l'Ouest de ce continent, va s'intensifier de toute cette publicité.

Nous repartons donc, heureux d'être venus, et avec l'assurance que l'œuvre du Congrès est comme toutes les œuvres françaises et catholiques, une œuvre civilisatrice, et qu'elle sera, pour tous ceux qui luttent, un réconfort et une espérance.

Jos.-Armand Bédard,
Président de la Société Historique franco-américaine.

Les impressions que j'emporte du Premier Congrès de la Langue française sont des plus agréables. Et comment pourrait-il en être autrement ? Comment pourrait-on rester insensible devant ce déploiement, au berceau même de la race, de toutes les forces vives de l'action française en Amérique ?

Le Congrès a été plus qu'un ralliement des groupes épars de la famille française, plus qu'une affirmation solennelle et fière de la volonté de vivre de ceux qui, sur tous les coins de l'Amérique du Nord, se souviennent et agissent ; en organisant un Comité permanent, il a assuré la perpétuation de son œuvre bienfaisante. Les fruits du Congrès promettent donc d'être encore plus admirables, plus importants que le Congrès lui-même.

Tous les congressistes garderont longtemps le souvenir des brillantes séances publiques, dont les journaux ont déjà jeté les échos au lointain. Mais quand, dans un avenir rapproché, paraîtra le procès-verbal du Congrès, on constatera que, à côté des fêtes d'éloquence toute française et jusqu'ici sans égales en Amérique, il y a eu nombre de travaux sérieux, quantité d'études précieuses portant sur toutes les phases de l'action française, telle qu'elle s'est exercée depuis trois siècles, et telle qu'elle s'exerce aujourd'hui.

Le Congrès a donc fait plus que de l'éloquence, plus que de l'apothéose de l'idiome national : il a écrit l'encyclopédie de la langue française en Amérique.

Les Franco-Américains ont particulièrement raison d'être flattés de la part qu'on leur a faite dans l'organisation du Congrès et du Comité permanent ; ils ont aussi raison d'être fiers du succès remporté par leurs représentants au Congrès même, où les Franco-Américains ont brillé dans la chaire sacrée, dans les séances publiques, dans les séances d'études et jusqu'au concert. Après ce Congrès, nos frères de Québec ne sauraient mettre en doute la fidélité des Franco-Américains à conserver et à faire fructifier, outre 45ème, les meilleures traditions et les meilleures qualités de la race. Et les liens fraternels, qui se sont peut-être un peu relâchés à certaines heures, se resserreront, plus fermes, plus tenaces que jamais.

N'aurait-il fait que cela, le Premier Congrès de la Langue française aurait pleinement justifié l'immense dévouement, l'énorme somme de travail qu'il a fallu, de la part du Comité organisateur, pour le préparer et le mener à si bonne fin. A lui donc revient l'expression sincère de notre vive et profonde reconnaissance.

J.-Arthur Favreau,
Secrétaire de la Société Historique franco-américaine.

J'emporte, des grandioses journées du Congrès de Québec, un impérissable souvenir. Je ne sais trop comment remercier les organisateurs de m'avoir invité à prendre part à ces belles fêtes, si profondément catholiques et si fièrement françaises. Vraiment, la vitalité de la race canadienne-française est merveilleuse !

ALCÉE FORTIER,
Président de la Société Historique de la Louisiane et de l'Athénée louisianais.

Quelques jours après, M. l'abbé Thellier de Poncheville, avant de s'embarquer pour retourner en France, disait encore à un représentant du même journal :

Je ne vous parlerai pas des satisfactions de cœur éprouvées au cours de ces inoubliables journées : ces émotions se traduisent mal avec des mots. Il y faut une autre langue, celle des poignées de mains, des regards, des larmes même, qui laissent mieux transparaître quelque chose des sentiments si vifs dont nous avons tous l'âme pleine et débordante.

Mais il est plus facile d'exprimer aux congressistes de Québec notre joie d'esprit. Le sérieux des travaux, la science des rapports, l'éloquence des discours, le charme des causeries sans cesse renouées entre les séances officielles, et prolongées jusqu'entre les rives du Saguenay, affectueusement, plus que cela, familialement : toutes ces fêtes d'amitié française nous ont fait vivre, depuis huit jours, dans une douceur et une apothéose telles que nous n'en pouvons guère connaître de plus délicieuses au vieux pays lui-même.

Puis, nous avons appris à mieux connaître encore votre cher Canada, avec son passé si beau ! — Quel peuple a de plus glorieuses origines et une histoire aussi sainte ? — avec son présent, riche de fidélité, de cordialité, de foi ; avec son avenir dont nul n'oserait pronostiquer les développements, tant ici la terre est féconde et les hommes vaillants. Jusqu'où s'élèveront leurs destinées ? C'est sans doute le secret de la Providence, mais la réponse en est aussi cachée dans la profondeur des consciences chrétiennes, où se gardent les traditions et les vertus qui doivent assurer l'essor indéfini de la race. Ce sont les grandes âmes qui font les grands peuples. Fidèles à leur Dieu, les Canadiens français seront assurés d'accomplir, au cours du siècle qui s'ouvre, de grandes œuvres, dignes de celles dont s'est illustrée magnifiquement l'histoire de leurs pères. Que le Christ les protège toujours !

FRANÇOIS DE MONTMORENÇY-LAVAL

(SÉMINAIRE DE QUÉBEC — MAI 1708)

(Poème dit par M. Gustave Zidler, au Petit-Cap, le 26 juin 1912)

« Quoi de plus beau que de se dévouer, de se dépenser tout entier pour le salut des âmes ? C'est la grâce que je demande, que j'espère, que j'aime... »

C'était un de ces soirs mourants de la semaine,
Où l'artisan courbé d'une âpre tâche humaine,
Vendangeur de la vigne ou grave moissonneur,
Voit approcher, joyeux, le repos du Seigneur,
Mais se retourne, et jette un regard en arrière
Sur tous les pas saignants de sa longue carrière...
Vieux serviteur du Christ, comme il avait lutté
Pour parfaire ici-bas l'œuvre d'éternité !...
Aux veilles des départs, l'heure est plus solennelle,
Et la petite lampe à ses yeux maternelle,
Devant son Crucifix, dorait un dernier vol
De méditations aux pages de Saint-Paul.
Tour à tour il lisait, priait, et ses pensées,
A celles du royal Apôtre entrelacées,
Montaient dans un encens de cantiques chrétiens,
Comme un adieu suprême à ses chers Canadiens.

— « O mes petits enfants, vous que j'ai mis au monde,
« Dieu m'est témoin, qui voit tous les cœurs et les sonde,
« Combien je vous aimai, comme pour vous bénir
« En cet instant s'en va mon plus doux souvenir ;
« Depuis plus de vingt ans ma vie est demeurée,
« Telle que je l'ai faite, obscure et retirée,

« Mais, posant sa houlette et ses plus fiers habits,
« Le bon pasteur jamais n'oublia ses brebis.
« Loin des miens, parmi vous toujours, — par la prière,
« De tout labeur la plus efficace ouvrière —
« Pour que Dieu d'un trésor de grâces vous comblât,
« J'ai poursuivi, fervent, mon cher apostolat.
« Canadiens, fils de France, et vous, race Huronne,
« O mes petits enfants, ma joie, et ma couronne,
« Dont les succès, les maux, sont mes maux, mes succès,
« Vous gardez tout mon cœur de Prêtre et de Français ! »

Il s'arrêtait, ému, dans le vaste silence
N'écoutant que son cœur battre avec violence,
Son cœur patriarcal qui bientôt se tairait ;
Puis sur sa lèvre encor la gloire respirait :

« Moi qui de votre temple ai bâti les murailles,
« Comment, pour vous chérir, n'aurai-je les entrailles
« De mon Seigneur Jésus ? N'êtes-vous point les fils
« De la Grâce, que j'ai fait naître et bien servis ?
« N'ai-je pas en vertus changé votre faiblesse ?
« Et n'ai-je pas conquis ma plus belle noblesse,
« Celle qui dure autant que la Divinité,
« En vous créant, ô forte et pure Chrétienté,
« Mère des Chrétientés à venir d'Amérique ?...
« Victorieux orgueil de l'œuvre évangélique !
« C'est moi, sur cette terre inculte à féconder,
« Que Christ daigna choisir — ô bonheur ! — pour fonder
« Une Église !... Construire une Église nouvelle,
« Un édifice où Dieu se donne et se révèle,
« Avec des cœurs humains pour pierres, pour ciment
« Un amour qui s'épanche intarissablement !...
« Faire une Église ! ouvrir cette source de vie,
« De lumière, où sans fin chaque âme inassouvie,
« Contemplant un Sauveur sur ses douleurs penché,
« Vient puiser l'espérance et la mort du péché,
« Et la paix fraternelle, et toutes les richesses
« Du pur Esprit, Pudeurs, Charités ou Sagesses,
« Et passe sans effort — avec Christ au milieu —
« De la Cité terrestre à la Cité de Dieu !
« Et de cette Église, œuvre éternelle et profonde,
« Qu'enracina ma main fragile au Nouveau Monde,
« C'est moi — merci d'un tel honneur, ô Dieu clément ! —
« Qui me tiens pierre d'angle et premier fondement !... »

Et le grand Vieillard, mains jointes, dans le mystère
Du pieux Monument qu'il laissait à la terre,
Mais dont il embrassait tout le secret connu,
Sous le souffle de Dieu baissa son front chenu.
Puis très lent, d'une voix de plus en plus éteinte,
Il reprit : « Mes petits enfants, vivez sans crainte...
« C'est vrai que je m'en vais au Père qui m'attend ;
« Mais puisqu'Il nous appelle, allons d'un cœur content
« A Celui qui promet le ciel comme salaire...
« Moi, je vous resterai fidèle et tutélaire,
« Si vous priez, si vous demeurez avec moi
« Tous au sein de l'Église et de la même foi...
« Mes chers petits enfants, que mon zèle réclame,
« Ne formez qu'un esprit, qu'une bouche et qu'une âme !
« Aidés des saints amis, qui, marqués de mon sceau,
« Veillent sur le cercueil comme sur le berceau,
« Confiants, du Seigneur célébrez les louanges ;
« Mangez le pain des forts à la table des Anges ;
« Tous purs, tous dans le Christ unis et dans le bien,
« Aimez-vous, mes petits enfants, aimez-vous bien !
« Croyez comme je crois, priez comme je prie,
« Et sur toi, Canada, ma suprême patrie,
« Dieu répandra sans fin, nous payant de retour,
« Ses bénédictions de justice et d'amour ! »...

Tel, sur sa terre épiscopale, un soir biblique,
En levant vers le Ciel sa gerbe apostolique,
S'en alla, glorieux, dans la paix du Seigneur,
Montmorency-Laval, le divin moissonneur !

GUSTAVE ZIDLER.

POUR L'ÉCHO DU SAGUENAY

Poème lu par M. Gustave Zidler, lors du voyage des Congressistes au Saguenay

---

I

Je songe à ce premier vaillant de notre race,
Dont aujourd'hui la prompte hélice suit la trace,
En l'âpre paysage où tant ont frissonné ;
Je songe à ce premier héraut de l'Évangile,
Dont la foi n'a pas craint, sur la barque fragile,
De remonter ton gouffre étrange, ô Saguenay !

Lorsqu'il passait, chétif, entre tes deux murailles
Titanesques, témoins des tumultes passés,
Où menacent sans fin les granits entassés,
Pleurant, drapés de noir, comme à des funérailles ;

Dans ce chaos d'apocalypse, pour lui seul,
Quand, tour à tour, le soir saignait sur ton eau brune,
Miroir de visions terribles, ou la lune
Jetait les plis glacés de son blême linceul ;

O Saguenay, théâtre effrayant d'un grand drame
Planétaire, sur tes abimes se penchant,
Dans ce silence, où nul oiseau n'essaie un chant,
Comme son cœur dût battre, au seul bruit de sa rame !

Où Dieu paraît plus grand, l'homme se sent petit,
Le farouche infini de tristesses l'accable...
Pourtant ton premier hôte, Érèbe inexplicable,
N'eut point peur, sur tes bords, que sa voix retentît.

Il voulut, pour s'armer d'espoir et d'assurance,
Tandis qu'il sillonnait ton flot d'encre fatal,
Entonner un noël de son pays natal,
Peupler ta solitude avec des mots de France...

Et voilà qu'en effet les chers sons familiers,
Qui, nous rendant l'amour, nous remettent à l'aise,
Soudain, de roc en roc, de falaise en falaise,
Jaillirent, tout autour de lui, multipliés...

Les rives s'animaient, de partout palpitantes...
Des échos, réveillés dans des antres lointains,
Accouraient, frémissants... passaient... puis, plus éteints,
Allaient mourir, là-bas, sur des grèves chantantes...

Et le couplet fini, succédaient d'autres airs,
D'autres airs en réponse escortaient son sillage ;
C'était, lui semblait-il, la Patrie en voyage,
Dont les voix par milliers enchantaient ces déserts.

Tous les monts tressaillaient dans leurs rudes vertèbres,
Surpris de s'émouvoir aux accents du rameur :
Lui-même souriant à son pouvoir charmeur,
Chantait pour conjurer les esprits de ténèbres.

Et les chers mots vibrants roulaient répercutés,
Montaient ou descendaient en torrent d'harmonie,
Et, tout en s'épanchant, les syllabes bénies
Dans son esprit en fête allumaient des clartés !

II

Depuis les premiers soirs de France dans ce monde,
Bien des ans ont glissé, Saguenay, sur ton onde,
Mais nous de même encore, assidus pèlerins,
Nous venons, le cœur plein de l'orgueil le plus tendre,
Saguenay, Saguenay mystérieux, t'entendre
Magnifier nos mots de France souverains !

Vois, nous venons de loin pour t'honorer ; moi-même,
J'ai laissé ma maison, là-bas, — tout ce qui m'aime,
Et, pour que nos désirs soient plus vite obéis,
Penchant la coupe pleine, où la mousse scintille,
Saguenay, nous t'offrons, au festin de famille,
Une libation de vin du vieux pays !

Et maintenant reçois, pour qu'elles s'amplifient,
Les implorations que nos cœurs te confient,
L'appel des bénédictions sur notre sang ;
Et jusqu'au fond de tes insondables abîmes,
Comme au granit, aux bois frissonnants de tes cimes,
Répète-les sans fin, fleuve à l'écho puissant !

« Dieu veuille protéger la France d'Amérique,
Exalter ce qui dort de forces dans son sein,
Propager, à grands flots de jeunesse lyrique,
Sa vie associée à l'éternel dessein !

« Puissent sur des sols neufs qu'ont gagnés les charrues,
Partout, pour les couteaux des riches fauchaisons,
Avec une rumeur sourde de vastes crues,
La houle des froments monter aux horizons !

« Puissent sans se tarir, dans les érablières,
Les arbres distiller le baume de leurs flancs !
Puissent les lents troupeaux des vaches familières
Traîner sur les prés verts leurs pis plus ruisselants !

« Puissent, autour du poêle, et les fils et les filles,
Dont le bras doit plus loin refouler les déserts,
Dans le cercle élargi des chrétiennes familles,
Ensemble à l'unisson rajeunir les vieux airs !

« Qu'avec le cœur humain le règne de Dieu croisse,
Avec le Dieu vivant, les fraternels exploits ;
Que plus avant toujours, de paroisse en paroisse,
Sur la croix des clochers luise le coq gaulois !

« Et tandis que le bronze égrène ses prières,
Puissent, dans la splendeur des soirs victorieux,
Plus d'enfants au foyer, à genoux près des mères,
Dire pour le pays l'oraison des aïeux ! » —

— Tel pour le Canada reçois notre cantique,
Tel aussi, Saguenay fidèle et prophétique,
Répète-le bien haut avec mysticité !
Seconde-nous de tous tes échos ! Fais-nous croire
Que nos lèvres n'ont pas sans profit et sans gloire
Lancé les mots de France au cap Éternité !

GUSTAVE ZIDLER.

LA LEÇON DES ÉRABLES

Poème de M. l'abbé L.-A. Groulx, dit par M. Dumais, au Petit-Cap (Excursion du Congrès)

Hier que dans les bois et les bruyères roses
Me promenant rêveur et mâchonnant des vers,
J'écoutais le réveil et la chanson des choses,
Voici ce que m'ont dit les grands érables verts :

« Si notre front là-haut si fièrement s'étale,
« Si la sève robuste a fait nos bras si forts,
« C'est que buvant le suc de la terre natale,
« Nous plongeons dans l'humus des grands érables morts.

« Si nos rameaux font voir de hautaines verdures,
« C'est pour garder encore, au siècle où tout s'éteint,
« La gloire des géants aux fières chevelures
« Qui verdirent pour nous depuis l'âge lointain.

« Dans nos feuilles, parfois, une brise commence,
« Dolente, le refrain de vieux airs disparus.
« Écoutez : elle chante et l'âme et la romance
« Des aïeux survivants en nos feuillages drus.

« Tantôt l'air solennel des graves mélopées
« Incline avec le vent notre haut parasol ;
« Un orgue ébranle en nous le son des épopées,
« Nous respirons vers Dieu la prière du sol.

« Prier, chanter avec la brise aérienne,
« Et l'âme du terroir et l'âme des aïeux,
« Et puis, se souvenir afin qu'on se souvienne,
« Voilà par quels devoirs l'on grandit jusqu'aux cieux ! »

Ainsi, dans la forêt, près des bruyères roses,
M'ont parlé l'autre jour les grands érables verts.
Et, songeur, j'ai connu le prix des nobles choses
Qui font les peuples grands, plus grands que leurs revers.

Ils gardent l'avenir, ceux qui gardent l'histoire ;
Ceux dont la souvenance est sans mauvais remords
Et qui, près des tombeaux où sommeille la gloire,
A l'âme des vivants mêlent l'âme des morts.

Ils le gardent surtout, ceux dont les lèvres fières
Ont conservé l'amour du parler maternel :
Epopée ou romance, où l'âme de leurs pères
Vient prier et vibrer d'un accent éternel.

Gardons toujours les mots qui font aimer et croire,
Dont la syllabe pleine a plus qu'une rumeur :
Car, à tout mot de France est pris un peu d'histoire,
Et chaque mot qui part est une âme qui meurt.

En parlant bien sa langue on garde bien son âme ;
Et nous te parlerons, ô verbe des aïeux,
Tant qu'une haute étoile allumera sa flamme
Au miroir où le Fleuve entraîne un peu des cieux ;

Que des blés montera la mâle villanelle,
Que tintera le bronze en nos clochers ouverts,
Et que se dressera, dans la brise éternelle,
Le panache hautain des grands érables verts.

A DOLLARD DES ORMEAUX

Sonnet récité par l'auteur, M. l'abbé J. Mélançon, de Montréal, à la fête du Petit-Cap

---

Honneur à toi !... J'évoque aujourd'hui ta figure
jeune, chevaleresque et sainte, si les mots
pour atteindre à ta gloire ont assez d'envergure,
sauveur de notre ville, ô Dollard des Ormeaux !

Déjà, les fondateurs de la cité future
voyaient l'horizon noir d'inévitables maux,
quand tu livras ta mort héroïque, en pâture,
à la guerre embusquée au seuil de nos hameaux...

Dans nos seuls souvenirs enseveli tu restes,
ô martyr ! Le Peau-Rouge a dispersé tes restes ;
mais ton pur holocauste en apparait plus beau !

Et je veux que ces vers, dans lesquels passe l'âme
de Montréal reconnaissant et qui t'acclame,
soient une humble épitaphe à ton corps sans tombeau !..

LE LAC ZIDLER

Peu de temps avant l'arrivée au Canada du poète des « Deux Frances », le géographe de la province de Québec, M. Eugène Rouillard, vice-président de la Société du Parler français, avait donné à l'un de nos lacs le nom de « lac Zidler ». A cette occasion, le poète écrivit la pièce de vers suivante, qu'il lut, quelques jours après le Congrès, au cours d'une soirée, au Monument National, à Montréal.

POUR MON LAC, EN CANADA

Au géographe Eug. Rouillard.

Mon nom va vivre — ô joie — en terre Canadienne,
Et la belle patrie, accueillante gardienne,
Parmi ses meilleurs fils choisit mes compagnons :
Là-bas, Rivard, Lemay, Fréchette et Crémazie,
Vont enlacer au mien, en fleurs de poésie,
La guirlande de leurs chers noms !

Moi, j'ai mieux qu'une rue aux cités que l'or fonde :
C'est, dans les bois lointains à l'agreste senteur,
Un lac qui semble, ainsi qu'aux premiers jours du monde,
Sortir des mains du Créateur !

Mon nom, mon humble nom de mortel éphémère,
Va pour toujours se joindre à cette France, mère
D'un passé de vertus que rien n'a pu ternir !
Mon nom va se confondre, en l'immense Nature,
Avec l'eau d'un lac frais, une eau de neige pure,
Source de vie et d'avenir !

Mon nom ne revêt point quelque fier promontoire,
Le roc dur et hautain d'un mont ambitieux :
Non, il ne lui fallait, paisible et sans histoire,
Qu'un beau lac clair, miroir des cieux !

Gloire douce au poète : être une âme des choses,
Un reflet des matins pâles, des couchants roses,
Ce qui dit des Saisons le salut ou l'adieu ;
Monter dans un rayon, redescendre en rosée,
Sentir à chaque souffle en la vague bercée
La respiration de Dieu !

S'insinuer partout, grâce subtile, force
Qui s'offre inépuisable à tous labeurs humains,
Seconder le réveil des sèves sous l'écorce,
Calmer les soifs aux creux des mains !

Voir par l'effort sacré d'un peuple qui défriche
S'épandre autour de soi sur la glèbe plus riche
La bénédiction féconde des semeurs ;
Au vol de l'aviron rythmer sa rêverie,
Croire ouïr les aïeux de la vieille patrie
Passer dans un chant de rameurs !

Émondre le blé, tremper le fer, blanchir les toiles,
Tout le jour, — puis, à l'heure où brunit l'horizon,
Rallumer dans ses flots les cierges des étoiles
En chuchotant une oraison !. . .

Puisqu'à de tels destins l'amitié me convie,
Avec vous, Canadiens, aux conquêtes de vie
Où votre ardente foi dit le *sursum corda*,
Puisse, parmi les noms plus hauts de votre Histoire,
Mon humble nom fervent gagner quelque victoire,
Faire aimer plus le Canada !

GUSTAVE ZIDLER.

À LA LANGUE FRANÇAISE

Langue française, enfin voici que l'on te fête !
Notre rêve et notre âme en tes mots vont chanter !
Oui, le temps est venu pour nous de t'exalter,
La plus fine, la plus claire, la plus parfaite !

De tes sons caressants l'oreille est satisfaite ;
Ton harmonie est douce au cœur désenchanté ;
En te parlant, la bouche a parlé de beauté !
Gloire éternellement aux hommes qui t'ont faite !

Parfois, sans le vouloir, hélas ! nous t'offensons...
Dans la vieille cité nous nous réunissons
Pour te jurer amour, respect et vigilance.

Pardonne à la faiblesse en faveur de la foi !
Et si, faute d'avoir su garder le silence,
Je t'ai blessée en te louangeant, absous-moi !

ALBERT LOZEAU.

L'ADIEU DU CONGRESSISTE

(A M. Adjutor Rivard, « père du premier Congrès de la Langue française au Canada ».)

Québec ! ô fier Québec, chère et douce grand'mère
Qui, pour les grands combats, nous appelle en chantant,
Pour ta noble beauté, notre muse éphémère
Te chante à l'arrivée et te chante en partant !

Ah ! tu peux rester grande et tu peux rester belle,
Sur ton roc imposant par le temps affermi...
A ton cœur doit monter une sève nouvelle,
Car tous les Canadiens, par ta voix, ont frémi !...

A cause des Dollard, des Garneau, des Larue,
A cause de ces noms que tu nous retraçais,
Au champ le paysan tiendra mieux sa charrue,
Et tous nos fils seront plus fiers d'être français...

Québec, nous te quittons pour nos claires campagnes,
Vers le creux des sillons nous dirigeons nos pas ;
En vrais fils nous courons vers l'air pur des montagnes,
Mais, si près du ciel bleu, nous ne t'oublîrons pas...

Attendant le rayon des suprêmes lumières,
Pour trouver le chemin glorieux du devoir,
Par delà les côteaux, au-dessus des chaumières,
Nos yeux extasiés chercheront à te voir...

Semeurs et moissonneurs, courageuses familles,
Brûlés d'un même amour et d'une même foi,
Sentant l'âme des morts passer sous nos ramilles,
Longtemps, dans nos foyers, nous parlerons de toi !

BLANCHE LAMONTAGNE.

LA PRESSE ÉTRANGÈRE ET LE CONGRÈS

(Article paru dans le *Bulletin du Parler français au Canada*, de septembre 1912.)

Aucune manifestation canadienne-française n'a produit, en France et dans toute l'Europe, un retentissement aussi considérable que le Premier Congrès de la Langue française au Canada. Sans prétendre que le Congrès a révélé notre existence à nos cousins d'outre-mer, il suffit de parcourir les journaux français de ces derniers temps pour se convaincre que le fait de notre survivance n'est jamais apparu aussi éclatant ni aussi réconfortant au peuple français tout entier que pendant la semaine, désormais historique, du 24 juin 1912.

On peut affirmer que pas une ville de France n'est restée dans l'ignorance des principaux événements de notre Congrès. Les manifestations les plus nobles du patriotisme canadien-français, les paroles les plus énergiques et les revendications les plus fières de nos orateurs ont été fidèlement notées par les agences de publicité françaises, et la netteté de leur signification a été soigneusement mise en relief par les meilleurs journalistes de la grande presse de France. A lire ces nombreux articles de journaux et de revues, on dirait vraiment que le Congrès de Québec a fait passer sur notre ancienne mère patrie comme un souffle puissant de fierté nationale, et que cette manifestation d'énergie française est apparue là-bas comme un gage de pérennité pour la race tout entière.

Nous croyons intéresser les lecteurs du *Bulletin* en leur signalant ici les passages les plus caractéristiques des nombreux articles que les journaux français de toute nuance ont consacrés au Congrès de la Langue française.

La *Croix* (Paris, 5, rue Bayard) écrivait, le 10 juillet :

« Dans le vieux Québec, sentinelle avancée du beau Canada, le Congrès national du parler français s'est ouvert en fin de juin. Les journaux nous en apportent des échos enthousiastes... Ce furent de beaux tournois de langue française dans les séances d'études comme aux assemblées solennelles, à l'Université, au Parlement, à la salle des Exercices militaires. On avait envoyé des télégrammes

au Pape, à l'Académie française, au roi d'Angleterre, dont les Canadiens français demeurent les loyaux sujets... Question de langue, question d'âme ! Mgr Stagni, le délégué apostolique, salué par Mgr Bégin, fut à l'aise pour l'affirmer encore, en saluant dans la langue française celle des premiers missionnaires d'Amérique, celle de la grande majorité des missionnaires actuels.» Plus tard, le correspondant canadien de la *Croix*, M. J.-A. Lander, consacrait deux de ses chroniques à notre Congrès, dont il appréciait en termes fort justes la haute portée, tant au point de vue religieux qu'au point de vue national.

Le *Temps* (Paris, 5, rue des Italiens) commençait ainsi, le 10 juillet, un article de fond intitulé *le Congrès de Québec* et signé des initiales de M. Gaston Deschamps :

« Les nouvelles que nous recevons d'outre-mer par le dernier courrier du Canada sont particulièrement émouvantes : il faut souhaiter que la presse française tout entière propage l'écho des voix amies et fraternelles qui là-bas, sur l'autre rive de l'Atlantique, dans une colonie malheureusement séparée de la mère patrie par les fatalités de la politique internationale, proclament quand même, et affirment avec éclat le ferme propos de maintenir dans les terres découvertes par l'audace de Cartier, — peuplées ensuite, labourées, bâties par le génie de Champlain, ennoblies enfin par l'héroïque sacrifice de Montcalm, — les traditions, la langue et la civilisation de la race française. Le lundi, 24 juin 1912 — jour de l'ouverture solennelle du Congrès de Québec — doit être considéré comme une date mémorable dans l'histoire des Français d'Amérique. Ce jour-là, plusieurs milliers de ces Français fidèles sont venus comme à un pèlerinage national dans l'ancienne capitale de la Nouvelle France... Pèlerins heureux de communier ensemble dans le culte des grands souvenirs et des exemples magnifiques, ils ont revendiqué, par une manifestation solennelle, l'intégrité de leur domaine héréditaire et de leur trésor idéal. Tout le symbole de cette initiative touchante est contenu dans la médaille commémorative que l'on a distribuée aux congressistes de Québec. Cette médaille représente une jeune mère canadienne qui tient un livre ouvert sous les yeux de son enfant. Au loin se dessinent les rives du Saint-Laurent, dominées par les clochers de la Nouvelle France. Et sous le charmant groupe qu'encadre cet harmonieux décor, on lit ces mots : *Parlons français.*» Et dans un numéro subséquent, le *Temps* racontait l'intéressante entrevue qu'il avait eue avec M. Étienne Lamy, revenu « enthousiaste » de Québec et salué à son retour en France du titre d' « ambassadeur de la langue française au Canada ».

Sous ce titre : *La Défense du français au Canada*, M. A. Albert-Petit écrivait, le 24 juin, dans le *Journal des Débats* (Paris, 17, rue des Prêtres Saint-Germain-l'Auxerrois) :

« Aujourd'hui s'ouvre à Québec un Congrès qui marquera sans doute une date dans l'histoire de la langue française au Canada et dans toute l'Amérique du Nord. C'est « le Premier Congrès de la langue française en Amérique »... Les descendants des soixante mille colons français abandonnés par nous il y a un siècle et demi forment aujourd'hui un grand peuple de trois millions d'âmes, fier à juste titre d'avoir maintenu par ses propres moyens sa langue, sa religion, son caractère national, au milieu de l'océan anglo-saxon, qui paraissait devoir tout submerger... Le Congrès d'aujourd'hui s'ouvre le jour de la Saint-Jean-Baptiste, fête nationale des Canadiens français. Il est assuré d'un succès populaire, que ne connaissent pas nos Congrès savants du vieux monde. C'est, en effet, une affaire nationale, et le clergé, qui a été au Canada français le grand conservateur du vieux parler maternel, s'est mis à la tête du mouvement... Ce n'est pas un patois, ce n'est pas un français abâtardi ou corrompu que les Canadiens aiment et cultivent : c'est la belle langue française classique, la nôtre quand nous parlons bien, et dont ils sont plus proches que nous. Ils se prémunissent contre ce que nous appelons la « crise du français », et il est symptomatique de constater qu'à leur avis, le meilleur préventif contre la crise du français, c'est l'étude du latin.»

M. l'abbé Charles Vincent a fourni à la *Gazette de France* du 22 juillet (Paris, 1 bis rue Baillif), sur le Congrès de Québec, une feuilleton d'une haute tenue littéraire et d'une envolée superbe. Nous voudrions reproduire ici cette page magistrale :

« Le Congrès du « Parler français » vient de se tenir à Québec. Cette réunion marque une date mémorable, non seulement dans l'histoire du Canada, mais dans l'histoire de la France même. Ce ne fut point une manifestation purement littéraire, une brillante, mais stérile parade de velléités embryonnaires, mais l'énergique revendication du droit à la vie d'une race que la fermentation confuse des nationalités environnantes semble vouloir réduire à une part très restreinte d'influence dans le monde... Les trois millions de Canadiens et d'Acadiens, qui vivent ou revivent en Amérique, ne sollicitent ni l'aumône d'une faveur, ni la complaisance d'un accommodement. Ils se dressent, avec la conscience de leur cohésion atavique, et, sans se parjurer dans leur loyalisme envers la Grande Bretagne, lèvent, en face des convoitises hostiles, la charte de leur autonomie. C'est un grand acte, d'un courage impressionnant et d'un mâle orgueil... En vérité, c'est avec un frisson d'allégresse

que j'ai lu les comptes rendus des séances du Congrès de Québec... C'est une manifestation réformatrice. Au début de ce vingtième siècle, qui progresse à travers des ruines, le Congrès de Québec a voulu fixer l'orthodoxie de nos traditions ; il a été le premier Concile œcuménique de la langue française.»

« Le Congrès du *Parler français*, qui vient de se tenir à Québec — écrit M. Henri Bazire, dans la *Libre Parole* (Paris, 14, boulevard Montmartre) du 10 juillet — intéressait à la fois la France, l'Angleterre et les États-Unis. La France, cela va de soi, et non pas seulement en raison du lien que la communauté de langage maintient entre elle et cette terre peuplée et fertilisée par son sang, mais aussi à cause de la grosse question d'influence mondiale qui est au fond du débat et qui suscite tant d'âpres concurrences. Si, pour le Canada, la liberté aujourd'hui, et peut-être l'autonomie plus tard, dépendent de la conservation de la langue française, pour nous, Français, il s'agit de l'avenir même de notre langue et de sa prépondérance dans le monde. La solution échappe non seulement à la France, mais à la vieille Europe épuisée. Et c'est au Canada, terre de fécondité, la plus fertile qui soit en hommes et en blé, que se joue la partie suprême.» Et rappelant, ensuite, le lien intime et puissant qui unit la foi catholique et la langue française, M. Bazire s'écriait fièrement : « Notre langue est un *Credo :* laissons-lui cette force. C'est elle qui rétablira nos frontières, comme elle maintiendra dans le monde le rayonnement du nom français.»

La même pensée est aussi énergiquement exprimée par M. Vincent Lamoré, dans son article intitulé : *Vieux parler français, vieux parler catholique*, et publié dans l'*Univers* (Paris, 17, rue des Saints-Pères) du 28 juin : « Notre vieux parler français meurt depuis qu'il cesse d'être le vieux parler catholique, écrit M. Lamoré, à l'occasion de notre Congrès. Et, sans doute, viendra le moment où, curieux de ressusciter nos anciens vocabulaires, nous devrons les chercher, au loin, chez les Canadiens fidèles à notre passé.»

L'*Action française*, le *Gaulois*, l'*Écho de Paris*, l'*Éclair*, et bien d'autres journaux parisiens, ont aussi parlé du Congrès de Québec en termes fort sympathiques. Nous tenons à signaler tout particulièrement ici cette pensée de M. Ernest Judet, cueillie dans un premier-Paris de l'*Éclair* du 26 juin : « Il est à souhaiter que l'enthousiasme, dont les témoignages ont été prodigués à M. Étienne Lamy, soit contagieux parmi nous, aide à réparer au plus vite de trop graves injustices. Ses idées fermes et fixes se résument dans celles de liberté, d'ordre, de religion, de patrie, de puissance extérieure ; elles ont traversé dans ces dernières années une terrible crise. Voici qu'elles reprennent enfin un crédit qui ranime toutes

les espérances : le terrain gagné au Canada par notre langue nous encouragera certainement à nous ressaisir.»

La presse française de province a été, elle aussi, unanime à saluer le Congrès de Québec, comme un événement du plus haut intérêt pour les Français des deux mondes : L'*Express de l'Ouest* (Nantes), l'*Éclair de l'Est* (Nancy), le *Réveil du Centre* (Limoges), la *Liberté du Sud-Ouest* (Bordeaux), la *Dépêche* de Lyon, L'*Yonne* (Auxerre), le *Valenciennois* (Valenciennes), le *Journal* de Rouen, le *Télégramme* de Toulouse, d'autres encore, ont tenu à souligner l'importance de cette manifestation. « C'est à l'initiative de la *Société du Parler français* qu'est due la grandiose manifestation du 24 juin, disait la *Dépêche* de Lyon, dans son numéro du 15 août. Son succès est l'œuvre du clergé catholique. Le cadre religieux est, là-bas, l'armature de la race. Les intérêts ecclésiastiques et nationaux sont solidaires. Le jour où le bloc franco-canadien sera entamé, lorsqu'il cessera de ronger l'Ontario et de pousser des pointes dans l'Ouest, l'Église Romaine devra s'interdire de glorieuses ambitions.» Et l'*Yonne* d'Auxerre, le 10 juillet : « C'est la première fois que les populations françaises d'outre-mer s'assemblent ainsi en masse, d'un même élan et d'un seul cœur, pour notifier au monde entier l'éminente dignité de leurs origines, et afin de réclamer les prérogatives qu'elles considèrent comme inséparables de leurs titres de noblesse. Désormais, la résistance pour la conservation de la langue maternelle est organisée.»

Hors de France, dans les pays où la langue française est encore en honneur, l'élan de sympathie provoqué par le Congrès de Québec n'a pas manqué non plus de se produire.

Le *XXe Siècle* de Bruxelles, le *Journal* de Liège et le *Journal* de Bruxelles ont souligné les points les plus importants des délibérations du Congrès, le *Journal* de Bruxelles mettant surtout bien en relief le caractère nettement catholique de cette grande manifestation canadienne-française.

L'Alsace-Lorraine est venue, elle aussi, ajouter sa note harmonieuse à ce concert de voix françaises : le *Lorrain* et le *Messin* de Metz, avec le *Nouvelliste d'Alsace-Lorraine* de Colmar, ont exprimé vivement leur joie de voir les Canadiens français garder pour les « pieuses traditions » des « premiers colons de la Nouvelle France « un culte et un respect » que n'ont pu amoindrir « les vicissitudes de la politique ».

La colonie française d'Allemagne, celles de Chine et de Roumanie ont entendu elles-mêmes parler favorablement du Congrès : le *Journal d'Allemagne*, de Berlin, a publié, le 30 juin, une étude très substantielle et très exacte de M. René du Roure sur *la Langue*

française au Canada, pendant que l'*Écho de Chine*, de Shanghaï, soulignait avec joie les déclarations les plus fièrement françaises des orateurs de la grande semaine, et que *la Roumanie*, de Bukarest, disait, dans son numéro du 2 juillet : « C'est chose très remarquable que, pardessus la mer, la pensée d'un pays incorporé à la Grande Bretagne depuis un siècle et demi, ait voulu garder une expression française.»

Il nous plaît de clore cette revue par une parole de France.

M. George Demanche, directeur de la *Revue française de l'Étranger et des Colonies* (Paris, 19, rue Cassette), qui a suivi les séances du Congrès de Québec — on sait avec quelle assiduité et quelle intelligence — écrivait, dans la livraison d'août de sa *Revue :*

« Le Congrès a pris soin de répondre à la préoccupation générale de ses membres en décidant qu'il se donnerait une survivance par la création d'un bureau permanent et d'un secrétariat général permanent, ayant la mission de veiller à la réalisation des vœux émis et adoptés, de cimenter l'union établie entre les groupes français de même nature dans toute l'Amérique du Nord, et de prendre toutes les mesures propres à la protection et à la propagation de la langue française. Un de ces vœux, relatif à la colonisation française dans l'Ouest, est particulièrement important, en ce qu'il propose la création d'un comité général à Québec, avec sous-comités dans chacun des diocèses de l'Ouest, dans le but de renseigner, de diriger, de concentrer, d'une façon utile, les émigrants français qui, trop souvent jusqu'ici, ont été se fixer au hasard dans des milieux réfractaires à leur langue et à leurs coutumes, au lieu de faire bloc, de manière à mieux se sentir les coudes et à acquérir ainsi une influence en rapport avec leur nombre. La réalisation de ce vœu et sa mise à exécution pourront avoir les plus heureux résultats pour le peuplement des provinces de l'Ouest par les Canadiens français.»

Antonio Huot, ptre.

De *l'Express* (Lyon, 17 juillet 1912) :

Le premier congrès général du Parler français en Canada s'est déroulé à Québec durant la dernière semaine de juin, parmi des fêtes d'une splendeur inouïe.

Spectacle unique dans sa généralité que celui de ces Canadiens français gardant florissante la langue des aïeux, après 150 ans de domination anglaise.

Ils n'étaient pas cent mille lors de l'annexion de 1760. Ils sont maintenant plusieurs millions.

Persécutés pour leur langue et leur foi catholique, ils surent cependant loyalement défendre leur territoire, pour le compte de l'Angleterre, contre les rebelles anglo-saxons de 1775 et 1812. La constitution de 1841, que leur donnait l'Angleterre, proscrivait la langue française. Mais le droit écrit ne pouvait triompher toujours du droit non écrit, qui allait devenir un droit acquis, de par la constitution de 1867, reconnaissant l'égalité des deux langues anglaise et française au Canada.

Dans l'immense province de Québec, presque grande comme la France, le paysan, l'artisan, le lettré, n'ont guère que notre langue pour s'exprimer. Mais ils l'ont gardée fleurie des mots expressifs de nos vieux dialectes provinciaux.

Des groupements nombreux l'emploient aussi dans les vastes plaines du Manitoba et de l'Alberta.

Près de deux millions de Franco-Canadiens la parlent, aux États-Unis d'Amérique, où ils ont fondé 500 écoles catholiques françaises.

Le peuple acadien a eu des martyrs, aux rives canadiennes de l'Atlantique, pour garder ce doux parler de France.

Et pour mieux le conserver pur de tout alliage des anglicismes nombreux, le rajeunir parfois, les Canadiens français avaient organisé à Québec le congrès qui vient de grouper leurs notabilités politiques, littéraires, ecclésiastiques.

Le peuple lui-même prit une part active aux fêtes. Des trains entiers avaient amené des congressistes du Manitoba, de l'Acadie, de la province de Québec et des colonies canadiennes des États-Unis. Les réjouissances publiques prirent des allures de fête nationale, dans la ville pavoisée.

Évêques, prêtres, orateurs, députés, hommes de lettres, ministres même, vinrent librement aux séances d'études des différentes sections, scientifique, littéraire, historique, section de propagande, affirmer leur fidélité à l'Angleterre, mais leur amour de notre langue aussi, leur culte pour leur aïeule la France.

On applaudit aux éloquentes déclarations des archevêques de Québec, de Montréal et de Saint-Boniface, de l'Auxiliaire de Québec, Monseigneur Roy, du recteur de l'Université Laval, de Monseigneur Paquet, du Lieutenant-Gouverneur Sir Langelier, du premier ministre Gouin, du tribun Henri Bourassa, du sénateur Landry, de Thomas Chapais, d'Adjutor Rivard, etc.

Mais les plus enthousiastes ovations furent peut-être décernées aux envoyés de France.

C'était Étienne Lamy, de l'Académie française, qui parla le premier jour des qualités de notre langue, si fine, si expressive, si universelle.

C'était Gustave Zidler, professeur au lycée Hoche, qui, en vers superbes, chanta souvent le passé glorieux et le présent plein de promesses du Canada français. C'était surtout notre ami l'abbé Thellier de Poncheville, qui connaît si bien la France entière. Le Canada l'avait déjà applaudi, au Congrès eucharistique de 1910, et venait de le rappeler. Il dut se prodiguer partout. Le comte Thellier de Poncheville, son père, oubliant ses propres succès en ce même congrès, eut la joie très douce de voir, comme l'*Express* l'a dit, les Canadiens décerner à ce fils tant acclamé, en même temps qu'à Étienne Lamy et Gustave Zidler, le titre de docteur ès lettres de l'Université Laval.

L'Académie française, salué par un câblogramme des Canadiens, avait répondu par un message délicat. En retour les congressistes lui envoyaient une médaille d'or commémorative.

Les académiciens auront eu une jouissance intellectuelle profonde à entendre Étienne Lamy, revenu d'Amérique, leur redire la survivance extraordinaire de la langue française en cette terre toujours fidèle, où notre drapeau tricolore mêle sans cesse ses couleurs à celles du drapeau anglais.

De l'*Excelsior* (88, Av. des Champs-Elysées, Paris, 13 juillet 1912) :

De retour de Québec, où il représenta l'Académie française au *Congrès du Parler français*, M. Étienne Lamy a gardé, de son voyage, le souvenir le plus agréable et le plus émouvant. Comme nous lui demandions quelle était son impression, il nous répondit :

— Elle est excellente et ne pouvait être autrement, étant donnée la sympathie avec laquelle les Canadiens accueillent tout Français, et, à plus forte raison, tout envoyé de la France.

« Quant au Congrès en lui-même, son objet était nettement déterminé, et j'ai tout lieu de croire que ses résultats seront féconds. Vous savez que les Canadiens français sont de moins en moins nombreux à mesure qu'on s'éloigne de la province de Québec. La proportion des Anglais, des Irlandais, des Américains, augmente et finit par absorber les représentants de notre race. Il y a là un problème à résoudre, pour maintenir les droits de la langue française et la conservation de la race française : c'était là le but du Congrès de Québec. La présence même à ce Congrès des délégués des provinces lointaines était une indication d'attachement à la France, car

certains délégués de l'Extrême-Ouest avaient dû faire un voyage de cinq jours et cinq nuits. N'est-ce point là déjà rendre un grand hommage à une cause que d'entreprendre pour elle un si long parcours ?... Mais ce qui est aussi intéressant et moins platonique, c'était l'essai et le commencement d'une organisation qui groupera les divers éléments de race française, qui se trouvent à l'état de supériorité à Québec, à l'état d'égalité dans les régions voisines et à l'état de minorité de plus en plus infime à mesure qu'on s'éloigne vers l'ouest. Les Canadiens français ont considéré qu'il ne fallait pas que les gens de leur race soient isolés, mais qu'ils devaient rester en contact avec Québec, pour maintenir la ferme direction qui a été la leur. Ce sont eux, il ne faut pas l'oublier, qui ont colonisé le Canada, à une époque où on croyait et où on disait que le Canada ne se composait que d' « arpents de neige ». Comme ils sont très prolifiques—et par là, malheureusement, les Français de France se distinguent d'eux — ils ne purent vivre longtemps sur les positions où 63,000 Français avaient été abandonnés par la métropole, en 1763 ! Ces colons, en effet, sont aujourd'hui trois millions ! Il a donc fallu chercher à vivre ailleurs. Une partie d'entre eux émigra aux États-Unis, mais la plus grande partie se répandit dans les territoires non encore explorés. Ce sont ces groupes qu'il faut tenir unis pour qu'ils conservent le culte et l'usage de leur langue...

— Les membres du Congrès ont dû être particulièrement touchés de votre présence ?

— Ils ont été très sensibles, en effet, à la manière dont l'Académie française a répondu à leur désir. Ils tenaient beaucoup à ce qu'elle fût représentée, et ils ont témoigné envers elle d'une affection qui prouve quelle vénération ils ont conservée pour notre grande Compagnie littéraire. »

. . . . . .

De *l'Assaut* (25, rue Dauphine, Paris ; 11 août 1912) :

. . . . . .

Il s'est passé là (aux séances générales du Congrès) des scènes que n'oublieront jamais ceux qui en furent les témoins. Il n'est donné de voir qu'une fois dans sa vie des ovations comme celles qui accueillirent à la tribune un Étienne Lamy, un Thellier de Poncheville, représentants de la vieille France ; un Langevin, un Bourassa, des lèvres de qui s'échappait l'âme de toute une race. Jamais, non plus, émotion plus intense ne pourra étreindre un auditoire avec autant de force que celle provoquée par un vieillard aux cheveux

de neige, l'abbé Quinn, dont la voix tremblante de reconnaissance pour le peuple canadien-français, qui avait accueilli ses frères irlandais chassés de leur patrie en 1847 par la famine et la persécution, vint nous apporter une parole de la vraie Irlande, parole voilée de protestation contre certains de ses frères du clergé irlando-canadien, qui se font persécuteurs, parole de louange et de piété à la langue française qui fut la « langue de son âme et de sa liberté ».

. . . . . .

L.-D. Durand.

De *la Croix* (5, rue Bayard, Paris, 25 juillet 1912) :

. . . . . .

Et quels seront, demandera peut-être quelque lecteur pressé d'en arriver à la fin, les résultats pratiques de ce Congrès, qui a été une si magnifique démonstration de la vitalité française dans l'Amérique du Nord et au Canada, en particulier ?

Un premier résultat, qui n'est pas à mépriser, est celui-là même d'avoir démontré à nos frères dispersés, qui peuvent parfois se laisser atteindre par le doute, à nos adversaires qui s'enhardissent de notre silence patient, que nous sommes toujours pleins de vie et d'espérance, que nous progressons constamment et que nous n'entendons ni reculer ni disparaître.

D'ailleurs, ces frères dispersés, revenus pour quelques jours au foyer, se sont montrés eux-mêmes pleins de force et nullement découragés.

Dans ces huit jours d'entretiens, publics et particuliers, nous avons donc appris à mieux nous connaître, à mieux nous estimer, à mieux nous aimer même. Nous avons aussi appris à mieux connaître les besoins particuliers de chaque groupe, en même temps que les nécessités de toute la grande famille. Nous connaissons mieux les positions que nous occupons, les droits dont nous jouissons et ceux dont nous réclamons l'usage. Nous savons mieux ce qu'il faut à notre langue pour qu'elle se conserve, se perfectionne, s'épure ; pour qu'elle soit mieux enseignée, mieux parlée, mieux écrite ; pour que notre littérature, restant fidèle aux traditions qui la font bien française et bien canadienne, acquière la perfection dont elle est capable et jouisse du prestige nécessaire à notre fierté nationale. Nous avons besoin d'entretenir cette fierté, plus nécessaire encore aux minorités qui luttent pour se conserver et pour se défendre qu'aux majorités qui luttent pour conquérir et dominer.

Les vœux émis par le Congrès sont nombreux, et ce n'est pas en un jour qu'on les réalisera, mais des milliers de patriotes en ont compris la portée et les ont adoptés. Ils sont déjà pour leur action et une orientation et une impulsion.

Pour garder la bonne entente, le contact des âmes, et veiller à l'action d'ensemble, sans négliger, mais plutôt en aidant, les actions particulières et locales, un Comité permanent a été formé et va se mettre sans retard à l'œuvre. C'est ce Comité qui va veiller à l'exécution des vœux principaux du Congrès, qui va le continuer en recueillant les informations de partout, en fournissant les renseignements désirés, en dirigeant les bonnes volontés dispersées.

L'organisation de ce Comité n'est pas le moindre des résultats du Congrès, il est à lui seul un magnifique résultat, car ce Comité peut maintenant compter sur l'entente et sur les ressources dont il a besoin pour mener à bien toutes les œuvres entreprises et celles à entreprendre.

Si nos compatriotes de langue anglaise avaient assisté à notre Congrès, ils en auraient retiré l'avantage de constater de leurs oreilles que nous parlons bien le même français que nos amis de France, et ils auraient même pu observer, sans être obligés de le confesser, qu'il y a bien moins de différence entre le français parlé à Paris et celui parlé au Canada, qu'il n'y en a entre l'anglais de Londres et celui d'Amérique.

. . . . . .

J.-A. Lander.

Du *Temps* (5, rue des Italiens, Paris, 16 juillet 1912).

. . . . . .

« Les Canadiens français ont la fierté de leur race ; ils ne veulent pas que le génie français dont ils sont une des expressions les plus originales soit détruit en ce pays où ils peuvent revendiquer un droit d'aînesse ; ils ont conscience de posséder certaines supériorités qu'ils perdraient en se laissant défigurer. Et c'est ce sentiment très vivace qui les a conduits à organiser ce congrès du parler français où j'ai représenté l'Académie.

« L'idée a été accueillie avec enthousiasme non seulement à Québec, où les Canadiens français sont en majorité, non seulement dans les États où ils sont à égalité avec les « parlant anglais », mais même dans ceux de l'ouest, où ils ne sont qu'une minorité. Des

délégués sont venus qui ont dû faire cinq jours et cinq nuits de voyage. Le succès a été complet. Les réunions auxquelles j'ai assisté ont été très vivantes : ce public est sensible comme un public français. L'organisation pour la défense de la langue française, qui était l'objet du congrès, doit être maintenant réalisée en principe ; elle est destinée à établir un lien permanent entre tous les groupes français épars sur les milliers de kilomètres du Canada. Notre cœur ne peut pas rester insensible à une entreprise si flatteuse pour nous ».

. . . . . .

(Paroles de M. Étienne Lamy, « ambassadeur de la langue française ».)

A LA MÉMOIRE DE L'ABBÉ LORTIE

L'abbé Stanislas-Alfred Lortie avait pris à l'organisation du Congrès une si grande part, il avait, pour assurer le succès de l'entreprise, dépensé sa santé avec une telle générosité, que sa mémoire doit rester attachée à cette œuvre.

Nous demandons la permission de remettre sous les yeux du lecteur ce que publiait le *Bulletin* de la Société du Parler français, au mois de septembre 1912, et un extrait de *la Croix*, de Paris.

L'abbé Stanislas-Alfred Lortie, docteur en théologie, maître ès arts, professeur à l'Université Laval, président de la Société d'Économie Sociale et Politique de Québec, membre du Comité central permanent et trésorier de l'Action Sociale Catholique, archiviste de la Société du Parler français au Canada, trésorier du Premier Congrès de la Langue française au Canada, est décédé à Curran, Ontario, le lundi, 19 août dernier, à l'âge de 42 ans.

Les membres de notre Société n'oublieront pas dans leurs prières le prêtre éminent, le professeur à la doctrine toujours sûre, l'homme d'œuvres qui ne s'écarta jamais des routes éclairées par la foi, l'apôtre dont le talent et la science, la droiture et l'énergie, le zèle et l'abnégation furent constamment au service de l'Église et de la patrie.

Au nom de la Société du Parler français au Canada, je viens déposer sur la tombe de l'abbé Lortie un dernier hommage.

Si j'écoutais mon penchant, je dirais plutôt des choses intimes. Je dirais l'histoire d'une amitié ancienne, restée toujours vive, que rien ne troubla jamais, et que la mort même n'a pas rompue ; je dirais les vertus du frère que j'ai perdu, son inaltérable dévouement à ceux qui lui étaient chers, l'absolue sincérité de sa parole, la droiture de son esprit, son abnégation, sa bonté, et les délicatesses cachées de son cœur. Et comment ne pas rappeler aussi que ce logicien, qui faisait pénétrer la lumière au fond des plus obscurs problèmes, ou mieux, qui saisissait ces problèmes, les retournait, les analysait, les disséquait et brusquement les jetait devant nous

en pleine clarté, que ce logicien, si l'amitié le lui demandait, appliquait volontiers ses hautes facultés à l'examen et à la solution des difficultés les plus communes de la vie ! Combien peu savent encore qu'une merveilleuse organisation lui permettait de s'interrompre, au cours de la discussion la plus grave, de passer tout à coup au badinage le plus enjoué et, sans effort, quand les esprits s'étaient un instant détendus, de reprendre la question au point où il l'avait laissée et de mener superbement à chef la démonstration commencée ! Combien peu savent que ce dialecticien, ce philosophe, était aussi le plus aimable et le plus gai des compagnons ! Et je me laisserais ainsi entraîner à dire toutes les richesses d'une âme que dix-sept années de collaboration constante m'avaient appris à connaître et à aimer.

Mais cela est écrit ailleurs, au fond du cœur de ses amis, en caractères que le temps n'effacera pas.

Ce n'est pas dans quelques pages de revue qu'on pourrait dépeindre comme il convient cette éminente figure de prêtre, et raconter cette vie si pleine d'œuvres. Professeur de philosophie au Petit Séminaire de Québec, son enseignement se donne encore et se continuera longtemps par les maîtres qu'il a formés et par le bel ouvrage qu'il laisse aux élèves de nos collèges ; professeur de théologie à l'Université Laval, il se distingua par l'impeccable sûreté de sa doctrine, par sa science puisée à cette source intarissable de vérité qu'est la Somme de saint Thomas, et par la lumineuse clarté de ses leçons ; éducateur, il se dépensa pour l'amélioration de notre enseignement secondaire ; homme d'action et patriote éclairé, il fut le véritable initiateur, chez nous, du mouvement social catholique, et déploya, pour l'organisation et la mise en œuvre de nos forces religieuses et nationales, une activité incroyable et une indomptable énergie ; prédicateur et apôtre, il exerça longtemps son ministère dans un champ ignoré, mais difficile et souvent ingrat ; président de la Société d'Économie sociale et politique de Québec, trésorier de l'Action Sociale Catholique, trésorier du Premier Congrès de Tempérance du diocèse de Québec, membre du Conseil central de la Société de la Croix Noire, archiviste de la Société du Parler français, trésorier du Premier Congrès de la Langue française au Canada, il fut l'âme de toutes ces organisations et le premier ouvrier de toutes ces entreprises ; il voyait dans ces œuvres autant de moyens d'assurer la défense de la vérité catholique et le bien de sa patrie ; il y dépensa ses jours et, je le sais bien, ses nuits, avec une telle ardeur que nous, ses intimes, ne pouvions croire qu'elles pussent exister sans lui, et, cependant, avec un tel oubli de soi-même que le public ne soupçonnait même pas qu'il en fût l'âme et la vie.

Parmi toutes ces œuvres, la Société du Parler français fut l'une de celles auxquelles il se donna le plus entièrement.

Nous avions caressé longtemps le projet d'une association dont l'objet devait être la défense et l'illustration de notre langue maternelle, et nous pensions à tout ce que cette société pourrait faire pour la conservation de nos croyances et de nos traditions les plus chères. Mais nous n'étions pas sans voir aussi les obstacles, et il me plaît de déclarer que si l'abbé Lortie n'avait pas été là, au mois de février 1902, pour donner au mouvement sa première impulsion, la Société, sans doute, n'aurait jamais existé ; et s'il n'avait pas été là encore, pendant dix ans, pour organiser le travail de propagande, pour recueillir les observations, pour classer les matériaux, pour mettre en état le résultat des études, je me demande comment la Société aurait pu vivre... La Société n'a pas été toujours aussi prospère qu'aujourd'hui, ni ses ouvriers aussi nombreux. Que d'heures de travail, fastidieux en vérité, mais agréable parce que nous étions deux, ayant même cœur et même esprit ! Que de séances prolongées, par exemple, pour enregistrer et classer les 350,000 observations recueillies sur les premiers mots de notre glossaire ! Et comme le découragement m'aurait facilement pris, quand il fallut, pendant trois ans, écrire à la main, chaque semaine, les rapports du Comité d'étude et en faire une centaine de copies, si l'abbé Lortie n'avait égayé ce travail et n'avait réussi à rendre cette tâche presque joyeuse !

L'abbé Lortie fut l'agent principal de toute l'organisation, l'archiviste qui veillait sur tous nos documents, le directeur qui prévoyait les difficultés et surmontait les obstacles, le trésorier fidèle des bons comme des mauvais jours... Et il faudrait dire encore l'importante contribution qu'il apporta toujours à nos études philologiques, le temps qu'il y dépensa, la lumière que son esprit jetait dans nos débats.

Puis, vint ce Congrès, projeté depuis longtemps, auquel nous pensions dès la fondation de la Société. Est-il besoin de rappeler ici la part que l'abbé Lortie prit à l'organisation de ces fêtes ? S'il n'avait tout prévu d'avance, établi dès le premier jour le programme d'action qui devait être suivi pour assurer le succès, et s'il n'avait pu lui-même réaliser la plus grande partie des projets qu'il avait conçus, le Congrès n'aurait peut-être pas eu lieu. Quand il dut, cédant à nos prières, abandonner un travail désormais au-dessus de ses forces, nous n'avions plus qu'à poursuivre l'exécution du plan qu'il avait tracé.

La Providence n'a pas voulu que l'abbé Lortie pût jouir de son œuvre. Au moment même où allait se réaliser un projet si cher

et dont il attendait tant de bien, ce bon ouvrier de la cause nationale fut frappé d'un mal qui devait l'emporter ; il ne vit presque rien du Congrès, lui qui en avait préparé les moindres détails. Sans un murmure, il fit ce pénible sacrifice, et, peu de jours après, Dieu rappelait à lui son serviteur.

Encore sous le coup de cette épreuve douloureuse, je ne peux que répéter : Que les membres de notre Société ne l'oublient pas dans leurs prières !

ADJUTOR RIVARD.

Extrait de *la Croix*, (Paris, 30 septembre 1912) :

. . . . . .

La joie, et l'on devrait presque dire le triomphe, des manifestations du Congrès de la langue française, n'ont pas été sans une ombre de tristesse, que le grand public n'a guère aperçue, mais que les organisateurs et coopérateurs du Congrès ont plus d'une fois sentie peser sur leurs âmes.

Celui qui avait peut-être le plus travaillé à organiser ce Congrès, qui s'était le plus dépensé pour en assurer le succès, après en avoir conçu l'idée avec M. Rivard et Monseigneur Roy, M. l'abbé Lortie ne put guère assister qu'à une ou deux séances, et encore sans y prendre aucune part active.

Professeur très distingué de théologie dogmatique, auteur d'un cours remarquable de philosophie scolastique thomiste, dont il put corriger jusqu'au bout les trois volumes de la deuxième édition, membre très actif et assidu de l' « Action sociale catholique », dont il était le trésorier, directeur et trésorier de la Société du Parler français, dont il fut un des principaux fondateurs, membre très actif de la Société d'économie sociale, professeur de philosophie au couvent de Sillery, aumônier de la Maternité, M. l'abbé Lortie semblait suffire joyeusement à toutes ces tâches, quand, en mai dernier, il sentit que ses forces refusaient de suivre désormais son courage.

Assez difficilement et comme étonné de lui-même, il dut se résigner au repos, aux soins, aux petits voyages qu'on lui prescrivit pour refaire ses forces.

On le vit au Congrès, pâle et marchant à peine, assistant par courts moments, comme à la dérobée, aux séances dont il avait préparé le programme, se réjouissant dans son âme et souriant mélancoliquement au triomphe de la chère cause à laquelle il avait tant donné de sa vie.

On le revit, un peu ranimé, après le succès complet obtenu, dans l'intimité et l'abandon plein de charmes, au beau voyage en bateau que les congressistes firent au Saguenay. Ses amis se reprirent à espérer, mais pour un moment seulement.

La maladie reprit son cours inévitable : les sources de la vie étaient atteintes ; aucun soin ni aucun repos n'y pouvaient plus rien.

Toujours énergique et courageux, homme de Dieu et homme de devoir, l'abbé Lortie envisagea, calme et serein, la mort rapide et sûre qui allait mettre fin à ses quarante-deux ans.

Il est mort le 19 août, et bien des âmes courageuses et viriles ont versé des larmes sur sa tombe. Il fut en effet si fidèle et si dévoué aux nobles causes et aux solides amitiés auxquelles il s'était donné !

Il semble aussi que bien des espérances soient descendues avec lui dans cette tombe prématurément ouverte ; mais, les chrétiens le savent, le succès des causes immortelles n'est jamais mieux assuré que lorsque celles-ci peuvent s'appuyer sur les tombeaux de soldats qui se sont généreusement sacrifiés pour elles et pour Dieu.

. . . . . .

J.-A. Lander.

"LA CANADIENNE"

M. Gustave Zidler, invité d'honneur, était aussi le délégué de la société *la Canadienne*, de Paris, au Congrès. Le vendredi, 27 décembre 1912, *la Canadienne* donnait une fête en l'honneur de M. Étienne Lamy, de l'Académie française, président du Comité français de la Société, et de M. Zidler, qui l'avait représentée à Québec. Le poète lut, à cette fête, le poème que nous reproduisons.

VERS POUR "LA CANADIENNE"

Il fut des jours de lutte, où des âmes de France,
Unissant leur prière à l'active vaillance,
Des croisés Canadiens secondaient les combats,
Des jours de foi profonde, où, suivant Maisonneuve
Au pied du Mont Royal sur le bord du grand fleuve,
Les cœurs d'ici battaient pour les cœurs de là-bas !

Avec Dieu, sans profits, sagement téméraires,
Groupés autour d'un grand dessein, comme des frères,
Sans s'être jamais vus, tous se reconnaissaient :
Ici, dans le beau rêve où tombe tout obstacle,
Les vœux se confondaient dans l'appel du miracle,
Et là-bas, les villes naissaient !...

— Certes, depuis longtemps l'heure épique est passée ;
Mais vous qu'assemble encore une même pensée,
Le soir vous paraît-il oublieux du matin ?
Vous dont les noms amis s'enlacent sur nos listes,
Dites-nous s'il n'est plus de ces Montréalistes
Dont la ferveur habite au Canada lointain ?
Non ! vous gardez toujours la foi des temps prospères :
Vous croyez que du vaste empire de vos pères
Le doigt pieux des fils peut coudre les lambeaux,
Qu'il ne sied point de plaindre un passé chimérique
Qu'une France obstinée aux rives d'Amérique
A brisé l'effort des tombeaux...

Et combien d'entre vous, en fiers pèlerinages,
Nostalgiques, hantés de splendides images,
Ont fui de leurs métiers les étroites prisons,
A l'ardeur de leur songe ont donné pour patrie
La terre des Champlain et des La Vérendrye
Où l'espoir s'appareille aux larges horizons !

Qui de vous, secouant la morne indifférence,
Ému, n'a salué les Victoires de France
Sur tous les rudes pas des fils de l' « Habitant » ?
Qui, penché sur la carte immense, l'âme en fête,
N'escorte et n'applaudit la paisible conquête
Du sillon qui s'ouvre et s'étend ?

Et qui n'a tressailli jusqu'au fond de ses fibres,
En voyant chaque jour plus nombreux et plus libres
Les braves de son sang surmonter tant d'assauts,
Quand du cœur des maisons, là-bas, blanches gardiennes
De la race, la voix des mères canadiennes
Multiplie en nos cœurs la chanson des berceaux ?

Quel orgueil, quelle joie effaçant l'ancienne ombre,
Quand par delà les flots notre amitié dénombre
En l'enfance d'hier tant de prochains succès,
Quand Québec à la fois dans ses six mille écoles
N'enseigne, avec le doux accent de nos paroles,
Qu'à penser fermement français !. . .

— Aussi, chacun de nous, docile au charme austère,
Laisse le tendre aveu s'achever en serment :
Canada, Canada, noble et puissante terre
Où la France d'abord sema son pur froment,

Depuis que j'ai relu tes héroïques fastes,
Pieusement, autant que toi, je me souviens ;
Non moins que tes forêts si tes rêves sont vastes,
J'adopte la fierté des rêves canadiens !

A ton cœur sans oubli mon cœur saura répondre :
Plein de ton avenir comme de ton passé,
Je sens dans ton attrait se chercher et se fondre
Tout le sang des aïeux que Dieu nous a versé.

Canada, pour qu'au gré de tes destins tu croisses,
Je veux m'unir à tes rigueurs, à tes exploits :
Que dans les rangs profonds de tes jeunes paroisses
De clocher en clocher vole le coq gaulois !

Qu'à tout instant mes soins, mes pensers secourables,
Vengent le long silence où l'on t'abandonnait :
Puissé-je, près d'un bois sacré de tes érables,
Vivre le beau roman de la terre qui naît !

Canada, Canada, ta tâche est lourde et grande :
Laisse-nous prendre un peu du fardeau trop pesant !
De notre bon vouloir accepte au moins l'offrande
Et permets-lui partout de s'affirmer présent :

Présent à tes labeurs, à tes deuils, à tes gloires,
Aux saintes libertés que ton amour défend,
Présent à tes combats de chaque heure, aux victoires
Du cher parler natal accru dans chaque enfant !

Réparons les regrets d'un stérile divorce,
— Qu'importe deux drapeaux et le joug des traités ? —
Remettons en commun, pour doubler notre force,
Les richesses de cœur des vieilles parentés !

Canada, Canada, France laurentienne,
Je n'ai plus qu'un espoir, qu'un désir et qu'un vœu,
Pouvoir avec tes fils reprendre l'œuvre ancienne,
Les regards en avant dans les siècles de Dieu !

Et vois, avec tous ceux de la même croyance
Dont ma lèvre traduit le serment répété,
Pour toi, pour mon pays, pour la plus grande France,
Je joins ma courte vie à ton éternité !

GUSTAVE ZIDLER.

27 décembre 1912.

BILAN DU CONGRÈS

Extrait du *Bulletin du Parler français*, novembre 1912.

Le Bureau du Comité Permanent du Congrès de la Langue française au Canada avait invité à se réunir, à l'Université Laval, aux salles du Parler français, le vendredi soir, 25 octobre dernier, les citoyens de Québec et de Ville-Montcalm dont le comité organisateur du Congrès avait constitué sa Commission des finances. Assistaient à cette réunion l'honorable M. Némèse Garneau, MM. Cyrille Tessier, J.-E. Prince, Dr L. Fiset, Dr A. Jobin, l'abbé Langlois, J.-S. Matte, P.-S. Dugal, Ph. Lamontagne, A. Drolet, J. Trépanier, A.-J. Painchaud et E. Picher.

La séance étant ouverte, sous la présidence de Mgr Roy, M. Denault est prié d'agir comme secrétaire *pro tempore*, en l'absence de M. Adj. Rivard.

Mgr Roy expose brièvement que cette réunion a été convoquée à la demande de l'honorable M. N. Garneau, président de la Commission des finances, qui a désiré rencontrer ses anciens collègues de la Commission, afin d'avoir la satisfaction de leur faire part directement, et personnellement, des résultats financiers du Congrès. Monseigneur donne la parole à M. Garneau, qui fait immédiatement lecture du rapport ci-joint, qu'il a préparé, ainsi que du bilan des affaires du Congrès jusqu'à date, annexé au rapport.

Au cours d'un échange de vues très cordial, les membres présents se félicitent et se réjouissent des résultats obtenus, même du côté financier dont il est particulièrement question en la circonstance, et qui dépassent de beaucoup les plus brillantes espérances qu'on eût osé caresser, au début de l'entreprise. Puis, sur proposition de l'honorable M. Garneau, appuyé par M. le Dr Albert Jobin, l'assemblée adopte à l'unanimité et ratifie le rapport, ainsi que le bilan.

A la demande de M. le rapporteur lui-même, afin de réparer, dit-il, ce qu'il juge être une omission involontaire dans son rapport, l'assemblée décide unanimement qu'une mention d'honneur soit faite, au procès-verbal de la présente séance, de la belle souscription de mille ($1,000) piastres, offerte au Congrès par la Caisse d'Économie de Notre-Dame de Québec, souscription la plus importante qui soit venue d'une institution privée, et qui a été le bon exemple pour tant d'autres traits de générosité dont l'œuvre du Congrès a bénéficié ensuite.

L'honorable M. Garneau exprime encore son désir, et la réunion l'approuve, que le présent rapport et le bilan qui le complète soient publiés dans le *Bulletin du Parler Français*, organe officiel du Comité Permanent, pour qu'il puisse être ensuite reproduit par les autres organes de la presse qui le jugeront à propos.

Mgr Roy, en acceptant le rapport que vient de lui présenter M. Garneau, exprime au distingué président, et à tous ses dévoués collègues de la Commission des finances du Congrès, la plus sincère gratitude, tant en son nom personnel qu'au nom de tous les membres du Comité Permanent. C'est, en effet, déclare Sa Grandeur, le travail intelligent, si zélé et si persévérant, de tous les membres de cette Commission, que résument les chiffres qui viennent d'être soumis. Rarement chiffres alignés dans un bilan ont signifié tant et de si nobles choses. C'est le mouvement d'une race entière. De haute signification pour le passé d'hier et pour l'heure d'aujourd'hui, ces chiffres ne le sont pas moins pour l'avenir. Ils nous assurent que le Comité aura les fonds nécessaires à la très forte dépense qu'il lui faudra faire pour la publication des comptes rendus, et même pour constituer une mise de départ utile au développement de l'œuvre commencée.

On applaudit. L'honorable M. Garneau remercie Monseigneur le Président du Comité Permanent des bonnes paroles qu'il a prononcées à l'adresse du Président et des membres de la Commission.

Et la séance prend fin.

Le secrétaire *pro tempore :*

Amédée Denault.

RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES DU PREMIER CONGRÈS DE LA LANGUE FRANÇAISE AU CANADA

A Sa Grandeur Mgr P.-E. Roy,
Président du Congrès de la Langue française.

Monseigneur,

J'ai l'honneur de vous transmettre le rapport sommaire des recettes et des déboursés de la Commission des finances du Congrès de la Langue française. Je dois avouer que ce n'est pas sans hésitation que j'ai accepté, dans le temps, la présidence de cette commission, car je me rendais bien compte de la tâche qui lui incomberait, tâche qui devint de plus en plus difficile à mesure que le Comité organisateur faisait connaître son programme et ses besoins.

Tout d'abord, il ne fut question que de $10,000, mais nous ne tardâmes pas à nous rendre compte qu'il faudrait au moins $30,000. Les enthousiastes ne doutèrent pas un instant que cette somme serait recueillie ; les sceptiques (il y en a partout) étaient convaincus du contraire. Mais tous se mirent à l'œuvre avec ardeur et rivalisèrent de zèle et de dévouement. Aussi, le succès a-t-il dépassé toutes nos espérances, puisque, au lieu de $30,000, notre Commission a encaissé $62,136.58.

Ce magnifique résultat prouve que, dès que nos compatriotes eurent compris que le but des promoteurs du Congrès était non seulement d'assurer la survivance de notre langue, mais aussi de la protéger contre les agressions et de la défendre contre les anglicismes, ils voulurent, chacun suivant son moyen, contribuer à en assurer le succès.

Et il est vraiment consolant de constater que la somme recueillie par notre Commission a été fournie par toutes les classes de la société. Le clergé et les communautés religieuses, les professions libérales, la classe ouvrière et celle de nos vaillants agriculteurs, le commerce, l'industrie, la jeunesse, l'écolier, tous se sont fait un devoir et un honneur de contribuer à assurer le succès du Congrès. De sorte que le mérite de ce beau résultat ne revient à personne en particulier ; il revient à la nation canadienne-française tout entière.

Toutefois, il convient de faire spécialement mention de l'Université Laval qui, par son adhésion au projet et l'offre de se charger

de l'organisation, a provoqué la confiance publique et en a assuré la réussite. Je la remercie au nom de la Commission des finances ; non, je la remercie au nom de la nation canadienne !

Bien en tête de la liste de ceux qui ont été les plus zélés, qui se sont le plus dévoués, je dois mentionner Votre Grandeur et MM. les abbés Lortie, trésorier, Fillion, trésorier-adjoint, et M. Adjutor Rivard, secrétaire, qui ont parcouru le pays et les centres canadiens-français des États-Unis, prêchant l'évangile de la langue française et organisant les sous-commissions de souscriptions. Agréez, Monseigneur, pour vous-même et pour ces messieurs, les plus sincères remerciements de la Commission.

Je manquerais à mon devoir si je ne profitais pas de cette circonstance pour offrir à l'honorable premier ministre, Sir Lomer Gouin, les remerciements de notre Commission, pour l'octroi si généreux de $10,000, qu'il a bien voulu faire voter par la Législature en faveur du Congrès ; pour remercier aussi Son Honneur le maire de Québec et MM. les échevins, pour leur souscription de $5,000.

Je ne saurais passer sous silence les sous-commissions locales de partout, qui se sont chargées de recueillir les souscriptions, MM. les curés, qui leur ont facilité la tâche, les communautés religieuses et les instituteurs, qui ont fait souscrire leurs élèves. Merci à tous!

Avant de terminer, je dois rendre à mes collègues de la Commission des finances l'hommage public qu'ils ont si bien mérité pour le zèle et le dévouement qu'ils ont apportés dans l'accomplissement de la tâche assurément difficile, et qui paraissait impossible à un grand nombre de personnes, de trouver les $30,000 nécessaires au succès du Congrès, et qui ont fait le tour de force d'en obtenir le double.

Quant à moi, je me réjouis de ce résultat, qui permettra au Comité du Congrès de la Langue française d'établir, d'une façon permanente, son œuvre si essentiellement patriotique en faveur du doux parler français en Amérique.

Agréez, Monseigneur, l'hommage de mon respectueux dévouement.

N. Garneau,
Président de la Commission des finances.

PREMIER CONGRÈS DE LA LANGUE FRANÇAISE

Québec, 7 octobre, 1912.

BILAN

Recettes :

Guides et Médailles	$ 1,309.04
Bureau des logements	552.75
Excursion du Saguenay	62.50
Cartes vendues pendant le Congrès	1,143.70
Souscriptions	58,757.08
Intérêts	311.51
Total	$62,136.58

Dépenses :

Impressions	$ 2,829.75
Frais de réception (fêtes, excursions, banquet)	2,547.18
Décorations, estrades, service d'ordre	7,206.72
Bureaux du Secrétariat (services divers, papeterie, poste, messageries, télégrammes, téléphone)	2,052.17
Médailles	2,444.61
Organisation du Congrès (voyages de propagande dans la province de Québec et les autres provinces, aux États-Unis, fanfares, gardes d'honneur, logements et pensions, transport des invités, service d'église pour le clergé, etc.)	11,184.92
Total	$28,265.35

Recettes du Congrès	62,136.58
Dépenses	28,265.35
En caisse	$33,871.23

Dépot à la Caisse d'Économie.....	33,849.19
Espèces.....	22.04
	$33,871.23

Ph.-J. Fillion, Ptre.
Ass.-Trés., C. L. F.

N. Garneau,
Président de la commission des finances, C. L. F.

LA CAISSE D'ÉCONOMIE DE NOTRE-DAME DE QUÉBEC

Québec, 7 octobre 1912.

Les présentes sont pour certifier qu'il y a aujourd'hui en dépôt à la Caisse d'Économie, au nom du « Comité Permanent du Congrès de la Langue française au Canada » (folio 17,872), une somme de trente-trois mille huit cent quarante-neuf piastres et dix-neuf centins ($33,849.19).

L.-C. Marcoux,
Gérant général.

TABLE

DES

ADRESSES, DISCOURS, ALLOCUTIONS, POÈMES, ETC.

PAR NOMS D'AUTEURS

Pages

ACADÉMIE FRANÇAISE. Lettre d'invitation à l'Académie..... 91
— Réponse de l'Académie..... 93
— Lettre à l'Académie pour lui offrir une médaille du Congrès. 96
— Réponse de l'Académie..... 97
AUCLAIR, M. L'ABBÉ E.-J. Rapport de la Sous-Section A de la Propagande..... 551
BARIL, M. LE DR G.-H. Discours, au Monument des Braves (30 juin)..... 148
BÉDARD, M. LE DR J.-A. *Le français dans la famille et dans les relations sociales aux États-Unis.* Discours (28 juin)...
— Impressions..... 635
BÉGIN, MGR L.-N. Discours, au Petit-Cap (26 juin)..... 104
— Adresse à S.-E. Mgr Stagni, délégué apostolique (24 juin)... 194
BELCOURT, L'HONORABLE M. N.-A. *De l'exercice des droits reconnus à la langue française au Canada.* Discours (26 juin)..... 288
BERGERON, M. T.-L. Discours, au Monument des Braves (30 juin)..... 149
BERNIER, M. H. Rapport de la Sous-Section C de la Propagande..... 583
BONIN, M. C.-E. Discours (24 juin)..... 200
BOUCHER DE LA BRUÈRE, M. P. Allocution pour présenter les orateurs (25 juin)..... 94
— Discours (25 juin)..... 233
BOURASSA, M. HENRI. *La langue française et l'avenir de notre race.* Discours (28 juin)..... 370
BRUCHÉSI, MGR. Discours (26 juin)..... 283

Pages
Bruchési, Mgr. Impressions..... 633
Chapais, l'honorable M. Thomas. Discours, au Petit-Cap (26 juin)..... 104
— *La langue, gardienne de la foi, des traditions, de la nationalité.* Discours (30 juin)..... 445
Chapman, M. W. *Les Martyrs du Long-Sault.* Poème (26 juin)..... 308
Chartier, M. l'abbé E. Rapport de la Sous-Section philologique..... 495
Dandurand, l'honorable M. R. Discours (28 juin)..... 348
Degagné, M. l'abbé N. Rapport de la Section pédagogique, Enseignement secondaire..... 511
Denault, M. Amédée. Bilan du Congrès..... 673
Desaulniers, M. J.-V. Adresse à l'Université Laval (25 juin)..... 222
Doucet, M. l'abbé S.-J. Impressions..... 634
Drouin, M. N. Discours en réponse à l'adresse présentée à la ville de Québec (25 juin)..... 220
— Lettre à Mgr P.-E. Roy, président du Congrès..... 631
Dubuc, Sir Joseph. Adresse à Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur de la province de Québec (25 juin)..... 211
Dussault, M. Eugène. Discours, au Monument des Braves (30 juin)..... 157
Duval, M. Arthur. Discours, au Monument des Braves (30 juin)..... 148
Favreau, M. J.-A. Impressions..... 636
Fortier, M. Alcée. *La Louisiane française.* Discours (26 juin)..... 314
— Impressions..... 637
Garneau, l'honorable M. Némèse. Rapport de la Commission des finances..... 675
Gauthier, M. l'abbé P.-C. *Le Miracle acadien.* Discours (28 juin)..... 354
Gosselin, M. l'abbé Amédée. Allocution pour présenter le diplôme de docteur ès lettres à M. Étienne Lamy (25 juin)..... 82
— Allocution pour présenter le diplôme de docteur ès lettres à M. Gustave Zidler et à M. l'abbé Thellier de Poncheville (28 juin)..... 122
— Discours en réponse à l'adresse présentée à l'Université Laval (25 juin)..... 225

Pages

GOUIN, SIR LOMER. *Bienvenue de la province de Québec.* Discours (24 juin) 202
GROULX, M. L'ABBÉ L.-A. *Les traditions des lettres françaises au Canada.* Discours (25 juin) 261
— *La leçon des érables.* Poème (26 juin) 644
GUERTIN, MGR. G.-A. Sermon (30 juin) 417
HUDON, S. J., R. P. THÉOPHILE. Rapport de la Sous-Section B de la Propagande 567
HUOT, M. L'ABBÉ A. Rapport de la Sous-Section historique.. 463
—Article-revue : La presse étrangère et le Congrès 651
LAMONTAGNE, MLLE BLANCHE. *L'Adieu du Congressiste.* Poème. 650
LAMY, M. ÉTIENNE, de l'Académie française. Remerciement à l'Université Laval (25 juin) 83
— *La langue française.* Discours (25 juin) 239
LANDER, M. J.-A. Le Premier Congrès de la Langue française au Canada 660
—L'abbé S.-A. Lortie 666
LANDRY, L'HONORABLE M. Ph. Adresse à Son Altesse Royale le duc de Connaught (24 juin) 188
LANGELIER, SIR FRANÇOIS. Discours en réponse à l'adresse présentée au Lieutenant-Gouverneur de la province de Québec (25 juin) 214
LANGEVIN, MGR. *Le Salut à Québec.* Discours (24 juin) 205
LEDOUX, L'HONORABLE M. H.-T. *La mission de la langue française aux États-Unis.* Discours (28 juin) 365
LOZEAU, M. ALBERT. *A la langue française.* Sonnet 649
MATHIEU, MGR O.-E. Réponse au toste : *le Comité d'honneur.*—Banquet du Congrès (29 juin) 393
MÉLANÇON, M. L'ABBÉ J. *A Dollard des Ormeaux.* Sonnet (26 juin) 646
MÉRER, R. P., O. M. I. Impressions 634
PAQUET, MGR L.-A. *L'Église catholique et le problème des langues nationales.* Discours (28 juin) 328
PERRIER, M. L'ABBÉ P. Rapport de la Section pédagogique. Enseignement primaire 531
POIRIER, L'HONORABLE M. P. Discours (26 juin) 277
POISSON, M. A. *L'hécatombe.* Poème (28 juin) 344
PRINCE, M. J.-E. Rapport de la Sous-Section Juridique 477
QUINN, M. L'ABBÉ T. *Une voix d'Irlande.* Discours (25 juin). 227
RÉAUME, L'HONORABLE M. J.-O. Adresse à la ville de Québec (25 juin) 216

Pages

RIVARD, M. ADJUTOR. Toste au Parler des aïeux.—Banquet du Congrès (29 juin) 398
—A la mémoire de l'abbé S.-A. Lortie 663
ROUTHIER, SIR A.-B. *A l'Académie française.* Discours (25 juin) 235
ROY, MGR P.-E. Allocutions pour présenter les orateurs : . . .
—— M. C.-E. Bonin (24 juin) 74
—— Sir Lomer Gouin (24 juin) 75
—— Mgr Langevin (24 juin) 75
—— Sir Joseph Dubuc (25 juin) 80
—— L'honorable M. O. Réaume (25 juin) 81
—— M. J.-V. Desaulniers (25 juin) 81
—— M. l'abbé T. Quinn (25 juin) 86
—— Mgr L.-A. Paquet (28 juin) 128
—— M. l'abbé P.-C. Gauthier (28 juin) 130
—— M. le Dr A. Bédard (28 juin) 131
—— L'honorable M. H. Ledoux (28 juin) 131
—— M. l'abbé Thellier de Poncheville (30 juin) 169
—— M. Gustave Zidler (30 juin) 169
—— L'honorable M. T. Chapais (30 juin) 170
— Discours d'ouverture (24 juin) 183
— Présentation d'une médaille du Congrès à M. Étienne Lamy (25 juin) 84
—*Au Comité d'honneur.* Toste, au Banquet (30 juin) 391
— Discours, au Petit-Cap (26 juin) 106
— Discours, au Monument des Braves (30 juin) 167
— *L'œuvre du Congrès.* Discours de clôture (30 juin) 427
— Dernier mot (30 juin) 171
ROY, M. L'ABBÉ C. Rapport de la Section littéraire 537
— *La Société du Parler français au Canada et son premier concours littéraire.* Rapport. (28 juin) 337
— *A nos hôtes.* Toste, au Banquet du Congrès (29 juin) 404
STAGNI, S.-E. MGR. Discours en réponse à l'adresse présentée par Mgr L.-N. Bégin (24 juin) 197
THELLIER DE PONCHEVILLE, M. L'ABBÉ. Discours, au Petit-Cap (26 juin) 102
— Remerciements à l'Université Laval (28 juin) 125
— Discours, au Monument des Braves (30 juin) 162
— *Un Salut aux Acadiens.* Discours (28 juin) 325
—Réponse au toste : *A nos hôtes.*—Banquet du Congrès (29 juin) 411

Pages

THELLIER DE PONCHEVILLE, M. L'ABBÉ. *La langue française et l'apostolat catholique.* Discours (30 juin) 430
— Impressions 633, 637
THELLIER DE PONCHEVILLE, M. LE COMTE. Réponse au toste : *A nos hôtes.*—Banquet du Congrès (29 juin) 408
ZIDLER, M. GUSTAVE. Remerciements à l'Université (28 juin). 123
— *Pour la plus grande gloire du Parler français. Vers le Passé.* Poème (25 juin) 270
— *Pour la plus grande gloire du Parler français. Vers l'Avenir.* Poème (30 juin) 454
— Impressions 633
— *François de Montmorency-Laval.* Poème (26 juin) 638
—*Pour le "Parler des aïeux".* Toste en vers.—Banquet (29 juin) 400
— *Pour l'écho du Saguenay.* Poème 641
— *Pour mon lac, en Canada.* Poème 647
— *Vers pour la Canadienne.* Poème 669

TABLE DES MATIÈRES

PIÈCES LIMINAIRES

Pages

Délibération prise par la Société du Parler français au Canada, le 14 février 1911 7
Appel au public, 10 avril 1911 9
Comité organisateur, officiers et membres 15
Patronage, officiers et membres d'honneur 17
Bureau du Congrès 25
Bureaux des Sections d'étude 27
Règlement du Congrès 31
Programme général du Congrès 38
Programme des séances générales 40
Programme des séances de sections. — Mémoires et rapporteurs 46

PREMIERE PARTIE

Compte rendu du Congrès

Préliminaires 59

Arrivée des Congressistes, 61. — Médaille-insigne, 61. — *Guide du Congressiste*, 62. — Salle des exercices militaires, 67. — Décoration, illumination, inscriptions, 68. — A l'Université, 70.

Lundi, 24 *juin*. *Séance d'ouverture* 71

Musique des élèves du Petit Séminaire de Québec, 71. — Ouverture du Congrès, 73. — Discours de Monseigneur Roy, 73. — Adresse à S. A. R. le duc de Connaught, présentée par l'honorable M. P. Landry, et réponse par Sir François Langelier, représentant le Gouverneur-Général, 73. — Adresse à S. E. Monseigneur Stagni, présentée par Monseigneur L.-N. Bégin, et réponse de Monseigneur le

Pages

Délégué apostolique, 74. — Discours de M. C.-E. Bonin, (1) Sir Lomer Gouin, Monseigneur Langevin, 75.

Dépêches d'adhésion et de sympathie, 76. — Service d'ordre, 77.

Réunion des Congressistes de l'Ouest à l'Université, 78.

Mardi, 25 *juin*. *Première séance générale*..... 79

Ouverture de la séance par Monseigneur Roy, 80. — Adresse à M. le Lieutenant-Gouverneur de Québec, présentée par Sir Joseph Dubuc, et réponse par Sir François Langelier, 80. — Adresse à la ville de Québec, présentée par l'honorable M. O. Réaume, et réponse par M. le Maire Drouin, 81. — Adresse à l'Université Laval, présentée par M. J.-V. Desaulniers, 81, et réponse par M. l'abbé Amédée Gosselin, recteur, 82. — M. le Recteur présente à M. Étienne Lamy un diplôme de docteur ès lettres, 82. — Réponse de M. Étienne Lamy, 83. — Médaille en or offerte à M. Étienne Lamy par Mgr Roy, 83. — Dépêches au Pape, 85, au Roi, 86, à l'Académie française, 86. — Une voix d'Irlande, discours de M. l'abbé Quinn, 87.

Mardi, 25 *juin*. *Les sections en séance*..... 88

Sections et sous-sections, 88. — Officiers des sections, 89. — Premiers travaux, 90.

Mardi soir, 25 *juin*. *2e séance générale*..... 91

Lettre d'invitation à l'Académie française, 91, — Réponse, 93. — Ouverture de la séance, discours de l'honorable M. P. Boucher de la Bruère, 94. — Discours de l'honorable Sir Adolphe Routhier, de M. Étienne Lamy, de M. l'abbé Groulx, et poème de M. Gustave Zidler, 95. — Médaille-souvenir offerte à l'Académie, 95. — Lettre à l'Académie, 96, et réponse, 97.

Mercredi, 26 *juin*. *Excursion au Petit-Cap*..... 98

Départ de Québec, 99. — Le trajet, 100. — Le déjeuner, au Petit-Cap, 101. — Chants canadiens, 102. — Poèmes de M. l'abbé Groulx, et de M. l'abbé Mélançon, 102. — Discours de M. l'abbé Thellier de Poncheville, 102. — Poème de M. Gustave Zidler, 103. — Allocutions de Monseigneur L.-N. Bégin, de l'honorable M. Thomas Chapais,

(1) On trouvera, aux endroits indiqués, la présentation de chacun des orateurs par le Président, Mgr Roy.

Pages

104, de Monseigneur Roy, 106. — Notes sur le Petit-Cap, 106. — Bénédiction du Saint-Sacrement, 107. — Retour, visite à Sainte-Anne, 107.

Mercredi soir, 26 *juin*. 3*e Séance générale*..... 108
Discours de l'honorable M. P. Poirier, 108. — Discours de l'honorable M. Belcourt, de Monseigneur Bruchési, 109. — Poème de M. W. Chapman, 109. — Discours de M. Alcée Fortier, de M. l'abbé Thellier de Poncheville, 110.

Jeudi, 27 *juin*. *Les Sections en séance*..... 110
Travail général des Sections, 111. — Incidents à la Sous-Section historique, 111. — A la Section pédagogique, 112.—Réunion conjointe des Sections pédagogique et littéraire, 112. — A la Sous-Section B de la Propagande, 113.

Jeudi, 27 *juin*. *Concert*..... 115

Vendredi, 28 *juin*. 4*e séance générale*..... 119
Dépêches du Pape, 120 ; du Roi, 120 ; de l'Académie française, 121. — Monseigneur Roy présente une médaille-souvenir à l'Université Laval, réponse de M. le Recteur, 121. — M. l'abbé Amédée Gosselin, recteur, offre le titre de docteur ès lettres à M. Gustave Zidler et à M. l'abbé Thellier de Poncheville, 122. — Réponse de M. Zidler, 123. — Réponse de M. l'abbé Thellier de Poncheville, 125.—Discours de Monseigneur L.-A. Paquet, 128. — Rapports et vœux de la Sous-Section historique et de la Sous-Section philologique, 128.

Vendredi, 28 *juin*. 5*e séance générale*..... 129
Poème de M. A. Poisson, Rapport du Concours littéraire de la Société du Parler français au Canada, par M. l'abbé C. Roy. Rapports et vœux de la Sous-Section juridique, de la Section pédagogique, 129.

Vendredi, 28 *juin*. 6*e séance générale*..... 130
Discours de M. l'abbé P.-C. Gauthier, 130 ; de M. Armand Bédard, de l'honorable M. Ledoux, 131; de M. Henri Bourassa, 132.

Samedi, 29 *juin*. 7*e Séance générale*..... 132
Rapports et vœux de la Section littéraire et de la Sous-Section A de la Propagande, 132. — Création du Comité Permanent, 132. — Proposition de l'honorable M. Constantineau, 133. — Rapport et vœux de la Sous-Section B de

Pages

la Propagande, 133.— Rapport et vœux de la Sous-Section C de la Propagande, 134.— Proposition de M. l'abbé D. Lamy, 134. — Rapport de M. Masson, de la Chambre de Commerce de Montréal, 134.

Samedi, 29 *juin*. *Banquet du Congrès*..... 134
Décoration de la salle, 134. — Menu, 136. — Table d'honneur, 135. — Santés et tostes, 138.

Dimanche, 30 *juin*. *Messe du Congrès*..... 139

Dimanche, 30 *juin*. *Cortège patriotique de la Jeunesse*..... 143
Défilé, 144. — Ordre du cortège, 146. — Discours de M. A. Duval, 148; de M. G.-H. Baril, 148 ; de M. T.-L. Bergeron, 149 ; de M. Eugène Dussault, 157 ; de M. l'abbé Thellier de Poncheville, 162 ; de Monseigneur P.-E. Roy, 167.

Dimanche, 30 *juin*. *Séance de clôture*..... 168
Discours de Monseigneur Roy, 168 ; de M. l'abbé Thellier de Poncheville, 169. — Poème de M. Gustave Zidler, 169. — Discours de l'honorable M. T. Chapais, 170. — Remerciements au Gouvernement de la province de Québec et à la ville de Québec, 170. — Clôture du Congrès, dernière allocution de Monseigneur Roy, 170. — Feu d'artifice, 171.

Lundi et mardi, 1*er et* 2 *juillet*. *Voyage au Saguenay*..... 171

DEUXIEME PARTIE

Adresses, Discours, Poèmes

Séance d'ouverture, lundi, 24 *juin*.
Discours d'ouverture. — Sa Grandeur Monseigneur P.-E. Roy, président..... 183
Adresse à Son Altesse Royale le duc de Connaught, représenté par Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur de la province de Québec. — L'honorable M. P. Landry..... 188
Adresse à S.-E. Monseigneur Stagni, délégué apostolique. — S. G. Monseigneur L.-N. Bégin..... 194
Discours de S. E. Monseigneur Stagni, délégué apostolique..... 197

Pages

Discours de M. C.-E. Bonin, premier secrétaire d'ambassade, chargé du Consulat général de France au Canada. 200

Bienvenue de la province de Québec. Discours de l'honorable Sir Lomer Gouin..... 202

Le Salut à Québec. Discours de S. G. Monseigneur Langevin..... 205

1ère Séance générale, mardi, 25 *juin.*

Adresse à Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur de la province de Québec. — L'honorable Sir Joseph Dubuc. 211

Discours de l'honorable Sir François Langelier, lieutenant-gouverneur..... 214

Adresse à la Ville de Québec. — L'honorable M. J.-O. Réaume..... 216

Discours de M. N. Drouin, maire de Québec..... 220

Adresse à l'Université Laval. — M. J.-V. Desaulniers 222

Discours de M. l'abbé Amédée Gosselin, recteur de l'Université Laval..... 225

Une voix d'Irlande. Discours de M. l'abbé T. Quinn. 227

2ème séance générale, mardi soir, 25 *juin.*

Discours de l'honorable M. P. Boucher de la Bruère, président..... 233

A l'Académie française. Discours de l'honorable Sir A.-B. Routhier..... 235

La langue française. Discours de M. Étienne Lamy, de l'Académie française..... 239

Les traditions des lettres françaises au Canada. Discours de M. l'abbé L.-A. Groulx..... 261

Pour la plus grande gloire du Parler français. Vers le Passé. Poème de M. Gustave Zidler..... 270

3ème Séance générale. Mercredi soir, 26 *juin.*

Discours de l'honorable M. Pascal Poirier, président..... 277

Discours de S. G. Monseigneur Bruchési..... 283

De l'exercice des droits reconnus à la langue française au Canada. Discours de l'honorable M. N.-A. Belcourt. 288

Les Martyrs du Long-Sault. Poème de M. W. Chapman 308

La Louisiane française. Discours de M. Alcée Fortier..... 314

Un Salut aux Acadiens. Discours de M. l'abbé Thellier de Poncheville..... 325

Pages

4ème Séance générale. Vendredi matin, 28 juin.
L'Église catholique et le problème des langues nationales. Discours de Mgr L.-A. PAQUET 328

5ème Séance générale. Vendredi après-midi, 28 juin.
La Société du Parler français et son premier concours littéraire. Rapport de M. l'abbé CAMILLE ROY 337
L'hécatombe. Poème de M. ADOLPHE POISSON 344

6ème Séance générale. Vendredi soir, 28 juin.
Discours de l'honorable M. R. DANDURAND 348
Le Miracle acadien. Discours de M. l'abbé P.-C. GAUTHIER 354
Le français dans la famille et dans les relations sociales aux États-Unis. Discours de M. le docteur ARMAND BÉDARD 359
La mission de la langue française aux États-Unis. Discours de l'honorable M. H.-T. LEDOUX 365
La langue française et l'avenir de notre race. Discours de M. HENRI BOURASSA 370

Banquet. Samedi soir, 29 juin.
Au Comité d'honneur. Toste proposé par MGR ROY .. 391
Réponse au toste: le Comité d'honneur. Discours de Mgr O.-E. MATHIEU 393
Au Parler des aïeux. Toste porté par M. ADJUTOR RIVARD 398
Pour le Parler des aïeux. Toste en vers porté par M. GUSTAVE ZIDLER 400
A nos Hôtes. Toste porté par M. l'abbé CAMILLE ROY. 404
Réponse au toste: A nos Hôtes. Discours de M. le comte THELLIER DE PONCHEVILLE 408
Réponse au toste : A nos Hôtes. Discours de M. l'abbé THELLIER DE PONCHEVILLE 411

Messe du Congrès. Dimanche, 30 juin.
Sermon de Mgr Georges-Albert Guertin 417

Séance de clôture. Dimanche soir, 30 juin.
L'œuvre du Congrès. Discours de Mgr ROY 427
La langue française et l'apostolat catholique. Discours de M. l'abbé THELLIER DE PONCHEVILLE 430
La langue, gardienne de la foi, des traditions, de la nationalité. Discours de l'honorable M. THOMAS CHAPAIS 445

Pages

Pour la plus grande gloire du Parler français. Vers l'avenir. Poème de M. Gustave Zidler 454

TROISIÈME PARTIE

ACTES DU CONGRÈS

Rapport des sections 463

Section scientifique. Sous-Section historique. Rapport de M. l'abbé Antonio Huot 463

Section scientifique. Sous-Section juridique. Rapport de M. J.-E. Prince 477

Section scientifique. Sous-Section philologique. Rapport de M. l'abbé Émile Chartier 495

Section pédagogique. Enseignement secondaire. Rapport de M. l'abbé N. Degagné 511

Section pédagogique. Enseignement primaire. Rapport de M. l'abbé Ph. Perrier 531

Section littéraire. Rapport de M. l'abbé Camille Roy 537

Section de la propagande. Sous-Section A. Rapport de M. l'abbé Élie-J. Auclair 551

Section de la propagande. Sous-Section B. Rapport du R. P. Th. Hudon, S. J 567

Section de la propagande. Sous-Section C. Rapport de M. Hector Bernier 583

Déclarations et vœux 589

Section scientifique. Sous-Section historique 589
Sous-Section juridique 591
Sous-Section philologique 593

Section pédagogique. Enseignement primaire 596
Enseignement secondaire 602

Section littéraire 607

Section de la propagande. Sous-Section A 611
Sous-Section B 613
Sous-Section C 618

Délibération adoptée le 29 juin 621

Délibération adoptée le 30 juin 622

APPENDICE

ÉCHOS DU CONGRÈS

Pages

Journaux français où résonnèrent les Échos du Congrès..... 625
Lettre du Maire de Québec à Mgr Roy, président du Congrès.. 631
Impressions de quelques Congressistes :..... 633
L'Archevêque de Montréal..... 633
L'abbé Thellier de Poncheville..... 633
Gustave Zidler..... 633
L'abbé Stanislas-J. Doucet..... 634
R. P. Mérer, O. M. I..... 634
Joseph-Armand Bédard..... 635
J.-A. Favreau..... 636
Alcée Fortier..... 637
L'abbé Thellier de Poncheville..... 637
François de Montmorency-Laval. Poème de M. Gustave Zidler (26 juin)..... 638
Pour l'écho du Saguenay. Poème de M. Gustave Zidler (Voyage au Saguenay, 1er juillet)..... 641
La leçon des érables. Poème de M. l'abbé L.-A. Groulx (26 juin)..... 644
A Dollard des Ormeaux. Sonnet de M. l'abbé J. Mélançon (26 juin)..... 646
Pour mon lac, en Canada. Poème de M. Gustave Zidler.. 647
A la langue française. Sonnet de M. Albert Lozeau..... 649
L'adieu du Congressiste. Poème de Mlle Blanche Lamontagne..... 650
La Presse étrangère et le Congrès :..... 651
La Croix, de Paris (Rédaction et J.-A. Lander)..... 651
Le Temps, (Gaston Deschamps)..... 652
" " (Étienne Lamy)..... 652
Le Journal des Débats, (A. Albert-Petit)..... 653
La Gazette de France (Abbé Chs Vincent)..... 653
La Libre Parole (Henri Bazire)..... 654
L'Univers (Vincent Lamoré)..... 654
L'Éclair (Ernest Judet)..... 654
La Dépêche, de Lyon (Rédaction)..... 655

Presse de Belgique, d'Alsace-Lorraine, d'Allemagne, de Chine, de Roumanie 655
La Revue française de l'Étranger et des Colonies (Geo. Demanche) 656
L'Express, de Lyon (Rédaction) 656
L'Excelsior, Paris (Rédaction) 658
L'Assaut, Paris (L.-D. Durand) 659
La Croix, Paris (J.-A. Lander) 660
Le Temps, Paris (Interview E. Lamy) 661
A la mémoire de l'abbé S.-A. Lortie. Inscription et témoignage de M. Adjutor Rivard 663
— Article dans *la Croix*, de Paris. J.-A. Lander 666
« *La Canadienne* ». *Vers pour « la Canadienne* ». Poème de M. Gustave Zidler 669
Bilan du Congrès. M. Amédée Denault 673
Rapport de la Commission des finances du Premier Congrès de la Langue française au Canada. L'honorable M. Némèse Garneau, président 675
Premier Congrès de la Langue française au Canada. État des recettes et dépenses 677
— Dépôt des fonds 678
Table alphabétique des noms d'auteurs 679
Table analytique des matières 685
Erratum 695

Erratum.—A la page 130 de ce volume, avant-dernière ligne du 4e paragraphe, tous les lecteurs auront, sans doute, spontanément rétabli le mot juste : « oreilles », à la place de l'expression malencontreuse et inexacte qui a échappé à la vigilance du correcteur.

CONGRES de la langue
française au Canada.
1st. Québec, 1912.
Compte rendu.

PC
3601
.C6
1912
v.1